



Rapport annuel 2021



La Banque CIBC a comme raison d'être de vous aider à réaliser vos idées.



Cette année, nous avons dévoilé notre nouvelle identité, qui reflète notre raison d'être et notre engagement envers nos clients et leurs idées. Nous avons lancé notre nouveau logo audacieux et moderne, à l'image du rôle transformationnel que nous jouons pour aider nos clients à atteindre leurs objectifs. Notre nouveau logo est une interprétation contemporaine de notre premier logo, créé en 1966 à l'occasion du centenaire du Canada. Il reflète notre riche histoire tout en nous projetant dans l'avenir.

Qui sommes-nous?

La Banque CIBC (la CIBC) est une institution financière de premier plan en Amérique du Nord résolue à créer une valeur durable pour l'ensemble de ses parties intéressées : ses clients, les membres de son équipe, les collectivités et ses actionnaires. Nous sommes animés par notre raison d'être, qui consiste à vous aider à réaliser vos idées, et mués par la volonté de créer un avenir plus sécuritaire, équitable et durable à l'aide de nos principes environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG).

Par l'intermédiaire de Services bancaires personnels et PME, de Groupe Entreprises et Gestion des avoirs, et de Marchés des capitaux, nos 45 000 employés offrent un éventail complet de produits et de services financiers à 11 millions de particuliers, d'entreprises, de clients du secteur public et de clients institutionnels au Canada, aux États-Unis et dans le monde entier.

Notre stratégie

En 2021, nous sommes demeurés concentrés sur la création d'une banque moderne axée sur les relations. Grâce à ces efforts, nous offrons à nos clients une expérience exceptionnelle et aux actionnaires, un rendement supérieur, tout en maintenant notre solidité financière et le contrôle du risque et en faisant progresser notre culture animée par notre raison d'être. Nos progrès s'articulent autour de la priorité que nous accordons constamment aux trois points stratégiques suivants :

1. Renforcer davantage nos activités ciblant les consommateurs canadiens;
2. Faire croître Groupe Entreprises, Gestion des avoirs et Marchés des capitaux et préserver leur résilience en Amérique du Nord;
3. Accélérer les investissements en cours dans les initiatives de croissance.



6,4 G\$

Résultat net comme présenté



6,7 G\$

Résultat net ajusté¹



68 G\$

en capitalisation boursière



12,4 %

Ratio des fonds propres de première catégorie sous forme d'actions ordinaires selon Bâle III²



11

millions de clients



62,6

Cote de l'expérience client
Score net de recommandation CIBC pour 2021

Table des matières

| | |
|--|-----|
| Rendement de 2021 en bref | |
| Stratégie ESG | i |
| Points saillants de la performance ESG en 2021 | ii |
| Expérience client | iii |
| Message du président et chef de la direction | iv |
| Message de la présidente du conseil d'administration | ix |
| Groupe de travail sur les renseignements supplémentaires | x |
| Rapport de gestion | 1 |
| États financiers consolidés | 108 |
| Notes des états financiers consolidés | 123 |
| Revue trimestrielle | 200 |
| Revue statistique des dix dernières années | 202 |
| Renseignements destinés aux actionnaires | 205 |

1) Les mesures ajustées sont des mesures non conformes aux PCGR. Se reporter à la section Mesures non conformes aux PCGR du rapport de gestion pour plus de précisions.
2) Calculé conformément à la ligne directrice Normes des fonds propres (NFP) du Bureau du surintendant des institutions financières (BSIF), laquelle découle du cadre normatif du Comité de Bâle sur le contrôle bancaire (CBCB).



39 %

Services bancaires personnels et PME, région du Canada

26 %

Groupe Entreprises et Gestion des avoirs, région du Canada

14 %

Groupe Entreprises et Gestion des avoirs, région des États-Unis

29 %

Marchés des capitaux

-8 %

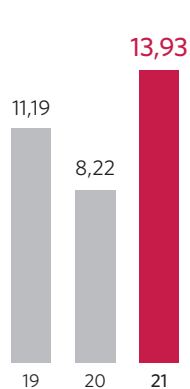
Siège social et autres

Rendement de 2021 en bref

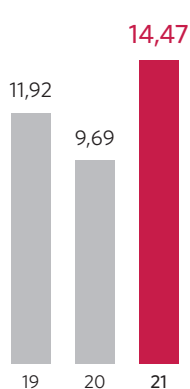
Produits comme présentés
(en milliards de dollars)



Résultat par action comme présenté
(\$)



Résultat par action ajusté¹
(\$)



Dividende
(\$/action)



1) Les mesures ajustées sont des mesures non conformes aux PCGR. Se reporter à la section Mesures non conformes aux PCGR du rapport de gestion pour plus de précisions.

Points saillants financiers

| Pour les exercices clos les 31 octobre (en milliards de dollars canadiens, sauf indication contraire) | 2021 | 2020 |
|---|-------------|-----------|
| Résultats financiers | | |
| Produits | 20,0 | 18,7 |
| Dotations à la provision pour pertes sur créances | 0,2 | 2,5 |
| Charges | 11,5 | 11,4 |
| Résultat net, comme présenté/ajusté ¹ | 6,4/6,7 | 3,8/4,4 |
| Mesures financières (%) | | |
| Coefficient d'efficacité comme présenté ² /ajusté ¹ | 57,6/55,4 | 60,6/55,8 |
| Rendement des capitaux propres (RCP) applicables aux porteurs d'actions ordinaires comme présenté ² /ajusté ¹ | 16,1/16,7 | 10,0/11,7 |
| Marge d'intérêts nette ² | 1,42 | 1,50 |
| Rendement total pour les actionnaires | 58,3 | (5,9) |
| Renseignements sur les actions ordinaires | | |
| Résultat par action comme présenté/ajusté ¹ | 13,93/14,47 | 8,22/9,69 |
| Capitalisation boursière | 67,7 | 44,4 |
| Dividendes (%) | | |
| Rendement des actions | 3,9 | 5,9 |
| Ratio de versement de dividendes comme présenté ² /ajusté ¹ | 41,8/40,3 | 70,7/60,0 |
| Résultat net des unités d'exploitation stratégiques | | |
| Services bancaires personnels et PME, région du Canada ³ | 2,5 | 1,8 |
| Groupe Entreprises et Gestion des avoirs, région du Canada | 1,7 | 1,2 |
| Groupe Entreprises et Gestion des avoirs, région des États-Unis ³ | 0,9 | 0,4 |
| Marchés des capitaux ³ | 1,9 | 1,3 |

1) Les mesures ajustées sont des mesures non conformes aux PCGR. Se reporter à la section Mesures non conformes aux PCGR du rapport de gestion pour plus de précisions.

2) Se reporter à la section Glossaire du rapport de gestion pour plus de précisions sur la composition de ces mesures financières.

3) Certaines informations des périodes précédentes ont été révisées. Se reporter à la section Modifications à la présentation de l'information financière du rapport de gestion pour plus de précisions.

Grille de pointage des mesures financières

| | Cible ¹ | Résultats comme présentés de 2021 | Résultats ajustés de 2021 ² |
|--|---|--|--|
| Croissance du résultat dilué par action | Croissance annuelle de 5 % à 10 % | 13,93 \$, en hausse de 69 % par rapport à celui de 2020 | 14,47 \$, en hausse de 49 % par rapport à celui de 2020 |
| Rendement des capitaux propres (RCP) | Plus de 15 % | 16,1 % | 16,7 % |
| Levier d'exploitation ³ | Positif | 5,3 %, en hausse de 930 points de base par rapport à celui de 2020 | 0,7 %, en hausse de 130 points de base par rapport à celui de 2020 |
| Ratio des fonds propres de première catégorie sous forme d'actions ordinaires selon Bâle III | Solide réserve par rapport aux exigences réglementaires minimales | | 12,4 % |
| Ratio de versement de dividendes | De 40 % à 50 % | 41,8 % | 40,3 % |
| Rendement total pour les actionnaires | Surpasser le rendement de l'indice composé S&P/TSX des banques sur une période mobile de cinq exercices | | CIBC - 91,9 % Indice des banques - 80,4 % |

1) Fondée sur les mesures ajustées. Les mesures ajustées sont des mesures non conformes aux PCGR. Se reporter à la section Mesures non conformes aux PCGR du rapport de gestion pour plus de précisions.

2) Les mesures ajustées sont des mesures non conformes aux PCGR. Se reporter à la section Mesures non conformes aux PCGR du rapport de gestion pour plus de précisions.

3) Se reporter à la section Glossaire du rapport de gestion pour plus de précisions sur la composition de ces mesures financières.

Stratégie ESG

Mettre nos ambitions à l'œuvre

Nous mobilisons nos ressources en vue de créer des changements positifs pour notre équipe, notre clientèle, nos collectivités et notre planète, contribuant ainsi à un avenir plus sûr, équitable et durable où tous réaliseront leurs ambitions.

Voici les mesures par lesquelles nous mettons nos engagements ESG à l'œuvre :



Faits saillants de 2021

Renforcer l'intégrité et la confiance

Nous continuons de promouvoir l'approche fondée sur les principes de la CIBC et d'adapter le Code de conduite CIBC (le Code) à l'évolution de la conjoncture des affaires. Nous avons amélioré notre Code pour mettre l'accent sur l'importance des pratiques en matière de sécurité de l'information et des protocoles de santé et de sécurité, et tous nos employés ont suivi la formation en éthique sur notre Code¹.

Nous ajoutons constamment des couches de sécurité à celles déjà en place afin de protéger nos clients, ce qui comprend de nouvelles technologies comme la vérification de l'identité numérique et la reconnaissance de la voix pour prévenir les fraudes.

Nous investissons dans les technologies infonuagiques ouvertes de pointe renforcera et étendra les composants fondamentaux essentiels à la protection et à la sécurité des données, en plus d'accélérer la prise de décisions axées sur les données en temps réel, ce qui nous permettra de lancer et de mettre en œuvre à grande échelle plus rapidement de nouvelles innovations qui améliorent l'expérience client.

Ouvrir des possibilités

Nous avons continué de nous consacrer à soutenir activement les objectifs de croissance des propriétaires d'entreprise, avec 4,8 G\$ en nouveaux prêts autorisés aux petites et moyennes entreprises² en 2021, et nous avons notamment mis en place un programme de services bancaires qui procure aux propriétaires d'entreprise noirs des solutions, des conseils et des ressources adaptés à leurs besoins bancaires particuliers, en plus de leur donner accès à des conseils d'experts par l'intermédiaire de notre équipe de spécialistes de l'entrepreneuriat noir.

Plus de 200 000 clients ont participé gratuitement à nos séminaires de formation financière au cours des trois dernières années, ce qui leur a permis d'acquérir une meilleure compréhension des possibilités qui s'offrent à eux pour assurer leur avenir financier, une attention particulière étant accordée aux besoins uniques des femmes, des membres de la communauté LGBTQ+ et des Autochtones. Nous nous engageons à amener 250 000 clients à participer à des séminaires et à des activités d'éducation financière au cours des trois prochaines années (de 2022 à 2024).

Après la clôture de notre exercice, nous avons annoncé la création de la Fondation CIBC en appui à notre engagement à créer une société plus équitable et à aider les collectivités à réaliser leurs idées. En 2021, la CIBC a versé des dons totalisant 70 M\$ à l'occasion du lancement de la fondation, et nous prévoyons faire passer ce montant à 155 M\$ au fil du temps.

Accélérer la lutte contre les changements climatiques

En 2021, nous avons annoncé notre objectif d'atteindre la carboneutralité au chapitre de notre exploitation et de nos activités de financement d'ici 2050. Dans le cadre de cet objectif et en tant que chef de file dans le financement d'initiatives liées aux énergies renouvelables, nous avons également doublé notre objectif de mobilisation pour des activités de finance durable, lequel passe ainsi à 300 G\$ d'ici 2030³, car nous avons un rôle à jouer pour accélérer la transition vers une économie à faibles émissions de carbone.

En outre, nous avons joint différents partenariats sectoriels, organismes consultatifs et groupes de recherche axés sur la durabilité afin de contribuer à la recherche de solutions émanant du marché et des pouvoirs publics qui faciliteront la transition vers une économie à faibles émissions de carbone. En 2021, nous avons notamment joint l'Alliance bancaire Net zéro pour collaborer à la lutte mondiale contre les changements climatiques, ainsi que le Partnership for Carbon Accounting Financials, initiative menée par le secteur financier visant à élaborer une norme mondiale d'évaluation et de divulgation des émissions de GES associées aux prêts et aux investissements, et nous nous sommes associés au Conseil d'action en matière de finance durable, à l'Institute for Sustainable Finance, au Center for Climate-Aligned Finance du Rocky Mountain Institute et à Engagement climatique Canada.

Convaincus de l'importance des solutions de durabilité viables sur le plan commercial, nous avons fait équipe avec des banques mondiales pour lancer le projet Carbone qui vise à assurer la liquidité et la transparence sur le marché des crédits carbone afin de mieux aider nos clients à atteindre leurs objectifs en matière de carboneutralité.

1) Compte non tenu de l'unité d'exploitation stratégique Groupe entreprises et Gestion des avoirs, région des États-Unis, et de FirstCaribbean International Bank Limited.
2) Le terme « petites entreprises » désigne habituellement les entreprises dont les produits sont inférieurs à 5 M\$, et le terme « moyennes entreprises », celles dont les produits sont supérieurs à 5 M\$, mais inférieurs à 20 M\$.
3) La finance durable concerne principalement les activités des clients qui soutiennent, entre autres, la production d'énergie renouvelable et sans émissions, l'efficacité énergétique, les infrastructures durables, les logements abordables, les immeubles verts, le financement lié à la durabilité et les produits financiers durables. Les produits offerts par la CIBC qui font partie de notre engagement en matière de mobilisation pour ces activités des clients comprennent les prêts et la syndication de titres, la prise ferme de titres de créance et de titres de participation, les conseils en fusions et acquisitions et les solutions de couverture, ainsi que les investissements de capitaux.

Points saillants de la performance ESG en 2021

En 2021, nous avons réaffirmé notre engagement de longue date envers les facteurs ESG, qui est la pierre angulaire de la façon dont nous exerçons nos activités et créons de la valeur pour nos parties intéressées.



10

Classement parmi les 10 positions de tête pour le financement d'entreprises du secteur des énergies renouvelables en Amérique du Nord¹



4,8 G\$

en nouveaux prêts autorisés aux petites et moyennes entreprises (Canada)²



38 %

des postes de direction approuvés par le conseil sont occupés par des femmes (à l'échelle mondiale)



89 %

Le score de mobilisation de nos employés a surpassé celui de la norme mondiale de Willis Towers Watson pour le secteur des services financiers³



132,7 M\$

Montant investi dans des organismes communautaires au Canada et aux États-Unis⁴



23 %

des postes de direction approuvés par le conseil sont occupés par des membres d'une minorité visible (Canada)



A-

Attribution d'une cote de A- par le CDP, parmi les banques mondiales affichant la meilleure performance en matière de lutte contre le changement climatique



100 %

des employés ont suivi la formation en éthique de la CIBC sur son Code de conduite⁵



La CIBC a accordé du financement et agit à titre de syndicaire chef de file et coordonnateur dans le cadre du projet d'énergie éolienne Western Spirit Wind, dont Pattern Energy est le commanditaire. Il s'agit du projet de construction d'une source d'énergie renouvelable monophasée le plus important de l'histoire des États-Unis.

1) North American Renewables League Tables, publié par *Inframation*.

2) Les nouveaux prêts autorisés aux petites et moyennes entreprises en 2021 comprenaient 0,8 G\$ de prêts consentis aux petites entreprises et 4,0 G\$ de prêts consentis aux moyennes entreprises.

3) Selon le résultat de notre sondage annuel auprès des employés. Compte non tenu de FirstCaribbean International Bank Limited.

4) Ce montant comprend les dons de l'entreprise, y compris le don de 70 M\$ à la Fondation CIBC, les commandites de la CIBC ainsi que les dons des employés et les collectes de fonds menées par eux.

5) Compte non tenu de l'unité d'exploitation stratégique Groupe entreprises et Gestion des avoirs, région des États-Unis, et de FirstCaribbean International Bank Limited.

Expérience client

Nos clients sont d'importantes parties intéressées de notre banque. Notre raison d'être commune étant d'aider nos clients à concrétiser leurs idées, nous devons investir dans notre équipe pour lui fournir les outils et la technologie dont elle a besoin pour les aider à planifier leur avenir et à atteindre leurs objectifs.

Plus que jamais en 2021, nos clients ont pu prendre conscience de notre engagement par l'attention sincère que nous leur avons accordée dans le contexte de la pandémie. Les membres de notre équipe ont agi avec intégrité, transparence et agilité pour que nos clients puissent s'en remettre à nous en toute confiance en ces temps incertains.

- Notre banque a obtenu les meilleurs résultats d'une année à l'autre parmi ses pairs du secteur bancaire pour ce qui est du score net de recommandation mesuré par le sondage du Customer Satisfaction Index d'IPSOS. Notre indice interne, le score net de recommandation CIBC (SNR), consiste en une pondération équilibrée des scores nets de recommandation internes de l'ensemble de nos secteurs d'activité. Au 31 octobre 2021, le SNR s'établissait à 62,6. Cette légère baisse (0,2 point) par rapport au SNR de 2020 s'explique par la prise en compte de programmes de sondages dont l'ajout visait à mieux refléter l'expérience des clients à l'échelle de la CIBC.
- Nous avons amélioré les fonctionnalités numériques que nous offrons à nos clients, leur permettant de rester connectés à leurs finances et de tirer parti de renseignements sur leurs dépenses pour les aider à rester sur la bonne voie pour ce qui est de faire de leurs idées une réalité. Nos clients ont maintenant accès à des fonctionnalités améliorées novatrices et à des services numériques à valeur ajoutée, comme À la loupe CIBC, l'Assistant virtuel CIBC et le service de vérification de l'identité numérique pour notre application Services bancaires mobiles CIBC^{MD} qui, pour une deuxième année de suite, a obtenu la cote de satisfaction de la clientèle la plus élevée selon J.D. Power.
- La planification financière et les conseils demeurent un secteur d'activité prioritaire. De plus en plus, les clients font des projets d'avenir et se recentrent sur leurs objectifs à long terme. Des outils comme Pro-objectifs CIBC^{MC}, une plateforme numérique pour l'établissement d'objectifs, permettent à nos conseillers de Service Impérial de mieux comprendre les objectifs de nos clients, qui ont affiché un plus haut niveau de satisfaction après avoir utilisé la plateforme avec leur spécialiste en services financiers.
- Dans un monde de plus en plus numérique, la confiance est essentielle. Nous avons continué d'investir de manière proactive dans nos mécanismes de défense en cybersécurité et nos pratiques de gestion des risques pour protéger les données de nos clients et leur offrir des expériences sécurisées en matière de services bancaires.

Notre culture animée par notre raison d'être se reflète dans les commentaires de nos clients



« Louis et Johnny de la CIBC ont été extrêmement attentifs à mes besoins lorsque j'ai voulu réaliser mon projet d'ouvrir ce cabinet. Pendant cette période économique difficile, ils ont bien voulu écouter mon histoire. Ils croient dans ce que je fais pour ma communauté. »

D^r. Jason Adinata
416 Dentistry



« Des événements que je n'avais pas prévus sont arrivés, et je me suis endettée. La CIBC m'a appelée pour m'offrir des conseils et de l'aide. J'ai commencé à émerger de ce gouffre financier, et maintenant j'ai des économies. J'ai repris ma vie en main. »

Maya Cabello



« L'aide aux collectivités dévastées par les intempéries est une chose très importante. Nous nous sentons responsables, car nous savons que notre entreprise procure des emplois dans notre propre communauté. Avec l'expansion de notre entreprise, nos besoins financiers sont devenus plus complexes, et c'est rassurant de savoir que la CIBC fait partie de notre équipe. »

Tim Noble et Barrie Hall
T&T Line Construction

Message du président et chef de la direction

« L'Équipe CIBC sera le catalyseur de la croissance qui nous permettra de poursuivre sur notre lancée au cours des années à venir. Ce faisant, nous nous rallierons chaque jour autour de notre raison d'être qui consiste à *aider nos clients à réaliser leurs idées.* »



Victor G. Dodig, Président et chef de la direction

Au cours d'une année marquée par la pandémie de COVID-19 persistante et l'incertitude économique qui en découle, ainsi que par des discussions cruciales sur l'inclusion et les changements climatiques, l'Équipe CIBC, forte de son effectif de 45 000 employés, s'est une fois de plus mobilisée pour faire preuve de leadership à l'appui de ses parties intéressées.

En 2021, la banque a été présente pour ses clients et dans les collectivités où elle mène ses activités. Nous avons investi dans les outils à la disposition de notre équipe Services consultatifs pour aider nos clients à réaliser leurs idées. Nous sommes devenus membres de l'alliance bancaire Net Zéro et avons réitéré notre engagement en matière de financement durable de solutions novatrices qui aident les clients à atteindre leurs propres objectifs en matière de durabilité. De plus, juste après la clôture de l'exercice, nous avons annoncé la création d'une nouvelle fondation de bienfaisance qui favorisera l'égalité sociale et économique dans les quartiers défavorisés.

Nous avons également généré une valeur pour nos actionnaires, grâce à la forte croissance attribuable à la réalisation des priorités de notre stratégie axée sur les clients et alimentée par nos investissements dans notre culture et nos capacités.

Le dynamisme insufflé à notre entreprise permet à notre équipe d'entamer un nouveau chapitre de l'histoire de la banque, qui a présenté officiellement sa nouvelle image de marque à la fin de l'exercice. La nouvelle allure fait le lien entre notre riche passé, le présent et l'avenir et symbolise notre raison d'être.

C'est grâce aux efforts de notre équipe exceptionnelle à l'échelle de l'Amérique du Nord et du globe que nous avons pu concrétiser nos réalisations cette année et que nous pourrions donner corps à notre ambition pour l'avenir. Le professionnalisme et le dévouement des membres de l'équipe constituent la pierre d'assise de toutes nos réussites.

L'Équipe CIBC sera le catalyseur de la croissance qui nous permettra de poursuivre sur notre lancée au cours des années à venir. Ce faisant, nous nous rallierons chaque jour autour de notre raison d'être qui consiste à *aider nos clients à réaliser leurs idées.*

Rendement de nos activités

En 2021, la banque a déclaré un résultat de 6,4 G\$, ou 6,7 G\$ sur une base ajustée¹⁾, soit une hausse respectivement de 70 % et 50 % par rapport à l'exercice précédent. Ces résultats s'expliquent par notre chiffre d'affaires robuste, stimulé par l'accroissement de notre part de marché lié à nos efforts pour attirer de nouveaux clients et pour consolider les relations avec les clients existants à l'échelle de la banque. Notre situation de fonds propres est demeurée très solide, avec un ratio des fonds propres de première catégorie sous forme d'actions ordinaires de 12,4 % qui met en évidence la robustesse de la banque.

En 2021, nous avons établi trois priorités précises pour faire prospérer nos activités. La première consistait à moderniser les services que nous offrons aux consommateurs canadiens, la deuxième à faire croître Groupe Entreprises, Gestion des avoirs et Marchés des capitaux et préserver leur résilience en Amérique du Nord et la troisième à accélérer nos investissements soutenus dans des initiatives de croissance pour l'avenir.

¹⁾ Les mesures ajustées sont des mesures non conformes aux PCGR. Se reporter à la section Mesures non conformes aux PCGR du rapport de gestion pour plus de précisions.

Moderniser les services offerts aux consommateurs canadiens

Les efforts déployés pour revitaliser et renforcer les activités de Services bancaires personnels et PME, région du Canada ont suscité un véritable élan, et nous sommes satisfaits de l'accroissement de notre part de marché, tant du côté des actifs que des passifs. En 2021, nous avons déployé Pro-objectifs CIBC^{MC}, plateforme numérique d'établissement d'objectifs qui permet aux conseillers de Service Impérial de mieux comprendre les ambitions de nos clients. Jusqu'à présent, plus de 224 000 clients ont utilisé la plateforme, ce qui a créé une boucle de rétroaction positive et nous a permis de cimenter nos relations avec ces clients qui exploitent les fonctionnalités intuitives et interactives de la plateforme pour établir leurs objectifs et faire le suivi de leurs progrès au fil du temps. Notre équipe s'est mobilisée pour fournir des conseils personnalisés aux clients à l'aide d'outils numériques, tant à ceux qui ont éprouvé des difficultés dans le contexte de la pandémie qu'à ceux dont les assises sont solides et qui sont axés sur la croissance.

Les prêts hypothécaires ont eu le vent en poupe cette année, alors que nous avons aidé un nombre croissant de Canadiens dont l'ambition est d'accéder à la propriété à la réaliser avec le concours de notre équipe nationale de conseillers en prêts hypothécaires et

des équipes de nos centres bancaires. Nos activités liées aux fonds communs de placement ont dégagé des apports nets sans précédent, ce qui témoigne de notre capacité à aider les clients à progresser vers la concrétisation de leurs idées à long terme en dépit des défis à court terme attribuables à la pandémie.

Nous avons réalisé des progrès considérables en vue d'offrir une expérience moderne à nos clients, comme en font état les notes les plus élevées de notre histoire au chapitre de l'expérience client. En outre, nous avons continué à dominer le marché sur le plan de l'innovation numérique destinée aux clients, et avons raflé pour la deuxième année consécutive le prix J.D. Power pour la meilleure application de services bancaires parmi les principales banques canadiennes.

Nous continuons à nous tourner vers l'avenir en investissant dans la croissance de Services financiers directs, qui englobe Simplii Financial et les comptes de courtage autogérés de Pro-Investisseurs. Ce secteur répond aux besoins des clients férus des technologies numériques qui préfèrent utiliser un guichet en libre-service pour déposer et transférer leurs fonds ou les investir. Nous avons affiché une croissance des produits à deux chiffres dans ce secteur, en maintenant le cap sur l'innovation et en proposant des services de technologie financière à un nombre grandissant de clients.

Nous avons réalisé des progrès considérables en vue d'offrir une expérience moderne à nos clients, comme en font état les notes les plus élevées de notre histoire au chapitre de l'expérience client.

Produits par secteur d'activité

8,15 G\$

Services bancaires personnels et PME, région du Canada

4,67 G\$

Groupe Entreprises et Gestion des avoirs, région du Canada

2,19 G\$

Groupe Entreprises et Gestion des avoirs, région des États-Unis

4,52 G\$

Marchés des capitaux



Victor Dodig en compagnie d'Alison Rose, chef de la direction de NatWest Group, pendant la conférence sur la durabilité de la CIBC de 2021.

Notre nouvelle image de marque n'est pas le reflet de nos aspirations, c'est plutôt une confirmation de la banque que nous sommes devenus au prix de grands efforts. Le slogan, *De vos idées à la réalité*, prend vie grâce aux investissements effectués à l'échelle de la banque.



Faire croître Groupe Entreprises, Gestion des avoirs et Marchés des capitaux et préserver leur résilience en Amérique du Nord

Nous avons assisté à une reprise de l'économie privée des deux côtés de la frontière en 2021. Même si la pandémie continue d'avoir des répercussions sur certains secteurs, bon nombre des clients de Groupe Entreprises ont eu une année nettement meilleure que la précédente et ont élaboré des plans de croissance à moyen et à long terme. La banque est toujours aussi présente pour les clients qui ont des difficultés, mais, de plus en plus, les conversations avec les clients portent sur l'avenir, tout particulièrement dans notre secteur Services financiers Innovation en pleine expansion. Du côté de Gestion des avoirs, nos activités ont tiré parti de la collaboration étroite entre tous les secteurs de la banque, le nombre de recommandations demeurant élevé, ce qui nous a permis de nouer des liens avec de nouveaux clients sur un horizon à plus long terme.

Marchés des capitaux a continué de faire bonne figure en générant une valeur pour les clients, en collaborant sur des possibilités de croissance à l'échelle de la banque et en stimulant la croissance sur le marché des États-Unis. L'accent soutenu que nous mettons sur les relations avec les clients nous place en très bonne position pour une année qui laisse entrevoir des activités vigoureuses pour les services de Banque d'investissement et un volume important de transactions.

Investir dans des initiatives de croissance pour l'avenir

Notre équipe dans son ensemble a foi résolument dans la banque qu'elle veut bâtir et dans l'apport de chacun à cette dernière. Malgré les défis et l'incertitude qui pèsent sur l'économie dans le contexte de la pandémie, nous avons maintenu notre engagement à investir pour l'avenir.

Nous avons fait, par exemple, un investissement stratégique dans Loop Capital, société de services financiers dont le siège social est situé à Chicago, qui entretient des relations étroites partout aux États-Unis. Grâce à cet investissement, nous serons encore mieux outillés pour répondre aux besoins des clients des secteurs stratégiques des deux côtés de la frontière, puisqu'il s'inscrit dans notre approche visant à travailler avec des entreprises qui ont une culture focalisée sur le client similaire et qui se sont engagées à promouvoir une croissance économique inclusive.

Au Canada, nous avons annoncé la conclusion d'une nouvelle entente à long terme en vertu de laquelle la banque devient l'émetteur exclusif des cartes de crédit Costco Mastercard, faisant ainsi l'acquisition du portefeuille de cartes de crédit actuel, qui répond aux besoins de millions de Canadiens et dont les soldes dus totalisent plus de 3 G\$.

L'acquisition vient augmenter et diversifier de façon importante notre portefeuille de cartes de crédit dans la catégorie des cartes assorties de primes sur les achats courants. Il convient de souligner que cette entente avec Costco ouvrira des possibilités d'approfondir les relations avec de nouveaux clients appartenant au vaste réseau de membres de Costco qui ne cesse de gagner en importance, ce qui en fera un investissement stratégiquement important au cours des années à venir.

Nous avons également établi une relation stratégique avec Microsoft pour concrétiser notre approche axée sur l'infonuagique à l'appui de notre résilience, de notre efficacité et de notre souplesse. Nous avons réalisé des progrès considérables au chapitre de la modernisation de notre banque et cette entente permettra d'en accélérer le processus.

Entamer un nouveau chapitre de notre histoire avec notre nouvelle image de marque

En investissant dans sa culture et dans ses capacités, la banque a changé son identité. En 2021, nous avons franchi une nouvelle étape de notre parcours de croissance en dévoilant notre nouvelle image de marque.

Notre nouvelle image de marque n'est pas le reflet de nos aspirations, c'est plutôt une confirmation de la banque que nous sommes devenus au prix de grands efforts. Le slogan, *De vos idées à la réalité*, prend vie grâce aux investissements effectués à l'échelle de la banque.

Nous sommes maintenant une banque foncièrement nord-américaine. La CIBC d'aujourd'hui s'articule autour de la collaboration entre nos différents secteurs d'activité et par-delà les frontières et nous mobilise pour que nous soyons tous animés par sa raison d'être.

La nouvelle image de marque reflète la croissance et la transformation notables de notre banque au cours des dernières années, et marque une nouvelle étape de croissance dans son long parcours.

Répéter notre engagement à l'égard d'un avenir inclusif et durable

Nous sommes tournés vers l'avenir et reconnaissons que les changements climatiques constituent l'un des plus grands enjeux auxquels fait face la société. Nous continuons de poser des gestes concrets pour ouvrir la voie à un avenir à faibles émissions de carbone pour nos parties intéressées, et avons notamment annoncé notre ambition d'atteindre des émissions nettes nulles de GES dans nos activités d'exploitation et de financement d'ici 2050.

Nous avons également doublé notre engagement en matière de financement durable en nous fixant un objectif de 300 G\$ d'ici 2030², ce qui contribuera fortement à donner corps aux idées de nos clients au chapitre de la durabilité. Nous sommes aussi devenus membres de l'alliance bancaire Net Zéro et pourrions ainsi renforcer notre rôle dans le financement de la transition climatique et travailler de concert avec nos pairs du monde entier pour lutter contre les changements climatiques de manière inclusive.

Plus important encore, nous prenons également des mesures pour offrir des solutions fondées sur le marché qui permettront à nos clients d'atteindre leurs objectifs d'émissions nettes nulles de GES. Le projet Carbone en est un exemple, une nouvelle plateforme lancée par la CIBC dans le cadre d'un effort conjoint avec trois autres banques mondiales pour appuyer le marché volontaire du carbone au moyen d'une tarification et de normes claires et uniformes. En bref, le but du projet est de rendre le marché des crédits carbone plus liquide et plus accessible pour que les clients puissent remplir plus facilement leurs engagements sur le plan de la carboneutralité.

Nous avons également réalisé des progrès par rapport à notre engagement de faire de l'inclusion la pierre angulaire de notre culture. Nous avons fixé des objectifs mesurables pour que nos leaders puissent s'employer à éliminer les obstacles auxquels se heurtent les membres de la communauté noire, des peuples autochtones et d'autres communautés qui demeurent sous-représentés dans les services financiers. De surcroît, je suis fier de coprésider pour la deuxième année l'initiative BlackNorth qui sert de catalyseur pour encourager les chefs d'entreprise canadiens à mettre fin au racisme systémique envers les Noirs. En 2021, la CIBC a augmenté la représentation des membres de la communauté noire occupant des postes de direction approuvés par le conseil d'administration, la faisant passer de 2,6 % à 2,9 %, leur représentation au sein de l'équipe du personnel au Canada ayant également augmenté, passant de 3,5 % à 3,8 %.

La banque s'est classée au premier rang des sociétés canadiennes les plus favorables à l'égalité des genres et au 19^e rang à l'échelle mondiale dans le quatrième rapport et classement annuel en matière d'égalité des genres d'Equileap, à l'appui de notre engagement à long terme à créer un milieu de travail où tous les membres de l'équipe peuvent réaliser leurs ambitions. La banque a également figuré pour la dixième année consécutive au palmarès des 100 meilleurs employeurs au Canada et a été au nombre des Meilleurs employeurs pour les jeunes Canadiens grâce à sa capacité à attirer et à retenir les talents les plus émérites.

Investir dans les collectivités où nous menons nos activités

Vers la fin de 2021, nous nous sommes préparés en vue du lancement de la Fondation CIBC, qui marque un jalon important dans nos efforts soutenus pour appuyer les collectivités. Créée pour faire progresser l'égalité sociale et économique dans les quartiers défavorisés, la Fondation CIBC a vu le jour juste après la fin de l'exercice. Elle s'appuie sur les initiatives de bienfaisance de la banque pour instaurer des changements durables de sorte que tous puissent concrétiser leurs idées.

2) La finance durable concerne principalement les activités des clients qui soutiennent, entre autres, la production d'énergie renouvelable et sans émissions, l'efficacité énergétique, les infrastructures durables, les logements abordables, les immeubles verts, le financement lié à la durabilité et les produits financiers durables. Les produits offerts par la CIBC qui font partie de notre engagement en matière de mobilisation pour ces activités des clients comprennent les prêts et la syndication de prêts, la prise ferme de titres de créance et de titres de participation, les conseils en fusions et acquisitions et les solutions de couverture, ainsi que les investissements de capitaux.

Résultats ESG en quelques chiffres

Femmes siégeant au conseil d'administration

50 %



Nombre de clients ayant participé à des séminaires et à des ateliers de formation financière

72 000



Total des dons de l'entreprise et des employés en 2021

132,7 M\$³



Nouvelles autorisations de prêts aux petites et moyennes entreprises en 2021

4,8 G\$



3) Ce montant comprend les dons de l'entreprise, y compris le don de 70 M\$ à la Fondation CIBC, les commandites de la CIBC ainsi que les dons des employés et les collectes de fonds menées par eux.

Message du président et chef de la direction

Nos activités de collecte de fonds phares, comme la Course à la vie CIBC et la Journée du miracle CIBC, resteront un élément essentiel de notre démarche visant à redonner aux collectivités et à les appuyer. Ces activités se sont à nouveau tenues virtuellement cette année et nous ont permis de recueillir, dans l'ensemble, 7,6 M\$ qui seront versés à des causes importantes dans les collectivités liées à la recherche sur le cancer et à l'aide à l'enfance pour assurer un meilleur avenir aux enfants.

Conclusion

La banque a su composer avec la pandémie en 2020 en se concentrant sans relâche sur les besoins de ses clients. Nous avons fait progresser la mise en œuvre de notre stratégie de croissance et fait en sorte d'incarner notre raison d'être en 2021 en investissant de façon soutenue dans des initiatives qui changent la donne pour nos clients, notre équipe, les collectivités et les investisseurs.

Nous entamons l'exercice 2022, forts d'une nouvelle image de marque et animés par un sentiment d'anticipation.

Notre engagement se reflète dans nos résultats financiers et appuie nos investissements pour l'avenir, dans le potentiel de croissance de la banque et dans les collectivités, à l'heure où nous nous employons à créer une économie plus inclusive et durable.

En réfléchissant à cette année si importante pour notre banque, je tiens, en terminant, à remercier notre équipe exceptionnelle. Ses membres personnifient notre banque et incarnent notre raison d'être au quotidien. Par leur apport inébranlable au cours d'une période tumultueuse, ils ont véritablement été la force motrice de la transformation de la banque.

L'avenir s'annonce prometteur tant pour nos parties intéressées que pour la banque. Nous commençons un nouveau chapitre de notre histoire et avons hâte de voir ce que nous pourrons réaliser ensemble.

Victor G. Dodig
Président et chef de la direction

Équipe de la direction



(de gauche à droite, de haut en bas) :

- 1 – **Victor G. Dodig**
Président et chef de la direction
- 2 – **Shawn Beber**
Premier vice-président à la direction et chef de la gestion du risque
- 3 – **Michael G. Capatides**
Premier vice-président à la direction et chef de groupe, région des États-Unis, et président et chef de la direction, CIBC Bank USA
- 4 – **Harry Culham**
Premier vice-président à la direction et chef de groupe, Marchés des capitaux et Services financiers directs
- 5 – **Laura Dottori-Attanasio**
Première vice-présidente à la direction et chef de groupe, Services bancaires personnels et PME, région du Canada
- 6 – **Jon Hountalas**
Premier vice-président à la direction et chef de groupe, Groupe Entreprises et Gestion des avoirs, région du Canada
- 7 – **Christina Kramer**
Première vice-présidente à la direction et chef de groupe, Technologie, infrastructure et innovation
- 8 – **Kikelomo Lawal**
Vice-présidente à la direction et chef des affaires juridiques
- 9 – **Hratch Panossian**
Premier vice-président à la direction et chef des services financiers et Stratégie de l'entreprise
- 10 – **Sandy Sharman**
Première vice-présidente à la direction et chef de groupe, Personnel, culture et marque

Message de la présidente du conseil d'administration

« Au moment de dresser le bilan de l'année 2021, ma première en tant que présidente du conseil d'administration, je suis fière du soutien que la CIBC a apporté à ses clients, à ses collectivités et aux membres de son équipe tout au long de cette deuxième année de la pandémie de COVID-19. »



Katharine B. Stevenson Présidente du conseil

Nous avons comme principale priorité de veiller à ce que la CIBC dispose de la bonne stratégie, des meilleurs talents et d'une excellente gestion des risques pour rechercher les occasions à saisir conformément à sa raison d'être. La CIBC poursuit sa croissance selon sa stratégie alors que nos clients de l'ensemble des secteurs émergent de la pandémie et que les particuliers et les entreprises se tournent vers l'avenir avec une confiance de plus en plus grande. En 2021, tous nos secteurs d'activité ont affiché de bons résultats, et nous avons dégagé des rendements solides pour nos actionnaires, tout en continuant d'investir dans nos activités aux États-Unis et au Canada.

Les questions environnementales, sociales et de gouvernance sont constamment au centre des préoccupations du conseil d'administration. Nous sommes déterminés à faire de l'inclusion une des pierres d'assise de la culture de la CIBC, et je suis heureuse de vous annoncer que 40 % des membres du comité de la direction de la CIBC sont des femmes et qu'avec 50 % d'administratrices en son sein, le conseil d'administration a atteint la parité. En outre, un des membres du conseil d'administration s'identifie comme faisant partie de la communauté noire et un autre, de la communauté LGBTQ+.

Nous croyons que les changements climatiques constituent l'un des enjeux les plus importants de notre époque. Nous sommes activement engagés dans la réduction de notre empreinte carbone, mais c'est en soutenant de manière proactive nos clients dans leur transition vers une économie à faibles

émissions de carbone que nous obtiendrons les résultats les plus tangibles. C'est à cette fin que nous avons annoncé notre objectif d'atteindre la carboneutralité d'ici 2050 et que nous avons doublé notre cible en matière de finance durable, entre autres engagements environnementaux.

Nous envisageons l'année 2022 avec optimisme. Malgré les défis des deux dernières années, la CIBC a accéléré ses investissements dans les initiatives de croissance en appui à sa stratégie focalisée sur le client. Nous nous trouvons de ce fait dans une excellente position pour poursuivre notre croissance dans l'avenir.

Enfin, j'aimerais saluer le leadership du chef de la direction, Victor Dodig, et des membres de l'équipe de direction qui ont su nous guider tout au long de cette deuxième année de la pandémie, tout en dégagant un solide rendement financier. Au nom du conseil d'administration, je tiens également à remercier tous les membres de l'Équipe CIBC. Nous vous sommes reconnaissants de l'enthousiasme avec lequel vous incarnez notre raison d'être pour nos clients, jour après jour.

A handwritten signature in black ink that reads "Katharine B. Stevenson". The signature is fluid and cursive, written in a professional style.

Katharine B. Stevenson
Présidente du conseil

En 2012, le Groupe de travail sur la divulgation accrue des renseignements (GTDAR) mis sur pied par le Financial Stability Board, a publié son rapport intitulé *Enhancing the Risk Disclosures of Banks*, qui comportait 32 recommandations sur les informations à fournir. L'index ci-dessous renferme la liste de ces informations ainsi que leur emplacement. Les informations à fournir selon le GTDAR sont présentées dans notre rapport de gestion, nos états financiers consolidés ainsi que nos documents d'information financière supplémentaire, qui se trouvent sur notre site Web (www.cibc.com/francais). Aucune information du site Web de la CIBC, y compris les documents d'information financière supplémentaire, ne doit être considérée comme intégrée par renvoi aux présentes.

| Sujets | Recommandations | Informations à fournir | Rapport de gestion | États financiers consolidés | Rapport au titre du troisième pilier et information supplémentaire sur les fonds propres réglementaires |
|---|-----------------|---|------------------------|-----------------------------|---|
| | | | Pages | | |
| Généralités | 1 | Index des informations en matière de risque – présente page | | | |
| | 2 | Terminologie et mesures en matière de risque ¹ | | | 71–73 |
| | 3 | Principaux risques et nouveaux risques | 49 | | |
| | 4 | Exigences liées aux ratios réglementaires futurs importants | 35, 38, 75, 76 | 174 | 9, 16 |
| Gouvernance du risque, gestion du risque et modèle d'affaires | 5 | Structure de gestion du risque | 44, 45 | | |
| | 6 | Culture de risque et intérêt à l'égard du risque | 42, 45, 46 | | |
| | 7 | Risques découlant des activités commerciales | 47, 53 | | |
| | 8 | Simulations de crise à l'échelle de la banque | 31, 48, 57, 63, 71, 74 | | |
| Suffisance des fonds propres et actif pondéré en fonction du risque | 9 | Fonds propres réglementaires minimums | 31 | 174 | |
| | 10 | Composantes de fonds propres et rapprochement avec le bilan réglementaire consolidé | 35 | | 8–11 |
| | 11 | Tableau des flux de fonds propres réglementaires | 36 | | 12 |
| | 12 | Gestion et planification des fonds propres | 38 | 174 | |
| | 13 | Activités commerciales et actif pondéré en fonction du risque | 37, 53 | | 4 |
| | 14 | Actif pondéré en fonction du risque et exigences en matière de fonds propres | 33, 37 | | 4 |
| | 15 | Risque de crédit par portefeuille important | 55, 60 | | 27–36 |
| | 16 | Tableau des variations de l'actif pondéré en fonction du risque | 37 | | 4, 5 |
| | 17 | Application d'essais à rebours aux modèles | 47, 57, 70 | | 69, 70 |
| Liquidités | 18 | Actifs liquides | 74 | | |
| Financement | 19 | Actifs grevés | 75 | | |
| | 20 | Échéance contractuelle des actifs, des passifs et des instruments hors bilan | 79 | | |
| | 21 | Stratégie et sources de financement | 77 | | |
| Risque de marché | 22 | Rapprochement des portefeuilles de négociation et des portefeuilles autres que de négociation avec le bilan consolidé | 68 | | |
| | 23 | Facteurs importants de risque de marché lié aux activités de négociation et autres que de négociation | 69–73 | | |
| | 24 | Hypothèses, limites et procédures de validation liées aux modèles | 69–73 | | |
| | 25 | Simulations de crise et analyses de scénarios | 31, 71 | | |
| Risque de crédit | 26 | Analyse des expositions au risque de crédit | 58–65 | 147–154, 195 | 6–7, 65–68 |
| | 27 | Prêts douteux et politiques d'allègement | 55, 63, 86 | 125 | |
| | 28 | Rapprochement de prêts douteux et de la provision pour pertes sur créances | 63 | 148 | |
| | 29 | Risque de crédit de contrepartie découlant de dérivés | 55, 59 | 164–165 | 68, 35 ² |
| | 30 | Atténuation du risque de crédit | 55 | 164–165 | 20, 27–36, 39–40, 46–50, 53, 68 |
| Autres risques | 31 | Autres risques | 80–83 | | |
| | 32 | Discussion sur des situations de risque connues | 80 | 187 | |

1) Un glossaire détaillé de notre terminologie sur les risques et les fonds propres est présenté à la page 104.

2) Compris dans le document d'information financière supplémentaire.

Rapport de gestion

Le rapport de gestion est présenté afin de permettre aux lecteurs d'évaluer la situation financière et les résultats d'exploitation de la CIBC au 31 octobre 2021 et pour l'exercice clos à cette date, comparativement aux exercices précédents. Le rapport de gestion doit être lu avec les états financiers consolidés audités. À moins d'indication contraire, toute l'information financière présentée dans le rapport de gestion a été préparée selon les Normes internationales d'information financière (IFRS ou PCGR) et tous les montants sont libellés en dollars canadiens. Certaines informations présentées dans le rapport de gestion ont été ombragées étant donné qu'elles font partie intégrante des états financiers consolidés. Le rapport de gestion est en date du 1^{er} décembre 2021. D'autres renseignements concernant la CIBC, y compris la notice annuelle, peuvent être obtenus sur le site de SEDAR, à l'adresse www.sedar.com et sur le site de la Securities and Exchange Commission (SEC) des États-Unis à l'adresse www.sec.gov. Aucune information du site Web de la CIBC (www.cibc.com/francais) ne doit être considérée comme intégrée par renvoi aux présentes. Un glossaire des termes utilisés dans le rapport de gestion et dans les états financiers consolidés audités figure aux pages 101 à 107 du présent Rapport annuel.

| | | | |
|--|--|--|--|
| 2 Modifications à la présentation de l'information financière | 7 Vue d'ensemble du rendement financier | 14 Mesures non conformes aux PCGR | 42 Gestion du risque |
| 2 Vue d'ensemble | 7 Revue des résultats financiers de 2021 | 18 Vue d'ensemble des unités d'exploitation stratégiques | 84 Questions relatives à la comptabilité et au contrôle |
| 2 Notre stratégie | 8 Produits nets d'intérêts et marge d'intérêts nette | 19 Services bancaires personnels et PME, région du Canada | 84 Méthodes comptables critiques et estimations |
| 2 Performance par rapport aux objectifs | 8 Produits autres que d'intérêts | 21 Groupe Entreprises et Gestion des avoirs, région du Canada | 90 Faits nouveaux en matière de comptabilité |
| 5 Points saillants financiers | 9 Produits de négociation (BIE) | 23 Groupe Entreprises et Gestion des avoirs, région des États-Unis | 90 Autres faits nouveaux en matière de réglementation |
| 6 Conjoncture de l'économie et du marché | 9 Dotation à la provision pour pertes sur créances | 26 Marchés des capitaux | 91 Transactions entre parties liées |
| 6 Revue de l'exercice 2021 | 10 Charges autres que d'intérêts | 29 Siège social et autres | 92 Politique sur la portée des services de l'auditeur nommé par les actionnaires |
| 6 Perspectives pour l'année 2022 | 10 Impôts et taxes | 30 Situation financière | 92 Contrôles et procédures |
| 7 Événements importants | 11 Change | 30 Revue du bilan consolidé résumé | 93 Information financière annuelle supplémentaire |
| | 11 Revue des résultats du quatrième trimestre | 31 Gestion des fonds propres | 101 Glossaire |
| | 12 Analyse des tendances trimestrielles | 40 Arrangements hors bilan | |
| | 13 Rétrospective du rendement financier de 2020 | | |

UN MOT SUR LES ÉNONCÉS PROSPECTIFS : De temps à autre, nous faisons des énoncés prospectifs écrits ou oraux au sens de certaines lois sur les valeurs mobilières, y compris dans le présent Rapport annuel, dans d'autres documents déposés auprès d'organismes de réglementation canadiens ou de la SEC, et dans d'autres communications. Tous ces énoncés sont faits conformément aux dispositions d'exonération et se veulent des énoncés prospectifs aux termes de la législation en valeurs mobilières applicable du Canada et des États-Unis, notamment la loi des États-Unis intitulée *Private Securities Litigation Reform Act of 1995*. Ces énoncés comprennent, sans toutefois s'y limiter, des déclarations faites aux sections « Message du président et chef de la direction », « Vue d'ensemble – Performance par rapport aux objectifs », « Conjoncture de l'économie et du marché – Perspectives pour l'année 2022 », « Événements importants », « Vue d'ensemble du rendement financier – Impôts et taxes », « Vue d'ensemble des unités d'exploitation stratégiques – Services bancaires personnels et PME, région du Canada », « Vue d'ensemble des unités d'exploitation stratégiques – Groupe Entreprises et Gestion des avoirs, région du Canada », « Vue d'ensemble des unités d'exploitation stratégiques – Groupe Entreprises et Gestion des avoirs, région des États-Unis », « Vue d'ensemble des unités d'exploitation stratégiques – Marchés des capitaux », « Situation financière – Gestion des fonds propres », « Situation financière – Arrangements hors bilan », « Gestion du risque – Vue d'ensemble », « Gestion du risque – Principaux risques et nouveaux risques », « Gestion du risque – Risque de crédit », « Gestion du risque – Risque de marché », « Gestion du risque – Risque de liquidité », « Questions relatives à la comptabilité et au contrôle – Méthodes comptables critiques et estimations », « Questions relatives à la comptabilité et au contrôle – Faits nouveaux en matière de comptabilité », « Questions relatives à la comptabilité et au contrôle – Autres faits nouveaux en matière de réglementation » et « Questions relatives à la comptabilité et au contrôle – Contrôles et procédures » du présent rapport de gestion, et d'autres énoncés sur nos activités, nos secteurs d'activité, notre situation financière, notre gestion du risque, nos priorités, nos cibles, nos objectifs permanents ainsi que nos stratégies, le contexte réglementaire dans lequel nous exerçons nos activités et nos perspectives pour l'année 2022 et les périodes subséquentes. Ces énoncés se reconnaissent habituellement à l'emploi de termes comme « croire », « prévoir », « compter », « estimer », « prévoir », « cible », « objectif » et d'autres expressions de même nature et de verbes au futur et au conditionnel. De par leur nature, ces énoncés prospectifs nous obligent à faire des hypothèses, notamment des hypothèses économiques qui sont présentées dans la section « Conjoncture de l'économie et du marché – Perspectives pour l'année 2022 » du présent rapport, et sont assujettis aux risques inhérents et aux incertitudes qui peuvent être de nature générale ou spécifique. Étant donné l'incidence persistante de la pandémie de la maladie à coronavirus (COVID-19) sur l'économie mondiale et les marchés financiers ainsi que sur nos activités, nos résultats d'exploitation, notre réputation et notre situation financière, une plus grande part d'incertitude est forcément associée à nos hypothèses par comparaison avec les périodes précédentes. Divers facteurs, dont nombre sont indépendants de notre volonté, influent sur nos activités, notre rendement et nos résultats et pourraient faire en sorte que les résultats réels diffèrent considérablement des résultats attendus dans les énoncés prospectifs. Ces facteurs comprennent : l'avènement, la persistance ou l'intensification d'urgences de santé publique, comme la pandémie de COVID-19, ainsi que les politiques et mesures gouvernementales s'y rattachant; le risque de crédit, le risque de marché, le risque de liquidité, le risque stratégique, le risque d'assurance, le risque opérationnel, le risque de réputation, le risque lié au comportement et les risques juridiques, le risque de réglementation et le risque environnemental; les fluctuations de change et de taux d'intérêt, y compris celles découlant de la volatilité du marché et du prix du pétrole; l'efficacité et la pertinence de nos processus et modèles de gestion et d'évaluation des risques; des changements d'ordre législatif ou réglementaire dans les territoires où nous exerçons nos activités, y compris la norme commune de déclaration de l'Organisation de coopération et de développement économiques et les réformes réglementaires au Royaume-Uni et en Europe, les normes mondiales concernant la réforme relative aux fonds propres et à la liquidité élaborées par le Comité de Bâle sur le contrôle bancaire, et le règlement concernant la recapitalisation des banques et le système de paiements au Canada; les changements apportés aux lignes directrices relatives aux fonds propres pondérés en fonction du risque et aux directives d'information, et les lignes directrices réglementaires en matière de taux d'intérêt et de liquidité, et leur interprétation; l'issue de poursuites et d'enquêtes réglementaires, et des questions connexes; l'incidence de modifications des normes comptables et des règles et leur interprétation; les changements apportés au montant estimé des réserves et provisions; l'évolution des lois fiscales; les changements à nos notes de crédit; la situation et les changements politiques, y compris les modifications aux questions d'ordre économique ou commercial; l'incidence possible de conflits internationaux et d'actes terroristes, des catastrophes naturelles, des perturbations occasionnelles aux infrastructures des services publics et de toute autre catastrophe sur nos activités; la dépendance envers des tiers pour fournir les infrastructures nécessaires à nos activités; les perturbations potentielles à l'égard de nos systèmes de technologies de l'information et de nos services; l'augmentation des risques liés à la cybersécurité pouvant comprendre le vol ou la divulgation d'actifs, l'accès non autorisé à de l'information sensible ou une perturbation des activités; le risque lié aux médias sociaux; les pertes découlant de fraudes internes ou externes; la lutte contre le blanchiment d'argent; l'exactitude et l'exhaustivité de l'information qui nous est fournie en ce qui a trait à nos clients et à nos contreparties; le défaut de tiers de remplir leurs obligations envers nous et nos sociétés affiliées ou nos entreprises associées; l'intensification de la concurrence livrée par des concurrents existants ou de nouveaux venus dans le secteur des services financiers, notamment les services bancaires en direct et mobiles; l'évolution des technologies; la tenue des marchés des capitaux mondiaux; les modifications à la politique monétaire et économique; la conjoncture économique générale mondiale et celle du Canada, des États-Unis et d'autres pays où nous menons nos activités, y compris la croissance du niveau d'endettement des ménages au Canada et les risques de crédit à l'échelle mondiale; les changements climatiques et d'autres risques environnementaux et sociaux; notre capacité à élaborer et à lancer de nouveaux produits et services, à élargir nos canaux de distribution existants et à en créer de nouveaux, et à accroître les produits que nous en tirons; les changements des habitudes des clients en matière de consommation et d'épargne; notre capacité d'attirer et de retenir des employés et des cadres clés, notre capacité à réaliser nos stratégies et à mener à terme nos acquisitions et à intégrer les sociétés acquises et les contreparties; le risque que les avantages attendus d'une acquisition, d'une fusion ou d'un dessaisissement ne se concrétisent pas dans les délais prévus ou qu'ils ne se concrétisent pas du tout; et notre capacité à anticiper et à gérer les risques associés à ces facteurs. Cette énumération ne couvre pas tous les facteurs susceptibles d'influer sur nos énoncés prospectifs. Aussi ces facteurs et d'autres doivent-ils éclairer la lecture des énoncés prospectifs sans toutefois que les lecteurs se fient indûment à ces énoncés prospectifs. Tout énoncé prospectif contenu dans le présent rapport représente l'opinion de la direction uniquement à la date des présentes et est communiqué afin d'aider nos actionnaires et les analystes financiers à comprendre notre situation financière, nos objectifs, nos priorités et nos attentes en matière de rendement financier aux dates indiquées et pour les périodes closes à ces dates, et peut ne pas convenir à d'autres fins. Nous ne nous engageons à mettre à jour aucun énoncé prospectif du présent rapport ou d'autres communications, sauf si la loi l'exige.

Modifications à la présentation de l'information financière

Les modifications suivantes ont été apportées à la présentation de l'information financière en 2021.

Modifications apportées à nos secteurs d'activité

- Les résultats de Simplii Financial et Pro-Investisseurs CIBC, qui étaient auparavant présentés dans Services bancaires personnels et PME, région du Canada, sont présentés dans le nouveau secteur Services financiers directs de Marchés des capitaux, à l'instar de ceux de certains autres services de paiement direct qui étaient auparavant présentés dans Marchés des capitaux. Cette modification a été apportée pour assurer une meilleure harmonisation avec les mandats des unités d'exploitation stratégiques visées.
- Les résultats financiers liés aux activités de trésorerie aux États-Unis de Groupe Entreprises et Gestion des avoirs, région des États-Unis, sont maintenant présentés dans l'unité Trésorerie de Siège social et autres. En outre, la méthode de fixation des prix de transfert entre Groupe Entreprises et Gestion des avoirs, région des États-Unis, et l'unité Trésorerie de Siège social et autres, a été améliorée. Ces deux modifications permettent d'aligner le traitement préconisé pour Groupe Entreprises et Gestion des avoirs, région des États-Unis, sur celui appliqué à nos autres unités d'exploitation stratégiques afin d'optimiser la gestion des risques de taux d'intérêt et de liquidité.

Les montants des périodes précédentes ont été révisés en conséquence. Les résultats de nos unités d'exploitation stratégiques et la méthode employée pour calculer leur rendement ont été touchés par ces modifications. Toutefois, elles n'ont eu aucune incidence sur nos résultats financiers consolidés.

Vue d'ensemble

La CIBC est une institution financière de premier plan en Amérique du Nord résolue à créer une valeur durable pour l'ensemble de ses parties intéressées : ses clients, les membres de son équipe, les collectivités et ses actionnaires. Nous sommes animés par notre raison d'être, qui consiste à vous aider à faire de vos idées une réalité, et mués par la volonté de créer un avenir plus sécuritaire, équitable et durable à l'aide de nos principes environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG).

Par l'intermédiaire de nos secteurs, Services bancaires personnels et PME, Groupe Entreprises et Gestion des avoirs et Marchés des capitaux, nos 45 000 employés offrent un éventail complet de produits et de services financiers à 11 millions de particuliers, d'entreprises, de clients du secteur public et de clients institutionnels au Canada, aux États-Unis et dans le monde entier.

Notre stratégie

En 2021, nous sommes demeurés concentrés sur la création d'une banque moderne axée sur les relations. Grâce à ces efforts, nous offrons à nos clients une expérience exceptionnelle et aux actionnaires, un rendement supérieur, tout en maintenant notre solidité financière et le contrôle du risque et en faisant progresser notre culture animée par notre raison d'être. Nos progrès s'articulent autour de la priorité que nous accordons constamment aux trois points stratégiques suivants :

- Renforcer davantage nos activités ciblant les consommateurs canadiens;
- Faire croître Groupe Entreprises, Gestion des avoirs et Marchés des capitaux et préserver leur résilience en Amérique du Nord;
- Accélérer les investissements en cours dans les initiatives de croissance.

Performance par rapport aux objectifs

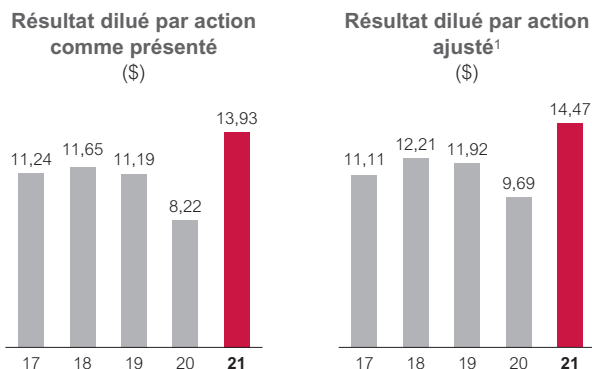
La CIBC produit une grille de pointage des mesures financières qu'elle utilise pour évaluer ses progrès et en faire état aux parties intéressées externes. Ces mesures sont classées en quatre catégories clés – croissance du résultat, levier d'exploitation, rentabilité et solidité du bilan. Nous avons fixé des objectifs à moyen terme pour chacune de ces mesures, soit d'ici les trois à cinq prochains exercices, en supposant un contexte commercial et un cycle de crédit normaux. Notre capacité à atteindre ces objectifs pourrait être compromise par des événements et des perturbations extraordinaires.

L'activité économique mondiale s'est intensifiée cette année, même si la pandémie de COVID-19 continue de ralentir le rythme de la reprise. Le déploiement des vaccins contre la COVID-19 a permis le redémarrage d'une grande partie de l'économie, mais l'activité économique n'a pas encore renoué avec le niveau d'avant la pandémie dans tous les secteurs, ce qui se répercute toujours sur notre capacité à atteindre certains de nos objectifs de rendement.

Croissance du résultat

Nous utilisons le résultat par action pour apprécier la croissance de notre résultat. Nous visons une croissance de 5 % à 10 %, laquelle est déterminée à partir d'une moyenne simple de la croissance annuelle du résultat par action ajusté¹. En 2021, dans une conjoncture économique plus favorable, le résultat dilué par action comme présenté et le résultat dilué par action ajusté¹ ont augmenté respectivement de 69 % et 49 % d'un exercice à l'autre.

À plus long terme, nous maintenons notre objectif de générer une croissance annuelle moyenne du résultat par action ajusté¹ de 5 % à 10 %.

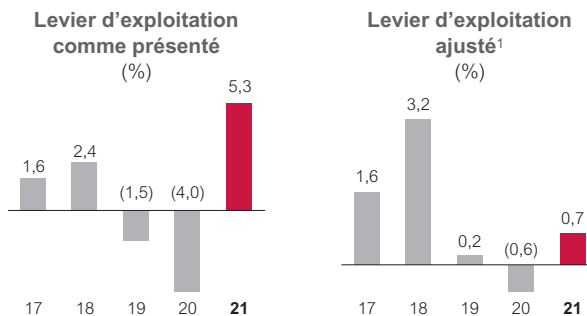


1) Les mesures ajustées sont des mesures non conformes aux PCGR. Se reporter à la section Mesures non conformes aux PCGR pour plus de précisions.

Levier d'exploitation

Le levier d'exploitation, défini comme l'écart entre les variations en pourcentage des produits et celles des charges autres que d'intérêts d'un exercice à l'autre, permet de mesurer les taux de croissance relative des produits et des charges. En 2021, le levier d'exploitation comme présenté et le levier d'exploitation ajusté¹ de la CIBC se sont établis respectivement à 5,3 % et 0,7 %, contre respectivement (4,0) % et (0,6) % en 2020.

À plus long terme, notre objectif consiste à générer un levier d'exploitation ajusté¹ positif.



Rentabilité

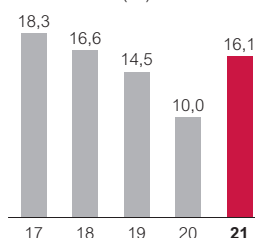
Nous avons recours à trois mesures de rentabilité, y compris deux objectifs de valeur pour les actionnaires :

1. Rendement des capitaux propres (RCP) applicables aux porteurs d'actions ordinaires

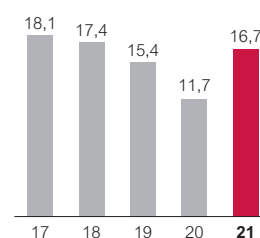
Le RCP, qui s'entend du ratio du résultat net par rapport aux capitaux propres moyens² applicables aux porteurs d'actions ordinaires, constitue une mesure clé de la rentabilité. En 2021, le RCP comme présenté et le RCP ajusté¹ de la CIBC se sont établis respectivement à 16,1 % et 16,7 %, contre respectivement 10,0 % et 11,7 % en 2020.

À plus long terme, nous continuerons de viser un RCP ajusté¹ solide d'au moins 15 %.

Rendement des capitaux propres applicables aux porteurs d'actions ordinaires comme présenté (%)



Rendement des capitaux propres applicables aux porteurs d'actions ordinaires ajusté¹ (%)

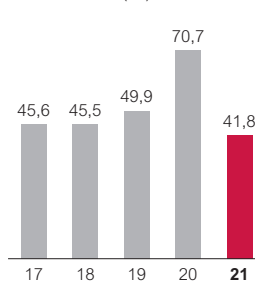


2. Ratio de versement de dividendes

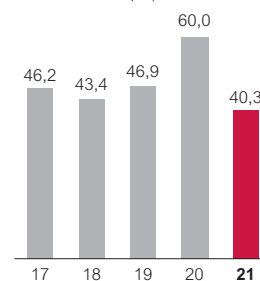
Le ratio de versement de dividendes s'entend du ratio des dividendes sur actions ordinaires versés, exprimés en pourcentage du résultat net, déduction faite des dividendes sur actions privilégiées, des primes aux rachats d'actions privilégiées et des distributions associées aux autres instruments de capitaux propres. Les principaux critères utilisés pour évaluer l'augmentation des dividendes sont le ratio actuel de versement par rapport à notre objectif et l'opinion de la CIBC sur la durabilité de son niveau actuel de résultat. En 2021, le ratio de versement de dividendes comme présenté et le ratio de versement de dividendes ajusté¹ se sont établis respectivement à 41,8 % et 40,3 %, comparativement à respectivement 70,7 % et 60,0 % en 2020. Pour répondre à la pandémie de COVID-19, le Bureau du surintendant des institutions financières (BSIF) a demandé aux institutions financières fédérales de suspendre, avec prise d'effet en mars 2020 et jusqu'à nouvel ordre, les bonifications de dividendes et les rachats d'actions. La mesure temporaire a été levée le 4 novembre 2021.

À plus long terme, nous continuerons de viser un ratio de versement de dividendes ajusté¹ de 40 % à 50 %.

Ratio de versement de dividendes comme présenté (%)



Ratio de versement de dividendes ajusté¹ (%)



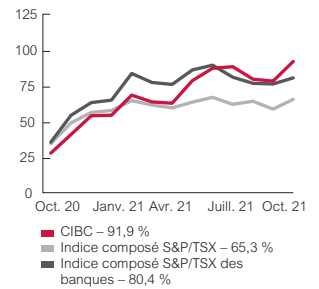
1) Les mesures ajustées sont des mesures non conformes aux PCGR. Se reporter à la section Mesures non conformes aux PCGR pour plus de précisions.

2) Les soldes moyens correspondent à la moyenne pondérée des soldes de clôture quotidiens.

3. Rendement total pour les actionnaires

Le rendement total pour les actionnaires est la mesure par excellence de la valeur pour les actionnaires, et la donnée qui nous indique si nous respectons les cibles financières qui sont sous notre contrôle. Nous avons pour objectif d'offrir un rendement total pour les actionnaires supérieur à la moyenne du secteur, moyenne que nous avons définie comme étant l'indice composé des banques de Standard & Poor's (S&P)/la Bourse de Toronto (TSX), sur une période mobile de cinq exercices. Pour la période de cinq exercices close le 31 octobre 2021, le rendement total pour les actionnaires de la CIBC a été de 91,9 % (27,7 % en 2020), soit un rendement supérieur à celui de 80,4 % de l'indice composé S&P/TSX des banques au cours de la même période.

Rendement total pour les actionnaires sur une période mobile de cinq exercices
(%)



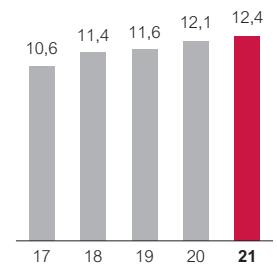
Solidité du bilan

Le maintien d'un bilan solide est essentiel à notre succès à long terme. Nous visons à maintenir de solides situations de fonds propres et de liquidité. Nous cherchons constamment à réaliser l'équilibre entre nos objectifs qui consistent à détenir un montant prudent de fonds propres excédentaires en prévision d'événements imprévus et d'incertitudes environnementales, à investir dans nos activités essentielles, à croître au moyen d'acquisitions et à redistribuer du capital à nos actionnaires.

1. Ratio des fonds propres de première catégorie sous forme d'actions ordinaires selon Bâle III

À la fin de l'exercice clos le 31 octobre 2021, notre ratio des fonds propres de première catégorie sous forme d'actions ordinaires selon Bâle III était de 12,4 % contre 12,1 % en 2020, soit bien au-delà du ratio réglementaire cible de 10,5 % actuellement fixé par le BSIF.

Ratio des fonds propres de première catégorie sous forme d'actions ordinaires
(%)



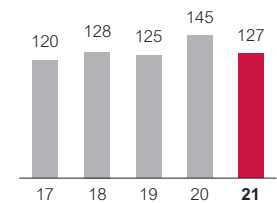
Pour répondre à la pandémie de COVID-19, le BSIF a demandé aux institutions financières fédérales de suspendre, avec prise d'effet en mars 2020 et jusqu'à nouvel ordre, les bonifications de dividendes et les rachats d'actions. La mesure temporaire a été levée le 4 novembre 2021.

2. Ratio de liquidité à court terme

Notre capacité à répondre à nos obligations financières est mesurée par le ratio de liquidité à court terme. Il s'agit d'une mesure des actifs liquides de haute qualité (HQLA) non grevés qui peuvent être convertis en liquidités pour répondre aux besoins à ce chapitre dans un scénario de crise de liquidité qui durerait 30 jours. Selon la norme applicable à cet égard, le ratio de liquidité à court terme ne peut être inférieur à 100 %, sauf en cas de crise financière.

Pour le trimestre clos le 31 octobre 2021, notre ratio de liquidité à court terme¹ moyen quotidien sur trois mois s'est établi à 127 %, contre 145 % pour la période correspondante de l'exercice précédent. Cette diminution a ramené notre ratio de liquidité à court terme à son niveau d'avant la pandémie.

Ratio de liquidité à court terme
(%)



1) Les fonds propres de première catégorie sous forme d'actions ordinaires sont calculés conformément à la ligne directrice Normes de fonds propres (NFP) du BSIF, et le ratio de liquidité à court terme conformément à la ligne directrice Normes de liquidité du BSIF, toutes deux fondées sur le cadre normatif du Comité de Bâle sur le contrôle bancaire (CBCB).

Points saillants financiers

Aux 31 octobre ou pour les exercices clos à ces dates

| | 2021 | 2020 | 2019 | 2018 | 2017 |
|---|------------|------------------------|------------------------|------------|------------|
| Résultats financiers (en millions de dollars) | | | | | |
| Produits nets d'intérêts | 11 459 \$ | 11 044 \$ | 10 551 \$ | 10 065 \$ | 8 977 \$ |
| Produits autres que d'intérêts | 8 556 | 7 697 | 8 060 | 7 769 | 7 303 |
| Total des produits | 20 015 | 18 741 | 18 611 | 17 834 | 16 280 |
| Dotations à la provision pour pertes sur créances | 158 | 2 489 | 1 286 | 870 | 829 |
| Charges autres que d'intérêts | 11 535 | 11 362 | 10 856 | 10 258 | 9 571 |
| Résultat avant impôt sur le résultat | 8 322 | 4 890 | 6 469 | 6 706 | 5 880 |
| Impôt sur le résultat | 1 876 | 1 098 | 1 348 | 1 422 | 1 162 |
| Résultat net | 6 446 \$ | 3 792 \$ | 5 121 \$ | 5 284 \$ | 4 718 \$ |
| Résultat net applicable aux participations ne donnant pas le contrôle | 17 | 2 | 25 | 17 | 19 |
| Porteurs d'actions privilégiées et d'autres instruments de capitaux propres | 158 | 122 | 111 | 89 | 52 |
| Porteurs d'actions ordinaires | 6 271 | 3 668 | 4 985 | 5 178 | 4 647 |
| Résultat net applicable aux actionnaires | 6 429 \$ | 3 790 \$ | 5 096 \$ | 5 267 \$ | 4 699 \$ |
| Mesures financières | | | | | |
| Coefficient d'efficacité comme présenté ¹ | 57,6 % | 60,6 % | 58,3 % | 57,5 % | 58,8 % |
| Leverier d'exploitation comme présenté ¹ | 5,3 % | (4,0) % | (1,5) % | 2,4 % | 1,6 % |
| Coefficient de pertes sur créances ² | 0,16 % | 0,26 % | 0,29 % | 0,26 % | 0,25 % |
| Rendement des capitaux propres applicables aux porteurs d'actions ordinaires comme présenté ¹ | 16,1 % | 10,0 % | 14,5 % | 16,6 % | 18,3 % |
| Marge d'intérêts nette ¹ | 1,42 % | 1,50 % | 1,65 % | 1,68 % | 1,66 % |
| Marge d'intérêts nette sur l'actif productif d'intérêts moyen ^{3, 4} | 1,59 % | 1,69 % | 1,84 % | 1,88 % | 1,85 % |
| Rendement de l'actif moyen ^{4, 5} | 0,80 % | 0,52 % | 0,80 % | 0,88 % | 0,87 % |
| Rendement de l'actif productif d'intérêts moyen ^{3, 4, 5} | 0,89 % | 0,58 % | 0,89 % | 0,99 % | 0,97 % |
| Taux d'impôt effectif comme présenté | 22,5 % | 22,5 % | 20,8 % | 21,2 % | 19,8 % |
| Renseignements sur les actions ordinaires | | | | | |
| Par action (\$) | | | | | |
| – résultat de base | 13,97 \$ | 8,23 \$ | 11,22 \$ | 11,69 \$ | 11,26 \$ |
| – résultat dilué comme présenté | 13,93 | 8,22 | 11,19 | 11,65 | 11,24 |
| – dividendes | 5,84 | 5,82 | 5,60 | 5,32 | 5,08 |
| – valeur comptable ⁶ | 91,66 | 84,05 | 79,87 | 73,83 | 66,55 |
| Cours de clôture de l'action (\$) | 150,17 | 99,38 | 112,31 | 113,68 | 113,56 |
| Nombre d'actions en circulation (en milliers) | 448 953 | 445 435 | 444 324 | 443 082 | 412 636 |
| – moyen pondéré de base | 450 183 | 446 021 | 445 457 | 444 627 | 413 563 |
| – fin de la période | 450 828 | 447 085 | 445 342 | 442 826 | 439 313 |
| Capitalisation boursière (en millions de dollars) | 67 701 \$ | 44 431 \$ | 50 016 \$ | 50 341 \$ | 49 888 \$ |
| Mesures de valeur | | | | | |
| Rendement total pour les actionnaires | 58,03 % | (5,90) % | 4,19 % | 4,70 % | 18,30 % |
| Rendement des actions (selon le cours de clôture de l'action) | 3,9 % | 5,9 % | 5,0 % | 4,7 % | 4,5 % |
| Ratio de versement de dividendes comme présenté ¹ | 41,8 % | 70,7 % | 49,9 % | 45,5 % | 45,6 % |
| Ratio cours/valeur comptable | 1,64 | 1,18 | 1,41 | 1,54 | 1,71 |
| Principales mesures financières – ajustées⁷ | | | | | |
| Coefficient d'efficacité ajusté ⁸ | 55,4 % | 55,8 % | 55,5 % | 55,6 % | 57,2 % |
| Leverier d'exploitation ajusté ⁸ | 0,7 % | (0,6) % | 0,2 % | 3,2 % | 1,6 % |
| Rendement des capitaux propres applicables aux porteurs d'actions ordinaires ajusté | 16,7 % | 11,7 % | 15,4 % | 17,4 % | 18,1 % |
| Taux d'impôt effectif ajusté | 22,7 % | 21,8 % | 20,6 % | 20,0 % | 20,3 % |
| Résultat dilué par action ajusté (\$) | 14,47 \$ | 9,69 \$ | 11,92 \$ | 12,21 \$ | 11,11 \$ |
| Ratio de versement de dividendes ajusté | 40,3 % | 60,0 % | 46,9 % | 43,4 % | 46,2 % |
| Données du bilan et hors bilan (en millions de dollars) | | | | | |
| Trésorerie, dépôts auprès d'autres banques et valeurs mobilières | 218 398 \$ | 211 564 \$ | 138 669 \$ | 119 355 \$ | 107 571 \$ |
| Prêts et acceptations, nets de la provision pour pertes sur créances | 462 879 | 416 388 | 398 108 | 381 661 | 365 558 |
| Total de l'actif | 837 683 | 769 551 | 651 604 | 597 099 | 565 264 |
| Dépôts | 621 158 | 570 740 | 485 712 | 461 015 | 439 706 |
| Capitaux propres applicables aux porteurs d'actions ordinaires ¹ | 41 323 | 37 579 | 35 569 | 32 693 | 29 238 |
| Actif moyen ⁴ | 809 621 | 735 492 | 639 716 | 598 441 | 542 365 |
| Actif productif d'intérêts moyen ^{3, 4} | 721 686 | 654 142 | 572 677 | 536 059 | 485 837 |
| Capitaux propres moyens applicables aux porteurs d'actions ordinaires ^{1, 4} | 38 881 | 36 792 | 34 467 | 31 184 | 25 393 |
| Biens administrés ^{1, 9, 10, 11} | 2 963 221 | 2 364 005 ⁸ | 2 423 240 ⁸ | 2 303 962 | 2 192 947 |
| Biens sous gestion ^{1, 10, 11} | 316 834 | 261 037 ⁸ | 249 596 ⁸ | 225 379 | 221 571 |
| Mesures de qualité du bilan (méthode tout compris) et mesures en matière de liquidité¹² | | | | | |
| Actif pondéré en fonction du risque (APR) (en millions de dollars) | | | | | |
| Total de l'APR | 272 814 \$ | 254 871 \$ | 239 863 \$ | s. o. | s. o. |
| APR aux fins des fonds propres de première catégorie sous forme d'actions ordinaires | s. o. | s. o. | s. o. | 216 144 \$ | 203 321 \$ |
| APR aux fins des fonds propres de première catégorie | s. o. | s. o. | s. o. | 216 303 | 203 321 |
| APR aux fins du total des fonds propres | s. o. | s. o. | s. o. | 216 462 | 203 321 |
| Ratios de fonds propres | | | | | |
| Ratio des fonds propres de première catégorie sous forme d'actions ordinaires ¹³ | 12,4 % | 12,1 % | 11,6 % | 11,4 % | 10,6 % |
| Ratio des fonds propres de première catégorie ¹³ | 14,1 % | 13,6 % | 12,9 % | 12,9 % | 12,1 % |
| Ratio du total des fonds propres ¹³ | 16,2 % | 16,1 % | 15,0 % | 14,9 % | 13,8 % |
| Ratio de levier | 4,7 % | 4,7 % | 4,3 % | 4,3 % | 4,0 % |
| LCR ¹⁴ | 127 % | 145 % | 125 % | 128 % | 120 % |
| Autres renseignements | | | | | |
| Équivalents temps plein | 45 282 | 43 853 | 45 157 | 44 220 | 44 928 |

1) Se reporter à la section Glossaire pour plus de précisions sur la composition.

2) Ratio obtenu en divisant la dotation à la provision pour pertes sur prêts douteux par les prêts et acceptations bancaires moyens, nets de la provision pour pertes sur créances.

3) L'actif productif d'intérêts moyen comprend les dépôts productifs d'intérêts auprès d'autres banques, les dépôts à vue productifs d'intérêts auprès de la Banque du Canada, les valeurs mobilières, les garanties au comptant au titre de valeurs empruntées, les valeurs acquises en vertu de prises en pension de titres, les prêts, nets de la provision pour pertes sur créances, et certains actifs associés à des contrats de sous-location.

4) Les soldes moyens correspondent à la moyenne pondérée des soldes de clôture quotidiens.

5) Résultat net exprimé en pourcentage de l'actif moyen ou de l'actif productif d'intérêts moyen.

6) Capitaux propres applicables aux porteurs d'actions ordinaires divisés par le nombre d'actions ordinaires émises et en circulation à la fin de la période.

7) Les mesures ajustées sont des mesures non conformes aux PCGR. Les mesures ajustées sont calculées de la même façon que les mesures comme présentées, mis à part le fait que l'information financière utilisée dans le calcul des mesures ajustées a été ajustée pour éliminer l'incidence des éléments d'importance. Se reporter à la section Mesures non conformes aux PCGR pour plus de précisions et un rapprochement des résultats comme présentés et des résultats ajustés.

8) Calculé sur une base d'imposition équivalente (BIE).

9) Comprennent le plein montant contractuel des biens administrés ou gardés par une coentreprise à parts égales entre la CIBC et The Bank of New York Mellon de 2 341,1 G\$ au 31 octobre 2021 (1 861,5 G\$ en 2020).

10) Les biens sous gestion sont compris dans les montants présentés au titre des biens administrés.

11) Certaines informations des exercices précédents ont été retraitées.

12) L'APR et les ratios de fonds propres sont calculés conformément à la ligne directrice NFP du BSIF, le ratio de levier conformément à la ligne directrice Exigences de levier du BSIF et le ratio de liquidité à court terme conformément à la ligne directrice Normes de liquidité du BSIF, toutes fondées sur le cadre normatif du CBCB. Se reporter aux sections Gestion des fonds propres et Risque de liquidité pour plus de précisions.

13) Depuis le deuxième trimestre de 2020, les ratios reflètent les mesures transitoires relatives aux pertes de crédit attendues annoncées par le BSIF le 27 mars 2020 en réponse à la pandémie de COVID-19.

14) Moyenne pour les trimestres clos le 31 octobre de chaque exercice indiqué.

s. o. Sans objet.

Conjoncture de l'économie et du marché

Revue de l'exercice 2021

Les progrès réalisés pour contenir les éclosions liées à la pandémie de COVID-19 grâce aux campagnes de vaccination et l'assouplissement des mesures de santé publique ont créé un contexte économique plus favorable pour la CIBC. Le passage d'une phase de mise sur pause généralisée de l'économie à des mesures restrictives moins rigides a favorisé une reprise partielle des activités du secteur des services, les dépenses ayant été soutenues par la croissance de l'emploi, les mesures budgétaires à l'appui de l'épargne au cours de l'exercice précédent et les mesures de relance monétaire en cours qui ont permis de maintenir les taux d'intérêt bas. Certaines industries du secteur des biens ont continué à subir les contrecoups des goulots d'étranglement de la chaîne d'approvisionnement survenus en raison de la pandémie. La création d'emplois, l'augmentation de la production par les entreprises et la hausse des prix des ressources ont neutralisé l'incidence d'un recours moins important aux mesures de soutien des gouvernements, ce qui s'est traduit par une amélioration de la qualité du crédit des ménages et des entreprises, en dépit du fait que les taux d'intérêt toujours bas ont nui aux marges sur les prêts au Canada et aux États-Unis. La hausse des dépenses de consommation a eu un effet positif sur le volume de transactions dans le commerce de détail en regard des creux observés au cours de la pandémie en 2020, mais les dépenses n'ont pas atteint leur niveau d'avant la pandémie, du fait en partie de la perturbation de la chaîne d'approvisionnement et de la faible utilisation du crédit par les consommateurs, les ménages s'étant plutôt tournés vers leur épargne appréciable. La saine croissance de la demande de prêts hypothécaires a été stimulée par l'effervescence du marché du logement et la hausse des prix moyens. La demande de crédit des entreprises a augmenté, celles-ci voulant tirer parti des possibilités plus attrayantes, tandis que l'activité sur les marchés des capitaux a été dynamisée par les solides émissions d'obligations de sociétés et d'État, les fusions découlant des consolidations et l'évolution positive des marchés boursiers tant aux États-Unis qu'au Canada. La croissance des dépôts a continué de s'essouffler après s'être considérablement accélérée au début de la pandémie.

Perspectives pour l'année 2022

L'activité économique mondiale s'est intensifiée cette année, même si la pandémie de COVID-19, alimentée par les variants Delta et Omicron plus contagieux, continue de nuire au rythme de la reprise et de se répercuter sur la demande de services et sur l'offre de biens. Les restrictions imposées par les gouvernements partout dans le monde pour limiter l'incidence de la vague d'infection ont été assouplies considérablement dans la majorité des territoires, mais les interruptions dans la production et l'expédition continuent de se répercuter sur les chaînes d'approvisionnement à l'échelle mondiale et la prudence des consommateurs pèse sur la demande en matière de voyages et d'autres services. Les taux de vaccination augmentent et, bien que le virus demeure une menace, nos prévisions reposent sur l'hypothèse que, pour contenir les éclosions futures dans la plupart des pays, des mesures sanitaires ciblées seront privilégiées plutôt que des arrêts généralisés de l'activité économique. Nous présumons également que le rythme croissant du déploiement des vaccins à l'échelle du globe permettra d'atténuer les perturbations dans la chaîne d'approvisionnement, d'améliorer la disponibilité des biens échangés dans le monde et de diminuer la pression exercée sur le prix de ceux-ci.

Au Canada, après avoir augmenté d'approximativement 4,5 % en 2021, le produit intérieur brut (PIB) réel devrait progresser d'environ 4 % au cours de l'année civile 2022, porté par la reprise soutenue de la demande de services aux consommateurs et l'accroissement des exportations et des dépenses d'investissement à mesure que les pressions exercées sur la chaîne d'approvisionnement mondiale diminueront. Nous anticipons que le taux de chômage se situera, en moyenne, aux alentours de 6 % au cours de l'année civile 2022, avoisinant les niveaux du plein emploi au cours du deuxième semestre de l'année. La reprise de l'activité économique devrait plus que compenser la réduction des mesures d'aide des gouvernements aux entreprises et aux ménages, favorisant ainsi la croissance et la qualité du crédit des entreprises et des ménages. L'activité d'émission d'obligations d'État diminuera en 2022, les déficits à couvrir étant moins importants. Bien que l'inflation devrait diminuer au cours de l'année dans un contexte plus favorable à l'approvisionnement en biens, nous nous attendons à ce que la Banque du Canada augmente son taux de financement à un jour de 50 points de base au cours de la deuxième moitié de l'année en réponse au resserrement du marché du travail. Les taux d'intérêt à plus long terme devraient grimper davantage au cours de l'année, à l'heure où le marché anticipe des hausses des taux d'intérêt après 2022 et où les banques centrales mondiales ralentissent le rythme des achats d'obligations aux termes des politiques d'assouplissement quantitatif.

Aux États-Unis, le PIB réel devrait s'accroître de 4,2 % au cours de l'année civile 2022, après une progression de 5,5 % au cours de l'année civile précédente. Le taux de chômage devrait, en moyenne, avoisiner 4 % au cours de l'année civile 2022, de sorte que le niveau de plein emploi sera atteint au cours de la deuxième moitié de l'année. La création d'emplois robuste et la hausse des revenus des entreprises soutiendront la baisse du nombre de cas d'insolvabilité. En réponse à l'atteinte de ses objectifs en matière d'emploi, la Réserve fédérale, qui a maintenu ses taux d'intérêt à court terme aux alentours de zéro au cours de la première moitié de l'année, devrait vraisemblablement les augmenter de 50 points de base au cours de la deuxième moitié de l'année civile 2022, après avoir ralenti ses achats nets d'obligations au cours de la première moitié de l'année civile.

Les enjeux économiques découlant de la pandémie de COVID-19 se sont répercutés sur toutes nos unités d'exploitation stratégiques, et bien qu'ils demeureront sans doute présents au cours de la prochaine année, l'avenir sera tributaire de la baisse du nombre de cas d'infection et de décès, ainsi que de la hausse des taux de vaccination et des autres traitements éventuels contre la COVID-19. Sur le plan du crédit, les mesures d'aide réduites et plus ciblées des gouvernements seront plus que contrebalancées par la hausse des emplois et du volume des affaires. La croissance des dépôts, qui devrait se poursuivre à une cadence modérée, reflète déjà le flux moins important des sommes versées aux ménages et aux entreprises au titre des programmes de soutien gouvernementaux. L'environnement des taux d'intérêt devrait continuer à peser légèrement sur la marge d'intérêts nette de toutes nos unités d'exploitation stratégiques.

En ce qui a trait à Services bancaires personnels et PME, région du Canada, la croissance de la demande de prêts hypothécaires pourrait s'essouffler légèrement au cours du prochain exercice, en raison de la baisse du volume de ventes de maisons et de l'augmentation des taux d'intérêt. Nous prévoyons que la demande de prêts autres qu'hypothécaires s'accroîtra légèrement au cours du prochain exercice, sous l'effet de l'assouplissement continu des restrictions liées à la pandémie sur le plan de l'activité économique, ce qui favorisera l'augmentation des dépenses de consommation. La hausse soutenue des dépenses de consommation devrait avoir une incidence favorable sur le volume de transactions dans le commerce de détail. La demande soutenue de prêts aux entreprises devrait se maintenir, les petites entreprises prenant de l'expansion dans le contexte de la reprise économique.

Nous anticipons que nos activités de gestion des avoirs au Canada et aux États-Unis profiteront de la poursuite de la reprise économique au cours du prochain exercice, les investisseurs étant toujours à l'affût de solutions de rechange à des placements qui continueront d'être assortis de faibles taux d'intérêt réel.

Les activités de Marchés des capitaux devraient tirer parti, au cours du prochain exercice, des volumes de transactions qui découleront de l'intensification de la volatilité attribuable à la hausse des taux d'intérêt, des activités de fusions et acquisitions à l'heure où les regroupements d'entreprises se poursuivent, et d'émissions de titres de participation vigoureuses, mais pourraient aussi subir l'incidence défavorable de la diminution des émissions d'obligations de sociétés et provinces. La demande de prêts dans les activités de Groupe Entreprises au Canada et aux États-Unis devrait continuer à progresser légèrement au cours du prochain exercice grâce à l'amélioration de la conjoncture économique.

Les perspectives économiques précitées s'appuient sur de nombreuses hypothèses quant aux répercussions économiques de la pandémie de COVID-19. Bien que la gravité de la pandémie semble s'atténuer dans les régions qui affichent un taux de vaccination élevé, le nombre de cas grimpe toujours dans certains pays et une incertitude demeure quant au rythme des efforts de vaccination à l'échelle mondiale, à la nécessité de doses de rappel et à la mesure dans laquelle les vaccins réussissent à contenir les variants actuels et futurs sans l'ajout de mesures limitant l'activité économique. Nos attentes sont fondées sur les informations actuellement à notre disposition et pourraient changer lorsque seront disponibles de nouveaux renseignements sur l'épidémiologie et les mesures sanitaires gouvernementales. Par conséquent, les résultats réels pourraient être très différents des résultats attendus.

Notre situation financière et notre situation de fonds propres réglementaires et de liquidité demeurent saines. Se reporter aux sections Gestion des fonds propres et Risque de liquidité pour plus de précisions. L'incidence de la pandémie sur notre environnement de risque est décrite dans la section Principaux risques et nouveaux risques. Les variations du niveau d'incertitude économique attribuable à la pandémie continuent d'influer sur nos estimations et hypothèses comptables importantes, surtout en ce qui concerne l'estimation des pertes de crédit attendues. Se reporter à la section Questions relatives à la comptabilité et au contrôle et aux notes 2 et 6 des états financiers consolidés pour plus de précisions. La reprise économique allant bon train et l'assouplissement des mesures restrictives de santé publique progressant de façon importante, nous avons significativement réduit l'étendue de nos programmes d'aide aux clients en regard de 2020. Se reporter aux sections Programmes d'aide aux clients de la CIBC en réponse à la COVID-19 et Programmes de prêts du gouvernement en réponse à la COVID-19 pour plus de précisions sur nos programmes d'aide aux clients et les programmes d'allègement du gouvernement auxquels nous participons.

Événements importants

Vente de certains actifs bancaires dans les Caraïbes

Le 12 octobre 2021, FirstCaribbean International Bank Limited (CIBC FirstCaribbean) a annoncé avoir conclu des ententes visant la vente de ses actifs bancaires situés à Saint-Vincent-et-les-Grenadines, à la Grenade, à la Dominique, à Saint-Kitts-et-Nevis et à Aruba. Les transactions, qui sont soumises à l'approbation des organismes de réglementation et à d'autres conditions de clôture, devraient se clôturer au cours du premier semestre de l'exercice 2022. La clôture de ces transactions ne devrait pas avoir d'incidence importante.

Acquisition du portefeuille canadien de cartes de crédit Costco

Le 2 septembre 2021, nous avons annoncé que nous avons conclu une entente à long terme en vertu de laquelle nous deviendrons l'émetteur exclusif des cartes de crédit Costco Mastercard au Canada. Nous ferons également l'acquisition du portefeuille canadien de cartes de crédit Costco, dont les soldes dus totalisent plus de 3 G\$. Cette transaction devrait se clôturer au cours du premier semestre de l'exercice 2022, sous réserve du respect des conditions de clôture habituelles.

Vente de CIBC FirstCaribbean

Le 8 novembre 2019, nous avons annoncé la conclusion d'une entente définitive visant la vente de 66,73 % des actions en circulation de CIBC FirstCaribbean à GNB Financial Group Limited (GNB), sous réserve de l'obtention des approbations réglementaires.

En raison du long processus d'examen réglementaire, de l'incidence toujours plus néfaste de la pandémie de COVID-19 sur l'économie des Caraïbes et de nos nouvelles attentes quant à la probabilité d'une transaction potentielle et au moment où elle sera conclue, nous avons cessé d'appliquer le traitement comptable des actifs et passifs comme détenus en vue de la vente de CIBC FirstCaribbean au quatrième trimestre de 2020 et comptabilisé une dépréciation du goodwill supplémentaire de 220 M\$. Le 3 février 2021, nous avons annoncé que le projet de vente de CIBC FirstCaribbean à GNB n'avait pas reçu l'approbation des autorités de réglementation de CIBC FirstCaribbean et que la transaction n'aurait pas lieu.

Se reporter aux notes 4 et 9 des états financiers consolidés pour plus de précisions.

Vue d'ensemble du rendement financier

Cette section présente une rétrospective de nos résultats financiers consolidés de 2021. La revue des résultats de nos unités d'exploitation stratégiques est présentée aux pages 18 à 28. Se reporter à la page 13 pour une rétrospective de notre rendement financier de 2020.

Revue des résultats financiers de 2021

Le résultat net comme présenté pour l'exercice considéré s'est établi à 6 446 M\$, en regard de 3 792 M\$ en 2020.

Le résultat net ajusté¹ pour l'exercice considéré a été de 6 687 M\$, contre 4 447 M\$ en 2020.

Le résultat dilué par action comme présenté pour l'exercice considéré a été de 13,93 \$, contre 8,22 \$ en 2020.

Le résultat dilué par action ajusté¹ pour l'exercice considéré s'est établi à 14,47 \$, par rapport à 9,69 \$ en 2020.

2021

Le résultat net a été touché par les éléments d'importance suivants :

- une augmentation de 125 M\$ (92 M\$ après impôt) des provisions pour procédures judiciaires (Siège social et autres);
- une charge de 109 M\$ (80 M\$ après impôt) liée à la consolidation de notre portefeuille de prêts immobiliers (Siège social et autres);
- un montant de 79 M\$ (60 M\$ après impôt) au titre de l'amortissement des immobilisations incorporelles liées aux acquisitions (50 M\$ après impôt dans Groupe Entreprises et Gestion des avoirs, région des États-Unis, et 10 M\$ après impôt dans Siège social et autres);
- un montant de 12 M\$ (9 M\$ après impôt) au titre des coûts de transaction et coûts connexes à l'intégration² liés à l'acquisition du portefeuille canadien de cartes de crédit Costco (Services bancaires personnels et PME, région du Canada).

Les éléments d'importance susmentionnés ont entraîné une augmentation des charges autres que d'intérêts de 325 M\$, et une diminution de l'impôt sur le résultat de 84 M\$. Au total, ces éléments d'importance ont fait diminuer le résultat net de 241 M\$.

2020

Le résultat net a été touché par les éléments d'importance suivants :

- des charges de restructuration de 339 M\$ (250 M\$ après impôt) essentiellement liées à des indemnités de départ (Siège social et autres);
- une charge de 248 M\$ (248 M\$ après impôt) au titre de la dépréciation du goodwill liée à notre participation donnant le contrôle dans CIBC FirstCaribbean, dont une tranche de 28 M\$ a été comptabilisée au deuxième trimestre et une tranche de 220 M\$ a été comptabilisée au quatrième trimestre (Siège social et autres);
- une charge de 114 M\$ (84 M\$ après impôt) liée à la consolidation de notre portefeuille de prêts immobiliers (Siège social et autres);
- un montant de 105 M\$ (80 M\$ après impôt) au titre de l'amortissement des immobilisations incorporelles liées aux acquisitions (6 M\$ après impôt dans Services bancaires personnels et PME, région du Canada, 1 M\$ après impôt dans Groupe Entreprises et Gestion des avoirs, région du Canada, 61 M\$ après impôt dans Groupe Entreprises et Gestion des avoirs, région des États-Unis, et 12 M\$ après impôt dans Siège social et autres);
- un profit de 79 M\$ (58 M\$ après impôt) découlant des modifications apportées aux régimes de retraite et autres régimes d'avantages postérieurs à l'emploi (Siège social et autres);
- une augmentation de 70 M\$ (51 M\$ après impôt) des provisions pour procédures judiciaires (Siège social et autres).

Les éléments d'importance susmentionnés ont entraîné une augmentation des charges autres que d'intérêts de 797 M\$, et une diminution de l'impôt sur le résultat de 142 M\$. Au total, ces éléments d'importance ont fait diminuer le résultat net de 655 M\$.

- 1) Les mesures ajustées sont des mesures non conformes aux PCGR. Se reporter à la section Mesures non conformes aux PCGR pour plus de précisions.
- 2) Les coûts de transaction et d'intégration sont des coûts directs et marginaux engagés dans le cadre de la planification et de l'exécution de l'intégration du portefeuille canadien des cartes de crédit Costco, notamment la recherche d'occasions de ventes croisées, l'actualisation et la conversion des systèmes et processus, la gestion de projets et les frais de communication.

Produits nets d'intérêts et marge d'intérêts nette

| En millions de dollars, pour les exercices clos les 31 octobre | 2021 | 2020 | 2019 |
|--|-------------------|------------|------------|
| Actif productif d'intérêts moyen | 721 686 \$ | 654 142 \$ | 572 677 \$ |
| Produits nets d'intérêts | 11 459 | 11 044 | 10 551 |
| Marge d'intérêts nette sur l'actif productif d'intérêts moyen | 1,59 % | 1,69 % | 1,84 % |

Les produits nets d'intérêts se sont accrus de 415 M\$, ou 4 %, par rapport à ceux de 2020, en raison surtout de la croissance des volumes dans l'ensemble de nos activités et de la hausse des produits de négociation, contrebalancées en partie par le resserrement des marges sur produits en raison de l'évolution de l'environnement des taux d'intérêt et de l'incidence de la conversion des monnaies étrangères.

La marge d'intérêts nette sur l'actif productif d'intérêts moyen a diminué de 10 points de base, compte tenu surtout d'un changement dans la composition de l'actif productif d'intérêts moyen et d'une augmentation des HQLA, qui découle de la croissance des dépôts, et du contexte de faibles taux d'intérêt actuel.

D'autres renseignements sur les produits nets d'intérêts et la marge d'intérêts nette sont présentés à la section Information financière annuelle supplémentaire.

Produits autres que d'intérêts

| En millions de dollars, pour les exercices clos les 31 octobre | 2021 | 2020 | 2019 |
|--|-----------------|----------|----------|
| Rémunération de prise ferme et honoraires de consultation | 713 \$ | 468 \$ | 475 \$ |
| Frais sur les dépôts et les paiements | 797 | 781 | 908 |
| Commissions sur crédit | 1 152 | 1 020 | 958 |
| Honoraires d'administration de cartes | 460 | 410 | 458 |
| Honoraires de gestion de placements et de garde ^{1, 2} | 1 621 | 1 382 | 1 305 |
| Produits tirés des fonds communs de placement ² | 1 772 | 1 586 | 1 595 |
| Produits tirés des assurances, nets des réclamations | 358 | 386 | 430 |
| Commissions liées aux transactions sur valeurs mobilières | 426 | 362 | 313 |
| Profits (pertes) sur les instruments financiers évalués/désignés à la juste valeur par le biais du résultat net (JVRN), montant net ³ | 607 | 694 | 761 |
| Profits (pertes) sur les titres de créance évalués à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global (JVAERG) et au coût amorti, montant net | 90 | 9 | 34 |
| Produits tirés des opérations de change autres que de négociation | 276 | 234 | 304 |
| Produits tirés des résultats des entreprises associées et des coentreprises comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence ¹ | 55 | 79 | 92 |
| Divers | 229 | 286 | 427 |
| | 8 556 \$ | 7 697 \$ | 8 060 \$ |

- 1) Les honoraires de garde comptabilisés directement par la CIBC sont compris dans les honoraires de gestion de placements et de garde. La quote-part de nos honoraires de garde liés aux coentreprises entre la CIBC et The Bank of New York Mellon est comprise dans les produits tirés des résultats des entreprises associées et des coentreprises comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence.
- 2) Les honoraires de gestion de placements et les produits tirés des fonds communs de placement dépendent de plusieurs facteurs, notamment des biens sous gestion. Les honoraires de gestion de placements découlant de nos services de gestion d'actifs et de gestion privée de patrimoine dépendent généralement des biens sous gestion, tandis que les honoraires de gestion de placements découlant de nos services de courtage de détail dépendent des biens administrés et, dans une moindre mesure, d'autres facteurs sans lien direct avec les biens administrés (p. ex., des frais fixes facturés par compte).
- 3) Comprendre une perte de 87 M\$ (perte de 31 M\$ en 2020 et perte de 54 M\$ en 2019) liée aux instruments financiers détenus à des fins autres que de négociation évalués/désignés à la JVRN.

Les produits autres que d'intérêts ont progressé de 859 M\$, ou 11 %, par rapport à ceux de 2020.

La rémunération de prise ferme et les honoraires de consultation ont augmenté de 245 M\$, ou 52 %, en raison surtout de l'accroissement des produits tirés de l'activité d'émission de titres de participation et de créance et de l'intensification des activités de services consultatifs.

Les commissions sur crédit se sont accrues de 132 M\$, ou 13 %, en raison surtout de la croissance des prêts commerciaux.

Les honoraires d'administration de cartes ont augmenté de 50 M\$, ou 12 %, en raison surtout de la hausse des activités transactionnelles des clients dans Services bancaires personnels et PME, région du Canada.

Les honoraires de gestion de placements et de garde ont progressé de 239 M\$, ou 17 %, en raison principalement de la croissance des biens sous gestion et des biens administrés liés à nos activités de gestion des avoirs.

Les produits tirés des fonds communs de placement ont grimpé de 186 M\$, ou 12 %, du fait principalement de l'appréciation des marchés et des ventes nettes liées à nos activités de gestion des avoirs.

Les commissions liées aux transactions sur valeurs mobilières se sont accrues de 64 M\$, ou 18 %, en raison surtout de la hausse du volume de transactions observée dans nos services de courtage de détail.

Les profits (pertes) sur les instruments financiers évalués/désignés à la JVRN, montant net, ont reculé de 87 M\$, ou 13 %, en raison principalement de la diminution des produits de négociation, des activités de trésorerie et des pertes liées à la réévaluation à la valeur de marché liées à certains dérivés détenus à des fins autres que de négociation qui a été largement compensée par les produits nets d'intérêts comptabilisés sur les valeurs évaluées à la JVRN détenues à titre de couvertures économiques.

Produits de négociation (BIE)^{1, 2}

| En millions de dollars, pour les exercices clos les 31 octobre | 2021 | 2020 | 2019 |
|--|-----------------|-----------------|-----------------|
| Produits de négociation composés de ce qui suit : | | | |
| Produits nets d'intérêts ¹ | 1 020 \$ | 904 \$ | 633 \$ |
| Produits autres que d'intérêts ³ | 694 | 725 | 815 |
| | 1 714 \$ | 1 629 \$ | 1 448 \$ |
| Produits de négociation par gamme de produits : | | | |
| Taux d'intérêt | 328 \$ | 528 \$ | 300 \$ |
| Change | 651 | 674 | 585 |
| Titres de participation ¹ | 548 | 280 | 386 |
| Marchandises | 158 | 182 | 117 |
| Divers | 29 | (35) | 60 |
| | 1 714 \$ | 1 629 \$ | 1 448 \$ |

1) Comprennent un ajustement selon la BIE de 204 M\$ (183 M\$ en 2020 et 177 M\$ en 2019) comptabilisé dans Marchés des capitaux. Excluent un ajustement selon la BIE de néant (néant en 2020 et 2 M\$ en 2019) au titre des activités autres que de négociation comptabilisé dans Groupe Entreprises et Gestion des avoirs, région des États-Unis. Se reporter à la section Vue d'ensemble des unités d'exploitation stratégiques et à la note 31 des états financiers consolidés pour plus de précisions.

2) Les activités de négociation sont fondées sur la définition du risque qui régit la négociation aux fins de gestion des fonds propres réglementaires et du risque de marché de négociation. Les positions qui font partie du portefeuille de négociation sont considérées comme faisant l'objet d'une stratégie de négociation, à condition que le portefeuille et les positions continuent de satisfaire aux critères du portefeuille de négociation définis et énoncés par le BSIF dans sa ligne directrice Normes de fonds propres.

3) Les profits (pertes) sur les instruments financiers évalués/désignés à la JVRN de 607 M\$ (694 M\$ en 2020 et 761 M\$ en 2019) comprennent un profit de 694 M\$ (725 M\$ en 2020 et 815 M\$ en 2019) lié à des instruments financiers détenus à des fins de négociation évalués/désignés à la JVRN et une perte de 87 M\$ (31 M\$ en 2020 et 54 M\$ en 2019) liée à des instruments financiers détenus à des fins autres que de négociation évalués/désignés à la JVRN.

Les produits de négociation ont augmenté de 85 M\$, ou 5 %, par rapport à ceux de 2020, du fait essentiellement de la hausse des produits de négociation tirés des opérations sur titres de participation, contrebalancée en partie par la baisse des produits de négociation tirés des opérations sur taux d'intérêt.

Les produits de négociation comprennent les produits nets d'intérêts et les produits autres que d'intérêts. Les produits nets d'intérêts découlent des intérêts et des dividendes liés aux actifs et aux passifs financiers relativement aux activités de négociation, autres que sur les dérivés, nets des charges d'intérêts et des produits d'intérêts liés au financement de ces actifs et passifs. Les produits autres que d'intérêts incluent des pertes et des profits réalisés et latents liés à des valeurs obligatoirement évaluées à la JVRN ainsi que des produits découlant des variations de la juste valeur d'instruments financiers dérivés. Les produits de négociation excluent la rémunération de prise ferme et les commissions liées aux transactions sur valeurs mobilières, qui sont présentées séparément dans le compte de résultat consolidé. Les activités de négociation et les stratégies de gestion du risque correspondantes peuvent périodiquement faire changer la nature des produits, tantôt des produits nets d'intérêts, tantôt des produits autres que d'intérêts. Par conséquent, nous considérons que le total des produits de négociation est la meilleure mesure du rendement des activités de négociation.

Dotation à la provision pour pertes sur créances

| En millions de dollars, pour les exercices clos les 31 octobre | 2021 | 2020 | 2019 |
|---|---------------|-----------------|-----------------|
| Dotation à (reprise de) la provision pour pertes sur créances – prêts douteux | | | |
| Services bancaires personnels et PME, région du Canada | 484 \$ | 625 \$ | 790 \$ |
| Groupe Entreprises et Gestion des avoirs, région du Canada | 6 | 162 | 159 |
| Groupe Entreprises et Gestion des avoirs, région des États-Unis | 104 | 133 | 68 |
| Marchés des capitaux | 32 | 121 | 109 |
| Siège social et autres | 76 | 24 | 21 |
| | 702 | 1 065 | 1 147 |
| Dotation à (reprise de) la provision pour pertes sur créances – prêts productifs | | | |
| Services bancaires personnels et PME, région du Canada | (134) | 564 | 99 |
| Groupe Entreprises et Gestion des avoirs, région du Canada | (45) | 141 | 4 |
| Groupe Entreprises et Gestion des avoirs, région des États-Unis | (179) | 354 | 5 |
| Marchés des capitaux | (132) | 190 | 51 |
| Siège social et autres | (54) | 175 | (20) |
| | (544) | 1 424 | 139 |
| | 158 \$ | 2 489 \$ | 1 286 \$ |

La dotation à la provision pour pertes sur créances a diminué de 2 331 M\$, ou 94 %, par rapport à celle de 2020, compte tenu de l'évolution favorable de la conjoncture économique et de nos perspectives économiques au cours de l'exercice considéré, alors que l'exercice précédent avait subi l'effet néfaste du début de la pandémie de COVID-19.

Pour plus de précisions sur la dotation à la provision pour pertes sur créances dans nos unités d'exploitation stratégiques, se reporter à la section Vue d'ensemble des unités d'exploitation stratégiques.

Charges autres que d'intérêts

| En millions de dollars, pour les exercices clos les 31 octobre | 2021 | 2020 | 2019 |
|--|------------------|-----------|-----------|
| Salaires et avantages du personnel | | | |
| Salaires | 3 213 \$ | 3 529 \$ | 3 081 \$ |
| Rémunération liée au rendement | 2 329 | 1 948 | 1 873 |
| Avantages du personnel | 908 | 782 | 772 |
| | 6 450 | 6 259 | 5 726 |
| Frais d'occupation ¹ | 916 | 944 | 892 |
| Matériel informatique, logiciels et matériel de bureau | 2 030 | 1 939 | 1 874 |
| Communications | 318 | 308 | 303 |
| Publicité et expansion des affaires | 237 | 271 | 359 |
| Honoraires | 277 | 203 | 226 |
| Taxes d'affaires et taxes sur le capital | 111 | 117 | 110 |
| Divers | 1 196 | 1 321 | 1 366 |
| | 11 535 \$ | 11 362 \$ | 10 856 \$ |

1) En 2021 et en 2020, les frais d'occupation comprenaient des charges respectivement de 109 M\$ et 114 M\$, liées à la consolidation de notre portefeuille immobilier, présentées à titre d'éléments d'importance.

Les charges autres que d'intérêts se sont accrues de 173 M\$, ou 2 %, par rapport à celles de 2020.

Les salaires et avantages du personnel ont progressé de 191 M\$, ou 3 %, ce qui s'explique essentiellement par la hausse de la rémunération liée au rendement. Les salaires et avantages du personnel de l'exercice précédent comprenaient des charges de restructuration essentiellement liées à des indemnités de départ et un profit attribuable aux modifications apportées aux régimes de retraite et autres régimes d'avantages postérieurs à l'emploi, tous deux présentés à titre d'élément d'importance.

Le matériel informatique, les logiciels et le matériel de bureau se sont accrues de 91 M\$, ou 5 %, en raison principalement de l'augmentation des dépenses liées aux initiatives stratégiques.

Les coûts liés à la publicité et à l'expansion des affaires ont fléchi de 34 M\$, ou 13 %, du fait surtout de la baisse des dépenses liée à l'incidence de la pandémie de COVID-19.

Les honoraires ont progressé de 74 M\$, ou 36 %, en raison essentiellement de l'augmentation des dépenses liées aux initiatives stratégiques.

Les charges Divers ont diminué de 125 M\$, ou 9 %, étant donné que les charges de l'exercice précédent comprenaient une dépréciation du goodwill, en partie contrebalancée par une augmentation des provisions pour procédures judiciaires au cours de l'exercice considéré, toutes deux présentées à titre d'éléments d'importance.

Impôts et taxes

| En millions de dollars, pour les exercices clos les 31 octobre | 2021 | 2020 | 2019 |
|---|-----------------|----------|----------|
| Impôt sur le résultat | 1 876 \$ | 1 098 \$ | 1 348 \$ |
| Taxes indirectes ¹ | | | |
| Taxe sur les produits et services (TPS), taxe de vente harmonisée (TVH) et taxes de vente | 403 | 411 | 418 |
| Charges sociales | 306 | 292 | 271 |
| Taxes sur le capital | 77 | 79 | 76 |
| Impôt foncier et taxes d'affaires | 70 | 76 | 72 |
| Total des taxes indirectes | 856 | 858 | 837 |
| Total des impôts et taxes | 2 732 \$ | 1 956 \$ | 2 185 \$ |
| Taux d'impôt effectif comme présenté | 22,5 % | 22,5 % | 20,8 % |
| Total des impôts et taxes en pourcentage du résultat net avant déduction du total des impôts et taxes | 29,8 % | 34,0 % | 29,9 % |

1) Certains montants sont fondés sur les sommes payées ou payables et ne tiennent pas compte de la capitalisation et de l'amortissement ultérieur.

Le total des impôts et taxes a augmenté de 776 M\$ en regard de celui de 2020.

La charge d'impôt sur le résultat s'est chiffrée à 1 876 M\$, en hausse de 778 M\$ par rapport à celle de 2020. Cette hausse découle essentiellement de l'augmentation du résultat.

Dans l'ensemble, les taxes indirectes ont été conformes à celles de l'exercice précédent, la hausse des charges sociales ayant été neutralisée par la diminution des autres taxes indirectes. Les taxes indirectes sont incluses dans les charges autres que d'intérêts.

Au cours d'exercices précédents, l'Agence du revenu du Canada (ARC) a établi de nouvelles cotisations dans lesquelles elle refusait la déduction de paiements au titre du règlement dans l'affaire Enron et la déduction des frais juridiques connexes (les frais liés à Enron). En janvier 2019, la CIBC a conclu avec l'ARC une entente de règlement (l'entente) permettant d'établir avec certitude la partie des frais liés à Enron qui sont déductibles au Canada. L'entente a entraîné la comptabilisation d'un recouvrement d'impôt net de 38 M\$ au premier trimestre de 2019. Ce recouvrement d'impôt a été établi en tenant compte d'un remboursement d'intérêts imposable au Canada et de la partie des frais liés à Enron qui devraient être déductibles aux États-Unis (la déduction aux États-Unis). La déduction aux États-Unis n'a pas encore été acceptée par l'Internal Revenue Service. Le montant des avantages d'impôt comptabilisés aux États-Unis pourrait nécessiter des ajustements.

L'ARC a réclamé à la CIBC, dans le cadre de nouvelles cotisations, un montant d'impôt supplémentaire d'environ 1 420 M\$ au motif que certains dividendes reçus de sociétés canadiennes de 2011 à 2016 étaient non déductibles parce qu'ils s'inscrivaient dans le cadre d'un « mécanisme de transfert de dividendes ». Les dividendes visés par les nouvelles cotisations s'apparentent à ceux visés prospectivement par les règles proposées dans les budgets fédéraux canadiens de 2015 et de 2018. En août 2021, la CIBC a déposé un avis d'appel auprès de la Cour canadienne de l'impôt et l'affaire fait maintenant l'objet d'un litige. Il est possible que la CIBC fasse l'objet de nouvelles cotisations visant des années ultérieures pour les mêmes raisons. La CIBC est persuadée que ses positions fiscales sont justifiées et entend se défendre vigoureusement. Par conséquent, aucun montant n'a été comptabilisé dans les états financiers consolidés.

En novembre 2021, la Cour canadienne de l'impôt a rendu une décision (la décision) contre la CIBC dans le cadre de la nouvelle cotisation au titre de sa perte en capital de change de 2007. La CIBC s'oppose à la décision et a interjeté appel en novembre 2021. La CIBC demeure persuadée que sa position fiscale est justifiée. Par conséquent, aucun montant n'a été comptabilisé dans les états financiers consolidés. Le risque d'assujettissement à l'impôt et à des intérêts supplémentaires lié à cette question et à des questions similaires est d'environ 300 M\$, ce qui s'ajoute à l'incapacité potentielle d'utiliser des reports en avant de pertes fiscales en capital non comptabilisés d'un montant d'approximativement 500 M\$.

Change

L'incidence de la conversion du dollar américain sur les principaux postes de notre compte de résultat consolidé découle de fluctuations de taux de change moyens et s'estime comme suit :

| | 2021 vs 2020 | 2020 vs 2019 | 2019 vs 2018 |
|--|----------------------------------|--------------------|--------------------|
| En millions de dollars, pour les exercices clos les 31 octobre | | | |
| Augmentation (diminution) estimative des éléments suivants : | | | |
| Total des produits | (307)\$ | 50 \$ | 124 \$ |
| Dotations à la provision pour pertes sur créances | 13 | 9 | 7 |
| Charges autres que d'intérêts | (141) | 26 | 66 |
| Impôt sur le résultat | (26) | 3 | 5 |
| Résultat net | (153) | 12 | 46 |
| Incidence sur le résultat par action : | | | |
| De base | (0,34)\$ | 0,03 \$ | 0,10 \$ |
| Dilué | (0,34) | 0,03 | 0,10 |
| Appréciation moyenne du \$ US par rapport au \$ CA | (6,6)% | 1,1 % | 3,2 % |

Revue des résultats du quatrième trimestre

| En millions de dollars, sauf les données sur les actions, pour les trimestres clos les | 2021 | | | | 2020 ¹ | | | |
|--|-----------------|-----------------|-----------------|-----------------|-------------------|-----------|----------|----------|
| | 31 oct. | 31 juill. | 30 avr. | 31 janv. | 31 oct. | 31 juill. | 30 avr. | 31 janv. |
| Produits | | | | | | | | |
| Services bancaires personnels et PME, région du Canada | 2 128 \$ | 2 056 \$ | 1 941 \$ | 2 025 \$ | 1 997 \$ | 1 910 \$ | 1 936 \$ | 2 079 \$ |
| Groupe Entreprises et Gestion des avoirs, région du Canada | 1 240 | 1 207 | 1 135 | 1 088 | 1 028 | 1 013 | 1 025 | 1 055 |
| Groupe Entreprises et Gestion des avoirs, région des États-Unis | 562 | 539 | 532 | 561 | 519 | 512 | 511 | 501 |
| Marchés des capitaux ² | 1 012 | 1 140 | 1 194 | 1 174 | 934 | 1 146 | 967 | 1 006 |
| Siège social et autres ² | 122 | 114 | 130 | 115 | 122 | 127 | 139 | 214 |
| Total des produits | 5 064 \$ | 5 056 \$ | 4 932 \$ | 4 963 \$ | 4 600 \$ | 4 708 \$ | 4 578 \$ | 4 855 \$ |
| Produits nets d'intérêts | 2 980 \$ | 2 893 \$ | 2 747 \$ | 2 839 \$ | 2 792 \$ | 2 729 \$ | 2 762 \$ | 2 761 \$ |
| Produits autres que d'intérêts | 2 084 | 2 163 | 2 185 | 2 124 | 1 808 | 1 979 | 1 816 | 2 094 |
| Total des produits | 5 064 | 5 056 | 4 932 | 4 963 | 4 600 | 4 708 | 4 578 | 4 855 |
| Dotations à (reprise de) la provision pour pertes sur créances | 78 | (99) | 32 | 147 | 291 | 525 | 1 412 | 261 |
| Charges autres que d'intérêts | 3 135 | 2 918 | 2 756 | 2 726 | 2 891 | 2 702 | 2 704 | 3 065 |
| Résultat avant impôt sur le résultat | 1 851 | 2 237 | 2 144 | 2 090 | 1 418 | 1 481 | 462 | 1 529 |
| Impôt sur le résultat | 411 | 507 | 493 | 465 | 402 | 309 | 70 | 317 |
| Résultat net | 1 440 \$ | 1 730 \$ | 1 651 \$ | 1 625 \$ | 1 016 \$ | 1 172 \$ | 392 \$ | 1 212 \$ |
| Résultat net (perte nette) applicable aux : | | | | | | | | |
| Participations ne donnant pas le contrôle | 4 \$ | 5 \$ | 4 \$ | 4 \$ | 1 \$ | 2 \$ | (8)\$ | 7 \$ |
| Actionnaires | 1 436 | 1 725 | 1 647 | 1 621 | 1 015 | 1 170 | 400 | 1 205 |
| Résultat par action – De base | 3,08 \$ | 3,77 \$ | 3,56 \$ | 3,56 \$ | 2,21 \$ | 2,56 \$ | 0,83 \$ | 2,64 \$ |
| – Dilué | 3,07 | 3,76 | 3,55 | 3,55 | 2,20 | 2,55 | 0,83 | 2,63 |

- 1) Certaines informations des périodes précédentes ont été révisées. Se reporter à la section Modifications à la présentation de l'information financière pour plus de précisions.
- 2) Les produits nets d'intérêts ont augmenté de 188 M\$, en raison surtout de la croissance des volumes dans l'ensemble de nos activités et de la hausse des produits de trésorerie, neutralisées en partie par le resserrement des marges sur produits.

Comparaison avec le quatrième trimestre de 2020

Le résultat net pour le trimestre s'est établi à 1 440 M\$, en hausse de 424 M\$, ou 42 %, en regard de celui du quatrième trimestre de 2020.

Les produits nets d'intérêts ont augmenté de 188 M\$, en raison surtout de la croissance des volumes dans l'ensemble de nos activités et de la hausse des produits de trésorerie, neutralisées en partie par le resserrement des marges sur produits.

Les produits autres que d'intérêts ont progressé de 276 M\$, ou 15 %, ce qui s'explique principalement par l'augmentation des produits tirés des honoraires et par la hausse de la rémunération de prise ferme et des honoraires de consultation.

La dotation à la provision pour pertes sur créances a diminué de 213 M\$, ou 73 %, par rapport à celle du trimestre correspondant de l'exercice précédent. Au trimestre considéré, une reprise de la provision pour pertes sur prêts productifs de 34 M\$ a été comptabilisée, en regard d'une dotation à la provision pour pertes sur créances de 113 M\$ au trimestre correspondant de l'exercice précédent. La dotation à la provision pour pertes sur prêts douteux a chuté de 66 M\$, étant donné que la pandémie de COVID-19 a eu une incidence défavorable au trimestre correspondant de l'exercice précédent.

Les charges autres que d'intérêts ont augmenté de 244 M\$, ou 8 %, essentiellement en raison de la hausse des salaires du personnel, des dépenses liées aux initiatives stratégiques et d'une augmentation des provisions pour procédures judiciaires, présentée à titre d'élément d'importance. Au cours du trimestre correspondant de l'exercice précédent, une dépréciation du goodwill, contrebalancée en partie par un profit attribuable aux modifications apportées aux régimes de retraite et autres régimes d'avantages postérieurs à l'emploi, avait été comptabilisée.

La charge d'impôt sur le résultat a augmenté de 9 M\$, ou 2 %, du fait surtout de la hausse du résultat.

Comparaison avec le troisième trimestre de 2021

Le résultat net du trimestre a reculé de 290 M\$, ou 17 %, par rapport à celui du trimestre précédent.

Les produits nets d'intérêts ont progressé de 87 M\$, ou 3 %, ce qui est attribuable surtout à la croissance des volumes dans l'ensemble de nos activités et à la hausse des produits de négociation, contrebalancés en partie par le resserrement des marges sur produits.

Les produits autres que d'intérêts ont diminué de 79 M\$, ou 4 %, ce qui s'explique principalement par la baisse des produits de négociation et la diminution de la rémunération de prise ferme et des honoraires de consultation, neutralisées en partie par l'accroissement des produits tirés des honoraires.

Au cours du trimestre considéré, une dotation à la provision pour pertes sur créances de 78 M\$ a été comptabilisée, en regard d'une dotation à la provision pour pertes sur créances de 99 M\$ au trimestre précédent. La reprise de la provision pour pertes sur prêts productifs a chuté de 173 M\$, en raison d'une reprise de la provision plus importante au trimestre précédent qui tenait compte de l'évolution favorable de la conjoncture économique et de nos perspectives économiques. La dotation à la provision pour pertes sur prêts douteux a été comparable à celle du trimestre précédent.

Les charges autres que d'intérêts se sont accrues de 217 M\$, ou 7 %, en raison surtout de la charge liée à la consolidation de notre portefeuille de prêts immobiliers, présentée à titre d'élément d'importance, de la hausse des coûts de soutien du siège social et de l'incidence du calendrier des dépenses liées aux initiatives stratégiques.

La charge d'impôt sur le résultat a diminué de 96 M\$, ou 19 %, en raison surtout de la baisse du résultat.

Analyse des tendances trimestrielles

Les facteurs saisonniers ont une incidence modérée sur nos résultats trimestriels. Le deuxième trimestre compte moins de jours que les autres trimestres, ce qui engendre généralement une diminution des résultats. Pendant les mois d'été (juillet – troisième trimestre et août – quatrième trimestre), les niveaux d'activité sur les marchés sont généralement à la baisse, ce qui a une incidence sur nos activités de courtage, de gestion de placements et de Marchés des capitaux.

Produits

Les produits tirés des activités de prêt et de dépôt dépendent habituellement de l'environnement des taux d'intérêt, de la croissance des volumes et des honoraires tirés des activités transactionnelles des clients. Nos activités de gestion des avoirs sont arrimées à la conjoncture du marché et aux activités de ventes nettes, qui ont une incidence sur les biens sous gestion et les biens administrés, ainsi qu'au niveau d'activités de placement de nos clients. Les produits de Marchés des capitaux sont également tributaires, dans une mesure importante, de la conjoncture des marchés qui a une incidence sur l'activité de négociation des clients et sur les activités de prise ferme. La pandémie de COVID-19 qui sévit depuis le deuxième trimestre de 2020 et la faiblesse des taux d'intérêt continuent de se répercuter sur les produits de l'ensemble de nos unités d'exploitation stratégiques.

Les produits de Services bancaires personnels et PME, région du Canada, ont été minés par la faiblesse des taux d'intérêt et par la baisse des activités transactionnelles des clients en raison de la pandémie de COVID-19, contrebalancés en partie par la croissance des volumes.

Groupe Entreprises et Gestion des avoirs, région du Canada, a profité de la croissance des prêts et des dépôts des services bancaires commerciaux ainsi que du dynamisme des marchés. Pour Groupe Entreprises, la croissance des prêts s'est intensifiée au cours de l'exercice 2021, sous l'effet de la vigueur de la reprise économique. L'avantage tiré de la croissance des prêts et des dépôts a été neutralisé en partie par le contexte de taux d'intérêt bas. Pour Gestion des avoirs, l'accroissement des biens administrés et des biens sous gestion s'explique par le rendement robuste du marché et les ventes de placements records qui ont fait suite à la période de volatilité des marchés observée au deuxième trimestre de 2020.

Groupe Entreprises et Gestion des avoirs, région des États-Unis, a profité de la croissance du nombre de clients stratégiques qui a généré une augmentation des prêts, des dépôts, des biens sous gestion et des honoraires. La croissance des prêts s'est intensifiée grâce à l'ajout de nouveaux clients et à la reprise économique. L'accroissement des biens administrés et des biens sous gestion de Gestion des avoirs a été stimulé par la reprise soutenue du marché et le fort dynamisme des ventes qui a fait suite à la période de volatilité des marchés au deuxième trimestre de 2020.

Marchés des capitaux avait affiché une baisse des produits de négociation aux deuxième et quatrième trimestres de 2020, mais a présenté une hausse des produits tirés des activités de prise ferme et de consultation aux deuxième et troisième trimestres de 2021.

Les produits de Siège social et autres reflètent l'incidence de la pandémie de COVID-19, qui a donné lieu, du deuxième trimestre de 2020 au deuxième trimestre de 2021, à des coûts de liquidités excédentaires entraînant des répercussions défavorables sur les produits. L'environnement des taux d'intérêt et le resserrement des marges ont, quant à eux, fait reculer les produits des services bancaires internationaux.

Dotation à la provision pour pertes sur créances

La dotation à la provision pour pertes sur créances est fonction du cycle de crédit en général et de la performance au chapitre du crédit dans les portefeuilles de prêts ainsi que de l'évolution de nos perspectives économiques. Compte tenu de l'incidence de la pandémie de COVID-19 depuis le deuxième trimestre de 2020, certaines parties de nos portefeuilles de prêts ont subi l'effet du ralentissement de l'activité économique provoqué par les mesures restrictives de santé publique, effet qui a été atténué dans une large mesure par les programmes de relance et d'allègement d'envergure des gouvernements à l'intention des particuliers et des entreprises. Les mesures de santé publique dans la majorité des territoires ont été assouplies en réponse au taux de vaccination croissant et la reprise économique va bon train, mais des incertitudes demeurent quant au contexte économique. L'estimation des pertes sur créances dans le contexte actuel nécessite une part de jugement considérable.

L'augmentation importante de la dotation à la provision pour pertes sur prêts productifs au cours du deuxième trimestre et, dans une moindre mesure, des troisième et quatrième trimestres de 2020 est attribuable à l'émergence de la pandémie de COVID-19, dont l'incidence s'est répercutée sur l'ensemble de nos unités d'exploitation stratégiques, et à la pression persistante exercée sur les prix du pétrole. Les quatre trimestres de 2021 tiennent compte d'une légère amélioration de la conjoncture économique et de nos perspectives économiques.

Pour Services bancaires personnels et PME, région du Canada, les résultats des troisième et quatrième trimestres de 2020 et des premier, troisième et quatrième trimestres de 2021 tiennent compte d'une baisse du nombre de cas d'insolvabilité et des radiations au titre des cartes de crédit. La baisse du nombre de cas d'insolvabilité est conforme à la tendance nationale canadienne. Le nombre peu élevé de radiations s'explique par l'aide fournie aux clients dans le cadre des programmes de report de paiement de la banque, la baisse des dépenses des clients et le soutien offert par le gouvernement. Les résultats du deuxième trimestre de 2021 comprenaient une augmentation des radiations au titre des cartes de crédit, principalement attribuable à un segment relativement petit de soldes de clients qui s'étaient auparavant prévalus des programmes de report de paiement et dont la sous-performance continue a mené à la radiation des montants connexes après leur sortie des programmes.

Pour Groupe Entreprises et Gestion des avoirs, région du Canada, une dotation à la provision a été comptabilisée au premier trimestre et au deuxième semestre de 2020 relativement à une dépréciation liée à la fraude.

Pour Groupe Entreprises et Gestion des avoirs, région des États-Unis, les résultats du premier trimestre de 2021 et du deuxième semestre de 2020 faisaient état d'une dotation à la provision pour pertes sur prêts douteux plus importante.

Pour Marchés des capitaux, les résultats des deuxième et troisième trimestres de 2020 faisaient état d'une dotation à la provision pour pertes sur prêts douteux plus élevée dans le secteur pétrolier et gazier.

Pour Siège social et autres, les résultats du troisième trimestre de 2021 faisaient état d'une dotation à la provision pour pertes sur prêts douteux plus élevée liée à CIBC FirstCaribbean.

Charges autres que d'intérêts

Les fluctuations des charges autres que d'intérêts au cours de la période ont découlé en grande partie des variations des salaires du personnel, des investissements dans les initiatives stratégiques et des variations des taux de change. Les résultats du quatrième trimestre de 2019 et ceux des

deuxième et quatrième trimestres de 2020 présentaient des dépréciations du goodwill liées à notre participation donnant le contrôle dans CIBC FirstCaribbean. Les résultats du quatrième trimestre de 2019, du troisième trimestre de 2020 et des troisième et quatrième trimestres de 2021 tenaient compte d'une augmentation des provisions pour procédures judiciaires dans Siège social et autres, présentée à titre d'élément d'importance. Les résultats du premier trimestre de 2020 comprenaient des charges de restructuration liées aux initiatives en cours visant à transformer notre structure de coût et à simplifier les activités de la banque. Les résultats du quatrième trimestre de 2020 et du quatrième trimestre de 2021 faisaient état de charges liées à la consolidation de notre portefeuille de prêts immobiliers du fait de notre emménagement prochain dans le nouveau siège social mondial. Un profit attribuable aux modifications apportées aux régimes de retraite et autres régimes d'avantages postérieurs à l'emploi a été comptabilisé au quatrième trimestre de 2020.

Impôt sur le résultat

L'impôt sur le résultat fluctue en fonction des variations du résultat assujéti à l'impôt et des territoires desquels le résultat provient. Il peut également subir l'incidence d'éléments importants et du montant du résultat exonéré d'impôt.

Rétrospective du rendement financier de 2020

| En millions de dollars, pour les exercices clos les 31 octobre | | Services bancaires personnels et PME, région du Canada | Groupes Entreprises et Gestion des avoirs, région du Canada | Groupes Entreprises et Gestion des avoirs, région des États-Unis ¹ | Marchés des capitaux ¹ | Siège social et autres ¹ | Total CIBC |
|--|--|--|---|---|-----------------------------------|-------------------------------------|------------|
| 2020 ² | Produits nets d'intérêts | 5 849 \$ | 1 248 \$ | 1 422 \$ | 2 354 \$ | 171 \$ | 11 044 \$ |
| | Produits autres que d'intérêts | 2 073 | 2 873 | 621 | 1 699 | 431 | 7 697 |
| | Total des produits | 7 922 | 4 121 | 2 043 | 4 053 | 602 | 18 741 |
| | Dotation à la provision pour pertes sur créances | 1 189 | 303 | 487 | 311 | 199 | 2 489 |
| | Charges autres que d'intérêts | 4 308 | 2 179 | 1 126 | 1 929 | 1 820 | 11 362 |
| | Résultat (perte) avant impôt sur le résultat | 2 425 | 1 639 | 430 | 1 813 | (1 417) | 4 890 |
| | Impôt sur le résultat | 640 | 437 | 55 | 505 | (539) | 1 098 |
| | Résultat net (perte nette) | 1 785 \$ | 1 202 \$ | 375 \$ | 1 308 \$ | (878)\$ | 3 792 \$ |
| | Résultat net (perte nette) applicable aux : | | | | | | |
| | Participations ne donnant pas le contrôle | – \$ | – \$ | – \$ | – \$ | 2 \$ | 2 \$ |
| | Actionnaires | 1 785 | 1 202 | 375 | 1 308 | (880) | 3 790 |
| 2019 ² | Produits nets d'intérêts | 5 944 \$ | 1 205 \$ | 1 327 \$ | 1 681 \$ | 394 \$ | 10 551 \$ |
| | Produits autres que d'intérêts | 2 296 | 2 822 | 584 | 1 794 | 564 | 8 060 |
| | Total des produits | 8 240 | 4 027 | 1 911 | 3 475 | 958 | 18 611 |
| | Dotation à la provision pour pertes sur créances | 889 | 163 | 73 | 160 | 1 | 1 286 |
| | Charges autres que d'intérêts | 4 459 | 2 106 | 1 114 | 1 802 | 1 375 | 10 856 |
| | Résultat (perte) avant impôt sur le résultat | 2 892 | 1 758 | 724 | 1 513 | (418) | 6 469 |
| | Impôt sur le résultat | 766 | 471 | 76 | 396 | (361) | 1 348 |
| | Résultat net (perte nette) | 2 126 \$ | 1 287 \$ | 648 \$ | 1 117 \$ | (57)\$ | 5 121 \$ |
| | Résultat net (perte nette) applicable aux : | | | | | | |
| | Participations ne donnant pas le contrôle | – \$ | – \$ | – \$ | – \$ | 25 \$ | 25 \$ |
| | Actionnaires | 2 126 | 1 287 | 648 | 1 117 | (82) | 5 096 |

1) Les produits et l'impôt sur le résultat de Marchés des capitaux sont présentés sur une BIE, comme l'étaient ceux de Groupe Entreprises et Gestion des avoirs, région des États-Unis en 2019, et les montants compensatoires équivalents inclus dans les produits et l'impôt sur le résultat sont présentés dans Siège social et autres.

2) Certaines informations des périodes précédentes ont été révisées. Se reporter à la section Modifications à la présentation de l'information financière pour plus de précisions.

L'analyse qui suit présente une comparaison entre nos résultats d'exploitation des exercices clos les 31 octobre 2020 et 2019.

Vue d'ensemble

Le résultat net pour l'exercice 2020 s'est établi à 3 792 M\$, en regard de 5 121 M\$ en 2019. La baisse de 1 329 M\$ du résultat net découle d'une hausse de la dotation à la provision pour pertes sur créances et des charges autres que d'intérêts, contrebalancée en partie par l'augmentation des produits.

CIBC consolidée

Produits nets d'intérêts

Les produits nets d'intérêts ont augmenté de 493 M\$, ou 5 %, par rapport à ceux de 2019, en raison surtout de la croissance des volumes dans l'ensemble de nos activités, de la hausse des produits de négociation et de l'augmentation des produits tirés des activités de financement de Marchés des capitaux, contrebalancées en partie par le resserrement des marges attribuable à l'évolution de l'environnement des taux d'intérêt et à l'allègement des taux d'intérêt offert aux clients titulaires de cartes de crédit dans le cadre des mesures d'aide financière de la CIBC pour soutenir ses clients durant la pandémie de COVID-19.

Produits autres que d'intérêts

Les produits autres que d'intérêts ont fléchi de 363 M\$, ou 5 %, par rapport à ceux de 2019, sous l'effet surtout de la diminution des activités transactionnelles des clients en raison de la pandémie, de la baisse des produits tirés des contrats de sous-location découlant de l'adoption de l'IFRS 16, *Contrats de location*, en 2020, dont l'incidence est en grande partie contrebalancée dans les produits d'intérêt et les charges autres que d'intérêts, des pertes liées à la réévaluation à la valeur de marché des couvertures économiques de certaines activités autres que de négociation, dont l'incidence est en grande partie contrebalancée dans les produits nets d'intérêts, et des produits de négociation moins élevés.

Dotation à la provision pour pertes sur créances

La dotation à la provision pour pertes sur créances a augmenté de 1 203 M\$, ou 94 %, par rapport à celle de 2019. La dotation à la provision pour pertes sur prêts productifs a augmenté de 1 285 M\$ en regard de celle de 2019, en raison surtout de la hausse de la dotation à la provision liée au début de la pandémie de COVID-19. La dotation à la provision pour pertes sur prêts douteux a diminué de 82 M\$, du fait de la baisse du nombre de cas d'insolvabilité et des radiations au titre des cartes de crédit et des prêts personnels sous l'effet des programmes d'aide aux clients et d'allègement des gouvernements, neutralisée en partie par la hausse de la dotation à la provision au titre des prêts aux entreprises et aux gouvernements.

Charges autres que d'intérêts

Les charges autres que d'intérêts ont augmenté de 506 M\$, ou 5 %, par rapport à celles de 2019, ce qui découle surtout des charges de restructuration essentiellement liées à des indemnités de départ, présentées à titre d'élément d'importance, et d'une hausse de la rémunération liée au rendement et de la majoration des avantages du personnel à l'appui du bien-être des membres du personnel durant la pandémie de COVID-19.

Impôt sur le résultat

La charge d'impôt sur le résultat a fléchi de 250 M\$, ou 19 %, comparativement à celle de 2019, par suite principalement de la baisse du résultat.

Produits par secteur

Services bancaires personnels et PME, région du Canada¹

Les produits ont diminué de 318 M\$, ou 4 %, par rapport à ceux de 2019, principalement en raison du resserrement des marges en grande partie attribuable à l'évolution de l'environnement des taux d'intérêt et à l'allègement des taux d'intérêt offerts aux clients titulaires de cartes de crédit dans le cadre des mesures d'aide financière de la CIBC pour soutenir ses clients durant la pandémie de COVID-19, et du fait d'une diminution des honoraires découlant des activités transactionnelles réduites des clients, le tout neutralisé en partie par la croissance des volumes.

Groupe Entreprises et Gestion des avoirs, région du Canada

Les produits ont connu une augmentation de 94 M\$, ou 2 %, par rapport à ceux de 2019. Les produits de Groupe Entreprises ont augmenté, par suite surtout de la croissance des volumes et de l'incidence du jour supplémentaire que comptait l'exercice 2020, ce qui a été contrebalancé en partie par le resserrement des marges et la diminution des honoraires. Les produits de Gestion des avoirs ont augmenté, en raison surtout de l'augmentation des honoraires de gestion de placements et de garde attribuable à une moyenne plus élevée des biens sous gestion et des biens administrés et à la hausse des produits tirés des commissions, ainsi qu'à l'accroissement des produits de change sous l'effet d'un volume de transactions plus élevé dans nos activités de courtage de plein exercice, contrebalancés en partie par le recul des produits tirés des fonds communs de placement.

Groupe Entreprises et Gestion des avoirs, région des États-Unis¹

Les produits ont connu une hausse de 132 M\$, ou 7 %, par rapport à ceux de 2019. Les produits de Groupe Entreprises ont augmenté, ce qui s'explique essentiellement par la croissance des volumes et l'incidence de l'écart de change, le tout en partie contrebalancé par le resserrement des marges. Les produits de Gestion des avoirs ont augmenté, en raison surtout de la croissance des volumes, d'honoraires de gestion de placements et de garde plus élevés sous l'effet d'une augmentation des biens sous gestion et de l'incidence de l'écart de change, en partie contrebalancés par le resserrement des marges.

Marchés des capitaux¹

Les produits ont connu une hausse de 578 M\$, ou 17 %, par rapport à ceux de 2019. Les produits de Marchés CIBC, réseau mondial, ont augmenté, surtout en raison de la hausse des produits de négociation tirés des opérations sur taux d'intérêt et des opérations de change et sur marchandises ainsi que de l'augmentation des produits tirés des activités de financement, le tout en partie contrebalancé par la diminution des produits de nos activités de négociation de dérivés sur actions. Les produits de Services financiers aux entreprises et services de Banque d'investissement ont augmenté, essentiellement en raison de l'accroissement des activités de souscription de titres de créance et de participation et de la hausse des produits tirés des services financiers aux entreprises, en partie contrebalancés par la baisse des produits tirés des activités de services consultatifs. Les produits tirés des Services financiers directs ont grimpé, du fait essentiellement de la hausse du volume de transactions au titre des activités de courtage en direct.

Siège social et autres¹

Les produits ont reculé de 356 M\$, ou 37 %, par rapport à ceux de 2019. Les produits de Services bancaires internationaux ont diminué, du fait notamment de la baisse des produits tirés de CIBC FirstCaribbean en raison du resserrement des marges, qui est essentiellement attribuable à l'évolution du contexte des taux d'intérêt lié à la pandémie de COVID-19, et d'une diminution des honoraires. Les produits Divers ont reculé, en raison principalement de la baisse des produits de trésorerie, en grande partie du fait des coûts de liquidités excédentaires, des produits d'intérêts au titre du règlement de certaines questions fiscales en 2019, présentés à titre d'élément d'importance, et de la baisse des produits tirés des contrats de sous-location par suite de l'adoption de l'IFRS 16 en 2020.

Mesures non conformes aux PCGR

Nous avons recours à différentes mesures financières pour évaluer le rendement de nos secteurs d'activité, tel qu'il est décrit ci-après. Certaines mesures sont calculées conformément aux PCGR (IFRS), tandis que d'autres n'ont pas de signification normalisée en vertu des PCGR et ne peuvent donc pas être comparées à des mesures similaires utilisées par d'autres sociétés. Ces mesures non conformes aux PCGR, qui comprennent des mesures financières non conformes aux PCGR et des ratios non conformes aux PCGR décrits dans le *Règlement 52-112 sur l'information concernant les mesures financières non conformes aux PCGR et d'autres mesures financières*, peuvent permettre aux investisseurs de mieux comprendre la façon dont la direction évalue le rendement des activités sous-jacentes.

Mesures ajustées

La direction évalue les résultats comme présentés et ajustés et juge que ces mesures de performances sont toutes deux utiles. Les mesures ajustées, qui comprennent le total des produits ajusté, la dotation à la provision pour pertes sur créances ajustée, les charges autres que d'intérêts ajustées, le résultat avant impôt sur le résultat ajusté, l'impôt sur le résultat ajusté et le résultat net ajusté, qui s'ajoutent aux mesures ajustées décrites ci-après, excluent les éléments d'importance des résultats comme présentés aux fins du calcul de nos résultats ajustés. Les éléments d'importance comprennent l'amortissement des immobilisations incorporables et certains éléments d'importance qui surviennent de temps à autre et qui ne reflètent pas, selon la direction, le rendement des activités sous-jacentes. Nous sommes d'avis que les mesures ajustées permettent au lecteur de mieux comprendre la façon dont la direction évalue le rendement des activités sous-jacentes tout en facilitant une analyse plus éclairée des tendances. Bien que nous croyions que ces mesures ajustées permettent de faciliter les comparaisons entre nos résultats et ceux des autres banques canadiennes qui font des ajustements similaires dans leurs informations publiques, il faut préciser qu'il n'y a pas de signification normalisée des mesures ajustées selon les PCGR.

Nous ajustons également nos résultats pour majorer les produits exonérés d'impôt gagnés sur certaines valeurs mobilières pour les ramener au montant de la BIE, soit le montant des produits pleinement imposables, en supposant qu'ils soient imposables au taux d'impôt prévu par la loi qui permettrait de dégager les mêmes produits après impôt. Se reporter à la section Vue d'ensemble des unités d'exploitation stratégiques et à la note 31 des états financiers consolidés pour plus de précisions.

1) Certaines informations des périodes précédentes ont été révisées. Se reporter à la section Modifications à la présentation de l'information financière pour plus de précisions.

Résultat dilué par action ajusté

Nous ajustons le résultat dilué par action comme présenté pour éliminer l'incidence des éléments d'importance, nette de l'impôt sur le résultat, aux fins du calcul du résultat dilué par action ajusté.

Coefficient d'efficacité ajusté

Nous ajustons les produits et les charges autres que d'intérêts comme présentés pour éliminer l'incidence des éléments d'importance et nous majorons les produits exonérés d'impôt afin de les ramener au montant de la BIE, aux fins du calcul du coefficient d'efficacité ajusté.

Levier d'exploitation ajusté

Nous ajustons les produits et les charges autres que d'intérêts comme présentés pour éliminer l'incidence des éléments d'importance et nous majorons les produits exonérés d'impôt afin de les ramener au montant de la BIE aux fins du calcul du levier d'exploitation ajusté.

Ratio de versement de dividendes ajusté

Nous ajustons le résultat net applicable aux porteurs d'actions ordinaires comme présenté pour éliminer l'incidence des éléments d'importance, nette de l'impôt sur le résultat, aux fins du calcul du ratio de versement des dividendes ajusté.

Rendement des capitaux propres applicables aux porteurs d'actions ordinaires ajusté

Nous ajustons le résultat net applicable aux porteurs d'actions ordinaires comme présenté pour éliminer l'incidence des éléments d'importance, nette de l'impôt sur le résultat, aux fins du calcul du RCP ajusté.

Taux d'impôt effectif ajusté

Nous ajustons le résultat avant impôt sur le résultat comme présenté et l'impôt sur le résultat comme présenté pour éliminer l'incidence des éléments d'importance aux fins du calcul du taux d'impôt effectif ajusté.

Résultat avant impôt et provisions

Le résultat avant impôt et provisions correspond aux produits, nets des charges autres que d'intérêts, et fournit aux lecteurs une évaluation de notre capacité à dégager un résultat pour couvrir les pertes de crédit au cours du cycle de crédit, ainsi qu'une base supplémentaire aux fins de la comparaison du rendement des activités sous-jacentes entre les périodes, en excluant l'incidence de la dotation à la provision pour pertes sur créances, ce qui nécessite que des jugements soient posés et que des estimations soient faites à l'égard de questions qui sont incertaines et qui peuvent varier de façon importante d'une période à l'autre. Nous ajustons le résultat avant impôt et provisions pour éliminer l'incidence des éléments d'importance aux fins du calcul du résultat avant impôt et provisions ajusté. Comme il a été énoncé précédemment, nous sommes d'avis que les mesures ajustées permettent au lecteur de mieux comprendre la façon dont la direction évalue le rendement des activités sous-jacentes tout en facilitant une analyse plus éclairée des tendances.

Capitaux propres applicables aux porteurs d'actions ordinaires répartis

Les capitaux propres applicables aux porteurs d'actions ordinaires sont répartis entre les unités d'exploitation stratégiques en fonction du montant estimé des fonds propres réglementaires nécessaires pour soutenir leurs activités, comme il a été déterminé pour les banques consolidées selon les exigences en matière de fonds propres réglementaires et les cibles internes du BSIF. Les capitaux propres applicables aux porteurs d'actions ordinaires non répartis sont présentés dans Siège social et autres. La répartition du capital sur cette base fournit un cadre cohérent pour évaluer le rendement de chaque unité d'exploitation stratégique, proportionnellement au risque pris. Se reporter à la section Risques découlant des activités commerciales pour plus de précisions.

Rendement des capitaux propres sectoriel

Nous utilisons le rendement des capitaux propres sectoriel comme l'une des mesures permettant d'évaluer le rendement et de prendre des décisions sur la répartition des ressources. Le rendement des capitaux propres pour l'ensemble de la CIBC fournit une mesure du rendement des capitaux propres applicables aux porteurs d'actions ordinaires, alors que le rendement des capitaux propres sectoriel offre une mesure semblable fondée sur les capitaux propres applicables aux porteurs d'actions ordinaires répartis entre les unités d'exploitation stratégiques. Par conséquent, le rendement des capitaux propres sectoriel est un ratio non conforme aux PCGR. Le rendement des capitaux propres sectoriel correspond au résultat net applicable aux porteurs d'actions ordinaires pour chaque unité d'exploitation stratégique, exprimé en pourcentage de la moyenne des capitaux propres applicables aux porteurs d'actions ordinaires répartis, soit la moyenne des capitaux propres applicables aux porteurs d'actions ordinaires répartis mensuels au cours de la période.

Le tableau ci-après présente un rapprochement entre les résultats (comme présentés) conformes aux PCGR et les résultats (ajustés) non conformes aux PCGR sur une base consolidée.

| En millions de dollars, pour les exercices clos les 31 octobre | 2021 | 2020 | 2019 | 2018 | 2017 |
|--|------------|------------|------------|------------|-------------|
| Résultats d'exploitation – comme présentés | | | | | |
| Total des produits | 20 015 \$ | 18 741 \$ | 18 611 \$ | 17 834 \$ | 16 280 \$ |
| Dotation à la provision pour pertes sur créances | 158 | 2 489 | 1 286 | 870 | 829 |
| Charges autres que d'intérêts | 11 535 | 11 362 | 10 856 | 10 258 | 9 571 |
| Résultat avant impôt sur le résultat | 8 322 | 4 890 | 6 469 | 6 706 | 5 880 |
| Impôt sur le résultat | 1 876 | 1 098 | 1 348 | 1 422 | 1 162 |
| Résultat net | 6 446 | 3 792 | 5 121 | 5 284 | 4 718 |
| Résultat net applicable aux participations ne donnant pas le contrôle | 17 | 2 | 25 | 17 | 19 |
| Résultat net applicable aux actionnaires | 6 429 | 3 790 | 5 096 | 5 267 | 4 699 |
| Résultat dilué par action (\$) | 13,93 \$ | 8,22 \$ | 11,19 \$ | 11,65 \$ | 11,24 \$ |
| Incidence des éléments d'importance¹ | | | | | |
| Produits | | | | | |
| Règlement de certaines questions fiscales ² | – \$ | – \$ | (67)\$ | – \$ | – \$ |
| Ajustements selon la méthode de l'acquisition ³ | – | – | (34) | (63) | (9) |
| Pertes supplémentaires sur les titres de créance et les prêts de CIBC FirstCaribbean à la suite de la restructuration de la dette par le gouvernement de la Barbade ² | – | – | – | 61 | – |
| Profit sur la cession-bail de certains immeubles commerciaux | – | – | – | – | (299) |
| Honoraires et charges liés au lancement de Simplii Financial et radiation connexe de Services financiers le Choix du Président | – | – | – | – | 3 |
| Incidence des éléments d'importance sur les produits | – | – | (101) | (2) | (305) |
| Dotation à (reprise de) la provision pour pertes sur créances | | | | | |
| Pertes supplémentaires sur les titres de créance et les prêts de CIBC FirstCaribbean à la suite de la restructuration de la dette par le gouvernement de la Barbade ² | – | – | – | (28) | – |
| Coûts de transaction et coûts connexes à l'intégration et ajustements selon la méthode de l'acquisition ³ | – | – | – | – | (35) |
| Augmentation (diminution) de la provision collective ⁴ | – | – | – | – | 18 |
| Incidence des éléments d'importance sur la dotation à (reprise de) la provision pour pertes sur créances | – | – | – | (28) | (17) |
| Charges autres que d'intérêts | | | | | |
| Amortissement d'immobilisations incorporelles liées à l'acquisition ⁵ | (79) | (105) | (109) | (115) | (41) |
| Coûts de transaction et coûts connexes à l'intégration et ajustements selon la méthode de l'acquisition ³ | (12) | – | 11 | (79) | (78) |
| Charge liée à la consolidation de notre portefeuille de prêts immobiliers ² | (109) | (114) | – | – | – |
| Profit attribuable aux modifications apportées aux régimes de retraite et autres régimes d'avantages postérieurs à l'emploi ² | – | 79 | – | – | – |
| Charge de restructuration ⁶ | – | (339) | – | – | – |
| Dépréciation du goodwill ⁷ | – | (248) | (135) | – | – |
| Augmentation des provisions pour procédures judiciaires ² | (125) | (70) | (28) | – | (45) |
| Charge au titre d'un paiement effectué à Air Canada ⁸ | – | – | (227) | – | – |
| Honoraires et charges liés au lancement de Simplii Financial et radiation connexe de Services financiers le Choix du Président | – | – | – | – | (95) |
| Incidence des éléments d'importance sur les charges autres que d'intérêts | (325) | (797) | (488) | (194) | (259) |
| Total de l'incidence avant impôt des éléments d'importance sur le résultat avant impôt et provisions et le résultat net | 325 | 797 | 387 | 220 | (29) |
| Règlement de certaines questions fiscales ² | – | – | (18) | – | – |
| Amortissement d'immobilisations incorporelles liées à l'acquisition ⁵ | 19 | 25 | 27 | 30 | 13 |
| Coûts de transaction et coûts connexes à l'intégration et ajustements selon la méthode de l'acquisition ³ | 3 | – | (12) | 2 | 31 |
| Charge liée à la consolidation de notre portefeuille de prêts immobiliers | 29 | 30 | – | – | – |
| Profit attribuable aux modifications apportées aux régimes de retraite et autres régimes d'avantages postérieurs à l'emploi | – | (21) | – | – | – |
| Charge de restructuration ⁶ | – | 89 | – | – | – |
| Augmentation des provisions pour procédures judiciaires ² | 33 | 19 | 7 | – | 12 |
| Charge au titre d'un paiement effectué à Air Canada ⁸ | – | – | 60 | – | – |
| Pertes supplémentaires sur les titres de créance et les prêts de CIBC FirstCaribbean à la suite de la restructuration de la dette par le gouvernement de la Barbade ² | – | – | – | 19 | – |
| Charge relative à un ajustement fiscal net découlant de la réforme fiscale américaine ² | – | – | – | (88) | – |
| Profit sur la cession-bail de certains immeubles commerciaux | – | – | – | – | (54) |
| Honoraires et charges liés au lancement de Simplii Financial et radiation connexe de Services financiers le Choix du Président | – | – | – | – | 27 |
| Augmentation (diminution) de la provision collective ⁴ | – | – | – | – | (5) |
| Incidence des éléments d'importance sur l'impôt sur le résultat | 84 | 142 | 64 | (37) | 24 |
| Total de l'incidence après impôt des éléments d'importance sur le résultat net | 241 | 655 | 323 | 257 | (53) |
| Incidence après impôt des éléments d'importance sur les participations ne donnant pas le contrôle | – | – | – | 5 | – |
| Incidence après impôt des éléments d'importance sur le résultat net applicable aux porteurs d'actions ordinaires | 241 | 655 | 323 | 252 | (53) |
| Incidence des éléments d'importance sur le résultat dilué par action (\$) | 0,54 \$ | 1,47 \$ | 0,73 \$ | 0,56 \$ | (0,13)\$ |

Se reporter à la page suivante pour les notes de bas de tableau.

| En millions de dollars, pour les exercices clos les 31 octobre | 2021 | 2020 | 2019 | 2018 | 2017 |
|--|------------------|-----------|-----------|-----------|-----------|
| Résultats d'exploitation – ajustés⁹ | | | | | |
| Total des produits – ajusté ¹⁰ | 20 015 \$ | 18 741 \$ | 18 510 \$ | 17 832 \$ | 15 975 \$ |
| Dotation à la provision pour pertes sur créances – ajustée | 158 | 2 489 | 1 286 | 842 | 812 |
| Charges autres que d'intérêts – ajustées | 11 210 | 10 565 | 10 368 | 10 064 | 9 312 |
| Résultat avant impôt sur le résultat – ajusté | 8 647 | 5 687 | 6 856 | 6 926 | 5 851 |
| Impôt sur le résultat – ajusté | 1 960 | 1 240 | 1 412 | 1 385 | 1 186 |
| Résultat net – ajusté | 6 687 | 4 447 | 5 444 | 5 541 | 4 665 |
| Résultat net applicable aux participations ne donnant pas le contrôle – ajusté | 17 | 2 | 25 | 22 | 19 |
| Résultat net applicable aux actionnaires – ajusté | 6 670 | 4 445 | 5 419 | 5 519 | 4 646 |
| Résultat dilué par action ajusté (\$) | 14,47 \$ | 9,69 \$ | 11,92 \$ | 12,21 \$ | 11,11 \$ |

- 1) Les éléments d'importance sont exclus des résultats comme présentés aux fins du calcul des résultats ajustés.
- 2) Éléments comptabilisés dans Siège social et autres.
- 3) Éléments d'importance composés des coûts d'intégration, des coûts de transaction et des ajustements selon la méthode de l'acquisition liés à diverses acquisitions. Les coûts de transaction et d'intégration, présentés à titre d'élément d'importance à partir du quatrième trimestre de 2021, sont des coûts directs et marginaux engagés dans le cadre de la planification et de l'exécution de l'intégration des activités du portefeuille canadien de cartes de crédit Costco, notamment la recherche d'occasions de ventes croisées, l'actualisation et la conversion des systèmes et processus, la gestion de projets et les frais de communication. Les coûts connexes d'intégration, présentés à titre d'élément d'importance du deuxième trimestre de 2017 au quatrième trimestre de 2019, sont des coûts directs et marginaux engagés dans le cadre de la planification et de l'exécution de l'intégration des activités de The PrivateBank (renommée par la suite CIBC Bank USA) et de Geneva Advisors à celles de la CIBC, notamment la recherche d'occasions de ventes croisées et l'accroissement des services dans le marché américain, l'actualisation et la conversion des systèmes et processus, la gestion de projets, les déplacements liés à l'intégration, les indemnités de départ, les honoraires de consultation et les frais de commercialisation liés à la nouvelle marque. Les coûts de transaction, présentés à titre d'élément d'importance du deuxième trimestre de 2017 au quatrième trimestre de 2019, comprennent les frais juridiques et les autres honoraires de consultation ainsi que les coûts de financement liés au financement préalable de la tranche en espèces de la contrepartie de la fusion, et les ajustements d'intérêts liés à l'obligation à payer aux actionnaires opposants. Les ajustements selon la méthode de l'acquisition, présentés à titre d'élément d'importance du deuxième trimestre de 2017 au quatrième trimestre de 2019, comprennent la désactualisation de l'écart associé à la juste valeur des prêts acquis de The PrivateBank à la date d'acquisition, la provision collective établie à l'égard des nouveaux montages et du renouvellement des prêts acquis (avant l'adoption de l'IFRS 9 au premier trimestre de 2018), et les variations de la juste valeur de la contrepartie conditionnelle versée à l'acquisition de Geneva Advisors et Wellington Financial.
- 4) A trait à la provision collective (avant l'adoption de l'IFRS 9), à l'exception : i) des prêts hypothécaires à l'habitation en souffrance depuis plus de 90 jours, ii) des prêts personnels et des prêts notés aux PME en souffrance depuis plus de 30 jours, iii) des radiations nettes dans le portefeuille de cartes de crédit et iv) de la provision collective liée à CIBC Bank USA, qui sont tous présentés dans leurs unités d'exploitation stratégiques respectives.
- 5) L'amortissement d'immobilisations incorporelles liées aux acquisitions est comptabilisé dans l'unité d'exploitation stratégique de la société acquise ou dans Siège social et autres. Le tableau ci-après en présente un sommaire.

| | | | | | |
|---|-------------|-------|-------|--------|-------|
| Services bancaires personnels et PME, région du Canada (avant impôt) | – \$ | (8)\$ | (9)\$ | (12)\$ | (5)\$ |
| Services bancaires personnels et PME, région du Canada (après impôt) | – | (6) | (7) | (9) | (4) |
| Groupe Entreprises et Gestion des avoirs, région du Canada (avant impôt) | – | (1) | (1) | (1) | (1) |
| Groupe Entreprises et Gestion des avoirs, région du Canada (après impôt) | – | (1) | (1) | (1) | (1) |
| Groupe Entreprises et Gestion des avoirs, région des États-Unis (avant impôt) | (68) | (83) | (88) | (91) | (27) |
| Groupe Entreprises et Gestion des avoirs, région des États-Unis (après impôt) | (50) | (61) | (65) | (65) | (16) |
| Siège social et autres (avant impôt) | (11) | (13) | (11) | (11) | (8) |
| Siège social et autres (après impôt) | (10) | (12) | (9) | (10) | (7) |

- 6) Charge de restructuration liée aux efforts soutenus visant à transformer notre structure de coûts et à simplifier les activités de la banque. Cette charge, présentée à titre d'élément d'importance, est essentiellement liée à des indemnités de départ et aux coûts connexes et a été comptabilisée dans Siège social et autres.
- 7) Dépréciation du goodwill liée à notre participation donnant le contrôle dans CIBC FirstCaribbean comptabilisée dans Siège social et autres, dont une tranche de 28 M\$ a été comptabilisée au deuxième trimestre de 2020, une tranche de 220 M\$ au quatrième trimestre de 2020 et une tranche de 135 M\$ au quatrième trimestre de 2019.
- 8) Charge au titre d'un paiement effectué à Air Canada, y compris les taxes de vente et les coûts de transaction connexes, afin d'assurer notre participation à son nouveau programme de fidélisation, et comptabilisée dans Services bancaires personnels et PME, région du Canada.
- 9) Ajustés pour ne pas tenir compte de l'incidence des éléments d'importance.
- 10) Ne tient pas compte de l'ajustement selon la BIE de 204 M\$ (183 M\$ en 2020 et 179 M\$ en 2019). Le levier d'exploitation et le coefficient d'efficacité ajustés sont calculés sur une BIE.

Le tableau ci-après présente un rapprochement entre le résultat net (comme présenté) conforme aux PCGR et les résultat net (ajusté) non conforme aux PCGR par secteur.

| En millions de dollars, pour les exercices clos les 31 octobre | Services bancaires personnels et PME, région du Canada | Groupe Entreprises et Gestion des avoirs, région du Canada | Groupe Entreprises et Gestion des avoirs, région des États-Unis | Marchés des capitaux | Siège social et autres | Total CIBC |
|--|--|--|---|----------------------|------------------------|-------------------------|
| 2021 | Résultat net (perte nette) comme présenté(e) | 2 494 \$ | 1 665 \$ | 926 \$ | 1 857 \$ | (496)\$ 6 446 \$ |
| | Incidence après impôt des éléments d'importance¹ | 9 | – | 50 | – | 182 241 |
| | Résultat net (perte nette) ajusté(e)² | 2 503 \$ | 1 665 \$ | 976 \$ | 1 857 \$ | (314)\$ 6 687 \$ |
| 2020 ³ | Résultat net (perte nette) comme présenté(e) | 1 785 \$ | 1 202 \$ | 375 \$ | 1 308 \$ | (878)\$ 3 792 \$ |
| | Incidence après impôt des éléments d'importance ¹ | 6 | 1 | 61 | – | 587 655 |
| | Résultat net (perte nette) ajusté(e) ² | 1 791 \$ | 1 203 \$ | 436 \$ | 1 308 \$ | (291)\$ 4 447 \$ |
| 2019 ³ | Résultat net (perte nette) comme présenté(e) | 2 126 \$ | 1 287 \$ | 648 \$ | 1 117 \$ | (57)\$ 5 121 \$ |
| | Incidence après impôt des éléments d'importance ¹ | 174 | 1 | 40 | – | 108 323 |
| | Résultat net (perte nette) ajusté(e) ² | 2 300 \$ | 1 288 \$ | 688 \$ | 1 117 \$ | 51 \$ 5 444 \$ |
| 2018 | Résultat net (perte nette) comme présenté(e) | 2 540 \$ | 1 286 \$ | 561 \$ | 1 086 \$ | (189)\$ 5 284 \$ |
| | Incidence après impôt des éléments d'importance ¹ | 9 | 1 | 27 | – | 220 257 |
| | Résultat net (perte nette) ajusté(e) ² | 2 549 \$ | 1 287 \$ | 588 \$ | 1 086 \$ | 31 \$ 5 541 \$ |
| 2017 | Résultat net (perte nette) comme présenté(e) | 2 420 \$ | 1 138 \$ | 203 \$ | 1 090 \$ | (133)\$ 4 718 \$ |
| | Incidence après impôt des éléments d'importance ¹ | (170) | 1 | 19 | – | 97 (53) |
| | Résultat net (perte nette) ajusté(e) ² | 2 250 \$ | 1 139 \$ | 222 \$ | 1 090 \$ | (36)\$ 4 665 \$ |

- 1) Les éléments d'importance sont exclus des résultats comme présentés aux fins du calcul des résultats ajustés.
- 2) Mesure non conforme aux PCGR.
- 3) Certaines informations des périodes précédentes ont été révisées. Se reporter à la section Modifications à la présentation de l'information financière pour plus de précisions.

Vue d'ensemble des unités d'exploitation stratégiques

La CIBC compte quatre unités d'exploitation stratégiques : Services bancaires personnels et PME, région du Canada, Groupe Entreprises et Gestion des avoirs, région du Canada, Groupe Entreprises et Gestion des avoirs, région des États-Unis, et Marchés des capitaux. Ces unités d'exploitation stratégiques bénéficient du soutien des groupes fonctionnels suivants qui font tous partie de Siège social et autres : Technologie, infrastructure et innovation, Gestion du risque, Personnel, culture et marque, Finance et Stratégie de l'entreprise, ainsi que d'autres groupes de soutien. Les charges de ces groupes fonctionnels et de soutien sont habituellement réparties entre les secteurs d'activité au sein des unités d'exploitation stratégiques. La majorité des coûts fonctionnels et des coûts de soutien de CIBC Bank USA sont comptabilisés directement dans l'unité d'exploitation stratégique Groupe Entreprises et Gestion des avoirs, région des États-Unis. Siège social et autres comprend également les résultats de CIBC FirstCaribbean et d'autres investissements stratégiques, ainsi que d'autres postes du compte de résultat et du bilan non directement attribuables aux secteurs d'activité.

Des modifications à la présentation de l'information financière ont été apportées au premier trimestre de 2021, lesquelles ont eu une incidence sur les résultats des unités d'exploitation stratégiques. Se reporter à la section Modifications à la présentation de l'information financière pour plus de précisions.

Répartition aux unités d'exploitation

Les produits, les charges et les autres ressources au bilan liés à certaines activités sont entièrement imputés aux secteurs d'activité au sein des unités d'exploitation stratégiques.

Les activités de Trésorerie ont une incidence sur les résultats financiers des unités d'exploitation stratégiques. Chaque secteur d'activité au sein de nos unités d'exploitation stratégiques se voit imputer ou créditer un coût de financement établi en fonction du marché respectivement pour les actifs et les passifs, ce qui a une incidence sur la performance des unités d'exploitation stratégiques en termes de produits. Ce coût de financement établi en fonction du marché prend en compte les coûts inhérents au maintien de fonds propres réglementaires suffisants à l'appui des exigences propres à nos activités, y compris le coût des actions privilégiées. Lorsque les risques de taux d'intérêt et de liquidité inhérents à nos actifs et passifs liés aux clients font l'objet d'un transfert à la Trésorerie, ils sont gérés conformément au cadre et aux limites du risque de la CIBC. Conformément aux modifications à la présentation de l'information financière apportées au premier trimestre de 2021 (se reporter à la section Modifications à la présentation de l'information financière pour plus de précisions), les résultats financiers non répartis liés aux activités de Trésorerie sont présentés dans Siège social et autres. Le capital est attribué aux unités d'exploitation stratégiques en fonction du montant estimé des fonds propres réglementaires nécessaires pour soutenir leurs activités, de façon à évaluer constamment les coûts et à les jumeler aux avantages sous-jacents et aux risques associés aux activités des unités d'exploitation stratégiques. Les profits sur le capital non attribué continuent d'être comptabilisés dans Siège social et autres. Nous examinons continuellement nos méthodes de fixation des prix de transfert afin de nous assurer qu'elles tiennent compte des conditions changeantes du marché et des pratiques du secteur.

Nous employons le modèle de gestion de la répartition selon le responsable du produit-segment de clientèle-canal de distribution pour mesurer et présenter les résultats d'exploitation des différents secteurs d'activité de nos unités d'exploitation stratégiques. Ce modèle se sert de certaines estimations et de méthodes dans le traitement des transferts internes entre les secteurs d'activité touchés relativement aux commissions de vente, de renouvellement et de suivi ainsi qu'à certains coûts attribuables. Périodiquement, les taux des commissions de vente, de renouvellement et de suivi versés aux segments de clients pour certains produits et services sont révisés et appliqués prospectivement.

Les charges autres que d'intérêts des groupes fonctionnels et de soutien sont habituellement réparties entre les secteurs d'activité au sein des unités d'exploitation stratégiques selon des critères et des méthodes appropriés. La base de répartition est passée en revue périodiquement pour faire état des changements dans le niveau de soutien offert aux secteurs d'activité. Les autres frais non directement attribuables aux secteurs d'activité demeurent inclus dans Siège social et autres.

Nous comptabilisons une dotation à la provision pour pertes sur prêts douteux (troisième stade) et sur prêts productifs (premier et deuxième stades) dans les unités d'exploitation stratégiques respectives.

Produits sur une base d'imposition équivalente (BIE)

Certaines unités d'exploitation stratégiques évaluent les produits sur une BIE. Pour arriver au montant de la BIE, les unités d'exploitation stratégiques majorent les produits exonérés d'impôt gagnés sur certaines valeurs jusqu'au montant de la BIE, soit le montant des produits pleinement imposables, en supposant qu'ils soient imposables au taux d'impôt prévu par la loi qui permettrait de dégager les mêmes produits après impôt. Parallèlement, un montant équivalent est comptabilisé dans la charge d'impôt, de façon à éliminer toute incidence sur le résultat net des unités d'exploitation stratégiques. Cette mesure permet de mieux comparer les produits découlant de sources imposables et ceux provenant de sources exonérées d'impôt. Le total des ajustements selon la BIE des unités d'exploitation stratégiques est compensé dans les produits et la charge d'impôt de Siège social et autres.

Services bancaires personnels et PME, région du Canada

Services bancaires personnels et PME, région du Canada, offre aux particuliers et aux entreprises au Canada des conseils, des solutions et des services financiers par l'entremise de centres bancaires et de canaux numériques et mobiles pour aider nos clients à réaliser leurs idées.

Notre stratégie d'entreprise

Nous visons à continuer d'aider nos clients à faire de leurs idées une réalité et à générer un rendement durable et parmi les meilleurs du marché. Pour ce faire, notre stratégie comporte les trois priorités suivantes :

- créer davantage d'occasions pour nos clients de faire affaire avec nous numériquement en investissant dans les capacités numériques et d'accès à distance et en temps réel;
- fournir à notre équipe les outils permettant d'offrir une excellente expérience à nos clients conformément à l'approche d'une même équipe;
- offrir des conseils et des expériences personnalisés à nos clients d'une façon qui est significative et pertinente pour chacun d'eux.

Progrès en 2021

En 2021, nous avons connu un élan positif malgré les difficultés économiques et la baisse des activités transactionnelles des clients découlant de la pandémie de COVID-19. Malgré la baisse de la demande de certains produits de prêts, nous avons vu la demande de prêts hypothécaires augmenter de manière importante alors que nous avons aidé plus de clients à réaliser leur objectif de posséder une maison. Nous avons également généré une croissance supérieure à celle du marché dans les services bancaires courants et les solutions de placement. Grâce à notre stratégie, notre clientèle a considérablement augmenté, en raison de l'acquisition d'un nombre élevé de nouveaux clients et à la fidélisation des clients actuels, et nous avons réalisé d'importants investissements pour rehausser autant l'expérience de nos clients que celle des membres de notre équipe. Nous continuerons de nous concentrer sur nos trois priorités stratégiques et nous tirerons parti de l'élan et des réussites que nous avons connus en 2021.

Créer davantage d'occasions pour nos clients de faire affaire avec nous numériquement

- Nous nous sommes classés une fois de plus au premier rang pour la satisfaction de la clientèle à l'égard des services bancaires mobiles selon une étude de J.D. Power, nous avons obtenu le pointage le plus élevé pour l'expérience bancaire mobile dans l'Évaluation des services bancaires mobiles de Surviviscor de 2021, nous avons obtenu la meilleure note de l'étude de Forrester sur l'expérience numérique offerte par les applications de services bancaires mobiles au Canada et, pour une deuxième année consécutive, nous avons été nommés meilleure banque numérique pour les consommateurs en Amérique du Nord par le magazine *Global Finance*.
- Nous avons lancé l'Assistant virtuel CIBC pour aider les clients de nos services en direct et mobiles à obtenir en temps réel des réponses à leurs questions sur les opérations bancaires courantes.
- Nous avons mis en œuvre À la loupe CIBC, un coach financier numérique qui formule des recommandations aux clients pour les aider à gérer leurs finances au quotidien.
- Nous avons lancé le service de vérification d'identité numérique Vérifiez.Moi et le service Fast App pour rationaliser les processus permettant aux clients d'ouvrir un compte-chèques ou d'épargne, ou d'obtenir une marge de crédit personnelle ou une carte de crédit par voie numérique.
- Nous avons mis en œuvre de nouvelles fonctionnalités numériques pour permettre aux clients de renouveler leur prêt hypothécaire en ligne, notamment un outil d'évaluation de préadmissibilité en ligne amélioré.
- Nous avons mis en œuvre un processus d'émission de cartes numériques qui permet aux clients de recevoir une nouvelle carte de crédit numérique ou de remplacer leur carte actuelle en cas de perte ou de vol.

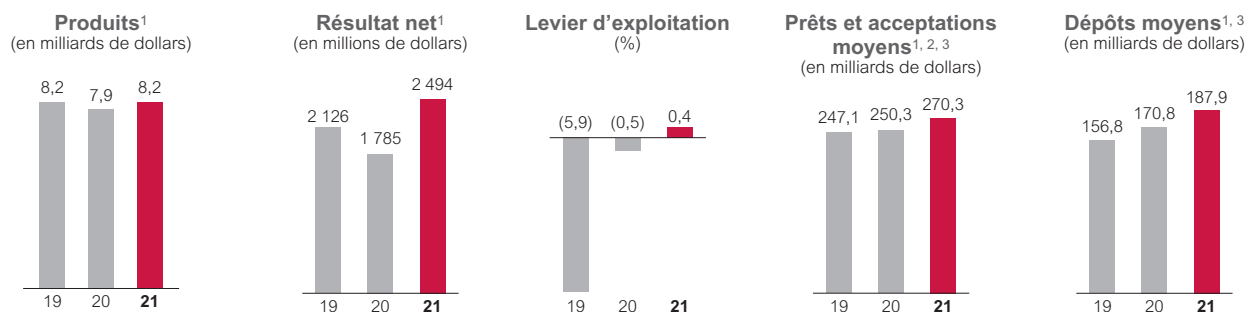
Fournir à notre équipe les outils permettant d'offrir une excellente expérience à nos clients

- Nous avons poursuivi le déploiement de Pro-objectifs CIBC, une plateforme numérique d'établissement d'objectifs permettant aux conseillers de Service Impérial de mieux comprendre les objectifs de nos clients et de consacrer plus de temps à élaborer des plans avec eux.
- Nous avons mis en œuvre un nouvel outil de gestion des relations avec la clientèle qui permet aux conseillers d'offrir des conseils plus personnalisés et d'approfondir les relations avec les clients.
- Nous avons offert une expérience en matière de conseils davantage intégrée dans nos centres bancaires, notamment en créant le poste de spécialiste associé en services financiers en appui aux besoins financiers complexes des clients.
- Nous avons élargi notre offre de services bancaires pour les nouveaux arrivants pour inclure les travailleurs étrangers et nous avons étendu notre rayonnement, notamment en publiant un guide financier à l'intention des nouveaux arrivants (*Newcomer Financial Guide*) en collaboration avec le magazine *Canadian Immigrant*.
- Nous avons actualisé notre offre de cartes Dividendes CIBC^{MD} Visa par l'ajout de nouvelles catégories de remises en argent et lancé l'échange de points sur demande.

Offrir des conseils personnalisés à nos clients d'une façon qui est significative pour eux

- Nous avons annoncé la conclusion d'une entente, dont la clôture devrait avoir lieu au cours du premier semestre de l'exercice 2022, en vertu de laquelle nous deviendrons l'émetteur exclusif des cartes de crédit Costco Mastercard au Canada et nous avons également annoncé que nous ferons l'acquisition du portefeuille canadien de cartes de crédit Costco, ce qui témoigne de la priorité que constitue pour nous la croissance de nos activités auprès des consommateurs canadiens.
- Nous avons élargi notre équipe de spécialistes de services bancaires aux entreprises en appui à notre stratégie axée sur les entrepreneurs à toutes les étapes du cycle d'affaires, en plus de lancer la première plateforme de services bancaires pour les entreprises appartenant à des Noirs au Canada.
- Nous avons aidé nos clients à renforcer leurs connaissances financières et leur confiance en proposant des séminaires et des cours virtuels axés sur divers thèmes, comme les femmes et l'argent, l'accès à la propriété, ainsi que la planification fiscale et successorale pour la communauté LGBTQ+.
- Nous avons augmenté le nombre de nos conseillers mobiles en prêts hypothécaires tout en consolidant notre position au sein du marché grâce à un partenariat stratégique avec REMAX.
- Nous nous sommes classés au premier rang du bulletin de rendement sur les banques 2021 du magazine *Investment Executive* pour la sixième année consécutive.
- Nous avons aidé nos clients à atteindre leurs objectifs personnels en matière de lutte aux changements climatiques en leur offrant diverses solutions, comme la possibilité de compenser les émissions de carbone émanant du carburant qu'ils achètent par l'entremise du programme de Récompenses Journée en partenariat avec Parkland.

Revue financière de 2021



- 1) Certaines informations des périodes précédentes ont été révisées. Se reporter à la section Modifications à la présentation de l'information financière pour plus de précisions.
- 2) Le montant des prêts est présenté avant toute provision connexe.
- 3) Les soldes moyens correspondent à la moyenne pondérée des soldes de clôture quotidiens.

Nos priorités en 2022

Pour Services bancaires personnels et PME, région du Canada, nous visons à générer un rendement durable et de premier plan axé sur l'aide apportée à nos clients pour faire de leurs idées une réalité. Notre stratégie demeure axée sur les trois priorités suivantes :

- créer davantage d'occasions pour nos clients de faire affaire avec nous numériquement;
- fournir à notre équipe les outils permettant d'offrir une excellente expérience à nos clients;
- offrir des conseils personnalisés à nos clients d'une façon qui soit significative pour eux.

Résultats¹

| En millions de dollars, pour les exercices clos les 31 octobre | 2021 | 2020 ² | 2019 ² |
|---|-----------------|-------------------|-------------------|
| Produits | 8 150 \$ | 7 922 \$ | 8 240 \$ |
| Dotation à (reprise de) la provision pour pertes sur créances | | | |
| Prêts douteux | 484 | 625 | 790 |
| Prêts productifs | (134) | 564 | 99 |
| Dotation à la provision pour pertes sur créances | 350 | 1 189 | 889 |
| Charges autres que d'intérêts | 4 414 | 4 308 | 4 459 |
| Résultat avant impôt sur le résultat | 3 386 | 2 425 | 2 892 |
| Impôt sur le résultat | 892 | 640 | 766 |
| Résultat net | 2 494 \$ | 1 785 \$ | 2 126 \$ |
| Résultat net applicable aux : | | | |
| Actionnaires | 2 494 \$ | 1 785 \$ | 2 126 \$ |
| Coefficient d'efficacité | 54,2 % | 54,4 % | 54,1 % |
| Levier d'exploitation | 0,4 % | (0,5)% | (5,9)% |
| Rendement des capitaux propres ³ | 38,1 % | 27,1 % | 34,3 % |
| Capitaux propres moyens applicables aux porteurs d'actions ordinaires répartis ³ | 6 554 \$ | 6 591 \$ | 6 192 \$ |
| Actif moyen (en milliards de dollars) ⁴ | 272,6 \$ | 253,0 \$ | 249,5 \$ |
| Prêts et acceptations moyens (en milliards de dollars) ⁴ | 270,3 \$ | 250,3 \$ | 247,1 \$ |
| Dépôts moyens (en milliards de dollars) ⁴ | 187,9 \$ | 170,8 \$ | 156,8 \$ |
| Équivalents temps plein | 12 629 | 12 437 | 13 013 |

- 1) Se reporter à la note 31 des états financiers consolidés pour de l'information sectorielle supplémentaire.
- 2) Certaines informations des périodes précédentes ont été révisées. Se reporter à la section Modifications à la présentation de l'information financière pour plus de précisions.
- 3) Se reporter à la section Mesures non conformes aux PCGR pour plus de précisions.
- 4) Les soldes moyens correspondent à la moyenne pondérée des soldes de clôture quotidiens.

Aperçu financier

Le résultat net a augmenté de 709 M\$, ou 40 %, en regard de celui de 2020, ce qui est principalement attribuable à la baisse de la dotation à la provision pour pertes sur créances et à l'augmentation des produits, en partie contrebalancées par la hausse des charges autres que d'intérêts.

Produits

Les produits ont augmenté de 228 M\$, ou 3 %, par rapport à ceux de 2020, en raison surtout de la croissance des volumes et de la progression des honoraires, le tout contrebalancé en partie par la diminution des marges sur produits du fait surtout de l'évolution de l'environnement des taux d'intérêt.

Dotation à la provision pour pertes sur créances

La dotation à la provision pour pertes sur créances a diminué de 839 M\$, ou 71 %, par rapport à celle de 2020. Pour l'exercice considéré, une reprise de la provision pour pertes sur prêts productifs, découlant essentiellement d'une évolution favorable de la conjoncture économique et de nos perspectives économiques, en partie neutralisée par des mises à jour des paramètres des modèles, a été comptabilisée, alors qu'à l'exercice précédent, une dotation à la provision pour pertes sur créances avait été comptabilisée en raison de la détérioration de nos perspectives économiques au début de la pandémie de COVID-19. Grâce à l'incidence persistante des niveaux de liquidité des consommateurs, lesquels sont attribuables à des dépenses relatives moins élevées, et des programmes de soutien gouvernementaux, la dotation à la provision pour pertes sur prêts douteux a diminué en comparaison de celle de l'exercice précédent, laquelle tenait compte de pertes sur prêts d'un niveau normal avant le début de la pandémie de COVID-19.

Charges autres que d'intérêts

Les charges autres que d'intérêts ont augmenté de 106 M\$, ou 2 %, par rapport à celles de 2020, en lien surtout avec l'augmentation des dépenses liées aux initiatives stratégiques et de la rémunération fondée sur le rendement, partiellement contrebalancée par un ajustement favorable des taxes à la consommation au cours de l'exercice considéré.

Impôt sur le résultat

L'impôt sur le résultat a augmenté de 252 M\$, ou 39 %, par rapport à celui de 2020, par suite principalement de l'augmentation du résultat.

Actif moyen

L'actif moyen a augmenté de 19,6 G\$, ou 8 %, en regard de celui de 2020, en raison surtout de la croissance des prêts hypothécaires à l'habitation.

Groupe Entreprises et Gestion des avoirs, région du Canada

Groupe Entreprises et Gestion des avoirs, région du Canada, est un secteur supérieur axé sur les relations qui offre des services bancaires et des services de gestion des avoirs aux sociétés du marché intermédiaire, aux entrepreneurs, aux particuliers et aux familles à valeur nette élevée de partout au Canada, ainsi que des services de gestion d'actifs aux investisseurs institutionnels.

Notre stratégie d'entreprise

Nous visons à établir des relations avec les clients et à les approfondir, à être le chef de file des conseils financiers au Canada et à générer une croissance stable à long terme. Pour y arriver, nos trois priorités stratégiques clés sont les suivantes :

- accélérer la croissance de Gestion privée de patrimoine;
- faire évoluer nos activités de gestion d'actifs pour répondre aux besoins des clients;
- générer une croissance ciblée à risque contrôlé dans Groupe Entreprises.

Progrès en 2021

En 2021, alors que l'économie amorçait sa transition vers un environnement postpandémique, nous sommes demeurés près de nos clients, les aidant à composer avec la reprise économique en cours. Dans Groupe Entreprises, l'amélioration des perspectives économiques a donné lieu à une croissance record des prêts des clients existants, et les activités des nouveaux clients se sont intensifiées. Dans Gestion privée de patrimoine, le solde des actifs a affiché une progression considérable, attribuable à l'appréciation des marchés, aux ventes de fonds communs de placement records, aux solides activités de recommandation au sein de nos équipes internes et à l'accroissement des activités des clients.

Accélérer la croissance de Gestion privée de patrimoine

- Nous avons accru le recrutement des meilleurs talents dans l'ensemble de Gestion privée de patrimoine afin d'étendre et d'approfondir les relations avec nos clients et d'accélérer l'augmentation de notre part de marché.
- Nous avons lancé des solutions bancaires exclusives à l'intention des clients dans des segments de marché clés pour approfondir les relations existantes et souhaiter la bienvenue aux nouveaux clients.
- Nous avons lancé le Bureau de gestion familiale CIBC pour appuyer les clients à valeur nette très élevée lors du transfert du patrimoine familial et de la vente d'une société fermée.
- Nous avons intensifié les activités de recommandation entre partenaires à l'échelle de notre banque pour mieux répondre à l'ensemble des besoins des clients en matière de gestion de patrimoine.
- Le *Global and Mail* a nommé 35 conseillers de CIBC Wood Gundy dans la première édition de son classement des meilleurs conseillers en gestion de patrimoine au Canada.

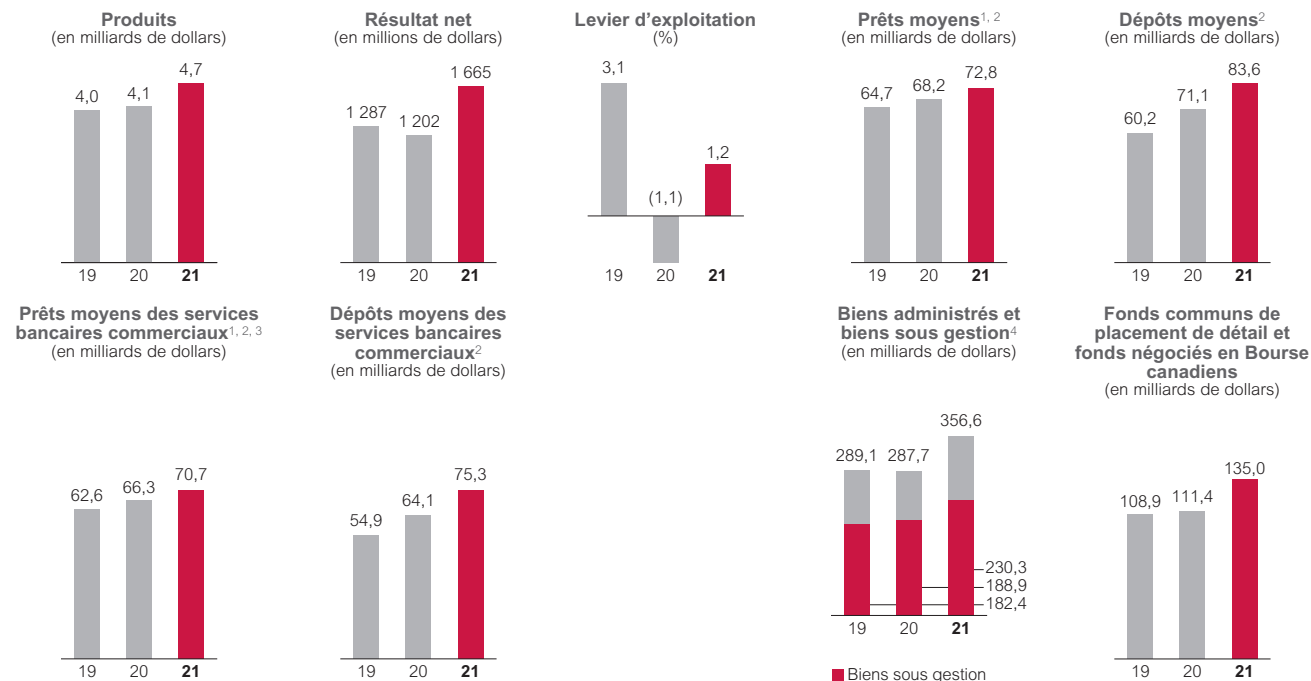
Faire évoluer nos activités de gestion d'actifs pour répondre aux besoins des clients

- Nous avons satisfait les besoins de nos clients bien nantis, clients des services de base et clients à valeur nette élevée en matière de placements, ce qui a donné lieu à des rentrées nettes records attribuables aux ventes de fonds communs de placement à long terme.
- Nous avons lancé Solutions d'investissement durable CIBC, des fonds communs de placement conformes aux initiatives liées aux questions ESG mises en œuvre à l'échelle de la banque et à la demande de la clientèle, puisqu'un pourcentage des produits que nous en tirons sont versés à des organismes qui soutiennent des activités de transition liées aux changements climatiques.
- Nous sommes devenus l'un des participants fondateurs de l'initiative Engagement climatique Canada et des signataires de la Déclaration des investisseurs canadiens sur les changements climatiques, une initiative de l'Association pour l'investissement responsable, ce qui s'inscrit dans les efforts déployés par notre banque pour lutter contre les changements climatiques à l'échelle mondiale et pour soutenir la demande des investisseurs pour les produits axés sur les valeurs ESG.
- Quatre fonds de Gestion d'actifs CIBC ont été récompensés pour leur rendement de premier ordre lors de la remise des prix Lipper Funds de Refinitiv.

Générer une croissance ciblée à risque contrôlé dans Groupe Entreprises

- Nous avons amélioré nos offres pour répondre aux besoins du segment à petite capitalisation du marché de Groupe Entreprises dans des secteurs en forte croissance, comme les soins de santé, la technologie, les services aux entreprises et le franchisage.
- Nous avons poursuivi l'expansion de Services financiers Innovation CIBC au Canada, aux États-Unis et, plus récemment, au Royaume-Uni afin de répondre aux besoins des secteurs innovants et à croissance rapide, comme ceux de la technologie, des sciences de la vie et des fonds de capital-risque.
- La CIBC a été reconnue pour une sixième fois comme la meilleure banque de gestion de trésorerie et de liquidités au Canada par le magazine *Global Finance*.

Revue financière de 2021



1) Le montant des prêts est présenté avant toute provision connexe.

2) Les soldes moyens correspondent à la moyenne pondérée des soldes de clôture quotidiens.

3) Comprennent les prêts et acceptations et le montant notionnel des lettres de crédit.

4) Les biens sous gestion sont compris dans les montants présentés au titre des biens administrés.

Nos priorités en 2022

Dans Groupes Entreprises et Gestion des avoirs, nous avons comme objectif de devenir le chef de file des conseils financiers pour les particuliers et les entreprises. Nous continuons de nous concentrer sur nos trois priorités stratégiques :

- accélérer la croissance de Gestion privée de patrimoine afin d'étendre et approfondir les relations avec nos clients;
- faire évoluer nos activités de gestion d'actifs pour accroître l'intercommunication au sein de nos propres canaux bancaires et pour continuer de faire progresser nos capacités de placement et de mettre à jour nos barèmes de frais afin de suivre l'évolution des besoins des clients;
- générer une croissance à risque contrôlé dans Groupe Entreprises, tout en favorisant de solides activités de recommandation à l'échelle de la CIBC.

Résultats¹

| En millions de dollars, pour les exercices clos les 31 octobre | 2021 | 2020 | 2019 |
|---|-----------------|----------|----------|
| Produits | | | |
| Groupe Entreprises | 1 827 \$ | 1 663 \$ | 1 633 \$ |
| Gestion des avoirs | 2 843 | 2 458 | 2 394 |
| Total des produits | 4 670 | 4 121 | 4 027 |
| Dotation à (reprise de) la provision pour pertes sur créances | | | |
| Prêts douteux | 6 | 162 | 159 |
| Prêts productifs | (45) | 141 | 4 |
| Dotation à (reprise de) la provision pour pertes sur créances | (39) | 303 | 163 |
| Charges autres que d'intérêts | 2 443 | 2 179 | 2 106 |
| Résultat avant impôt sur le résultat | 2 266 | 1 639 | 1 758 |
| Impôt sur le résultat | 601 | 437 | 471 |
| Résultat net | 1 665 \$ | 1 202 \$ | 1 287 \$ |
| Résultat net applicable aux : | | | |
| Actionnaires | 1 665 \$ | 1 202 \$ | 1 287 \$ |
| Coefficient d'efficacité | 52,3 % | 52,9 % | 52,3 % |
| Levier d'exploitation | 1,2 % | (1,1)% | 3,1 % |
| Rendement des capitaux propres² | 24,5 % | 18,6 % | 21,7 % |
| Capitaux propres moyens applicables aux porteurs d'actions ordinaires répartis² | 6 794 \$ | 6 454 \$ | 5 929 \$ |
| Actif moyen (en milliards de dollars)³ | 70,1 \$ | 65,8 \$ | 62,6 \$ |
| Prêts moyens (en milliards de dollars)³ | 72,8 \$ | 68,2 \$ | 64,7 \$ |
| Dépôts moyens (en milliards de dollars)³ | 83,6 \$ | 71,1 \$ | 60,2 \$ |
| Biens administrés (en milliards de dollars) | 356,6 \$ | 287,7 \$ | 289,1 \$ |
| Biens sous gestion (en milliards de dollars) | 230,3 \$ | 188,9 \$ | 182,4 \$ |
| Équivalents temps plein | 5 241 | 4 984 | 5 048 |

1) Se reporter à la note 31 des états financiers consolidés pour de l'information sectorielle supplémentaire.

2) Se reporter à la section Mesures non conformes aux PCGR pour plus de précisions.

3) Les soldes moyens correspondent à la moyenne pondérée des soldes de clôture quotidiens.

Aperçu financier

Le résultat net a augmenté de 463 M\$, ou 39 %, par rapport à celui de 2020, ce qui découle surtout de l'augmentation des produits et de la prise en compte d'une reprise de la provision pour l'exercice considéré comparativement à une dotation à la provision pour pertes sur créances pour l'exercice précédent, le tout en partie contrebalancé par la hausse des charges autres que d'intérêts.

Produits

Les produits ont augmenté de 549 M\$, ou 13 %, par rapport à ceux de 2020.

Les produits de *Groupe Entreprises* ont augmenté de 164 M\$, ou 10 %, en raison essentiellement de la hausse des honoraires et de la croissance des volumes, en partie contrebalancées par la diminution des marges sur produits.

Les produits de *Gestion des avoirs* ont augmenté de 385 M\$, ou 16 %, en raison principalement de la hausse des produits tirés des honoraires sous l'effet d'une moyenne plus élevée des biens sous gestion et des biens administrés, reflet de l'appréciation des marchés et des ventes nettes, et de l'augmentation des produits tirés des commissions liée à l'accroissement des activités des clients.

Dotation à la provision pour pertes sur créances

Pour l'exercice considéré, une reprise de la provision pour pertes sur créances de 39 M\$ a été comptabilisée, en comparaison d'une dotation à la provision pour pertes sur créances de 303 M\$ à l'exercice précédent. L'exercice considéré tient compte d'une reprise de la provision pour pertes sur prêts productifs découlant d'une évolution favorable de la conjoncture économique et de nos perspectives économiques, tandis que l'exercice précédent prenait en compte une dotation à la provision pour pertes sur créances attribuable à la détérioration de nos perspectives économiques au début de la pandémie de COVID-19. La dotation à la provision pour pertes sur prêts douteux a diminué, étant donné que le début de la pandémie de COVID-19 et une dotation à la provision relativement à dépréciation liée à la fraude ont eu une incidence défavorable à l'exercice précédent.

Charges autres que d'intérêts

Les charges autres que d'intérêts ont augmenté de 264 M\$, ou 12 %, par rapport à celles de 2020, en raison principalement de la hausse de la rémunération liée au rendement.

Impôt sur le résultat

L'impôt sur le résultat a augmenté de 164 M\$, ou 38 %, par rapport à celui de 2020, par suite principalement de l'augmentation du résultat.

Actif moyen

L'actif moyen a augmenté de 4,3 G\$, ou 6 %, en regard de celui de 2020, en raison surtout de la croissance des prêts commerciaux.

Biens administrés

Les biens administrés ont augmenté de 68,9 G\$, ou 24 %, comparativement à ceux de 2020, en raison surtout de l'appréciation des marchés et des ventes nettes. Les biens sous gestion sont compris dans les montants présentés au titre des biens administrés.

Groupe Entreprises et Gestion des avoirs, région des États-Unis

Groupe Entreprises et Gestion des avoirs, région des États-Unis, offre des services bancaires commerciaux et des services de gestion privée de patrimoine aux États-Unis, ainsi que des services bancaires aux particuliers et aux petites et moyennes entreprises dans quatre marchés du Midwest américain. Ses activités sont principalement axées sur les sociétés du marché intermédiaire et les sociétés de taille moyenne, ainsi que sur les particuliers et les familles à valeur nette élevée.

Notre stratégie d'entreprise

Nous avons comme objectif de continuer à bâtir une institution financière de services bancaires commerciaux et de gestion des avoirs parmi les meilleures de sa catégorie aux États-Unis, grâce à une intercommunication continue avec nos unités d'exploitation stratégiques Marchés des capitaux et Groupe Entreprises et Gestion des avoirs, région du Canada. Nos trois priorités stratégiques clés, qui ont évolué au cours de l'exercice considéré, sont les suivantes :

- étendre et approfondir nos relations avec les clients;
- renforcer et diversifier la base de nos dépôts;
- accroître l'efficacité grâce aux données et à la technologie;
- favoriser la croissance et la transformation de nos activités.

Progrès en 2021

En 2021, l'importance que nous avons continué d'accorder à l'établissement de relations bancaires approfondies nous a permis d'attirer de nouveaux clients et d'aiguiller les clients établis dans un contexte économique difficile. Cette approche continue de générer une forte croissance des prêts, des dépôts, des biens sous gestion et des biens administrés qui, conjuguée à des placements prudents, a permis d'atténuer les pressions exercées sur les produits du fait du resserrement des marges survenu dans le secteur. Notre gamme de produits et de services s'élargit toujours étant donné que nous tirons parti des capacités transfrontalières et continuons d'investir dans l'amélioration des processus, la technologie et la satisfaction des besoins des clients.

Étendre et approfondir nos relations avec les clients

- Nous avons généré une solide croissance du volume de prêts et de dépôts étant donné les conditions actuelles du marché, notamment par la poursuite de l'expansion de nos activités de services bancaires privés auprès de nos clients de Groupe Entreprises et de Gestion des avoirs existants.
- Nous avons aidé nos clients toujours aux prises avec les difficultés engendrées par la pandémie en leur fournissant un financement de 500 M\$ dans le cadre du Programme de protection des salaires (*Paycheck Protection Program* ou PPP) au cours du premier semestre de l'exercice 2021.
- Nous avons généré une forte croissance des biens sous gestion et des biens administrés, stimulée par le rendement de nos stratégies de placement et les entrées de fonds nettes, de sorte que les honoraires de gestion d'actifs représentaient près de 50 % des produits autres que d'intérêts pour l'exercice considéré.
- Nous avons tiré parti de notre solide partenariat avec Marchés des capitaux pour élargir notre éventail de produits et services à l'intention de nos clients de Groupe Entreprises et Gestion des avoirs, région des États-Unis.
- Nous avons été reconnu comme un leader de l'expérience client en matière de services bancaires de détail et de services bancaires commerciaux par Coalition Greenwich.
- Nous avons été classés parmi les cinq meilleures sociétés de conseils en placement inscrites selon le magazine Barron's pour une deuxième année consécutive.

Renforcer et diversifier la base de nos dépôts

- Nous avons maintenu notre stratégie de financement diversifiée grâce à nos clients commerciaux, des services bancaires privés et des services bancaires de détail.
- Nous avons continué de faire croître les services bancaires privés en augmentant notre effectif et en offrant désormais aux clients des services bancaires privés la possibilité d'ouvrir un compte en direct.
- Nous avons élargi le service de collecte des dépôts, notamment auprès de nos clients des services bancaires commerciaux spécialisés et de clients institutionnels du secteur de l'immobilier.

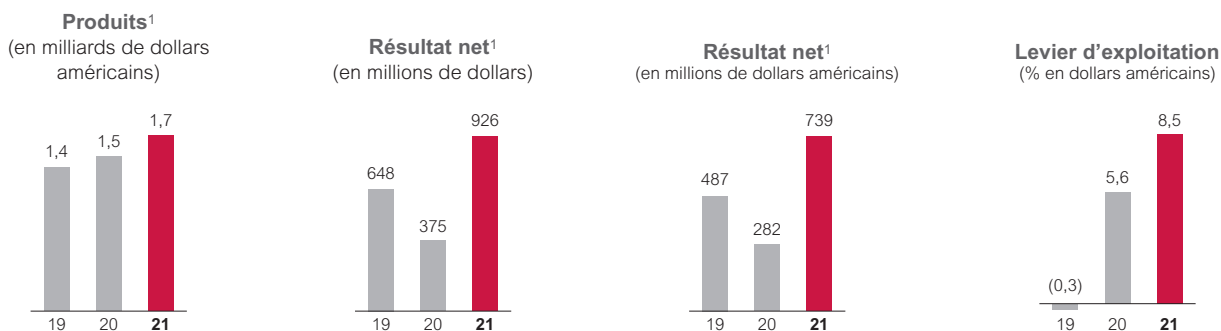
Accroître l'efficacité grâce aux données et à la technologie

- Nous avons poursuivi la mise en œuvre des initiatives de gestion des relations avec la clientèle et des stratégies de données pour renforcer davantage l'intercommunication entre les équipes, fournir une vue d'ensemble de nos activités et soutenir la solidité de l'infrastructure de gestion des risques.
- Nous avons continué de perfectionner nos processus d'interaction directe, pour qu'il soit plus facile pour nos clients de faire affaire avec nous, notamment en ajoutant de capacités d'ouverture de compte en direct pour les consommateurs, en intégrant des fonctionnalités de contrôle des cartes aux services bancaires mobiles aux consommateurs et en améliorant notre plateforme de services pour les clients de Groupe Entreprises.

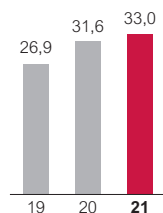
Favoriser la croissance et la transformation de nos activités

- Nous avons étendu les services bancaires du Groupe Immobilier commercial dans le sud-est des États-Unis.
- Nous avons renforcé notre infrastructure de gestion du risque et du changement en appui à notre croissance.

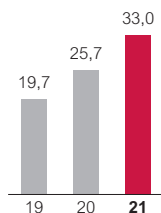
Revue financière de 2021



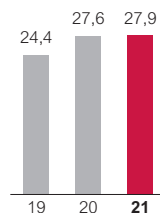
Prêts moyens^{1, 2, 3}
(en milliards de dollars américains)



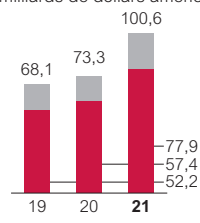
Dépôts moyens^{1, 3}
(en milliards de dollars américains)



Prêts moyens des services bancaires commerciaux^{2, 3}
(en milliards de dollars américains)



Biens administrés et biens sous gestion⁴
(en milliards de dollars américains)



■ Biens sous gestion

- 1) Certaines informations des périodes précédentes ont été révisées. Se reporter à la section Modifications à la présentation de l'information financière pour plus de précisions.
- 2) Le montant des prêts est présenté avant toute provision connexe.
- 3) Les soldes moyens correspondent à la moyenne pondérée des soldes de clôture quotidiens.
- 4) Les biens sous gestion sont compris dans les montants présentés au titre des biens administrés.

Nos priorités en 2022

Pour profiter de l'élan de Groupe Entreprises et Gestion des avoirs, région des États-Unis, nous continuerons à aider nos clients à réaliser leurs idées. Pour ce faire, nous allons :

- étendre et approfondir nos relations avec les clients grâce aux activités de recommandation dans l'ensemble de nos activités, à une croissance ordonnée de Groupe Entreprises et à l'accroissement de la portée de Gestion privée de patrimoine;
- renforcer et diversifier la base de nos dépôts en tirant parti des services bancaires privés offerts aux clients de Groupe Entreprises et de Gestion des avoirs et en générant une croissance soutenue dans des marchés régionaux en expansion, comme la Floride et le Texas;
- accroître l'efficacité grâce aux données et à la technologie en appui à la croissance, à la modernisation des plateformes numériques pour les consommateurs et les entreprises et à l'amélioration des processus décisionnels fondés sur les données;
- favoriser la transformation de nos activités par des investissements soutenus dans le personnel, l'infrastructure et les initiatives de croissance.

Résultats en dollars canadiens¹

| En millions de dollars, pour les exercices clos les 31 octobre | 2021 | 2020 ² | 2019 ² |
|---|-----------------|-------------------|-------------------|
| Produits | | | |
| Groupe Entreprises | 1 444 \$ | 1 421 \$ | 1 300 \$ |
| Gestion des avoirs ³ | 750 | 622 | 611 |
| Total des produits^{4, 5} | 2 194 | 2 043 | 1 911 |
| Dotation à (reprise de) la provision pour pertes sur créances | | | |
| Prêts douteux | 104 | 133 | 68 |
| Prêts productifs | (179) | 354 | 5 |
| Dotation à (reprise de) la provision pour pertes sur créances | (75) | 487 | 73 |
| Charges autres que d'intérêts | 1 121 | 1 126 | 1 114 |
| Résultat avant impôt sur le résultat | 1 148 | 430 | 724 |
| Impôt sur le résultat⁵ | 222 | 55 | 76 |
| Résultat net | 926 \$ | 375 \$ | 648 \$ |
| Résultat net applicable aux : | | | |
| Actionnaires | 926 \$ | 375 \$ | 648 \$ |
| Capitaux propres moyens applicables aux porteurs d'actions ordinaires répartis⁶ | 8 975 \$ | 9 196 \$ | 8 533 \$ |
| Actif moyen (en milliards de dollars)⁷ | 46,7 \$ | 48,2 \$ | 41,2 \$ |
| Prêts moyens (en milliards de dollars)⁷ | 41,4 \$ | 42,5 \$ | 35,7 \$ |
| Dépôts moyens (en milliards de dollars)⁷ | 41,4 \$ | 34,6 \$ | 26,1 \$ |
| Biens administrés (en milliards de dollars)⁸ | 124,5 \$ | 97,6 \$ | 89,7 \$ |
| Biens sous gestion (en milliards de dollars)⁸ | 96,4 \$ | 76,4 \$ | 68,8 \$ |
| Équivalents temps plein | 2 170 | 2 085 | 2 095 |

- 1) Se reporter à la note 31 des états financiers consolidés pour de l'information sectorielle supplémentaire.
- 2) Certaines informations des périodes précédentes ont été révisées. Se reporter à la section Modifications à la présentation de l'information financière pour plus de précisions.
- 3) Comprend les produits attribuables au programme de protection des salaires (*Paycheck Protection Program* ou PPP) aux États-Unis.
- 4) Comprendait des produits de 15 M\$ liés à la désactualisation de l'écart associé à la juste valeur des prêts acquis à la date d'acquisition de The PrivateBank (20 M\$ en 2020 et 35 M\$ en 2019).
- 5) Les produits et l'impôt sur le résultat sont présentés sur une BIE. Par conséquent, les produits et l'impôt sur le résultat comprennent un ajustement selon la BIE de néant (néant en 2020 et 2 M\$ en 2019). Des montants correspondants sont inclus dans les produits et l'impôt sur le résultat de Siège social et autres.
- 6) Se reporter à la section Mesures non conformes aux PCGR pour plus de précisions.
- 7) Les soldes moyens correspondent à la moyenne pondérée des soldes de clôture quotidiens.
- 8) Comprend certains actifs de Groupe Entreprises et Gestion des avoirs, région du Canada, pour lesquels Groupe Entreprises et Gestion des avoirs, région des États-Unis, fournit des services de sous-conseiller.

Résultats en dollars américains¹

| En millions de dollars américains, pour les exercices clos les 31 octobre | 2021 | 2020 ² | 2019 ² |
|---|-------------------|-------------------|-------------------|
| Produits | | | |
| Groupe Entreprises | 1 151 \$ | 1 056 \$ | 978 \$ |
| Gestion des avoirs ³ | 597 | 464 | 460 |
| Total des produits^{4, 5} | 1 748 | 1 520 | 1 438 |
| Dotation à (reprise de) la provision pour pertes sur créances | | | |
| Prêts douteux | 82 | 99 | 52 |
| Prêts productifs | (143) | 259 | 3 |
| Dotation à (reprise de) la provision pour pertes sur créances | (61) | 358 | 55 |
| Charges autres que d'intérêts | 893 | 838 | 838 |
| Résultat avant impôt sur le résultat | 916 | 324 | 545 |
| Impôt sur le résultat⁵ | 177 | 42 | 58 |
| Résultat net | 739 \$ | 282 \$ | 487 \$ |
| Résultat net applicable aux : | | | |
| Actionnaires | 739 \$ | 282 \$ | 487 \$ |
| Coefficient d'efficacité | 51,1 % | 55,1 % | 58,3 % |
| Levier d'exploitation | 8,5 % | 5,6 % | (0,3) % |
| Rendement des capitaux propres⁶ | 10,3 % | 4,1 % | 7,6 % |
| Capitaux propres moyens applicables aux porteurs d'actions ordinaires répartis⁶ | 7 149,0 \$ | 6 841,0 \$ | 6 419,0 \$ |
| Actif moyen (en milliards de dollars)⁷ | 37,2 \$ | 35,9 \$ | 31,0 \$ |
| Prêts moyens (en milliards de dollars)⁷ | 33,0 \$ | 31,6 \$ | 26,9 \$ |
| Dépôts moyens (en milliards de dollars)⁷ | 33,0 \$ | 25,7 \$ | 19,7 \$ |
| Biens administrés (en milliards de dollars)⁸ | 100,6 \$ | 73,3 \$ | 68,1 \$ |
| Biens sous gestion (en milliards de dollars)⁸ | 77,9 \$ | 57,4 \$ | 52,2 \$ |

1) Se reporter à la note 31 des états financiers consolidés pour de l'information sectorielle supplémentaire.

2) Certaines informations des périodes précédentes ont été révisées. Se reporter à la section Modifications à la présentation de l'information financière pour plus de précisions.

3) Comprend les produits attribuables au programme de protection des salaires (*Paycheck Protection Program* ou PPP) aux États-Unis.

4) Comprend des produits de 12 M\$ US liés à la désactualisation de l'écart associé à la juste valeur des prêts acquis à la date d'acquisition de The PrivateBank (15 M\$ US en 2020 et 25 M\$ US en 2019).

5) Les produits et l'impôt sur le résultat sont présentés sur une BIE. Par conséquent, les produits et l'impôt sur le résultat comprennent un ajustement selon la BIE de néant (néant en 2020 et 2 M\$ US en 2019). Des montants correspondants sont inclus dans les produits et l'impôt sur le résultat de Siège social et autres.

6) Se reporter à la section Mesures non conformes aux PCGR pour plus de précisions.

7) Les soldes moyens correspondent à la moyenne pondérée des soldes de clôture quotidiens.

8) Comprend certains actifs de Groupe Entreprises et Gestion des avoirs, région du Canada, pour lesquels Groupe Entreprises et Gestion des avoirs, région des États-Unis, fournit des services de sous-conseiller.

Aperçu financier

Le résultat net a augmenté de 551 M\$ (457 M\$ US), ou 147 %, par rapport à celui de 2020, ce qui découle surtout de la prise en compte d'une reprise de la provision pour l'exercice considéré, comparativement à une dotation à la provision pour pertes sur créances pour l'exercice précédent, et de l'augmentation des produits.

Produits

Les produits ont augmenté de 228 M\$ US, ou 15 %, par rapport à ceux de 2020.

Les produits de *Groupe Entreprises* ont augmenté de 95 M\$ US, ou 9 %, en raison essentiellement de la croissance des volumes et de la hausse des honoraires, en partie contrebalancées par la diminution des marges sur produits.

Les produits de *Gestion des avoirs* ont augmenté de 133 M\$ US, ou 29 %, du fait surtout de la hausse des produits tirés des honoraires portée par la moyenne plus élevée des biens sous gestion et des biens administrés, reflet de l'appréciation des marchés et des ventes nettes, de l'augmentation des marges sur produits, en partie attribuable aux prêts accordés dans le cadre du Programme de protection des salaires (*Paycheck Protection Program*) des États-Unis, et de l'accroissement des volumes.

Dotation à la provision pour pertes sur créances

Pour l'exercice considéré, une reprise de la provision pour pertes sur créances de 61 M\$ US a été comptabilisée, comparativement à une dotation à la provision pour pertes sur créances de 358 M\$ US à l'exercice précédent. L'exercice considéré tient compte d'une reprise de la provision pour pertes sur prêts productifs découlant d'une évolution favorable de la conjoncture économique et de nos perspectives économiques, tandis que l'exercice précédent prenait en compte une dotation à la provision pour pertes sur créances attribuable à la détérioration de nos perspectives économiques au début de la pandémie de COVID-19. La dotation à la provision pour pertes sur prêts douteux a diminué, étant donné que le début de la pandémie de COVID-19 a eu une incidence défavorable à l'exercice précédent.

Charges autres que d'intérêts

Les charges autres que d'intérêts ont augmenté de 55 M\$ US, ou 7 %, par rapport à celles de 2020, en raison principalement de la hausse des salaires du personnel, neutralisée en partie par la diminution des coûts liés à l'expansion des affaires et l'incidence du calendrier des dépenses liées aux initiatives stratégiques.

Impôt sur le résultat

L'impôt sur le résultat a augmenté de 135 M\$ US, ou 321 %, par rapport à celui de 2020, par suite principalement de l'augmentation du résultat.

Actif moyen

L'actif moyen a augmenté de 1,3 G\$ US, ou 4 %, en regard de celui de 2020, en raison surtout de la croissance des prêts.

Biens administrés

Les biens administrés ont augmenté de 27,3 G\$ US, ou 37 %, comparativement à ceux de 2020, en raison surtout de l'appréciation des marchés et des ventes nettes. Les biens sous gestion sont compris dans les montants présentés au titre des biens administrés.

Marchés des capitaux

Marchés des capitaux offre des produits et des services intégrés de réseau mondial, des services consultatifs et d'exécution en placement, des solutions de services financiers aux entreprises et des services de recherche de premier plan à nos clients à l'échelle mondiale. Cette unité d'exploitation stratégique comprend les Services financiers directs, qui cherchent à accroître les capacités numériques de la CIBC afin d'offrir un ensemble cohérent de services bancaires directs et de solutions de placement direct ainsi que de paiement multidevises novateurs aux clients de la CIBC.

Notre stratégie d'entreprise

Notre objectif est d'offrir des solutions de premier plan sur les marchés des capitaux à nos clients nord-américains et internationaux grâce à des informations, des conseils et une exécution parmi les meilleurs de leur catégorie. Conformément à la stratégie et aux priorités de la CIBC, nous collaborons avec nos partenaires à l'échelle de la banque dans le but d'approfondir et d'améliorer les relations avec les clients. Pour y arriver, nos trois priorités stratégiques sont les suivantes :

- être la meilleure plateforme d'activités sur les marchés des capitaux au Canada pour nos clients de base;
- bâtir une plateforme client nord-américaine dotée de capacités mondiales;
- augmenter les liens à l'échelle de la CIBC afin d'offrir une plus grande valeur et une meilleure expérience à nos clients.

Progrès en 2021

En 2021, nous avons continué à réaliser des progrès à l'égard de nos priorités stratégiques en mettant l'accent sur l'approfondissement des relations avec notre clientèle, la croissance aux États-Unis et l'optimisation de l'intercommunication à l'échelle de la banque. Collectivement, ces initiatives ont permis de bien diversifier les activités de Marchés des capitaux pour qu'elles génèrent un rendement constant ainsi qu'une croissance stable. Notre croissance en 2021 s'explique par la grande attention que nous portons à nos clients, la conjoncture des marchés qui a été favorable pour les activités de Banque d'investissement et de Services financiers aux entreprises et les résultats toujours solides de Marchés CIBC, réseau mondial. En outre, nous avons continué de développer notre secteur Services financiers directs afin de générer davantage de produits tirés des honoraires et d'attirer de nouveaux clients à la recherche d'un modèle de services bancaires et de placement numériques en libre-service.

Être la meilleure plateforme d'activités sur les marchés des capitaux au Canada pour nos clients de base

- Nous avons mis sur pied un nouveau groupe Énergie, infrastructure et transition dans Banque d'investissement qui offrira des conseils et des solutions parmi les meilleurs du secteur en matière de marchés des capitaux aux clients de l'ensemble des secteurs d'activité liés aux infrastructures et à l'énergie et qui facilitera la transition vers un avenir à faibles émissions de carbone.
- Nous avons continué de soutenir les objectifs de croissance de nos clients émergeant de la pandémie qui veulent gérer leurs besoins de financement et de liquidités grâce à des conseils d'experts pour le long terme.
- Nous avons renforcé notre plateforme par des investissements soutenus dans les talents et la technologie, notamment pour simplifier nos processus et promouvoir nos talents en appui à notre culture focalisée sur le client.
- Nous avons été reconnus comme un chef de file du marché obligataire en 2021, en nous classant au premier ou au deuxième rangs des classements mensuels en termes de volume des opérations sur le marché obligataire établis par l'Organisme canadien de réglementation du commerce des valeurs mobilières (OCRCVM).

Bâtir une plateforme client nord-américaine dotée de capacités mondiales

- Nous avons effectué un investissement stratégique dans Loop Capital, une société de services financiers dont le siège social se trouve à Chicago, dans le cadre de notre stratégie visant à accélérer notre croissance aux États-Unis.
- Nous nous sommes positionnés en tant que chef de file de la finance durable en agissant à titre d'agent chargé de la durabilité dans le cadre de huit prêts liés à la durabilité au cours de l'année et en nous classant au premier rang des tableaux de classement pour les émissions de prêts liés à la durabilité au Canada en 2021 selon Bloomberg.
- Nous nous sommes classés parmi les dix positions de tête en matière de financement pour le secteur des énergies renouvelables dans l'ensemble de l'Amérique du Nord pour les transactions conclues entre le 1^{er} janvier 2021 et le 30 septembre 2021 (Tableaux de classement du secteur des énergies renouvelables en Amérique du Nord selon Infraction).
- Nous nous sommes associés à trois banques mondiales pour lancer le projet Carbone, plateforme visant à assurer la liquidité et la transparence sur le marché des crédits carbone, afin d'aider nos clients à réaliser leurs objectifs en matière de développement durable.

Augmenter l'intercommunication à l'échelle de la CIBC afin d'offrir une plus grande valeur et une meilleure expérience à nos clients

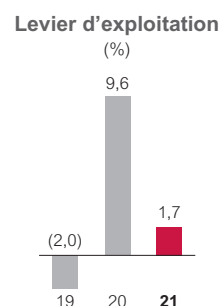
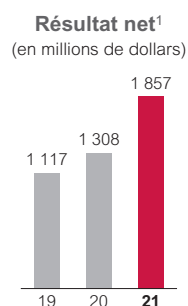
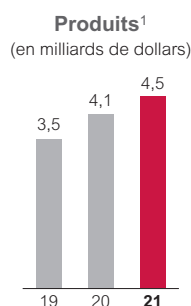
- Nous avons lancé les certificats canadiens d'actions étrangères (CCAÉ), une première dans le secteur, dans le cadre de notre engagement constant à mettre au point des solutions fondées sur les marchés novatrices pour répondre aux besoins des investisseurs.
- Nous avons élargi la gamme de services bancaires que nous offrons à notre clientèle grâce à Simplii Financial, notamment en lançant un compte en dollars américains et en déployant le service Visa Direct.
- Nous avons continué d'améliorer notre offre pour la clientèle avec des services comme Virement de fonds mondial, et nous avons étendu les capacités des Services de paiement destinés aux étudiants étrangers.
- Nous avons été reconnus comme un chef de file en matière de qualité des services d'opérations de change au Canada en 2021 selon une étude réalisée par la Coalition Greenwich auprès des sociétés et des institutions financières clientes au Canada.

En tant que chef de file des activités sur les marchés des capitaux au Canada et de partenaire bancaire de nos clients dans le monde, Marchés des capitaux a agi à titre de :

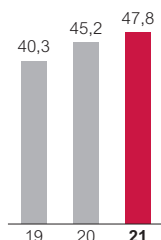
- conseiller financier de Husky Energy pour sa fusion avec Cenovus Energy, dans le cadre d'une transaction entièrement en actions d'une valeur approximative de 23,6 G\$ (y compris la dette) qui donne naissance à une société intégrée et résiliente occupant une position de chef de file dans le secteur de l'énergie et bien positionnée pour générer des rendements supérieurs pour les investisseurs à long terme, en plus d'offrir une solide performance sur le plan environnemental, social et de la gouvernance;
- conseiller financier d'Intact Corporation financière (la société) pour son acquisition, réalisée de concert avec Tryg A/S, de la société d'assurances générales internationale RSA Insurance Group plc, dans le cadre d'une transaction d'une valeur approximative de 12,3 G\$; co-responsable des registres pour le montage financier souscrit comprenant des facilités de crédit-relais de 1,465 G£ et un prêt à terme de 350 M£; seul responsable des registres pour une augmentation de la facilité de crédit renouvelable de la société; faisant passer le montant disponible de 750 M\$ à 1,5 G\$; et chef de file responsable des registres pour l'émission de reçus de souscription d'un capital de 1,25 G\$ et de billets d'un capital total de 1,85 G\$;

- co-responsable des registres et co-syndicataire chef de file pour un prêt à terme B de 1,825 G\$ US d'une durée de 7 ans, de billets garantis de premier rang à 7 ans de 700 M\$ US et de billets de premier rang non garantis à 8 ans de 1,035 G\$ US dans le cadre d'une opération de financement et de refinancement d'acquisition pour le compte de Madison IAQ, entreprise financée par capital-risque de Madison Industries;
- responsable des registres dans le cadre des deux plus importants premiers appels publics à l'épargne (PAPE) au Canada au cours de l'année : co-responsable des registres pour un PAPE de 1,1 G\$ US en actions à droit de vote subalterne pour le compte de TELUS International (Cda) Inc., lequel comprenait un placement d'actions nouvelles et un placement secondaire d'actions de TELUS Corporation et de Barings Private Equity Asia Group Limited, soit le PAPE le plus important réalisé dans le secteur de la technologie, et responsable d'un PAPE de 719 M\$ en actions à droit de vote subalterne pour dentalcorp Holdings Ltd., soit le PAPE le plus important réalisé dans le secteur des soins de santé au Canada;
- co-responsable des registres dans le cadre de l'émission d'obligations vertes pour diverses sociétés, comme l'émission d'obligations vertes de 600 M\$ et de 500 M\$ par Allied Properties REIT, l'émission d'obligations vertes de 400 M\$ par Algonquin Power Co. et l'émission d'obligations vertes de 400 M\$ par BCI Quadreal Realty's, ainsi que co-syndicataire chef de file pour l'émission d'obligations vertes de 1,25 G\$ par la province de l'Ontario et l'émission d'obligations feuille d'érable vertes de 1 G\$ par la Banque européenne d'investissement;
- responsable de la structuration et de l'exécution d'un certain nombre d'opérations de montage de prêts liés à la durabilité au Canada, en agissant notamment à titre d'agent administratif, de co-responsable des registres et de co-agent de structuration chargé de la durabilité pour le prêt lié à la durabilité de 1 G\$ d'Enbridge, le premier du genre pour un client du secteur canadien des infrastructures énergétiques, et en agissant à titre d'agent administratif, de seul responsable des registres et de seul agent de structuration chargé de la durabilité pour le prêt lié à la durabilité de 1,25 G\$ de TransAlta Corporation et le prêt lié à la durabilité de 900 M\$ US d'Enerplus Corporation.

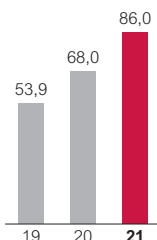
Revue financière de 2021



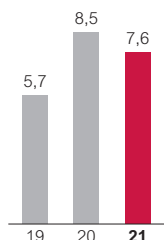
Prêts et acceptations moyens¹
(en milliards de dollars)



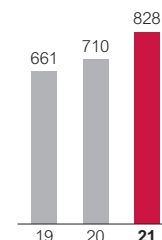
Dépôts moyens¹
(en milliards de dollars)



Valeur à risque (VAR) moyenne
(en millions de dollars)



Produits – Services financiers directs
(en millions de dollars)



1) Certaines informations des périodes précédentes ont été révisées. Se reporter à la section Modifications à la présentation de l'information financière pour plus de précisions.

Nos priorités en 2022

Afin d'appuyer les objectifs à long terme de la banque, Marchés des capitaux continue de se concentrer sur la génération d'une croissance rentable, en renforçant les relations avec la clientèle et en collaborant avec nos partenaires à l'échelle de la banque pour aider nos clients à réaliser leurs idées. Pour ce faire, nous allons :

- maintenir notre approche focalisée sur la couverture clientèle au Canada;
- faire croître notre plateforme nord-américaine en étendant notre portée aux États-Unis et en élargissant les services offerts aux clients;
- intensifier nos efforts en matière d'intercommunication, de technologie et d'innovation pour proposer des services bancaires bonifiés à nos clients.

Résultats¹

| En millions de dollars, pour les exercices clos les 31 octobre | 2021 | 2020 ² | 2019 ² |
|---|-----------------|-------------------|-------------------|
| Produits | | | |
| Marchés CIBC, réseau mondial | 2 076 \$ | 1 999 \$ | 1 583 \$ |
| Services financiers aux entreprises et services de Banque d'investissement | 1 616 | 1 344 | 1 231 |
| Services financiers directs | 828 | 710 | 661 |
| Total des produits³ | 4 520 | 4 053 | 3 475 |
| Dotation à (reprise de) la provision pour pertes sur créances | | | |
| Prêts douteux | 32 | 121 | 109 |
| Prêts productifs | (132) | 190 | 51 |
| Dotation à (reprise de) la provision pour pertes sur créances | (100) | 311 | 160 |
| Charges autres que d'intérêts | 2 117 | 1 929 | 1 802 |
| Résultat avant impôt sur le résultat | 2 503 | 1 813 | 1 513 |
| Impôt sur le résultat³ | 646 | 505 | 396 |
| Résultat net | 1 857 \$ | 1 308 \$ | 1 117 \$ |
| Résultat net applicable aux : | | | |
| Actionnaires | 1 857 \$ | 1 308 \$ | 1 117 \$ |
| Coefficient d'efficacité | 46,8 % | 47,6 % | 51,8 % |
| Levier d'exploitation | 1,7 % | 9,6 % | (2,0)% |
| Rendement des capitaux propres⁴ | 25,6 % | 18,8 % | 17,5 % |
| Capitaux propres moyens applicables aux porteurs d'actions ordinaires répartis⁴ | 7 241 \$ | 6 948 \$ | 6 399 \$ |
| Actif moyen (en milliards de dollars)⁵ | 255,1 \$ | 230,2 \$ | 194,1 \$ |
| Prêts et acceptations moyens (en milliards de dollars)⁵ | 47,8 \$ | 45,2 \$ | 40,3 \$ |
| Dépôts moyens (en milliards de dollars)⁵ | 86,0 \$ | 68,0 \$ | 53,9 \$ |
| Équivalents temps plein⁶ | 2 225 | 1 912 | 1 867 |

1) Pour de l'information sectorielle supplémentaire, se reporter à la note 31 des états financiers consolidés.

2) Certaines informations des périodes précédentes ont été révisées. Se reporter à la section Modifications à la présentation de l'information financière pour plus de précisions.

3) Les produits et l'impôt sur le résultat sont présentés sur une BIE. Par conséquent, les produits et l'impôt sur le résultat comprennent un ajustement selon la BIE de 204 M\$ (183 M\$ en 2020 et 177 M\$ en 2019). Des montants correspondants sont inclus dans les produits et l'impôt sur le résultat de Siège social et autres.

4) Se reporter à la section Mesures non conformes aux PCGR pour plus de précisions.

5) Les soldes moyens correspondent à la moyenne pondérée des soldes de clôture quotidiens.

6) En 2021, 79 équivalents temps plein liés aux activités du centre d'appels de Simplii Financial ont fait l'objet d'un transfert de Siège social et autres à Marchés des capitaux, sans qu'il y ait d'incidence financière, car les coûts étaient auparavant attribués aux Services financiers directs.

Aperçu financier

Le résultat net a augmenté de 549 M\$, ou 42 %, par rapport à celui de 2020, ce qui découle surtout de l'augmentation des produits et de la prise en compte d'une reprise de la provision pour l'exercice considéré comparativement à une dotation à la provision pour pertes sur créances pour l'exercice précédent, le tout en partie contrebalancé par la hausse des charges autres que d'intérêts.

Produits

Les produits ont augmenté de 467 M\$, ou 12 %, par rapport à ceux de 2020.

Les produits de *Marchés CIBC, réseau mondial*, ont augmenté de 77 M\$, ou 4 %, surtout en raison de la hausse des produits tirés de nos activités de négociation de dérivés sur actions, en partie contrebalancée par la diminution des produits tirés de la négociation de titres à revenu fixe et des opérations de change.

Les produits de *Services financiers aux entreprises et services de Banque d'investissement* ont augmenté de 272 M\$, ou 20 %, essentiellement en raison de l'accroissement des activités de prise ferme de titres de participation et de titres de créance, de la progression des produits tirés des activités de services consultatifs et de la hausse des produits tirés des services financiers aux entreprises.

Les produits de *Services financiers directs* ont augmenté de 118 M\$, ou 17 %, principalement en raison de l'accroissement du volume ainsi que de la croissance de nos activités de courtage en direct et de nos activités novatrices d'opérations de change et de paiements.

Dotation à (reprise de) la provision pour pertes sur créances

Pour l'exercice considéré, une reprise de la provision pour pertes sur créances de 100 M\$ a été comptabilisée, contre une dotation à la provision pour pertes sur créances de 311 M\$ à l'exercice précédent. L'exercice considéré tient compte d'une reprise de la provision pour pertes sur prêts productifs découlant d'une évolution favorable de la conjoncture économique et de nos perspectives économiques, tandis que l'exercice précédent prenait en compte une dotation à la provision pour pertes sur créances attribuable à la détérioration de nos perspectives économiques au début de la pandémie de COVID-19. La dotation à la provision pour pertes sur prêts douteux a diminué, étant donné qu'une dotation à la provision plus élevée avait été comptabilisée au titre du secteur pétrolier et gazier pour l'exercice précédent.

Charges autres que d'intérêts

Les charges autres que d'intérêts ont augmenté de 188 M\$, ou 10 %, par rapport à celles de 2020, en raison principalement de la progression des salaires du personnel et de l'incidence du calendrier des dépenses liées aux initiatives stratégiques.

Impôt sur le résultat

L'impôt sur le résultat a augmenté de 141 M\$, ou 28 %, par rapport à celui de 2020, par suite principalement de l'augmentation du résultat.

Actif moyen

L'actif moyen a augmenté de 24,9 G\$, ou 11 %, par rapport à celui de 2020, essentiellement en raison d'une augmentation des valeurs acquises en vertu de prises en pension de titres, d'une hausse des valeurs du compte de négociation et d'un accroissement des soldes de prêts.

Siège social et autres

Siège social et autres comprend les groupes fonctionnels suivants : Technologie, infrastructure et innovation, Gestion du risque, Personnel, culture et marque, Finance et Stratégie de l'entreprise, ainsi que d'autres groupes de soutien. Les charges de ces groupes fonctionnels et de soutien sont habituellement réparties entre les secteurs d'activité au sein des unités d'exploitation stratégiques. La majorité des coûts fonctionnels et des coûts de soutien de CIBC Bank USA sont comptabilisés directement dans l'unité d'exploitation stratégique Groupe Entreprises et Gestion des avoirs, région des États-Unis. Siège social et autres comprend également les résultats de CIBC FirstCaribbean et d'autres investissements stratégiques, ainsi que d'autres postes du compte de résultat et du bilan non directement attribuables aux secteurs d'activité.

Résultats¹

| En millions de dollars, pour les exercices clos les 31 octobre | 2021 | 2020 ⁽²⁾ | 2019 ⁽²⁾ |
|--|---------|---------------------|---------------------|
| Produits | | | |
| Services bancaires internationaux | 687 \$ | 734 \$ | 798 \$ |
| Divers | (206) | (132) | 160 |
| Total des produits ³ | 481 | 602 | 958 |
| Dotation à (reprise de) la provision pour pertes sur créances | | | |
| Prêts douteux | 76 | 24 | 21 |
| Prêts productifs | (54) | 175 | (20) |
| Dotation à la provision pour pertes sur créances | 22 | 199 | 1 |
| Charges autres que d'intérêts | 1 440 | 1 820 | 1 375 |
| Perte avant impôt sur le résultat | (981) | (1 417) | (418) |
| Impôt sur le résultat ³ | (485) | (539) | (361) |
| Résultat net (perte nette) | (496)\$ | (878)\$ | (57)\$ |
| Résultat net (perte nette) applicable aux : | | | |
| Participations ne donnant pas le contrôle | 17 \$ | 2 \$ | 25 \$ |
| Actionnaires | (513) | (880) | (82) |
| Équivalents temps plein | 23 017 | 22 435 | 23 134 |

1) Pour de l'information sectorielle supplémentaire, se reporter à la note 31 des états financiers consolidés.

2) Certaines informations des périodes précédentes ont été révisées. Se reporter à la section Modifications à la présentation de l'information financière pour plus de précisions.

3) Les produits et l'impôt sur le résultat de Marchés des capitaux et de Groupe Entreprises et Gestion des avoirs, région des États-Unis, sont présentés sur une BIE. Des montants correspondants sont inclus dans les produits et l'impôt sur le résultat de Siège social et autres. Par conséquent, les produits et l'impôt sur le résultat comprennent un ajustement selon la BIE de 204 M\$ (183 M\$ en 2020 et 179 M\$ en 2019).

Aperçu financier

La perte nette a diminué de 382 M\$ comparativement à celle de 2020, ce qui est attribuable à une baisse des charges autres que d'intérêts et à une diminution de la dotation à la provision pour pertes sur créances, en partie contrebalancées par un recul des produits.

Produits

Les produits ont baissé de 121 M\$, par rapport à ceux de 2020.

Les produits de *Services bancaires internationaux* ont diminué de 47 M\$, ce qui est surtout attribuable à l'incidence de la conversion des monnaies étrangères et à la baisse des produits libellés en dollars américains tirés de CIBC FirstCaribbean en lien avec la diminution des marges sur produits, le tout partiellement contrebalancé par les provisions plus élevées pour pertes de crédit attendues sur les titres de créance à l'exercice précédent et par l'accroissement des volumes et des honoraires.

Les produits *Divers* ont reculé de 74 M\$, en raison principalement d'une baisse des produits liés aux investissements stratégiques, des produits d'intérêts liés au règlement de certaines questions fiscales ayant trait à l'impôt sur le résultat qui avaient été comptabilisés pour l'exercice précédent, d'un ajustement selon la BIE plus important et d'une diminution des produits de trésorerie.

Dotation à (reprise de) la provision pour pertes sur créances

La dotation à la provision pour pertes sur créances a baissé de 177 M\$ par rapport à celle de 2020. L'exercice considéré tient compte d'une reprise de la provision pour pertes sur prêts productifs découlant d'une évolution favorable de nos perspectives économiques dans la région des Caraïbes, tandis que l'exercice précédent prenait en compte une dotation à la provision pour pertes sur créances attribuable à la détérioration de la conjoncture économique et de nos perspectives économiques au début de la pandémie de COVID-19. La dotation à la provision pour pertes sur prêts douteux a augmenté principalement en raison de la dotation à la provision plus élevée dans CIBC FirstCaribbean.

Charges autres que d'intérêts

Les charges autres que d'intérêts ont baissé de 380 M\$ par rapport à celles de 2020, étant donné que des charges de restructuration et une dépréciation du goodwill avaient été comptabilisées au cours de l'exercice précédent, en partie contrebalancées à l'exercice précédent par un profit attribuable aux modifications apportées aux régimes de retraite et autres régimes d'avantages postérieurs à l'emploi, tous ces éléments étant présentés à titre d'éléments d'importance. Les charges de l'exercice considéré reflètent une hausse des coûts de soutien du siège social non répartis, des dons et des provisions pour procédures judiciaires.

Impôt sur le résultat

L'économie d'impôt a baissé de 54 M\$ par rapport à celle de 2020, en raison surtout d'une perte moins importante.

Situation financière

Revue du bilan consolidé résumé

En millions de dollars, aux 31 octobre

| | 2021 | 2020 |
|---|-------------------|------------|
| Actif | | |
| Trésorerie et dépôts auprès d'autres banques | 56 997 \$ | 62 518 \$ |
| Valeurs mobilières | 161 401 | 149 046 |
| Valeurs empruntées ou acquises en vertu de prises en pension de titres | 79 940 | 74 142 |
| Prêts et acceptations | 462 879 | 416 388 |
| Dérivés | 35 912 | 32 730 |
| Autres actifs | 40 554 | 34 727 |
| | 837 683 \$ | 769 551 \$ |
| Passif et capitaux propres | | |
| Dépôts | 621 158 \$ | 570 740 \$ |
| Engagements liés à des valeurs prêtées, vendues à découvert ou en vertu de mises en pension de titres | 97 133 | 89 440 |
| Dérivés | 32 101 | 30 508 |
| Acceptations | 10 961 | 9 649 |
| Autres passifs | 24 961 | 22 167 |
| Titres secondaires | 5 539 | 5 712 |
| Capitaux propres | 45 830 | 41 335 |
| | 837 683 \$ | 769 551 \$ |

Actif

Au 31 octobre 2021, le total de l'actif avait augmenté de 68,1 G\$, ou 9 %, en comparaison de celui de 2020, net d'une diminution d'environ 17 G\$ découlant de la dépréciation du dollar américain.

La trésorerie et les dépôts auprès d'autres banques ont diminué de 5,5 G\$, ou 9 %, essentiellement en raison de la baisse des placements à court terme de l'unité Trésorerie.

L'augmentation de 12,4 G\$, ou 8 %, des valeurs mobilières est principalement attribuable à la hausse des titres de participation de sociétés et des titres de créance des gouvernements d'autres pays, contrebalancée en partie par la diminution des titres de créance des gouvernements canadiens. Pour plus de renseignements sur la composition des valeurs mobilières, se reporter à la section Information financière annuelle supplémentaire et à la note 5 des états financiers consolidés.

Les valeurs empruntées et acquises en vertu de prises en pension de titres ont augmenté de 5,8 G\$, ou 8 %, en raison essentiellement des activités des clients.

Les prêts et acceptations nets ont augmenté de 46,5 G\$, ou 11 %, du fait essentiellement de l'accroissement des prêts hypothécaires à l'habitation canadiens et des prêts aux entreprises et aux gouvernements au Canada et aux États-Unis. Pour plus de renseignements sur la composition des prêts et des acceptations, se reporter à la section Information financière annuelle supplémentaire et à la note 6 des états financiers consolidés.

Les dérivés ont augmenté de 3,2 G\$, ou 10 %, sous l'effet principalement de la hausse des évaluations des dérivés sur autres marchandises et des dérivés sur actions, contrebalancée en partie par la baisse des évaluations des dérivés de taux d'intérêt.

Les autres actifs ont augmenté de 5,8 G\$, ou 17 %, en raison surtout d'une hausse des montants à recevoir des courtiers et des biens donnés en garantie sur dérivés.

Passif

Au 31 octobre 2021, le total du passif avait augmenté de 63,6 G\$, ou 9 %, en comparaison de celui de 2020, net d'une diminution d'environ 16 G\$ découlant de la dépréciation du dollar américain.

Les dépôts ont augmenté de 50,4 G\$, ou 9 %, en raison surtout de l'accroissement du financement de gros, d'une augmentation des dépôts d'entreprises et de gouvernements ainsi que de la croissance des volumes dans les dépôts de détail au Canada. Pour plus de renseignements sur la composition des dépôts, se reporter à la section Information financière annuelle supplémentaire et à la note 11 des états financiers consolidés.

Les engagements liés à des valeurs prêtées, vendues à découvert et en vertu de mises en pension de titres ont augmenté de 7,7 G\$, ou 9 %, en raison essentiellement des activités des clients.

Les dérivés ont augmenté de 1,6 G\$, ou 5 %, sous l'effet principalement de la hausse des évaluations des dérivés sur actions et des dérivés sur autres marchandises, contrebalancée en partie par la baisse des évaluations des dérivés de taux d'intérêt.

Les acceptations ont augmenté de 1,3 G\$, ou 14 %, ce qui est attribuable aux activités des clients.

Les autres passifs ont augmenté de 2,8 G\$, ou 13 %, en raison surtout de la hausse des biens reçus en garantie sur dérivés et des montants à payer aux courtiers.

Les titres secondaires ont reculé de 0,2 G\$, ou 3 %. Au premier trimestre, nous avons racheté des titres secondaires, et au deuxième trimestre, nous en avons émis. Se reporter à la section Gestion des fonds propres pour plus de précisions.

Capitaux propres

Au 31 octobre 2021, les capitaux propres avaient augmenté de 4,5 G\$, ou 11 %, par rapport à ceux de 2020, en raison surtout d'une hausse nette des résultats non distribués et de l'émission de billets avec remboursement de capital à recours limité, neutralisées en partie par une diminution du cumul des autres éléments du résultat global découlant d'une perte nette issue de l'écart de change, ce qui a été partiellement contrebalancé par un profit de réévaluation net des régimes d'avantages postérieurs à l'emploi à prestations définies. Se reporter à la section Gestion des fonds propres pour plus de précisions.

Gestion des fonds propres

La solidité de nos fonds propres protège nos déposants et créanciers contre les risques inhérents à nos secteurs d'activité. Notre objectif général en matière de gestion des fonds propres est de maintenir des sources de capitaux solides et efficaces qui :

- servent de réserve pour nous permettre d'absorber des pertes inattendues et de dégager des rendements durables pour nos actionnaires;
- permettent à nos secteurs d'activité de croître et de mettre en œuvre notre stratégie;
- témoignent de la solidité du bilan et de notre engagement à le gérer avec prudence;
- nous aident à maintenir une bonne solvabilité et à emprunter des capitaux additionnels ou à obtenir d'autres formes de financement à des conditions intéressantes.

Nous gérons activement nos fonds propres pour atteindre ces objectifs en appui à notre stratégie globale d'entreprise.

Cadre de gestion et planification des fonds propres

Nous avons une politique de gestion des fonds propres qui établit les principes que nous appliquons pour gérer les fonds propres selon notre intérêt à l'égard du risque en vue de favoriser l'atteinte de nos objectifs en matière de gestion des fonds propres. Notre politique de gestion des fonds propres est passée en revue et approuvée par le conseil d'administration (conseil) à l'appui de notre processus interne d'évaluation de l'adéquation des fonds propres (PIEAFP). Cette politique comprend des lignes directrices portant sur la solidité, la composition, les dividendes et le rendement des fonds propres ainsi que sur la suffisance des fonds propres non consolidés des entités réglementées, conformément aux exigences réglementaires et à notre intérêt à l'égard du risque. Le niveau de fonds propres et les ratios de fonds propres sont surveillés de manière continue par rapport aux minimums réglementaires que nous devons conserver et aux cibles internes, et le montant de fonds propres requis pourrait changer en fonction de la croissance de nos activités, de notre intérêt à l'égard du risque et de notre environnement commercial et réglementaire.

La planification des fonds propres est essentielle à notre planification financière globale et à l'établissement d'objectifs stratégiques, et elle est développée conformément à la politique de gestion des fonds propres. Chaque année, un plan à l'égard des fonds propres et les perspectives pour les trois années suivantes sont élaborés dans le cadre du plan financier, qui établit des cibles pour le prochain exercice et des plans d'affaires pour atteindre ces objectifs. Le plan à l'égard des fonds propres est également soumis à des simulations de crise dans le cadre de notre processus de simulations de crise à l'échelle de l'entreprise dans le but de s'assurer qu'il peut tenir la route selon toutes les simulations de crises graves, mais plausibles (se reporter à la section Simulations de crise à l'échelle de l'entreprise pour plus de précisions). Notre situation de fonds propres et nos prévisions font l'objet d'une surveillance tout au long de l'exercice et sont évaluées par rapport au plan à l'égard des fonds propres.

Le conseil, avec l'appui du Comité de gestion du risque (CGR), surveille la gestion des fonds propres de la CIBC par l'approbation de notre intérêt à l'égard du risque, de notre politique de gestion des fonds propres et de notre plan à l'égard des fonds propres. Le CGR reçoit des mises à jour régulières sur notre situation de fonds propres, y compris le rendement cumulé, les prévisions mises à jour, ainsi que tout changement à la réglementation susceptible d'avoir une incidence sur notre situation de fonds propres future. L'unité Trésorerie est responsable de la gestion globale des fonds propres, y compris la planification, les prévisions et la mise en œuvre du plan, la surveillance de la haute direction étant assurée par le Comité mondial de gestion de l'actif et du passif (CMGAP).

Simulations de crise à l'échelle de l'entreprise

Nous effectuons au moins une fois par année des simulations de crise à l'échelle de l'entreprise. Les résultats de ces simulations font partie intégrante de notre PIEAFP, tel que le prévoit le deuxième pilier de l'Accord de Bâle III, en vertu duquel nous déterminons et mesurons les risques auxquels nous sommes exposés de manière continue afin de nous assurer que les fonds propres disponibles sont suffisants pour couvrir tous les risques de la CIBC, y compris les incidences des simulations de crise. Nos processus permettent de préparer des scénarios de conjoncture économique plausibles en situation de crise, tels que des récessions mondiales ou un choc des prix dans le secteur de l'habitation, puis d'appliquer ces simulations de crise aux risques à l'échelle de la banque afin d'en déterminer l'incidence sur le compte de résultat consolidé, sur les exigences en matière d'APR et, par conséquent, sur les principaux ratios des fonds propres. Cette méthode permet l'analyse des risques possibles pour nos portefeuilles et l'établissement d'un niveau raisonnable de fonds propres supérieur au minimum exigé par les organismes de réglementation. Tous les éléments des fonds propres sont surveillés durant tout l'exercice, et le plan à l'égard des fonds propres est redressé au besoin.

C'est à la direction qu'incombe la détermination de l'étendue des scénarios qui doivent être soumis à un test. Les scénarios de simulations de crise macroéconomiques sont conçus pour être à la fois graves, mais plausibles, tout en étant cohérents avec le cadre normatif sur les simulations de crise du BSIF, afin d'en assurer l'exhaustivité.

Le diagramme suivant résume le processus de simulation de crise à l'échelle de l'entreprise, y compris l'élaboration des scénarios, le recensement des facteurs de risque et les liens avec nos autres PIEAFP à l'échelle de la banque. Ce processus comprend la collaboration avec nos économistes et nos différents secteurs d'activité afin de nous assurer que les scénarios sont pertinents pour nos activités, et que la compréhension des scénarios est cohérente à l'échelle de la CIBC.



Les scénarios de simulation de crise sont conçus pour inclure un large éventail de variables macroéconomiques et financières pertinentes afin d'évaluer leur incidence sur nos portefeuilles spécifiques. Cela inclut par exemple le PIB, le taux de chômage, le prix des maisons, les taux d'intérêt et les cours des actions.

Le processus de simulation de crise est exhaustif et fait appel à des analyses ascendantes de chacun de nos portefeuilles à l'échelle de la banque, les résultats étant analysés par produit, par emplacement et par secteur. Notre approche de simulation de crise combine l'utilisation de modèles statistiques et le jugement des experts de manière à obtenir des résultats raisonnables lorsque nous évaluons les incidences des scénarios de crise.

Les méthodes de simulation de crise et les résultats sont examinés de près et remis en question par nos secteurs d'activité et le groupe Gestion du risque. Les résultats des simulations de crise sont présentés pour examen au CGR en plus d'être partagés avec le conseil et le BSIF. Les résultats de nos simulations de crise à l'échelle de l'entreprise servent à faire ressortir les vulnérabilités et à nous assurer que nous sommes toujours bien capitalisés par rapport aux contraintes réglementaires et aux attentes de la direction.

L'un des objectifs clés des simulations de crise à l'échelle de l'entreprise est de cerner les principaux secteurs de risque et les mesures qui pourraient être prises par la direction afin de réduire l'incidence des scénarios de crise, et de favoriser les échanges sur ces mesures. La planification d'urgence et les stratégies relatives aux scénarios de crise extrêmes font partie de l'élaboration et de la gestion des plans de reprise et de règlement de la CIBC. Ces plans comprennent les mesures correctives plausibles pouvant être envisagées pour atténuer les situations de crise et assurer la reprise des activités, ou pour aider la CIBC à résoudre les crises de manière ordonnée en limitant les impacts systémiques. Des informations supplémentaires sur les simulations de crise sont fournies à la section Gestion du risque.

Plan de reprise

Les institutions financières sous réglementation fédérale doivent élaborer des plans de reprise robustes et crédibles qui répertorient les options pour le retour à la solidité et à la viabilité financière en cas de graves difficultés. La CIBC continue de mettre et de tenir à jour son plan de reprise conformément aux exigences du BSIF et aux pratiques sectorielles exemplaires.

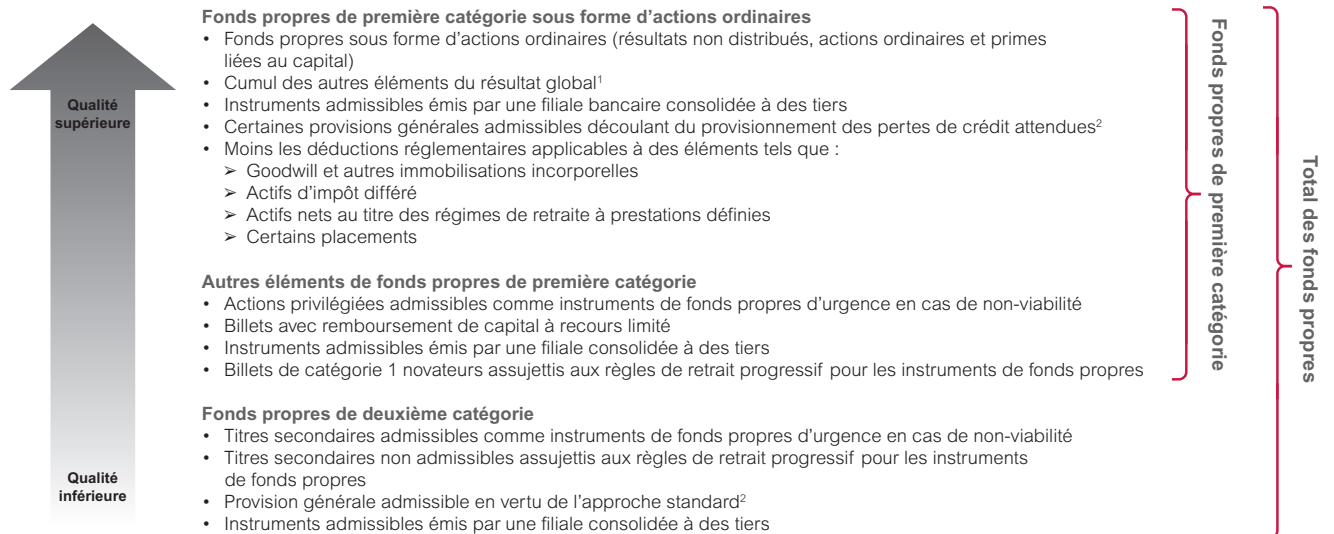
Plan de règlement de faillite

En 2019, la Société d'assurance-dépôts du Canada (SADC), qui est l'autorité canadienne en matière de règlement de faillite pour ses institutions membres, notamment les banques d'importance systémique nationale (BISN), a publié des lignes directrices visant l'élaboration de plans de règlement de faillite exhaustifs. La SADC a comme priorité d'assurer que les banques prennent les mesures nécessaires pour créer, maintenir et tester des plans de règlement de faillite, en démontrant la faisabilité, et traiter les obstacles pour assurer que le règlement se fasse de manière ordonnée. La CIBC a élaboré son plan de règlement de faillite conformément aux lignes directrices et en a présenté la version la plus récente à la SADC en octobre 2021.

Exigences en matière de fonds propres réglementaires selon Bâle III

Le calcul des fonds propres réglementaires est assujéti aux lignes directrices du BSIF, lesquelles découlent du cadre normatif sur les fonds propres élaboré par le CBCB.

Les fonds propres réglementaires sont composés des fonds propres de première catégorie sous forme d'actions ordinaires, des fonds propres de première catégorie et des fonds propres de deuxième catégorie. Les catégories de fonds propres réglementaires démontrent une augmentation de la qualité et de la permanence ainsi qu'une meilleure capacité d'absorber les pertes. Les principales composantes de nos fonds propres réglementaires se résument comme suit :



1) Excluant le cumul des autres éléments du résultat global lié aux couvertures de flux de trésorerie et les variations de la juste valeur des passifs désignés à la juste valeur attribuables aux variations du risque de crédit propre.
 2) Le BSIF a assoupli les attentes réglementaires par la mise en place de mesures transitoires relatives au traitement du provisionnement des pertes de crédit attendues de sorte qu'une partie des provisions qui aurait autrement fait partie des fonds propres de deuxième catégorie puisse plutôt être incluse dans les fonds propres de première catégorie sous forme d'actions ordinaires, sous réserve de certains facteurs scalaires et limites jusqu'à l'exercice 2022. Se reporter à la section Amélioration constante des exigences de fonds propres réglementaires pour plus de précisions.

Les instruments de fonds propres réglementaires admissibles doivent pouvoir absorber les pertes en cas de non-viabilité de l'institution financière. Les instruments de fonds propres de première catégorie et de deuxième catégorie non admissibles sont graduellement exclus des fonds propres réglementaires, à hauteur de 10 % par année, jusqu'en novembre 2021, date à partir de laquelle ils n'auront pas de valeur réglementaire.

Le BSIF exige que toutes les institutions atteignent des ratios cibles de fonds propres qui comprennent des réserves. Au gré du BSIF, ces ratios de fonds propres cibles peuvent être plus élevés pour certaines institutions. La CIBC a été désignée par le BSIF comme une BISN au Canada. Les BISN sont assujetties à un supplément de fonds propres de première catégorie sous forme d'actions ordinaires correspondant à 1,0 % de l'APR. En outre, le BSIF s'attend à ce que les BISN détiennent une réserve pour stabilité intérieure (RSI), laquelle vise à répondre aux risques associés au deuxième pilier qui ne sont pas adéquatement pris en compte dans les exigences du premier pilier. La RSI est actuellement établie à 2,5 %, mais elle peut être de l'ordre de 0 % à 2,5 % de l'APR (se reporter à la section Amélioration constante des exigences de fonds propres réglementaires pour plus de précisions à l'égard de la récente augmentation des exigences de la RSI qui a pris effet le 31 octobre 2021).

De plus, les banques doivent conserver une réserve anticyclique de fonds propres supplémentaire équivalente à leur réserve moyenne pondérée au Canada et dans certains autres États où elles sont exposées au risque de crédit du secteur privé. Les cibles actuelles du BSIF se résument comme suit :

| Au 31 octobre 2021 | Minimum | Réserve de conservation des fonds propres | Réserve applicable aux BISN | Cibles du premier pilier ¹ | Réserve pour stabilité intérieure ² | Cibles, y compris toutes les réserves |
|---|---------|---|-----------------------------|---------------------------------------|--|---------------------------------------|
| Ratio des fonds propres de première catégorie sous forme d'actions ordinaires | 4,5 % | 2,5 % | 1,0 % | 8,0 % | 2,5 % | 10,5 % |
| Ratio des fonds propres de première catégorie | 6,0 % | 2,5 % | 1,0 % | 9,5 % | 2,5 % | 12,0 % |
| Ratio du total des fonds propres | 8,0 % | 2,5 % | 1,0 % | 11,5 % | 2,5 % | 14,0 % |

1) La réserve anticyclique de fonds propres applicable était négligeable pour la CIBC au 31 octobre 2021.

2) La RSI a augmenté et est passée à 2,5 % à partir du 31 octobre 2021. Se reporter à la section Amélioration constante des exigences de fonds propres réglementaires pour plus de précisions.

Les exigences en matière de suffisance des fonds propres sont appliquées de façon consolidée, comme c'est le cas pour nos états financiers, à l'exception de nos filiales d'assurance (CIBC Cayman Reinsurance Limited et Compagnie d'assurance-vie CIBC limitée), lesquelles ont été exclues du périmètre réglementaire de consolidation. La méthode de consolidation appliquée à nos états financiers est décrite à la note 1 des états financiers consolidés. Compagnie d'assurance-vie CIBC limitée est assujettie au test de suffisance du capital des sociétés d'assurance-vie du BSIF.

Actif pondéré en fonction du risque

Le tableau suivant résume les approches permises pour calculer les fonds propres, ainsi que celles adoptées par la CIBC :

| Catégorie de risque | Approches permises pour calculer les fonds propres réglementaires | Approches adoptées par la CIBC |
|-------------------------------|--|---|
| Risque de crédit ¹ | <p>Bâle prévoit trois approches pour calculer les exigences en matière de fonds propres au titre du risque de crédit :</p> <ul style="list-style-type: none"> l'approche standard l'approche fondation l'approche fondée sur les notations internes avancée (approche NI avancée) <p>Le BSIF s'attend à ce que les institutions financières du Canada dont le total des fonds propres dépasse 5 G\$ adoptent l'approche NI avancée pour tous les portefeuilles et toutes les activités de crédit d'envergure.</p> <p>Le BSIF prévoit deux approches pour calculer le risque de crédit de contrepartie (RCC) lié aux transactions sur dérivés :</p> <ul style="list-style-type: none"> l'approche standard (AS-RRC) l'approche des modèles internes (AMI) <p>Le BSIF prévoit quatre approches pour calculer le RCC lié aux transactions assimilées à des mises en pension de titres :</p> <ul style="list-style-type: none"> l'approche complète avec décotes prudentielles l'approche complète avec estimations internes des décotes l'approche VAR pour les mises en pension l'AMI <p>Les approches autorisées pour les positions sur des titres de propriété détenues dans le portefeuille bancaire (ce qui comprend les placements en actions dans des fonds) sont notamment les suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> l'approche standard l'approche fondée sur le marché l'approche de transparence l'approche du mandat l'approche de remplacement <p>Bâle prévoit les approches suivantes pour calculer les exigences en matière de fonds propres pour les positions titrisées du portefeuille bancaire :</p> <ul style="list-style-type: none"> l'approche fondée sur les notations internes (SEC-IRBA) l'approche fondée sur les évaluations internes (SEC-IAA) l'approche fondée sur les notations externes (SEC-ERBA) l'approche standard (SEC-SA) | <p>Nous avons adopté l'approche NI avancée pour la majeure partie de nos portefeuilles de crédit. En vertu de cette approche, nous utilisons nos propres estimations internes pour déterminer la probabilité de défaut (PD), les estimations des pertes en cas de défaut (PCD), l'échéance et l'exposition en cas de défaut (ECD) de nos valeurs mobilières et produits de prêt. Nous utilisons l'approche standard pour les portefeuilles de crédit de CIBC Bank USA et de CIBC FirstCaribbean. Nous passons en revue périodiquement les portefeuilles faisant l'objet de l'approche standard pour déterminer s'il convient de leur appliquer l'approche NI avancée.</p> <p>À compter du 30 avril 2020, la CIBC a adopté l'AMI pour calculer l'exposition au RCC pour les transactions sur dérivés admissibles. Certaines transactions continuent d'être assujetties à l'AS-RRC.</p> <p>L'approche complète avec décotes prudentielles est employée aux fins d'atténuation du risque de crédit à l'égard des transactions assimilées à des mises en pension de titres.</p> <p>Nous utilisons l'approche standard pour les positions sur des titres de propriété dans le portefeuille bancaire et l'approche de transparence et l'approche du mandat pour les placements en actions dans des fonds.</p> <p>Nous employons les approches SEC-IRBA, SEC-IAA, SEC-ERBA et SEC-SA à l'égard des expositions liées à la titrisation dans le portefeuille bancaire.</p> |
| Risque de marché | <p>Les exigences en matière de fonds propres au titre du risque de marché peuvent être déterminées au moyen des approches suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> l'approche standard l'approche des modèles internes <p>L'approche des modèles internes prévoit l'utilisation des modèles de VAR internes afin de mesurer le risque de marché et de déterminer les exigences en matière de fonds propres appropriées. La VAR en situation de crise et les exigences supplémentaires liées aux risques sont également prises en compte dans l'approche des modèles internes.</p> | <p>Nous utilisons l'approche des modèles internes pour calculer les fonds propres à l'égard du risque de marché. Nos modèles internes du risque de marché comprennent la VAR, la VAR en situation de crise, les exigences supplémentaires liées aux risques ainsi que les exigences de fonds propres à l'égard des risques qui ne sont pas pris en compte dans la VAR. Nous utilisons aussi la SEC-ERBA pour les positions de titrisation du portefeuille de négociation.</p> |
| Risque opérationnel | <p>Les exigences en matière de fonds propres au titre du risque opérationnel peuvent être déterminées au moyen des approches suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> l'approche indicateur de base l'approche standard | <p>Nous utilisons l'approche standard selon les règles du BSIF pour calculer les fonds propres au titre du risque opérationnel.</p> |

1) Comprend le RCC.

Nous calculons également un plancher de fonds propres fondé sur l'approche standard. Si les fonds propres exigés sont inférieurs au montant calculé selon l'approche standard compte tenu de l'application d'un coefficient de plancher, lequel est actuellement fixé à 70 %, un rajustement de l'APR serait requis.

Amélioration constante des exigences de fonds propres réglementaires

Le CBCB et le BSIF ont publié diverses propositions de changements aux exigences actuelles de fonds propres réglementaires visant à renforcer la réglementation relative aux banques, ainsi que leur supervision et l'encadrement de leurs pratiques, et à composer avec les variations des conditions du marché engendrées par la pandémie de COVID-19 dans l'objectif général d'améliorer la stabilité financière. Les paragraphes ci-dessous présentent un résumé des publications du CBCB et du BSIF depuis la publication de notre Rapport annuel 2020.

Décision du BSIF ayant valeur de précédent

Le 15 mars 2021, le BSIF a publié une version révisée de sa décision ayant valeur de précédent du 18 juillet 2020 portant sur la comptabilisation des billets avec remboursement de capital à recours limité (BRCRL). Dans sa décision ayant valeur de précédent du 18 juillet 2020, le BSIF avait évalué les BRCRL à la lumière des critères d'admissibilité énoncés dans la ligne directrice NFP et déterminé qu'ils étaient admissibles à titre d'autres éléments de fonds propres de catégorie 1, sous réserve de certaines limites et exigences de communication. Les révisions apportées en 2021 fournissent des précisions quant aux conditions et aux limites du bassin d'investisseurs autorisé énoncées dans la décision, ainsi qu'au plafond du montant des émissions de BRCRL pouvant être inclus dans les fonds propres réglementaires. Se reporter à la section Initiatives liées aux fonds propres et à la note 16 des états financiers consolidés pour plus de précisions concernant les BRCRL émis au quatrième trimestre de 2021 et en 2020.

Mesures transitoires relatives au traitement du provisionnement des pertes de crédit attendues aux fins des fonds propres

En réponse à la pandémie de COVID-19, le BSIF a instauré des mesures transitoires relatives au traitement du provisionnement des pertes de crédit attendues qui sont prévues par le dispositif de Bâle. Ces mesures transitoires sont entrées en vigueur en date de la publication du communiqué du BSIF à cet effet le 27 mars 2020 et aux termes de celles-ci, une partie des provisions qui auraient été incluses autrement dans les fonds propres de deuxième catégorie ont pu être incluses dans les fonds propres de première catégorie sous forme d'actions ordinaires. La partie de la provision pour pertes de crédit attendues pouvant être incluse dans les fonds propres de première catégorie sous forme d'actions ordinaires est déterminée en fonction de l'augmentation des provisions pour les premier et deuxième stades par rapport aux soldes au 31 janvier 2020 utilisés à titre de niveau de référence. Ce montant est ensuite ajusté en fonction des incidences fiscales et multiplié par un facteur scalaire qui diminue au fil du temps. Le facteur scalaire est fixé à 70 % pour l'exercice 2020, à 50 % pour l'exercice 2021 et à 25 % pour l'exercice 2022. Pour les expositions traitées selon l'approche fondée sur les notations internes (NI), le moindre de ce montant et de l'excédent de l'encours des provisions autrement admissibles à l'inclusion dans les fonds propres de deuxième catégorie est inclus dans les fonds propres de première catégorie sous forme d'actions ordinaires selon les mesures transitoires.

Réformes de Bâle III et exigences de communication financière au titre du troisième pilier révisées

Le 27 mars 2020, le Groupe des gouverneurs de banque centrale et des responsables du contrôle bancaire (GHOS) a annoncé le report de la mise en œuvre des réformes de Bâle III afin de conférer aux banques et aux organismes de surveillance une capacité opérationnelle accrue pour faire face à la pandémie de COVID-19. Le 27 mars 2020, le BSIF a également annoncé que la mise en œuvre des réformes de Bâle III serait repoussée conformément à l'annonce faite par le GHOS. En mars et en juin 2021, le BSIF a lancé des consultations publiques sur la mise en œuvre des dernières réformes de Bâle III à ses normes de fonds propres, à ses exigences de levier et aux exigences connexes en matière de communication, et a également publié certaines mises à jour quant au traitement du rajustement de l'évaluation du crédit (RVC) et de la couverture du risque de marché d'autres ajustements de valorisation visant les dérivés de gré à gré ainsi qu'à la gestion du risque opérationnel. Les propositions du BSIF s'arriment aux normes du CBCB, tout en tenant compte des réalités du marché canadien. Les changements proposés par le BSIF comprennent ce qui suit :

- révisions de l'approche fondée sur les NI et de l'approche standard pour le risque de crédit;
- cadres révisés pour le risque opérationnel, le risque de marché et les REC;
- mise à jour des déductions des fonds propres de première catégorie sous forme d'actions ordinaires pour certains actifs;
- mise à jour du plancher de fonds propres selon l'approche standard susmentionnée, avec adoption progressive du coefficient de plancher sur une période de trois ans à compter de 2023;
- modification du cadre régissant le ratio de levier, dont l'imposition d'une exigence de réserve pour les BISN.

Conformément à l'annonce du GHOS le 27 mars 2020 sur le report d'un an de la mise en œuvre des exigences de divulgation financière au titre du troisième pilier finalisées en décembre 2018, le BSIF a annoncé le même jour que la mise en œuvre pour les institutions de dépôt canadiennes ne commencerait pas avant le 1^{er} novembre 2022.

Le 29 novembre 2021, le BSIF a annoncé que la mise en œuvre des changements proposés va avoir lieu au deuxième trimestre de 2023, à l'exception des révisions aux REC et aux cadres de risque de marché qui demeurent prévues pour le premier trimestre de 2024.

Réserve pour stabilité intérieure

En réponse à la pandémie de COVID-19 et à la conjoncture des marchés, le BSIF avait annoncé la réduction immédiate de la RSI, la faisant passer de 2,0 % à 1,0 % à compter du 13 mars 2020. Ayant maintenu depuis la RSI à 1,0 %, le BSIF a annoncé le 17 juin 2021 qu'elle passerait à 2,5 % à partir du 31 octobre 2021. Le taux de 2,5 % correspond à l'exigence la plus élevée en matière de RSI selon les exigences de fonds propres du BSIF. Les ratios cibles de fonds propres du BSIF, y compris toutes les réserves, à l'égard des fonds propres de première catégorie sous forme d'actions ordinaires, des fonds propres de première catégorie et du total des fonds propres augmentent ainsi pour se fixer respectivement à 10,5 %, 12,0 % et 14,0 %.

Régime au regard des normes de fonds propres d'un programme fédéral de soutien pour les secteurs très touchés

Le 27 janvier 2021, le BSIF a fourni un cadre d'orientation quant au régime de fonds propres applicable aux prêts garantis par le gouvernement octroyés aux termes du programme de garanties de prêts du PCSTT de la Banque du développement du Canada (BDC). En vertu de ce cadre d'orientation, les prêts sont considérés comme des prêts accordés par une entité souveraine en raison de la garantie de BDC et, par conséquent, la pondération du risque appropriée est appliquée conformément à la ligne directrice NFP. Le montant du prêt en entier est inclus dans la mesure de l'exposition utilisée aux fins du calcul du ratio de levier. Se reporter à la section Programmes de prêts du gouvernement en réponse à la COVID-19 pour plus de précisions.

Exigences de communication publique pour les banques d'importance systémique mondiale

Le 13 août 2021, le BSIF a publié la version révisée de son préavis *Banques d'importance systémique mondiale – Obligations redditionnelles*. La version révisée fait le point sur les changements apportés aux exigences de divulgation qui figurent dans la méthode d'évaluation remaniée du CBCB pour recenser les banques d'importance systémique mondiale (BISM) et fournit des consignes supplémentaires sur la disponibilité des indicateurs publiés par des BISM et sur la nature des informations quantitatives accompagnant les obligations redditionnelles. La version révisée de cette méthode d'évaluation entrera en vigueur pour l'exercice d'évaluation des BISM de 2022.

Exigences de capacité totale d'absorption des pertes

À compter du premier trimestre de l'exercice 2022, les BISN seront tenues de maintenir un ratio de CTAP cible prudentiel (composé d'un ratio minimum de CTAP fondé sur les risques de 21,5 % et des exigences de RSI alors applicables) ainsi qu'un ratio de levier CTAP minimum de 6,75 %. La norme sur la CTAP vise à faire en sorte qu'une banque non viable dispose d'une capacité d'absorption de pertes suffisante, à l'aide de ses instruments de fonds propres réglementaires et de recapitalisation interne admissibles, pour assurer sa recapitalisation. Conformément aux règlements sur la conversion aux fins de recapitalisation interne du ministère des Finances du Canada, les créances de premier rang émises par les BISN à compter du 23 septembre 2018, d'une durée initiale jusqu'à l'échéance de plus de 400 jours (y compris les options explicites ou intégrées) qui sont non garanties ou partiellement garanties sont admissibles à la recapitalisation interne. Les dépôts des clients, certains dérivés, les obligations sécurisées et certains billets structurés ne sont pas admissibles à la recapitalisation interne.

Autres faits nouveaux en matière de fonds propres réglementaires*Fonds propres au titre du risque de marché*

Le 16 mars 2021, le BSIF a annoncé que la réduction temporaire des multiplicateurs de la VAR en situation de crise utilisés pour déterminer les exigences de fonds propres au titre du risque de marché, qui avait été mise en œuvre en réponse à la COVID-19, serait levée à partir du 1^{er} mai 2021.

Exposition aux fins du ratio de levier

Le 12 août 2021, le BSIF a indiqué que l'exclusion temporaire des titres émis par des emprunteurs souverains admissibles de la mesure de l'exposition aux fins du ratio de levier, qui avait été annoncée le 9 avril 2020 dans le contexte du début de la pandémie de COVID-19, prendrait fin après le 31 décembre 2021. Les réserves auprès des banques centrales continueront cependant d'être exemptées de cette mesure.

Nous continuons de suivre les développements ayant une incidence sur les exigences de fonds propres réglementaires et les informations à fournir à cet égard et de nous y préparer.

Fonds propres réglementaires et ratios

Les composantes de nos ratios et fonds propres réglementaires en vertu de Bâle III sont présentées dans le tableau ci-après :

| En millions de dollars, aux 31 octobre | 2021 | 2020 |
|---|-------------------|-------------------|
| Fonds propres de première catégorie sous forme d'actions ordinaires : instruments et réserves | | |
| Actions ordinaires admissibles émises directement plus primes liées au capital | 14 461 \$ | 14 025 \$ |
| Résultats non distribués | 25 793 | 22 119 |
| Cumul des autres éléments du résultat global (et autres provisions) | 1 069 | 1 435 |
| Actions ordinaires émises par des filiales et détenues par des tiers (montant autorisé dans les fonds propres de première catégorie sous forme d'actions ordinaires) | 116 | 128 |
| Fonds propres de première catégorie sous forme d'actions ordinaires avant ajustements réglementaires | 41 439 | 37 707 |
| Fonds propres de première catégorie sous forme d'actions ordinaires : ajustements réglementaires | | |
| Ajustements de valeurs prudentiels | 18 | 24 |
| Goodwill (net des passifs d'impôt correspondants) | 4 877 | 5 177 |
| Immobilisations incorporelles autres que les charges administratives liées aux créances hypothécaires (nettes des passifs d'impôt correspondants) | 1 737 | 1 662 |
| Actifs d'impôt différé, à l'exclusion de ceux qui se rapportent à des différences temporaires (nets des passifs d'impôt correspondants) | 7 | 24 |
| Actifs nets des régimes de retraite à prestations définies (nets des passifs d'impôt correspondants) | 1 051 | 206 |
| Autres déductions ou ajustements réglementaires appliqués aux fonds propres de première catégorie sous forme d'actions ordinaires indiqués par le BSIF ¹ | (209) | (592) |
| Divers | 207 | 330 |
| Total des ajustements réglementaires appliqués aux fonds propres de première catégorie sous forme d'actions ordinaires | 7 688 | 6 831 |
| Fonds propres de première catégorie sous forme d'actions ordinaires | 33 751 | 30 876 |
| Autres éléments de fonds propres de première catégorie : | | |
| Autres éléments de fonds propres de première catégorie admissibles émis directement plus primes liées au capital ² | 4 325 | 3 575 |
| Instruments de fonds propres émis directement qui seront éliminés progressivement des autres éléments de fonds propres de première catégorie ³ | 251 | 302 |
| Autres éléments de fonds propres de première catégorie émis par des filiales et détenus par des tiers (montant autorisé dans les autres éléments de fonds propres de première catégorie) | 17 | 22 |
| Autres éléments de fonds propres de première catégorie | 4 593 | 3 899 |
| Fonds propres de première catégorie (fonds propres de première catégorie = fonds propres de première catégorie sous forme d'actions ordinaires + autres éléments de fonds propres de première catégorie) | 38 344 | 34 775 |
| Fonds propres de deuxième catégorie : instruments et provisions | | |
| Instruments de fonds propres de deuxième catégorie admissibles émis directement plus primes liées au capital ⁴ | 4 945 | 5 035 |
| Instruments de fonds propres émis directement qui seront éliminés progressivement des fonds propres de deuxième catégorie | 451 | 628 |
| Instruments de fonds propres de deuxième catégorie émis par des filiales et détenus par des tiers (montant autorisé dans les fonds propres de deuxième catégorie) | 22 | 29 |
| Provisions générales | 440 | 502 |
| Fonds propres de deuxième catégorie | 5 858 | 6 194 |
| Total des fonds propres (total des fonds propres = fonds propres de première catégorie + fonds propres de deuxième catégorie) | 44 202 \$ | 40 969 \$ |
| Total de l'APR | 272 814 \$ | 254 871 \$ |
| Ratios de fonds propres | | |
| Ratio des fonds propres de première catégorie sous forme d'actions ordinaires | 12,4 % | 12,1 % |
| Ratio des fonds propres de première catégorie | 14,1 % | 13,6 % |
| Ratio du total des fonds propres | 16,2 % | 16,1 % |

1) À compter du deuxième trimestre de 2020, comprend l'incidence des mesures transitoires pour le provisionnement des pertes de crédit attendues annoncées par le BSIF le 27 mars 2020 dans le contexte du début de la pandémie de COVID-19. Les mesures transitoires permettent d'inclure dans les fonds propres de première catégorie sous forme d'actions ordinaires une partie des provisions pour pertes de crédit attendues qui aurait autrement figuré dans les fonds propres de deuxième catégorie. Le montant est soumis à certains ajustements et à des restrictions jusqu'en 2022.

2) Composés des actions privilégiées et des BRCL admissibles à titre de fonds propres d'urgence en cas de non-viabilité (FPUNV).

3) Composés de billets de catégorie 1 de la CIBC, série B, venant à échéance le 30 juin 2108. Le 1^{er} novembre 2021, Fiducie de capital CIBC a racheté la totalité des billets de catégorie 1, série B, d'un capital de 300 M\$.

4) Composés de certaines débetures qui sont admissibles à titre de FPUNV.

Ratio des fonds propres de première catégorie sous forme d'actions ordinaires

Au 31 octobre 2021, le ratio des fonds propres de première catégorie sous forme d'actions ordinaires avait augmenté de 0,3 % par rapport à celui au 31 octobre 2020, sous l'effet d'une augmentation des fonds propres de première catégorie sous forme d'actions ordinaires, contrebalancée en partie par l'incidence d'une hausse de l'APR.

L'augmentation des fonds propres de première catégorie sous forme d'actions ordinaires était essentiellement attribuable au capital autogénéralisé (résultat net moins les dividendes et les distributions). La hausse de l'APR s'explique surtout par l'accroissement de la taille du portefeuille, les niveaux accrus de risque de marché et de risque opérationnel et les mises à jour de la méthode et des paramètres, contrebalancés en partie par l'amélioration de la qualité du crédit et l'incidence de la conversion des monnaies étrangères.

Ratio des fonds propres de première catégorie

Au 31 octobre 2021, le ratio des fonds propres de première catégorie avait augmenté de 0,5 % par rapport à celui au 31 octobre 2020, en raison surtout des facteurs susmentionnés qui ont eu une incidence sur le ratio des fonds propres de première catégorie sous forme d'actions ordinaires, et de l'émission de billets avec remboursement de capital à recours limité au cours du quatrième trimestre de 2021. Se reporter à la section Initiatives liées aux fonds propres ci-après pour plus de précisions.

Ratio du total des fonds propres

Au 31 octobre 2021, le ratio du total des fonds propres avait augmenté de 0,1 % par rapport à celui au 31 octobre 2020. Le total des fonds propres a été avantagé par les facteurs susmentionnés qui ont eu une incidence sur le ratio des fonds propres de première catégorie, tout en subissant l'incidence défavorable d'une diminution du plafond établi sur l'inclusion d'instruments non admissibles. L'incidence défavorable découlant du remboursement de titres secondaires au cours du premier trimestre a été compensée par l'émission de titres secondaires au deuxième trimestre. Se reporter à la section Initiatives liées aux fonds propres ci-après pour plus de précisions.

Variations du total des fonds propres réglementaires

Les changements apportés aux fonds propres réglementaires en vertu de Bâle III sont présentés dans le tableau ci-après :

| En millions de dollars, pour les exercices clos les 31 octobre | 2021 | 2020 |
|--|------------------|------------------|
| Fonds propres de première catégorie sous forme d'actions ordinaires | | |
| Solde au début de l'exercice | 30 876 \$ | 27 707 \$ |
| Actions émises en remplacement de dividendes en espèces (réintégration) | 132 | 144 |
| Autre émission d'actions ordinaires | 326 | 227 |
| Achat d'actions ordinaires aux fins d'annulation | – | (68) |
| Prime à l'achat d'actions ordinaires aux fins d'annulation | – | (166) |
| Résultat net applicable aux actionnaires | 6 429 | 3 790 |
| Dividendes et distributions sur actions ordinaires et actions privilégiées | (2 780) | (2 714) |
| Variation des soldes du cumul des autres éléments du résultat global compris dans les fonds propres réglementaires | | |
| Écart de change, montant net | (1 115) | 180 |
| Variation nette des valeurs évaluées à la JVAERG | (43) | 189 |
| Variation nette des couvertures de flux de trésorerie | (137) | 161 |
| Variation nette des régimes d'avantages postérieurs à l'emploi à prestations définies | 917 | 80 |
| Variation de l'insuffisance de l'encours des provisions pour pertes attendues | – | 575 |
| Variation du goodwill et des autres immobilisations incorporelles | 225 | 194 |
| Divers, y compris la variation des ajustements réglementaires ^{1, 2} | (1 079) | 577 |
| Solde des fonds propres de première catégorie sous forme d'actions ordinaires à la fin de l'exercice | 33 751 \$ | 30 876 \$ |
| Autres éléments de fonds propres de première catégorie | | |
| Solde au début de l'exercice | 3 899 \$ | 3 144 \$ |
| Émissions d'autres éléments de fonds propres de première catégorie admissibles | 750 | 750 |
| Retrait progressif des billets de catégorie 1 novateurs | (51) | – |
| Rachetés | – | – |
| Divers, y compris la variation des ajustements réglementaires ² | (5) | 5 |
| Solde des autres éléments de fonds propres de première catégorie à la fin de l'exercice | 4 593 \$ | 3 899 \$ |
| Fonds propres de deuxième catégorie | | |
| Solde au début de l'exercice | 6 194 \$ | 5 003 \$ |
| Nouvelles émissions d'instruments de fonds propres de deuxième catégorie admissibles | 1 000 | 1 000 |
| Rachetés | (1 000) | (32) |
| Divers, y compris la variation des ajustements réglementaires ² | (336) | 223 |
| Solde des fonds propres de deuxième catégorie à la fin de l'exercice | 5 858 \$ | 6 194 \$ |
| Solde total des fonds propres à la fin de l'exercice | 44 202 \$ | 40 969 \$ |

- 1) Comprend l'incidence nette sur les résultats non distribués au 1^{er} novembre 2019 de l'adoption de l'IFRS 16. Se reporter à la note 1 des états financiers consolidés pour plus de précisions.
- 2) À compter du deuxième trimestre de 2020, comprend l'incidence des mesures transitoires pour le provisionnement des pertes de crédit attendues annoncées par le BSIF le 27 mars 2020 dans le contexte du début de la pandémie de COVID-19. Les mesures transitoires permettent d'inclure dans les fonds propres de première catégorie sous forme d'actions ordinaires une partie des provisions pour pertes de crédit attendues qui aurait autrement figuré dans les fonds propres de deuxième catégorie. Le montant est soumis à certains ajustements et à des restrictions jusqu'en 2022.

Composantes de l'actif pondéré en fonction du risque

Les composantes de notre APR et les exigences minimales relatives au total des fonds propres correspondantes sont présentées dans le tableau ci-après :

En millions de dollars, aux 31 octobre

| | 2021 | | 2020 | |
|--|-------------------|---|------------|---|
| | APR | Exigences minimales relatives au total des fonds propres ¹ | APR | Exigences minimales relatives au total des fonds propres ¹ |
| Risque de crédit² | | | | |
| Approche standard | | | | |
| Prêts aux entreprises | 43 768 \$ | 3 501 \$ | 41 836 \$ | 3 347 \$ |
| Prêts aux entités souveraines | 1 418 | 113 | 2 460 | 197 |
| Prêts aux banques | 382 | 31 | 326 | 26 |
| Prêts personnels garantis par des biens immobiliers | 2 153 | 172 | 2 859 | 229 |
| Autres prêts de détail | 976 | 78 | 939 | 75 |
| Portefeuille de négociation | 416 | 33 | 787 | 63 |
| Titres de participation | 654 | 52 | 494 | 40 |
| Titrisation | 768 | 61 | 1 031 | 82 |
| | 50 535 | 4 041 | 50 732 | 4 059 |
| Approche NI avancée ³ | | | | |
| Prêts aux entreprises | 92 808 | 7 425 | 83 326 | 6 666 |
| Prêts aux entités souveraines ⁴ | 3 125 | 250 | 2 911 | 233 |
| Prêts aux banques | 3 711 | 297 | 2 995 | 240 |
| Prêts personnels garantis par des biens immobiliers | 22 508 | 1 801 | 20 228 | 1 618 |
| Prêts de détail renouvelables admissibles | 13 636 | 1 091 | 14 484 | 1 159 |
| Autres prêts de détail | 9 525 | 762 | 9 022 | 722 |
| Titres de participation | 564 | 45 | 423 | 34 |
| Portefeuille de négociation | 5 484 | 439 | 5 200 | 416 |
| Titrisation | 1 246 | 100 | 1 704 | 136 |
| Ajustement en fonction du facteur scalaire | 9 082 | 727 | 8 315 | 665 |
| | 161 689 | 12 937 | 148 608 | 11 889 |
| Autres actifs pondérés en fonction du risque de crédit ⁵ | 12 913 | 1 033 | 12 152 | 972 |
| Total du risque de crédit (avant les ajustements au titre de l'application progressive des charges liées aux REC) | 225 137 | 18 011 | 211 492 | 16 920 |
| Risque de marché (approche fondée sur les modèles internes et approche NI) | | | | |
| VAR | 1 575 | 126 | 1 309 | 105 |
| VAR en situation de crise | 3 887 | 311 | 1 626 | 130 |
| Exigences supplémentaires liées aux risques | 2 583 | 206 | 2 192 | 175 |
| Titrisation et autres | 1 061 | 85 | 731 | 58 |
| Total du risque de marché | 9 106 | 728 | 5 858 | 468 |
| Risque opérationnel | 31 397 | 2 512 | 30 319 | 2 426 |
| Total de l'APR avant les ajustements au titre de l'application progressive des REC | 265 640 \$ | 21 251 \$ | 247 669 \$ | 19 814 \$ |
| Exigences de fonds propres pour les REC | | | | |
| Total de l'APR | 7 174 \$ | 574 \$ | 7 202 \$ | 576 \$ |
| Total de l'APR après les ajustements au titre de l'application progressive des REC | | | | |
| Total de l'APR | 272 814 \$ | 21 825 \$ | 254 871 \$ | 20 390 \$ |

- 1) Renvoient aux exigences minimales établies par le CBCB avant l'application de la réserve de conservation des fonds propres et de toute autre réserve des fonds propres qui pourraient être établies par les organismes de réglementation de temps à autre. Ces exigences se calculent en multipliant l'APR par 8 %.
- 2) Le risque de crédit comprend le RCC, lequel tient compte des dérivés et des transactions assimilées à des mises en pension de titres. Les risques de crédit liés à CIBC Bank USA et à CIBC FirstCaribbean se calculent à l'aide de l'approche standard.
- 3) Comprend l'APR lié aux placements en actions dans des fonds et à certains prêts commerciaux pour lesquels l'approche de classement prudentiel est utilisée.
- 4) Comprennent les prêts hypothécaires à l'habitation garantis par la Société canadienne d'hypothèques et de logement (SCHL), organisme fédéral canadien, et les prêts étudiants garantis par le gouvernement.
- 5) Comprennent l'APR lié aux dérivés et aux transactions assimilées à des mises en pension de titres qui sont réglés par l'entremise de contreparties centrales admissibles (CCA), au risque de non-règlement et aux autres actifs qui sont soumis au cadre de gestion du risque de crédit, mais qui ne sont pas inclus dans les approches NI ou standard, notamment ceux figurant au bilan qui ont une pondération en fonction du risque de 100 %, les participations significatives dans les fonds propres d'institutions autres que financières qui ont une pondération en fonction du risque de 1 250 % et les montants inférieurs aux seuils de déduction qui ont une pondération en fonction du risque de 250 %.

L'augmentation de l'APR reflétant le risque de crédit a surtout trait à l'accroissement de la taille du portefeuille, contrebalancé en partie par l'amélioration de la qualité du crédit, l'incidence de la conversion des monnaies étrangères et les mises à jour de la méthode et des paramètres.

La hausse de l'APR reflétant le risque de marché découle principalement des mises à jour de la méthode, des programmes d'allègement en réponse à la COVID-19 mis en place au deuxième trimestre de l'exercice 2020 et arrivés à échéance au troisième trimestre de l'exercice 2021 et, dans une moindre mesure, des variations des niveaux de risque, ce qui comprend les variations des positions ouvertes et les taux du marché ayant une incidence sur ces positions.

La hausse de l'APR reflétant le risque opérationnel découle des changements dans le résultat brut, tel qu'il est décrit par le BSIF.

Ratio de levier

Les normes relatives aux fonds propres selon le dispositif de Bâle III comprennent une mesure des fonds propres non fondée sur le risque, soit le ratio de levier, qui vient compléter les exigences de fonds propres fondées sur le risque. Le ratio de levier représente les fonds propres de première catégorie divisés par l'exposition au ratio de levier. Le ratio de levier est décrit dans les normes comme étant la somme des éléments suivants :

- i) les actifs au bilan moins les ajustements réglementaires des fonds propres de première catégorie;
- ii) les expositions sur dérivés;
- iii) les expositions sur opérations de financement par titres;
- iv) les expositions hors bilan (engagements, substituts directs de crédit, lettres de crédit et expositions de titrisation).

Le BSIF s'attend à ce que les institutions de dépôt fédérales adoptent des ratios de levier qui soient au moins équivalents à 3,0 %. Au gré du BSIF, ces ratios peuvent être plus élevés pour certaines institutions. Se reporter à la section Amélioration constante des exigences de fonds propres réglementaires pour prendre connaissance des mesures en matière de fonds propres récemment annoncées qui ont une incidence sur le ratio de levier.

| En millions de dollars, aux 31 octobre | 2021 | 2020 |
|---|-----------|-----------|
| Fonds propres de première catégorie | 38 344 \$ | 34 775 \$ |
| Expositions aux fins du ratio de levier | 823 343 | 741 760 |
| Ratio de levier | 4,7 % | 4,7 % |

Au 31 octobre 2021, le ratio de levier était comparable à celui de l'exercice précédent, l'incidence de l'augmentation des fonds propres de première catégorie ayant été compensée par une augmentation des expositions aux fins du ratio de levier. L'augmentation des expositions aux fins du ratio de levier est principalement attribuable à des hausses des expositions au bilan.

Initiatives liées aux fonds propres

Le 13 mars 2020, après le début de la pandémie de COVID-19, le BSIF a imposé des mesures temporaires aux institutions financières fédérales, leur enjoignant d'interrompre les processus d'augmentation des dividendes et de rachat d'actions, afin d'assurer que les fonds propres supplémentaires disponibles soient utilisés pour soutenir les activités de prêt au Canada. Le BSIF a levé ces mesures temporaires le 4 novembre 2021. Voici les principales initiatives liées aux fonds propres mises en œuvre depuis la publication de notre Rapport annuel 2020 :

Offre publique de rachat dans le cours normal des affaires (OPRCA)

Nous avons l'intention de racheter aux fins d'annulation jusqu'à 10 millions d'actions ordinaires, ou approximativement 2,2 % de nos actions ordinaires en circulation, dans le cadre d'une nouvelle OPRCA, sous réserve de l'approbation de la Bourse de Toronto. Notre précédente OPRCA a pris fin le 3 juin 2020.

Dividendes

Le 1^{er} décembre 2021, le conseil d'administration de la CIBC a approuvé une augmentation du dividende trimestriel sur les actions ordinaires, qui passera de 1,46 \$ par action à 1,61 \$ par action pour le trimestre qui prendra fin le 31 janvier 2022.

Les dividendes sur actions ordinaires et actions privilégiées sont déclarés chaque trimestre au gré du conseil. La déclaration et le versement des dividendes sont également régis par l'article 79 de la *Loi sur les banques* (Canada), par les modalités des actions privilégiées et par les modalités des billets de première catégorie émis par Fiducie de capital CIBC, comme il est expliqué aux notes 16 et 17 des états financiers consolidés.

Régime d'achat d'actions par les employés

Aux termes du régime d'achat d'actions par les employés, nous avons émis 1 180 179 actions ordinaires pour une contrepartie de 150 M\$ pour l'exercice clos le 31 octobre 2021.

Régime d'investissement à l'intention des actionnaires

Aux termes du régime d'investissement à l'intention des actionnaires, nous avons émis 1 011 279 actions ordinaires pour une contrepartie de 132 M\$ pour l'exercice clos le 31 octobre 2021.

Billets avec remboursement de capital à recours limité de série 2 (BRCL de série 2)

Le 14 septembre 2021, nous avons émis des billets avec remboursement de capital à recours limité de série 2 à 4,000 % (FPUNV) (titres secondaires) d'un montant en capital de 750 M\$. Les BRCL de série 2 viennent à échéance le 28 janvier 2022 et portent intérêt à un taux fixe de 4,000 % par année (payable semestriellement) jusqu'au 28 janvier 2027. À compter du 28 janvier 2027 et tous les cinq ans par la suite jusqu'au 28 janvier 2077, le taux d'intérêt sera rajusté pour correspondre au taux des obligations de cinq ans du gouvernement du Canada en vigueur à cette date, majoré de 3,102 % par année.

En parallèle avec l'émission des BRCL de série 2, nous avons émis des actions privilégiées de catégorie A à dividende non cumulatif à taux fixe rajusté tous les cinq ans de série 54 (FPUNV) (actions privilégiées de série 54) qui sont détenues dans Fiducie à recours limité LRCN CIBC (Fiducie à recours limité), laquelle est consolidée par la CIBC, ce qui fait en sorte que les actions privilégiées de série 54 sont éliminées des états financiers consolidés de la CIBC. En cas de défaut de paiement par la CIBC du montant en capital des BRCL de série 2, de leur prix de rachat ou des intérêts courus sur ceux-ci lorsque ces sommes sont exigibles, le seul recours de chacun des porteurs de BRCL de série 2 se limite à sa quote-part des actions privilégiées de série 54 détenues dans la fiducie à recours limité.

Sous réserve de l'approbation des autorités de réglementation, nous pouvons racheter tous les cinq ans, en totalité ou en partie, les BRCL de série 2 à la valeur nominale au cours de la période du 28 décembre au 28 janvier inclusivement, à compter du 28 décembre 2026.

Les BRCL de série 2 et les actions privilégiées de série 54 sont assujettis aux dispositions relatives aux FPUNV qui sont nécessaires pour qu'ils soient admissibles à titre de fonds propres réglementaires de première catégorie selon Bâle III. Lorsqu'un événement déclencheur survient, chacune des actions privilégiées de série 54 détenue dans la fiducie à recours limité sera convertie automatiquement et immédiatement sans le consentement des porteurs de BRCL de série 2 en un nombre variable d'actions ordinaires qui seront émises aux porteurs de BRCL de série 2 en règlement du montant en principal de la totalité des BRCL de série 2 et des intérêts courus et impayés sur ceux-ci. Toute réclamation des porteurs de BRCL de série 2 contre la CIBC à l'égard des BRCL de série 2 sera éteinte à la réception des actions ordinaires.

Les BRCL de série 2 sont des instruments hybrides comportant des composantes capitaux propres et passif puisque le versement d'intérêts et le remboursement du principal sont effectués à notre gré, car le seul recours de chacun des porteurs de BRCL de série 2 dans l'éventualité de non-paiement se limite à sa quote-part des actions privilégiées de série 54 détenues dans la fiducie à recours limité. La composante passif des BRCL de série 2 a une valeur nominale et, par conséquent, le total du produit reçu à l'émission des BRCL de série 2 a été présenté en tant que capitaux propres dans le bilan consolidé, et tout versement d'intérêts est comptabilisé à titre de distribution de capitaux propres.

Titres secondaires

Le 26 janvier 2021, nous avons racheté la totalité de nos débetures d'un montant en principal de 1,0 G\$ portant intérêt à 3,42 % et échéant le 26 janvier 2026. Conformément aux modalités des débetures, le prix de rachat était équivalent à 100 % du montant en principal, majoré des intérêts courus et impayés sur celui-ci.

Le 21 avril 2021, nous avons émis des débetures d'un montant en capital de 1,0 G\$ échéant le 21 avril 2031 (titres secondaires). Les débetures portent intérêt à un taux fixe de 1,96 % par année (payable semestriellement) jusqu'au 21 avril 2026 et par la suite, au taux à trois mois des acceptations bancaires en dollars canadiens majoré de 0,56 % par année (payable trimestriellement) jusqu'à leur échéance, le 21 avril 2031.

Billets de catégorie 1 de la CIBC

Le 1^{er} novembre 2021, Fiducie de capital CIBC, une fiducie détenue en propriété exclusive par la CIBC, a racheté la totalité des billets de catégorie 1 de la CIBC, série B, d'un capital de 300 M\$ portant intérêt à 10,25 % (billets de catégorie 1, série B) et venant à échéance le 30 juin 2108. Conformément aux modalités des billets de catégorie 1, série B, le prix de rachat était équivalent à 100 % du montant en capital, majoré des intérêts courus et impayés sur celui-ci jusqu'à la date de rachat exclusivement. Compte tenu du rachat des billets par Fiducie de capital CIBC, la CIBC a racheté, le 1^{er} novembre 2021, les billets de dépôt de premier rang correspondants émis par la CIBC à Fiducie de capital CIBC.

Données sur les actions en circulation

Le tableau ci-après présente un sommaire de nos actions en circulation, de nos instruments de FPUNV en circulation et du nombre maximal d'actions ordinaires pouvant être émises à la conversion ou à l'exercice.

| | Actions en circulation | | Prix minimal de conversion par action ordinaire | Nombre maximal d'actions ordinaires pouvant être émises à la conversion/l'exercice |
|--|------------------------|------------------|---|--|
| | Nombre d'actions | Montant | | |
| En millions de dollars, sauf le nombre d'actions et les montants par action, au 26 novembre 2021 | | | | |
| Actions ordinaires | 450 917 565 | 14 363 \$ | | |
| Actions autodétenues – actions ordinaires | 76 771 | 12 | | |
| Actions privilégiées^{1, 2} | | | | |
| Série 39 (FPUNV) | 16 000 000 | 400 \$ | 5,00 \$ | 80 000 000 |
| Série 41 (FPUNV) | 12 000 000 | 300 | 5,00 | 60 000 000 |
| Série 43 (FPUNV) | 12 000 000 | 300 | 5,00 | 60 000 000 |
| Série 45 (FPUNV) | 32 000 000 | 800 | 5,00 | 160 000 000 |
| Série 47 (FPUNV) | 18 000 000 | 450 | 5,00 | 90 000 000 |
| Série 49 (FPUNV) | 13 000 000 | 325 | 5,00 | 65 000 000 |
| Série 51 (FPUNV) | 10 000 000 | 250 | 5,00 | 50 000 000 |
| Actions autodétenues – actions privilégiées^{1, 2} | (20) | – | | |
| Billets avec remboursement de capital à recours limité^{2, 3} | | | | |
| Billets de série 1 avec remboursement de capital à recours limité à 4,375 % (FPUNV) | s. o. | 750 | 5,00 | 150 000 000 |
| Billets de série 2 avec remboursement de capital à recours limité à 4,000 % (FPUNV) | s. o. | 750 | 5,00 | 150 000 000 |
| Titres secondaires^{2, 4} | | | | |
| Débetures à 3,45 % échéant le 4 avril 2028 (FPUNV) | s. o. | 1 500 | 5,00 | 450 000 000 |
| Débetures à 2,95 % échéant le 19 juin 2029 (FPUNV) | s. o. | 1 500 | 5,00 | 450 000 000 |
| Débetures à 2,01 % échéant le 21 juillet 2030 (FPUNV) | s. o. | 1 000 | 5,00 | 300 000 000 |
| Débetures à 1,96 % échéant le 21 avril 2031 (FPUNV) | s. o. | 1 000 | 5,00 | 300 000 000 |

Options sur actions en cours

5 134 436

- Lorsqu'un événement déclencheur survient, chacune des actions est convertible en un certain nombre d'actions ordinaires, déterminé en divisant la valeur nominale de 25,00 \$ l'action, plus les dividendes déclarés et non versés, par le cours moyen de l'action ordinaire (au sens qui en est donné dans le supplément de prospectus pertinent), sous réserve d'un prix minimal par action (sous réserve d'un ajustement dans certaines situations, tel qu'il est décrit dans le supplément de prospectus pertinent). Les porteurs d'actions privilégiées n'ont pas le droit de convertir leurs actions en actions ordinaires.
 - Le nombre maximal d'actions ordinaires pouvant être émises à la conversion ne tient pas compte de l'incidence des dividendes déclarés et non versés et des intérêts courus.
 - Lorsqu'un événement déclencheur survient, les actions privilégiées de série 53 et de série 54 détenues dans la fiducie à recours limité au soutien des BRCL sont convertibles en un certain nombre d'actions ordinaires, déterminé en divisant la valeur nominale de 1 000 \$ par le cours moyen de l'action ordinaire (au sens qui en est donné dans le supplément de prospectus pertinent), sous réserve d'un prix minimal par action ordinaire (sous réserve d'un ajustement dans certaines situations, tel qu'il est décrit dans le supplément de prospectus pertinent). Se reporter à la note 16 des états financiers consolidés sur les droits et privilèges rattachés aux actions privilégiées et autres titres de participation pour plus de précisions.
 - Lorsqu'un événement déclencheur survient, les débetures sont convertibles en un certain nombre d'actions ordinaires, déterminé en divisant 150 % de la valeur nominale, plus les intérêts courus et non payés, par le cours moyen de l'action ordinaire (au sens qui en est donné dans le supplément de prospectus pertinent), sous réserve d'un prix minimal par action ordinaire (sous réserve d'un ajustement dans certaines situations, tel qu'il est décrit dans le supplément de prospectus pertinent).
- s. o. Sans objet.

La survenance d'un événement déclencheur entraînerait la conversion de la totalité des instruments de FPUNV en circulation dont il est fait mention ci-dessus, ce qui représenterait un effet dilutif de 84 % selon le nombre d'actions ordinaires de la CIBC en circulation au 31 octobre 2021. Tel qu'il a été décrit dans la ligne directrice NFP, un événement déclencheur se produit lorsque le BSIF détermine que la banque n'est plus viable, ou qu'elle est sur le point de ne plus l'être et, si une fois tous les instruments de fonds propres d'urgence convertis et après avoir pris en compte tous les autres facteurs et toutes les autres circonstances considérés comme pertinents, il est raisonnablement probable que la viabilité de la banque sera rétablie ou maintenue ou, si la banque a accepté ou convenu d'accepter une injection de capitaux, ou une aide équivalente, de la part du gouvernement fédéral ou d'un gouvernement provincial, sans laquelle le BSIF aurait déterminé la banque non viable.

En plus des effets dilutifs éventuels liés aux instruments de FPUNV susmentionnés, au 31 octobre 2021, 32 643 M\$ (19 925 M\$ en 2020) de nos passifs en cours étaient assujettis à la conversion en actions ordinaires au titre du régime de recapitalisation interne des banques. Aux termes du régime de recapitalisation interne, il n'y a pas de ratio de conversion contractuel fixe et préétabli pour la conversion de certaines actions et certains passifs admissibles de la CIBC qui sont assujettis à la conversion en actions ordinaires aux fins de la recapitalisation interne, et il n'y a pas d'exigence particulière quant à la conversion des passifs assujettis en actions ordinaires de la CIBC ou un membre de son groupe. La SADC décide du moment de la conversion aux fins de la recapitalisation interne et du montant des actions et des passifs admissibles devant être

convertis ainsi que des modalités de la conversion, sous réserve des paramètres énoncés dans le régime de recapitalisation interne. Se reporter à la section Exigences de capacité totale d'absorption des pertes pour plus de précisions.

Droits et privilèges rattachés aux actions privilégiées et autres titres de participation

Se reporter à la note 16 des états financiers consolidés sur les droits et privilèges rattachés aux actions privilégiées et autres titres de participation pour plus de précisions.

Arrangements hors bilan

Nous concluons des arrangements hors bilan dans le cours normal des affaires. Nous consolidons toutes les fiducies que nous soutenons et qui titrisent nos propres actifs.

Entités structurées non consolidées

Nous assurons la gestion et l'administration d'un fonds monocédat et de plusieurs fonds multicédants soutenus par la CIBC au Canada. Les fonds multicédants acquièrent des participations directes ou indirectes ou des sûretés réelles dans des blocs d'actifs financiers de nos clients, puis émettent du papier commercial adossé à des créances (PCAC) aux investisseurs pour financer ces acquisitions. Le fonds monocédat acquiert des actifs financiers et finance ces acquisitions au moyen d'une facilité de crédit fournie par un syndicat d'institutions financières. Les vendeurs faisant des affaires avec les fonds multicédants peuvent continuer de gérer les actifs et peuvent subir des pertes sur créances sur ces actifs, généralement en raison du mécanisme de surdimensionnement ou d'une autre forme d'amélioration du crédit. Les fonds multicédants peuvent obtenir des améliorations des modalités de crédit auprès de tiers.

Nous pouvons généralement fournir aux fonds multicédants des facilités de garantie de liquidité pour papier commercial et des services de distribution de titres, et nous pouvons fournir au fonds monocédat et aux fonds multicédants des services de comptabilité, de gestion des liquidités et d'exploitation. Les facilités de liquidité pour les fonds multicédants gérés et administrés nous obligent à fournir le financement, sous réserve du respect de certaines conditions relativement à ces fonds multicédants, pour le PCAC qui n'a pas fait l'objet d'un placement auprès d'investisseurs externes. Nous pouvons également acquérir du PCAC émis par les fonds multicédants aux fins d'activités de tenue de marché.

Nous sommes tenus de maintenir certaines notes à l'égard des dettes à long terme ou à court terme relativement aux facilités de liquidité que nous fournissons aux fonds multicédants soutenus. Si nous obtenons une note plus basse que le minimum requis aux termes de ces facilités, nous devons prendre d'autres arrangements satisfaisants en matière de liquidités, comme trouver un fournisseur de liquidités de substitution qui respecte les exigences minimales.

Nous pouvons également agir à titre de contrepartie dans des contrats de dérivés conclus par un fonds multicédants en vue de convertir le rendement des actifs sous-jacents pour répondre aux besoins des investisseurs du fonds multicédants ou limiter le risque de taux d'intérêt, de base et de change du fonds multicédants.

Nous touchons des honoraires relativement à la prestation de services liés au fonds monocédat et aux fonds multicédants non consolidés, tels que des facilités de garantie de liquidité et des services de distribution, de structuration de transactions et d'administration des fonds multicédants. Ces honoraires ont totalisé 71 M\$ en 2021 (65 M\$ en 2020). Tous les honoraires provenant des activités avec les fonds multicédants sont établis selon le marché.

Au 31 octobre 2021, le montant obtenu par voie de financement pour les divers types d'actifs des fonds multicédants atteignait 7,5 G\$ (8,4 G\$ en 2020). La durée moyenne pondérée estimée de ces actifs était de 2,0 ans (2,0 ans en 2020). Nous détenons du papier commercial totalisant 35 M\$ (12 M\$ en 2020) émis par les fonds multicédants soutenus non consolidés qui offrent du papier commercial à des investisseurs externes. Les facilités de garantie de liquidité consenties à ces fonds multicédants s'élevaient à 10,6 G\$ (10,5 G\$ en 2020). Nous avons également procuré des facilités de crédit de 50 M\$ (50 M\$ en 2020) à ces fonds multicédants.

Nous avons conclu une facilité consortiale pour un engagement de trois ans, dont il reste deux ans, de 700 M\$ avec le fonds monocédat qui fournit du financement à des franchisés d'un important détaillant canadien. Notre tranche de cet engagement s'élevait à 130 M\$ (130 M\$ en 2020), dont une tranche de 106 M\$ (95 M\$ en 2020) était financée au 31 octobre 2021.

Nous faisons appel au moins à l'une des quatre principales agences de notation, soit DBRS Limited (DBRS), Fitch Ratings Inc. (Fitch), Moody's Investors Service, Inc. (Moody's) et S&P pour qu'elles donnent leur opinion sur les notes de crédit des titres adossés à des créances mobilières (TACM) émis par les entités de titrisation soutenues par la CIBC. Lorsque les notes obtenues des différentes agences de notation diffèrent, nous utilisons les notes les plus basses.

Nous détenons également des placements dans certaines entités structurées par des tiers ou gérées par la CIBC et fournissons des prêts, des facilités de liquidités et des facilités de crédit à celles-ci. Les expositions au bilan liées à ces entités structurées sont présentées dans les états financiers consolidés.

Les montants au bilan et hors bilan liés aux entités structurées qui ne sont pas consolidées figurent dans le tableau qui suit. Se reporter à la note 7 des états financiers consolidés pour plus de précisions sur nos entités structurées.

| | 2021 | | | 2020 | | |
|---|----------------------------------|---|---------------------------------------|----------------------------------|---|---------------------------------------|
| | Placements et prêts ¹ | Facilités de liquidités et de crédit et engagements | Dérivés de crédit vendus ² | Placements et prêts ¹ | Facilités de liquidités et de crédit et engagements | Dérivés de crédit vendus ² |
| Fonds monocédat et fonds multicédants | 141 \$ | 7 539 \$ ³ | – \$ | 107 \$ | 8 390 \$ ³ | – \$ |
| Entités émettrices structurées par des tiers | 3 838 | 2 016 | – | 3 165 | 2 517 | – |
| Financement de prêts sur créances hypothécaires | 3 245 | 921 | – | 395 | 363 | – |
| Divers | 394 | 129 | 87 | 343 | 153 | 130 |

1) Excluent les valeurs émises et les droits conservés par les entités créées par la SCHL, la Federal National Mortgage Association, la Federal Home Loan Mortgage Corporation, la Government National Mortgage Association, les Federal Home Loan Banks, la Federal Farm Credit Bank et la Student Loan Marketing Association, ainsi que leurs dérivés. Un montant de 3 M\$ (3 M\$ en 2020) du risque lié aux entités émettrices structurées – activités en voie de liquidation a été couvert.

2) Les montants présentés reflètent les montants notionnels en cours des dérivés de crédit vendus. La juste valeur négative comptabilisée dans le bilan consolidé a été de 54 M\$ (107 M\$ en 2020). Un montant notionnel de 82 M\$ (123 M\$ en 2020) a été couvert par des dérivés de crédit vendus par des tiers. La juste valeur de ces couvertures, nette des REC, a été de 49 M\$ (98 M\$ en 2020). Un montant notionnel additionnel de 5 M\$ (7 M\$ en 2020) a été couvert par un billet à recours limité.

3) Compte non tenu d'un montant additionnel de 3,0 G\$ (2,1 G\$ en 2020) lié aux facilités de garantie de liquidité consenties aux fonds multicédants afin qu'ils respectent leur engagement à financer l'achat d'autres actifs. Compte non tenu également d'un montant de 35 M\$ (12 M\$ en 2020) au titre de nos placements directs dans les fonds multicédants, que nous considérons comme une exposition aux placements.

Autres opérations financières

Nous sommes le commanditaire de plusieurs fonds communs de placement et fonds mis en commun, sous forme de fiducies. Nous sommes l'administrateur de ces fonds. De plus, nous pourrions agir en d'autres capacités, notamment à titre de dépositaire, de fiduciaire ou de courtier. Ces fiducies nous versent des honoraires aux taux du marché. Nous ne garantissons ni le capital ni les rendements aux investisseurs de ces fonds. Nous agissons comme fiduciaire d'un certain nombre de fiducies personnelles et avons la responsabilité fiduciaire d'agir au mieux des intérêts des bénéficiaires des fiducies. Nous recevons des honoraires à ce titre. Nous participons aussi à des opérations visant à modifier les flux de trésorerie de fiducies gérées par des gestionnaires d'actifs tiers pour créer des placements ayant des profils de risque précis ou pour aider les clients à gérer efficacement les autres risques. Habituellement, ces opérations requièrent l'utilisation de produits dérivés, qui transfèrent les risques et les rendements des actifs vers ou depuis une fiducie.

Dérivés

Nous participons à des transactions sur dérivés à titre de teneur de marché répondant aux besoins de nos clients ou pour notre propre compte pour la gestion des risques liés à nos stratégies de financement, de placement et de négociation. Tous les dérivés sont comptabilisés à la juste valeur dans le bilan consolidé. Se reporter aux notes 13 et 24 des états financiers consolidés pour des précisions sur nos contrats de dérivés et les risques qui y sont associés.

Ententes relatives au crédit

Les ententes relatives au crédit sont habituellement des instruments hors bilan et généralement conclues pour répondre aux besoins de financement de clients. En outre, il existe certains engagements de crédit en vertu desquels nous pourrions devoir consentir du crédit et qui ne sont pas comptabilisés au bilan consolidé. Se reporter à la section Risque de liquidité et à la note 22 des états financiers consolidés pour plus de précisions sur ces ententes.

Cautionnements

Un cautionnement est un contrat qui impose à l'émetteur d'effectuer des paiements déterminés pour rembourser le titulaire à l'égard d'une perte qu'il subit du fait qu'un débiteur donné n'a pas effectué un paiement à l'échéance selon les conditions premières ou modifiées d'un instrument de créance. Les cautionnements comprennent la protection vendue au titre des dérivés de crédit et les lettres de crédit de soutien et de bonne fin, telles qu'elles sont respectivement décrites aux notes 13 et 22 des états financiers consolidés.

Gestion du risque

Nous avons présenté certaines informations exigées par l'IFRS 7, *Instruments financiers : informations à fournir* (IFRS 7), portant sur la nature et l'ampleur des risques découlant des instruments financiers dans le rapport de gestion, comme l'autorise cette norme. Ces informations sont présentées dans les sections Vue d'ensemble, Risque de crédit, Risque de marché, Risque de liquidité, Risque opérationnel, Risques juridiques et de réputation, Risque lié au comportement et Risque lié à la conformité réglementaire.

| | | | | | |
|-----------|---|-----------|---|-----------|---|
| 42 | Vue d'ensemble | 54 | Politiques | 69 | Activités de négociation |
| 43 | Structure de la gouvernance du risque | 55 | Processus et contrôle | 71 | Activités autres que de négociation |
| 44 | Structure de gestion du risque | 55 | Mesure de risque | 73 | Risque lié aux régimes de retraite |
| 45 | Processus de gestion du risque | 58 | Expositions au risque de crédit | 73 | Risque de liquidité |
| 45 | Énoncé sur l'intérêt à l'égard du risque | 60 | Qualité du crédit des portefeuilles | 73 | Gouvernance et gestion |
| 45 | Renseignements sur le risque dans le cadre de l'évaluation du rendement et de la rémunération | 63 | Rendement au chapitre de la qualité du crédit | 74 | Politiques |
| 46 | Limites et politiques en matière de risque | 64 | Prêts en souffrance aux termes du contrat, mais non douteux | 74 | Mesure de risque |
| 47 | Recensement et mesure des risques | 64 | Expositions à certains pays et à certaines régions | 74 | Actifs liquides |
| 48 | Simulations de crise | 64 | Risque de non-règlement | 77 | Financement |
| 48 | Traitement et atténuation du risque | 65 | Activités de titrisation | 79 | Obligations contractuelles |
| 48 | Suivi des risques et rapports connexes | 65 | | 80 | Autres risques |
| 49 | Principaux risques et nouveaux risques | 66 | Risque de marché | 80 | Risque stratégique |
| 53 | Risques découlant des activités commerciales | 66 | Gouvernance et gestion | 80 | Risque opérationnel |
| 53 | Risque de crédit | 66 | Politiques | 82 | Risque environnemental et risque social connexe |
| 53 | Gouvernance et gestion | 66 | Limites de risque de marché | 83 | Risque lié à la conformité réglementaire |
| | | 67 | Processus et contrôle | 83 | Risque d'assurance |
| | | 67 | Mesure de risque | 83 | Risques juridiques et de réputation |
| | | | | 83 | Risque lié au comportement |

Vue d'ensemble

La CIBC fait face à un grand nombre de risques dans tous ses secteurs d'activité. Le recensement et l'analyse des risques et de leurs répercussions permettent à la CIBC de déterminer son intérêt à l'égard du risque et ses pratiques en matière de gestion du risque. La définition des niveaux de risque acceptables et l'établissement de solides principes, politiques et pratiques en gestion des risques sont essentiels à l'atteinte d'un rendement constant et durable à long terme, tout en demeurant dans les limites de notre intérêt à l'égard du risque.

Notre intérêt à l'égard du risque définit les niveaux de tolérance envers divers risques. Il jette les assises sur lesquelles reposent notre culture et notre cadre de gestion du risque.

Notre cadre de gestion du risque comprend :

- les énoncés sur l'intérêt à l'égard du risque de la CIBC, des unités d'exploitation stratégiques, des groupes fonctionnels et des régions;
- des cadres, des politiques, des procédures et des limites de risque visant à harmoniser les activités avec notre intérêt à l'égard du risque;
- la production de rapports périodiques sur la gestion du risque pour établir et communiquer les niveaux de risque;
- un cadre de contrôle indépendant pour identifier et tester la conception et l'efficacité du fonctionnement de nos principaux contrôles;
- des simulations de crise afin d'évaluer les répercussions possibles des changements dans l'environnement de l'entreprise sur le capital, la situation de trésorerie et les résultats;
- la prise en compte proactive des options d'atténuation des risques afin d'optimiser les résultats;
- une surveillance grâce à nos comités axés sur les risques et à notre structure de gouvernance.

La responsabilité de la gestion des risques incombe à tous les employés de la CIBC. Les professionnels des unités d'exploitation et de la gestion du risque travaillent ensemble pour veiller à ce que les stratégies et les activités d'entreprise correspondent à notre intérêt à l'égard du risque.

L'approche de la CIBC à l'égard de la gestion du risque à l'échelle de l'entreprise correspond au modèle à trois lignes de défense :

- En tant que première ligne de défense, les unités d'exploitation stratégiques et les groupes fonctionnels de la CIBC sont responsables du recensement et de l'appréciation des risques inhérents à ses activités en fonction de l'intérêt à l'égard du risque de la CIBC, et d'en rendre compte. De plus, ils doivent établir et maintenir des contrôles pour atténuer ces risques. La première ligne de défense peut inclure des groupes de gouvernance relevant du secteur approprié pour faciliter les processus liés au cadre de contrôle et les autres processus relatifs aux risques. Les groupes de contrôle fournissent une expertise aux secteurs d'activité et peuvent également mettre en place et gérer des programmes et des activités de contrôle à l'échelle organisationnelle. En plus de collaborer avec les secteurs d'activité pour recenser et gérer les risques, les groupes de contrôle remettent en question les décisions et les stratégies d'atténuation à l'égard des risques.
- La deuxième ligne de défense est indépendante de la première et fournit une vue d'ensemble des types de risques précis à l'échelle de la banque, établit des lignes directrices et remet en question de façon efficace les activités liées aux risques et aux contrôles. La fonction Gestion du risque constitue la principale deuxième ligne de défense. Elle peut avoir recours ou se fier à l'expertise technique d'autres groupes (p. ex., des tiers ou des groupes de contrôle) pour mieux orienter ses évaluations indépendantes, s'il y a lieu.
- En tant que troisième ligne de défense, la fonction Vérification interne de la CIBC fournit une assurance raisonnable à la haute direction et au Comité de vérification du conseil d'administration quant à l'efficacité des pratiques de gouvernance, des processus de gestion du risque, et du contrôle interne de la CIBC dans le cadre de son plan de vérification axé sur les risques et conformément à son mandat, comme il est décrit dans la Charte de vérification interne.

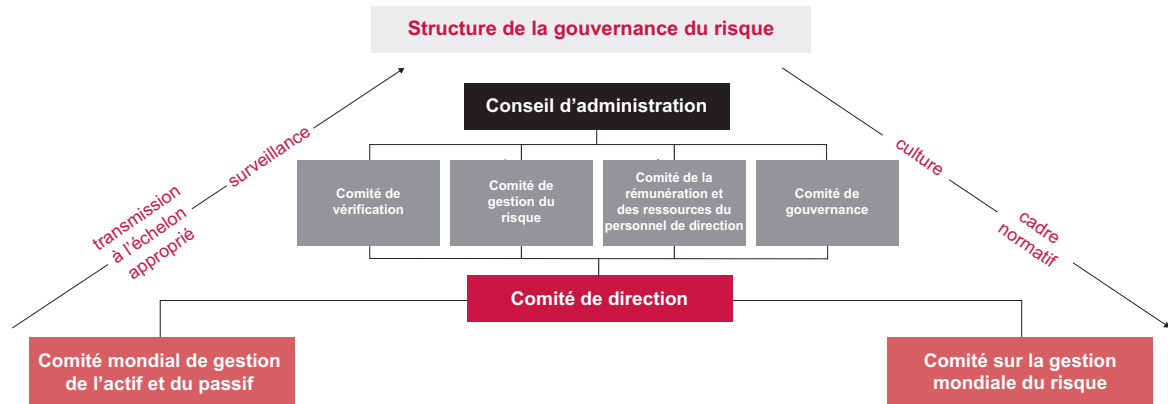
Une culture de risque éprouvée et une communication fluide entre les trois lignes de défense constituent des éléments essentiels d'une gestion du risque efficace.

Nous exerçons une surveillance constante sur notre profil de risque en le comparant avec l'intérêt à l'égard du risque que nous avons établi et les limites connexes, et en prenant les mesures qui s'imposent pour maintenir un équilibre entre les risques courus et le rendement obtenu. Pour surveiller notre profil de risque, nous effectuons une analyse prospective de la sensibilité par rapport à des facteurs locaux et mondiaux du marché, à la conjoncture économique et au contexte géopolitique et réglementaire ayant une incidence sur notre profil de risque global.

La tenue de discussions et la production de rapports périodiques et clairs sur les risques par les comités de la haute direction facilitent la communication des risques et l'analyse des stratégies en gestion du risque à l'échelle de l'entreprise.

Structure de la gouvernance du risque

Notre structure de la gouvernance du risque est présentée ci-dessous :



Conseil d'administration (conseil) : les membres du conseil doivent surveiller le programme de gestion du risque à l'échelle de l'entreprise en approuvant notre intérêt à l'égard du risque et notre cadre de contrôle et en appuyant les politiques et les limites de gestion du risque. Le conseil s'acquitte de son mandat grâce au Comité de vérification, au Comité de gestion du risque, au Comité de la rémunération et des ressources du personnel de direction et au Comité de gouvernance, lesquels sont décrits ci-après.

Comité de vérification (CV) : ce comité passe en revue la conception globale et l'efficacité opérationnelle du contrôle interne et de l'environnement de contrôle, y compris les contrôles exercés sur le processus de gestion du risque.

Comité de gestion du risque (CGR) : ce comité aide le conseil à s'acquitter de ses responsabilités pour ce qui est de définir l'intérêt de la CIBC à l'égard du risque, de surveiller le profil de risque de la CIBC et d'évaluer le rendement par rapport à l'intérêt à l'égard du risque établi. De plus, il surveille les cadres clés, les politiques et les limites de risques relatives au recensement, à la mesure, au suivi et à l'atténuation des principaux risques d'affaires auxquels la CIBC fait face.

Comité de la rémunération et des ressources du personnel de direction (CRRPD) : ce comité est responsable d'aider le conseil à surveiller, à l'échelle mondiale, la mise en œuvre de la stratégie de capital humain de la CIBC, y compris les talents et la rémunération globale, ainsi que leur harmonisation avec la stratégie de la CIBC, son intérêt à l'égard du risque et ses contrôles.

Comité de gouvernance (CG) : ce comité est responsable d'aider le conseil à s'acquitter de ses responsabilités de surveillance de la gouvernance.

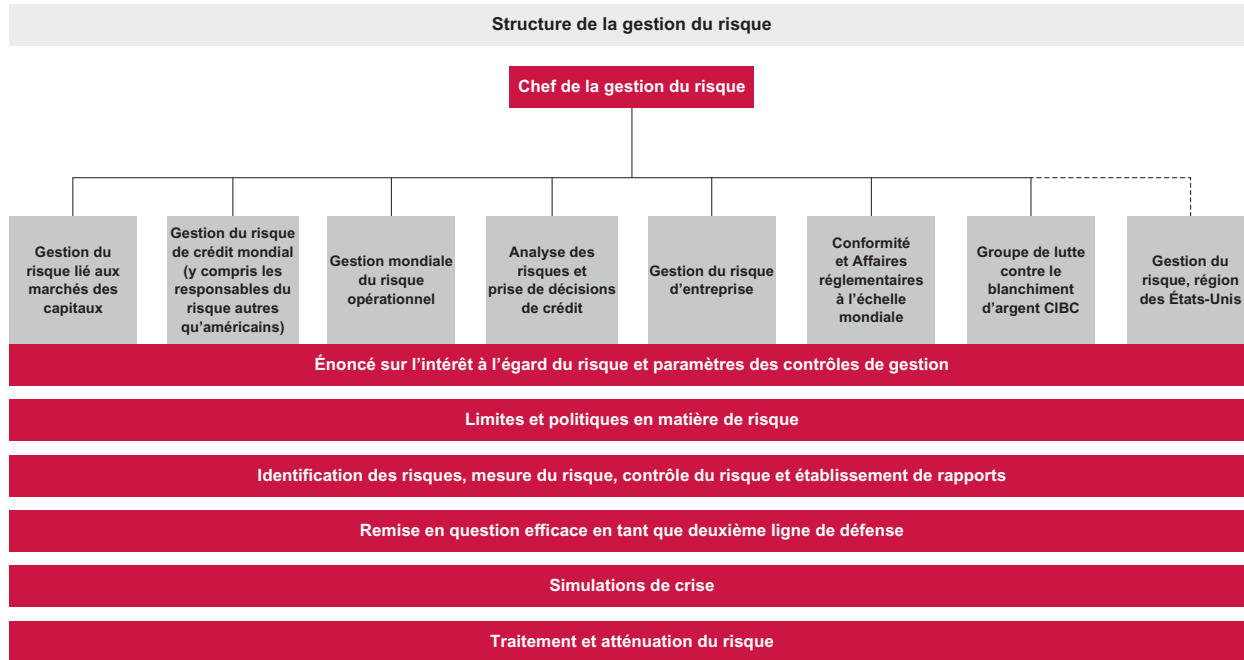
Comité de direction : Le comité de direction, dirigé par le chef de la direction et comprenant certains cadres relevant directement de celui-ci, est responsable d'établir la stratégie d'entreprise et de faire le suivi, d'évaluer et de gérer les risques à l'échelle de la CIBC. Le Comité de direction est appuyé par les comités de gestion et de gouvernance suivants :

- **Comité mondial de gestion de l'actif et du passif (CMGAP) :** ce comité, constitué de membres du Comité de direction et de cadres supérieurs de l'unité Trésorerie, du groupe Gestion du risque et des secteurs d'activité, joue un rôle de surveillance à l'égard de la gestion des fonds propres, du financement, de la liquidité et de l'actif et du passif. Le comité fournit également un cadre d'orientation stratégique en ce qui concerne les positions de risque de taux d'intérêt et de change structurel, approuve les politiques/paramètres en matière de fixation des prix de transfert de fonds et approuve les plans de financement du portefeuille de gros.
- **Comité sur la gestion mondiale du risque (CGMR) :** ce comité, constitué de certains membres du Comité de direction et de cadres supérieurs des secteurs d'activité, du groupe Gestion du risque et d'autres groupes fonctionnels, fournit une tribune pour la discussion et la surveillance de l'intérêt à l'égard du risque, du profil de risque et des stratégies d'atténuation du risque. Les principales activités comprennent l'examen des énoncés sur l'intérêt à l'égard du risque de la CIBC et l'apport d'informations à leur égard, le suivi du profil de risque par rapport à l'intérêt à l'égard du risque, l'examen et l'évaluation des activités compte tenu de l'intérêt à l'égard du risque, ainsi que la détermination et l'examen des questions existantes et nouvelles posées par le risque et les plans d'atténuation connexes, et les conseils prodigués à cet égard.

Structure de gestion du risque

Le groupe Gestion du risque, dirigé par le chef de la gestion du risque, est chargé d'établir des stratégies du risque et d'offrir une surveillance indépendante des groupes d'exploitation. Le groupe Gestion du risque est responsable du recensement, de l'appréciation, de l'atténuation, du suivi et du contrôle des risques associés aux activités et aux stratégies d'entreprise. Il est également chargé de remettre en question de façon efficace les pratiques des secteurs d'activité.

Notre structure actuelle est présentée ci-dessous :



Le groupe Gestion du risque effectue plusieurs activités importantes, dont :

- l'élaboration de notre intérêt à l'égard du risque et des paramètres des contrôles de gestion connexes;
- l'établissement d'une stratégie du risque pour une gestion des risques conforme à notre intérêt à l'égard du risque et à la stratégie d'entreprise;
- la mise en œuvre et la communication des cadres, politiques, procédures et limites en matière de risque visant à atténuer les risques conformément à la stratégie du risque;
- l'évaluation et le suivi des niveaux de risque, et la production de rapports à cet égard;
- le recensement et l'appréciation des nouveaux risques stratégiques et des risques stratégiques éventuels;
- l'examen des opérations qui sortent des limites de risque attribuées aux secteurs d'activité;
- la conformité aux exigences réglementaires et aux exigences liées à la lutte contre le blanchiment d'argent (LBA) applicables.

Les divisions principales suivantes au sein du groupe Gestion du risque, indépendamment de leurs activités d'origine, contribuent à la gestion du risque :

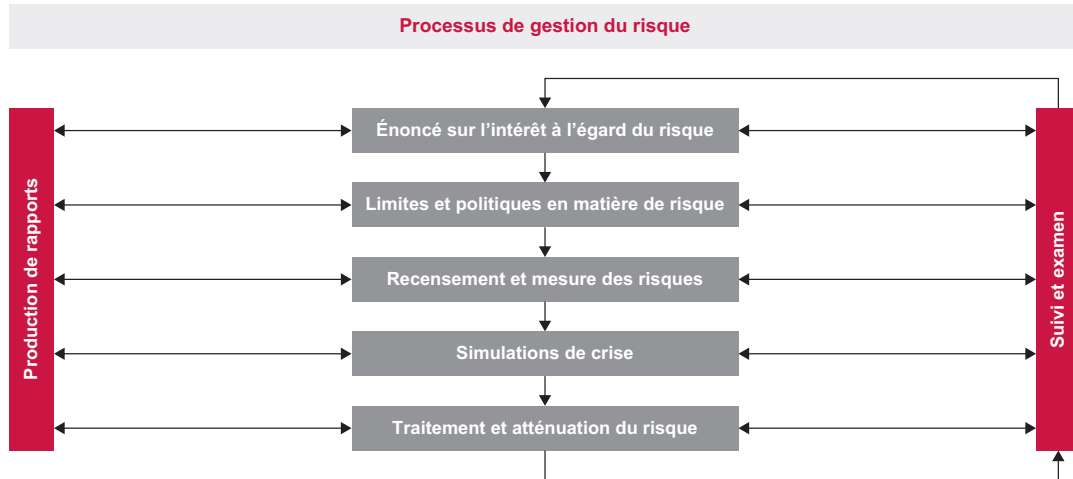
- **Gestion du risque lié aux marchés des capitaux** : ce groupe offre une surveillance indépendante de la mesure, du suivi et du contrôle du risque de marché (activités de négociation et autres que de négociation) et du risque de crédit lié aux activités de négociation (appelé aussi « risque de crédit de contrepartie ») dans tous les portefeuilles de la CIBC, et assure une remise en question efficace des processus pour l'unité Trésorerie, y compris la gestion du risque de liquidité et du risque de financement et la gestion du risque de taux d'intérêt structurel, ainsi qu'une surveillance saine à cet égard.
- **Gestion du risque de crédit mondial** : ce groupe est responsable de l'approbation et de la surveillance du risque de crédit ayant trait à nos activités de services aux entreprises, du siège social et de gestion des avoirs, de gestion des risques de nos portefeuilles de placement et de gestion des portefeuilles de prêts spéciaux.
- **Gestion mondiale du risque opérationnel** : ce groupe est responsable de l'élaboration et de la mise en œuvre de programmes de contrôle et de gestion du risque opérationnel efficaces et d'assurer une remise en question efficace et un suivi de tous les risques opérationnels à l'échelle mondiale, dont le risque lié à la technologie, le risque lié à la sécurité de l'information, le risque de fraude, le risque lié aux modèles et le risque lié aux tiers. Ce groupe est également responsable à l'échelle mondiale des programmes en matière de risques d'entreprise et d'assurances, des risques de réputation, de la politique et de la gouvernance en matière de risque ainsi que des programmes de transformation du risque.
- **Analyse des risques et prise de décisions de crédit** : ce groupe s'occupe de la gestion du risque de crédit lié aux services bancaires aux particuliers et aux entreprises (p. ex., prêts hypothécaires à l'habitation, cartes de crédit, prêts personnels/marges de crédit, prêts aux PME) offerts par l'intermédiaire des différents canaux de distribution, et procède à l'analyse des données pour améliorer le rendement du crédit de détail, en plus d'être responsable des résultats liés au recouvrement et à la lutte contre le blanchiment d'argent.
- **Gestion du risque d'entreprise** : ce groupe est responsable de l'analyse à l'échelle de l'entreprise, y compris l'évaluation et le suivi de notre intérêt à l'égard du risque, la simulation de crise et la production de rapports à l'échelle de l'entreprise, la production de rapports sur les pertes sur créances, la modélisation des risques et la quantification liée aux modèles, les méthodes utilisées pour calculer le capital économique et les fonds propres réglementaires, ainsi que la gestion des données sur les risques. De plus, le groupe veille au recensement et à la gestion du risque environnemental, y compris le risque environnemental et le risque connexe propre à la conclusion de transactions, ainsi que les risques physiques et les risques liés à la transition inhérents aux changements climatiques.
- **Conformité et Affaires réglementaires à l'échelle mondiale** : ce groupe est responsable de l'élaboration et de la mise en œuvre à l'échelle de la CIBC d'un cadre efficace pour gérer et atténuer les risques liés à la conformité réglementaire. Ce groupe assure également une surveillance du risque lié au comportement et du risque lié à la culture (dont le risque des pratiques de vente), assure une remise en question efficace des changements aux régimes de rémunération et procède à l'examen des unités d'exploitation et des activités selon une approche axée sur les risques. Le groupe établit et entretient également des relations solides avec les organismes de réglementation prudentielle, les régulateurs de marchés et les autorités en valeurs mobilières, en plus d'assurer la liaison entre les organismes de réglementation et la CIBC.
- **Groupe de lutte contre le blanchiment d'argent CIBC** : ce groupe est responsable de tous les aspects de la surveillance de la conformité aux exigences relatives à la LBA et à la lutte contre le financement des activités terroristes (LFAT), et des sanctions appliquées. Ce groupe offre des conseils à tous les secteurs d'activité et groupes fonctionnels à l'échelle mondiale et est responsable de fournir une vue d'ensemble des risques en matière de blanchiment d'argent, de financement des activités terroristes et de sanctions à l'échelle de l'entreprise, d'établir des lignes

directrices et de remettre en question de façon efficace les activités liées aux contrôles. Le groupe assure également la mise en œuvre d'une approche axée sur les risques pour prévenir, détecter et signaler les activités présumées de blanchiment d'argent, de financement du terrorisme et faisant l'objet de sanctions, conformément à ses politiques et aux normes sur lesquelles elles s'appuient.

- Gestion du risque, région des États-Unis : ce groupe a pour mandat la gestion du risque de la CIBC au niveau régional, sous la direction du chef de la gestion du risque américain et sous la surveillance du Comité de gestion du risque du conseil et des comités de la gestion du risque des conseils de CIBC Bank USA et de CIBC Bancorp USA Inc. Le groupe offre une surveillance indépendante du recensement, de la gestion, de la mesure, du suivi et de l'atténuation des risques présents dans l'unité d'exploitation stratégique Groupe Entreprises et Gestion des avoirs, région des États-Unis.

Processus de gestion du risque

Notre processus de gestion du risque est présenté ci-dessous :



Énoncé sur l'intérêt à l'égard du risque

Notre énoncé sur l'intérêt à l'égard du risque définit le niveau de risque que nous sommes prêts à accepter pour atteindre nos objectifs stratégiques et financiers. Notre principe directeur est d'exercer une saine gestion du risque, soutenue par une situation de fonds propres et une situation financière solides, dans la mise en œuvre de notre stratégie focalisée sur la clientèle. Pour définir notre intérêt à l'égard du risque, nous tenons compte de notre raison d'être, de notre vision, de nos valeurs, de notre stratégie et de nos objectifs, ainsi que de notre tolérance au risque (telle qu'elle est définie par les contraintes réglementaires). L'énoncé définit la façon dont nous exerçons nos activités, conformément aux objectifs suivants :

- préserver notre réputation et notre marque;
- faire les bons choix pour nos clients et nos parties intéressées;
- offrir nos services aux entreprises orientées client dont nous comprenons les activités;
- faire nôtre les objectifs de nos clients d'une manière professionnelle et radicalement simple;
- maintenir un équilibre entre le risque et le rendement;
- conserver une attitude prudente à l'égard du risque extrême et du risque d'incident;
- respecter les attentes en matière de réglementation ou cibler et mettre en œuvre des plans pour régler les problèmes rapidement;
- atteindre et maintenir une note AA;
- satisfaire/excéder les attentes des parties intéressées à l'égard des critères ESG, y compris réaliser l'objectif de zéro émission nette de gaz à effet de serre.

Notre énoncé sur l'intérêt à l'égard du risque comprend des limites encadrant nos niveaux de tolérance au risque. Nous avons également des énoncés sur l'intérêt à l'égard du risque propres aux unités d'exploitation stratégiques, aux groupes fonctionnels et aux régions intégrés dans notre énoncé sur l'intérêt à l'égard du risque global qui précisent davantage notre tolérance au risque au niveau des activités.

Notre énoncé sur l'intérêt à l'égard du risque est revu chaque année en même temps que le processus de planification lié à la stratégie, aux finances et aux fonds propres pour en assurer la concordance, et il est approuvé chaque année par le conseil. Pour veiller à ce que la CIBC demeure dans les limites de son intérêt à l'égard du risque, le conseil, le CGR et la haute direction reçoivent et examinent régulièrement les rapports sur notre profil de risque par rapport aux limites d'intérêt à l'égard du risque.

Toutes les décisions d'affaires stratégiques que nous prenons, ainsi que les décisions d'affaires quotidiennes, sont régies par notre cadre sur l'intérêt à l'égard du risque. Les décisions stratégiques sont évaluées afin de garantir que l'exposition au risque se situe dans les limites établies de notre intérêt à l'égard du risque. Les activités et les décisions quotidiennes sont régies par notre cadre sur les limites, les politiques, les normes et les procédures à l'égard de la tolérance au risque qui appuient notre énoncé sur l'intérêt à l'égard du risque.

Culture de risque

La culture de risque désigne les attitudes et les comportements à favoriser relativement à la prise de risques. À la CIBC, nous visons à instaurer une culture de risque uniforme et efficace en :

- privilégiant, par des voies officielles et non officielles, une responsabilité partagée quant au recensement, à la gestion et à la réduction des risques;
- cultivant un environnement de transparence, de communication ouverte et d'analyse approfondie du risque;
- établissant le ton à adopter par la direction grâce à une communication claire et à des mesures de renforcement;
- identifiant les comportements qui sont conformes, ou non conformes, à l'intérêt à l'égard du risque et en encourageant les comportements appropriés.

Chaque année, tous les employés doivent suivre une formation sur l'intérêt à l'égard du risque, le risque de réputation, le risque opérationnel, le code de conduite et la lutte contre le blanchiment d'argent ainsi que sur d'autres sujets clés portant sur les risques. Grâce à cette formation obligatoire, les employés apprennent des notions de base sur la gestion du risque à l'appui de notre culture de risque. À cette formation s'ajoutent notre énoncé sur l'intérêt à l'égard du risque, nos priorités à l'égard de la gestion du risque et la documentation offerte sur notre intranet. Nous avons également mis en place des politiques, des procédures et des limites qui gouvernent nos activités quotidiennes, ainsi que des procédures d'intervention à suivre en cas de dépassement des limites.

Renseignements sur le risque dans le cadre de l'évaluation du rendement et de la rémunération

Au cours de l'année, le groupe Gestion du risque veille à la gestion de divers examens de risque lié à la rémunération. Ces examens sont au nombre des responsabilités qui incombent à la deuxième ligne de défense qui sont d'examiner et de remettre en question les nouveaux régimes de rémunération, les modifications apportées aux régimes de rémunération actuels et les régimes de rémunération qui cesseront d'être offerts, et d'examiner de manière périodique les régimes de rémunération inchangés. Une cote est attribuée aux régimes de rémunération, selon qu'ils présentent un risque très élevé ou faible; ceux présentant un risque très élevé doivent être soumis à l'approbation du chef de la gestion du risque.

À la fin de chaque année, le groupe Gestion du risque procède à l'évaluation du respect de l'intérêt à l'égard du risque et des questions importantes relatives au risque à l'échelle de la CIBC. Il évalue également diverses données liées au risque pour déterminer les éléments qui peuvent avoir une incidence directe sur des attributions individuelles visant la rémunération ou les cotes de rendement. Une fois par an, le groupe Gestion du risque passe en revue l'évaluation avec le CGR et le CRRPD.

Le CRRPD fait le suivi de la gestion du rendement et du processus de rémunération et est responsable d'aider le conseil à surveiller, à l'échelle mondiale, la mise en œuvre de la stratégie de capital humain de la CIBC, y compris les talents et la rémunération globale, ainsi que leur harmonisation avec la stratégie de la CIBC, son intérêt à l'égard du risque et ses contrôles. La surveillance par le CRRPD de la stratégie de capital humain porte sur l'inclusion et la diversité, la santé, la sécurité et le bien-être des employés et d'autres pratiques ESG liées à son mandat. Les responsabilités clés du CRRPD relativement à la rémunération comprennent ce qui suit :

- approuver la philosophie de rémunération de la CIBC et toute modification importante apportée aux principes ou aux pratiques liés à la rémunération de la CIBC;
- approuver les nouvelles politiques de rémunération importantes et les modifications importantes apportées aux politiques de rémunération importantes actuelles;
- passer en revue les nouveaux régimes de rémunération importants ou les modifications apportées aux régimes de rémunération importants actuels et en faire la recommandation pour approbation au conseil;
- évaluer le caractère approprié de la rémunération par rapport au rendement actuel des activités et aux risques et le rapprochement de la rémunération avec le rendement actuel des activités et les risques;
- passer en revue le financement et les allocations de primes d'encouragement et en faire la recommandation pour approbation au conseil en fonction d'une évaluation du rendement des activités et des risques;
- passer en revue la rémunération cible individuelle et la rémunération du Comité de direction, y compris celle du chef de la direction et d'autres dirigeants clés et en faire la recommandation pour approbation au conseil;
- approuver sur une base individuelle la rémunération des employés dont la rémunération directe globale dépasse un certain seuil.

Limites et politiques en matière de risque

Notre cadre de limites et de politiques en matière de risque vise à assurer que les risques sont recensés, mesurés, suivis et contrôlés de façon appropriée conformément à notre intérêt à l'égard du risque. Pour la plupart des risques, nous avons élaboré un cadre d'ensemble qui énonce les principes clés liés à la gestion des risques connexes et nos principales politiques et limites de risque. Ce cadre est appuyé par des normes, des lignes directrices, des processus, des procédures et des contrôles qui régissent les activités quotidiennes de nos différents services. La surveillance est exercée par les comités de gestion ainsi que par le conseil et les comités du conseil.

Les limites et politiques clés en matière de risque sont présentées ci-dessous.

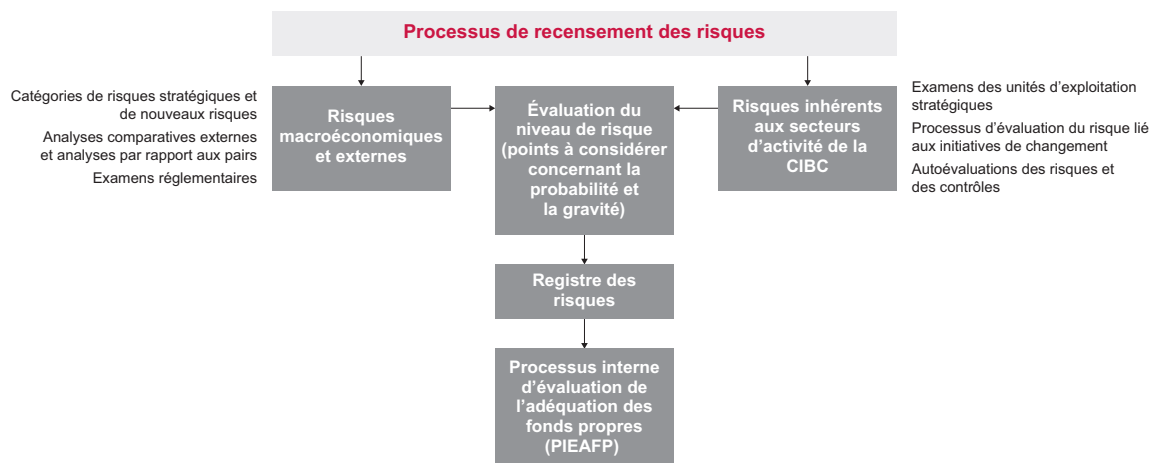
| Cadre de gestion du risque | | | |
|---|---|---|---|
| Énoncé sur l'intérêt à l'égard du risque et cadre sur l'intérêt à l'égard du risque | | | |
| Risque | Cadre et politique d'ensemble | Limites de risque | Surveillance par la direction |
| Risque de crédit | Politique de gestion du risque de crédit Politique de gestion du risque des crédits de négociation | Limites de concentration du crédit Autorité déléguée en matière d'approbation du crédit Limite de risque des crédits de négociation | Comité du crédit Comité du risque de crédit, Services bancaires personnels et PME Comité sur la gestion mondiale du risque Comité des risques commerciaux |
| Risque de marché | Politique de gestion du risque de marché Politique de gestion du risque structurel | Limites de risque de marché Autorité déléguée en matière de risque | Comité sur la gestion mondiale du risque Comité mondial de gestion de l'actif et du passif Comité des risques commerciaux |
| Risque opérationnel | Politique de gestion du risque opérationnel Cadre de contrôle Cadre de gestion des risques liés au comportement et à la culture | Indicateurs de risque clés | Comité Risque opérationnel et contrôle Comité sur la gestion mondiale du risque Comité de gestion du risque opérationnel, Technologie Comité du risque lié aux modèles et aux paramètres Comité de gouvernance Comité des risques commerciaux Conseil sur le risque lié aux tiers Conseil de direction sur les risques de fraude |
| Risque de réputation | Politique et cadre de gestion du risque de réputation | Indicateurs de risque clés | Comité des risques juridiques et de réputation |
| Risque de liquidité | Politique de gestion du risque de liquidité Politique de mise en gage | Limites de liquidité et de financement Limites de mise en gage | Comité mondial de gestion de l'actif et du passif Comité sur la gestion mondiale du risque |
| Risque stratégique | Politique de planification stratégique | Énoncé sur l'intérêt à l'égard du risque | Comité de direction |
| Risque lié à la réglementation | Politique de gestion de la conformité réglementaire Cadre de travail en matière de lutte contre le blanchiment d'argent CIBC et politique de lutte contre le blanchiment d'argent et le financement des activités terroristes CIBC | Indicateurs de risque clés Énoncé sur l'intérêt à l'égard du risque Paramètres clés de la lutte contre le blanchiment d'argent | Comité sur la gestion mondiale du risque Comité de direction sur la lutte contre le blanchiment d'argent |

Recensement et mesure des risques

Le recensement et la mesure des risques sont des composantes importantes de notre cadre de gestion du risque. Le recensement des risques est un processus continu, que l'on réalise généralement par :

- l'appréciation périodique des risques associés aux risques de crédit découlant de nos activités de prêt et de négociation;
- le suivi continu des portefeuilles de négociation et des portefeuilles autres que de négociation;
- l'appréciation des risques au sein de nouvelles activités et de nouveaux processus d'entreprise;
- l'appréciation des risques dans le cadre de transactions complexes et inhabituelles;
- le suivi périodique de notre profil de risque global en tenant compte de l'évolution et des tendances du marché, ainsi que des événements externes et internes.

Le groupe Gestion du risque maintient un « registre des risques » dans le but de répertorier tous les risques importants auxquels la CIBC est exposée. Le registre s'appuie sur les risques inhérents à nos secteurs d'activité et est mis à jour au moyen de processus variés, présentés dans le graphique ci-après, afin de refléter l'évolution de la nature des risques auxquels nous faisons face. Le registre des risques vient appuyer notre PIEAFP, soit de façon explicite dans les calculs du capital économique et des fonds propres réglementaires ou de façon implicite au moyen de la réserve de conservation des fonds propres réels par rapport au capital économique et aux fonds propres réglementaires.



La décision de répertorier un nouveau risque découle d'une évaluation au moyen des processus de recensement des risques et comprend des critères tels que la gravité, le caractère mesurable et la probabilité. De plus, la décision de maintenir des fonds propres à l'égard d'un nouveau risque dépend également de l'atténuation ou non de ce risque et du caractère adéquat présumé des fonds propres pour réduire ce risque.

Nous avons des méthodes, des modèles et des techniques en place à l'échelle de l'entreprise pour évaluer les facteurs quantitatifs et qualitatifs des risques, adaptés pour les différents types de risque auxquels nous faisons face. Ces méthodes, modèles et techniques font l'objet d'une évaluation et d'une revue indépendantes pour assurer que la logique sous-jacente demeure rigoureuse, que les risques liés aux modèles ont été détectés et gérés, que le recours aux modèles est toujours approprié et que les données obtenues sont valides.

Le risque se calcule généralement en fonction de la perte attendue, de la perte inattendue et du capital économique.

Perte attendue

La perte attendue s'entend de la perte statistiquement susceptible de se réaliser dans le cours normal des affaires, avec des ajustements de prudence, au cours d'une période donnée.

En ce qui concerne le risque de crédit, les paramètres utilisés pour mesurer la perte attendue sont la PD, la PCD et l'ECD. Ces paramètres sont mis à jour régulièrement et sont fondés sur nos données historiques au cours du cycle et sur l'établissement de points de référence à l'égard du risque de crédit. Contrairement aux paramètres de la PD, de l'ECD et de la PCD utilisés pour calculer les pertes de crédit attendues dans nos états financiers consolidés, les paramètres de la PD, de l'ECD et de la PCD utilisés aux fins des fonds propres réglementaires ne sont pas ajustés pour tenir compte des informations prospectives.

En ce qui concerne le risque de marché lié aux activités de négociation, c'est la VAR qui est utilisée comme technique statistique pour mesurer le risque. La VAR est une estimation de la perte de valeur de marché, selon un degré de confiance déterminé, que pourrait subir notre portefeuille de négociation dans le cas d'un changement défavorable des taux et des cours du marché, sur une période de un jour. Nous utilisons également la mesure de la VAR en situation de crise pour reproduire notre VAR sur une période donnée lorsque des facteurs du marché pertinents montrent des signes de difficulté.

En ce qui concerne le risque de crédit lié aux activités de négociation pour des produits fondés sur la valeur de marché, nous utilisons des modèles pour évaluer le risque associé à la valeur du portefeuille des opérations conclues avec chaque contrepartie, en tenant compte des taux et des cours du marché.

Perte inattendue et capital économique

La perte inattendue représente l'estimation statistique de l'excédent du montant des pertes réelles sur le montant des pertes attendues au cours d'une période définie, calculée selon un degré de confiance déterminé. Nous avons recours au capital économique pour estimer les fonds propres nécessaires pour nous protéger contre les pertes inattendues. Le capital économique nous permet d'évaluer la performance en fonction du risque.

Nous utilisons aussi des techniques comme l'analyse de sensibilité et les simulations de crise pour faire en sorte que les risques courus demeurent dans les limites de notre intérêt à l'égard du risque et pour qu'il y ait suffisamment de fonds propres pour couvrir ces risques. Notre programme de simulations de crise comprend l'évaluation des répercussions éventuelles de différents scénarios économiques et de marché sur notre profil de risque, nos résultats et nos fonds propres. Se reporter à la section Gestion des fonds propres pour plus de précisions.

Gestion du risque lié aux modèles

La gestion du risque lié aux modèles comprend l'élaboration judicieuse, la validation indépendante et le suivi et l'examen continus des modèles, ainsi que de la gouvernance et des contrôles qui sont proportionnels aux risques. Notre portefeuille de modèles comprend, sans s'y limiter, des modèles liés à l'évaluation du risque (y compris la VAR, le capital économique et les fonds propres réglementaires), à l'établissement des prix, à la notation et à l'évaluation du risque de crédit, les modèles du risque de crédit aux fins du calcul de l'ampleur de la perte et des simulations de crise

et les modèles aux fins du calcul des pertes de crédit attendues selon l'IFRS 9. L'approche de la CIBC pour assurer une gouvernance et une surveillance efficaces de la gestion du risque lié aux modèles englobe les éléments importants suivants :

- la gouvernance et la surveillance par les comités de gestion, y compris le Comité sur les risques liés aux modèles et aux paramètres, la haute direction et le conseil;
- les politiques, procédures et normes qui définissent les rôles et responsabilités qui s'appliquent aux divers groupes de surveillance et qui fournissent les lignes directrices permettant d'identifier, d'évaluer et de contrôler le risque lié aux modèles et d'en faire le suivi tout au long du cycle de vie du modèle;
- les contrôles qui s'appliquent aux principaux aspects opérationnels de la gestion du risque lié aux modèles, y compris le maintien du portefeuille de modèles, l'évaluation du risque lié aux modèles, l'attestation du risque lié aux modèles ainsi que le suivi continu et la communication d'information à cet égard.

Le Comité sur les risques liés aux modèles et aux paramètres est un sous-comité du CGMR et est responsable de passer en revue et d'approuver les propositions de modèles, nouveaux ou modifiés, de fonds propres réglementaires, de capital économique et d'information financière et de surveiller les modèles et paramètres de fonds propres réglementaires, de capital économique et d'information financière de la CIBC pour détecter les risques de crédit et de marché et les risques opérationnels. Le Comité sur les risques liés aux modèles et aux paramètres est responsable de l'approbation des modèles et des paramètres, du suivi de la performance des paramètres ainsi que de la surveillance de la validation et de la conformité aux politiques.

Politiques d'atténuation du risque lié aux modèles

Nous avons mis en place des politiques, des procédures, des normes et des contrôles pour assurer la gestion efficace du risque lié aux modèles pour la CIBC. L'examen et la validation des modèles remettent en question de façon efficace et indépendante le risque lié aux modèles et le documentent, assurant ainsi que les paramètres des modèles sont rigoureux et que nous pouvons nous fier à leurs résultats. Le processus d'examen et de validation des modèles comprend :

- une analyse des documents du modèle;
- des tests exhaustifs et rigoureux des paramètres clés du modèle lors de la mise en œuvre pour s'assurer que les résultats sont tels que prévus;
- une reproduction du processus de quantification du risque pour savoir si la mise en œuvre du modèle tient compte des spécifications du modèle;
- une évaluation de la pertinence et de la vraisemblance des concepts et des hypothèses liés au modèle/paramètre;
- une analyse de l'exactitude pour évaluer le calibrage et l'exactitude des composantes de risque, notamment la capacité de discrimination des systèmes de notation et le caractère raisonnable des paramètres de fonds propres;
- une analyse de sensibilité des résultats découlant du modèle/paramètre par rapport aux hypothèses liées au modèle/paramètre et aux données importantes;
- une analyse de scénario et simulation de crise pour les résultats découlant du modèle par rapport aux données importantes;
- des essais à rebours par comparaison des résultats réels et des mesures de risque générées par le modèle;
- une analyse comparative des autres modèles et des données comparables internes et externes;
- un examen de l'application interne du modèle/paramètre pour assurer une application uniforme;
- un compte rendu du statut des modèles au Comité sur les risques liés aux modèles et aux paramètres appuyé par une mise à jour d'une liste de modèles et de paramètres réglementaires;
- un processus d'attestation trimestrielle pour les responsables des modèles pour assurer la conformité à la politique de validation et de gestion du risque lié aux modèles;
- un rapport de validation détaillé précisant les modalités d'une application correcte du modèle et faisant le compte rendu des constatations aux responsables, aux développeurs et aux utilisateurs des modèles.

Une fois le modèle approuvé et prêt à être utilisé, la surveillance continue devient la responsabilité commune des utilisateurs, des responsables et des valideurs de modèles.

Simulations de crise

Les stimulations de crise complètent nos autres outils de gestion du risque en offrant une estimation des répercussions potentielles de scénarios de conjoncture économique plausibles en situation de crise et de facteurs de risque. Les résultats des simulations de crise sont interprétés selon notre intérêt à l'égard du risque, y compris des paramètres d'adéquation des fonds propres. Les processus de simulation de crise à l'échelle de l'entreprise, de planification des fonds propres et de planification financière sont intégrés pour former un système d'information exhaustif. Se reporter à la section Gestion des fonds propres pour plus de précisions sur nos simulations de crise à l'échelle de l'entreprise.

Traitement et atténuation du risque

Le traitement et l'atténuation du risque consistent à mettre en œuvre des options pour modifier les niveaux de risque. Nous recherchons les possibilités d'atténuation du risque afin de contrôler notre profil de risque compte tenu de notre intérêt à l'égard du risque. Notre objectif est de tenir compte de façon proactive des options d'atténuation du risque dans le but d'optimiser les résultats.

Des discussions sur les stratégies d'atténuation des risques potentiels ont lieu entre le groupe Gestion du risque et les secteurs d'activité, au sein du CGMR ou du CMGAP, et du CGR à des fins de gouvernance et de surveillance, au besoin. Dans l'évaluation des stratégies possibles, les éléments pris en considération comprennent les coûts et les avantages, les risques résiduels (c.-à-d., les risques qui sont conservés), les risques secondaires (c.-à-d., les risques découlant des mesures d'atténuation) et le suivi et l'examen appropriés pour faire le suivi des résultats.

Contrôles à l'égard des risques

Notre cadre de gestion du risque comprend également un ensemble complet de contrôles à l'égard des risques, conçus pour veiller à ce que les risques soient décelés et gérés de façon appropriée. Ces contrôles font partie du cadre de contrôle global de la CIBC, mis au point d'après le document généralement accepté intitulé *Internal Control – Integrated Framework* publié par le Committee of Sponsoring Organizations de la Commission Treadway (COSO). Le cadre de contrôle s'appuie également sur des éléments tirés du cadre de surveillance et de la ligne directrice sur la gouvernance d'entreprise, deux documents publiés par le BSIF.

Le conseil, principalement par l'entremise du CGR, approuve certaines limites du risque de crédit et délègue au chef de la direction, ou à celui-ci et au chef de la gestion du risque conjointement, des pouvoirs précis d'approbation de transactions. Le CGR doit approuver les transactions outrepassant les pouvoirs accordés. La délégation de pouvoirs aux unités d'exploitation est soumise à un contrôle pour que la prise de décision soit réservée aux personnes ayant suffisamment d'expérience en la matière. De plus, la CIBC a mis en place des processus rigoureux pour relever et évaluer les déficiences du contrôle des risques et y remédier en temps opportun. Des rapports périodiques sont remis au CGR pour démontrer la conformité aux limites de risque. Les limites de risque et les pouvoirs délégués au chef de la direction, ou au chef de la gestion du risque conjointement, sont évalués une fois l'an par le CGR.

Suivi des risques et rapports connexes

Afin d'effectuer un suivi du profil de risque de la CIBC et de faciliter l'évaluation en fonction de l'énoncé sur l'intérêt à l'égard du risque, nous avons établi un certain nombre de paramètres d'évaluation et nous présentons régulièrement des rapports au CGMR et au CGR relativement à leur application. Ces rapports permettent la prise de décisions à l'égard des stratégies de croissance et d'atténuation du risque.

Les expositions sont aussi régulièrement surveillées en fonction des limites, et des protocoles d'intervention ont été mis en place en cas de dépassement de ces limites. Ces protocoles permettent que les membres du personnel aux échelons appropriés restent informés et facilitent la gestion des dépassements de façon conforme à notre intérêt à l'égard du risque.

Des rapports de la direction réguliers pour chaque type de risque sont également préparés pour faciliter le suivi et le contrôle du risque à des niveaux plus détaillés.

Principaux risques et nouveaux risques

Nous faisons le suivi des principaux risques et des nouveaux risques qui peuvent avoir une incidence sur nos résultats futurs, nous les examinons et nous prenons les mesures qui s'imposent pour réduire les risques éventuels. Nous procédons à des analyses approfondies, notamment par des simulations de crise de nos expositions aux risques, et nous informons le conseil sur une base régulière des nouveautés et des changements connexes. Les principaux risques et les nouveaux risques sont ceux qui pourraient avoir, à notre avis, une incidence négative qui est importante pour la CIBC. La présente section décrit donc les principaux risques et les nouveaux risques, ainsi que les faits nouveaux en matière de réglementation et de comptabilité qui sont importants pour la CIBC.

Pandémies

La pandémie de COVID-19 continue de perturber l'économie mondiale, les marchés financiers, les chaînes d'approvisionnement et la productivité des entreprises de manière imprévisible et sans précédent. Malgré l'accélération de l'économie attribuable au fait que les restrictions imposées par les gouvernements partout dans le monde pour limiter l'incidence de la pandémie ont été assouplies considérablement dans la plupart des territoires et que les taux de vaccination ont fortement augmenté dans les pays développés, la reprise économique reste menacée par les variants du virus, nouveaux et en émergence, ainsi que par la réticence à la vaccination. Nos perspectives sont fondées sur l'hypothèse que des mesures sanitaires ciblées seront utilisées pour freiner les prochaines vagues d'infection plutôt que des arrêts généralisés de l'activité économique.

L'évolution de la situation, notamment la gravité et la durée de la pandémie, l'apparition et la progression de nouveaux variants, ainsi que les mesures instaurées par les gouvernements, les autorités monétaires, les organismes de réglementation, les institutions financières et d'autres tiers en réponse à une recrudescence des cas, continuera d'avoir une incidence sur nos perspectives.

Une part importante de nos activités consiste à consentir du crédit ou autrement à fournir des ressources financières aux particuliers, aux entreprises, aux secteurs et aux gouvernements que la pandémie a pu malmener en minant leur capacité à respecter les dispositions initiales de leurs prêts et, éventuellement, à rembourser ces prêts. Bien que nos estimations des pertes de crédit attendues sur les prêts productifs tiennent compte de la probabilité et de l'étendue des défauts de paiement et de la dépréciation futurs, les résultats réels pourraient différer considérablement des estimations actuelles, compte tenu de l'incertitude rattachée à la COVID-19. Si le contexte de nos activités commerciales ou le taux de chômage ne continue pas de s'améliorer conformément à nos attentes en raison de variants nouveaux et en émergence, ou si les défauts de paiement des prêts des clients sont supérieurs à nos prévisions actuelles, nous pourrions avoir à comptabiliser d'autres pertes sur créances, en plus de celles prises en compte dans nos provisions pour pertes de crédit attendues de l'exercice considéré. L'efficacité des divers programmes gouvernementaux d'allègement à l'intention des particuliers et des entreprises et la capacité des vaccins à contrôler les variants nouveaux et en émergence ont aussi des répercussions sur nos attentes. Dans la même optique, compte tenu de l'évolution de la conjoncture du marché et de l'économie, nous pourrions avoir à comptabiliser des pertes, des dépréciations ou des réductions dans les autres éléments du résultat global relativement à d'autres actifs au cours des périodes ultérieures.

Les produits nets d'intérêts sont fortement tributaires des taux d'intérêt du marché. La réduction des taux d'intérêt de la Banque du Canada et de la Réserve fédérale en réponse à la COVID-19 a eu une incidence défavorable sur nos produits d'intérêts nets. L'orientation générale des taux d'intérêt est difficile à prévoir et dépendra des prochaines mesures que mettront éventuellement en place la Banque du Canada et la Réserve fédérale pour augmenter ou abaisser les taux ciblés en réponse à la COVID-19 et à d'autres facteurs (se reporter à la section Perspectives pour l'année 2022 pour plus de précisions sur les attentes relatives aux taux d'intérêt).

Les gouvernements, les autorités monétaires, les organismes de réglementation et les institutions financières ont également mis en place des mesures pour soutenir l'économie, accroître les liquidités, atténuer le chômage, offrir une aide financière provisoire et un assouplissement des attentes réglementaires et mettre en œuvre d'autres mesures en vue d'atténuer ou de contrebalancer les répercussions économiques néfastes de la pandémie. Nous continuons de travailler avec les organismes de réglementation et les gouvernements des territoires où nous exerçons nos activités pour soutenir et aider nos clients devant s'inscrire aux programmes des gouvernements (se reporter à la section Programmes d'aide aux clients de la CIBC en réponse à la COVID-19 pour plus de précisions).

Nous continuons d'ajuster notre modèle opérationnel en veillant à assurer la sécurité des membres de notre équipe en tout temps, notamment pour les employés qui travaillent en présentiel depuis le début de la pandémie. Nous avons élaboré un plan judicieux pour que les membres de notre équipe actuellement en télétravail puissent retourner au bureau au moment opportun, en fonction de l'évolution de la pandémie et des directives des autorités de santé publique.

Les mesures du risque opérationnel applicables font encore état d'un niveau acceptable. La résilience et la viabilité opérationnelles demeurent les aspects fondamentaux sur lesquels nous nous concentrons. Nous continuerons de surveiller notre position en matière de risque et les tendances pour assurer la gestion appropriée et opportune des risques opérationnels.

Advenant que la pandémie de COVID-19 se poursuive au-delà de nos prévisions, ou que l'émergence d'autres variants ait des incidences similaires que les vaccins ne sont pas en mesure d'atténuer efficacement et en temps opportun, et que des arrêts généralisés de l'activité économique soient de nouveau imposés pour composer avec de futures vagues d'infection, les répercussions sur l'économie et les marchés financiers pourraient s'aggraver et entraîner davantage de volatilité. Tout fait nouveau imprévu touchant les marchés financiers, le contexte réglementaire ou le comportement ou la confiance des consommateurs pourrait avoir une incidence défavorable additionnelle sur nos activités, nos résultats d'exploitation, notre réputation et notre situation financière.

Risque géopolitique

Le risque géopolitique s'intensifie à certains moments. Bien que l'incidence précise sur l'économie mondiale et sur les marchés du crédit et des capitaux mondiaux dépende de la nature de l'événement, tout événement majeur pourrait être en règle générale une source d'instabilité et de volatilité, ce qui occasionnerait l'élargissement des écarts de taux, une diminution de la valeur des actions, une ruée vers les devises refuges et l'augmentation des achats d'or. À court terme, la perturbation des marchés peut nuire au résultat net tiré de nos positions de risque de marché dans les activités de négociation et les activités autres que de négociation. Le risque géopolitique pourrait entraîner un ralentissement de la croissance économique et, de pair avec les répercussions possibles sur les prix des marchandises et la montée récente du protectionnisme, pourrait avoir des conséquences très graves sur les activités économiques et bancaires courantes. À l'heure actuelle, il existe plusieurs facteurs préoccupants :

- l'incertitude et les répercussions sur les marchés à l'échelle mondiale liées à la propagation de la COVID-19, tel que décrit ci-dessus;
- les enjeux commerciaux persistants et les relations tendues entre les États-Unis, le Canada et la Chine;
- les répercussions de la politique d'achat aux États-Unis (« Buy American »);
- les relations entre les États-Unis et l'Iran;
- les tensions au Moyen-Orient;
- les préoccupations à la suite de la conclusion de l'entente sur le Brexit.

Bien qu'il soit impossible de prédire quels pays connaîtront des conflits géopolitiques, nous surveillons étroitement les marchés et les régions actuellement ou récemment instables afin d'évaluer l'incidence de ces situations sur les marchés et les secteurs dans lesquels nous exerçons nos activités.

Risque lié aux changements climatiques

Les risques physiques liés aux changements climatiques, de même que la réglementation visant à en atténuer l'incidence négative, auront des répercussions mesurables sur les collectivités et sur l'économie. Ils comprennent les événements météorologiques violents, les feux de forêt, les inondations, les hausses de température et l'élévation du niveau de la mer, qui peuvent perturber les chaînes d'approvisionnement et les infrastructures essentielles. Les risques liés à la transition, qui résultent du passage de la société à un avenir à faibles émissions de carbone, ont une incidence sur de nombreux secteurs de l'économie en raison de changements en matière de politiques et de technologies visant à limiter le réchauffement climatique. À l'appui de la transition vers une économie à faibles émissions de carbone à l'échelle mondiale, nous nous engageons à bien comprendre l'incidence des changements climatiques sur les activités de notre entreprise et à les gérer de façon responsable. Pour appuyer cet engagement, nous avons annoncé notre objectif d'atteindre zéro émission nette de gaz à effet de serre liés aux activités de notre entreprise et à nos activités de financement d'ici 2050, y compris en réduisant les émissions de gaz à effet de serre générées par nos activités de 30 % d'ici 2028 (l'année 2018 étant utilisée à titre de référence).

En 2021, nous avons lancé notre outil d'évaluation du risque de crédit lié aux changements climatiques qui sera utilisé dans le cadre des activités de notre siège social et de nos activités commerciales pour évaluer les sociétés en fonction de leur exposition, de leur état de préparation et de leur résilience à l'égard des risques liés aux changements climatiques. Cette évaluation nous permettra de mieux comprendre les projets de nos clients pour passer à une économie à faibles émissions carbone à court, moyen et long terme, et comment ces projets se comparent à ceux de leurs pairs. Cet outil nous aidera à gérer les risques liés aux changements climatiques dans notre portefeuille.

Il y a une demande croissante quant à la présentation d'information sur le recensement et l'atténuation du risque lié aux changements climatiques. Dans ce contexte, nous préparons nos informations à fournir en nous appuyant sur le cadre de divulgation mis en place par le Groupe de travail sur l'information financière relative aux changements climatiques (GIFCC). Le cadre établi par le GIFCC fournit aux parties intéressées des lignes directrices pour la présentation d'informations cohérentes et significatives sur le risque lié aux changements climatiques qui peuvent être comparées dans l'ensemble des secteurs, des industries et des pays. Nous collaborons de façon proactive avec les autres banques pour assurer l'uniformité et la comparabilité de l'information fournie dans notre rapport GIFCC, tandis que nous nous efforçons de l'améliorer.

Nous avons également rejoint le Partnership for Carbon Accounting Financials (PCAF), qui fournit un cadre standard de mesure et d'information qui peut être utilisé pour calculer les émissions liées aux activités de financement d'une banque. Il est crucial pour les activités de mesurer les émissions financées afin de permettre à la CIBC d'intégrer l'action climatique à ses activités de prêt et de placement.

Au cours de la dernière année, un certain nombre d'organismes de réglementation et de normalisation ont annoncé leur intention de préparer des cadres de divulgation en matière de risques liés aux changements climatiques. Parmi les plus importantes, l'IFRS Foundation a établi le Conseil des normes internationales sur la durabilité (International Sustainability Standards Board ou ISSB) afin d'élaborer des normes internationales d'information sur la durabilité pour les marchés financiers et d'augmenter la connectivité avec les normes comptables. Sa création consolidera les principaux normalisateurs existants, y compris le Climate Disclosure Standards Board (une initiative du CDP, auparavant appelé le Carbon Disclosure Project), la Value Reporting Foundation (qui regroupe le référentiel d'information intégrée (Integrated Reporting Framework) et le Sustainability Accounting Standards Board (les normes du SASB)) d'ici le milieu de l'année 2022. En outre, les organismes de réglementation comme la SEC, le BSIF et les Autorités canadiennes en valeurs mobilières (ACVM) ont annoncé accorder plus d'importance aux informations à fournir en lien avec les changements climatiques. Les divergences possibles entre les organismes de réglementation sur les attentes à l'égard des informations à fournir, combinées au rythme de l'évolution du paysage réglementaire, constituent un risque opérationnel et de non-conformité pour nous. Nous restons attentifs à ces développements. Même si nos émissions directes de carbone sont relativement faibles, le respect des nouvelles normes en matière d'émissions de carbone par bon nombre de nos clients pourrait leur causer des pressions opérationnelles, ce qui pourrait par conséquent avoir une incidence négative sur nos résultats d'exploitation.

Se reporter à la section Risque environnemental et risque social connexe pour plus de précisions.

Endettement des consommateurs canadiens et marché du logement canadien

Les mesures réglementaires, dont la révision des lignes directrices sur la souscription de prêts hypothécaires (ligne directrice B-20) et la taxe sur les investissements étrangers, jumelées au contexte de chômage auparavant à la baisse, ont eu l'effet escompté, les ratios de la dette sur le revenu ayant diminué en 2018 et en 2019. Cependant, pour contrer les conséquences économiques de la pandémie de COVID-19, le gouvernement a instauré plusieurs programmes de soutien, la Banque du Canada a abaissé son taux d'intérêt et la CIBC et d'autres banques canadiennes ont mis en place des mesures d'aide temporaires à l'égard de l'ensemble de leurs produits de détail, dont les prêts hypothécaires, pour soutenir les clients. Malgré l'incertitude persistante sur le plan de l'économie et de l'emploi, le marché du logement a fortement rebondi et les prix ont surpassé les niveaux d'avant la pandémie de COVID-19, ce qui a entraîné un risque que nos emprunteurs ne soient pas en mesure de rembourser leurs prêts. À compter du 1^{er} juin 2021, nous avons commencé à déterminer l'admissibilité aux prêts hypothécaires non assurés et assurés en fonction du taux le plus élevé entre le taux du contrat hypothécaire majoré de 2 %, ou 5,25 %, conformément à la ligne directrice B-20 révisée. De plus, nous avons mené des simulations statistiques de crise à l'échelle de l'entreprise supposant une baisse des prix des habitations afin de déterminer les pertes directes potentielles, et nous avons également mené des simulations de crise afin d'évaluer l'incidence d'une hausse du taux de chômage sur la capacité des emprunteurs à rembourser leurs prêts.

Risque lié à la technologie, à l'information et à la cybersécurité

Les institutions financières telles que la CIBC optimisent leur façon d'utiliser la technologie et leurs processus opérationnels afin d'améliorer l'expérience client et de rationaliser leurs activités. Par contre, les cybermenaces et le risque financier, le risque de réputation et le risque d'interruption des activités qui y sont liés s'amplifient. Nous continuons de gérer ces risques de façon active au moyen d'examen du risque stratégique, d'outils technologiques déployés à l'échelle de l'entreprise et de programmes de sécurité de l'information, dont l'objectif est de continuer à lutter globalement contre ces cybermenaces pour prévenir, détecter et traiter des menaces, telles que les fuites de données, les logiciels malveillants, les accès non autorisés et les attaques par déni de service, qui peuvent porter atteinte aux systèmes et à l'information de la CIBC, donner lieu à des activités non autorisées ou frauduleuses et entraîner le vol ou la divulgation de renseignements confidentiels ainsi que des interruptions de service au sein de la CIBC ou chez ses fournisseurs, dont ceux de services infonuagiques.

Étant donné l'importance des systèmes financiers électroniques, y compris les services bancaires en direct et mobiles sécurisés offerts par la CIBC à ses clients, la CIBC surveille l'évolution du contexte à l'échelle mondiale, notamment les cybermenaces, les stratégies d'atténuation des risques et les nouvelles exigences réglementaires, afin d'améliorer les contrôles et processus qui protègent nos systèmes et les renseignements relatifs à nos clients. En outre, nous effectuons des exercices de cybersécurité portant sur la préparation, les tests et la récupération afin de valider nos défenses, de comparer nos pratiques avec les meilleures pratiques en la matière et d'informer régulièrement le conseil des faits nouveaux. Nous avons des protocoles et des stratégies d'intervention en cas de cyberincident bien définis qui seront mis en œuvre si un incident ou une atteinte en lien avec la sécurité survient. Nous avons également contracté une assurance contre les cyberrisques afin de réduire certaines pertes potentielles liées aux cyberincidents. Notre assurance contre les risques est assujettie à différentes modalités et clauses, notamment aux limites sur les types et les montants d'assurance liés aux pertes découlant des cyberincidents. Nous évaluons périodiquement notre assurance en fonction de notre tolérance aux risques et de nos limites. Malgré notre engagement en matière de gestion du risque lié à l'information et à la cybersécurité, et compte tenu de l'évolution rapide des menaces, du cadre réglementaire ainsi que de l'environnement d'affaires, nous ne sommes pas en mesure de recenser tous les risques liés à la cybersécurité ou de mettre en place des mesures permettant de prévenir ou de contrer tout cyberincident pouvant éventuellement survenir. Cependant, nous surveillons les changements dans notre profil de risque et continuons d'améliorer nos stratégies visant à protéger la sécurité et à assurer la résilience des services afin de réduire au minimum les répercussions des cyberincidents qui pourraient survenir.

Prix des marchandises

Au quatrième trimestre, nous avons observé la forte volatilité et la remontée soutenue des prix du gaz naturel. La reprise mondiale après la pandémie de COVID-19 et la demande supérieure à la normale découlant des conditions météorologiques de l'hiver dernier et de cet été se sont ajoutées aux défis liés à la chaîne d'approvisionnement, ce qui a entraîné des niveaux de stocks inférieurs à la moyenne à l'approche de la prochaine saison de chauffage hivernal. En outre, les facteurs fondamentaux de l'offre et de la demande qui sont généralement élastiques en fonction des prix se sont effondrés, d'où la difficulté pour le marché de réaliser l'équilibre en présence d'une perturbation de l'offre ou d'une augmentation de la demande. En ce qui concerne l'avenir, les températures cet hiver seront un facteur déterminant des prix du gaz naturel : des températures plus basses que la normale pourraient faire augmenter les prix, tandis que des températures plus élevées pourraient entraîner un recul des prix. Nous continuons d'évaluer les clients de notre portefeuille de titres dans le secteur du pétrole et du gaz selon nos mesures de risque améliorées qui tiennent compte du contexte actuel. En outre, d'autres marchandises, y compris les matières premières (bois d'œuvre, minerai de fer, etc.) et les métaux (or, argent, cuivre, etc.), continuent de présenter de la volatilité, en particulier dans les contrats à terme normalisés dont l'échéance est rapprochée, en grande partie du fait de l'augmentation de la demande combinée aux goulots d'étranglement au sein de la chaîne d'approvisionnement alors que la reprise économique après la pandémie mondiale se poursuit.

Risque de désintermédiation

Les clients du secteur bancaire canadien utilisent de plus en plus les plateformes numériques au détriment des centres bancaires traditionnels pour effectuer leurs opérations. Les entreprises numériques perturbatrices, qu'il s'agisse de chefs de file mondiaux en matière de technologie ou de nouveaux venus de plus petite taille dans le domaine de la technologie financière, exercent une pression concurrentielle accrue, tandis que l'évolution technologique de ces concurrents non traditionnels et l'adoption de plus en plus grande des nouvelles technologies continuent de faire augmenter le risque de désintermédiation. Parmi ces technologies, mentionnons la chaîne de bloc qui permet à des parties de faire des transactions entre elles sans devoir faire appel à un tiers intermédiaire centralisé tel qu'une banque. Les cryptomonnaies, comme le bitcoin, représentent une application particulière de la technologie de la chaîne de bloc associée à un risque de désintermédiation potentiel. Cependant, l'adoption généralisée des cryptomonnaies en remplacement des monnaies émises par les gouvernements ne semble pas envisageable à court terme, au moment où les banques centrales mondiales s'affairent à évaluer les monnaies numériques. L'adoption des cryptomonnaies à titre de véhicules de placement constitue une possibilité de désintermédiation, car cela permet à des parties de créer des produits et des services de placement qui sont habituellement offerts par les institutions financières. Les progrès réalisés dans les domaines de l'intelligence artificielle (IA) et de l'automatisation pourraient également transformer les modèles d'affaires au fil du temps, notamment par la prestation de conseils financiers au moyen de processus automatisés. La CIBC développe ses capacités en IA en mettant l'accent sur le maintien de la relation de confiance avec ses clients, et ce, en établissant des pratiques en matière d'IA fondées sur des principes comme l'équité, l'éthique, la transparence et la sécurité.

Nous gérons le risque de désintermédiation au moyen d'examen stratégiques, ainsi que par des investissements dans des canaux émergents, dans des capacités liées aux données et aux analyses, et dans la technologie et l'innovation en général, pour répondre aux besoins en évolution de nos clients, tout en nous employant à réduire notre structure de coûts et à simplifier nos activités. Nous maintenons une approche d'innovation centralisée et coordonnée pour gérer ces risques.

Risque lié aux tiers

Le conseil et les membres de la haute direction conviennent de l'importance de l'établissement de relations avec des tiers pour le modèle d'affaires de la CIBC et, par conséquent, s'appuient sur ces relations pour atteindre les objectifs d'affaires de la CIBC. Compte tenu de l'émergence de nouvelles technologies, de notre présence dans de nouveaux territoires à l'étranger et du recours croissant aux services de sous-traitants, le contexte lié aux tiers évolue constamment. Ces relations peuvent profiter à la CIBC, puisqu'elles engendrent des réductions de coûts, la progression de l'innovation, l'amélioration du rendement et une compétitivité rehaussée, mais elles peuvent également exposer la CIBC à des risques de défaillance ou d'interruption, pouvant se présenter sous forme de perturbations touchant les employés, les processus et la technologie ou d'événements externes qui ont une incidence sur les tiers en question.

En vue d'atténuer le risque lié aux tiers, de composer avec les risques éventuels liés aux tiers et les exigences réglementaires croissantes et de veiller à l'efficacité des processus et des contrôles internes mis en place, la CIBC s'appuie sur sa culture de risque éprouvée et a également mis sur pied un programme de gestion du risque lié aux tiers, qui s'articule autour de politiques, de procédures, d'une expertise et de ressources spécialisées en gestion du risque lié aux tiers. Le programme permet de cerner et de gérer les risques découlant des relations avec des tiers, et ce, dès le moment de la planification et tout au long du cycle de vie de l'entente commerciale, ainsi que de favoriser le maintien de relations de collaboration à l'appui du cadre d'orientation stratégique de la CIBC et des besoins opérationnels qui s'inscrivent dans les limites de notre intérêt à l'égard du risque.

Lutte contre le blanchiment d'argent

Le blanchiment d'argent, le financement des activités terroristes et les autres crimes connexes constituent une menace pour la stabilité et l'intégrité du secteur financier d'un pays et de son économie en général. À la lumière de cette menace, la communauté internationale s'est fixé comme priorité de lutter contre ces activités illégales. Nous nous engageons à nous conformer à toutes les exigences réglementaires concernant la LBA et la LFAT dans les territoires où nous exerçons nos activités, ainsi qu'à mettre en place les meilleures pratiques afin d'atténuer l'incidence de telles activités. Au Canada, des modifications apportées aux règlements d'application de la *Loi sur le recyclage des produits de la criminalité* et le *financement des activités terroristes* ont été publiées en juillet 2019 (dont l'entrée en vigueur des dispositions est échelonnée sur une période allant de 2020 à 2024) afin de renforcer le régime canadien de lutte contre le blanchiment d'argent et le financement des activités terroristes. Conformément à ces modifications, nous avons mis en place des procédures, des processus et des contrôles liés au processus de diligence raisonnable à l'égard des clients, à la tenue des dossiers et à la présentation de rapports, ainsi que des formations annuelles obligatoires concernant la LBA et la LFAT pour tous les employés afin de veiller au respect des obligations réglementaires pertinentes dans chaque pays où nous exerçons nos activités.

Réglementation bancaire aux États-Unis

Nos activités aux États-Unis sont supervisées par le Conseil des gouverneurs de la Réserve fédérale des États-Unis (Réserve fédérale) et doivent également se conformer à un cadre réglementaire fédéral et étatique exhaustif. Notre filiale en propriété exclusive, CIBC Bancorp USA Inc. (CIBC Bancorp), est une société de portefeuille financière assujettie à la réglementation et à la supervision de la Réserve fédérale, en vertu de la loi américaine intitulée *Bank Holding Company Act of 1956*, dans sa version modifiée. CIBC Bank USA, notre banque à charte de l'Illinois, est assujettie à la réglementation de la Federal Deposit Insurance Corporation (FDIC), de la Réserve fédérale et du département de la réglementation en matière de services financiers et professionnels de l'Illinois (Illinois Department of Financial and Professional Regulation). La succursale de New York de la CIBC est assujettie à la réglementation et à la supervision du département en matière de services financiers de l'État de New York (New York Department of Financial Services) et de la Réserve fédérale. Certaines des activités sur les marchés que nous menons aux États-Unis sont assujetties à la réglementation de la SEC et de la Commodity Futures Trading Commission des États-Unis, ainsi qu'à celle d'autres organismes de surveillance.

La portée de ces règlements a une incidence sur nos activités à plusieurs égards. Par exemple, CIBC Bancorp et CIBC Bank USA sont tenues de maintenir des ratios minimums de fonds propres conformément aux règles de Bâle III adoptées par les organismes de réglementation du secteur bancaire américain, lesquelles diffèrent sur certains points de celles du Canada. En vertu du cadre réglementaire des banques aux États-Unis, tant la CIBC que CIBC Bancorp doivent offrir une source de solidité à la filiale bancaire et pourraient être tenues de fournir du capital additionnel ou d'autres ressources à l'égard de CIBC Bank USA si sa situation financière se détériorait, soit en raison d'un contexte économique difficile aux États-Unis, soit en raison de problèmes propres à l'entreprise. La Réserve fédérale (dans le cas de CIBC Bancorp) ainsi que la FDIC et le département de la réglementation en matière de services financiers et professionnels de l'Illinois (dans le cas de CIBC Bank USA) ont également le pouvoir de restreindre les dividendes versés par CIBC Bancorp ou CIBC Bank USA, ce qui limiterait notre capacité de recevoir des distributions sur les dépenses d'investissement au sein de nos activités bancaires américaines.

Au fil de la croissance de nos activités combinées aux États-Unis, nous deviendrons assujettis à des normes prudentielles resserrées supplémentaires aux termes de la réglementation de la Réserve fédérale applicable aux organisations bancaires étrangères. Par ailleurs, la Réserve fédérale et la FDIC pourraient aussi limiter la croissance interne ou externe de nos activités américaines, notamment si elles avaient des préoccupations quant à la gestion du risque, aux programmes et aux pratiques en matière de lutte contre le blanchiment d'argent ou de conformité, à la gouvernance et aux contrôles et à la suffisance des fonds propres et des liquidités en vigueur au sein de CIBC Bancorp, de CIBC Bank USA ou de notre succursale de New York, le cas échéant. Dans certains cas, les organismes de réglementation des banques peuvent prendre des mesures de surveillance qui peuvent ne pas être rendues publiques, ce qui pourrait restreindre ou limiter la capacité de notre succursale de New York et de nos filiales aux États-Unis de participer à certaines catégories de nouvelles activités, d'acheter des actions d'autres sociétés ou d'acquérir le contrôle d'autres sociétés. Les restrictions imposées par les organismes de réglementation des banques pourraient se répercuter défavorablement sur nous, se traduisant par une perte de revenus, une limitation des produits et services que nous offrons et une augmentation des coûts d'exploitation et de conformité.

Le contexte réglementaire aux États-Unis continue à évoluer et les changements d'ordre législatif ou réglementaire pourraient avoir une incidence sur la CIBC.

Transition liée à la réforme des taux interbancaires offerts

Les taux d'intérêt de référence, dont le taux interbancaire offert à Londres (LIBOR) et d'autres taux de référence, font l'objet d'une réforme et sont remplacés par de nouveaux taux sans risque largement fondés sur les marchés. La Financial Conduct Authority (FCA) du Royaume-Uni a initialement annoncé en juillet 2017 qu'elle n'obligerait pas les banques à soumettre des taux LIBOR après décembre 2021. En mars 2021, la FCA et le ICE Benchmark Administration (IBA) ont annoncé les dates prévues pour l'abandon ou la perte de représentativité de divers taux LIBOR, notamment que certains taux LIBOR autres qu'en dollars américains cesseront d'être utilisés le 31 décembre 2021 et que la plupart des échéances pour les taux LIBOR en dollars américains seront abandonnées le 30 juin 2023. Étant donné que les taux interbancaires offerts sont utilisés pour un grand volume de dérivés, de prêts et d'instruments en espèces, la transition comporte un certain nombre de risques pour la CIBC et pour l'ensemble du secteur. Les risques liés à la transition comprennent le risque de marché (du fait de l'apparition de nouveaux risques de base), le risque lié aux modèles, le risque opérationnel (à mesure que des processus sont modifiés ou que de nouveaux processus sont mis en œuvre), les risques juridiques (à mesure que les contrats sont révisés) et le risque lié au comportement (pour faire en sorte que les clients soient dûment avisés et qu'ils soient prêts). Nous avons mis en place un programme complet à l'échelle de l'entreprise afin de gérer et coordonner tous les aspects liés à la transition, dont l'identification et l'atténuation des risques précités. Se reporter à la section Autres faits nouveaux en matière de réglementation pour plus de précisions.

Réforme fiscale

Étant donné que bon nombre de gouvernements se sont endettés davantage pour soutenir l'économie pendant la pandémie et qu'ils cherchent à assurer une forte reprise après la pandémie, des propositions de réformes visant l'augmentation des impôts pourraient toucher la CIBC.

Dans sa plateforme de 2021, le gouvernement libéral du Canada propose des mesures fiscales qui pourraient entrer en vigueur en janvier 2022, y compris une surtaxe de 3 % pour les grandes banques et, de manière temporaire, un dividende de la relance au Canada à compter de 2023. D'autres propositions viendraient moderniser la règle générale anti-évitement du Canada (RGAE), augmenter les ressources pour contrer l'évitement fiscal abusif et mettre en œuvre l'impôt minimum mondial décrit ci-après.

En 2021, 130 pays, y compris le Canada et les autres pays du G20, ont convenu d'un nouveau cadre pour la réforme fiscale à l'échelle mondiale. Si elles sont adoptées, ces propositions entreraient en vigueur au début de 2023. L'objectif du cadre reposant sur deux piliers est de veiller à ce que les grandes entreprises multinationales (EMN) paient des impôts où elles exercent des activités et réalisent des bénéfices. Le premier pilier vise principalement les EMN du secteur des technologies en réattribuant le droit d'imposition aux juridictions dans lesquelles les biens ou les services sont utilisés ou consommés. Le deuxième pilier introduirait un nouvel impôt mondial minimum sur les sociétés, au taux de 15 %, dans chaque pays dans lequel les EMN exercent des activités. L'incertitude persiste concernant les détails de ces propositions, qui restent soumis à une procédure d'approbation, et nécessiteront, dans plusieurs pays, une approbation et une ratification, ainsi que la mise en place de législation.

En 2021, le Congrès américain a proposé un projet de loi intitulé le *Build Back Better Act* qui comprend des modifications aux lois de l'impôt sur le revenu des sociétés. Les propositions comprennent des modifications à l'impôt anti-abus pour lutter contre l'érosion de la base d'imposition (Base Erosion Anti-abuse Tax (BEAT)), au régime visant le revenu mondial faiblement imposé tiré d'actifs incorporels (global low-tax intangible income (GLTI)), et au régime visant le revenu de source étrangère tiré de biens incorporels (foreign-derived intangible income (FDII)), ainsi qu'un nouveau taux d'imposition minimum des sociétés. Si elles sont adoptées, la plupart de ces propositions entreraient en vigueur au plus tôt en 2022. La législation proposée reste soumise à des modifications et son incidence sur la CIBC est incertaine.

Transactions d'entreprise

La CIBC cherche à effectuer des acquisitions et des dessaisissements qui s'harmonisent avec sa stratégie, son intérêt à l'égard du risque et ses objectifs financiers. La capacité de réaliser notre stratégie pour intégrer des acquisitions et la capacité d'anticiper et de gérer les risques qui sont associés à de telles transactions d'entreprise sont assujetties à divers facteurs, notamment l'obtention des approbations des organismes de réglementation et des actionnaires en temps opportun et à des conditions favorables, la capacité de garder les clients et les membres clés du personnel, la réalisation de synergies et d'efficacités, la capacité de contrôler les coûts d'intégration et d'acquisition et les variations de la conjoncture économique et commerciale générale.

Bien que bon nombre des facteurs soient indépendants de notre volonté, leur incidence est en partie atténuée au moyen d'un contrôle préalable approfondi avant la conclusion de la transaction et de l'élaboration et de la mise en œuvre de plans appropriés. Cependant, en raison des incertitudes inhérentes à ces transactions d'entreprise, nous ne sommes pas en mesure de prévoir tous les événements, les faits et les circonstances éventuels qui pourraient survenir et avoir une incidence négative sur nos activités et notre performance financière par suite de telles transactions d'entreprise.

Faits nouveaux en matière de réglementation

Se reporter aux sections Impôt sur le résultat, Gestion des fonds propres, Risque de liquidité et Questions relatives à la comptabilité et au contrôle pour plus de précisions sur les faits nouveaux en matière de réglementation.

Faits nouveaux en matière de comptabilité

Se reporter à la section Questions relatives à la comptabilité et au contrôle ainsi qu'à la note 32 des états financiers consolidés pour plus de précisions sur les faits nouveaux en matière de comptabilité.

Risques découlant des activités commerciales

Le graphique ci-dessous présente nos activités commerciales et les mesures de risque correspondantes fondées sur l'APR, ainsi que les capitaux propres moyens applicables aux porteurs d'actions ordinaires répartis au 31 octobre 2021 :

| | CIBC | | | | Siège social et autres |
|---|--|--|--|---|---|
| Unités d'exploitation stratégiques | Services bancaires personnels et PME, région du Canada | Groupe Entreprises et Gestion des avoirs, région du Canada | Groupe Entreprises et Gestion des avoirs, région des États-Unis | Marchés des capitaux | |
| Activités commerciales | <ul style="list-style-type: none"> Dépôts Prêts hypothécaires à l'habitation Prêts personnels Cartes de crédit Prêts aux entreprises Assurance | <ul style="list-style-type: none"> Groupe Entreprises Courtage de plein exercice Gestion d'actifs Gestion privée de patrimoine | <ul style="list-style-type: none"> Groupe Entreprises Gestion d'actifs Gestion privée de patrimoine Services bancaires personnels et PME | <ul style="list-style-type: none"> Services financiers aux entreprises Marchés CIBC, réseau mondial Services bancaires d'investissement Portefeuilles de placement Services financiers directs | <ul style="list-style-type: none"> Services bancaires internationaux Portefeuilles de placement Coentreprises Groupes fonctionnels et de soutien (voir page 29) |
| Bilan¹ | (en millions de dollars) | (en millions de dollars) | (en millions de dollars) | (en millions de dollars) | (en millions de dollars) |
| | Actif moyen 272 645 | Actif moyen 70 070 | Actif moyen 46 733 | Actif moyen 255 063 | Actif moyen 165 110 |
| | Dépôts moyens 187 850 | Dépôts moyens 83 556 | Dépôts moyens 41 370 | Dépôts moyens 85 994 | Dépôts moyens 199 484 |
| APR | (en millions de dollars) | (en millions de dollars) | (en millions de dollars) | (en millions de dollars) | (en millions de dollars) |
| | Risque de crédit 51 121 | Risque de crédit 54 845 | Risque de crédit ² 47 489 | Risque de crédit ³ 58 291 | Risque de crédit ⁴ 20 565 |
| | Risque de marché – | Risque de marché – | Risque de marché 16 | Risque de marché 8 800 | Risque de marché 290 |
| | Risque opérationnel 11 569 | Risque opérationnel 6 905 | Risque opérationnel 3 695 | Risque opérationnel 8 325 | Risque opérationnel 903 |
| Capitaux propres moyens applicables aux porteurs d'actions ordinaires répartis⁵ | (%) | (%) | (%) | (%) | (%) |
| | Proportion du total de la CIBC 16 | Proportion du total de la CIBC 17 | Proportion du total de la CIBC 22 | Proportion du total de la CIBC 19 | Proportion du total de la CIBC 26 |
| | Comprend : | Comprend : | Comprend : | Comprend : | Comprend : |
| | Risque de crédit 76 | Risque de crédit 77 | Risque de crédit 51 | Risque de crédit 76 | Risque de crédit 70 |
| | Risque de marché – | Risque de marché – | Risque de marché – | Risque de marché 12 | Risque de marché 3 |
| | Risque opérationnel 18 | Risque opérationnel 10 | Risque opérationnel 4 | Risque opérationnel 11 | Risque opérationnel 8 |
| | Autre ⁶ 6 | Autre ⁶ 13 | Autre ⁶ 45 | Autre ⁶ 1 | Autre ⁶ 19 |
| Profil de risque | Nous sommes exposés au risque de crédit, au risque de marché, au risque de liquidité et au risque opérationnel, ainsi qu'à d'autres risques, comprenant notamment le risque stratégique, le risque d'assurance, le risque lié à la technologie, à l'information et à la cybersécurité, les risques juridiques et de réputation, les risques liés à la conformité réglementaire, de même que le risque environnemental et social. | | | | |

- 1) Les soldes moyens correspondent à la moyenne pondérée des soldes de clôture quotidiens.
- 2) Comprend le risque de crédit de contrepartie de 79 M\$, comprenant les dérivés et les transactions assimilées à des mises en pension de titres.
- 3) Comprend le risque de crédit de contrepartie de 17 733 M\$, comprenant les dérivés et les transactions assimilées à des mises en pension de titres.
- 4) Comprend le risque de crédit de contrepartie de 237 M\$, comprenant les dérivés et les transactions assimilées à des mises en pension de titres.
- 5) Les capitaux propres moyens applicables aux porteurs d'actions ordinaires répartis constituent une mesure non conforme aux PCGR. Se reporter à la section Mesures non conformes aux PCGR pour plus de précisions sur la composition de cette mesure non conforme aux PCGR.
- 6) Correspond aux capitaux propres moyens applicables aux porteurs d'actions ordinaires répartis liés aux déductions en capital, comme le goodwill et les immobilisations incorporelles, conformément à la ligne directrice NFP du BSIF.

Risque de crédit

Le risque de crédit est le risque de perte financière résultant du manquement d'un emprunteur ou d'une contrepartie à ses obligations conformément aux dispositions contractuelles.

Le risque de crédit découle de nos activités de prêt dans chacune de nos unités d'exploitation stratégique et dans Services bancaires internationaux, qui est inclus dans Siège social et autres. Le risque de crédit provient également d'autres sources, notamment de nos activités de négociation, ce qui comprend nos dérivés de gré à gré, nos titres de créance et nos transactions assimilées à des mises en pension de titres. En plus des pertes en cas de défaut d'un emprunteur ou d'une contrepartie, des profits latents ou des pertes latentes peuvent survenir en raison des variations des écarts de taux de la contrepartie qui pourraient influencer sur la valeur comptable ou la juste valeur de nos actifs.

Gouvernance et gestion

Le risque de crédit est géré au moyen du modèle à trois lignes de défense. Les principaux secteurs d'activité et les groupes de contrôle qui évaluent et gèrent les risques liés à leurs activités représentent la première ligne de défense. Ils sont responsables des risques ainsi que de l'application des contrôles permettant de les atténuer, ce qui représente notre première ligne de défense.

La deuxième ligne de défense est la fonction Gestion du risque, qui apporte un regard indépendant et une vue d'ensemble et assure l'approbation et la surveillance du risque de crédit associée aux activités commerciales, du siège social et de gestion des avoirs de la CIBC.

La troisième ligne de défense est la fonction Vérification interne, qui fournit une assurance raisonnable à la haute direction et au Comité de vérification du conseil d'administration quant à l'efficacité des pratiques de gouvernance, des processus de gestion du risque, et du contrôle interne de la CIBC dans le cadre de son plan de vérification axé sur les risques et conformément à son mandat, comme il est décrit dans la Charte de vérification interne.

La haute direction doit faire rapport au moins chaque trimestre au CGMR et au CGR sur les questions importantes relatives au risque de crédit, que sont notamment les opérations de crédit importantes, l'observation des limites, les tendances des portefeuilles, les prêts douteux et le niveau de provisionnement pour pertes sur créances. Le CGR et le Comité de vérification examinent chaque trimestre la dotation à (reprise de) la provision pour pertes sur créances.

En ce qui concerne particulièrement la gestion du risque de crédit, le groupe Gestion du risque a le mandat d'offrir une surveillance à l'échelle de l'entreprise de la gestion du risque de crédit dans les portefeuilles de crédit de la CIBC, y compris l'évaluation, le suivi et le contrôle du risque de crédit et la gestion des modèles de risque de crédit. Les groupes clés du groupe Gestion du risque se partageant les responsabilités liées à la gestion du risque de crédit comprennent les unités suivantes :

Gestion du risque lié aux marchés des capitaux : ce groupe offre une surveillance indépendante de la mesure, du suivi et du contrôle du risque de marché lié à la négociation et à la non-négociation, du risque de liquidité et du risque de crédit lié aux activités de négociation, y compris l'approbation des facilités de crédit liées aux activités de négociation pour des banques, des entités financières autres que des banques, des clients de services de courtage de premier ordre et des contreparties faisant affaire avec des chambres de compensation centrales. De plus, le groupe est responsable de la gestion du risque d'insolvabilité de l'État emprunteur et du risque de pays, ainsi que des titrisations et assure la surveillance quant au cadre de Financement mondial avec garantie qui régit les mises en pension de titres et les prêts de valeur.

Gestion du risque de crédit mondial : ce groupe est responsable de l'approbation et de la surveillance du risque de crédit ayant trait aux portefeuilles de crédit commercial, aux grandes entreprises et de gestion des avoirs, de la gestion des risques de nos portefeuilles de placement, ainsi que de la gestion des portefeuilles de prêts spéciaux.

Validation des modèles, Gestion mondiale du risque opérationnel : ce groupe est responsable de la surveillance des pratiques de validation des modèles. La validation des modèles comprend l'ensemble indépendant des processus, d'activités et de preuves documentaires régulières permettant de conclure que les modèles et les paramètres sont rigoureux et que la CIBC peut se fier à leurs résultats.

Gestion du risque d'entreprise : ce groupe est responsable de l'analyse à l'échelle de l'entreprise, y compris la simulation de crise et la communication d'information à l'échelle de l'entreprise, les systèmes et les modèles de données sur les risques, les méthodes utilisées pour calculer le capital économique et les fonds propres réglementaires, ainsi que le risque environnemental et le risque social connexe propre à la conclusion de transactions.

Analyse des risques et prise de décisions de crédit : ce groupe s'occupe de la gestion du risque de crédit lié aux services bancaires personnels et aux PME offerts par l'intermédiaire des différents canaux de distribution (p. ex., prêts hypothécaires à l'habitation, cartes de crédit, prêts personnels/marges de crédit, prêts aux PME) et procède à l'analyse des données pour améliorer le rendement du crédit de détail, en plus d'optimiser les résultats au chapitre des recouvrements et de la lutte contre le blanchiment d'argent.

Gestion du risque, région des États-Unis : ce groupe a pour mandat la gestion du risque de la CIBC au niveau régional et offre une surveillance indépendante du recensement, de la gestion, de la mesure, du suivi et du contrôle des risques de crédit présents dans l'unité d'exploitation stratégique Groupe Entreprises et Gestion des avoirs, région des États-Unis.

L'approbation et la surveillance des risques au-delà des niveaux délégués sont assurées par le chef de la gestion du risque, le CGMR et le CGR.

Politiques

Afin de contrôler le risque de crédit, la CIBC fait appel à des principes de gestion prudente du risque de crédit à titre de base pour établir des politiques, des normes et des directives qui gouvernent les activités de crédit comme il est décrit dans la politique de gestion du risque de crédit.

La politique de la gestion du risque de crédit, qui s'ajoute au cadre de gestion du risque et au cadre sur l'intérêt à l'égard du risque de la CIBC, aide la CIBC à atteindre son profil de risque souhaité en lui fournissant une base efficace pour la gestion du risque de crédit, et ce, conjointement avec les limites de concentration pour les portefeuilles de la CIBC relativement au risque de crédit, les limites liées aux risques courants et au risque de concentration de la CIBC relativement au risque de crédit ainsi que d'autres politiques, normes et procédures complémentaires en matière de risque de crédit.

Limites du risque de crédit

Le CGR approuve les limites imposées par le conseil; lorsque les risques dépassent ces limites, il faut en faire rapport au CGR ou demander son approbation. Les limites imposées par la direction sont approuvées par le chef de la gestion du risque. La pratique est surveillée pour s'assurer que les risques respectent les limites imposées par la direction et celles imposées par le conseil. Lorsque des risques excèdent les limites imposées par la direction, il faut demander l'approbation du chef de la gestion du risque. Les secteurs d'activité peuvent également imposer des limites inférieures dictées par la nature de leurs expositions et de leurs marchés cibles. Cette stratification des limites permet une hiérarchie appropriée dans le processus de la prise de décisions et de la production de rapports entre la direction et le CGR. Une approbation de crédit donnée par le conseil est transférée par écrit par la suite aux dirigeants. Le document intitulé *Investment and Lending Authority Resolution* du conseil fixe des seuils qui, lorsque des expositions au risque de crédit les excèdent doivent être communiqués au CGR ou approuvés par celui-ci, ce qui assure un niveau accru de surveillance pour les expositions au risque de crédit présentant un risque plus élevé. La CIBC maintient des limites par pays pour contrôler les expositions aux pays autres que le Canada et les États-Unis.

Limites de concentration du crédit

À l'échelle de la banque, les expositions au risque de crédit sont gérées pour les harmoniser avec notre énoncé sur l'intérêt à l'égard du risque, pour garder le cap sur la cible en matière de composition des activités et pour assurer qu'il n'y a aucune concentration excessive de risque. Nous fixons des limites pour contrôler la concentration d'emprunteurs par tranche de note de crédit dans le cas de risques importants (p. ex., les créances notées en fonction du risque). La vente directe de prêts, les couvertures de dérivés de crédit ou les opérations structurées peuvent également servir à réduire les concentrations de risque. Nous avons également en place des limites de concentration pour les portefeuilles afin de contrôler le risque de concentration lié aux pays, aux secteurs, aux produits et aux activités. Par ailleurs, nos politiques font en sorte que des limites doivent être fixées, le cas échéant, pour les nouvelles mesures et la mise en œuvre de stratégies faisant intervenir une grande part de risques de crédit. Les limites de concentration correspondent au risque maximal que nous désirons conserver dans nos livres comptables. Dans le cours normal des choses, les risques devraient être maintenus à des niveaux inférieurs au risque maximal. Les limites de concentration du crédit sont passées en revue et approuvées par le CGR au moins une fois par année.

Des limites de concentration du crédit sont également appliquées à nos portefeuilles de prêts de détail pour réduire le risque de concentration. Nous fixons des limites de concentration non seulement pour des emprunteurs et des régions géographiques, mais aussi pour différents types de facilités de crédit, notamment des facilités de crédit non garanties. En outre, nous limitons notre risque maximal lié aux prêts hypothécaires assurés auprès d'assureurs du secteur privé afin de réduire le risque de contrepartie.

Atténuation du risque de crédit

Nous pouvons atténuer le risque de crédit en obtenant un bien en garantie, ce qui améliore les recouvrements en cas de défaut. Nos politiques en matière de gestion du risque de crédit comprennent la vérification de la garantie et de sa valeur et la certitude juridique relativement au bien donné en garantie. Les évaluations sont mises à jour périodiquement selon la nature des garanties, le contexte juridique et la solvabilité de la contrepartie. Les principaux types de garanties sont les suivants : i) des liquidités ou des titres négociables s'il s'agit de prêts de titres et d'opérations de mises en pension de titres; ii) des liquidités ou des titres négociables obtenus en garantie pour appuyer nos activités liées aux dérivés de gré à gré; iii) des droits grevant des actifs d'exploitation comme les stocks, les débiteurs et les immeubles pour les prêts accordés aux PME et aux emprunteurs commerciaux; et iv) des hypothèques sur des biens immeubles résidentiels dans le cas de prêts de détail.

Dans certains cas, nous pouvons avoir recours à des cautionnements de tiers afin d'atténuer le risque. En outre, nous obtenons des assurances afin de réduire le risque associé à nos portefeuilles de prêts garantis par des biens immobiliers, la plus importante de ces assurances couvrant la tranche de notre portefeuille de prêts hypothécaires à l'habitation assurée par la SCHL, un organisme fédéral.

Nous atténuons le risque de crédit lié aux activités de négociation de dérivés de gré à gré, au prêt de valeurs et aux opérations de mise en pension de titres avec des contreparties par l'utilisation d'un accord général de l'International Swaps and Derivatives Association (ISDA) et d'annexes sur le soutien au crédit, ou par des accords généraux et accessoires similaires. Se reporter à la note 13 des états financiers consolidés pour plus de précisions sur les risques liés à l'utilisation de dérivés ainsi que la façon dont nous gérons ces risques.

Les accords généraux de l'ISDA et les accords généraux ou accessoires similaires, comme les conventions-cadres de mise en pension de titres et les conventions-cadres d'accords de prêts de titres, simplifient les règlements de transactions croisées, prévoient des processus de liquidation et de compensation et fixent la relation commerciale contractuelle entre les parties. De plus, les accords énoncent des modalités pour des situations autres que la conclusion de transactions. Les accords généraux contribuent à atténuer notre risque de crédit en définissant les éventualités de défaut et les cas de résiliation, ce qui permet aux parties de mettre fin aux transactions en cours en présence d'une situation de crédit défavorable, peu importe la partie en cause. La formule pour calculer les coûts de résiliation d'une transaction est présentée dans l'accord général, ce qui permet un calcul efficace de l'obligation nette globale qu'une partie doit à une autre partie.

Il est courant que les accords généraux de l'ISDA ou des accords généraux similaires régissant le prêt de valeurs et les opérations de mise en pension de titres contiennent des annexes sur le soutien au crédit ou d'autres accords accessoires. Ces annexes ou accords accessoires atténuent le risque de crédit de contrepartie en prévoyant l'échange de garanties entre les parties dans les cas où l'exposition de l'une par rapport à l'autre dépasse les seuils convenus et que cette exposition est assujettie au transfert d'un montant minimal. Les annexes sur le soutien au crédit et les autres accords accessoires utilisés avec les accords généraux précisent également les types de garanties jugés acceptables et les règles sur la re-cession des garanties et sur le calcul des intérêts à l'égard de la garantie. Les types de garanties autorisés conformément aux annexes sur le soutien au crédit et aux autres accords généraux sont définis dans le cadre de nos procédures de documentation de la gestion du risque de crédit lié aux activités de négociation. Ces procédures comprennent des exigences relatives à la concentration des types de garanties.

Conformément aux initiatives à l'échelle mondiale pour améliorer la résilience du système financier, nous réglons, si possible, les dérivés par l'intermédiaire de contreparties centrales (CC). Les dérivés de crédit peuvent également servir à atténuer les concentrations de prêts dans des secteurs d'activité et le risque lié à un emprunteur particulier.

Politique en matière d'allègement

Nous utilisons des techniques d'allègement pour gérer les relations avec nos clients et réduire les pertes sur créances en cas de défaut, de saisie ou de reprise de possession. Dans certains cas, nous devons peut-être modifier les modalités d'un emprunt pour des raisons découlant des difficultés financières d'un emprunteur, réduisant ainsi la possibilité de défaut. La restructuration de la dette totale est soumise à notre test courant de dépréciation trimestriel qui évalue, entre autres facteurs, les clauses restrictives ou les défauts de paiement. La dotation à la provision pour pertes sur créances est ajustée, le cas échéant.

En ce qui concerne les prêts de détail, les techniques d'allègement comprennent la capitalisation des intérêts, la révision de l'amortissement et la consolidation de dettes. Nous avons instauré des conditions d'admissibilité qui permettent à l'équipe de la Gestion des comptes de clients de formuler des mesures correctives qui conviennent et de proposer des solutions adaptées à la situation de chaque emprunteur.

Les solutions qui existent pour les entreprises clientes et les clients commerciaux dépendent de la situation de chaque client et sont offertes de façon circonstanciée dans les cas où il a été établi que le client a ou risque d'avoir de la difficulté à s'acquitter de ses obligations. Les clauses restrictives permettent souvent de déceler des changements dans la situation financière du client avant que ne se concrétise un changement sur le plan de ses habitudes de remboursement, et prévoient généralement un droit pour la banque de rajuster le taux d'intérêt ou d'accélérer le remboursement du prêt. Les solutions peuvent être temporaires ou peuvent faire intervenir d'autres options spéciales de gestion.

Processus et contrôle

Le contrôle du processus d'approbation du crédit est centralisé, toutes les demandes de crédit importantes étant envoyées à une unité d'approbation de crédit du groupe Gestion du risque n'ayant aucun lien avec les activités de montage de prêts. Les pouvoirs d'approbation dépendent du niveau de risque et du montant demandé. Dans certains cas, les demandes de crédit doivent être transmises aux membres de la haute direction, au chef de la gestion du risque et au CGR aux fins d'approbation.

Après l'approbation initiale, l'exposition au risque de crédit continue à être surveillée individuellement. Une évaluation officielle du risque a lieu au moins une fois par année pour tous les comptes désignés comme étant à risque, ce qui comprend l'examen des notes attribuées. Les comptes désignés comme étant à risque élevé sont suivis de près et sont revus au moins chaque trimestre. De plus, des groupes de recouvrement et des groupes spécialisés de restructuration gèrent au quotidien les prêts très risqués pour maximiser les recouvrements.

Mesure de risque

Expositions assujetties à l'approche NI avancée

Selon l'approche NI avancée, nous sommes tenus de répartir les expositions au risque de crédit entre des catégories d'actifs ayant des caractéristiques de risque sous-jacentes différentes. Les catégories dans lesquelles sont classés ces actifs peuvent différer de celles qui sont présentées dans nos états financiers consolidés. Selon l'approche NI avancée, le risque de crédit est évalué au moyen des trois principaux paramètres de risque suivants¹ :

- PD – la probabilité qu'il y ait défaut de la part du débiteur au cours des 12 prochains mois.
- ECD – l'estimation du montant qui sera utilisé par le débiteur au moment du défaut.
- PCD – l'ampleur de la perte attendue en raison du défaut, exprimée en pourcentage de l'ECD.

Nos expositions au risque de crédit sont réparties entre les portefeuilles de prêts aux entreprises et aux gouvernements et de détail. Les modèles réglementaires utilisés pour évaluer l'exposition au risque de crédit selon l'approche NI avancée sont assujettis au processus de gestion du risque lié aux modèles de la CIBC.

1) Ces paramètres diffèrent de ceux utilisés dans le calcul des pertes de crédit attendues selon l'IFRS 9. Se reporter à la section Questions relatives à la comptabilité et au contrôle pour plus de précisions.

Portefeuilles de prêts aux entreprises et aux gouvernements (à l'exclusion du portefeuille de prêts notés aux PME) – méthode de notation du risque
Les portefeuilles se composent de prêts aux entreprises, aux entités souveraines et aux banques. Notre processus et nos critères d'approbation comprennent l'attribution d'une cote du débiteur qui reflète notre estimation de la solidité financière de l'emprunteur, ainsi qu'une notation de la facilité ou une cote gravité de la perte (CGP) qui reflète le montant et la qualité de la garantie applicable aux prêts garantis, le rang de la créance et la structure du capital de l'emprunteur aux fins des prêts non garantis.

La cote débiteur tient compte de notre évaluation financière du débiteur, du secteur et de la conjoncture économique de la région où le débiteur exerce ses activités. Lorsqu'un tiers offre un cautionnement, le débiteur et le garant sont évalués. Bien que notre cote débiteur soit fixée de façon indépendante des notations externes du débiteur, notre méthode de notation du risque comprend un examen de ces notations externes.

La CIBC utilise une échelle de notation interne à 20 points par cote débiteur en défaut qui présente de façon générale la correspondance avec les notations d'agences externes indiquées dans le tableau ci-après.

| Type de note | Note de la CIBC | Équivalent de S&P | Équivalent de Moody's |
|-----------------------|-----------------|-------------------|-----------------------|
| De première qualité | 00-47 | AAA à BBB- | Aaa à Baa3 |
| De qualité inférieure | 51-67 | BB+ à B- | Ba1 à B3 |
| Liste de surveillance | 70-80 | CCC+ à C | Caa1 à Ca |
| Défaut | 90 | D | C |

Nous nous servons de techniques de modélisation quantitatives pour établir des systèmes internes de notation du risque. Les systèmes de notation du risque ont été élaborés au moyen de l'analyse de données internes et externes sur le risque de crédit et de jugements d'experts. La notation du risque sert à la gestion de portefeuilles, à l'établissement de limites de risque, à la tarification des produits et à la détermination du capital économique et des fonds propres réglementaires.

Notre processus d'approbation du crédit est conçu pour veiller à ce que nous approuvions les demandes de prêt et consentions du crédit uniquement lorsque nous croyons que notre client sera en mesure de nous rembourser, selon les modalités convenues.

Notre cadre de gestion du risque de crédit, constitué de politiques et de limites, définit l'intérêt à l'égard du risque que nous assumons pour un seul et même emprunteur ou des emprunteurs liés, qui est fonction de la notation de risque interne. En règle générale, nous accordons un nouveau crédit seulement à des emprunteurs ayant une note de première qualité et de qualité inférieure, tel qu'il est indiqué ci-dessus. De plus, nos politiques en matière de crédit sont conçues pour gérer notre exposition à la concentration d'emprunteurs dans un secteur d'activité ou une région en particulier.

Conformément à notre processus, une cote débiteur en défaut est attribuée à chaque débiteur et la cote attribuée est prise en compte dans l'estimation de la PD qui représente une moyenne établie sur une longue période de la probabilité de défaut sur un an. Dans le cas des entreprises, les estimations de la PD sont établies au moyen de techniques d'estimation de la probabilité maximale conjointe fondée sur des données historiques internes sur les taux de défaut par catégorie de cote et des données externes plus anciennes sur les taux de défaut utilisés à titre d'approximation du cycle de crédit complet aux fins de l'estimation de la moyenne établie sur une longue période de la PD. Les estimations établies au moyen de modèles statistiques de prévision des taux de défaut de tiers sont utilisées en complément des données internes sur les taux de défaut pour certaines tranches de notes pour lesquelles les données internes sont rares. Dans le cas des PME, les estimations de la PD sont établies uniquement sur la base des données historiques internes sur les taux de défaut. Dans le cas des banques et des entités souveraines, les estimations de la PD sont fondées sur une analyse qui repose sur des ensembles de données externes sur les taux de défaut, complétés par des données internes, le cas échéant. Nous examinons plusieurs méthodes d'estimation différentes et comparons les résultats à l'échelle des différentes techniques. De plus, nous appliquons les mêmes techniques et les mêmes méthodes d'estimation à des données analogues sur les taux de défaut des entreprises et comparons les résultats des estimations réalisées pour les banques et les entités souveraines aux estimations de taux de défaut des entreprises pour chaque technique. Un plancher réglementaire est appliqué aux estimations de la PD des entreprises et des banques.

Une CGP est attribuée à chaque facilité, et chaque cote attribuée est prise en compte dans une estimation de la PCD qui prend en considération une période de ralentissement économique. Dans le cas des entreprises, les estimations de la PCD sont principalement fondées sur des données internes historiques sur le recouvrement. Le délai de recouvrement est en général de un an à deux ans pour la plupart des entreprises, et de un an à quatre ans pour le secteur de l'immobilier. Les valeurs de PCD sont fondées sur les flux de trésorerie après le défaut actualisés pour les comptes ayant fait l'objet d'un recouvrement et comprennent les coûts directs et indirects importants associés au recouvrement. Des données externes sont utilisées dans certains cas pour compléter l'analyse. Les périodes de ralentissement économique sont déterminées pour chaque portefeuille en examinant les données historiques sur les pertes réelles, les taux de défaut et les PCD. Dans le cas des banques et des entités souveraines, les estimations de PCD sont établies principalement sur la base de jugements d'experts complétés par des données externes et des données de référence, le cas échéant. Les ajustements appropriés sont apportés aux estimations de PCD pour prendre en compte les diverses incertitudes associées aux techniques d'estimation et les limites inhérentes aux données, y compris les ajustements requis pour les comptes n'ayant pas fait l'objet d'un recouvrement.

L'ECD est estimée sur la base de l'exposition actuelle au débiteur ainsi que de l'évolution future possible de cette exposition attribuable à des facteurs comme le montant de l'engagement de crédit non utilisé disponible et la cote débiteur en défaut. Les estimations de l'ECD reposent essentiellement sur les données internes historiques sur les pertes complétées par des données externes comparables. Les périodes de ralentissement économique sont déterminées pour chaque portefeuille en examinant les taux de défaut historiques et les facteurs réels d'ECD.

Les ajustements appropriés sont apportés aux estimations de la PD, de la PCD et de l'ECD pour tenir compte des diverses incertitudes associées aux techniques d'estimation et aux limites inhérentes aux données, y compris les ajustements pour les comptes n'ayant pas fait l'objet d'un recouvrement (pour la PCD).

Un processus de notation du risque simplifié (approche de classement) est appliqué à une partie de notre portefeuille de prêts hypothécaires commerciaux canadiens non garantis, notamment les prêts hypothécaires autres qu'à l'habitation et les prêts hypothécaires à l'habitation multifamiliale. Ces expositions sont notées individuellement selon notre échelle de notation au moyen d'une méthode de notation du risque qui évalue les principales caractéristiques du bien immobilier, incluant le rapport prêt-garantie et le ratio du service de la dette, la qualité du bien immobilier et la solidité financière du propriétaire/commanditaire. Toutes les expositions sont garanties par une hypothèque sur le bien immobilier. En outre, nous détenons des prêts hypothécaires à l'habitation multifamiliale assurés qui ne sont pas traités selon l'approche de classement, mais qui sont plutôt traités comme des prêts aux entités souveraines.

Portefeuilles de détail

Les portefeuilles de détail sont caractérisés par la présence d'un grand nombre d'expositions relativement petites. Ils comprennent : des prêts personnels garantis par des biens immobiliers (prêts hypothécaires à l'habitation, prêts personnels et marges garanties par des biens immeubles résidentiels); des expositions renouvelables liées à la clientèle de détail admissible (cartes de crédit, découverts et marges de crédit non garanties); et d'autres prêts de détail (prêts garantis par des actifs autres que résidentiels, prêts non garantis, y compris les prêts étudiants, et prêts notés aux PME).

Nous recourons à des modèles d'évaluation du crédit lorsque nous devons approuver de nouveaux prêts de détail. Ces modèles sont fondés sur des méthodes statistiques permettant d'analyser les caractéristiques propres à l'emprunteur, en vue d'estimer le comportement futur. Nous utilisons des données historiques internes sur d'anciens emprunteurs et des données externes, notamment d'agences d'évaluation du crédit, pour concevoir nos modèles. Ces modèles permettent une évaluation uniforme d'un emprunteur à l'autre. Des lignes directrices propres à chaque produit sont mises en place, et notre décision en matière d'approbation tiendra compte des caractéristiques de l'emprunteur, des garants, ainsi que de la qualité et du caractère suffisants des biens donnés en garantie (le cas échéant). La documentation exigée dans le processus d'octroi de prêt comprendra, selon le cas, des preuves d'identité et de revenu adéquates, une évaluation indépendante des biens donnés en garantie et l'enregistrement de la sûreté.

Les portefeuilles de détail sont gérés comme des groupes d'expositions homogènes, d'après les notations d'agences externes et/ou d'autres évaluations du comportement servant à regrouper les expositions selon des profils de risque de crédit similaires. Ces groupes sont constitués au moyen de techniques statistiques. Les caractéristiques qui servent à regrouper les expositions individuelles varient selon les catégories d'actifs, si bien que le nombre de groupes, leur taille ainsi que les techniques statistiques appliquées dans leur gestion sont variables.

Le tableau suivant présente la correspondance entre les tranches de PD et divers niveaux de risque :

| Niveau de risque | Tranches de PD |
|---------------------------|-----------------|
| Exceptionnellement faible | 0,01 %–0,20 % |
| Très faible | 0,21 %–0,50 % |
| Faible | 0,51 %–2,00 % |
| Moyen | 2,01 %–10,00 % |
| Élevé | 10,01 %–99,99 % |
| Défaut | 100 % |

Aux fins de l'approche NI avancée pour les portefeuilles de détail, une segmentation supplémentaire de la PD, de la PCD et de l'ECD en expositions au risque homogènes est réalisée au moyen de techniques statistiques. La principale technique d'estimation statistique consiste à faire une analyse comparative des arbres de décision par rapport à d'autres techniques, comme les analyses de régression et les forêts aléatoires.

Dans nos portefeuilles de prêts garantis par des biens immobiliers, nous avons recours à deux modèles d'estimation des paramètres principaux : prêts hypothécaires et marges de crédit personnelles garanties par des biens immobiliers. En ce qui concerne les prêts de détail renouvelables admissibles, nous avons recours à des modèles d'estimation de trois paramètres principaux : cartes de crédit, découverts et marges de crédit personnelles non garanties. Un nombre restreint de cartes de crédit, de découverts et de marges de crédit non garanties qui ne respectent pas les exigences pour être admissibles à titre de prêts de détail renouvelables admissibles sont regroupés dans d'autres modèles d'estimations des paramètres des prêts de détail. Dans les autres prêts de détail, nous avons recours à des modèles d'estimation de trois paramètres importants : prêts sur marges, prêts personnels et prêts notés aux PME. Chaque groupe de modèles d'estimation des paramètres tient compte de caractéristiques comme la défaillance, la notation actuelle d'agences de notation, l'évaluation interne du comportement, le ratio prêt-garantie actuel estimé, le type de compte, l'âge du compte, l'utilisation, le solde ou la limite autorisée.

La PD correspond à la moyenne des taux de défaut sur une période prolongée et est estimée sur la base des données historiques internes, en général pour une période de 5 à 10 ans, ajustées au moyen de données historiques internes sur les taux de défaut sur une période plus longue ou de données externes comparables qui tiennent compte d'une période de crise. Un plancher réglementaire est appliqué à notre estimation de PD pour tous les prêts de détail, à l'exception des prêts hypothécaires assurés et des prêts garantis par le gouvernement.

La PCD est estimée sur la base des taux de recouvrement observés sur une période prolongée au moyen de données historiques internes. Pour estimer notre PCD, nous excluons les comptes pour lesquels le temps écoulé depuis le défaut n'est pas suffisant pour permettre le recouvrement de la quasi-totalité du montant prévu. Cette période de recouvrement est propre au produit et s'étend généralement de un an à trois ans. Les comptes pour lesquels on a remédié au défaut et qui sont redevenus en règle sont considérés comme n'ayant pas subi de pertes. Nous simulons le taux de perte dans une période de ralentissement important d'après la relation entre la PCD et au moins un des éléments suivants : la PD, le prix des maisons, le taux de remédiation et la période de recouvrement; ou la PCD observée au cours de périodes où les taux de perte sont supérieurs à la moyenne. Nous apportons les ajustements appropriés selon les divers types d'incertitude inhérente à l'estimation, y compris l'erreur d'échantillonnage et les tendances. Un plancher réglementaire est appliqué à tous les prêts garantis par des biens immobiliers, à l'exception des prêts hypothécaires assurés.

L'ECD pour les produits renouvelables est estimée en pourcentage de la limite de crédit autorisée sur la base des taux d'ECD observés sur une période prolongée au moyen de données historiques. Nous simulons le taux d'ECD dans une période de ralentissement important sur la base de la relation entre le taux d'ECD et la PD ou le taux d'ECD observé au cours de périodes où les taux d'ECD sont supérieurs à la moyenne. Dans le cas des prêts à terme, l'ECD établie correspond au solde impayé.

Nous apportons les ajustements appropriés à la PD, à la PCD et à l'ECD en fonction des divers types d'incertitude inhérente à l'estimation, y compris l'erreur d'échantillonnage et les tendances.

Essais à rebours

Nous surveillons les trois paramètres de risque clés, soit la PD, l'ECD et les PCD, sur une base trimestrielle dans le cas de nos portefeuilles de prêts aux entreprises et aux gouvernements et sur une base mensuelle dans le cas de nos portefeuilles de détail. Chaque trimestre, les résultats des essais à rebours sont présentés au BSIF, ainsi qu'au secteur d'activité et aux membres de la haute direction du groupe Gestion du risque aux fins d'examen et de remise en question. Pour chaque paramètre, nous repérons les portefeuilles dont les valeurs de réalisation sont nettement supérieures ou inférieures aux prévisions et nous les soumettons à des tests pour vérifier si cet écart s'explique par des changements économiques. Si les résultats révèlent qu'un paramètre appliqué au modèle pourrait perdre de sa capacité prédictive, ce modèle devient une priorité et doit faire l'objet d'un examen et d'une mise à jour.

Simulations de crise

En vertu de notre processus de gestion du portefeuille de crédit, nous effectuons régulièrement des simulations de crise et des analyses de scénarios à l'égard de notre portefeuille pour évaluer de façon quantitative l'incidence de plusieurs conditions de crise sur les plans historique et hypothétique comparativement aux limites fixées selon notre intérêt à l'égard du risque. Les simulations sont choisies pour tester notre exposition à des secteurs donnés (p. ex., secteurs pétrolier et gazier et immobilier), à des produits donnés (p. ex., prêts hypothécaires et cartes de crédit), ou à des régions géographiques données (p. ex., Europe et Caraïbes). Les résultats des simulations de crise sont des données importantes pour les décisions prises par la direction, ce qui comprend l'établissement de limites et de stratégies pour la gestion de notre risque de crédit. Se reporter à la section Prêts personnels garantis par des biens immobiliers pour plus de précisions sur les simulations de crise appliquées à nos portefeuilles de prêts hypothécaires à l'habitation.

Expositions au risque de crédit

Les portefeuilles sont classés selon la façon dont nous gérons nos activités et les risques qui s'y rattachent. Les montants des expositions brutes au risque de crédit présentées dans le tableau ci-dessous représentent notre estimation de l'ECD compte tenu des accords généraux de compensation de dérivés et des REC, mais compte non tenu de la provision pour pertes sur créances et de l'atténuation du risque de crédit. Les montants des expositions brutes au risque de crédit liées à nos portefeuilles de prêts aux entreprises et aux gouvernements sont réduits du montant des garanties détenues aux fins de transactions assimilées à des mises en pension de titres, ce qui reflète l'ECD de ces garanties. Les risques liés aux titres autres que de négociation ne sont pas compris dans le tableau ci-dessous, car ils sont considérés comme étant négligeables en vertu des lignes directrices du BSIF et sont, par conséquent, assujettis à une pondération en fonction du risque de 100 %.

En millions de dollars, aux 31 octobre

| | 2021 | | | 2020 | | |
|---|---------------------|-------------------|------------|----------------------------------|-------------------|------------|
| | Approche NI avancée | Approche standard | Total | Approche NI avancée ¹ | Approche standard | Total |
| Portefeuilles de prêts aux entreprises et aux gouvernements | | | | | | |
| Prêts aux entreprises | | | | | | |
| Engagements utilisés | 120 417 \$ | 36 321 \$ | 156 738 \$ | 102 342 \$ | 36 603 \$ | 138 945 \$ |
| Engagements non utilisés | 61 417 | 7 583 | 69 000 | 49 473 | 7 339 | 56 812 |
| Transactions assimilées à des mises en pension de titres | 172 827 | – | 172 827 | 139 677 | – | 139 677 |
| Divers – hors bilan | 13 644 | 981 | 14 625 | 14 085 | 1 016 | 15 101 |
| Dérivés de gré à gré | 12 914 | 415 | 13 329 | 10 858 | 786 | 11 644 |
| | 381 219 | 45 300 | 426 519 | 316 435 | 45 744 | 362 179 |
| Prêts aux entités souveraines | | | | | | |
| Engagements utilisés | 125 001 | 26 272 | 151 273 | 133 077 | 22 664 | 155 741 |
| Engagements non utilisés | 8 525 | – | 8 525 | 8 354 | – | 8 354 |
| Transactions assimilées à des mises en pension de titres | 26 746 | – | 26 746 | 38 904 | – | 38 904 |
| Divers – hors bilan | 1 613 | – | 1 613 | 1 553 | – | 1 553 |
| Dérivés de gré à gré | 2 011 | 1 | 2 012 | 2 187 | 2 | 2 189 |
| | 163 896 | 26 273 | 190 169 | 184 075 | 22 666 | 206 741 |
| Prêts aux banques | | | | | | |
| Engagements utilisés | 12 291 | 1 565 | 13 856 | 12 846 | 1 241 | 14 087 |
| Engagements non utilisés | 1 554 | 3 | 1 557 | 1 552 | 16 | 1 568 |
| Transactions assimilées à des mises en pension de titres | 42 529 | – | 42 529 | 24 228 | – | 24 228 |
| Divers – hors bilan | 64 728 | – | 64 728 | 59 761 | – | 59 761 |
| Dérivés de gré à gré | 5 765 | 12 | 5 777 | 5 805 | 21 | 5 826 |
| | 126 867 | 1 580 | 128 447 | 104 192 | 1 278 | 105 470 |
| Total des portefeuilles de prêts aux entreprises et aux gouvernements, montant brut | | | | | | |
| | 671 982 | 73 153 | 745 135 | 604 702 | 69 688 | 674 390 |
| Moins : garanties détenues aux fins de transactions assimilées à des mises en pension de titres | 225 399 | – | 225 399 | 187 832 | – | 187 832 |
| Total des portefeuilles de prêts aux entreprises et aux gouvernements, montant net | | | | | | |
| | 446 583 | 73 153 | 519 736 | 416 870 | 69 688 | 486 558 |
| Portefeuilles de détail | | | | | | |
| Prêts personnels garantis par des biens immobiliers | | | | | | |
| Engagements utilisés | 261 531 | 4 835 | 266 366 | 231 527 | 4 799 | 236 326 |
| Engagements non utilisés | 36 631 | – | 36 631 | 31 390 | – | 31 390 |
| | 298 162 | 4 835 | 302 997 | 262 917 | 4 799 | 267 716 |
| Prêts de détail renouvelables admissibles | | | | | | |
| Engagements utilisés | 18 181 | – | 18 181 | 18 701 | – | 18 701 |
| Engagements non utilisés | 54 509 | – | 54 509 | 53 085 | – | 53 085 |
| Divers – hors bilan | 327 | – | 327 | 271 | – | 271 |
| | 73 017 | – | 73 017 | 72 057 | – | 72 057 |
| Autres prêts de détail | | | | | | |
| Engagements utilisés | 15 578 | 1 419 | 16 997 | 14 869 | 1 326 | 16 195 |
| Engagements non utilisés | 2 937 | 26 | 2 963 | 2 819 | 28 | 2 847 |
| Divers – hors bilan | 40 | – | 40 | 35 | – | 35 |
| | 18 555 | 1 445 | 20 000 | 17 723 | 1 354 | 19 077 |
| Total des portefeuilles de détail | | | | | | |
| | 389 734 | 6 280 | 396 014 | 352 697 | 6 153 | 358 850 |
| Expositions de titrisation | | | | | | |
| | 10 823 | 4 556 | 15 379 | 12 276 | 3 509 | 15 785 |
| Expositions brutes au risque de crédit | | | | | | |
| | 1 072 539 | 83 989 | 1 156 528 | 969 675 | 79 350 | 1 049 025 |
| Moins : garanties détenues aux fins de transactions assimilées à des mises en pension de titres | 225 399 | – | 225 399 | 187 832 | – | 187 832 |
| Expositions nettes au risque de crédit² | | | | | | |
| | 847 140 \$ | 83 989 \$ | 931 129 \$ | 781 843 \$ | 79 350 \$ | 861 193 \$ |

1) Comprend les expositions assujetties à une approche de classement prudentiel.

2) Excluent les expositions découlant de dérivés et de transactions assimilées à des mises en pension de titres qui sont réglés par l'entremise de CCA, ainsi que les expositions au risque de crédit découlant d'autres actifs qui sont soumises au cadre de gestion du risque de crédit, mais qui ne sont pas incluses dans les approches NI ou standard, notamment les autres actifs figurant au bilan qui ont une pondération en fonction du risque de 100 %, les participations significatives dans les fonds propres d'institutions autres que financières qui ont une pondération en fonction du risque de 1 250 %, le risque de non-règlement et les montants inférieurs aux seuils de déduction qui ont une pondération en fonction du risque de 250 %.

L'exposition nette au risque de crédit a augmenté de 69,9 G\$ en 2021, du fait de la croissance des activités dans nos portefeuilles nord-américains de prêts.

Expositions assujetties à l'approche standard¹

Les expositions liées à CIBC Bank USA, à CIBC FirstCaribbean et certaines expositions envers des particuliers aux fins autres que d'affaires ne comportent pas suffisamment de données historiques à l'appui de l'approche NI avancée visant le risque de crédit, et sont assujetties à l'approche standard. L'approche standard se sert d'un ensemble de pondérations du risque définies par les organismes de réglementation, contrairement à l'approche NI avancée, qui fait appel à une plus forte concentration de données. Une répartition détaillée de nos expositions standard au risque de crédit selon la catégorie de pondération du risque, avant la prise en compte de l'incidence des stratégies d'atténuation du risque de crédit et compte non tenu de la provision pour pertes sur créances, est présentée ci-après.

| En millions de dollars, aux 31 octobre | Catégorie de pondération du risque | | | | | | | 2021 | 2020 |
|---|------------------------------------|-----------------|-----------------|---------------|-----------------|------------------|---------------|------------------|------------------|
| | 0 % | 20 % | 35 % | 50 % | 75 % | 100 % | 150 % | Total | Total |
| Prêts aux entreprises | – \$ | – \$ | – \$ | – \$ | – \$ | 45 164 \$ | 136 \$ | 45 300 \$ | 45 744 \$ |
| Prêts aux entités souveraines | 22 497 | 2 884 | – | 103 | – | 789 | – | 26 273 | 22 666 |
| Prêts aux banques | – | 1 495 | – | – | – | 85 | – | 1 580 | 1 278 |
| Prêts personnels garantis par des biens immobiliers | – | – | 3 555 | – | 1 064 | 206 | 10 | 4 835 | 4 799 |
| Autres prêts de détail | – | – | – | – | 1 372 | 70 | 3 | 1 445 | 1 354 |
| | 22 497 \$ | 4 379 \$ | 3 555 \$ | 103 \$ | 2 436 \$ | 46 314 \$ | 149 \$ | 79 433 \$ | 75 841 \$ |

1) Se reporter à la section Expositions de titrisation pour des précisions sur les expositions de titrisation assujetties à l'approche standard.

Nous avons recours aux notes de crédit de S&P et de Moody's pour calculer l'APR lié au risque de crédit pour certaines expositions assujetties à l'approche standard, notamment les valeurs émises par des États et leur banque centrale (entités souveraines), les prêts aux banques et aux sociétés et les dépôts auprès d'entités souveraines et d'autres banques. Ces notes de crédit incluent les notes de crédit d'émetteur de S&P et de Moody's à l'égard de valeurs émises par des entités souveraines et des sociétés, les notes de crédit de pays de S&P à l'égard du pays de constitution pour les valeurs émises par d'autres banques et les dépôts auprès d'autres banques, ainsi que les notes de crédit de pays de S&P à l'égard des dépôts auprès de banques centrales. L'APR calculé à l'aide des notes de crédit de ces agences représente 1,2 % de l'APR lié au risque de crédit en vertu de l'approche standard.

Risque de crédit lié aux activités de négociation

Nous nous exposons à un risque de crédit lié aux activités de négociation (aussi appelé risque de crédit de contrepartie) qui découle de nos activités liées aux dérivés de gré à gré et de nos transactions assimilées à des mises en pension de titres. La nature de nos expositions aux dérivés et la façon dont nous les réduisons sont expliquées plus en détail à la note 13 des états financiers consolidés. Les transactions assimilées à des mises en pension de titres se composent de nos valeurs mobilières acquises ou vendues en vertu de mises en pension de titres, de même que de nos activités d'emprunt de valeurs et de prêts de valeurs.

La PD de nos contreparties est évaluée à l'aide de modèles qui sont conformes aux modèles utilisés pour nos activités directes de prêts. Étant donné les fluctuations des valeurs de marché des taux d'intérêt, des taux de change et des cours des actions et du prix des marchandises, le risque de crédit de contrepartie ne peut être quantifié avec certitude au moment de la transaction. Le risque de crédit de contrepartie est évalué en utilisant la juste valeur actuelle de l'exposition, à laquelle s'ajoute une estimation du montant maximal pour le risque futur éventuel en raison des variations de la juste valeur. Le risque de crédit associé à ces contreparties est géré à l'aide du même processus que celui appliqué à nos activités de prêt, et pour les besoins de l'approbation du crédit, l'exposition est regroupée avec toute exposition découlant de nos activités de prêt. Notre exposition au risque de crédit de contrepartie bénéficie en grande partie des techniques d'atténuation du risque de crédit susmentionnées, notamment le rétablissement de la marge de façon quotidienne et la présentation de garanties.

En outre, nous sommes exposés au risque de fausse orientation. Un risque de fausse orientation spécifique survient lorsque la CIBC reçoit une garantie financière émise (ou lorsqu'un actif de référence sous-jacent d'une transaction est émis) par la contrepartie elle-même, ou par une entité liée qui serait considérée comme faisant partie du même groupe à risque commun. Il y a un risque de fausse orientation générale lorsqu'il existe une corrélation positive entre le risque ou les biens donnés en garantie à la CIBC et à la contrepartie. L'exposition au risque de fausse orientation avec les contreparties avec lesquelles nous avons conclu des contrats de dérivés est suivie par l'unité Gestion du risque lié aux marchés des capitaux. Lorsque nous courons un risque de fausse orientation, nos procédés d'approbation veillent à ce que les opérations en cause soient soumises à un processus d'approbation plus rigoureux. Le risque peut être couvert par d'autres dérivés afin d'atténuer davantage le risque pouvant découler des opérations en cause.

Nous établissons un REC pour les pertes sur créances futures attendues pour chacune des contreparties avec lesquelles nous avons conclu des contrats de dérivés. Les pertes sur créances futures attendues sont fonction de nos estimations de la PD, de la perte estimative dans l'éventualité d'un défaut et d'autres facteurs tels que l'atténuation des risques.

Notation des créances évaluées à la valeur de marché liées à des dérivés de gré à gré

| En milliards de dollars, aux 31 octobre | 2021 | | 2020 | |
|---|-----------------|--------------------------|----------------|----------------|
| | | Expositions ¹ | | |
| De première qualité | 9,87 \$ | 68,9 % | 7,46 \$ | 74,9 % |
| De qualité inférieure | 4,39 | 30,6 | 2,40 | 24,1 |
| Liste de surveillance | 0,07 | 0,5 | 0,07 | 0,7 |
| Défaut | – | – | 0,03 | 0,3 |
| Sans note | – | – | – | – |
| | 14,33 \$ | 100,0 % | 9,96 \$ | 100,0 % |

1) Évaluation à la valeur de marché des contrats de dérivés de gré à gré, compte tenu des accords généraux de compensation, mais compte non tenu des garanties.

Concentration de risque

Des concentrations de risque de crédit existent lorsqu'un certain nombre de débiteurs exercent des activités similaires ou œuvrent dans les mêmes régions géographiques ou dans les mêmes secteurs et présentent des caractéristiques économiques similaires faisant en sorte que des changements d'ordre économique, politique ou autre ont une incidence sur leur capacité de respecter leurs obligations contractuelles.

Répartition géographique¹

Le tableau suivant présente la répartition géographique des expositions liées aux entreprises et aux gouvernements en vertu de l'approche NI avancée, déduction faite des garanties détenues aux fins de transactions assimilées à des mises en pension de titres.

| En millions de dollars, au 31 octobre 2021 | Canada | États-Unis | Europe | Divers | Total |
|---|-------------------|------------------|------------------|------------------|-------------------|
| Engagements utilisés | 170 156 \$ | 61 388 \$ | 13 678 \$ | 12 487 \$ | 257 709 \$ |
| Engagements non utilisés | 50 998 | 14 133 | 2 888 | 3 477 | 71 496 |
| Transactions assimilées à des mises en pension de titres | 7 360 | 5 506 | 1 485 | 2 352 | 16 703 |
| Divers – hors bilan | 63 615 | 8 098 | 7 815 | 457 | 79 985 |
| Dérivés de gré à gré | 9 863 | 6 436 | 2 638 | 1 753 | 20 690 |
| | 301 992 \$ | 95 561 \$ | 28 504 \$ | 20 526 \$ | 446 583 \$ |
| 31 octobre 2020 | 295 784 \$ | 81 982 \$ | 21 456 \$ | 17 648 \$ | 416 870 \$ |

1) Le classement par pays repose principalement sur le lieu de résidence de l'emprunteur ou du client.

Expositions liées aux entreprises et aux gouvernements par secteur d'activité¹

Le tableau suivant présente la répartition par secteur d'activité de nos expositions liées aux entreprises et aux gouvernements en vertu de l'approche NI avancée, déduction faite des garanties détenues aux fins de transactions assimilées à des mises en pension de titres.

| En millions de dollars, aux 31 octobre | Engagements utilisés | Engagements non utilisés | Transactions assimilées à des mises en pension de titres | | | 2021 Total | 2020 Total |
|---|----------------------|--------------------------|--|----------------------|------------------|-------------------|-------------------|
| | | | Divers – hors bilan | Dérivés de gré à gré | | | |
| Prêts hypothécaires commerciaux | 9 613 \$ | 52 \$ | – \$ | – \$ | – \$ | 9 665 \$ | 8 420 \$ |
| Institutions financières | 78 163 | 14 255 | 15 571 | 69 994 | 9 180 | 187 163 | 180 045 |
| Commerce de détail et de gros | 7 213 | 4 235 | – | 360 | 312 | 12 120 | 10 523 |
| Services aux entreprises | 7 211 | 3 199 | 29 | 592 | 222 | 11 253 | 10 656 |
| Fabrication – biens d'équipement | 2 819 | 2 220 | – | 315 | 223 | 5 577 | 5 397 |
| Fabrication – biens de consommation | 3 623 | 2 330 | – | 247 | 70 | 6 270 | 5 816 |
| Immobilier et construction | 33 860 | 9 799 | 179 | 1 322 | 310 | 45 470 | 40 652 |
| Agriculture | 7 069 | 2 145 | – | 35 | 57 | 9 306 | 8 760 |
| Pétrole et gaz | 4 693 | 4 770 | – | 830 | 5 638 | 15 931 | 13 834 |
| Mines | 1 036 | 3 046 | – | 691 | 130 | 4 903 | 5 131 |
| Produits forestiers | 337 | 636 | – | 226 | 21 | 1 220 | 1 239 |
| Matériel informatique et logiciels | 2 178 | 1 162 | – | 59 | 23 | 3 422 | 2 672 |
| Télécommunications et câblodistribution | 604 | 2 053 | – | 464 | 319 | 3 440 | 2 195 |
| Diffusion, édition et impression | 431 | 139 | – | 1 | 43 | 614 | 665 |
| Transport | 5 822 | 3 492 | – | 294 | 1 281 | 10 889 | 9 913 |
| Services publics | 13 005 | 10 702 | – | 3 434 | 1 068 | 28 209 | 26 590 |
| Éducation, soins de santé et services sociaux | 3 447 | 1 658 | 1 | 196 | 228 | 5 530 | 4 742 |
| Gouvernements | 76 585 | 5 603 | 923 | 925 | 1 565 | 85 601 | 79 620 |
| | 257 709 \$ | 71 496 \$ | 16 703 \$ | 79 985 \$ | 20 690 \$ | 446 583 \$ | 416 870 \$ |

1) Au troisième trimestre de 2021, certains montants par secteur ont été révisés par rapport aux montants présentés antérieurement pour refléter la définition révisée des secteurs, ou pour mieux faire correspondre les profils de risque des emprunteurs avec les secteurs pertinents.

Conformément à notre stratégie d'atténuation du risque, nous pouvons utiliser la protection de crédit souscrite pour couvrir le risque de concentration lié à la clientèle ou au secteur d'activité. Au 31 octobre 2021, la protection de crédit souscrite totalisait 124 M\$ (185 M\$ en 2020) à l'égard des risques liés aux prêts aux entreprises et aux gouvernements.

Qualité du crédit des portefeuilles**Qualité du crédit des portefeuilles de détail**

Le tableau qui suit présente la qualité du crédit de nos portefeuilles de détail selon l'approche NI avancée.

| En millions de dollars, aux 31 octobre | ECD | | | 2021 | 2020 |
|--|---|---|------------------------|-------------------|-------------------|
| | Prêts personnels garantis par des biens immobiliers | Prêts de détail renouvelables admissibles | Autres prêts de détail | Total | Total |
| Exceptionnellement faible | 227 533 \$ | 51 801 \$ | 3 314 \$ | 282 648 \$ | 254 621 \$ |
| Très faible | 39 417 | 4 599 | 4 465 | 48 481 | 40 731 |
| Faible | 27 717 | 9 797 | 7 204 | 44 718 | 42 353 |
| Moyen | 2 777 | 6 138 | 2 636 | 11 551 | 12 122 |
| Élevé | 424 | 649 | 880 | 1 953 | 2 322 |
| Défaut | 294 | 33 | 56 | 383 | 548 |
| | 298 162 \$ | 73 017 \$ | 18 555 \$ | 389 734 \$ | 352 697 \$ |

Expositions de titrisation

Le tableau suivant présente le détail des expositions de titrisation de notre portefeuille bancaire en fonction des notes de crédit.

| En millions de dollars, aux 31 octobre | 2021 | 2020 |
|--|------------------|------------------|
| | ECD | |
| Expositions assujetties à l'approche NI avancée | | |
| Équivalent de S&P | | |
| AAA à BBB- | 10 823 \$ | 12 276 \$ |
| BB+ à BB- | – | – |
| Inférieure à BB- | – | – |
| Sans note | – | – |
| | 10 823 | 12 276 |
| Expositions assujetties à l'approche standard | 4 556 | 3 509 |
| Expositions totales de titrisation | 15 379 \$ | 15 785 \$ |

Programmes d'aide aux clients de la CIBC en réponse à la COVID-19

Au début de la pandémie, nous nous sommes livrés diligemment à des activités de prêt pour appuyer les clients qui éprouvaient des difficultés financières en raison de la pandémie de COVID-19.

Depuis le début de la pandémie, nous avons offert divers programmes d'aide financière aux clients de nos services bancaires personnels qui sont touchés par ses conséquences, y compris des taux d'intérêt moins élevés de 10,99 % à l'égard de certains produits de crédit ainsi que certaines modalités de report de paiements; le report des versements périodiques au titre versements hypothécaires et de certains prêts personnels garantis pour une période allant jusqu'à six mois et au titre d'autres prêts et marges de crédit pour une période allant jusqu'à deux mois; et le retrait anticipé des fonds détenus dans les CPG admissibles, à titre exceptionnel.

Les programmes d'aide financière que nous offrons à nos clients des services financiers aux entreprises, des services bancaires commerciaux et des services bancaires aux entreprises au Canada, aux États-Unis et dans d'autres régions sont évalués au cas par cas pour chaque client et selon le type de produit, y compris des facilités de crédit nouvelles ou accrues pour fournir des liquidités supplémentaires; l'allègement des clauses restrictives et de la capacité d'emprunt pour faire bénéficier d'une plus grande souplesse sur le plan financier; le report des paiements du principal et des intérêts quant aux prêts, aux prêts hypothécaires, aux marges de crédit, aux découverts autorisés et aux cartes de crédit; et le retrait anticipé des fonds détenus dans des CPG non enregistrés.

Le nombre de clients s'étant prévalu de ces programmes de report des paiements a continué de baisser considérablement par rapport à celui des deuxième et troisième trimestres de 2020. Après l'échéance de leurs modalités de report de versements, la majorité de ces clients ont repris les versements réguliers de leurs prêts, un segment relativement petit des comptes de clients ayant été radié. Au 31 octobre 2021, l'encours des prêts bruts au titre desquels la CIBC a accordé le report des paiements était négligeable pour les prêts et les produits de détail au Canada et dans les Caraïbes (3,3 G\$ en 2020) et de 0,2 G\$ pour les prêts aux entreprises et aux gouvernements (2,5 G\$ en 2020), dont 0,1 G\$ au Canada et aux États-Unis (1,0 G\$ en 2020) et 0,1 G\$ dans les Caraïbes (1,5 G\$ en 2020).

Programmes de prêts du gouvernement en réponse à la COVID-19

Depuis le début de la pandémie, la CIBC participe à un certain nombre de programmes de prêts mis en place par le gouvernement du Canada et le gouvernement fédéral américain.

Le Compte d'urgence pour les entreprises canadiennes (CUEC) a été lancé par le gouvernement du Canada au deuxième trimestre de 2020, et il a été élargi plus tard en 2020 pour fournir du soutien financier à certains emprunteurs qui n'auraient autrement pas pu avoir accès au programme et la limite des prêts a été augmentée de 40 000 \$ à 60 000 \$ pour les emprunteurs admissibles. Exportations et développement Canada (EDC) finance tous les prêts accordés aux termes du programme du CUEC, y compris tout défaut de paiement d'un client et toute radiation du principal des prêts. La date limite pour présenter une demande au programme du CUEC était le 30 juin 2021, mais nous continuons à en faciliter l'accès au fil de l'examen et du financement des dernières demandes.

Au deuxième trimestre de 2020, le gouvernement du Canada a mis en place un certain nombre de programmes de prêts, notamment :

i) le programme de garantie de prêts d'EDC pour les petites et moyennes entreprises, et ii) le programme de prêts conjoints en partenariat avec la BDC. Les deux programmes sont offerts jusqu'au 31 décembre 2021.

Au premier trimestre de 2021, le gouvernement du Canada a instauré le PCSTT, qui est garanti en totalité par la BDC et est accessible aux petites et moyennes entreprises les plus durement touchées par la pandémie. Les entreprises admissibles ont pu commencer à soumettre une demande le 1^{er} février 2021 et le programme est offert jusqu'au 31 décembre 2021.

Le PPP, lancé par l'agence américaine Small Business Administration, était un programme de prêts pouvant être radiés qui a pris fin le 31 mai 2021. Les prêts octroyés aux termes du PPP sont garantis par la Small Business Administration des États-Unis.

Au 31 octobre 2021, des prêts de 4,5 G\$ (2,9 G\$ en 2020), nets de remboursements, avaient été accordés à nos clients dans le cadre du programme du CUEC et ne sont pas comptabilisés dans notre bilan consolidé. Se reporter à la note 2 de nos états financiers consolidés pour plus de précisions. En outre, l'encours des prêts financés aux termes des programmes de prêts aux entreprises figurant au bilan consolidé s'établissait à 0,3 G\$ (0,2 G\$ en 2020), tandis que l'encours des prêts accordés dans le cadre du PPP aux États-Unis se chiffrait à 0,5 G\$ US (1,9 G\$ US en 2020).

Se reporter à la note 2 des états financiers consolidés pour plus de précisions sur les programmes susmentionnés.

Prêts personnels garantis par des biens immobiliers

Le portefeuille de prêts personnels garantis par des biens immobiliers comprend des prêts hypothécaires à l'habitation, des prêts personnels et des marges garanties par des biens immobiliers résidentiels (marges de crédit hypothécaires). Ce portefeuille ne présente qu'un faible risque, car nous détenons un privilège de premier rang sur la plupart des biens immobiliers et un privilège de deuxième rang sur une petite partie du portefeuille. Nous utilisons les mêmes critères de prêt pour approuver les prêts, qu'ils soient assortis d'un privilège de premier rang ou de deuxième rang.

Aux termes de la *Loi sur les banques* (Canada), les banques ne peuvent offrir des prêts immobiliers résidentiels qu'à hauteur de 80 % de la valeur du bien donné en garantie. Une exception est prévue quant aux prêts hypothécaires ayant un ratio prêt-garantie supérieur s'ils sont assurés par la SCHL ou par un assureur hypothécaire du secteur privé. L'assurance prêt hypothécaire protège les banques contre les risques de défaut de l'emprunteur sur la durée de la protection. Les assureurs hypothécaires sont assujettis aux exigences en matière de fonds propres réglementaires, celles-ci visant à faire en sorte qu'ils soient bien capitalisés. Si un assureur hypothécaire du secteur privé devient insolvable, le gouvernement du Canada a, sous réserve de certaines conditions, des obligations à l'égard des polices souscrites par certains assureurs hypothécaires du secteur privé insolubles, tel qu'il est expliqué plus en détail dans la *Loi sur la protection de l'assurance hypothécaire résidentielle* (LPAHR). Il se pourrait que des pertes surviennent relativement aux prêts hypothécaires assurés si, entre autres, la SCHL ou l'assureur hypothécaire du secteur privé, le cas échéant, rejette une réclamation, ou encore, si un assureur hypothécaire du secteur privé devient insolvable et que les conditions en vertu de la LPAHR ne sont pas satisfaites ou que le gouvernement du Canada rejette la réclamation.

Les informations suivantes sont exigées par le BSIF aux termes de la ligne directrice B-20, *Pratiques et procédures de souscription de prêts hypothécaires résidentiels* (ligne directrice B-20).

Le tableau suivant présente le détail de nos portefeuilles de prêts hypothécaires à l'habitation et de marges de crédit hypothécaires :

| En milliards de dollars, aux 31 octobre 2021 | Prêts hypothécaires à l'habitation ¹ | | | | Marges de crédit hypothécaires ² | | Total | | | |
|--|---|-------------|-----------------|-------------|---|--------------|----------------|-------------|-----------------|-------------|
| | Assurés | | Non assurés | | Non assurés | | Assurés | | Non assurés | |
| Ontario ³ | 25,2 \$ | 19 % | 106,7 \$ | 81 % | 10,2 \$ | 100 % | 25,2 \$ | 18 % | 116,9 \$ | 82 % |
| Colombie-Britannique et territoires ⁴ | 8,7 | 18 | 40,6 | 82 | 3,9 | 100 | 8,7 | 16 | 44,5 | 84 |
| Alberta | 12,9 | 49 | 13,6 | 51 | 2,2 | 100 | 12,9 | 45 | 15,8 | 55 |
| Québec | 5,6 | 30 | 13,2 | 70 | 1,2 | 100 | 5,6 | 28 | 14,4 | 72 |
| Provinces des Prairies / du Centre | 3,5 | 46 | 4,1 | 54 | 0,6 | 100 | 3,5 | 43 | 4,7 | 57 |
| Provinces de l'Atlantique | 3,7 | 42 | 5,1 | 58 | 0,7 | 100 | 3,7 | 39 | 5,8 | 61 |
| Portefeuille canadien ^{5, 6} | 59,6 | 25 | 183,3 | 75 | 18,8 | 100 | 59,6 | 23 | 202,1 | 77 |
| Portefeuille américain ⁵ | – | – | 2,1 | 100 | – | – | – | – | 2,1 | 100 |
| Autre portefeuille international ⁵ | – | – | 2,5 | 100 | – | – | – | – | 2,5 | 100 |
| Total des portefeuilles | 59,6 \$ | 24 % | 187,9 \$ | 76 % | 18,8 \$ | 100 % | 59,6 \$ | 22 % | 206,7 \$ | 78 % |
| 31 octobre 2020 | 67,0 \$ | 31 % | 149,0 \$ | 69 % | 19,6 \$ | 100 % | 67,0 \$ | 28 % | 168,6 \$ | 72 % |

1) Les soldes reflètent la valeur du capital.

2) Nous n'avions aucune marge de crédit hypothécaire assurée aux 31 octobre 2021 et 2020.

3) Comprend un montant de 11,7 G\$ (13,8 G\$ en 2020) de prêts hypothécaires à l'habitation assurés, un montant de 67,7 G\$ (53,4 G\$ en 2020) de prêts hypothécaires à l'habitation non assurés et un montant de 6,0 G\$ (6,1 G\$ en 2020) de marges de crédit hypothécaires de la région du Grand Toronto.

4) Comprend un montant de 3,8 G\$ (4,5 G\$ en 2020) de prêts hypothécaires à l'habitation assurés, un montant de 27,9 G\$ (22,9 G\$ en 2020) de prêts hypothécaires à l'habitation non assurés et un montant de 2,4 G\$ (2,5 G\$ en 2020) de marges de crédit hypothécaires de la région du Grand Vancouver.

5) L'emplacement géographique est fondé sur l'adresse du bien immobilier.

6) Une tranche de 64 % (71 % en 2020) des prêts hypothécaires à l'habitation canadiens sont assurés par la SCHL et le solde, par deux assureurs canadiens du secteur privé, tous les deux notés au moins AA (faible) par DBRS.

Le tableau suivant présente les ratios prêt-garantie¹ moyens pour nos prêts hypothécaires à l'habitation et nos marges de crédit hypothécaires non assurés qui ont été montés et acquis au cours de l'exercice.

| Pour les exercices clos les 31 octobre | 2021 | | 2020 | |
|--|------------------------------------|--------------------------------|------------------------------------|--------------------------------|
| | Prêts hypothécaires à l'habitation | Marges de crédit hypothécaires | Prêts hypothécaires à l'habitation | Marges de crédit hypothécaires |
| Ontario ² | 64 % | 68 % | 63 % | 68 % |
| Colombie-Britannique et territoires ³ | 61 | 65 | 60 | 65 |
| Alberta | 69 | 73 | 68 | 73 |
| Québec | 68 | 73 | 68 | 73 |
| Provinces des Prairies / du Centre | 69 | 74 | 68 | 74 |
| Provinces de l'Atlantique | 69 | 73 | 71 | 74 |
| Portefeuille canadien ⁴ | 64 | 68 | 63 | 68 |
| Portefeuille américain ⁴ | 63 | 65 | 65 | 63 |
| Autre portefeuille international ⁴ | 75 % | négl. | 72 % | négl. |

1) Les ratios prêt-garantie pour les prêts hypothécaires à l'habitation et les marges de crédit hypothécaires montés et acquis depuis peu sont calculés en fonction de la moyenne pondérée.

2) Les ratios prêt-garantie moyens pour les prêts hypothécaires à l'habitation non assurés de la région du Grand Toronto qui ont été montés au cours de l'exercice se sont établis à 64 % (62 % en 2020).

3) Les ratios prêt-garantie moyens pour les prêts hypothécaires à l'habitation non assurés de la région du Grand Vancouver qui ont été montés au cours de l'exercice se sont établis à 61 % (58 % en 2020).

4) L'emplacement géographique est fondé sur l'adresse du bien immobilier. négl. Négligeable.

Le tableau suivant présente les ratios prêt-garantie moyens pour l'ensemble du portefeuille de prêts hypothécaires à l'habitation au Canada :

| | Assurés | Non assurés |
|---------------------------------------|-------------|-------------|
| 31 octobre 2021^{1, 2} | 51 % | 49 % |
| 31 octobre 2020 ^{1, 2} | 55 % | 52 % |

1) Les ratios prêt-garantie pour les prêts hypothécaires à l'habitation sont calculés en fonction de la moyenne pondérée. Les estimations du prix des maisons pour les 31 octobre 2021 et 2020 sont fondées sur les indices liés aux régions de tri d'acheminement (RTA) tirés de l'indice composé de Prix de Maison Teranet canadien – Banque Nationale (Teranet) respectivement aux 30 septembre 2021 et 2020. L'indice Teranet constitue une estimation indépendante du taux de changement dans les prix des maisons au Canada.

2) Le ratio prêt-garantie moyen pour notre portefeuille de prêts hypothécaires à l'habitation non assurés de la région du Grand Toronto s'est élevé à 47 % (48 % en 2020). Le ratio prêt-garantie moyen pour notre portefeuille de prêts hypothécaires à l'habitation non assurés de la région du Grand Vancouver s'est élevé à 45 % (46 % en 2020).

Le tableau ci-après résume le profil des périodes d'amortissement restantes concernant l'ensemble de nos prêts hypothécaires à l'habitation canadiens, américains et internationaux en fonction des paiements réels des clients.

| | Moins de 5 ans | De 5 ans à 10 ans | De 10 ans à 15 ans | De 15 ans à 20 ans | De 20 ans à 25 ans | De 25 ans à 30 ans | De 30 ans à 35 ans | Plus de 35 ans |
|----------------------------------|-------------------|----------------------|-----------------------|-----------------------|-----------------------|-----------------------|-----------------------|----------------|
| Portefeuille canadien | | | | | | | | |
| 31 octobre 2021 | 1 % | 3 % | 7 % | 17 % | 45 % | 27 % | – % | – % |
| 31 octobre 2020 | 2 % | 4 % | 7 % | 18 % | 44 % | 25 % | – % | – % |
| Portefeuille américain | | | | | | | | |
| 31 octobre 2021 | 1 % | 3 % | 6 % | 9 % | 10 % | 71 % | – % | – % |
| 31 octobre 2020 | 2 % | 3 % | 7 % | 10 % | 10 % | 68 % | – % | – % |
| Autre portefeuille international | | | | | | | | |
| 31 octobre 2021 | 7 % | 12 % | 21 % | 24 % | 19 % | 15 % | 1 % | – % |
| 31 octobre 2020 | 7 % | 13 % | 22 % | 23 % | 19 % | 14 % | 2 % | – % |

Nous avons deux types de risques liés aux copropriétés au Canada : les prêts hypothécaires et les prêts octroyés aux promoteurs. Les deux visent principalement les régions de Toronto et de Vancouver. Au 31 octobre 2021, nos prêts hypothécaires liés aux copropriétés au Canada s'élevaient à 34,7 G\$ (28,1 G\$ en 2020), et une tranche de 24 % de ces prêts (31 % en 2020) était assurée. Le montant utilisé des prêts que nous avons octroyés aux promoteurs s'établissait à 1,1 G\$ (1,4 G\$ en 2020) ou 0,7 % (1,0 % en 2020) de notre portefeuille de prêts aux entreprises et aux gouvernements, et les engagements non utilisés connexes s'élevaient à 4,9 G\$ (4,5 G\$ en 2020). Le risque lié aux promoteurs de copropriétés est réparti entre 102 projets.

Nous soumettons nos portefeuilles de prêts hypothécaires et de marges de crédit hypothécaires à des simulations de crise afin d'évaluer l'incidence possible d'événements économiques variés. Nos simulations de crise pourraient faire appel à différentes variables, telles que le taux de chômage, le ratio du service de la dette et les variations des prix des logements, afin d'établir des modèles de résultats possibles dans des circonstances précises. Ces simulations font intervenir des variables qui pourraient se comporter différemment selon les situations. Les variables économiques utilisées pour nos principales simulations se situent dans des fourchettes, soit semblables à celles liées à des événements historiques s'étant déroulés lorsque le Canada a connu une récession, soit plus prudentes que celles-ci, tout en tenant compte de l'incidence de la pandémie de COVID-19. Nos résultats démontrent qu'en période de récession, notre solide situation de fonds propres devrait suffire pour absorber les pertes liées aux prêts hypothécaires et aux marges de crédit hypothécaires.

Le 20 mai 2021, le BSIF et le ministère des Finances ont annoncé qu'à compter du 1^{er} juin 2021, le taux admissible minimal pour les prêts hypothécaires non assurés et assurés est désormais le taux le plus élevé entre le taux du contrat hypothécaire majoré de 2 %, ou 5,25 %, comme taux plancher minimal. Le taux de 5,25 % a remplacé le taux d'intérêt de référence des prêts hypothécaires de cinq ans publié par la Banque du Canada qui était alors appliqué, et le BSIF ainsi que le ministère des Finances le réviseront au moins une fois par an pour s'assurer qu'il reste approprié dans l'environnement de risque.

Rendement au chapitre de la qualité du crédit

Au 31 octobre 2021, les prêts et acceptations, nets de la provision pour pertes sur créances, totalisaient 462,9 G\$ (416,4 G\$ en 2020). Les prêts à la consommation (qui comprennent les prêts hypothécaires à l'habitation, les prêts sur cartes de crédit et les prêts personnels, y compris les prêts étudiants) constituent 65 % (66 % en 2020) du portefeuille, et les prêts aux entreprises et aux gouvernements (y compris les acceptations) constituent le solde du portefeuille.

Les prêts à la consommation ont augmenté de 30,0 G\$, ou 11 %, par rapport à ceux de l'exercice précédent, en raison surtout d'une augmentation des prêts hypothécaires à l'habitation, contrebalancée par une diminution des prêts personnels et des prêts sur cartes de crédit. Les prêts aux entreprises et aux gouvernements (y compris les acceptations) ont augmenté de 16,5 G\$, ou 12 %, en regard de ceux de l'exercice précédent, ce qui est attribuable essentiellement aux secteurs des institutions financières, de l'immobilier et la construction, du commerce de détail et de gros, et des services publics.

Prêts douteux

Le tableau ci-après présente le détail des prêts douteux et de la provision pour pertes sur créances :

| En millions de dollars, aux 31 octobre ou pour les exercices clos à ces dates | 2021 | | | 2020 | | |
|---|--|---------------------------------|---------------|--|---------------------------------|---------------|
| | Prêts aux entreprises et aux gouvernements | Prêts à la consom- mation | Total | Prêts aux entreprises et aux gouvernements | Prêts à la consom- mation | Total |
| Prêts douteux bruts | | | | | | |
| Solde au début de l'exercice | 1 359 \$ | 990 \$ | 2 349 \$ | 911 \$ | 955 \$ | 1 866 \$ |
| Classement dans les prêts douteux au cours de l'exercice | 750 | 1 686 | 2 436 | 1 256 | 1 933 | 3 189 |
| Transfert dans les prêts productifs au cours de l'exercice | (235) | (574) | (809) | (109) | (580) | (689) |
| Remboursements nets | (480) | (579) | (1 059) | (547) | (543) | (1 090) |
| Montants radiés | (279) | (707) | (986) | (157) | (778) | (935) |
| Cessions de prêts | (31) | – | (31) | – | – | – |
| Change et autres | (51) | (16) | (67) | 5 | 3 | 8 |
| Solde à la fin de l'exercice | 1 033 \$ | 800 \$ | 1 833 \$ | 1 359 \$ | 990 \$ | 2 349 \$ |
| Provision pour pertes sur créances – prêts douteux | 508 \$ | 264 \$ | 772 \$ | 650 \$ | 264 \$ | 914 \$ |
| Prêts douteux nets¹ | | | | | | |
| Solde au début de l'exercice | 709 \$ | 726 \$ | 1 435 \$ | 535 \$ | 687 \$ | 1 222 \$ |
| Variation nette des prêts douteux bruts | (326) | (190) | (516) | 448 | 35 | 483 |
| Variation nette de la provision | 142 | – | 142 | (274) | 4 | (270) |
| Solde à la fin de l'exercice | 525 \$ | 536 \$ | 1 061 \$ | 709 \$ | 726 \$ | 1 435 \$ |
| Prêts douteux nets en pourcentage des prêts et des acceptations nets | 0,23 % | | | 0,34 % | | |

1) Les prêts douteux nets correspondent aux prêts douteux bruts, nets de la provision pour pertes sur créances de troisième stade.

Prêts douteux bruts

Au 31 octobre 2021, les prêts douteux bruts s'élevaient à 1 833 M\$, en baisse de 516 M\$ par rapport à ceux de l'exercice précédent, en raison surtout de diminutions dans les portefeuilles de prêts hypothécaires à l'habitation au Canada et dans les portefeuilles de prêts liés aux secteurs du pétrole et du gaz, du commerce de détail et de gros, et des services aux entreprises, en partie contrebalancées par des augmentations dans les portefeuilles de prêts liés aux secteurs de l'éducation, des soins de santé et des services sociaux, et de l'immobilier et de la construction.

55 % des prêts douteux bruts se rapportaient au Canada, dont la majorité était liée aux portefeuilles de prêts hypothécaires à l'habitation et de prêts personnels, ainsi qu'aux secteurs du commerce de détail et de gros et des services publics.

25 % des prêts douteux bruts étaient liés aux États-Unis, dont la majorité dans les secteurs de l'immobilier et de la construction, des institutions financières, des services aux entreprises et de la fabrication.

Les prêts douteux bruts restants se rapportaient à CIBC FirstCaribbean, dont la majorité était liée aux portefeuilles de prêts hypothécaires à l'habitation et de prêts personnels, ainsi qu'aux secteurs des services aux entreprises, de l'immobilier et de la construction.

Se reporter à la section Information financière annuelle supplémentaire pour des précisions sur la répartition géographique et le classement par secteur des prêts douteux.

Provision pour pertes sur prêts douteux

La provision pour pertes sur prêts douteux s'est chiffrée à 772 M\$, en baisse de 142 M\$ par rapport à celle de l'exercice précédent, du fait surtout des baisses dans les portefeuilles de prêts liés aux secteurs du pétrole et du gaz, des services aux entreprises et du commerce de détail et de gros, en partie contrebalancées par une augmentation dans le secteur des services publics.

Prêts en souffrance aux termes du contrat, mais non douteux

Le tableau suivant présente une analyse chronologique des prêts en souffrance aux termes du contrat, mais non douteux. La plupart des prêts aux entreprises et aux gouvernements notés en fonction du risque qui étaient en souffrance aux termes du contrat au moment où des allègements ont été fournis dans le cadre de programmes de report de paiement ont été présentés dans la catégorie du classement chronologique qui s'appliquait lorsque les reports ont été accordés pendant la période de report. Les autres prêts aux entreprises et aux gouvernements, prêts sur cartes de crédit, prêts personnels et prêts hypothécaires à l'habitation qui ont fait l'objet d'un programme de report de paiement ont en général été présentés dans la catégorie chronologique qui s'appliquait au 31 mars 2020 pendant la période de report, ce qui correspond approximativement au moment où la majorité des reports de paiements ont été accordés. Le classement chronologique des prêts qui ne sont plus assujettis à un programme de report de paiement donné se poursuit habituellement en fonction du statut accordé à ceux-ci à l'inscription au programme dans la mesure où un paiement n'a pas été effectué.

| En millions de dollars, aux 31 octobre | De 31 jours à 90 jours | Plus de 90 jours | Total 2021 | Total 2020 ¹ |
|--|---------------------------|---------------------|-----------------|----------------------------|
| Prêts hypothécaires à l'habitation | 703 \$ | – \$ | 703 \$ | 1 152 \$ |
| Prêts personnels | 146 | – | 146 | 222 |
| Cartes de crédit | 137 | 66 | 203 | 321 |
| Prêts aux entreprises et aux gouvernements | 162 | – | 162 | 281 |
| | 1 148 \$ | 66 \$ | 1 214 \$ | 1 976 \$ |

1) Compte non tenu des prêts qui étaient en souffrance depuis moins de 30 jours, car ces prêts ne sont en général pas représentatifs de la capacité de remboursement des emprunteurs.

Au cours de l'exercice, les produits d'intérêts bruts qui auraient été comptabilisés à l'égard des prêts douteux s'ils n'avaient pas été considérés comme tels se seraient établis à 96 M\$ (113 M\$ en 2020), dont 55 M\$ (69 M\$ en 2020) au Canada et 41 M\$ (44 M\$ en 2020) à l'étranger. Au cours de l'exercice, les intérêts comptabilisés sur les prêts douteux ont été de 41 M\$ (45 M\$ en 2020), et les intérêts comptabilisés sur les prêts avant qu'ils soient classés comme prêts douteux se sont élevés à 30 M\$ (67 M\$ en 2020), dont 21 M\$ (43 M\$ en 2020) au Canada et 9 M\$ (24 M\$ en 2020) à l'étranger.

Expositions à certains pays et à certaines régions

Europe

Le tableau suivant présente nos expositions à des pays d'Europe, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur de la zone euro.

Nos expositions directes présentées dans les tableaux ci-après se composent : A) des expositions capitalisées – les prêts au bilan (présentés au coût amorti, compte non tenu de la provision pour pertes sur créances de troisième stade, le cas échéant), les dépôts auprès d'autres banques (présentés au coût amorti, compte non tenu de la provision pour pertes sur créances de troisième stade, le cas échéant) et les valeurs mobilières (présentées à leur valeur comptable); B) des expositions non capitalisées – les engagements de crédit inutilisés, les lettres de crédit et cautionnements (présentés au montant notionnel, compte non tenu de la provision pour pertes sur créances de troisième stade, le cas échéant); et C) des créances réévaluées à la valeur de marché liées à des dérivés (présentées à leur juste valeur) et des transactions assimilées à des mises en pension de titres (présentées à leur juste valeur).

Du total de nos expositions directes en Europe, environ 43 % (47 % en 2020) correspondent à des entités dans des pays assortis d'une note Aaa/AAA attribuée par Moody's ou S&P, ou les deux.

Le tableau ci-après présente un sommaire de nos positions dans ce segment :

| En millions de dollars, au 31 octobre 2021 | Expositions directes | | | | | | | Créances réévaluées à la valeur de marché liées à des dérivés et transactions assimilées à des mises en pension de titres ¹ | | | | |
|---|--------------------------|-------------------------------------|-------------------------|---|--------------------------|----------------------|--|--|-------------------------------------|----------------------|------------------------------|--|
| | Capitalisées | | | Non capitalisées | | | | | | | Expositions nettes (C) | Total de l'exposition directe (A)+(B)+(C) |
| | Prêts aux entreprises | Prêts aux entités souveraines | Prêts aux banques | Total des expositions capitalisées (A) | Prêts aux entreprises | Prêts aux banques | Total des expositions non capitalisées (B) | Prêts aux entreprises | Prêts aux entités souveraines | Prêts aux banques | | |
| Autriche | – \$ | 514 \$ | 135 \$ | 649 \$ | – \$ | 2 \$ | 2 \$ | – \$ | – \$ | – \$ | – \$ | 651 \$ |
| Finlande | 67 | 328 | 758 | 1 153 | 97 | 5 | 102 | – | – | 7 | 7 | 1 262 |
| France | 62 | 161 | 152 | 375 | 336 | 103 | 439 | – | – | 34 | 34 | 848 |
| Allemagne | 432 | 917 | 751 | 2 100 | 321 | 130 | 451 | 49 | – | 51 | 100 | 2 651 |
| Irlande | 206 | – | 153 | 359 | 43 | – | 43 | – | – | 226 | 226 | 628 |
| Luxembourg | 151 | 1 812 | 156 | 2 119 | 61 | 108 | 169 | – | – | 124 | 124 | 2 412 |
| Pays-Bas | 552 | 730 | 147 | 1 429 | 568 | 275 | 843 | 28 | – | 12 | 40 | 2 312 |
| Norvège | 187 | 186 | 195 | 568 | 714 | – | 714 | – | – | – | – | 1 282 |
| Espagne | 87 | – | 21 | 108 | 7 | 25 | 32 | – | – | – | – | 140 |
| Suède | 452 | 900 | 174 | 1 526 | 137 | – | 137 | 17 | – | – | 17 | 1 680 |
| Suisse | 234 | – | 31 | 265 | 93 | – | 93 | 11 | – | 84 | 95 | 453 |
| Royaume-Uni | 2 655 | 2 494 | 1 002 | 6 151 | 3 174 | 349 | 3 523 | 690 | 17 | 423 | 1 130 | 10 804 |
| Autres pays d'Europe | 61 | 311 | 55 | 427 | 12 | 83 | 95 | – | 127 | 9 | 136 | 658 |
| Total pour l'Europe | 5 146 \$ | 8 353 \$ | 3 730 \$ | 17 229 \$ | 5 563 \$ | 1 080 \$ | 6 643 \$ | 795 \$ | 144 \$ | 970 \$ | 1 909 \$ | 25 781 \$ |
| 31 octobre 2020 ² | 4 275 \$ | 5 211 \$ | 3 544 \$ | 13 030 \$ | 5 063 \$ | 968 \$ | 6 031 \$ | 788 \$ | 92 \$ | 835 \$ | 1 715 \$ | 20 776 \$ |

1) Les montants sont présentés nets des REC et des garanties. La garantie offerte à l'égard des créances réévaluées à la valeur de marché liées à des dérivés s'établissait à 1,9 G\$ (1,8 G\$ en 2020), et la garantie offerte à l'égard des transactions assimilées à des mises en pension de titres s'élevait à 30,5 G\$ (30,3 G\$ en 2020), les deux garanties consistant en des liquidités et des titres de créance de qualité supérieure.

2) Certains soldes des périodes précédentes ont été révisés afin de rendre leur présentation conforme à celle adoptée pour l'exercice considéré.

Nous avons des expositions indirectes à des entités européennes de 2 632 M\$ (639 M\$ en 2020) puisque nous avons reçu, de la part de contreparties qui ne sont pas établies en Europe, des titres de créance et des titres de participation émis par des entités européennes à titre de garanties aux termes des transactions sur dérivés et des activités d'emprunts de valeurs et de prêts de valeurs.

Risque de non-règlement

Le risque de non-règlement s'entend du risque que, dans le cadre d'un échange de devises ou d'un paiement de principal convenu et simultané, la contrepartie ne verse pas les montants dus à la CIBC. Ce risque peut découler des activités de négociation courantes ou de la participation à un système de paiement et de règlement.

De nombreux systèmes de règlement mondiaux offrent des avantages considérables en matière de réduction des risques au moyen de cadres d'atténuation des risques complexes. Des accords bilatéraux de compensation de paiement peuvent être conclus dans le but d'atténuer le risque au moyen de la réduction du montant total du règlement convenu entre les parties. En outre, nous participons à de nombreux systèmes de paiement et de règlement en Amérique du Nord, y compris à un système mondial de compensation multilatérale des opérations de change. Nous faisons également appel à des intermédiaires financiers pour accéder à certains systèmes de paiement et de règlement et, pour effectuer certaines opérations, nous pouvons recourir à des chambres de compensation bien établies pour réduire au minimum le risque de non-règlement.

Dans le cas des opérations réglées à l'extérieur des systèmes de paiement et de règlement ou sans recourir à des chambres de compensation, les facilités de crédit pour les contreparties doivent être approuvées, que ce soit sous forme de limites préapprouvées du risque de non-règlement ou d'ententes de paiement contre paiement.

Activités de titrisation

Nous participons à trois types d'activités de titrisation : nous titrisons les actifs dont nous faisons le montage, nous titrisons des actifs montés par des tiers et nous menons des activités de négociation sur des produits titrisés.

La titrisation des actifs dont nous faisons le montage sert principalement de mécanisme de financement. Le risque de crédit sur les actifs sous-jacents dans le cadre de ces transactions est transféré à l'entité structurée, la CIBC conservant une exposition au risque de première perte, et les autres investisseurs s'exposant au risque de crédit résiduel.

Les activités de titrisation à l'égard d'actifs montés par des tiers peuvent comprendre la titrisation de tels actifs par l'entremise de fonds multicédants de PCAC (ou des programmes similaires) dont nous sommes le promoteur (ce qui comprend des entités structurées consolidées et non consolidées; se reporter à la section Arrangements hors bilan et à la note 7 de nos états financiers pour plus de précisions) ou d'une exposition directe à des structures d'accueil dont les promoteurs sont des clients. Les risques associés aux expositions de titrisation d'actifs montés par des clients sont atténués par la structure des transactions, laquelle comprend des rehaussements de crédit. Pour les transactions à l'égard desquelles nous conservons le risque de crédit associé aux expositions que nous détenons, nous touchons des produits d'intérêts sur ces positions. Pour les transactions dans les fonds multicédants de PCAC, nous sommes également exposés au risque de liquidité lié à l'incapacité potentielle de renouveler le PCAC qui arrive à échéance sur le marché. Nous touchons des honoraires pour les services que nous fournissons à ces fonds multicédants de PCAC.

Nous participons également à la négociation de TACM et de PCAC afin de toucher des produits à titre de preneur ferme et de teneur de marché. Nous sommes exposés au risque de crédit et au risque de marché à l'égard des valeurs que nous détenons sur une base temporaire jusqu'à leur vente à un investisseur.

Les exigences de fonds propres au titre des expositions associées aux activités de titrisation sont établies à l'aide d'une des approches suivantes : l'approche fondée sur les notations internes (SEC-IRBA), l'approche fondée sur les notations externes (SEC-ERBA), l'approche basée sur les évaluations internes (SEC-IAA) ou l'approche standard (SEC-SA).

L'approche SEC-IAA, qui s'appuie sur les cotes de risque internes, est utilisée aux fins des expositions de titrisation liées aux fonds multicédants de PCAC lorsqu'aucune notation externe n'est disponible pour les expositions de titrisation, mais que le PCAC lui-même est coté à l'externe. Le processus d'évaluation interne comprend l'évaluation d'un certain nombre de facteurs, dont les caractéristiques de groupes, notamment les critères d'admissibilité des actifs et les limites de concentration, les facteurs déclencheurs de transactions, le profil de risque du vendeur d'actifs, la capacité de remboursement et les simulations de crise pour les flux de trésorerie. Les flux de trésorerie sont soumis à des simulations de crise fondées sur le rendement historique des actifs en utilisant nos modèles internes de notation du risque par catégorie d'actifs. Ces modèles sont assujettis à nos politiques d'atténuation du risque lié aux modèles, et l'équipe de validation des modèles du groupe Gestion du risque en assure une révision indépendante. Les variables utilisées dans le cadre des simulations de crise afin d'établir le profil de risque d'une transaction et le rehaussement de crédit requis sont adaptées à chaque catégorie d'actifs et à chaque transaction en fonction de l'évaluation des facteurs décrits ci-dessus et sont établies conformément à nos méthodes et lignes directrices en matière d'évaluation du risque interne. Les cotes de risque internes sont associées aux cotes de risque externes équivalentes émises par des organismes externes du crédit (DBRS, Fitch, Moody's et S&P) et sont utilisées pour déterminer les pondérations du risque appropriées aux fins des fonds propres. Les expositions de titrisation et le rendement des actifs sous-jacents sont surveillés de façon continue. Le groupe Gestion du risque agit comme deuxième ligne de défense en assurant une surveillance indépendante des hypothèses utilisées pour l'évaluation des risques et pour statuer sur l'attribution des cotes de risque interne. L'approche SEC-IAA s'applique à différents types d'actifs de nos fonds multicédants de PCAC, dont des prêts et contrats de location automobiles, des prêts à la consommation, des soldes de cartes de crédit, des créances liées aux plans de financement de stocks des concessionnaires automobiles, des prêts et contrats de location de matériel, des créances locatives liées à des parcs de véhicules, des prêts aux franchises, des prêts hypothécaires à l'habitation, et des comptes clients.

Les cotes de risque internes établies aux fins des expositions de titrisation servent également à estimer les pertes de crédit attendues selon les exigences de l'IFRS 9, à déterminer le capital économique et à fixer des limites de risque.

Risque de marché

Le risque de marché est le risque de perte financière dans nos portefeuilles de négociation et nos portefeuilles autres que de négociation attribuable aux fluctuations défavorables de facteurs sous-jacents du marché, dont les taux d'intérêt, les taux de change, le cours des actions, le prix des marchandises, les écarts de taux et le comportement des clients à l'égard des produits de détail. Il découle des activités de négociation et de trésorerie de la CIBC et englobe toutes les activités de positionnement sur le marché et les activités de tenue de marché.

Le portefeuille de négociation s'entend des positions sur instruments financiers et marchandises détenues dans le but de répondre aux besoins à court terme de nos clients.

Les portefeuilles autres que de négociation comprennent des positions détenues dans diverses devises qui ont trait à la gestion de l'actif et du passif et aux activités de placement.

Gouvernance et gestion

Le risque de marché est géré au moyen du modèle des trois lignes de défense. Les secteurs d'activité et les groupes de gouvernance représentent la première ligne de défense et sont responsables de gérer le risque de marché associé à leurs activités.

La deuxième ligne de défense est le groupe Gestion du risque, qui dispose, pour chaque activité de négociation, d'un directeur spécialisé en risque du marché, aidé de directeurs régionaux, Risques, dans chacun de nos principaux centres de négociation, ce qui assure une protection complète en matière de risque, y compris la mesure, le suivi et le contrôle du risque de marché.

La fonction Vérification interne est responsable de la troisième ligne de défense en fournissant une assurance raisonnable à la haute direction et au Comité de vérification du conseil d'administration quant à l'efficacité des pratiques de gouvernance de la CIBC, des processus de gestion du risque, et du contrôle interne de la CIBC dans le cadre de son plan de vérification axé sur les risques et conformément à son mandat, comme il est décrit dans la Charte de vérification interne.

La haute direction doit faire rapport au moins chaque trimestre au CGMR et au CGR sur les questions importantes relatives au risque que sont notamment les opérations importantes, l'observation des limites et les tendances des portefeuilles.

Politiques

Nous avons élaboré des politiques exhaustives de gestion du risque de marché. Ces politiques portent sur le recensement et la mesure de divers types de risque de marché, leur inclusion dans le portefeuille de négociation, ainsi que l'établissement des limites à l'intérieur desquelles nous surveillons et gérons notre risque global et faisons rapport à cet égard. Nos politiques contiennent également des précisions sur les exigences quant à la conception des modèles d'évaluation, à l'examen et à la validation des modèles, à la corroboration indépendante des valeurs, à l'établissement d'ajustements de valeur et à l'harmonisation des méthodes comptables en ce qui concerne les méthodes relatives à l'évaluation à la valeur de marché et à l'évaluation fondée sur des modèles.

Limites de risque de marché

Nous avons des niveaux de tolérance au risque, qui sont exprimés sous forme de mesures statistiques fondées sur la VAR, de pertes possibles en situation de crise et de montants notionnels ou de toute autre limite pertinente. Nous recourons à une approche à plusieurs paliers, comme suit, pour définir le risque de marché et les simulations de crise relativement au risque que nous pouvons assumer dans nos activités de négociation et nos activités autres que de négociation :

- les limites imposées par le conseil contrôlent le risque consolidé de marché;
- les limites imposées par la direction contrôlent le risque de marché pour l'ensemble de la CIBC et sont moins élevées que celles imposées par le conseil afin d'établir une réserve en cas de mouvements extrêmes du marché et/ou de besoins extraordinaires du client;
- les limites de deuxième palier contrôlent le risque de marché au niveau de l'unité d'exploitation;
- les limites de troisième palier contrôlent le risque de marché au niveau de la sous-unité d'exploitation ou du pupitre de négociation.

Les limites de la direction sont établies par le chef de la gestion du risque, conformément à l'énoncé sur l'intérêt à l'égard du risque approuvé par le conseil. Les limites de deuxième et de troisième paliers sont approuvées au niveau de direction approprié au risque assumé.

Processus et contrôle

Le risque de marché est suivi quotidiennement en fonction des limites de risque approuvées, et des processus sont en place afin de veiller à ce que seules des activités approuvées soient entreprises. Nous produisons chaque jour des rapports sur le risque et sur le suivi des limites qui sont fondés sur les positions de la journée précédente. Les rapports sommaires sur le risque de marché et sur l'observation des limites de risque sont produits et passés en revue périodiquement avec le CGMR et le CGR.

Mesure de risque

Nous utilisons les méthodes suivantes pour mesurer le risque de marché :

- la VAR, qui permet la comparaison significative des risques inhérents à différentes entreprises et catégories d'actifs. La VAR est obtenue par le regroupement des modèles de la VAR pour les risques liés aux taux d'intérêt, aux écarts de taux, aux actions, au change, aux marchandises et au risque spécifique de la dette, avec l'incidence sur le portefeuille de l'interrelation des différents risques (effet de diversification) :
 - le risque de taux d'intérêt mesure l'incidence des fluctuations des taux d'intérêt et des volatilités sur les instruments de trésorerie et les dérivés;
 - le risque d'écart de taux mesure l'incidence des variations des écarts de taux liés aux obligations provinciales, municipales et d'organismes gouvernementaux, aux obligations souveraines, aux obligations de sociétés, aux produits titrisés ou aux dérivés de crédit, tels les swaps sur défaillance;
 - le risque lié aux actions mesure l'incidence des fluctuations des cours des actions et des volatilités;
 - le risque de change mesure l'incidence des variations des taux de change et des volatilités;
 - le risque lié aux marchandises mesure l'incidence des variations des prix des marchandises et des volatilités, y compris les caractéristiques communes entre des marchandises connexes;
 - le risque spécifique de la dette mesure l'incidence des fluctuations de la volatilité du rendement d'un instrument de créance par rapport à la volatilité du rendement d'un indice obligataire représentatif;
 - l'effet de diversification reflète l'atténuation des risques obtenue à l'aide de divers types d'instruments financiers, de contreparties, de monnaies et de régions. L'étendue de l'avantage de la diversification dépend de la corrélation entre les actifs et les facteurs de risque du portefeuille à un moment précis;
- la sensibilité aux prix, qui mesure la variation de la valeur d'un portefeuille à la suite d'une légère modification d'un paramètre sous-jacent donné, afin qu'il soit possible d'isoler chaque composante du risque et de l'examiner, et de tenir compte de cet examen pour rééquilibrer le portefeuille pour obtenir l'exposition recherchée;
- la VAR en situation de crise, qui permet la comparaison significative des risques inhérents à différentes entreprises et catégories d'actifs dans des conditions difficiles. Des variations de taux, de prix, de volatilités et d'écarts sur un horizon de dix jours par rapport à une période historique de situation de crise sont appliquées aux positions actuelles pour déterminer la VAR en situation de crise;
- les exigences supplémentaires liées aux risques, qui permettent d'évaluer les fonds propres requis en raison du risque de migration de crédit et du risque de défaut sur les titres de créance dans les portefeuilles de négociation;
- les essais à rebours, qui confirment l'efficacité de l'évaluation des risques par une analyse des résultats observés et théoriques;
- les simulations de crise et les analyses de scénarios, qui fournissent des renseignements sur le comportement des portefeuilles dans des conditions extrêmes.

Le tableau suivant présente les soldes du bilan consolidé qui sont exposés au risque de marché. Certains écarts entre le classement comptable et le classement fondé sur les risques sont expliqués en détail dans les notes de bas de tableau ci-après :

| En millions de dollars, aux 31 octobre | 2021 | | | | 2020 | | | | Risque autre que de négociation – principale sensibilité aux risques |
|---|--|--------------------------|-------------------------------------|---------------------------------|--|--------------------------|-------------------------------------|---------------------------------|--|
| | Exposés au risque de marché ¹ | | | | Exposés au risque de marché ¹ | | | | |
| | Bilan consolidé | Activités de négociation | Activités autres que de négociation | Non exposés au risque de marché | Bilan consolidé | Activités de négociation | Activités autres que de négociation | Non exposés au risque de marché | |
| Trésorerie et dépôts non productifs d'intérêts auprès d'autres banques | 34 573 \$ | – \$ | 2 661 \$ | 31 912 \$ | 43 531 \$ | – \$ | 2 445 \$ | 41 086 \$ | de change |
| Dépôts productifs d'intérêts auprès d'autres banques | 22 424 | 19 | 22 405 | – | 18 987 | 75 | 18 912 | – | de taux d'intérêt |
| Valeurs mobilières | 161 401 | 56 028 | 105 373 | – | 149 046 | 45 825 | 103 221 | – | de taux d'intérêt, lié aux actions |
| Garanties au comptant au titre de valeurs empruntées | 12 368 | – | 12 368 | – | 8 547 | – | 8 547 | – | de taux d'intérêt |
| Valeurs acquises en vertu de prises en pension de titres | 67 572 | – | 67 572 | – | 65 595 | – | 65 595 | – | de taux d'intérêt |
| Prêts | | | | | | | | | |
| Prêts hypothécaires à l'habitation | 251 526 | – | 251 526 | – | 221 165 | – | 221 165 | – | de taux d'intérêt |
| Prêts personnels | 41 897 | – | 41 897 | – | 42 222 | – | 42 222 | – | de taux d'intérêt |
| Cartes de crédit | 11 134 | – | 11 134 | – | 11 389 | – | 11 389 | – | de taux d'intérêt |
| Prêts aux entreprises et aux gouvernements | 150 213 | 24 780 ² | 125 433 | – | 135 546 | 22 643 ² | 112 903 | – | de taux d'intérêt |
| Provision pour pertes sur créances | (2 849) | – | (2 849) | – | (3 540) | – | (3 540) | – | de taux d'intérêt |
| Dérivés | 35 912 | 34 589 | 1 323 | – | 32 730 | 31 244 | 1 486 | – | de taux d'intérêt, de change |
| Engagements de clients en vertu d'acceptations | 10 958 | – | 10 958 | – | 9 606 | – | 9 606 | – | de taux d'intérêt |
| Autres actifs | 40 554 | 2 977 | 26 743 | 10 834 | 34 727 | 3 364 | 20 613 | 10 750 | de taux d'intérêt, lié aux actions, de change |
| | 837 683 \$ | 118 393 \$ | 676 544 \$ | 42 746 \$ | 769 551 \$ | 103 151 \$ | 614 564 \$ | 51 836 \$ | |
| Dépôts | 621 158 \$ | 609 \$ ³ | 548 419 \$ | 72 130 \$ | 570 740 \$ | 484 \$ ³ | 510 788 \$ | 59 468 \$ | de taux d'intérêt |
| Engagements liés à des valeurs vendues à découvert | 22 790 | 19 472 | 3 318 | – | 15 963 | 13 795 | 2 168 | – | de taux d'intérêt |
| Garanties au comptant au titre de valeurs prêtées | 2 463 | – | 2 463 | – | 1 824 | – | 1 824 | – | de taux d'intérêt |
| Engagements liés à des valeurs vendues en vertu de mises en pension de titres | 71 880 | – | 71 880 | – | 71 653 | – | 71 653 | – | de taux d'intérêt |
| Dérivés | 32 101 | 30 882 | 1 219 | – | 30 508 | 29 436 | 1 072 | – | de taux d'intérêt, de change |
| Acceptations | 10 961 | – | 10 961 | – | 9 649 | – | 9 649 | – | de taux d'intérêt |
| Autres passifs | 24 961 | 2 705 | 11 344 | 10 912 | 22 167 | 2 386 | 10 926 | 8 855 | de taux d'intérêt |
| Titres secondaires | 5 539 | – | 5 539 | – | 5 712 | – | 5 712 | – | de taux d'intérêt |
| | 791 853 \$ | 53 668 \$ | 655 143 \$ | 83 042 \$ | 728 216 \$ | 46 101 \$ | 613 792 \$ | 68 323 \$ | |

- 1) Les expositions au titre des rajustements de l'évaluation liés au financement (REF) sont exclues des activités de négociation aux fins du calcul des fonds propres réglementaires, les dérivés de couverture connexes pour ces expositions au titre des REF étant également exclus du calcul, depuis le deuxième trimestre de 2020.
- 2) Exclut des prêts de 48 M\$ (291 M\$ en 2020) qui sont entreposés à des fins de titrisation future. Ces éléments sont considérés comme des activités autres que de négociation aux fins du risque de marché.
- 3) Comprend des dépôts désignés à la juste valeur qui sont considérés comme des activités de négociation aux fins du risque de marché.

Activités de négociation

Nous détenons des positions dans des contrats financiers négociés en vue de répondre aux besoins de nos clients en matière de gestion du risque et de placement. Les produits de négociation (produits nets d'intérêts et produits autres que d'intérêts) proviennent de ces transactions. Les instruments de négociation sont comptabilisés à leur juste valeur et comprennent des titres de créance, des titres de participation et des dérivés de taux d'intérêt, de change, sur actions, sur marchandises et de crédit.

Valeur à risque

Notre méthode de la VAR est une technique statistique qui permet de mesurer la perte envisageable en un jour selon un degré de confiance de 99 %. Nous utilisons une méthode de réévaluation totale au moyen d'une simulation historique pour calculer la VAR, la VAR en situation de crise et d'autres mesures de risque.

Bien qu'elle donne des indications précieuses, la VAR doit toujours être utilisée en tenant compte de ses limites. Par exemple :

- l'utilisation de données historiques pour estimer les événements futurs n'inclura pas tous les événements potentiels, particulièrement ceux de nature extrême;
- l'utilisation d'une période de détention de un jour suppose que toutes les positions peuvent être liquidées ou encore que les risques s'annulent en une journée. Cela ne reflète peut-être pas parfaitement le risque de marché qui découle parfois d'une situation d'illiquidité critique, lorsqu'une période de un jour peut être insuffisante pour liquider ou couvrir entièrement toutes les positions;
- l'utilisation d'un niveau de confiance de 99 % ne prend pas en compte les pertes qui pourraient survenir au-delà de ce niveau de confiance;
- la VAR est calculée à partir des expositions en cours à la fermeture des bureaux, et ne suppose aucune mesure prise par la direction pour réduire les pertes.

La composition des risques de marché par catégorie de risque et le risque total figurent dans le tableau de la VAR ci-après. Ces risques sont liés entre eux, et l'effet de diversification reflète la réduction du risque attribuable au regroupement en portefeuilles des positions de négociation. Les risques de taux d'intérêt et d'écart de taux associés aux activités de négociation découlent de nos activités sur les marchés mondiaux de la dette et des dérivés, plus particulièrement des transactions conclues sur les marchés canadiens, américains et européens. Les principaux instruments utilisés sont les titres de créance de gouvernements et de sociétés et les dérivés de taux d'intérêt. La majeure partie des risques de change liés aux activités de négociation résulte de transactions mettant en cause le dollar canadien, le dollar américain, l'euro, la livre sterling, le dollar australien, le yuan et le yen, et les principaux risques de pertes sur actions sont ceux auxquels nous sommes exposés sur les marchés boursiers américains, canadiens et européens. Les risques de négociation liés aux marchandises découlent principalement de transactions portant sur le gaz naturel, des produits de pétrole brut et des métaux précieux nord-américains.

VAR en situation de crise

La mesure de la VAR en situation de crise sert à reproduire le calcul de la VAR qui serait appliqué à notre portefeuille actuel si les valeurs des facteurs du risque de marché pertinents étaient tirées d'une période de tension sur les marchés. Les données du modèle sont calibrées selon des données historiques observées sur une période continue de 12 mois de conditions financières très difficiles qui s'appliquent à notre portefeuille actuel, depuis décembre 2006. En 2021, notre créneau de VAR en situation de crise a été celui de la crise financière mondiale de 2008-2009. Cependant, pendant une période de quatre mois aux troisième et quatrième trimestres de 2020, notre créneau de VAR en situation de crise a été celui de la période pandémique de 2019-2020. Ces deux périodes historiques ont été marquées non seulement par une volatilité accrue des taux d'intérêt, mais également par une volatilité accrue du cours des actions combinée à une réduction des taux d'intérêt, ainsi qu'une augmentation des écarts de taux.

Exigences supplémentaires liées aux risques

Les exigences supplémentaires liées aux risques sont une mesure du risque de défaut et du risque de migration pour les titres de créance détenus dans les portefeuilles de négociation. Notre méthode de calcul des exigences supplémentaires liées aux risques est une technique statistique qui permet de mesurer le risque de migration et le risque de défaut des émetteurs sur une période de un an, en simulant une modification des notes de crédit. Des tests de l'horizon de liquidité, du taux de recouvrement, de la corrélation et de la PD et de migration ont servi à valider le modèle.

En millions de dollars, aux 31 octobre ou pour les exercices clos à ces dates

| | 2021 | | | | 2020 | | | |
|---|----------|----------|----------|----------|----------|----------|----------|----------|
| | Haut | Bas | Clôture | Moyenne | Haut | Bas | Clôture | Moyenne |
| Risque de taux d'intérêt | 15,0 \$ | 4,1 \$ | 5,7 \$ | 8,7 \$ | 10,6 \$ | 3,5 \$ | 7,3 \$ | 6,1 \$ |
| Risque d'écart de taux | 11,8 | 5,8 | 8,4 | 8,5 | 12,2 | 1,3 | 7,0 | 5,4 |
| Risque lié aux actions | 7,8 | 2,3 | 6,5 | 4,1 | 13,5 | 1,5 | 3,7 | 3,8 |
| Risque de change | 3,8 | 0,4 | 1,6 | 1,4 | 7,0 | 0,4 | 2,0 | 1,8 |
| Risque lié aux marchandises | 6,1 | 1,0 | 1,3 | 3,0 | 7,9 | 1,1 | 2,4 | 3,1 |
| Risque spécifique de la dette | 5,7 | 2,1 | 2,9 | 3,1 | 3,9 | 1,5 | 3,0 | 2,5 |
| Effet de diversification ¹ | négl. | négl. | (18,5) | (21,2) | négl. | négl. | (12,1) | (14,2) |
| Total de la VAR (mesure de un jour) | 13,9 \$ | 4,6 \$ | 7,9 \$ | 7,6 \$ | 22,0 \$ | 3,8 \$ | 13,3 \$ | 8,5 \$ |
| Total de la VAR en situation de crise (mesure de un jour) | 40,8 \$ | 15,3 \$ | 33,2 \$ | 28,0 \$ | 34,1 \$ | 7,4 \$ | 30,2 \$ | 18,9 \$ |
| Exigences supplémentaires liées aux risques (mesure sur un exercice) ² | 266,4 \$ | 144,6 \$ | 182,3 \$ | 203,5 \$ | 279,5 \$ | 141,8 \$ | 175,3 \$ | 197,9 \$ |

1) Le total de la VAR est inférieur à la somme des VAR des différents risques de marché, en raison de la réduction du risque découlant de l'effet de diversification du portefeuille.

2) La valeur maximale (haut) et la valeur minimale (bas) des exigences supplémentaires liées aux risques ne correspondent pas à la somme de tous les composants, car la valeur maximale et la valeur minimale des composants peuvent se présenter pendant des jours différents.

négl. Négligeable. Comme la valeur maximale (haut) et la valeur minimale (bas) peuvent se présenter pendant des jours différents pour divers types de risque, le calcul de l'effet de diversification est négligeable.

La VAR totale moyenne pour l'exercice clos le 31 octobre 2021 a diminué de 0,9 M\$ en regard de celle de l'exercice précédent, par suite principalement de l'augmentation de la diversification, en partie neutralisée par une hausse du risque d'écart de taux et du risque de taux d'intérêt.

La VAR totale moyenne en situation de crise pour l'exercice clos le 31 octobre 2021 a augmenté de 9,1 M\$ en regard de celle de l'exercice précédent, par suite principalement de la variation de l'exposition au risque de taux d'intérêt et au risque lié aux actions.

Les exigences supplémentaires moyennes liées aux risques pour l'exercice clos le 31 octobre 2021 ont augmenté de 5,6 M\$ comparativement à celles de l'exercice précédent, en raison d'une augmentation des obligations détenues dans le portefeuille de négociation au sein de notre portefeuille de titres à revenu fixe.

Essais à rebours

Pour déterminer le caractère fiable du modèle de la VAR liée aux activités de négociation, les résultats sont suivis régulièrement à l'aide d'un processus d'essais à rebours afin de mettre à l'épreuve la validité des hypothèses et des paramètres utilisés dans le calcul de la VAR liée aux activités de négociation. Au processus d'essais à rebours se greffent le calcul d'un résultat hypothétique ou statique, ainsi qu'une comparaison de ce résultat et de la VAR calculée. Le résultat statique représente la variation de la valeur de clôture des portefeuilles le jour précédent, attribuable aux variations quotidiennes des cours, en supposant que le portefeuille ne change pas. Le processus d'essais à rebours se fait quotidiennement pour l'ensemble de la CIBC, ainsi que pour les secteurs d'activité et les portefeuilles individuels.

Une enquête est réalisée quand le résultat statique excède la VAR de un jour. Le processus d'essais à rebours, y compris l'enquête sur les résultats, est effectué par des professionnels du risque qui sont indépendants des professionnels responsables de l'élaboration du modèle.

En nous servant des résultats de nos essais à rebours, nous voyons à ce que notre modèle de la VAR continue de mesurer le risque de façon appropriée.

Au cours de l'exercice, trois essais à rebours ont donné un résultat négatif dans la mesure de la VAR totale pour l'ensemble de la CIBC, ce qui s'explique par la volatilité du dollar canadien et, dans une moindre mesure, des taux d'intérêt libellés en dollars américains.

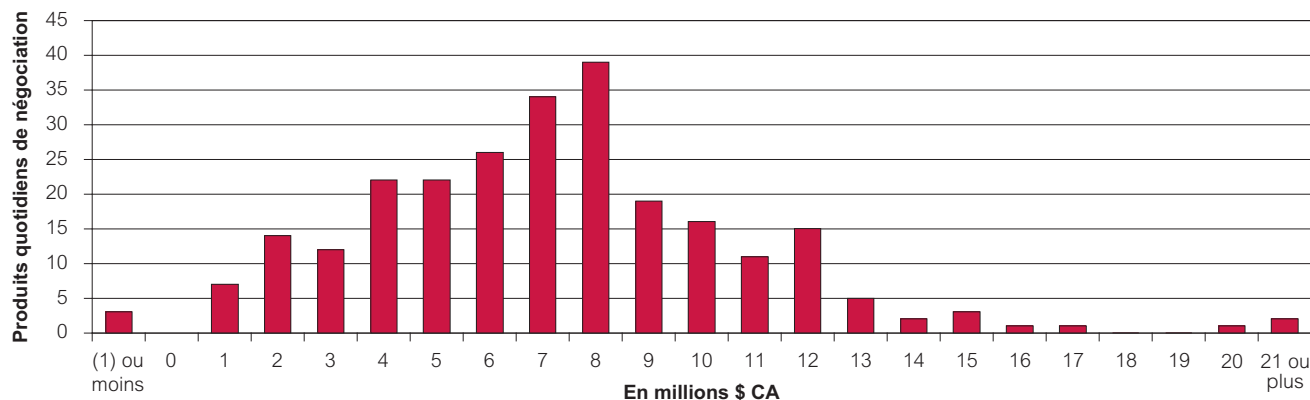
Produits de négociation

Les produits de négociation (BIE) comprennent les produits nets d'intérêts et les produits autres que d'intérêts et excluent la rémunération de prise ferme et les commissions. Se reporter à la section Vue d'ensemble du rendement financier pour plus de précisions. Les produits de négociation (BIE) présentés dans les graphiques ci-dessous excluent certains portefeuilles abandonnés.

Au cours de l'exercice, les produits de négociation (BIE) ont été positifs pendant 98,8 % des jours. La perte la plus importante, qui a totalisé 10,9 M\$, a été enregistrée le 27 octobre 2021. Les produits quotidiens moyens de négociation (BIE) se sont établis à 6,7 M\$ au cours de l'exercice, en regard de 6,4 M\$ au cours de l'exercice précédent. Les produits quotidiens moyens de négociation (BIE) correspondent au total des produits de négociation (BIE), divisé par le nombre de jours ouvrables dans l'exercice.

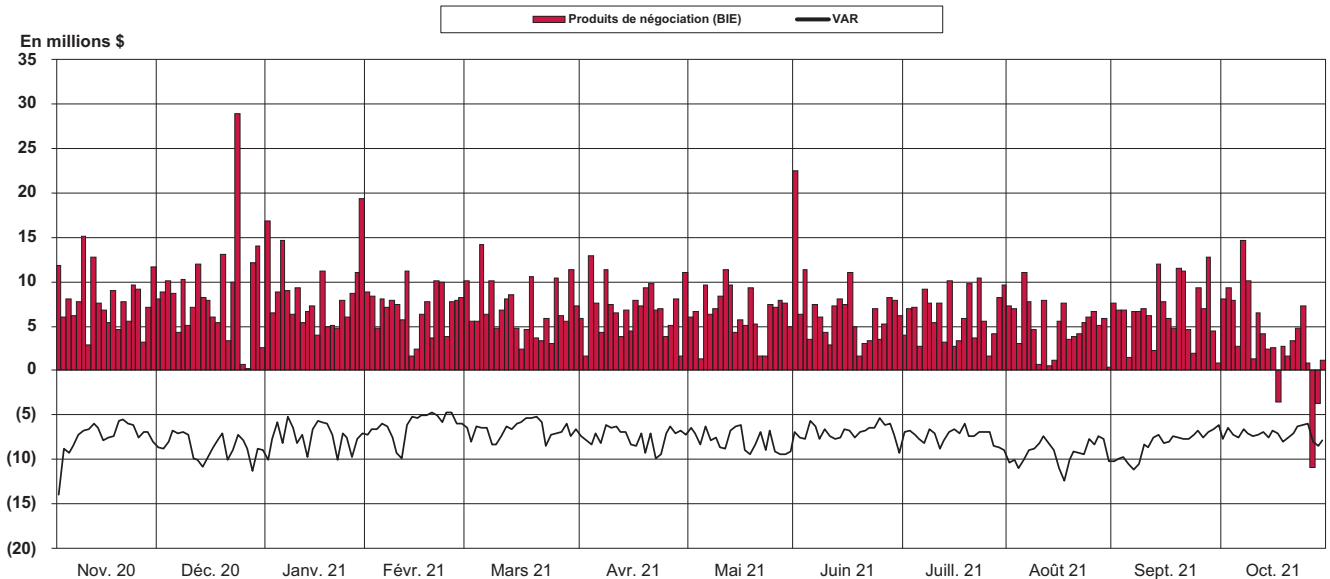
Distribution de fréquences des produits quotidiens de négociation (BIE)¹ pour 2021

L'histogramme ci-après présente la distribution de fréquences des produits quotidiens de négociation (BIE) pour 2021.



Produits de négociation (BIE)¹ c. la VAR²

Le graphique des produits de négociation (BIE) par rapport à la VAR ci-après présente les produits quotidiens de négociation (BIE) de l'exercice considéré par rapport aux mesures de la VAR à la fermeture des bureaux.



1) Exclut certains rajustements de prix de transfert de fin de mois et d'autres rajustements divers.

2) Les ajustements de la juste valeur sont exclus des activités de négociation aux fins du calcul des fonds propres réglementaires, les dérivés de couverture connexes liés aux ajustements de la juste valeur étant également exclus du calcul à partir du deuxième trimestre de 2020.

Simulations de crise et analyses de scénarios

Les simulations de crise et les analyses de scénarios servent à mieux comprendre les conséquences éventuelles de conditions de marché anormales et à détecter une possible concentration de risque.

Nous mesurons l'incidence sur l'évaluation des portefeuilles d'un grand nombre de mouvements extrêmes des facteurs de risque du marché. Notre approche simule l'incidence sur le résultat d'événements extrêmes sur le marché sur une période d'un mois, en supposant qu'aucune mesure d'atténuation du risque n'est prise au cours de cette période afin de refléter la baisse de la liquidité sur le marché qui accompagne généralement ces événements.

Les scénarios sont créés à l'aide de données historiques du marché issues de périodes de perturbations ou s'appuient sur des événements économiques et politiques et des catastrophes naturelles hypothétiques prédites par des économistes, des dirigeants d'entreprises et des gestionnaires de risques.

Parmi les scénarios historiques, mentionnons le resserrement de la politique monétaire de la Réserve fédérale des États-Unis en 1994 et les événements de marché qui ont suivi la crise du marché de 2008. Les scénarios hypothétiques comprennent des crises potentielles sur les marchés de l'Amérique du Nord, de l'Europe et de l'Asie. En août 2020, un scénario relatif à la première vague pandémique a été intégré à notre gamme de scénarios de simulation de crise. Ce scénario a été modélisé en tenant compte des incidences les plus importantes de la première vague de la pandémie de COVID-19 qui ont fortement perturbé les marchés financiers.

Ci-après figurent des exemples de nos principaux scénarios de simulations de crise que nous appliquons actuellement quotidiennement pour mieux comprendre l'exposition du risque possible en situation de crise.

- Scénario de rechange à la crise des prêts hypothécaires à risque
- Resserrement de la politique monétaire de la Réserve fédérale des États-Unis – 1994
- Défaut de paiement de la dette des États-Unis et déclassement de la note de crédit
- Décélération abrupte en Chine
- Crise du marché canadien
- Mesures protectionnistes aux États-Unis
- Crise bancaire dans la zone euro
- Première vague pandémique
- Réduction d'assouplissement quantitatif et correction des prix d'actifs
- Crise du pétrole

Les scénarios de simulations de crise sont examinés périodiquement et modifiés au besoin pour qu'ils demeurent pertinents. Dans le cadre du suivi des limites de simulations de crise, des limites sont établies à l'égard de la perte maximale acceptable en fonction de l'appétit pour le risque dans son ensemble, pour un niveau segmentaire du portefeuille et pour des catégories d'actifs spécifiques.

Activités autres que de négociation**Risque de taux d'intérêt structurel**

Le risque de taux d'intérêt structurel s'entend essentiellement du risque découlant de non-concordance entre l'actif et le passif, qui ne provient pas d'activités de négociation et d'activités liées à la négociation. La gestion du risque de taux d'intérêt structurel vise à pérenniser les marges des produits et à générer des produits nets d'intérêts stables et prévisibles au fil du temps, tout en gérant le risque pour la valeur économique de nos actifs découlant des fluctuations des taux d'intérêt.

Le risque de taux d'intérêt structurel résulte des différences entre les échéances ou les dates de réévaluation des actifs et passifs figurant au bilan et hors bilan, des options intégrées des produits de détail, ainsi que d'autres caractéristiques des produits qui pourraient influencer sur le calendrier prévu des flux de trésorerie, comme les options relatives au remboursement anticipé des prêts ou au rachat des dépôts à terme avant leur échéance contractuelle. Les modèles utilisés pour mesurer le risque de taux d'intérêt structurel se fondent sur un certain nombre d'hypothèses touchant les flux de trésorerie, la révision des prix des produits et l'administration des taux. Les hypothèses clés ont trait au profil de financement prévu des engagements hypothécaires, aux comportements en matière de remboursement anticipé des prêts à taux fixe et de rachat des dépôts à terme, ainsi qu'au traitement des dépôts sans échéance et des capitaux propres. Toutes les hypothèses sont tirées de l'observation empirique des comportements passés des clients, de la composition du bilan et de la tarification des produits en prenant en compte d'éventuels changements prospectifs. Tous les modèles et toutes les hypothèses utilisés pour mesurer le risque de taux d'intérêt structurel font l'objet d'une surveillance indépendante par le groupe Gestion du risque. Divers instruments de trésorerie et dérivés, principalement des swaps de taux d'intérêt, sont employés pour gérer ces risques.

Le conseil surveille la gestion du risque de taux d'intérêt structurel, et approuve l'intérêt à l'égard du risque et les limites de risque de taux d'intérêt structurel connexes. Le CMGAP et son sous-comité, le comité de gestion de l'actif et du passif, passent régulièrement en revue les positions exposées au risque de marché structurel et assurent la surveillance de la haute direction.

Outre les limites approuvées par le conseil à l'égard des expositions du résultat et de la valeur économique, des limites de gestion plus précises sont fixées afin d'orienter la gestion quotidienne de ce risque. Le groupe de gestion de l'actif et du passif (GAP) de l'unité Trésorerie est responsable de la gestion continue du risque de marché structurel à l'échelle de l'entreprise, et la surveillance indépendante et la conformité à la politique de risque de taux d'intérêt structurel sont assurées par le groupe Gestion du risque.

Les activités liées à la GAP sont conçues pour gérer l'incidence des fluctuations possibles des taux d'intérêt tout en équilibrant le coût des activités de couverture qui touchent les produits nets courants. À des fins de surveillance et de contrôle, nous évaluons les deux principales mesures du risque de taux d'intérêt structurel, soit le risque lié aux produits nets d'intérêts et la valeur économique des capitaux propres, en plus d'effectuer des simulations de crise et des analyses des écarts et d'autres mesures du risque de marché. La sensibilité des produits nets d'intérêts est une mesure de l'incidence des fluctuations possibles des taux d'intérêt sur les produits nets d'intérêts avant impôt sur 12 mois prévus d'un portefeuille d'actifs, de passifs et de positions hors bilan de la banque, compte tenu de variations des taux d'intérêt parallèles déterminées, avec des taux d'intérêt limités à un niveau plancher de zéro. La sensibilité de la valeur économique des capitaux propres est une mesure de l'incidence des fluctuations possibles des taux d'intérêt sur la valeur de marché d'un portefeuille d'actifs, de passifs et de positions hors bilan de la banque, compte tenu de variations des taux d'intérêt parallèles déterminées, avec des taux d'intérêt limités à un niveau plancher de zéro.

Le tableau ci-après présente l'incidence avant impôt potentielle qu'aurait, de manière immédiate et soutenue, une hausse de 100 points de base et une baisse de 25 points de base des taux d'intérêt sur les produits nets d'intérêts et la valeur économique des capitaux propres prévus sur 12 mois pour notre bilan structurel, en supposant qu'il n'y ait aucune opération de couverture ultérieure. Même si un choc immédiat et soutenu de 100 points de base est généralement appliqué, et nonobstant la possibilité de taux négatifs, en raison du contexte de faibles taux d'intérêt au Canada et aux États-Unis au 31 octobre 2021, un choc à la baisse immédiat de 25 points de base a été appliqué, tout en maintenant les taux d'intérêt pour le marché et les clients à un plancher de zéro.

Sensibilité au risque de taux d'intérêt structurel – mesures

En millions de dollars (avant impôt), aux 31 octobre

| | 2021 | | 2020 | |
|--|--------------------|--------|--------------------|-------|
| | \$ CA ¹ | \$ US | \$ CA ¹ | \$ US |
| Hausse de 100 points de base des taux d'intérêt | | | | |
| Augmentation (diminution) des produits nets d'intérêts | 270 \$ | 134 \$ | 317 \$ | 92 \$ |
| Augmentation (diminution) de la valeur économique des capitaux propres | (684) | (161) | (556) | (348) |
| Baisse de 25 points de base des taux d'intérêt | | | | |
| Augmentation (diminution) des produits nets d'intérêts | (117) | (70) | (119) | (42) |
| Augmentation (diminution) de la valeur économique des capitaux propres | 161 | 29 | 57 | 49 |

1) Comprend l'exposition au dollar canadien et à d'autres devises.

Risque de change

Le risque de change structurel s'entend essentiellement du : a) risque inhérent à nos investissements nets dans des établissements à l'étranger découlant des écarts de taux de change, et b) de l'actif pondéré en fonction du risque libellé en monnaies étrangères et des déductions de fonds propres libellés en monnaies étrangères. Ce risque, principalement en dollars américains, est géré au moyen de dérivés de couverture et du financement des investissements dans une monnaie analogue. Nous gérons activement cette position afin de nous assurer que l'incidence possible sur les ratios de fonds propres se situe à un niveau de tolérance acceptable selon la politique approuvée par le chef de la gestion du risque, tout en tenant compte de l'incidence sur le résultat et les capitaux propres. Le risque de change structurel est géré par l'unité Trésorerie sous la direction du CMGAP, tandis que le suivi et la surveillance sont assurés par le groupe Gestion du risque, Marché des capitaux.

Au 31 octobre 2021, une appréciation du dollar canadien de 1 % aurait eu pour effet de réduire les capitaux propres d'environ 160 M\$ (150 M\$ en 2020) après impôt.

Nos résultats libellés en monnaies non fonctionnelles sont convertis en monnaies fonctionnelles au moyen d'opérations de change au comptant ou de contrats de change à terme. De manière générale, les fluctuations des taux de change ont peu d'incidence sur notre compte de résultat consolidé.

Dérivés détenus aux fins de la GAP

Dans le cas où des dérivés sont détenus aux fins de la GAP et lorsque des transactions répondent aux critères prévus selon les IFRS, nous appliquons la comptabilité de couverture pour comptabiliser les risques couverts, comme il est indiqué dans les notes 13 et 14 des états financiers consolidés. Les dérivés de couverture qui ne répondent pas aux conditions de la comptabilité de couverture, aussi appelés couvertures économiques, sont comptabilisés à la juste valeur au bilan consolidé, et les variations de la juste valeur sont comptabilisées dans le compte de résultat consolidé.

Les couvertures économiques pour les instruments financiers autres que désignés à leur juste valeur peuvent rendre les produits plus instables, du fait que les éléments couverts sont comptabilisés au coût ou au coût amorti ou sont comptabilisés à la juste valeur au bilan consolidé, et les variations de la juste valeur sont comptabilisées par le biais des autres éléments du résultat global. Cette instabilité du résultat peut ne pas être représentative du risque global.

Risque lié aux actions

Le risque lié aux actions du portefeuille autre que de négociation découle principalement de notre stratégie, de nos activités d'expansion de l'entreprise et du portefeuille d'investissements stratégiques. Les placements sont composés de titres de participation de sociétés fermées et de sociétés ouvertes, de placements dans des sociétés en commandite et de placements comptabilisés selon la méthode de la mise en équivalence.

Le tableau suivant présente le coût amorti et la juste valeur des actions du portefeuille autre que de négociation :

| En millions de dollars, aux 31 octobre | | Coût | Juste valeur |
|--|---|---------------|---------------|
| 2021 | Titres de participation évalués à la JVAERG | 730 \$ | 836 \$ |
| | Placements dans des entreprises associées comptabilisés selon la méthode de la mise en équivalence¹ | 66 | 89 |
| | | 796 \$ | 925 \$ |
| 2020 | Titres de participation évalués à la JVAERG | 576 \$ | 585 \$ |
| | Placements dans des entreprises associées comptabilisés selon la méthode de la mise en équivalence ¹ | 71 | 93 |
| | | 647 \$ | 678 \$ |

1) Excluent nos contreparties comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence. Se reporter à la note 26 des états financiers consolidés pour plus de précisions.

Risque lié aux régimes de retraite

Nous sommes le promoteur de régimes de retraite à prestations définies dans plusieurs pays. Au 31 octobre 2021, nos régimes de retraite à prestations définies consolidés affichaient une situation de l'actif net de 1 323 M\$, comparativement à 185 M\$ au 31 octobre 2020. La variation de la situation de l'actif net de nos régimes de retraite est présentée à la note 19 des états financiers consolidés.

Nos régimes de retraite offerts au Canada constituent environ 92 % de nos régimes de retraite, le plus important étant notre principal régime de retraite canadien (régime de retraite de la CIBC). Une estimation de l'incidence d'une variation de 100 points de base du taux d'actualisation sur nos obligations au titre des régimes de retraite à prestations définies canadiens est présentée à la note 19 des états financiers consolidés.

La responsabilité d'assurer une gouvernance et une surveillance saines incombe au CRRPD qui délègue les pouvoirs de gestion au Comité de gestion des prestations de retraite (CGPR). L'élaboration d'une stratégie de placement appropriée à l'égard du régime de retraite de la CIBC repose sur un énoncé des objectifs, des politiques et des procédures de placement.

Le service de placement des régimes de pension de l'unité Trésorerie assure l'élaboration et la mise en œuvre de stratégies de placement sur mesure de façon à offrir de façon soutenue des prestations de retraite avec des tolérances au risque et des incidences sur les fonds propres raisonnables. Les principaux risques comprennent des risques actuariels (notamment le risque de longévité), le risque de taux d'intérêt, le risque de change, le risque de marché (de placement), et les risques liés à l'inflation des coûts des soins de santé.

Le régime de retraite de la CIBC gère principalement ces expositions au risque selon son approche de placement axée sur le passif qui comprend le recours à des dérivés aux fins de gestion du risque et de rééquilibrage, ainsi que la capacité d'améliorer le rendement. Le recours à des dérivés dans le cadre du régime de retraite de la CIBC est régi par la politique en matière de dérivés du régime qui a été approuvée par le CGPR. La juste valeur des dérivés détenus dans le régime de retraite de la CIBC est présentée à la note 19 des états financiers consolidés.

Le régime de retraite de la CIBC court un risque de taux d'intérêt important que la CIBC atténue au moyen d'une combinaison d'obligations physiques et d'un programme de superposition d'obligations financé par des mises en pension de titres. Le régime a également recours à une stratégie de superposition de change qui peut employer des contrats à terme ou des instruments similaires pour gérer et atténuer son risque de change. Le risque de placement est atténué au moyen d'un processus de construction d'un portefeuille d'actifs multiples diversifié sur divers facteurs influant sur le risque de marché.

Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque de ne pas disposer de suffisamment de trésorerie et d'équivalents de trésorerie en temps opportun et de manière rentable pour faire face à des engagements financiers à mesure qu'ils arrivent à échéance. Les sources courantes de risque de liquidité propres aux services bancaires comprennent les retraits non prévus de dépôts, l'incapacité de remplacer les dettes arrivant à échéance, les engagements au titre du crédit et des liquidités et les autres exigences en matière de mise en gage ou de garantie.

Notre approche en matière de gestion du risque de liquidité appuie notre stratégie d'entreprise, s'harmonise avec notre intérêt à l'égard du risque et respecte les attentes en matière de réglementation.

Nos stratégies, objectifs et pratiques en matière de gestion sont évalués régulièrement afin de refléter les changements du contexte de liquidité, dont les faits nouveaux sur le plan de la réglementation, des affaires et/ou des marchés. Le risque de liquidité demeure dans les limites de l'intérêt à l'égard du risque de la CIBC.

Gouvernance et gestion

Nous gérons le risque de liquidité de façon à pouvoir résister à une crise de liquidité sans mettre en péril la survie de nos activités. Les flux de trésorerie réels et prévus découlant des positions au bilan et hors bilan sont évalués et suivis régulièrement pour assurer leur conformité aux limites convenues. Nous incluons des simulations de crise à notre gestion et à notre évaluation du risque de liquidité. Les résultats des simulations de crise nous aident à élaborer les hypothèses concernant la liquidité et à relever les contraintes éventuelles en matière de planification du financement, et favorisent l'élaboration de notre plan de financement d'urgence.

Le risque de liquidité est géré au moyen du modèle des trois lignes de défense, et la gestion continue du risque de liquidité incombe au trésorier, avec l'appui du CMGAP.

Le trésorier est responsable de la gestion des activités et processus requis pour évaluer la position de risque de liquidité de la CIBC, en faire le suivi et en faire rapport, ce qui représente la première ligne de défense.

Le groupe Gestion du risque de marché lié à l'illiquidité et aux activités autres que de négociation procède à une surveillance indépendante de la mesure, du suivi et du contrôle du risque de liquidité, soit la deuxième ligne de défense.

La fonction Vérification interne est responsable de la troisième ligne de défense en fournissant une assurance raisonnable à la haute direction et au Comité de vérification du conseil d'administration quant à l'efficacité des pratiques de gouvernance de la CIBC, des processus de gestion du risque, et du contrôle interne de la CIBC dans le cadre de son plan de vérification axé sur les risques et conformément à son mandat, comme il est décrit dans la Charte de vérification interne.

Le CMGAP dirige la gestion du risque de liquidité de la CIBC en s'assurant que les méthodes, hypothèses et paramètres clés liés à la gestion du risque de liquidité sont évalués régulièrement et cadrent avec les exigences de la CIBC. Le Comité de gestion du risque de liquidité, un sous-comité du CMGAP, surveille le risque global de liquidité et a la responsabilité de s'assurer que le profil de risque de liquidité de la CIBC est évalué et géré de façon exhaustive conformément à l'orientation stratégique et à l'intérêt à l'égard du risque de la CIBC ainsi qu'aux exigences réglementaires.

Le CGR assure la gouvernance au moyen d'un examen semestriel de la politique de gestion du risque de liquidité de la CIBC et recommande au conseil un seuil de tolérance au risque de liquidité dans l'énoncé sur l'intérêt à l'égard du risque, lequel est examiné chaque année.

Politiques

Notre politique de gestion du risque de liquidité précise les exigences qui nous permettent de répondre aux besoins prévus de liquidité dans des conditions tant normales que difficiles en maintenant l'accès à un montant suffisant d'actifs liquides non grevés et à plusieurs sources de financement différentes. Les centres bancaires et les filiales de la CIBC possédant des caractéristiques uniques en matière de liquidité en raison d'exigences commerciales ou territoriales distinctes conservent leurs pratiques locales en matière de liquidité conformément à la politique de gestion du risque de liquidité de la CIBC.

Notre politique de mise en gage établit des limites consolidées de mise en gage des actifs de la CIBC dans le cadre d'une grande variété d'activités financières. Ces limites font en sorte qu'un montant suffisant d'actifs liquides non grevés est disponible pour répondre aux besoins de liquidités.

Nous maintenons un plan mondial détaillé de financement d'urgence qui établit les stratégies à mettre en place pour résoudre les pénuries de liquidités en situation d'urgence ou imprévue, délimite les exigences à mettre en œuvre pour gérer un ensemble de symptômes de situations de crise, définit la chaîne des responsabilités, explique les procédures de mise en œuvre et définit les procédures de soumission à un autre palier d'intervention, en plus d'être conforme à l'intérêt à l'égard du risque de la CIBC. Afin de présenter la complexité de la structure organisationnelle de la CIBC, des plans de financement d'urgence à l'échelle régionale et au niveau des filiales sont mis en place pour répondre à des crises de liquidité propres aux territoires où la CIBC exerce ses activités et pour appuyer la CIBC en tant qu'entreprise.

Mesure de risque

Notre tolérance envers le risque de liquidité est définie dans notre énoncé sur l'intérêt à l'égard du risque, approuvé annuellement par le conseil, et forme la base de la délégation à la haute direction des pouvoirs en matière de risque de liquidité. Nous utilisons à la fois des mesures liées à la réglementation et des mesures internes du risque de liquidité pour évaluer notre exposition au risque de liquidité. En interne, notre position de liquidité est évaluée selon l'horizon de liquidité, lequel combine des flux de trésorerie contractuels et comportementaux pour déterminer à quel moment dans l'avenir les sorties de fonds cumulées projetées dépasseront les rentrées de fonds calculées selon un scénario combiné de crise de liquidité touchant la CIBC et l'ensemble du marché. Les rentrées et les sorties de fonds prévues et potentielles découlant des positions au bilan et hors bilan sont évaluées et font l'objet d'un constant suivi pour assurer leur conformité aux limites convenues. Ces flux de trésorerie prennent en compte les flux de trésorerie au bilan et hors bilan contractuels et comportementaux.

Notre système de mesure de la liquidité fournit des rapports sur les risques de liquidité qui comprennent des simulations de crise de liquidité internes et des rapports réglementaires, tels que les rapports sur le LCR, le ratio de liquidité à long terme (NSFR) et les flux de trésorerie nets cumulatifs. Notre gestion du risque de liquidité intègre également le suivi de notre position de financement de gros non garanti et notre capacité de financement.

Intérêt à l'égard du risque

L'énoncé sur l'intérêt à l'égard du risque de la CIBC assure une gestion prudente du risque de liquidité en décrivant les considérations qualitatives et les mesures quantitatives, comme le LCR et l'horizon de liquidité. Les mesures quantitatives sont évaluées et gérées en fonction d'un ensemble de limites approuvées par le groupe Gestion du risque.

Simulations de crise

Une composante clé de notre gestion du risque de liquidité, en complément de nos évaluations de l'exposition au risque de liquidité, est la simulation de crise appliquée au risque de liquidité. Les simulations de crise de liquidité consistent en des scénarios de crise de différents degrés de gravité, qui sont propres à la banque et qui s'étendent à l'échelle du marché, servant à évaluer le montant de liquidités disponibles qui serait nécessaire pour que les obligations prévues soient acquittées à l'échéance. Les scénarios modélisent les besoins de liquidités et de financement potentiels qui seraient requis en cas de changements au financement de gros non garanti et de retraits de dépôts, d'utilisation de liquidités d'urgence et de négociabilité des actifs liquides.

Actifs liquides

Les actifs liquides disponibles se composent de liquidités et de titres négociables non grevés au bilan et hors bilan pouvant être utilisés pour accéder à du financement en temps opportun. Les actifs liquides grevés, qui comprennent les actifs donnés en garantie et les actifs qui sont réputés être soumis à des restrictions juridiques, opérationnelles ou de tout autre ordre, ne sont pas considérés comme des sources de liquidités disponibles lorsque nous évaluons le risque de liquidité.

Le sommaire de nos actifs liquides grevés et non grevés au bilan et hors bilan est présenté ci-après :

| En millions de dollars, aux 31 octobre | | Actifs liquides détenus par la banque | Valeurs mobilières obtenues en garantie | Total des actifs liquides | Actifs liquides grevés | Actifs liquides non grevés ¹ |
|--|---|---|--|------------------------------|---------------------------|--|
| 2021 | Trésorerie et dépôts auprès d'autres banques | 56 997 \$ | – \$ | 56 997 \$ | 252 \$ | 56 745 \$ |
| | Valeurs mobilières émises ou garanties par des entités souveraines, des banques centrales et des banques multilatérales de développement | 113 515 | 100 944 | 214 459 | 134 370 | 80 089 |
| | Autres titres de créance | 5 681 | 5 510 | 11 191 | 1 827 | 9 364 |
| | Titres de participation | 37 855 | 22 996 | 60 851 | 25 133 | 35 718 |
| | Titres adossés à des créances hypothécaires en vertu de la Loi nationale sur l'habitation garantis par le gouvernement canadien | 36 116 | 948 | 37 064 | 14 677 | 22 387 |
| | Autres actifs liquides² | 12 772 | 3 927 | 16 699 | 7 203 | 9 496 |
| | | 262 936 \$ | 134 325 \$ | 397 261 \$ | 183 462 \$ | 213 799 \$ |
| 2020 | Trésorerie et dépôts auprès d'autres banques | 62 518 \$ | – \$ | 62 518 \$ | 133 \$ | 62 385 \$ |
| | Valeurs mobilières émises ou garanties par des entités souveraines, des banques centrales et des banques multilatérales de développement | 112 403 | 92 202 | 204 605 | 108 425 | 96 180 |
| | Autres titres de créance | 4 798 | 4 288 | 9 086 | 2 603 | 6 483 |
| | Titres de participation | 27 169 | 15 924 | 43 093 | 21 449 | 21 644 |
| | Titres adossés à des créances hypothécaires en vertu de la Loi nationale sur l'habitation garantis par le gouvernement canadien | 40 592 | 895 | 41 487 | 13 084 | 28 403 |
| | Autres actifs liquides² | 10 909 | 2 109 | 13 018 | 5 441 | 7 577 |
| | | 258 389 \$ | 115 418 \$ | 373 807 \$ | 151 135 \$ | 222 672 \$ |

1) Les actifs liquides non grevés correspondent aux actifs au bilan, aux actifs empruntés ou acquis en vertu de prises en pension de titres et aux autres garanties hors bilan reçues, moins les actifs liquides grevés.

2) Comprendent des liquidités données en garantie dans le cadre de transactions sur dérivés, certains TACM et des métaux précieux.

Le tableau ci-après présente un sommaire des actifs liquides non grevés détenus par la CIBC (société mère) et ses filiales canadiennes et étrangères :

| En millions de dollars, aux 31 octobre | 2021 | 2020 |
|--|-------------------|-------------------|
| CIBC (société mère) | 153 971 \$ | 170 936 \$ |
| Filiales canadiennes | 12 271 | 12 355 |
| Filiales étrangères | 47 557 | 39 381 |
| | 213 799 \$ | 222 672 \$ |

Dans un scénario de crise de liquidité, des décotes hypothétiques et des hypothèses liées à l'ampleur de la monétisation des actifs sont appliquées pour déterminer la valeur de la liquidité des actifs. Les décotes tiennent compte des marges applicables aux banques centrales, comme la Banque du Canada et la Réserve fédérale américaine, d'observations historiques, et de caractéristiques liées aux valeurs mobilières, y compris le type, l'émetteur, la note de crédit, la devise et la durée à courir jusqu'à l'échéance, ainsi que les lignes directrices réglementaires applicables.

Nos actifs liquides non grevés ont diminué de 8,9 G\$ depuis le 31 octobre 2020, en raison de l'accroissement des actifs et des remboursements de financement prévus, qui font partie de nos activités et de nos stratégies permanentes.

En outre, nous conservons notre admissibilité au programme d'aide d'urgence de la Banque du Canada et au guichet d'escompte de la Réserve fédérale américaine.

Actifs assortis d'une charge

Dans le cours de nos activités quotidiennes, des valeurs mobilières et d'autres actifs sont donnés en gage afin de garantir des obligations, de participer aux systèmes de compensation et de règlement et à d'autres fins de gestion des garanties.

Le tableau ci-après présente un sommaire de nos actifs grevés et non grevés au bilan et hors bilan :

| En millions de dollars, aux 31 octobre | Actifs grevés | | Actifs non grevés | | Total de l'actif |
|---|--------------------|---------------------|---------------------------------|---------------------|-------------------|
| | Donnés en garantie | Divers ¹ | Disponibles à titre de garantie | Divers ² | |
| 2021 | | | | | |
| Trésorerie et dépôts auprès d'autres banques | – \$ | 252 \$ | 56 745 \$ | – \$ | 56 997 \$ |
| Valeurs mobilières³ | 154 382 | 1 817 | 134 018 | – | 290 217 |
| Prêts, nets de la provision pour pertes sur créances⁴ | 1 488 | 44 615 | 29 331 | 376 487 | 451 921 |
| Autres actifs | 6 599 | – | 3 005 | 77 820 | 87 424 |
| | 162 469 \$ | 46 684 \$ | 223 099 \$ | 454 307 \$ | 886 559 \$ |
| 2020 | | | | | |
| Trésorerie et dépôts auprès d'autres banques | – \$ | 133 \$ | 62 385 \$ | – \$ | 62 518 \$ |
| Valeurs mobilières ³ | 127 974 | 678 | 132 493 | – | 261 145 |
| Prêts, nets de la provision pour pertes sur créances ⁴ | 7 946 | 42 291 | 34 103 | 322 441 | 406 781 |
| Autres actifs | 4 950 | – | 2 731 | 69 382 | 77 063 |
| | 140 870 \$ | 43 102 \$ | 231 712 \$ | 391 823 \$ | 807 507 \$ |

- 1) Comprend les actifs qui soutiennent les activités de financement à long terme de la CIBC et les actifs faisant l'objet de restrictions d'ordre juridique ou autre, dont celles visant les liquidités soumises à restrictions.
- 2) Les autres actifs non grevés ne font l'objet d'aucune restriction quant à leur utilisation pour obtenir du financement ou à titre de garantie, mais ils ne sont pas considérés comme disponibles immédiatement aux fins des programmes d'emprunts existants.
- 3) Le total des valeurs mobilières comprend certaines valeurs mobilières au bilan et celles hors bilan obtenues dans le cadre de prises en pension de titres, de transactions d'emprunts garantis et d'échanges de sûretés.
- 4) Les prêts figurant comme disponibles à titre de garantie correspondent aux prêts sous-jacents aux titres adossés à des créances hypothécaires en vertu de la *Loi nationale sur l'habitation* et aux prêts admissibles auprès des Federal Home Loan Banks.

Restrictions sur les mouvements de fonds

Nos filiales ne sont pas soumises à des restrictions importantes qui empêcheraient le transfert de fonds, le versement de dividendes ou les remboursements de capital. Cependant, certaines filiales sont soumises à des exigences distinctes en matière de fonds propres et de liquidité, qui sont fixées par les organismes de réglementation des banques et des valeurs mobilières compétents.

Nous suivons et gérons les exigences en matière de liquidité et de fonds propres dans ces entités afin d'assurer l'utilisation efficace des ressources et le respect, par les entités, des exigences réglementaires et politiques régionales.

Ratio de liquidité à court terme

L'objectif du ratio de liquidité à court terme (LCR) est de favoriser la résilience à court terme du profil de risque de liquidité d'une banque en veillant à ce qu'elle dispose de suffisamment de ressources liquides de haute qualité non grevées pour répondre à ses besoins de liquidités dans un scénario de crise grave qui durerait 30 jours. Les banques canadiennes sont tenues par le BSIF d'atteindre un LCR minimal de 100 %. Nous respectons cette exigence.

Conformément à la méthode de calibrage contenue dans la ligne directrice Normes de liquidité du BSIF, nous présentons chaque mois des rapports sur le LCR au BSIF. Le ratio est calculé comme le total des actifs liquides de haute qualité (HQLA) non grevés sur le total des sorties nettes de trésorerie sur les 30 jours calendaires suivants.

Le numérateur du LCR est l'encours des HQLA non grevés, lequel respecte un ensemble de critères d'admissibilité définis par le BSIF qui tient compte des caractéristiques fondamentales et liées au marché, et de la capacité opérationnelle relative de monétiser les actifs en temps opportun en période de crise. Notre portefeuille d'actifs liquides, dont la gestion est centralisée, comprend les actifs liquides présentés dans les HQLA, tels que les bons du Trésor et les obligations du gouvernement central, les dépôts de la banque centrale ainsi que les titres d'État, d'organismes, de provinces et de sociétés ayant une cote élevée. Les limites quant à l'admissibilité des actifs inhérentes au LCR ne reflètent pas nécessairement notre évaluation interne quant à notre capacité à monétiser nos actifs négociables en situation de crise.

Le dénominateur du ratio reflète les sorties nettes de trésorerie attendues dans un scénario de crise pour le LCR durant une période de 30 jours calendaires. Les sorties de trésorerie attendues représentent les taux de retrait et de décaissement définis pour le LCR appliqués respectivement aux soldes de passifs et aux engagements hors bilan. Les retraits sur dépôts des entreprises et des institutions financières, les retraits sur les marges de crédit non utilisées ainsi que les créances non garanties à l'échéance sont parmi nos principales sorties de trésorerie pour le LCR. Les sorties de trésorerie sont en partie contrebalancées par les entrées de trésorerie, qui sont calculées selon les taux d'entrées de trésorerie prescrits pour le LCR par le BSIF et qui comprennent les remboursements de prêts productifs et les actifs négociables qui ne sont pas des HQLA arrivant à échéance.

Lors d'une crise financière, les institutions peuvent utiliser leurs ressources de HQLA, les faisant passer sous le seuil des 100 %, puisque le fait de maintenir le LCR au seuil de 100 % en pareilles circonstances pourrait entraîner des répercussions négatives excessives pour les institutions et d'autres participants au marché.

Le LCR est calculé et présenté à l'aide d'un modèle standard prescrit par le BSIF.

En millions de dollars, moyenne du trimestre clos le 31 octobre 2021

| | | Valeur non pondérée totale ¹ | Valeur pondérée totale ² |
|------------------------------|--|---|-------------------------------------|
| HQLA | | | |
| 1 | HQLA | s. o. | 174 728 \$ |
| Sorties de trésorerie | | | |
| 2 | Dépôts de détail et dépôts de petites entreprises, dont : | 214 521 \$ | 15 759 |
| 3 | Dépôts stables | 95 749 | 2 872 |
| 4 | Dépôts moins stables | 118 772 | 12 887 |
| 5 | Financement de gros non garanti, dont : | 211 789 | 102 507 |
| 6 | Dépôts opérationnels (toutes contreparties) et dépôts dans les réseaux de banques coopératives | 81 800 | 20 016 |
| 7 | Dépôts non opérationnels (toutes contreparties) | 103 701 | 56 203 |
| 8 | Dettes non garanties | 26 288 | 26 288 |
| 9 | Financement de gros garanti | s. o. | 4 558 |
| 10 | Exigences supplémentaires, dont : | 135 763 | 32 528 |
| 11 | Sorties associées aux expositions sur dérivés et autres sûretés exigées | 20 194 | 11 374 |
| 12 | Sorties associées à une perte de financement sur produits de dette | 2 330 | 2 330 |
| 13 | Facilités de crédit et de liquidité | 113 239 | 18 824 |
| 14 | Autres obligations de financement contractuelles | 3 301 | 3 301 |
| 15 | Autres obligations de financement conditionnelles | 332 834 | 6 435 |
| 16 | Total des sorties de trésorerie | s. o. | 165 088 |
| Entrées de trésorerie | | | |
| 17 | Prêts garantis (p. ex., prises en pension de titres) | 81 977 | 13 792 |
| 18 | Entrées liées aux expositions parfaitement productives | 18 030 | 8 509 |
| 19 | Autres entrées de trésorerie | 4 917 | 4 917 |
| 20 | Total des entrées de trésorerie | 104 924 \$ | 27 218 \$ |
| | | Valeur ajustée totale | |
| 21 | Total des HQLA | s. o. | 174 728 \$ |
| 22 | Total des sorties nettes de trésorerie | s. o. | 137 870 \$ |
| 23 | LCR | s. o. | 127 % |

En millions de dollars, moyenne des trimestres clos le 31 juillet 2021

| | | | Valeur ajustée totale |
|----|--|-------|-----------------------|
| 24 | Total des HQLA | s. o. | 168 259 \$ |
| 25 | Total des sorties nettes de trésorerie | s. o. | 133 491 \$ |
| 26 | LCR | s. o. | 126 % |

1) Les valeurs des entrées et sorties de trésorerie non pondérées sont calculées comme étant les soldes impayés qui arrivent à échéance ou qui deviennent exigibles dans les 30 jours des différents types ou catégories de passifs, d'éléments hors bilan ou de créances contractuelles.

2) Les valeurs pondérées sont calculées après application des décotes (aux fins des HQLA) et des taux d'entrées et de sorties de trésorerie prescrits par le BSIF. s. o. Sans objet, conformément au modèle de divulgation commun du LCR.

Au 31 octobre 2021, notre LCR moyen avait augmenté, passant de 126 % au trimestre précédent à 127 %, ce qui découle principalement de l'augmentation des HQLA, compensée en grande partie par une augmentation des sorties nettes de trésorerie.

De plus, nous présentons au BSIF des rapports sur le LCR dans différentes monnaies, déterminant ainsi la mesure d'éventuelles asymétries des monnaies en vertu du ratio. La CIBC transige principalement dans les grandes monnaies échangées sur des marchés des changes larges et fongibles.

Ratio de liquidité à long terme (NSFR)

Dérivée du dispositif de Bâle III du CBCB et incorporée dans la ligne directrice Normes de liquidité du BSIF, la norme NSFR vise à créer les conditions propices à une résilience à long terme du secteur des services financiers en exigeant des banques qu'elles maintiennent un profil de financement durable à long terme relativement à la composition de leurs actifs et à leurs activités hors bilan. Les banques canadiennes désignées BISN sont tenues de maintenir un NSFR minimal de 100 % sur une base consolidée bancaire. La CIBC se conforme à cette exigence.

Conformément à la méthode de calibrage contenue dans la ligne directrice Normes de liquidité du BSIF, nous présentons chaque trimestre des rapports sur le NSFR au BSIF. Le ratio est calculé comme le total du financement stable disponible (FSD) sur le total du financement stable exigé (RSF).

Le numérateur est la part des fonds propres et des passifs qui est considérée fiable sur une période d'un an. Le NSFR considère que les sources de financement à long terme sont plus stables que le financement à court terme et que les dépôts de clients de détail et d'entreprises sont plus stables dans les faits que le financement de gros de même durée. Conformément à notre stratégie en matière de financement, les principaux facteurs qui sous-tendent notre FSD comprennent les dépôts provenant des clients, ainsi que le financement de gros garanti et non garanti et les instruments de fonds propres.

Le dénominateur du ratio représente le montant du financement stable requis en fonction des caractéristiques de liquidité définies par le BSIF et de la durée résiduelle des actifs et des expositions hors bilan. Le NSFR attribue divers niveaux de RSF, de telle sorte que les HQLA et les expositions à court terme sont présumés avoir des exigences de financement moins élevées que les expositions moins liquides et à plus long terme. Notre RSF est en grande partie influencé par les prêts de détail, commerciaux et aux entreprises, les investissements dans des actifs liquides, les expositions sur dérivés, ainsi que les marges de crédit non utilisées et les liquidités.

Le FSD et le RSF peuvent être ajustés à 0 % pour certains passifs et actifs qui sont considérés comme interdépendants s'ils respectent les critères définis pour le NSFR, lesquels tiennent compte notamment de la fin servie par ces passifs et actifs interdépendants, de leur montant, des flux de trésorerie qui y sont associés, de leur durée et de leurs contreparties afin de s'assurer que l'institution agit exclusivement en tant qu'unité de transmission pour les transactions sous-jacentes. Le cas échéant, nous présentons les actifs et passifs interdépendants des opérations qui sont admissibles à un tel traitement selon la ligne directrice Normes de liquidité du BSIF.

Le NSFR est calculé et présenté à l'aide d'un modèle de déclaration prescrit par le BSIF, lequel présente les principaux renseignements quantitatifs en fonction des caractéristiques de liquidité propres au NSFR, comme il est défini dans la ligne directrice Normes de liquidité. Par conséquent, les montants présentés dans le tableau ci-après pourraient ne pas permettre d'effectuer une comparaison directe entre eux et les montants présentés dans les états financiers consolidés annuels.

| | a | b | c | d | e |
|---|---|-----------------|----------------------|--------------|-------------------------------|
| | Valeur non pondérée par échéance résiduelle | | | | |
| | Sans échéance | Moins de 6 mois | De 6 mois à 1 an | Plus de 1 an | Valeur pondérée |
| En millions de dollars, au 31 octobre 2021 | | | | | |
| Élément de FSD | | | | | |
| 1 Fonds propres | 46 972 \$ | – \$ | – \$ | 4 945 \$ | 51 916 \$ |
| 2 Fonds propres réglementaires | 46 972 | – | – | 4 945 | 51 916 |
| 3 Autres instruments de fonds propres | – | – | – | – | – |
| 4 Dépôts de détail et dépôts de petites entreprises | 197 887 | 30 121 | 7 967 | 10 103 | 227 177 |
| 5 Dépôts stables | 92 198 | 12 748 | 4 797 | 6 530 | 110 785 |
| 6 Dépôts moins stables | 105 689 | 17 373 | 3 170 | 3 573 | 116 392 |
| 7 Financement de gros | 157 812 | 158 071 | 41 263 | 67 193 | 185 956 |
| 8 Dépôts opérationnels | 81 359 | 3 025 | – | – | 42 192 |
| 9 Autres financements de gros | 76 453 | 155 046 | 41 263 | 67 193 | 143 764 |
| 10 Passifs et leurs actifs interdépendants correspondants | – | 1 627 | 892 | 14 276 | – |
| 11 Autres passifs | – | – | 82 324 ¹ | – | 7 469 |
| 12 Passifs d'instruments dérivés du NSFR | – | – | 7 020 ¹ | – | – |
| 13 Tous autres passifs ou fonds propres non couverts par les catégories ci-dessus | – | 49 449 | 145 | 25 710 | 7 469 |
| 14 FSD total | | | | | 472 518 |
| Élément de RSF | | | | | |
| 15 Total des HQLA du NSFR | | | | | 15 052 |
| 16 Dépôts détenus auprès d'autres institutions financières à des fins opérationnelles | – | 2 553 | – | 5 | 1 282 |
| 17 Prêts et titres productifs | 58 465 | 97 988 | 48 154 | 300 559 | 325 693 |
| 18 Prêts productifs à des institutions financières garantis par des HQLA de niveau 1 | – | 25 608 | 2 457 | 1 596 | 4 412 |
| 19 Prêts productifs à des institutions financières garantis par des HQLA autres que de niveau 1 et prêts productifs à des institutions financières non garantis | 698 | 28 233 | 6 338 | 12 324 | 19 288 |
| 20 Prêts productifs à des entreprises non financières, prêts à la clientèle de détail et aux petites entreprises, et prêts à des entités souveraines, des banques centrales et des organismes publics, dont : | 27 221 | 31 121 | 17 718 | 102 108 | 134 812 |
| 21 Prêts présentant un risque pondéré inférieur ou égal à 35 % dans l'approche standard de Bâle II pour le risque de crédit | – | – | – | – | – |
| 22 Crédits hypothécaires au logement productifs, dont : | 17 910 | 11 503 | 21 036 | 180 548 | 151 991 |
| 23 Prêts présentant un risque pondéré inférieur ou égal à 35 % dans l'approche standard de Bâle II pour le risque de crédit | 17 910 | 11 427 | 20 959 | 176 049 | 148 091 |
| 24 Titres qui ne sont pas en défaut et qui ne remplissent pas les critères définissant les HQLA, y compris les actions négociées sur les marchés organisés | 12 636 | 1 523 | 605 | 3 983 | 15 190 |
| 25 Actifs et leurs passifs interdépendants correspondants | – | 1 627 | 892 | 14 276 | – |
| 26 Autres actifs | 13 137 | – | 80 203 ¹ | – | 47 512 |
| 27 Produits de base physiques, y compris l'or | 3 005 | – | – | – | 2 554 |
| 28 Actifs versés en tant que marge initiale dans le cadre de contrats dérivés et contributions à des fonds de garantie de contrepartie centrale | – | – | 8 693 ¹ | – | 7 389 |
| 29 Actifs d'instruments dérivés du NSFR | – | – | 11 914 ¹ | – | 4 893 |
| 30 Passifs d'instruments dérivés du NSFR avant déduction de la marge de variation versée | – | – | 15 982 ¹ | – | 799 |
| 31 Tous autres actifs non couverts par les catégories ci-dessus | 10 132 | 38 538 | 83 | 4 993 | 31 877 |
| 32 Éléments hors bilan | – | – | 336 705 ¹ | – | 11 823 |
| 33 RSF total | | | | | 401 362 \$ |
| 34 NSFR | | | | | 118 % |
| En millions de dollars, au 31 juillet 2021 | | | | | |
| 35 FSD total | | | | | Valeur pondérée 454 792 \$ |
| 36 RSF total | | | | | 389 814 \$ |
| 37 NSFR | | | | | 117 % |

1) Aucune période définie pour la conception du modèle de présentation.

Au 31 octobre 2021, notre NSFR avait augmenté, passant de 117 % au trimestre précédent à 118 %, en raison d'une augmentation du financement à long terme, largement compensée par une augmentation des prêts engendrée par la croissance des activités stratégiques.

La CIBC tient compte de l'incidence de ses décisions d'affaires sur le LCR, le NSFR et les autres mesures du risque de liquidité qu'elle surveille régulièrement grâce à une solide fonction de gestion du risque de liquidité. Les variables pouvant avoir un effet sur les mesures de mois en mois comprennent, sans s'y limiter, des éléments tels que les activités et les échéances du financement de gros, les initiatives stratégiques au chapitre du bilan ainsi que les opérations et les conditions de marché ayant une incidence sur les garanties.

La présentation du LCR et du NSFR est calibrée de façon centralisée par l'unité Trésorerie, en collaboration avec les unités d'exploitation stratégiques et d'autres groupes fonctionnels.

Financement

Nous finançons nos activités par l'entremise de dépôts provenant des clients, ainsi qu'au moyen d'une grande variété de financements de gros.

Notre approche principale vise à financer notre bilan consolidé au moyen de dépôts mobilisés principalement par l'entremise des services aux particuliers et des services aux entreprises. Nous conservons des dépôts de base fondés sur les relations clients, dont la stabilité fait régulièrement l'objet d'évaluations statistiques élaborées en interne.

Nous avons régulièrement accès à des sources de financement à court et à long terme, garanties et non garanties, et qui sont diversifiées en termes de pays, de type de déposant, d'instrument, de devise et d'échéance. Nous mobilisons du financement à long terme grâce à nos programmes actuels, y compris les obligations sécurisées, les titrisations d'actifs et les créances non garanties.

Nous évaluons constamment les occasions de diversification de nos produits de financement et des segments d'investisseurs afin d'optimiser la souplesse du financement et de réduire la concentration des sources de fonds et les coûts de financement. Nous surveillons régulièrement les niveaux de financement de gros et les concentrations par rapport aux limites internes permises, ce qui est conforme au profil de risque de liquidité que nous recherchons.

Le CMGAP et le CGR examinent et approuvent le plan de financement de la CIBC, qui englobe la croissance projetée des actifs et des passifs, les échéances du financement et les données découlant de nos prévisions sur la situation de liquidité.

Le tableau suivant présente le profil des échéances contractuelles de nos sources de financement de gros, à leur valeur comptable :

| En millions de dollars, au 31 octobre 2021 | Moins de 1 mois | De 1 mois à 3 mois | De 3 mois à 6 mois | De 6 mois à 12 mois | Moins de 1 an au total | De 1 an à 2 ans | Plus de 2 ans | Total |
|--|--------------------|-----------------------|-----------------------|------------------------|---------------------------|--------------------|------------------|-------------------|
| Dépôts provenant d'autres banques¹ | 5 642 \$ | 358 \$ | 422 \$ | 304 \$ | 6 726 \$ | – \$ | – \$ | 6 726 \$ |
| Certificats de dépôt et papier commercial | 8 566 | 18 998 | 11 808 | 22 349 | 61 721 | 496 | – | 62 217 |
| Billets de dépôt au porteur et acceptations bancaires | 978 | 2 065 | 1 588 | 257 | 4 888 | – | – | 4 888 |
| Billets à moyen terme non garantis de premier rang² | 1 485 | 865 | 1 290 | 5 211 | 8 851 | 16 360 | 23 192 | 48 403 |
| Billets structurés non garantis de premier rang | – | – | – | 31 | 31 | 187 | 62 | 280 |
| Obligations sécurisées/titres adossés à des créances mobilières | | | | | | | | |
| Titrisation de créances hypothécaires | – | 352 | 1 279 | 895 | 2 526 | 4 069 | 10 447 | 17 042 |
| Obligations sécurisées | – | 1 058 | – | 6 850 | 7 908 | 4 376 | 11 545 | 23 829 |
| Titrisation de créances sur cartes de crédit | – | – | – | – | – | – | 1 721 | 1 721 |
| Passifs subordonnés | – | – | – | – | – | – | 5 539 | 5 539 |
| Divers | – | – | – | 247 | 247 | – | 8 | 255 |
| | 16 671 \$ | 23 696 \$ | 16 387 \$ | 36 144 \$ | 92 898 \$ | 25 488 \$ | 52 514 \$ | 170 900 \$ |
| Dont : | | | | | | | | |
| Garanti | – \$ | 1 410 \$ | 1 279 \$ | 7 745 \$ | 10 434 \$ | 8 445 \$ | 23 713 \$ | 42 592 \$ |
| Non garanti | 16 671 | 22 286 | 15 108 | 28 399 | 82 464 | 17 043 | 28 801 | 128 308 |
| | 16 671 \$ | 23 696 \$ | 16 387 \$ | 36 144 \$ | 92 898 \$ | 25 488 \$ | 52 514 \$ | 170 900 \$ |
| 31 octobre 2020 | 17 139 \$ | 15 400 \$ | 12 670 \$ | 35 224 \$ | 80 433 \$ | 17 648 \$ | 54 253 \$ | 152 334 \$ |

1) Comprennent des dépôts à terme non négociables provenant d'autres banques.

2) Comprennent des passifs liés au financement de gros qui peuvent être convertis en vertu des règlements relatifs à la recapitalisation interne. Se reporter à la section Gestion des fonds propres pour plus de précisions.

Le tableau ci-après présente la diversification du financement de gros de la CIBC par devise :

| En milliards de dollars, aux 31 octobre | 2021 | | 2020 | |
|---|-----------------|--------------|----------|-------|
| \$ CA | 48,0 \$ | 28 % | 50,8 \$ | 33 % |
| \$ US | 91,5 | 54 | 75,4 | 50 |
| Divers | 31,4 | 18 | 26,1 | 17 |
| | 170,9 \$ | 100 % | 152,3 \$ | 100 % |

Nous gérons le risque de liquidité de façon à pouvoir résister à des crises de liquidité graves. Le financement de gros peut présenter un risque de raréfaction plus élevé dans des situations de crise et, pour l'atténuer, nous maintenons des portefeuilles importants d'actifs liquides non grevés. Se reporter à la section Actifs liquides pour plus de précisions.

Plan de financement

Notre plan de financement est mis à jour au moins une fois par trimestre, ou pour tenir compte de modifications importantes dans les hypothèses sous-jacentes ou de faits nouveaux sur le plan commercial. Le plan comprend la croissance projetée des actifs et des passifs, qui est tirée de nos activités régulières, ainsi que les données découlant de nos prévisions sur la situation de liquidité.

Notes de crédit

Notre accès à du financement de gros et les coûts s'y rattachant dépendent de plusieurs facteurs, notamment des notes de crédit fournies par les agences de notation. Les opinions des agences de notation sont fondées sur des méthodes internes et sont susceptibles de changer en fonction de divers facteurs, dont la solidité financière, la position concurrentielle, le contexte macroéconomique et la situation de liquidité. Le 15 juillet 2021, Fitch a confirmé les notes de crédit de la CIBC et fait passer la perspective de sa notation de négative à stable.

Nos notes de crédit sont résumées dans le tableau suivant :

| Au 31 octobre 2021 | DBRS | Fitch | Moody's | S&P |
|--|-------------------|---------------|---------------|-------------------|
| Dépôt/contrepartie ¹ | AA | AA | Aa2 | A+ |
| Anciennes créances de premier rang ² | AA | AA | Aa2 | A+ |
| Créances de premier rang ³ | AA(faible) | AA- | A2 | BBB+ |
| Titres secondaires | A(élevé) | A | Baa1 | BBB+ |
| Titres secondaires – instruments de FPUNV ⁴ | A(faible) | A | Baa1 | BBB |
| Billets avec remboursement de capital à recours limité – instruments de FPUNV ⁴ | BBB(élevé) | s. o. | Baa3 | BB+ |
| Actions privilégiées – instruments de FPUNV ⁴ | Pfd-2 | s. o. | Baa3 | P-3(élevé) |
| Créances à court terme | R-1(élevé) | F1+ | P-1 | A-1 |
| Perspective | Stable | Stable | Stable | Stable |

1) Note d'émetteur à long terme attribuée par DBRS, note de contrepartie à des dérivés et de dépôt de l'émetteur à long terme attribuée par Fitch, note d'évaluation du risque de contrepartie et des dépôts à long terme attribuée par Moody's, et note de crédit de l'émetteur attribuée par S&P.

2) Comprennent les créances de premier rang émises avant le 23 septembre 2018 ainsi que les créances de premier rang émises à compter du 23 septembre 2018 qui ne sont pas assujetties aux règlements relatifs à la recapitalisation interne.

3) Comprennent des passifs qui peuvent être convertis en vertu des règlements relatifs à la recapitalisation interne. Se reporter à la section Gestion des fonds propres pour plus de précisions.

4) Comprennent les instruments traités comme des instruments de FPUNV conformément à la ligne directrice NFP du BSIF.

s. o. Sans objet.

Exigences supplémentaires en matière de garantie à l'égard des baisses de note de crédit

Nous sommes tenus de fournir des garanties à certaines des contreparties avec lesquelles nous avons conclu des contrats de dérivés dans l'éventualité d'une baisse de notre note de crédit actuelle. Cette exigence de garantie est fondée sur les renseignements sur l'évaluation à la valeur de marché, l'évaluation des garanties et les seuils des ententes de garantie applicables. Le tableau suivant présente des exigences supplémentaires cumulatives en matière de garantie à l'égard des baisses de note de crédit :

| En milliards de dollars, aux 31 octobre | 2021 | 2020 |
|---|--------|--------|
| Baisse de un cran | 0,1 \$ | 0,1 \$ |
| Baisse de deux crans | 0,2 | 0,2 |
| Baisse de trois crans | 0,3 | 0,3 |

Changements d'ordre réglementaire concernant la liquidité

Le 27 mars 2020, à titre de mesure de soutien dans le contexte de la pandémie de COVID-19, le BSIF avait autorisé l'augmentation temporaire de la limite des obligations sécurisées pour la faire passer de 5,5 % à 10 % du total des actifs afin de permettre un plus grand accès aux facilités de la Banque du Canada. L'augmentation temporaire de la limite visait les obligations sécurisées données en garantie directement à la Banque du Canada, la limite ayant trait aux instruments de marché demeurant à 5,5 %. À compter du 6 avril 2021, à la suite de l'amélioration des liquidités et de l'accès au financement à terme, le BSIF a annoncé que l'augmentation temporaire de la limite régissant les obligations sécurisées prenait fin pour les institutions de dépôt. La CIBC continue de respecter les exigences stipulées.

Obligations contractuelles

Les obligations contractuelles donnent lieu à des engagements de paiements futurs ayant une incidence sur nos besoins en matière de liquidités et de fonds propres à court et à long terme. Ces obligations comprennent des passifs financiers, des engagements de crédit et de liquidités et d'autres obligations contractuelles.

Actifs et passifs

Le tableau suivant présente le profil des échéances contractuelles de nos actifs, de nos passifs et de nos capitaux propres au bilan selon leur valeur comptable. L'analyse contractuelle n'est pas représentative de notre exposition au risque de liquidité, mais cette information sert à informer notre direction du risque de liquidité et à fournir des données pour établir un bilan tenant compte des facteurs comportementaux.

| En millions de dollars, au 31 octobre 2021 | Moins de 1 mois | De 1 mois à 3 mois | De 3 mois à 6 mois | De 6 mois à 9 mois | De 9 mois à 12 mois | De 1 an à 2 ans | De 2 ans à 5 ans | Plus de 5 ans | Sans échéance précise | Total |
|--|--------------------|-----------------------|-----------------------|-----------------------|------------------------|--------------------|---------------------|------------------|-----------------------------|-------------------|
| Actif | | | | | | | | | | |
| Trésorerie et dépôts non productifs d'intérêts auprès d'autres banques ¹ | 34 573 \$ | — \$ | — \$ | — \$ | — \$ | — \$ | — \$ | — \$ | — \$ | 34 573 \$ |
| Dépôts productifs d'intérêts auprès d'autres banques | 22 424 | — | — | — | — | — | — | — | — | 22 424 |
| Valeurs mobilières | 2 453 | 8 440 | 5 830 | 4 596 | 4 632 | 18 937 | 44 911 | 32 562 | 39 040 | 161 401 |
| Garanties au comptant au titre de valeurs empruntées | 12 368 | — | — | — | — | — | — | — | — | 12 368 |
| Valeurs acquises en vertu de prises en pension de titres | 37 147 | 12 451 | 10 728 | 4 580 | 666 | 2 000 | — | — | — | 67 572 |
| Prêts | | | | | | | | | | |
| Prêts hypothécaires à l'habitation | 1 766 | 4 565 | 9 121 | 13 146 | 12 919 | 40 758 | 161 304 | 7 947 | — | 251 526 |
| Prêts personnels | 703 | 695 | 988 | 963 | 862 | 411 | 3 398 | 3 947 | 29 930 | 41 897 |
| Cartes de crédit | 234 | 468 | 701 | 701 | 702 | 2 806 | 5 522 | — | — | 11 134 |
| Prêts aux entreprises et aux gouvernements | 9 366 | 5 488 | 9 341 | 9 907 | 9 791 | 24 422 | 54 542 | 18 719 | 8 637 | 150 213 |
| Provision pour pertes sur créances | — | — | — | — | — | — | — | — | (2 849) | (2 849) |
| Dérivés | 2 450 | 5 851 | 3 199 | 1 998 | 1 567 | 6 576 | 6 634 | 7 637 | — | 35 912 |
| Engagements de clients en vertu d'acceptations | 9 801 | 1 109 | 24 | 9 | 15 | — | — | — | — | 10 958 |
| Autres actifs | — | — | — | — | — | — | — | — | 40 554 | 40 554 |
| | 133 285 \$ | 39 067 \$ | 39 932 \$ | 35 900 \$ | 31 154 \$ | 95 910 \$ | 276 311 \$ | 70 812 \$ | 115 312 \$ | 837 683 \$ |
| 31 octobre 2020 ² | 131 720 \$ | 32 390 \$ | 42 722 \$ | 34 448 \$ | 29 883 \$ | 102 112 \$ | 226 577 \$ | 70 961 \$ | 98 738 \$ | 769 551 \$ |
| Passif | | | | | | | | | | |
| Dépôts ³ | 30 570 \$ | 34 446 \$ | 31 584 \$ | 40 666 \$ | 26 305 \$ | 35 021 \$ | 48 347 \$ | 14 255 \$ | 359 964 \$ | 621 158 \$ |
| Engagements liés à des valeurs vendues à découvert | 22 790 | — | — | — | — | — | — | — | — | 22 790 |
| Garanties au comptant au titre de valeurs prêtées | 2 463 | — | — | — | — | — | — | — | — | 2 463 |
| Engagements liés à des valeurs vendues en vertu de mises en pension de titres | 45 145 | 17 597 | 8 038 | 563 | 192 | 345 | — | — | — | 71 880 |
| Dérivés | 3 639 | 5 264 | 2 660 | 1 909 | 1 515 | 4 382 | 5 473 | 7 259 | — | 32 101 |
| Acceptations | 9 804 | 1 109 | 24 | 9 | 15 | — | — | — | — | 10 961 |
| Autres passifs | 26 | 49 | 75 | 77 | 80 | 290 | 620 | 916 | 22 828 | 24 961 |
| Titres secondaires | — | — | — | — | — | — | — | 5 539 | — | 5 539 |
| Capitaux propres | — | — | — | — | — | — | — | — | 45 830 | 45 830 |
| | 114 437 \$ | 58 465 \$ | 42 381 \$ | 43 224 \$ | 28 107 \$ | 40 038 \$ | 54 440 \$ | 27 969 \$ | 428 622 \$ | 837 683 \$ |
| 31 octobre 2020 | 98 552 \$ | 40 528 \$ | 58 834 \$ | 43 919 \$ | 26 555 \$ | 33 273 \$ | 58 938 \$ | 26 416 \$ | 382 536 \$ | 769 551 \$ |

1) La trésorerie comprend les dépôts à vue productifs d'intérêts auprès de la Banque du Canada.

2) Retraités par rapport aux montants présentés précédemment.

3) Comprennent des dépôts des particuliers totalisant 213,9 G\$ (202,2 G\$ en 2020); des dépôts d'entreprises et de gouvernements et des emprunts garantis totalisant 387,1 G\$ (351,6 G\$ en 2020); et des dépôts bancaires totalisant 20,2 G\$ (17,0 G\$ en 2020).

Les variations du profil des échéances contractuelles découlent principalement de la migration naturelle des échéances et reflètent également l'incidence de nos activités régulières.

Engagements au titre du crédit

Le tableau ci-après présente les échéances contractuelles des engagements de crédit (montants notionnels). Comme une partie importante des engagements devrait arriver à échéance sans que des prélèvements soient effectués, le total des montants contractuels n'est pas représentatif des liquidités futures requises.

| En millions de dollars, au 31 octobre 2021 | Moins de 1 mois | De 1 mois à 3 mois | De 3 mois à 6 mois | De 6 mois à 9 mois | De 9 mois à 12 mois | De 1 an à 2 ans | De 2 ans à 5 ans | Plus de 5 ans | Sans échéance précise ¹ | Total |
|---|--------------------|-----------------------|-----------------------|-----------------------|------------------------|--------------------|---------------------|------------------|--|-------------------|
| Engagements de crédit inutilisés | 2 324 \$ | 10 907 \$ | 4 357 \$ | 4 972 \$ | 5 149 \$ | 24 371 \$ | 57 189 \$ | 3 625 \$ | 188 449 \$ | 301 343 \$ |
| Prêts de valeurs ² | 43 002 | 4 561 | 3 015 | — | — | — | — | — | — | 50 578 |
| Lettres de crédit de soutien et de bonne fin | 3 101 | 2 511 | 2 435 | 3 690 | 2 740 | 609 | 636 | 53 | — | 15 775 |
| Facilités de garantie de liquidité | — | 10 522 | 680 | 658 | 10 | 292 | 12 | — | — | 12 174 |
| Lettres de crédit documentaires et commerciales | 35 | 63 | 29 | 23 | 3 | 12 | 29 | — | — | 194 |
| Divers | 978 | — | — | — | — | — | — | — | — | 978 |
| | 49 440 \$ | 28 564 \$ | 10 516 \$ | 9 343 \$ | 7 902 \$ | 25 284 \$ | 57 866 \$ | 3 678 \$ | 188 449 \$ | 381 042 \$ |
| 31 octobre 2020 | 39 474 \$ | 24 451 \$ | 11 188 \$ | 8 798 \$ | 6 427 \$ | 20 638 \$ | 51 245 \$ | 1 714 \$ | 173 157 \$ | 337 092 \$ |

- 1) Comprennent les marges de crédit personnelles, les marges de crédit garanties par un bien immobilier et les marges sur cartes de crédit, lesquelles sont annulables sans condition en tout temps à notre gré, d'un montant de 141,5 G\$ (131,3 G\$ en 2020).
- 2) Excluent les prêts de valeurs de 2,5 G\$ (1,8 G\$ en 2020) contre espèces puisqu'ils sont comptabilisés au bilan consolidé.

Autres obligations contractuelles hors bilan

Le tableau suivant présente les échéances contractuelles des autres obligations contractuelles hors bilan ayant une incidence sur nos besoins en financement :

| En millions de dollars, au 31 octobre 2021 ¹ | Moins de 1 mois | De 1 mois à 3 mois | De 3 mois à 6 mois | De 6 mois à 9 mois | De 9 mois à 12 mois | De 1 an à 2 ans | De 2 ans à 5 ans | Plus de 5 ans | Total |
|--|--------------------|-----------------------|-----------------------|-----------------------|------------------------|--------------------|---------------------|------------------|-----------------|
| Obligations d'achat ² | 124 \$ | 136 \$ | 161 \$ | 259 \$ | 124 \$ | 472 \$ | 661 \$ | 136 \$ | 2 073 \$ |
| Engagements au titre de contrats de location futurs ¹ | — | — | 2 | 3 | 3 | 11 | 69 | 722 | 810 |
| Engagements d'investissement | 2 | 1 | — | — | — | — | 5 | 329 | 337 |
| Engagements de prise ferme | 268 | — | — | — | — | — | — | — | 268 |
| Cotisations de retraite ³ | 20 | 39 | 58 | 58 | 58 | — | — | — | 233 |
| | 414 \$ | 176 \$ | 221 \$ | 320 \$ | 185 \$ | 483 \$ | 735 \$ | 1 187 \$ | 3 721 \$ |
| 31 octobre 2020 | 211 \$ | 243 \$ | 231 \$ | 239 \$ | 204 \$ | 488 \$ | 795 \$ | 1 625 \$ | 4 036 \$ |

- 1) Ce tableau exclut les obligations liées aux contrats de location simple qui sont comptabilisées selon l'IFRS 16, qui sont habituellement comptabilisées dans le bilan consolidé, et les charges d'exploitation et les charges d'impôt inhérentes aux engagements au titre de contrats de location simple. Le tableau comprend les obligations locatives qui ne sont pas comptabilisées selon l'IFRS 16, y compris celles liées aux engagements au titre de contrats de location futurs pour lesquels nous n'avons pas comptabilisé une obligation locative et un actif au titre du droit d'utilisation, qui sont toujours comptabilisées dans le présent tableau.
- 2) Les obligations d'achat s'entendent des ententes exécutoires en droit en vertu desquelles nous convenons d'acheter des biens ou des services pour une quantité minimale ou de référence précise, à des prix fixes, minimums ou variables stipulés, sur une période donnée. Les obligations d'achat sont comprises jusqu'aux dates de fin de contrat précisées dans les ententes respectives, même si les contrats sont renouvelables. Nombre des contrats d'achat de biens et de services comprennent des dispositions nous permettant de résilier les ententes avant la fin des contrats moyennant un préavis donné. Cependant, le tableau ci-dessus présente nos obligations sans égard à ces clauses de résiliation (à moins que nous n'ayons fait connaître notre intention de résilier le contrat à la contrepartie). Le tableau exclut les achats de titres de créance et de titres de participation réglés dans les délais standards du marché.
- 3) Comprennent les cotisations minimales estimées dans nos régimes de retraite à prestations définies par capitalisation au Canada, aux États-Unis, au Royaume-Uni et dans les Caraïbes. Les cotisations minimales estimées seront uniquement comptabilisées au cours du prochain exercice, étant donné que les cotisations minimales dépendent de divers facteurs, dont le rendement du marché et les exigences réglementaires, et qu'elles sont donc assujetties à une grande variabilité.

Autres risques

Risque stratégique

Le risque stratégique représente le risque que les stratégies d'entreprise soient inefficaces ou qu'elles soient appliquées de façon inappropriée, notamment dans le cas de fusions, d'acquisitions et de dessaisissements. Il comprend les pertes financières potentielles engendrées par l'échec des initiatives de croissance interne ou par l'incapacité à réagir de façon appropriée aux changements dans l'environnement de l'entreprise. Se reporter à la section Principaux risques et nouveaux risques pour plus de précisions sur les transactions d'entreprise.

La surveillance du risque stratégique relève du Comité de direction et du conseil. Au moins une fois par année, le chef de la direction décrit le processus et présente le plan d'affaires stratégique au conseil aux fins d'examen et d'approbation. Dans le cadre du processus de planification annuelle, le groupe Gestion du risque évalue le plan stratégique global de la CIBC et celui de ses unités d'exploitation stratégiques pour harmoniser la gestion des risques avec notre intérêt à l'égard du risque. Le conseil examine le plan à la lumière de l'évaluation que fait la direction des nouvelles tendances du marché, de l'environnement concurrentiel, des risques potentiels et d'autres questions importantes.

L'un des outils qui permet d'évaluer, de faire le suivi et de contrôler le risque stratégique consiste à attribuer un montant des fonds propres réglementaires à ce risque. Nos modèles au titre des fonds propres réglementaires incluent une composante de risque stratégique dans le cas d'entreprises se servant de capital pour financer une acquisition ou une importante stratégie de croissance interne.

Risque opérationnel

Le risque opérationnel est le risque de pertes découlant d'une erreur humaine, du caractère inadéquat ou de l'échec de processus ou de systèmes internes, ou encore d'événements externes.

Dans le cours normal des affaires, la CIBC est exposée à des risques opérationnels en raison de ses activités et du contexte externe.

Les risques opérationnels pouvant avoir une incidence défavorable sur la CIBC comprennent les risques suivants :

Risque lié à la lutte contre le blanchiment d'argent (LBA) et à la lutte contre le financement des activités terroristes (LFAT)

Le risque lié à la LBA et à la LFAT se rapporte au risque de non-conformité par la CIBC aux exigences réglementaires mondiales en matière de LBA et de LFAT. Il correspond aussi au risque que la CIBC fasse l'objet de sanctions réglementaires, donnant lieu à une surveillance accrue des organismes de réglementation ou à une censure réglementaire (par l'intermédiaire d'ordonnances de cessation et d'abstention), ou qu'elle subisse une perte financière (en raison de sanctions réglementaires, pénales ou civiles ou de la renonciation d'actifs). Se reporter à la section Principaux risques et nouveaux risques, Lutte contre le blanchiment d'argent pour plus de précisions.

Risque de fraude

Le risque de fraude représente le risque qui découle des actes visant à commettre une fraude, un détournement de biens ou d'actifs, ou du contournement des règlements, de la loi ou de la politique de la CIBC. Ces actes peuvent être commis par les employés de la CIBC ou par des personnes externes à la CIBC telles que des clients ou des tiers.

Risque lié à la sécurité de l'information (y compris le risque lié à la cybersécurité)

Le risque lié à la sécurité de l'information concerne le risque que la confidentialité, l'intégrité et la disponibilité des informations détenues par la CIBC et des informations confiées à la CIBC par les clients, les employés, les actionnaires, les partenaires d'affaires et les tiers fassent l'objet d'une fuite, qu'une personne non autorisée y accède ou qu'elles soient perdues, ce qui pourrait porter atteinte aux activités de la CIBC et de ses clients. Se reporter à la section Principaux risques et nouveaux risques, Risque lié à la technologie, à l'information et à la cybersécurité pour plus de précisions.

Risque lié à la technologie

Le risque lié à la technologie est le risque que la disponibilité, la récupération, la capacité, la performance et l'intégrité de nouveaux systèmes ou de systèmes existants soient compromises ou que ceux-ci subissent une dégradation. Se reporter à la section Principaux risques et nouveaux risques, Risque lié à la technologie, à l'information et à la cybersécurité pour plus de précisions.

Risque lié aux tiers

Le risque lié aux tiers correspond au risque pouvant découler d'une entente commerciale conclue entre la CIBC et une autre entité qui est un tiers, par la signature d'un contrat ou autrement. Ce risque peut survenir dans le cadre d'activités nécessitant l'utilisation de produits et de services externes, de la consultation d'un conseiller externe, d'ententes de réseau, de services gérés, de services fournis par des sociétés affiliées et des filiales, des coentreprises ou des commanditaires, de contrats aux termes desquels aucun honoraire ne sera versé et de toute autre entente qui porte sur la prestation de services à la CIBC ou à ses clients. Se reporter à la section Principaux risques et nouveaux risques, Risque lié aux tiers pour plus de précisions.

Les autres risques opérationnels comprennent les risques liés à l'interruption des activités, aux données, au comportement (se reporter à la section Risque lié au comportement ci-après), à l'information financière, au modèle, au personnel, à la protection des renseignements personnels, aux projets, à la sécurité physique, à la conformité réglementaire (se reporter à la section Risque lié à la conformité réglementaire ci-après) et au traitement des opérations, ainsi que les risques juridiques (se reporter à la section Risques juridiques et de réputation ci-après).

Notre politique globale de gestion du risque opérationnel, appuyée par des politiques, des outils, des systèmes et une structure de gouvernance, sert à atténuer le risque opérationnel. Nous exerçons une surveillance constante sur notre profil de risque opérationnel pour nous assurer d'exercer nos activités dans les limites de l'intérêt à l'égard du risque de la CIBC.

Gouvernance et gestion

Le risque opérationnel est géré au moyen du modèle à trois lignes de défense et décrit dans la Politique de gestion du risque opérationnel. Une culture de risque éprouvée et une communication fluide entre les trois lignes de défense constituent des éléments essentiels d'une gestion du risque efficace.

- i) En tant que première ligne de défense, nos unités d'exploitation stratégiques et les groupes fonctionnels sont responsables du recensement et de l'appréciation des risques inhérents à leurs activités en fonction de l'intérêt à l'égard du risque de la CIBC, et d'en rendre compte. De plus, ils doivent établir et maintenir des contrôles pour atténuer ces risques. La première ligne de défense peut inclure des groupes de gouvernance relevant du secteur approprié pour faciliter les processus liés au cadre de contrôle et les autres processus relatifs aux risques. Les groupes de contrôle fournissent une expertise aux secteurs d'activité et peuvent également mettre en place et gérer des programmes et des activités de contrôle à l'échelle organisationnelle. En plus de collaborer avec les secteurs d'activité pour recenser et gérer les risques, les groupes de contrôle remettent en question les décisions et les stratégies d'atténuation à l'égard des risques.
- ii) La deuxième ligne de défense est indépendante de la première et fournit une vue d'ensemble des types de risques précis à l'échelle de la banque, établit des lignes directrices et remet en question de façon efficace les activités liées aux risques et aux contrôles. La fonction Gestion du risque constitue la principale deuxième ligne de défense. Elle peut avoir recours à l'expertise technique d'autres groupes (p. ex., des tiers ou des groupes de contrôle) pour orienter ses évaluations indépendantes, s'il y a lieu.
- iii) En tant que troisième ligne de défense, la fonction Vérification interne de la CIBC fournit une assurance raisonnable à la haute direction et au Comité de vérification du conseil d'administration quant à l'efficacité des pratiques de gouvernance, des processus de gestion du risque et du contrôle interne de la CIBC, dans le cadre de son plan de vérification axé sur les risques et conformément à son mandat, comme il est décrit dans la Charte de vérification interne.

Le groupe Gestion mondiale du risque opérationnel (GMRO) supervise les expositions de la CIBC au risque opérationnel. Le président de ce groupe assure la direction du Comité Risque opérationnel et contrôle, un sous-comité du CGMR qui compte des représentants des unités d'exploitation stratégiques et des groupes fonctionnels. Le Comité Risque opérationnel et contrôle est une tribune de gestion qui assure une surveillance du risque opérationnel et de l'environnement de contrôle interne de la CIBC. Le président du Comité Risque opérationnel et contrôle fait rapport au CGMR et au CGR sur les questions importantes relatives au risque opérationnel.

Approche de gestion du risque opérationnel

La transparence de l'information, la transmission rapide des questions, un sens aigu des responsabilités et un environnement serré de contrôle interne sont les principes à la base de la politique de gestion du risque opérationnel qui appuie et régit les processus visant à recenser, à évaluer, à atténuer et à suivre les risques opérationnels, et à faire rapport à leur égard. Nous atténuons les pertes opérationnelles par l'application de manière uniforme de méthodes fondées sur le risque ainsi que des outils conçus pour évaluer des risques spécifiques. Un examen régulier de notre structure de gouvernance du risque permet de voir à ce que les gens comprennent clairement les aspects importants du risque et en assument la responsabilité.

Recensement et mesure des risques

Les secteurs d'activité de la CIBC procèdent régulièrement à des évaluations des risques opérationnels inhérents à leurs produits, services ou processus et trouvent des moyens pour les atténuer et les gérer conformément à l'intérêt à l'égard du risque de la CIBC. Ces examens comprennent l'application de l'autoévaluation des risques et des contrôles, les constatations découlant de l'audit, l'analyse par scénarios du risque opérationnel, les événements internes et externes passés générateurs de pertes, les indicateurs de risque clés, les évaluations du risque dû aux initiatives de changement et des examens en profondeur du risque, tous ces éléments formant un profil de risque opérationnel global pour les secteurs d'activité. D'après le modèle à trois lignes de défense, le groupe GMRO et les groupes de contrôle pertinents remettent en question de manière indépendante les évaluations de risque effectuées par les secteurs d'activité et les mesures d'atténuation mises en place par ces derniers.

La perte opérationnelle est une des mesures clés du risque opérationnel nous indiquant les secteurs susceptibles de présenter un risque élevé. Nous recueillons et analysons des données internes sur les événements générateurs de pertes opérationnelles pour faire ressortir les thèmes et les tendances. La survenance d'une perte significative, ou potentiellement significative, déclenche une enquête destinée à déterminer les causes de l'incident, ainsi qu'à évaluer l'efficacité des contrôles d'atténuation des risques en place, de même qu'à cerner des actions supplémentaires d'atténuation qui pourraient être posées. De plus, nous surveillons l'environnement externe pour détecter tout nouveau risque ou risque éventuel pour la CIBC. L'analyse des événements significatifs de risque opérationnel est effectuée par la première ligne de défense, et les conclusions de cette analyse peuvent être soumises à une remise en question indépendante officielle par notre deuxième ligne de défense. L'analyse des événements significatifs de risque opérationnel constitue une composante de notre rapport continu sur le risque opérationnel à la haute direction et au conseil.

Les secteurs d'activité réalisent une évaluation du risque dû aux initiatives de changement qui cible les risques inhérents à ces mesures (p. ex., lancement de nouveaux produits ou importantes modifications à un système). Les risques inhérents relevés en lien avec l'initiative de changement et les mesures d'atténuation correspondantes sont remis en question par le groupe GMRO et d'autres groupes pertinents de la deuxième ligne de défense, ainsi que par les groupes de contrôle, pour veiller à ce que les risques résiduels demeurent dans les limites de l'intérêt à l'égard du risque approuvé.

Nous utilisons l'approche standard pour calculer notre exposition au risque opérationnel sous forme de fonds propres réglementaires au titre du risque opérationnel, comme convenu avec les autorités de réglementation locales.

Atténuation du risque

Notre principal outil d'atténuation du risque opérationnel est un environnement serré de contrôle interne. Notre cadre de contrôle interne décrit les principes clés, la structure et les processus sous-tendant notre approche en matière de gestion du risque à l'aide des contrôles efficaces. D'après notre cadre, tous les contrôles clés sont soumis régulièrement à des tests et à des examens pour veiller à ce qu'ils atténuent de façon efficace nos expositions au risque opérationnel. En outre, notre programme d'assurances d'entreprise peut offrir une protection additionnelle contre les pertes, alors que notre programme mondial de gestion de la continuité de l'exploitation assure notre résilience opérationnelle en fournissant des services essentiels à nos clients malgré les perturbations.

Suivi des risques et rapports connexes

Tant les principaux indicateurs de risque prospectifs que les principaux indicateurs de performance rétrospectifs fournissent des renseignements sur notre exposition au risque et servent à assurer le suivi des facteurs d'exposition associés aux risques opérationnels clés et leur respect de l'intérêt à l'égard du risque opérationnel. Les principaux indicateurs de risque permettent une détection précoce des événements susceptibles d'être générateurs de risque opérationnel grâce à l'identification des tendances défavorables et à la mise au jour des contrôles suspectés de ne pas être conçus ou de ne pas fonctionner efficacement. Les secteurs d'activité sont tenus de recenser et de mettre en œuvre de façon continue les principaux indicateurs de risque en présence d'une exposition importante au risque. Des facteurs déclencheurs de signalement sont utilisés pour détecter les expositions au risque qui méritent une plus grande attention de la part de la haute direction et/ou du conseil. La deuxième ligne de défense remet en question les principaux indicateurs de risque choisis et le caractère approprié des seuils.

Nos processus de suivi des risques appuient un programme transparent de production de rapports sur les risques, qui informe la haute direction et le conseil de notre environnement de contrôle, de nos expositions au risque opérationnel et de nos stratégies d'atténuation.

Risque environnemental et risque social connexe

Le risque environnemental et risque social connexe est le risque d'une perte financière ou d'atteinte à la réputation à l'égard de questions environnementales, dont des enjeux sociaux connexes. Ce risque peut découler de nos activités de crédit et de placement ou se rapporter à nos propres activités. Notre politique environnementale, d'abord approuvée par le conseil en 1993, puis mise à jour et approuvée tous les deux ans, dont en 2021, par le chef de la gestion du risque, exhorte la CIBC à adopter des comportements responsables dans l'exercice de toutes ses activités, en vue de préserver l'environnement, de protéger les intérêts de toutes les parties intéressées contre des niveaux inacceptables de risque environnemental et d'appuyer les principes de développement durable.

Comme la gestion du risque environnemental et du risque social nécessite de faire appel à une approche multidisciplinaire, le conseil de la CIBC et ses comités assurent une surveillance continue de ces risques, et le conseil ESG de la CIBC, qui est constitué de cadres supérieurs des unités d'exploitation stratégiques et des groupes fonctionnels, est responsable de la mise en œuvre et de la coordination des initiatives ESG stratégiques à l'échelle de la banque, conformément aux responsabilités environnementales et sociales de la CIBC. Au sein de la fonction Gestion du risque de la CIBC, le groupe Gestion du risque d'entreprise assure une surveillance indépendante de la mesure, du suivi et du contrôle du risque environnemental. Ce groupe est dirigé par le premier vice-président, Gestion du risque d'entreprise, qui assure la surveillance du risque environnemental et en rend compte directement au chef de la gestion du risque. L'équipe de gestion du risque environnemental veille à l'élaboration d'une stratégie environnementale, à l'établissement de normes et de cibles en matière de performance environnementale et à la présentation de rapports sur la performance.

La politique environnementale fait partie d'un programme intégré de gestion de l'environnement, dont la gestion globale est sous la responsabilité de l'équipe de gestion du risque environnemental. Les évaluations environnementales et les évaluations sociales connexes sont intégrées à nos processus d'évaluation du risque de crédit, lesquels s'appuient sur les normes et procédures en vigueur dans tous les secteurs. En outre, des évaluations du risque environnemental et du risque social connexe relatifs aux projets de financement, aux prêts aux grandes entreprises liés à des projets et au crédit-relais correspondant, doivent être faites conformément à notre engagement envers les principes de l'Équateur, soit un ensemble de lignes directrices adoptées librement par les institutions financières et fondées sur les critères de sélection de la Société financière internationale. Nous avons adopté les principes de l'Équateur en 2003. Un processus de signalement est en place relativement aux transactions qui pourraient possiblement constituer un risque environnemental ou un risque social connexe important. En pareil cas, les transactions sont signalées au Comité des risques juridiques et de réputation aux fins d'un examen par des cadres supérieurs, le cas échéant.

Aussi, nous continuons de faire de la recherche et d'établir des points de référence sur des questions environnementales comme les changements climatiques, puisqu'elles peuvent se rapporter à des pratiques de prêt responsables. Nous sommes un des participants du programme en matière de changements climatiques intitulé CDP (auparavant le *Carbon Disclosure Project*), qui soutient la communication de l'information auprès de la communauté financière sur la gestion des émissions de gaz à effet de serre et des changements climatiques.

Nous soutenons le cadre de divulgation élaboré par le GIFCC qui fournit des indications sur les informations à fournir, à titre volontaire, relativement aux risques associés aux changements climatiques. En 2019, la CIBC a publié les premières informations financières relatives aux changements climatiques conformément aux recommandations du GIFCC et articulées autour de ses quatre piliers fondamentaux. Notre rapport GIFCC, disponible sur notre site Web, présente de façon précise la façon dont la CIBC recense et gère les risques physiques et liés à la transition découlant des changements climatiques.

Nous nous tenons au courant des risques émergents en consultant les parties intéressées dans le cadre de partenariats établis au fil du temps avec elles, notamment l'Initiative Financière du Programme des Nations-Unies pour l'Environnement (IF-PNUE) et le Center of Climate-Aligned Finance (CCAF) du Rocky Mountain Institute (RMI). Nous sommes également signataires de référentiels externes sur le développement durable, tels que le Partnership for Carbon Accounting Financials (PCAF), le Global Reporting Initiative (GRI) et le Sustainability Accounting Standards Board (SASB) pour nous assurer de présenter des informations comparables sur la durabilité.

En 2018, Gestion d'actifs CIBC inc. a signé les Principes pour l'investissement responsable parrainés par l'Organisation des Nations Unies, selon lesquels les signataires doivent s'engager à tenir compte des questions environnementales et sociales dans l'analyse et la prise de décisions liées à toutes les catégories de placement.

Le Groupe de gestion du risque environnemental travaille en étroite collaboration avec nos principales unités d'exploitation et nos principaux groupes fonctionnels afin de s'assurer que des normes élevées en matière de responsabilité environnementale sont appliquées aux services bancaires que nous offrons à notre clientèle, aux relations que nous maintenons avec nos parties intéressées et à la façon dont nous gérons nos installations.

Notre Code de conduite des fournisseurs énonce les principes, les normes et les comportements que doivent suivre les fournisseurs puisque nous nous attendons à ce qu'ils agissent de manière éthique et qu'ils respectent l'ensemble des lois, des règles et des règlements applicables, notamment en matière de pratiques de travail et de droits de la personne, dans les territoires où ils exercent leurs activités.

En vertu de notre énoncé sur l'esclavage moderne et la traite des personnes, la CIBC s'est engagée à respecter les droits de la personne et à s'opposer à l'esclavage ainsi qu'à la traite de personnes dans l'ensemble de ses activités et de ses chaînes d'approvisionnement.

Des précisions sur la gouvernance, la politique, la gestion et la performance environnementales de la CIBC figurent dans notre Rapport sur la durabilité, lequel est disponible sur notre site Web.

L'information fournie sur notre site Web ne fait pas partie du présent document.

Risque lié à la conformité réglementaire

Le risque lié à la conformité réglementaire se rapporte au risque de non-conformité par la CIBC aux exigences réglementaires applicables.

Notre philosophie en matière de conformité réglementaire consiste à gérer et à atténuer le risque lié à la conformité réglementaire par la mise en valeur d'une solide culture de gestion du risque qui respecte les limites établies dans l'énoncé sur l'intérêt à l'égard du risque de la CIBC. Cette approche s'appuie sur le cadre de référence global en matière de gestion de la conformité réglementaire. Ce cadre, dont la responsabilité incombe au premier vice-président, chef de la Conformité et Affaires réglementaires à l'échelle mondiale et qui est approuvé par le CGR, établit des liens entre les exigences réglementaires et les politiques, les procédures et les contrôles internes qui régissent la conformité réglementaire.

Notre Service de la conformité est responsable de l'élaboration et de la mise à jour d'un programme complet de conformité réglementaire, incluant la surveillance du cadre de référence en matière de gestion de la conformité réglementaire. Ce service est indépendant de la gestion de l'entreprise et fait régulièrement rapport au CGR.

C'est à la haute direction des secteurs d'activité et des groupes fonctionnels qu'incombe, au premier chef, la responsabilité de se conformer à l'ensemble des exigences réglementaires pertinentes, puis à tous les employés. Les activités mises de l'avant par le Service de la conformité viennent appuyer ces groupes et visent particulièrement les exigences réglementaires qui régissent la relation entre la CIBC et ses clients.

Se reporter à la section Faits nouveaux en matière de réglementation pour plus de précisions.

Risque d'assurance

Le risque d'assurance représente le risque de pertes découlant de l'obligation de payer, au titre des contrats d'assurance, des prestations et des charges supérieures aux montants prévus. Des résultats techniques réels défavorables pourraient être attribuables à des variations défavorables du calendrier, de l'envergure ou de la fréquence des demandes réelles de règlement (p. ex., mortalité, morbidité), du comportement des titulaires de contrat (p. ex., annulation d'un contrat d'assurance) ou des charges connexes.

Les contrats d'assurance procurent une indemnité financière au bénéficiaire lorsqu'un risque assuré survient, et ce, en échange de primes. Nous sommes exposés au risque d'assurance dans le cadre de nos activités d'assurance-vie et de nos activités de réassurance avec les filiales concernées.

La gestion du risque d'assurance incombe principalement à la haute direction des filiales d'assurance et de réassurance, sous la supervision du groupe Gestion du risque. Les filiales d'assurance et de réassurance ont aussi leur propre conseil d'administration, de même que leur propre actuaire nommé de façon indépendante qui assurent un suivi additionnel de la gestion du risque. Des processus sont en place, et un suivi est assuré pour gérer le risque dans nos activités d'assurance. Le risque de souscription de nouvelles polices est géré au moyen de politiques de risque qui limitent l'exposition à un particulier, à certains types d'activités et à certaines régions.

Nos pratiques de gouvernance en matière de gestion du risque assurent une surveillance et un contrôle des risques indépendant et rigoureux au sein de nos activités d'assurance. Les conseils d'administration des filiales décrivent la structure de gestion du risque et du contrôle interne visant à gérer le risque d'assurance, au moyen de politiques en matière de risque, de fonds propres et de contrôle, de processus ainsi que de limites et de la gouvernance. Les membres de la haute direction des filiales d'assurance et de réassurance et du groupe Gestion du risque assistent aux réunions des conseils des filiales.

Risques juridiques et de réputation

Notre réputation et notre solidité financière revêtent une importance fondamentale pour nous, de même que pour nos clients, nos actionnaires, nos tiers, les organismes de réglementations, les membres de notre équipe et nos collectivités.

Le risque de réputation s'entend du risque qu'une publicité négative, qu'elle soit fondée ou non, portant sur la conduite de nos affaires et de nos pratiques, puisse nuire grandement à notre réputation à titre d'institution financière de premier rang, ou alors puisse avoir des effets importants et néfastes sur nos entreprises, nos activités ou notre situation financière.

Le risque juridique est le risque qu'une perte financière découle d'un ou de plusieurs des facteurs suivants : a) des procédures civiles, criminelles ou de la part d'organismes de réglementation contre la CIBC; b) le défaut de respecter ou d'exécuter nos obligations contractuelles ou d'en documenter l'exécution comme il se doit; c) le défaut de respecter nos obligations juridiques envers nos clients, investisseurs, membres de notre équipe, contreparties ou autres parties intéressées; d) le défaut de prendre des mesures judiciaires appropriées pour protéger nos actifs ou sûretés; ou e) une faute des membres de notre équipe ou de nos mandataires.

Tous les membres de l'équipe de la CIBC jouent un rôle dans la protection de notre réputation en s'assurant que les normes éthiques les plus élevées sont respectées dans notre façon d'agir et dans ce que nous faisons. Nous devons non seulement agir avec intégrité en tout temps, mais également nous assurer que les activités qui sont menées ne représentent pas de risque excessif pour la réputation de la CIBC en matière de pratiques commerciales éthiques, saines et responsables. Par conséquent, les exigences en matière de gestion et de surveillance du risque de réputation potentiel sont intégrées dans le cadre de politiques et procédures connexes. Ces processus comprennent la gestion de divers risques aux termes de l'énoncé sur l'intérêt à l'égard du risque, du cadre de gestion du risque et du Code de conduite de la CIBC. Le Cadre de gestion du risque de réputation, la Politique générale en matière de risques juridiques et de réputation et les procédures propres aux secteurs d'activité présentent la manière dont nous préservons notre réputation par un processus de recensement, d'évaluation, de soumission à un autre palier d'intervention et d'atténuation des risques juridiques et de réputation potentiels. La gestion proactive des risques juridiques et de réputation potentiels constitue une responsabilité clé de la CIBC et de tous les membres de notre équipe.

La gouvernance et la surveillance du risque de réputation sont assurées de manière générale par le conseil, principalement par le CGR du conseil. La surveillance exercée par la haute direction à l'égard des risques juridiques et de réputation est assurée par le Comité des risques juridiques et de réputation, lequel est un sous-comité du CGR qui rend compte régulièrement de ses activités au CGR.

Risque lié au comportement

Le risque lié au comportement s'entend du risque que des actes ou des omissions (c.-à-d. les comportements) de la part de l'organisation, des membres de l'équipe ou d'un tiers : ne soient pas conformes à la culture et aux valeurs que nous souhaitons; aient des conséquences négatives ou inévitables pour les clients, les membres de l'équipe ou les actionnaires; se traduisent par des pratiques et des résultats contraires aux règles du marché; influent sur la réputation de la CIBC à titre d'institution financière de premier rang; ou aient des effets importants et néfastes sur notre entreprise, nos activités et notre situation financière.

Le Cadre de gestion des risques liés au comportement et à la culture s'applique à l'échelle de l'entreprise et décrit la manière dont nous gérons le risque lié au comportement par un processus proactif de recensement, d'évaluation et de gestion des risques potentiels liés au comportement. Chaque membre de l'équipe est responsable du recensement et de la gestion du risque lié au comportement. Les principes et exigences d'ensemble pour le maintien d'un comportement approprié et la réponse à un comportement inapproprié sont présentés dans le Code de conduite de la CIBC ainsi que dans d'autres politiques, cadres, programmes, processus et procédures propres aux secteurs d'activité ou en vigueur à l'échelle de la banque. Tous les membres de l'équipe doivent se conformer au code et aux politiques et procédures de la CIBC dans l'exercice des responsabilités inhérentes à leur rôle. La gouvernance du risque lié au comportement est assurée de manière générale par le conseil et ses comités, dont le CG, ainsi que par les comités de la haute direction.

Questions relatives à la comptabilité et au contrôle

Méthodes comptables critiques et estimations

Comme il a été mentionné dans la section Conjoncture de l'économie et du marché, les progrès réalisés pour contenir les éclosions liées à la pandémie de COVID-19 grâce aux campagnes de vaccination et à l'assouplissement des mesures de santé publique ont créé un contexte économique plus favorable pour la CIBC. Cependant, la pandémie, alimentée par des variants plus contagieux, constitue toujours un risque pour la reprise. Par conséquent, nous continuons à mener nos activités dans un contexte incertain. L'incertitude grandissante découlant de cette situation se répercute sur nos estimations comptables critiques et entraîne dans une plus grande mesure le recours au jugement lorsqu'il s'agit d'évaluer la conjoncture de l'économie et du marché et ses incidences sur les estimations importantes. Cela est particulièrement vrai pour l'estimation de la provision pour pertes sur créances.

Un sommaire des principales méthodes comptables est présenté à la note 1 des états financiers consolidés. Tout changement requis dans les jugements et estimations posés en appliquant les méthodes comptables critiques dont il est question ci-après pourrait avoir une incidence notable sur nos résultats financiers. Nous avons mis en place des procédures de contrôle visant à assurer que les méthodes comptables sont appliquées de manière uniforme et que les processus de modification des méthodes sont bien contrôlés.

IFRS 16, Contrats de location

La CIBC a adopté les dispositions de l'IFRS 16, *Contrats de location* (IFRS 16), en date du 1^{er} novembre 2019 en remplacement de la Norme comptable internationale 17 (IAS 17), *Contrats de location*. Nous avons appliqué les dispositions de l'IFRS 16 au moyen de l'approche rétrospective modifiée. Comme l'autorise la norme, nous n'avons pas retraité nos états financiers consolidés comparatifs des périodes précédentes, qui ont été présentés selon les lignes directrices précédentes. L'incidence de l'adoption de l'IFRS 16 est décrite à la note 1.

À titre de preneur, nous comptabilisons un actif au titre du droit d'utilisation et une obligation locative correspondante en fonction de la valeur actualisée des paiements de loyers futurs, moins les avantages incitatifs à la location à recevoir, lorsque le bailleur met l'actif loué à la disposition de la CIBC, selon la partie non résiliable de la durée du contrat de location, ajusté pour tenir compte des options de renouvellement et de résiliation que nous avons la certitude raisonnable d'exercer. L'évaluation des actifs au titre de droits d'utilisation comprend également les coûts directs initiaux pour mettre en place le contrat de location, et les paiements de loyers versés ou les avantages incitatifs à la location reçus avant la date de début du contrat de location. Les taux d'actualisation sont établis d'après le taux d'intérêt implicite du contrat de location, s'il est possible de le déterminer, ou le taux d'emprunt marginal de la CIBC. Lorsqu'un contrat de location immobilière contient à la fois une composante locative et non locative, nous avons choisi de ne pas répartir la contrepartie prévue au contrat entre chacune des composantes. Après l'évaluation initiale, la CIBC évalue l'obligation locative en augmentant la valeur comptable pour tenir compte de l'intérêt sur l'obligation locative en fonction du taux d'actualisation au moment de la comptabilisation et en réduisant la valeur comptable pour refléter les paiements de loyers versés au cours de la période, déduction faite de toute réévaluation pour la réappréciation ou la modification du contrat de location.

L'actif au titre du droit d'utilisation est évalué en utilisant le modèle du coût, et amorti selon la méthode linéaire sur la durée du contrat de location. Les actifs au titre de droits d'utilisation et les obligations locatives correspondantes sont inclus respectivement dans les postes Immobilisations corporelles et Autres passifs au bilan consolidé. L'actif au titre du droit d'utilisation et l'obligation locative correspondante sont réévalués lorsqu'il y a une modification de la durée du contrat de location, un changement dans l'appréciation d'une option d'achat d'un actif loué, un changement dans les sommes que la CIBC s'attend à devoir payer au titre de la garantie de valeur résiduelle (le cas échéant), ou un changement dans les paiements de loyers futurs découlant d'une variation de l'indice ou du taux applicable au paiement. Les actifs au titre de droits d'utilisation sont soumis à un test de dépréciation comme exigé par l'IAS 36, *Dépréciation d'actifs*. En outre, la durée d'utilité aux fins de l'amortissement est évaluée selon l'IAS 36.

Les paiements de loyers au titre de contrats de location dont le bien sous-jacent est de faible valeur, les paiements de loyers au titre de contrats de location à court terme et les paiements de loyers variables sont comptabilisés sur une base systématique dans les charges autres que d'intérêts selon la nature de la charge.

À titre de bailleur intermédiaire, nous classons un contrat de sous-location en tant que contrat de location simple ou contrat de location-financement selon que la quasi-totalité des risques et des avantages inhérents à l'actif au titre du droit d'utilisation sous-jacent sont transférés ou non au sous-locataire. Si un contrat de sous-location est classé comme un contrat de location-financement, l'actif au titre du droit d'utilisation qui y est lié est décomptabilisé et un investissement dans le contrat de sous-location est comptabilisé, la différence étant comptabilisée dans le compte de résultat consolidé à titre de profit ou perte. Dans l'évaluation de l'investissement dans le contrat de sous-location, nous appliquons le taux d'actualisation du contrat de location principal, à moins qu'il soit possible de déterminer le taux d'intérêt implicite du contrat de sous-location. Si un contrat de sous-location classé comme un contrat de location-financement comprend des composantes locatives et des composantes non locatives, nous répartissons la contrepartie totale dans le contrat entre chacune des composantes en fonction du prix de vente spécifique de chacune de ces composantes. L'investissement dans le contrat de sous-location est inclus dans le poste Autres actifs au bilan consolidé et ultérieurement évalué selon la méthode du taux d'intérêt effectif, les produits d'intérêts étant comptabilisés sur la durée du contrat de sous-location. Les produits locatifs tirés des contrats de sous-location simple sont comptabilisés de manière systématique sur la durée du contrat de location.

Réforme des taux d'intérêt de référence (modifications d'IFRS 9, d'IAS 39, d'IFRS 7, d'IFRS 4 et d'IFRS 16)

En réponse à la réforme des taux d'intérêt de référence, l'International Accounting Standards Board (IASB) a publié des modifications aux normes comptables concernées, en deux phases, pour offrir un allègement aux entités touchées par la transition vers des taux alternatifs.

En septembre 2019, l'IASB a publié le document intitulé *Réforme des taux d'intérêt de référence (modifications d'IFRS 9, d'IAS 39, et d'IFRS 7)* (les modifications issues de la phase 1), qui prévoit des allègements relativement à l'application de certaines dispositions relatives à la comptabilité de couverture afin d'apaiser les incertitudes au cours de la période précédant la réforme des taux d'intérêt de référence et qui énonce des exigences en matière d'informations à fournir quant à la réforme des taux d'intérêt de référence. Seules les modifications apportées à l'IAS 39, *Instruments financiers : Comptabilisation et évaluation* (IAS 39), et à l'IFRS 7, *Instruments financiers : Informations à fournir* (IFRS 7), s'appliquent en ce qui nous concerne parce que nous avons choisi de continuer d'appliquer les dispositions de l'IAS 39 portant sur la comptabilité de couverture au moment d'adopter l'IFRS 9, *Instruments financiers* (IFRS 9). La CIBC a choisi d'adopter les modifications issues de la phase 1 de manière anticipée à compter du 1^{er} novembre 2019 afin de se préparer à d'éventuelles incertitudes en lien avec le calendrier ou le montant des flux de trésorerie fondés sur un taux d'intérêt de référence des éléments couverts ou des instruments de couverture.

Les modifications issues de la phase 1 prévoient des allègements qui permettent de maintenir la comptabilité de couverture pendant la période d'incertitude avant le remplacement des taux de référence actuels par un taux alternatif. Ces allègements cesseront de s'appliquer à la première des deux situations suivantes, soit à la cessation de la relation de couverture touchée, soit au moment où l'incertitude découlant de la réforme et affectant le calendrier et le montant des flux de trésorerie de l'élément couvert et de l'instrument de couverture sera levée, ce qui devrait se produire lorsque le taux LIBOR concerné cessera d'être utilisé.

En août 2020, l'IASB a publié le document intitulé *Réforme des taux d'intérêt de référence, phase 2 (modifications d'IFRS 9, d'IAS 39, d'IFRS 7, d'IFRS 4 et d'IFRS 16)* (les modifications issues de la phase 2), qui traite des questions ayant une incidence sur la présentation de l'information financière lorsqu'un taux existant est remplacé par un taux alternatif et qui énonce des exigences supplémentaires en matière d'information à fournir. Seules les modifications issues de la phase 2 apportées aux sections relatives au classement et à l'évaluation de l'IFRS 9, aux sections relatives à la comptabilité de couverture de l'IAS 39 ainsi qu'à l'IFRS 7, l'IFRS 4 et l'IFRS 16 s'appliquent en ce qui nous concerne parce que nous avons choisi de continuer d'appliquer les dispositions de l'IAS 39 portant sur la comptabilité de couverture au moment d'adopter l'IFRS 9. Même si les modifications issues de la phase 2 entrent en vigueur pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2021, la CIBC a choisi de les adopter de manière anticipée à compter du 1^{er} novembre 2020.

Les modifications issues de la phase 2 permettent qu'une modification aux actifs financiers et passifs financiers au coût amorti, ainsi qu'aux obligations locatives du preneur, qui est faite en conséquence directe de la réforme des taux interbancaires offerts et apportée selon une base économiquement équivalente soit comptabilisée en révisant de façon prospective le taux d'intérêt effectif sans comptabilisation immédiate de profit ou perte. Les modifications prévoient également une exception temporaire qui permet de maintenir les relations de couverture à la suite du remplacement d'un taux d'intérêt de référence existant par un taux alternatif selon des dispositions précises. Les modifications permettent aux entités de redéfinir le risque couvert selon un taux alternatif, ainsi que de modifier la description de l'élément couvert et de l'instrument de couverture et de modifier la méthode d'appréciation de l'efficacité de la couverture de l'entité de manière à refléter les modifications requises par la réforme sans mettre fin à la relation de couverture.

Les modifications prévoient également une exception temporaire qui permet aux entités de désigner un taux alternatif comme composante de risque à des fins de couverture, pourvu que l'entité puisse raisonnablement s'attendre à ce que le taux alternatif devienne séparément identifiable dans un délai de 24 mois de sa première désignation. Il faut faire appel au jugement pour évaluer si des modifications ont été faites sur une base économiquement équivalente et pour apprécier si un taux alternatif devient séparément identifiable dans un délai de 24 mois de sa désignation. De plus amples allègements sont également prévus pour les couvertures de flux de trésorerie, lorsque le montant accumulé dans la réserve de couverture de flux de trésorerie est considéré être fondé sur le même taux alternatif que celui utilisé pour établir les flux de trésorerie futurs couverts. En raison de l'adoption des modifications issues de la phase 2, nous avons fourni des informations supplémentaires sur nos expositions aux principaux taux d'intérêt de référence visés par la réforme à la note 1 des états financiers consolidés.

Nous avons instauré un programme de transition à l'échelle de l'entreprise pour évaluer l'incidence de la réforme des taux d'intérêt de référence et gérer le processus de transition vers des taux d'intérêt de référence alternatifs. Se reporter à la section Autres faits nouveaux en matière de réglementation pour plus de précisions sur le programme.

Interprétation 23 du Comité d'interprétation des Normes internationales d'information financière, Incertitude relative aux traitements fiscaux

La CIBC a adopté les dispositions de l'Interprétation 23, *Incertitude relative aux traitements fiscaux* du Comité d'interprétation des Normes internationales d'information financière (IFRIC 23) en date du 1^{er} novembre 2019. L'IFRIC 23 apporte des clarifications sur la comptabilisation de l'incertitude à l'égard des positions fiscales. L'adoption de l'IFRIC 23 n'a eu aucune incidence sur nos états financiers consolidés et n'a entraîné aucun changement dans nos méthodes comptables.

Cadre conceptuel de l'information financière

Le Cadre conceptuel établit les concepts fondamentaux qui sont à la base de la préparation et de la présentation des états financiers et oriente l'IASB dans l'élaboration des IFRS. Le Cadre conceptuel s'applique aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2020. Par conséquent, la CIBC a adopté le Cadre conceptuel à compter du 1^{er} novembre 2020.

L'adoption du Cadre conceptuel n'a eu aucune incidence sur nos états financiers consolidés et n'a entraîné aucun changement dans nos méthodes comptables.

Utilisation et classement des instruments financiers

En tant qu'institution financière, nos actifs et nos passifs sont surtout composés d'instruments financiers, notamment les dépôts, les valeurs mobilières, les prêts, les dérivés, les acceptations, les mises en pension de titres et les titres secondaires.

Nous nous servons de ces instruments pour des activités de négociation et des activités autres que de négociation. Les activités de négociation comprennent principalement l'achat et la vente de valeurs mobilières et de métaux, les transactions de change et de dérivés au cours des négociations pour les clients et la prise des positions de négociation dans le but d'en tirer des produits. Les activités autres que de négociation comprennent en général les prêts, les placements, le financement et la GAP.

L'utilisation d'instruments financiers peut créer ou amoindrir le risque de marché, de crédit ou de liquidité. Se reporter à la section Gestion du risque pour plus de précisions à ce sujet.

Les instruments financiers sont comptabilisés en fonction de leur classement. Un jugement est requis pour déterminer le classement approprié des instruments financiers selon l'IFRS 9, en particulier en ce qui a trait à la question de savoir si les actifs financiers sous forme de titres de créance correspondent « uniquement à des remboursements de principal et à des versements d'intérêts », ainsi qu'à l'évaluation du modèle économique utilisé pour gérer les actifs financiers. Se reporter à la note 1 des états financiers consolidés pour plus de précisions sur la comptabilisation de ces instruments en vertu de l'IFRS 9.

Détermination de la juste valeur des instruments financiers

Selon l'IFRS 9, les titres de créance et les titres de participation obligatoirement évalués et désignés à la JVRN, les prêts aux entreprises et aux gouvernements obligatoirement évalués et désignés à la JVRN, les engagements liés à des valeurs vendues à découvert, les contrats de dérivés, les valeurs évaluées à la JVAERG et les instruments financiers désignés à leur juste valeur sont comptabilisés à la juste valeur. Les instruments financiers désignés à leur juste valeur sont composés de certains titres de créance, de certains emprunts garantis, d'engagements liés à des valeurs vendues en vertu de mises en pension de titres, de dépôts structurés et de dépôts des entreprises et des gouvernements. Les engagements portant sur les taux d'intérêt des prêts hypothécaires de détail sont également classés comme instruments financiers désignés à leur juste valeur.

Selon l'IFRS 13, la juste valeur s'entend du prix qui serait reçu pour la vente d'un actif ou payé pour le transfert d'un passif entre des intervenants du marché principal à la date d'évaluation dans des conditions de concurrence normales et dans les conditions actuelles du marché (c.-à-d. la valeur de sortie). Les évaluations de la juste valeur sont classées par niveau au sein d'une hiérarchie des justes valeurs selon la nature des données d'évaluation (niveaux 1, 2 et 3). Nous avons un processus formel et documenté pour établir la juste valeur. La juste valeur est fondée sur les cours du marché non ajustés sur un marché actif pour un instrument identique, lorsque ceux-ci sont disponibles (niveau 1). Si des prix ou des cours sur un marché actif ne sont pas disponibles pour un instrument, la juste valeur est alors fondée sur des modèles d'évaluation utilisant des

données importantes observables sur le marché (niveau 2) ou utilisant au moins une donnée importante non observable sur le marché (niveau 3). Il faut faire preuve de jugement dans l'estimation de la juste valeur. La part de jugement qu'il convient d'appliquer dépend en grande partie de la quantité d'information observable disponible sur le marché.

En ce qui concerne les instruments évalués selon des modèles internes utilisant beaucoup de données non observables sur le marché et qui sont par conséquent classés au niveau 3 de la hiérarchie, la part de jugement qu'il convient d'utiliser pour estimer la juste valeur est plus grande que celle utilisée pour estimer la juste valeur des instruments classés aux niveaux 1 et 2. Pour assurer la qualité de l'évaluation, un certain nombre de politiques et de contrôles sont en place, dont des validations indépendantes des données d'évaluation de sources externes, comme les cours de la Bourse, les cours des courtiers ou d'autres sources indépendantes d'établissement des prix approuvées par la direction.

Le tableau ci-après présente les montants des instruments financiers, classés par catégorie, qui font l'objet d'une évaluation au moyen d'une technique d'évaluation basée sur des données de niveau 3. Se reporter à la note 3 des états financiers consolidés pour plus de précisions sur l'évaluation et la sensibilité des actifs et des passifs financiers du niveau 3.

| En millions de dollars, aux 31 octobre | 2021 | | 2020 | |
|---|-----------------|--------------------|-----------------|--------------------|
| | Niveau 3 | Total ¹ | Niveau 3 | Total ¹ |
| Actif | | | | |
| Valeurs mobilières obligatoirement évaluées et désignées à la JVRN et prêts obligatoirement évalués à la JVRN | 1 099 \$ | 1,1 % | 802 \$ | 0,9 % |
| Titres de créance évalués à la JVAERG et titres de participation désignés à la JVAERG | 392 | 0,7 | 240 | 0,4 |
| Dérivés | 97 | 0,3 | 358 | 1,1 |
| | 1 588 \$ | 0,8 % | 1 400 \$ | 0,8 % |
| Passif | | | | |
| Dépôts et autres passifs ² | 742 \$ | 3,8 % | (4)\$ | – % |
| Dérivés | 267 | 0,8 | 298 | 1,0 |
| | 1 009 \$ | 1,3 % | 294 \$ | 0,4 % |

1) Représente le pourcentage des actifs et des passifs de niveau 3 par rapport au total des actifs et des passifs dans chaque catégorie qui sont présentés à la juste valeur dans notre bilan consolidé.

2) Comprennent les dépôts désignés à la juste valeur et les dérivés incorporés séparés.

Les méthodes d'évaluation utilisées pour déterminer la juste valeur des instruments financiers qui sont comptabilisés à la juste valeur au bilan consolidé et ceux qui ne le sont pas figurent à la note 3 des états financiers consolidés.

Dans le but de refléter la pratique observée sur le marché dans l'établissement du prix des dérivés garantis et non garantis, notre modèle d'évaluation fait appel aux courbes de swaps indiciels à un jour pour tenir lieu de taux d'actualisation dans l'évaluation des dérivés garantis et au coût de financement établi en fonction du marché dans l'évaluation des dérivés non garantis. Le recours à une courbe du coût de financement établi en fonction du marché réduit la juste valeur des actifs dérivés non garantis en sus de la réduction de la juste valeur liée au risque de crédit déjà prise en compte dans les REC. À l'inverse, le recours à une courbe du coût de financement établi en fonction du marché réduit la juste valeur des passifs dérivés non garantis, de sorte que des rajustements liés à notre risque de crédit propre sont généralement inclus. Compte tenu de l'évolution constante de la pratique en matière d'évaluation de dérivés sur le marché, d'autres rajustements pourraient être nécessaires à l'avenir.

Ajustements de la juste valeur

Nous faisons preuve de jugement pour établir les ajustements de valeur compte tenu de divers facteurs pouvant toucher l'évaluation des instruments financiers qui sont comptabilisés à la juste valeur au bilan consolidé. Ces facteurs comprennent, entre autres, l'écart entre le cours acheteur et le cours vendeur, l'illiquidité découlant des problèmes d'absorption du marché et d'autres risques de marché, l'incertitude des paramètres, le risque lié aux modèles et le risque de crédit.

Le calcul des ajustements de la juste valeur exige que nous fondions nos estimations sur les processus comptables et sur le jugement de la direction. Nous évaluons de façon continue le caractère adéquat des ajustements de la juste valeur. Le montant des ajustements de la juste valeur pourrait être modifié si des événements le justifient et pourrait ne pas correspondre à la valeur de réalisation définitive.

Au 31 octobre 2021, le total des ajustements de valeur liés aux instruments financiers comptabilisés à leur juste valeur au bilan consolidé était de 270 M\$ (358 M\$ en 2020), surtout en lien avec le risque de crédit, les écarts entre le cours acheteur et le cours vendeur et l'incertitude associée aux paramètres de nos actifs et passifs dérivés, ainsi qu'avec les ajustements comptabilisés pour évaluer nos actifs et passifs dérivés non garantis selon une courbe du coût estimatif de financement établi en fonction du marché.

Dépréciation d'actifs financiers

Selon l'IFRS 9, nous établissons et maintenons des provisions pour pertes de crédit attendues à l'égard de tous les actifs financiers sous forme de titres de créance classés au coût amorti ou à la JVAERG. En outre, les provisions pour pertes de crédit attendues s'appliquent aux engagements de prêts et aux garanties financières qui ne sont pas évalués à la JVRN.

Les provisions pour pertes de crédit attendues reflètent un montant objectif et fondé sur des pondérations probabilistes qui est déterminé par l'évaluation d'un intervalle de résultats possibles, la valeur temps de l'argent et des informations raisonnables et justifiables sur des événements passés, les circonstances actuelles et des prévisions sur l'évolution de la conjoncture économique à venir. L'un des objectifs de l'IFRS 9 est d'assurer que les pertes pour la durée de vie de tous les instruments financiers ayant subi une augmentation importante du risque de crédit depuis leur comptabilisation initiale sont comptabilisées. Par conséquent, les provisions pour pertes de crédit attendues sont évaluées au montant : i) des pertes de crédit attendues pour les 12 mois à venir, ou ii) des pertes de crédit attendues pour la durée de vie dans le cas des instruments financiers ayant subi une augmentation importante du risque de crédit depuis leur comptabilisation initiale ou lorsqu'il existe une indication objective de dépréciation.

Principaux facteurs touchant les pertes de crédit attendues

Les dispositions de l'IFRS 9 relatives à la dépréciation fondée sur les pertes de crédit attendues exigent que nous posions des jugements et fassions des estimations concernant des questions incertaines. En particulier, les dispositions de l'IFRS 9 relatives aux pertes de crédit attendues intègrent les éléments suivants qui nécessitent un niveau élevé de jugement :

- déterminer à quel moment une augmentation importante du risque de crédit lié à un prêt est survenue;
- calculer les pertes de crédit pour les 12 mois à venir et pour la durée de vie;
- établir des prévisions sur les informations prospectives applicables à de multiples scénarios et déterminer la pondération probabiliste pour chaque scénario.

En outre, l'interrelation entre ces éléments nécessite également un niveau élevé de jugement. Tout changement dans les jugements et les estimations en lien avec l'IFRS 9 peut avoir une incidence importante sur le montant des provisions pour pertes de crédit attendues et la volatilité de la dotation à la provision pour pertes de crédit d'une période à l'autre. Tout changement au cours d'une période donnée pourrait avoir une incidence importante sur nos résultats financiers.

L'incertitude liée à la pandémie de COVID-19 a augmenté la part de jugement qu'il convient d'appliquer à l'égard de chacun des aspects précités. Au cours de l'exercice clos le 31 octobre 2021, l'évolution favorable de nos perspectives économiques a donné lieu à des réductions modérées de nos pertes de crédit attendues sur les prêts productifs des premier et deuxième stades en regard des hausses qui avaient été comptabilisées en 2020 en raison du début de la pandémie de COVID-19. Une part importante de jugement était toujours inhérente aux prévisions des informations prospectives, y compris à l'égard de notre scénario de base fondé sur l'hypothèse que les programmes de vaccination de masse, y compris l'efficacité des vaccins et le taux de vaccination, seront efficaces contre les variants en émergence et que le gouvernement répondra aux vagues subséquentes par des mesures sanitaires ciblées plutôt que par des arrêts généralisés de l'activité économique. Un jugement important demeure également requis pour l'évaluation des variations des diverses mesures de crédit en raison de la crainte qu'elles ne soient pas en corrélation avec les pertes dans la même mesure qu'au cours des périodes précédentes, du fait des diverses mesures d'aide gouvernementale et des changements dans les habitudes de consommation, qui sont des facteurs propres au contexte actuel. Se reporter à la note 6 de nos états financiers consolidés pour plus de précisions sur le niveau élevé de jugement inhérent à l'estimation de la provision pour pertes de crédit attendues selon l'IFRS 9, y compris en ce qui a trait à l'incidence de la pandémie de COVID-19.

Utilisation du cadre réglementaire

Notre modèle fondé sur les pertes de crédit attendues tire également parti des données, systèmes et processus utilisés dans le calcul des ajustements réglementaires pour les pertes attendues selon Bâle pour la tranche de nos portefeuilles assujettis à l'approche NI avancée. Une grande part de jugement est requise pour apporter les ajustements appropriés aux paramètres de Bâle, de sorte qu'ils soient conformes aux dispositions de l'IFRS 9, notamment les faire passer de paramètres fondés sur le cycle économique et de paramètres liés au ralentissement économique appliqués dans les calculs réglementaires selon Bâle à des paramètres fondés à un moment dans le temps appliqués en vertu de l'IFRS 9, lesquels prennent en considération des informations prospectives. De plus, les pertes de crédit selon l'IFRS 9 sont évaluées sur un horizon de 12 mois pour les instruments financiers de premier stade et sur la durée de vie pour les instruments financiers de deuxième stade et de troisième stade, comparativement à un horizon de 12 mois pour les portefeuilles assujettis à l'approche NI avancée en vertu de Bâle. Les principaux ajustements à apporter aux paramètres de risque selon Bâle sont présentés dans le tableau ci-après :

| | <i>Fonds propres réglementaires</i> | <i>IFRS 9</i> |
|--------|---|---|
| PD | La PD prévue pour tout le cycle fondée sur la moyenne à long terme de la PD dans le cadre d'un cycle économique complet. | La PD ponctuelle pour les 12 mois à venir ou pour la durée de vie fondée sur les circonstances actuelles et les hypothèses prospectives pertinentes. |
| PCD | La PCD dans un scénario de ralentissement fondée sur les pertes qui seraient attendues au cours d'un ralentissement économique et soumises à certains planchers réglementaires. Montant actualisé en utilisant le coût du capital. | La PCD objective et fondée sur des pondérations probabilistes en fonction de la PCD estimative, y compris l'incidence des hypothèses prospectives pertinentes, dont les variations de la valeur de la garantie. Montant actualisé en utilisant le taux d'intérêt effectif initial. |
| ECD | Montant fondé sur le solde utilisé majoré de l'utilisation prévue de toute tranche non utilisée avant le défaut. Ce montant ne peut être inférieur au solde utilisé. | Le montant de l'amortissement et du remboursement de principal et du versement d'intérêts entre la date du bilan et la date de défaut est également pris en compte. |
| Divers | | Les pertes de crédit attendues sont actualisées à compter de la date du défaut jusqu'à la date de clôture. |

Répartition de la dotation à la provision pour pertes sur créances

Nous comptabilisons une dotation à la provision pour pertes sur prêts douteux (troisième stade) et sur prêts productifs (premier et deuxième stades) dans les unités d'exploitation stratégiques respectives. La dotation à la provision pour pertes sur créances comptabilisée directement au compte de résultat consolidé se rapporte aux instruments financiers classés à titre de prêts et d'acceptations bancaires. La dotation à la provision pour pertes sur les titres de créance évalués à la JVAERG et au coût amorti est comptabilisée à titre de Profits (pertes) sur les titres de créance évalués à la JVAERG et au coût amorti, montant net dans le compte de résultat consolidé.

Comptabilité de couverture

Les lignes directrices en matière de comptabilité de couverture de l'IFRS 9 visent à harmoniser plus efficacement le traitement comptable et la gestion des risques. Cependant, l'IFRS 9 permet aux entités de continuer d'appliquer les dispositions actuelles en matière de comptabilité de couverture de l'IAS 39 plutôt que d'adopter les dispositions de l'IFRS 9. Comme l'autorise la norme, nous avons antérieurement choisi de ne pas adopter les dispositions de la comptabilité de couverture de l'IFRS 9 et de continuer plutôt d'appliquer celles de l'IAS 39. Comme l'exige la norme, nous avons adopté les exigences à l'égard des informations à fournir concernant la comptabilité de couverture applicables en vertu des modifications apportées à l'IFRS 7 qui étaient en vigueur en 2018. En raison de la réforme des taux d'intérêt de référence, nous avons adopté, avec prise d'effet le 1^{er} novembre 2019, les dispositions du document intitulé *Réforme des taux d'intérêt de référence, phase 1 (modifications d'IFRS 9, d'IAS 39 et d'IFRS 7)* publié par l'IASB et, avec prise d'effet le 1^{er} novembre 2020, les dispositions du document intitulé *Réforme des taux d'intérêt de référence, phase 2 (modifications d'IFRS 9, d'IAS 39, d'IFRS 7, d'IFRS 4 et d'IFRS 16)*. Se reporter à la section Réforme des taux d'intérêt de référence (modifications d'IFRS 9, d'IAS 39, d'IFRS 7, d'IFRS 4 et d'IFRS 16) ci-dessus pour plus de précisions.

Titrisations et entités structurées

Titrisation de nos propres actifs

En vertu de l'IFRS 10, *États financiers consolidés* (IFRS 10), il faut faire preuve de jugement pour évaluer si un investisseur contrôle une entité émettrice, notamment s'il i) détient le pouvoir sur l'entité émettrice, ii) est exposé ou a droit à des rendements variables en raison de ses liens avec l'entité émettrice, et iii) a la capacité d'exercer son pouvoir sur l'entité émettrice de manière à influencer sur le montant des rendements qu'il obtient. Un investisseur pourrait exercer son pouvoir par l'intermédiaire de droits de vote ou de droits similaires ou, dans le cas d'entités structurées, par l'intermédiaire d'accords contractuels dirigeant les activités pertinentes de l'entité émettrice. Lorsque les droits de vote ne sont pas pertinents pour déterminer si la CIBC a le pouvoir sur une entité, surtout dans le cas d'entités structurées complexes, l'évaluation du contrôle tient compte de tous

les faits et circonstances, notamment l'objet et la conception de l'entité émettrice, les relations avec les autres investisseurs et la capacité de chaque investisseur de prendre des décisions à l'égard des activités importantes, et si la CIBC agit à titre de mandant ou de mandataire.

Nous sommes le promoteur de plusieurs entités structurées qui ont acheté et titrisé nos propres actifs, notamment Cards II Trust, entités que nous consolidons en vertu de l'IFRS 10.

Nous titrisons également nos propres actifs hypothécaires en vertu d'un programme de titrisation soutenu par le gouvernement. Nous vendons ces actifs titrisés à une entité de titrisation soutenue par le gouvernement que nous ne consolidons pas, ainsi qu'à d'autres tiers. L'IFRS 9 précise à quel moment il faut décomptabiliser les actifs financiers. Un actif financier est décomptabilisé lorsque les droits contractuels de recevoir les flux de trésorerie rattachés à l'actif sont arrivés à échéance ou lorsque nous avons transféré les droits de recevoir les flux de trésorerie rattachés à l'actif, notamment :

- nous avons transféré la quasi-totalité des risques et des avantages inhérents à l'actif;
- nous n'avons ni transféré ni conservé la quasi-totalité des risques et des avantages inhérents à l'actif, mais avons transféré le contrôle de l'actif.

Nous avons établi que nos activités de titrisation liées aux prêts hypothécaires à l'habitation et aux créances sur cartes de crédit sont comptabilisées à titre de transactions d'emprunts garantis puisque nous n'avons pas satisfait aux critères susmentionnés.

Les prêts de titres et les opérations de mises en pension de titres n'entraînent généralement pas le transfert de la quasi-totalité des risques et avantages liés à ces titres et ne donnent donc pas lieu à leur décomptabilisation.

Nous vendons aussi certains prêts hypothécaires commerciaux du marché américain à des tiers qui sont admissibles à la décomptabilisation puisque nous avons transféré la quasi-totalité des risques et des avantages inhérents à la propriété des prêts hypothécaires et que nous ne conservons pas de liens après le transfert.

Titrisation d'actifs de tiers

Nous sommes également le promoteur de plusieurs entités structurées qui achètent des groupes d'actifs de tiers. Nous évaluons un certain nombre de facteurs au moment d'établir si la CIBC contrôle ces entités structurées. Nous contrôlons la mesure dans laquelle nous intervenons au sein de ces entités structurées en investissant directement dans les titres de créance émis par l'entité structurée et en fournissant une protection des liquidités aux autres créanciers afin de déterminer si nous devons consolider ces entités.

L'IFRS 10 exige également que nous procédions à une nouvelle évaluation de la consolidation lorsque les faits et circonstances propres à l'entité indiquent qu'un ou plus d'un des trois éléments du contrôle énumérés ci-dessus a changé. Les facteurs entraînant la réévaluation comprennent, mais sans s'y limiter, des changements importants au sein de la structure de propriété des entités, des changements dans les accords contractuels ou de gouvernance, l'attribution d'une facilité de liquidité au-delà des modalités établies à l'origine, la conclusion de transactions avec les entités qui n'étaient pas prévues au départ et des changements à la structure de financement des entités.

Dans le cas plus précis de nos fonds multicédants, nous procédons à une nouvelle évaluation de la consolidation si notre participation dans le PCAC émis par les fonds multicédants change de façon importante ou, ce qui est plus rare, lorsque la facilité de liquidité que nous offrons aux fonds multicédants est utilisée ou modifiée.

Une augmentation appréciable de notre participation dans le papier commercial émis par les fonds multicédants serait plus probable dans les situations où le marché du PCAC soutenu par les banques se détériore de façon importante, de telle sorte que les fonds multicédants seraient incapables de renouveler leur PCAC.

Se reporter à la section Arrangements hors bilan et à la note 7 des états financiers consolidés pour plus de précisions sur la titrisation de nos propres actifs et d'actifs de tiers.

Dépréciation des actifs

Goodwill

Au 31 octobre 2021, nous avions un goodwill de 4 954 M\$ (5 253 M\$ en 2020). Le goodwill n'est pas amorti, mais fait l'objet d'un test de dépréciation, au moins une fois par année, au moyen de la comparaison entre la valeur recouvrable de l'unité génératrice de trésorerie (UGT), à laquelle le goodwill a été affecté, et sa valeur comptable, y compris le goodwill. Tout écart défavorable est comptabilisé à titre de dépréciation du goodwill. La valeur recouvrable d'une UGT est la valeur la plus élevée entre la juste valeur estimée diminuée des coûts de la vente et la valeur d'utilité. Le goodwill doit être soumis à un test de dépréciation chaque fois qu'il existe des indices que l'actif ait pu perdre de la valeur.

Il faut faire preuve de jugement important dans l'estimation de la valeur recouvrable. Les valeurs recouvrables sont estimées en fonction de modèles internes selon lesquels il faut poser des hypothèses importantes, notamment au sujet des résultats attendus, des taux d'actualisation, des taux de croissance, des exigences prévues en matière de fonds propres réglementaires et des ratios cours/bénéfice. Des réductions de la valeur recouvrable estimée pourraient découler de différents facteurs tels qu'une diminution des flux de trésorerie attendus, une augmentation du niveau hypothétique de fonds propres requis et une variation négative du taux d'actualisation ou des taux de croissance finaux, pris isolément ou selon une combinaison de ces facteurs. Si la valeur recouvrable que nous avons estimée n'excède pas considérablement la valeur comptable de l'UGT, il faut davantage faire appel au jugement, et des réductions à la valeur recouvrable sont plus susceptibles d'entraîner la comptabilisation d'une perte de valeur.

Au quatrième trimestre de 2021, nous avons effectué notre test de dépréciation annuel. Nous avons établi que la valeur recouvrable de nos UGT dépassait leur valeur comptable.

Comme il a été mentionné à la note 4 de nos états financiers consolidés, au deuxième trimestre de 2020, nous avons comptabilisé une dépréciation du goodwill de 28 M\$ dans l'UGT CIBC FirstCaribbean. Au quatrième trimestre de 2020, nous avons conclu que le traitement comptable des actifs et passifs comme détenus en vue de la vente n'était plus approprié et nous avons comptabilisé une dépréciation du goodwill supplémentaire de 220 M\$ compte tenu de notre estimation révisée de la valeur recouvrable de CIBC FirstCaribbean, ce qui avait réduit la valeur comptable du goodwill lié à l'UGT CIBC FirstCaribbean à 35 M\$ (26 M\$ US) au 31 octobre 2020. Pour l'exercice clos le 31 octobre 2021, aucune dépréciation du goodwill supplémentaire n'a été comptabilisée.

Se reporter aux notes 4 et 9 des états financiers consolidés pour plus de précisions.

Autres immobilisations incorporelles et actifs à long terme

Au 31 octobre 2021, nous avions d'autres immobilisations incorporelles d'une durée d'utilité indéterminée de 140 M\$ (142 M\$ en 2020). Les immobilisations incorporelles acquises sont comptabilisées séparément lorsque les avantages qu'elles comportent résultent de droits contractuels ou juridiques ou qu'elles peuvent être vendues ou faire l'objet d'une cession, d'une licence, d'un contrat de location ou d'un échange. Déterminer la durée d'utilité des immobilisations incorporelles exige du jugement et une analyse fondée sur des faits.

Les immobilisations incorporelles d'une durée d'utilité indéterminée ne sont pas amorties, mais font plutôt l'objet d'un test de dépréciation au moyen de la comparaison entre la valeur recouvrable et la valeur comptable. La valeur recouvrable est la valeur la plus élevée entre la juste valeur estimée diminuée des coûts de la vente et la valeur d'utilité. Un test de dépréciation doit être effectué au moins chaque année ou chaque fois qu'il existe des indices que ces actifs aient pu perdre de la valeur.

Les actifs à long terme et les autres immobilisations incorporelles identifiables dont la durée d'utilité est déterminée sont amortis sur leur durée d'utilité estimée. Ces actifs font l'objet d'un test de dépréciation lorsque des événements ou des changements de situation indiquent que leur valeur comptable est supérieure à la valeur recouvrable.

Il faut faire preuve de jugement pour déterminer la valeur recouvrable des immobilisations incorporelles et des actifs à long terme, étant donné que nous estimons les flux de trésorerie futurs que nous prévoyons tirer des actifs et, le cas échéant, les flux de trésorerie découlant de l'éventuelle cession des actifs.

Se reporter à la note 9 des états financiers consolidés pour plus de précisions.

Impôt sur le résultat

Nous nous sommes engagés à adopter des pratiques fiscales responsables. Nous mettons en œuvre des processus de gouvernance et de conformité fiscales dynamiques pour satisfaire aux exigences des lois fiscales de tous les pays dans lesquels nous menons des activités. Nous visons à gérer les risques liés à la fiscalité et à la réputation pour nous assurer de bien comprendre toute exposition aux risques financiers et faire en sorte qu'elle s'aligne sur notre stratégie, notre intérêt à l'égard du risque et nos objectifs financiers.

Nous sommes assujettis aux lois fiscales des divers territoires où nous exerçons nos activités. Ces lois fiscales peuvent faire l'objet d'interprétations différentes de notre part et de celle des autorités fiscales visées, ce qui engendre une incertitude. Nous faisons preuve de jugement pour estimer l'impôt sur le résultat ainsi que les actifs et passifs d'impôt différé. Ainsi, la direction exerce un jugement pour interpréter les lois fiscales pertinentes et pour estimer la charge d'impôt exigible et la charge d'impôt différé. En ce qui a trait aux positions fiscales pour lesquelles la détermination définitive de l'incidence fiscale est incertaine, notamment les positions faisant l'objet d'une vérification, d'un différé ou d'un appel, nous comptabilisons une provision pour tenir compte de cette incertitude en nous basant sur notre meilleure estimation du montant qui devrait être versé en fonction d'une évaluation des facteurs pertinents.

Des actifs ou des passifs d'impôt différé sont déterminés pour chaque différence temporaire en fonction des taux d'impôt qui devraient être en vigueur pour la période au cours de laquelle les actifs seront réalisés ou les passifs réglés. Les passifs d'impôt différé sont généralement comptabilisés pour toutes les différences temporaires imposables sauf si les différences temporaires sont liées à nos investissements nets dans des établissements à l'étranger et ne se résorberont pas dans un avenir prévisible.

Nous devons évaluer s'il est probable que nos actifs d'impôt différé seront réalisés avant leur échéance et, selon tous les renseignements dont nous disposons, s'il convient de ne pas comptabiliser une partie de nos actifs d'impôt différé. Notre expérience en matière de produits et de gains en capital, nos prévisions à l'égard du résultat net futur avant impôt sur le résultat, les stratégies de planification fiscale qui pourraient être mises en œuvre pour réaliser le montant des actifs d'impôt différé et la durée à courir avant l'échéance des reports en avant de pertes fiscales comptent parmi les facteurs servant à évaluer la probabilité de réalisation des actifs. En outre, pour les différences temporaires déductibles découlant de nos investissements nets dans des établissements à l'étranger, nous devons évaluer si les différences temporaires se résorberont dans un avenir prévisible. Bien que la réalisation ne soit pas assurée, nous croyons, selon tous les renseignements dont nous disposons, qu'il est probable que les actifs d'impôt différé comptabilisés seront réalisés.

La comptabilisation de l'impôt sur le résultat a une incidence sur tous nos secteurs d'activité. Se reporter à la note 20 des états financiers consolidés pour plus de précisions sur l'impôt sur le résultat.

Passifs éventuels et provisions

Procédures judiciaires et autres éventualités

Dans le cours normal des affaires, la CIBC est partie à diverses procédures judiciaires, y compris des enquêtes réglementaires, dans le cadre desquelles des dommages-intérêts imposants sont réclamés à la CIBC et à ses filiales. Des provisions sont constituées pour les procédures judiciaires si, de l'avis de la direction, il est probable que des ressources économiques devront être affectées au règlement de l'affaire et que le montant de l'obligation peut faire l'objet d'une estimation fiable. Si l'estimation fiable d'une perte probable se situe dans une fourchette de résultats possibles à l'intérieur de laquelle un montant précis semble représenter une meilleure estimation, ce montant est comptabilisé. Si aucun montant précis à l'intérieur de la fourchette de résultats possibles ne semble être une meilleure estimation qu'un autre montant, le montant médian de la fourchette est comptabilisé. Dans certains cas, toutefois, il n'est pas possible de déterminer si une obligation est probable ou d'estimer de façon fiable le montant de la perte, de sorte qu'aucun montant ne peut être comptabilisé.

Même s'il est par nature difficile de prédire l'issue de ces procédures judiciaires, à la lumière de nos connaissances actuelles et après consultation de nos conseillers juridiques, nous ne prévoyons pas que l'issue de ces affaires, individuellement ou collectivement, aura des répercussions négatives importantes sur nos états financiers consolidés. Par contre, elle pourrait avoir une incidence importante sur nos résultats d'exploitation pour une période donnée. Nous vérifions régulièrement si les provisions pour les procédures judiciaires de la CIBC sont adéquates et procédons aux ajustements nécessaires en fonction des nouvelles informations disponibles.

Si la CIBC, les pertes sont raisonnablement possibles lorsque le risque qu'elles surviennent n'est pas probable, sans être faible. Il est raisonnablement possible que la CIBC subisse une perte supérieure au montant comptabilisé lorsque la perte comptabilisée correspond au point médian d'une fourchette de pertes raisonnablement possibles, ou que la perte éventuelle se rapporte à un litige pour lequel une issue défavorable est raisonnablement possible, sans être probable.

Une description des procédures judiciaires en cours importantes auxquelles la CIBC est partie se trouve à la note 23 des états financiers consolidés. Les provisions présentées à la note 23 comprennent toutes les provisions de la CIBC pour les procédures judiciaires au 31 octobre 2021, notamment des montants liés aux procédures judiciaires importantes décrites dans cette note et à d'autres procédures judiciaires.

La CIBC croit qu'outre les montants déjà comptabilisés au titre des pertes raisonnablement possibles, la fourchette globale estimative pour les procédures judiciaires importantes la visant qui sont susceptibles de faire l'objet d'une telle estimation allait de néant à environ 1,1 G\$ au 31 octobre 2021. La fourchette globale estimative des pertes raisonnablement possibles est fondée sur les informations disponibles à l'heure actuelle à l'égard des procédures importantes auxquelles la CIBC est partie, compte tenu de la meilleure estimation de la CIBC quant aux pertes pouvant résulter de ces procédures et faire l'objet d'une estimation. L'estimation de la CIBC repose sur une grande part de jugement, en raison des différentes étapes auxquelles se trouvent les procédures et, dans bien des cas, de l'existence de multiples codéfendeurs dont la part de responsabilité reste à déterminer. La fourchette ne tient pas compte des dommages-intérêts exemplaires potentiels ni des intérêts. La fourchette estimative au 31 octobre 2021 était fondée sur les procédures judiciaires importantes présentées à la note 23 des états financiers consolidés. Les éléments déterminant la fourchette estimative changeront au fil du temps, et les pertes réelles pourraient être très différentes de l'estimation actuelle. Pour certaines procédures judiciaires, la CIBC ne croit pas qu'une estimation puisse être faite actuellement, car bon nombre ne sont qu'à un stade préliminaire, et les montants réclamés ne sont pas tous déterminés. Ainsi, ces procédures judiciaires ne sont pas incluses dans la fourchette.

Restructuration

Au cours du premier trimestre de 2020, nous avons comptabilisé des charges de restructuration de 339 M\$ dans Siège social et autres liées aux efforts soutenus visant à transformer notre structure de coûts et à simplifier les activités de la banque. Ces charges sont essentiellement liées à des indemnités de départ et aux coûts connexes et ont été comptabilisées dans les Charges autres que d'intérêts – Salaires et avantages du personnel.

Au 31 octobre 2021, le montant résiduel de la provision liée à ces charges de restructuration était de 99 M\$. Ce montant représente notre meilleure estimation, au 31 octobre 2021, du montant requis pour régler l'obligation, y compris les obligations liées aux paiements en cours découlant de la restructuration. Se reporter à la note 23 des états financiers consolidés pour plus de précisions sur notre provision liée à la restructuration.

Hypothèses relatives aux avantages postérieurs à l'emploi et autres avantages à long terme

Nous sommes le promoteur de divers régimes d'avantages du personnel destinés aux employés admissibles, notamment des régimes de retraite agréés, des régimes complémentaires de retraite, ainsi que des autres régimes d'avantages postérieurs à l'emploi pour les soins de santé et les soins dentaires (autres régimes d'avantages postérieurs à l'emploi). En outre, nous continuons d'être le promoteur d'un régime de remplacement de revenu d'invalidité de longue durée et des prestations en soins de santé et en soins dentaires connexes (collectivement, les régimes d'autres avantages à long terme). Le régime de revenu d'invalidité de longue durée ne prend aucune nouvelle réclamation depuis le 1^{er} juin 2004.

Le calcul de la charge nette et des obligations nettes au titre des prestations définies dépend de plusieurs hypothèses actuarielles, dont les taux d'actualisation, les taux tendanciels du coût des soins de santé, le taux de roulement du personnel, les augmentations de salaire prévues, l'âge de la retraite et le taux de mortalité. Les hypothèses actuarielles utilisées dans le calcul de la charge nette au titre des régimes de retraite à prestations définies pour un exercice sont formulées au début de la période annuelle de présentation de l'information financière. Ces hypothèses sont passées en revue chaque année conformément aux pratiques actuarielles reconnues et sont approuvées par la direction.

Le taux d'actualisation utilisé pour évaluer la charge nette et les obligations nettes au titre du régime de retraite à prestations définies tient compte des rendements du marché, à la date d'évaluation, des instruments de créance de qualité supérieure assortis d'une monnaie et d'une durée à l'échéance qui correspondent à la monnaie et à l'échelonnement prévu des versements au titre des prestations. Notre taux d'actualisation est estimé au moyen d'une courbe de rendement fondée sur des obligations de sociétés de haute qualité. Bien qu'il existe un marché très actif d'obligations de sociétés de haute qualité libellées en dollars canadiens assorties de durées jusqu'à l'échéance courtes et moyennes, il n'en existe pas pour les obligations assorties de durées jusqu'à l'échéance qui correspondent à l'échelonnement de tous les versements prévus au titre des prestations des régimes offerts au Canada. Par conséquent, pour nos régimes canadiens de retraite, nos autres régimes d'avantages postérieurs à l'emploi et nos régimes d'autres avantages à long terme, nous avons estimé les rendements des obligations de sociétés de grande qualité assorties d'échéances à plus long terme en extrapolant les rendements actuels à court terme des obligations assorties de durées à court et à moyen terme sur la courbe de rendement. La construction de la courbe de rendement fait appel au jugement; c'est pourquoi, selon les différentes méthodes utilisées, la courbe de rendement peut donner lieu à différents taux d'actualisation.

Se reporter aux notes 19 et 1 des états financiers consolidés pour plus de précisions sur la charge et les obligations comptabilisées chaque année au titre des régimes de retraite et autres régimes d'avantages postérieurs à l'emploi.

Programme de fidélisation autogéré

Nous sommes le promoteur de certains programmes autogérés de fidélisation des clients de cartes de crédit pour lesquels nous comptabilisons des passifs au titre des points de fidélisation des clients de cartes de crédit, qui font l'objet de réévaluations périodiques pour tenir compte des coûts liés à l'échange prévu des points à mesure que cette estimation évolue au fil du temps. Le calcul des coûts liés à l'échange prévu des points nécessite de faire appel au jugement et dépend de plusieurs hypothèses, y compris l'estimation des coûts par point et le taux d'échange à long terme.

Se reporter à la note 1 des états financiers consolidés pour plus de précisions sur les programmes de fidélisation autogérés.

Faits nouveaux en matière de comptabilité

Transition à l'IFRS 17

L'IFRS 17, *Contrats d'assurance* (IFRS 17), publiée en mai 2017, remplace l'IFRS 4, *Contrats d'assurance*. En juin 2020, l'IASB a publié des modifications à l'IFRS 17 visant en partie à aider les sociétés à mettre en œuvre la norme. L'IFRS 17 et ses modifications s'appliqueront aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2023, ce qui correspondra au 1^{er} novembre 2023 en ce qui nous concerne. L'IFRS 17 fournit des lignes directrices complètes en matière de comptabilisation, d'évaluation, de présentation et d'information à fournir à l'égard de contrats d'assurance que nous émettons et des contrats de réassurance que nous détenons.

Nous continuons à nous préparer en vue de la mise en œuvre de l'IFRS 17, processus qui est supervisé par un comité de direction. D'importants progrès ont été réalisés en ce qui concerne l'évaluation des changements que nous devons apporter à nos méthodes comptables et actuarielles par suite de l'adoption de l'IFRS 17. Nous comptons mettre en œuvre la solution technologique appropriée à l'appui des nouvelles exigences au cours du prochain exercice.

Autres faits nouveaux en matière de réglementation

Réforme des taux d'intérêt de référence

Divers indices de taux d'intérêt et autres indices qui sont présumés être des « indices de référence » (y compris le LIBOR) sont assujettis à des lignes directrices réglementaires internationales et à des propositions de réforme. Les organismes de réglementation de divers pays ont préconisé la transition des taux interbancaires offerts vers des taux d'intérêt de référence alternatifs (taux alternatifs), fondés sur des taux sans risque établis au moyen de transactions réelles sur le marché. La Financial Conduct Authority (FCA) du Royaume-Uni a initialement annoncé en juillet 2017 qu'elle n'obligerait pas les banques à soumettre des taux LIBOR après décembre 2021. En mars 2021, la FCA et le ICE Benchmark Administration (IBA) ont annoncé les dates prévues pour l'abandon ou la perte de représentativité de divers taux LIBOR, notamment que les taux LIBOR en livres sterling, en euros, en francs suisses et en yens japonais cesseront d'être utilisés le 31 décembre 2021, et ils ont également annoncé que la plupart des échéances pour les taux LIBOR en dollars américains seront abandonnées le 30 juin 2023. Cette annonce a entraîné un écart fixe entre le taux LIBOR et le taux alternatif pour une échéance donnée qui s'appliquera à l'abandon des taux LIBOR concernés. Même si la prolongation jusqu'au 30 juin 2023 de la plupart des échéances pour les taux LIBOR en dollars américains permet à de nombreux anciens contrats d'arriver à échéance avant la date de cessation, il ne devrait plus être possible de réaliser des montages de nouveaux produits fondés sur le taux LIBOR en dollars américains après la fin de 2021.

La transition des taux d'intérêt de référence actuels vers les taux alternatifs pourrait avoir une incidence défavorable sur la valeur, le rendement ou le marché de la négociation des contrats faisant référence aux taux d'intérêt de référence actuels. Cette transition pourrait mener à l'abandon de certains taux LIBOR et d'autres taux d'intérêt de référence.

Un nombre important des contrats de dérivés, de valeurs mobilières, de prêts et de dépôts de la CIBC font référence à divers taux d'intérêt de référence, y compris des contrats dont les échéances vont au-delà des dates de cessation annoncées par la FCA en mars 2021.

En réponse à la réforme proposée des taux d'intérêt de référence, la CIBC a mis en place un programme de transition à l'égard des taux interbancaires offerts à l'échelle de l'entreprise (le « programme ») pour gérer et coordonner tous les aspects liés à la transition. Le programme s'appuie sur une structure de gouvernance officielle et des groupes de travail spécialisés formés de parties intéressées provenant des principaux secteurs d'activité ainsi que des groupes fonctionnels comme Trésorerie, Technologie et opérations, Gestion du risque, Affaires juridiques et Finance afin de faciliter la transition.

Un comité de direction chargé des taux interbancaires offerts a été formé dont la responsabilité est de superviser et de réaliser le programme, nommément en :

- veillant à ce que les principaux jalons du projet soient atteints;
- donnant des directives et des lignes directrices générales;
- passant en revue les problèmes et risques importants et en trouvant des solutions à ceux-ci;
- veillant à ce que nos stratégies de transition et toutes les mesures à prendre liées à la transition demeurent conformes à l'ensemble de la stratégie, à l'intérêt à l'égard du risque et au cadre de contrôle de la CIBC.

Dans le cadre du programme, nous procédons à la transition de nos contrats fondés sur des taux interbancaires offerts existants vers ceux faisant référence aux nouveaux taux alternatifs et avons élaboré des processus opérationnels connexes. Nous sommes en bonne voie de terminer la mise à jour des modalités des contrats de nos produits indexés à un taux autre que le LIBOR en dollars américains en y ajoutant des libellés de remplacement appropriés ou en remplaçant les taux LIBOR par les taux alternatifs correspondants, compte tenu des ajustements appropriés liés aux écarts de taux. Nous avons mis fin à l'émission de produits indexés au LIBOR en livres sterling et en yens japonais plus tôt cette année, et devrions cesser de réaliser des montages de nouveaux produits fondés sur le taux LIBOR en dollars américains d'ici la fin de l'année civile 2021 conformément aux attentes en matière de réglementation. Nous collaborons également avec des chambres de compensation pour assurer la transition de nos dérivés indexés à un taux autre que le LIBOR en dollars américains existants réglés par elles à des taux alternatifs, qui est susceptible de se produire en décembre 2021. Nous avons également commencé à offrir des produits fondés sur des taux alternatifs à nos clients et avons continué à leur rendre l'information accessible, en leur offrant des conseils concernant les faits nouveaux en matière de transition liée à la réforme des taux interbancaires offerts.

Nous continuons d'évaluer les répercussions de la réforme des taux interbancaires offerts sur nos activités, d'échanger avec des associations sectorielles au sujet des développements en cours concernant la transition vers les taux sans risque et continuons d'intégrer les développements récents à notre plan de mise en œuvre. Dans le cadre du programme, la haute direction, y compris le comité de direction, et le conseil sont informés régulièrement des progrès réalisés.

Changements actuels des méthodes comptables dans le cadre de la réforme des taux d'intérêt de référence

L'IASB a examiné, en deux phases, la réforme des taux d'intérêt de référence et ses incidences sur la présentation de l'information financière. La phase 1 traite principalement des questions ayant une incidence sur la présentation de l'information financière au cours de la période précédant la réforme des taux d'intérêt de référence, et la phase 2, des questions qui ont une incidence sur la présentation de l'information financière lorsque le taux existant est remplacé par un taux alternatif. Se reporter à la section Questions relatives à la comptabilité et au contrôle et à la note 1 des états financiers consolidés pour plus de précisions.

Réformes axées sur les clients

En octobre 2019, les ACVM ont publié des modifications définitives au *Règlement 31-103 sur les obligations et dispenses d'inscription et les obligations continues des personnes inscrites* et à l'Instruction générale relative au Règlement 31-103. Les réformes axées sur les clients sont appuyées par des obligations nouvelles ou modifiées en matière de connaissance du client, de convenance au client, de contrôle préalable du produit, de connaissance du produit, de conflits d'intérêts, d'information sur la relation, d'entente d'indication de clients et de communications trompeuses. Les ACVM estiment que ces obligations établiront une nouvelle norme de conduite plus élevée pour les courtiers inscrits et les conseillers inscrits, ainsi que leurs représentants, de toutes les catégories. En outre, l'OCRCVM et l'Association canadienne des courtiers de fonds mutuels (ACCF) ont publié des modifications de règles pour harmoniser leurs exigences avec les réformes axées sur le client des ACVM.

En raison de la COVID-19, les dates de prise d'effet initiales du 30 juin 2020 (conflits d'intérêts) et du 31 décembre 2020 (toutes les autres modifications) ont été reportées en 2021. En fonction du nouveau calendrier, les exigences liées aux conflits d'intérêts ont pris effet le 30 juin 2021 et toutes les autres exigences prendront effet le 31 décembre 2021.

Ces exigences ont une incidence sur nos unités d'exploitation stratégiques Groupe Entreprises et Gestion des avoirs, région du Canada, et Services bancaires personnels et PME, région du Canada, ainsi que sur le secteur Services financiers directs de notre unité d'exploitation stratégique Marchés des capitaux. Les modifications pertinentes à nos politiques et procédures visant à nous conformer aux exigences en matière de conflits d'intérêts ont été mises en œuvre le 30 juin 2021 ou avant cette date. Nous prévoyons apporter le reste des modifications à nos politiques et procédures d'ici le 31 décembre 2021 pour nous conformer à toutes les exigences.

SADC – modernisation des modalités de protection des dépôts

En avril 2019, le gouvernement fédéral du Canada a approuvé les modifications apportées à la *Loi sur la Société d'assurance-dépôts du Canada* visant à renforcer et à moderniser la protection des dépôts. Les changements se dérouleront en deux phases. La première phase est entrée en vigueur le 30 avril 2020, et englobait les changements de la SADC visant la protection étendue aux dépôts assurables en devise et aux dépôts à terme de plus de cinq ans ainsi que la suppression de la protection des chèques de voyage. La deuxième phase entrera en vigueur le 30 avril 2022 et comprendra d'autres changements, dont la mise en place d'une protection distincte pour certains types de régimes enregistrés et de nouvelles exigences pour la protection des dépôts en fiducie.

Transactions entre parties liées

Nous avons mis en œuvre les procédés qui conviennent permettant de nous assurer que les renseignements sur les transactions entre parties liées sont, conformément à la *Loi sur les banques* (Canada), recueillis et communiqués au Comité de gouvernance du conseil tous les trimestres. Le Comité de gouvernance a la responsabilité de passer en revue nos politiques et pratiques visant à déceler les transactions entre parties liées qui pourraient avoir une grande incidence sur nos activités et de réviser les procédés correspondants afin d'encourager la conformité à la *Loi sur les banques* (Canada).

Dans le cours normal des affaires, nous fournissons des services bancaires à des parties liées et concluons avec elles des transactions à des conditions comparables à celles du marché. Les parties liées comprennent les principaux dirigeants¹, leurs proches parents et les entités sur lesquelles les principaux dirigeants ou leurs proches parents exercent le contrôle ou le contrôle conjoint. Les parties liées comprennent également les entreprises associées et les coentreprises comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence et les régimes d'avantages postérieurs à l'emploi des employés de la CIBC. Les prêts accordés à ces parties liées sont faits dans le cours normal des affaires et sont assortis essentiellement des mêmes modalités que les transactions comparables conclues avec des parties non liées. Nous offrons une subvention sur les frais annuels et des taux d'intérêt préférentiels appliqués aux soldes des cartes de crédit des dirigeants, que nous offrons d'ailleurs à tous les employés de la CIBC. En outre, la CIBC offre des régimes d'unités d'actions différées et d'autres régimes aux administrateurs indépendants, aux cadres et à certains autres employés clés. Des précisions sur la rémunération des principaux dirigeants¹ et sur nos placements dans des entreprises associées et des coentreprises comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence sont présentées aux notes 18, 19, 25 et 26 des états financiers consolidés.

1) Les principaux dirigeants sont les personnes ayant l'autorité et la responsabilité de la planification, de la direction et du contrôle des activités de la CIBC, directement ou indirectement, et comprennent les membres du conseil (désignés comme les « administrateurs ») et du Comité de direction, ainsi que certains dirigeants nommés aux termes de la *Loi sur les banques* (Canada) (collectivement désignés comme les « dirigeants »). Les membres du conseil qui sont également des membres du Comité de direction sont compris à titre de dirigeants.

Politique sur la portée des services de l'auditeur nommé par les actionnaires

La « Politique sur la portée des services de l'auditeur nommé par les actionnaires » établit des paramètres relativement à la mission de l'auditeur nommé par les actionnaires de la CIBC qui sont conformes aux lois applicables, notamment la loi des États-Unis appelée *Sarbanes-Oxley Act of 2002* et les règles de la SEC. La politique exige que tous les travaux exécutés par l'auditeur nommé par les actionnaires soient préalablement approuvés par le Comité de vérification et stipule que la CIBC ne peut retenir les services de l'auditeur nommé par les actionnaires pour des services « interdits ». Le Comité de vérification est responsable de la surveillance des travaux exécutés par l'auditeur nommé par les actionnaires et de l'évaluation annuelle des compétences, du rendement et de l'indépendance des membres de l'équipe de mission, y compris la rotation de l'associé responsable de la mission d'audit. Le Comité de vérification est aussi chargé d'effectuer une évaluation complète périodique de l'auditeur externe au moins tous les cinq ans. Les activités de surveillance du Comité de vérification à l'égard de l'auditeur nommé par les actionnaires sont présentées dans notre circulaire de sollicitation de procurations par la direction.

Contrôles et procédures

Contrôles et procédures de communication de l'information

Les contrôles et procédures de communication de l'information de la CIBC sont conçus afin de fournir une assurance raisonnable que les informations pertinentes sont consignées et communiquées à la direction de la CIBC, y compris au président et chef de la direction et au chef des services financiers, afin de leur permettre de prendre des décisions en temps utile en ce qui a trait aux informations à fournir.

La direction de la CIBC, en collaboration avec le président et chef de la direction et le chef des services financiers, a évalué l'efficacité des contrôles et procédures de communication de l'information de la CIBC en date du 31 octobre 2021 (conformément aux règles de la SEC et des ACVM). D'après cette évaluation, le président et chef de la direction et le chef des services financiers ont conclu que ces contrôles et procédures étaient efficaces.

Rapport annuel de la direction sur le contrôle interne à l'égard de l'information financière

La direction de la CIBC est chargée d'établir et de maintenir un contrôle interne adéquat à l'égard de l'information financière de la CIBC.

Le contrôle interne à l'égard de l'information financière est un processus conçu par le président et chef de la direction et par le chef des services financiers ou sous leur supervision, et mis en place par le conseil, la direction et d'autres membres du personnel, afin de fournir une assurance raisonnable que l'information financière est fiable et que les états financiers ont été établis aux fins de la publication de l'information financière, conformément aux IFRS publiées par l'IASB. Le contrôle interne à l'égard de l'information financière de la CIBC comprend les conventions et les procédures qui i) concernent la tenue de dossiers suffisamment détaillés qui donnent une image fidèle des opérations et des cessions des actifs de la CIBC; ii) fournissent une assurance raisonnable que les transactions sont enregistrées comme il se doit pour établir les états financiers conformément aux IFRS publiées par l'IASB et que les encaissements et les décaissements de la CIBC ne sont faits qu'en conformité avec les autorisations de la direction et des administrateurs de la CIBC; et iii) fournissent une assurance raisonnable quant à la prévention et la détection à temps de toute acquisition, utilisation ou cession non autorisée des actifs de la CIBC qui pourrait avoir une incidence significative sur les états financiers consolidés.

Tous les contrôles internes, quelle que soit la qualité de leur conception, ont des limites inhérentes, et il se peut qu'ils ne permettent pas de prévenir ou de détecter certaines anomalies en temps opportun. Ainsi, même les systèmes reconnus comme efficaces peuvent fournir seulement une assurance raisonnable à l'égard de la préparation et de la présentation des états financiers.

La direction de la CIBC s'est appuyée sur le document *Internal Control – Integrated Framework* qui a été publié en 2013 par le COSO pour évaluer l'efficacité du contrôle interne de la CIBC à l'égard de l'information financière.

La direction a évalué l'efficacité du contrôle interne de la CIBC à l'égard de l'information financière en date du 31 octobre 2021 et a conclu que celui-ci était efficace.

L'auditeur nommé par les actionnaires, Ernst & Young s.r.l./s.e.n.c.r.l., cabinet d'experts-comptables indépendant, a procédé à l'audit des états financiers consolidés de la CIBC pour l'exercice clos le 31 octobre 2021, et a également délivré un rapport sur le contrôle interne à l'égard de l'information financière selon les normes du Public Company Accounting Oversight Board des États-Unis.

Modification du contrôle interne à l'égard de l'information financière

Au cours de l'exercice clos le 31 octobre 2021, le contrôle interne de la CIBC à l'égard de l'information financière n'a fait l'objet d'aucun changement qui a modifié de façon importante son contrôle interne à l'égard de l'information financière, ou qui aurait raisonnablement pu le faire.

Information financière annuelle supplémentaire

Soldes moyens du bilan, produits nets d'intérêts et marge d'intérêts nette

| En millions de dollars, pour les exercices clos les 31 octobre | | Solde moyen ¹ | | | Intérêt | | | Taux moyen | | |
|--|--|--------------------------|-------------------|-------------------|------------------|------------------|------------------|---------------|---------------|---------------|
| | | 2021 | 2020 | 2019 | 2021 | 2020 | 2019 | 2021 | 2020 | 2019 |
| Actif au Canada² | | | | | | | | | | |
| Trésorerie et dépôts auprès d'autres banques | | 37 527 \$ | 30 232 \$ | 7 156 \$ | 95 \$ | 150 \$ | 164 \$ | 0,25 % | 0,50 % | 2,29 % |
| Valeurs mobilières | | 82 262 | 76 063 | 66 954 | 1 567 | 1 776 | 1 852 | 1,90 | 2,33 | 2,77 |
| Valeurs empruntées ou acquises en vertu de prises en pension de titres | | 27 203 | 26 498 | 23 950 | 154 | 290 | 496 | 0,57 | 1,09 | 2,07 |
| Total des dépôts | | 146 992 | 132 803 | 98 060 | 1 716 | 1 916 | 2 512 | 2,72 | 3,92 | 5,13 |
| Prêts | | | | | | | | | | |
| Prêts hypothécaires à l'habitation | | 230 606 | 208 811 | 203 575 | 5 141 | 5 581 | 6 347 | 2,23 | 2,67 | 3,12 |
| Prêts personnels et cartes de crédit | | 50 110 | 51 948 | 53 490 | 2 962 | 3 433 | 4 012 | 5,91 | 6,61 | 7,50 |
| Prêts aux entreprises et aux gouvernements | | 70 755 | 68 072 | 63 131 | 1 712 | 2 043 | 2 434 | 2,42 | 3,00 | 3,86 |
| Total des prêts | | 351 471 | 328 831 | 320 196 | 9 815 | 11 057 | 12 793 | 2,79 | 3,36 | 4,00 |
| Autres actifs productifs d'intérêts | | 8 901 | 5 194 | 3 837 | 45 | 62 | 128 | 0,51 | 1,19 | 3,34 |
| Dérivés | | 11 382 | 14 334 | 10 248 | — | — | — | — | — | — |
| Engagements de clients en vertu d'acceptations | | 10 613 | 9 560 | 10 170 | — | — | — | — | — | — |
| Autres actifs non productifs d'intérêts | | 21 371 | 19 641 | 17 386 | — | — | — | — | — | — |
| Total de l'actif au Canada | | 550 730 | 510 353 | 459 897 | 11 676 | 13 335 | 15 433 | 2,12 | 2,61 | 3,36 |
| Actif à l'étranger² | | | | | | | | | | |
| Trésorerie et dépôts auprès d'autres banques | | 30 270 | 20 050 | 13 305 | 36 | 99 | 232 | 0,12 | 0,49 | 1,74 |
| Valeurs mobilières | | 72 870 | 62 014 | 49 059 | 574 | 792 | 927 | 0,79 | 1,28 | 1,89 |
| Valeurs empruntées ou acquises en vertu de prises en pension de titres | | 51 157 | 42 199 | 35 491 | 165 | 552 | 978 | 0,32 | 1,31 | 2,76 |
| Total des dépôts | | 154 297 | 124 263 | 97 855 | 775 | 1 443 | 1 137 | 1,23 | 2,08 | 4,42 |
| Prêts | | | | | | | | | | |
| Prêts hypothécaires à l'habitation | | 4 501 | 4 429 | 3 815 | 157 | 176 | 201 | 3,49 | 3,97 | 5,27 |
| Prêts personnels et cartes de crédit | | 1 321 | 1 309 | 1 435 | 83 | 97 | 105 | 6,28 | 7,41 | 7,32 |
| Prêts aux entreprises et aux gouvernements | | 66 677 | 66 015 | 55 443 | 1 995 | 2 416 | 2 819 | 2,99 | 3,66 | 5,08 |
| Total des prêts | | 72 499 | 71 753 | 60 693 | 2 235 | 2 689 | 3 125 | 3,08 | 3,75 | 5,15 |
| Autres actifs productifs d'intérêts | | 923 | 701 | 555 | 55 | 55 | 2 | 5,96 | 7,85 | 0,36 |
| Dérivés | | 24 186 | 20 629 | 13 419 | — | — | — | — | — | — |
| Engagements de clients en vertu d'acceptations | | 1 | 1 | — | — | — | — | — | — | — |
| Autres actifs non productifs d'intérêts | | 6 985 | 7 792 | 7 297 | — | — | — | — | — | — |
| Total de l'actif à l'étranger | | 258 891 | 225 139 | 179 819 | 3 065 | 4 187 | 5 264 | 1,18 | 1,86 | 2,93 |
| Total de l'actif | | 809 621 \$ | 735 492 \$ | 639 716 \$ | 14 741 \$ | 17 522 \$ | 20 697 \$ | 1,82 % | 2,38 % | 3,24 % |
| Passif au Canada² | | | | | | | | | | |
| Dépôts | | | | | | | | | | |
| Particuliers | | 189 599 \$ | 172 913 \$ | 157 537 \$ | 734 \$ | 1 405 \$ | 1 861 \$ | 0,39 % | 0,81 % | 1,18 % |
| Entreprises et gouvernements | | 198 978 | 178 476 | 153 092 | 1 170 | 2 019 | 3 033 | 0,59 | 1,13 | 1,98 |
| Banques | | 2 220 | 2 105 | 1 915 | 3 | 13 | 29 | 0,14 | 0,62 | 1,51 |
| Emprunts garantis | | 37 893 | 39 076 | 39 111 | 378 | 668 | 1 037 | 1,00 | 1,71 | 2,65 |
| Total des dépôts | | 428 690 | 392 570 | 351 655 | 2 285 | 4 105 | 5 960 | 0,53 | 1,05 | 1,69 |
| Dérivés | | 10 621 | 14 398 | 10 790 | — | — | — | — | — | — |
| Acceptations | | 10 614 | 9 563 | 10 171 | — | — | — | — | — | — |
| Engagements liés à des valeurs vendues à découvert | | 19 018 | 16 794 | 15 412 | 229 | 251 | 285 | 1,20 | 1,49 | 1,85 |
| Engagements liés à des valeurs prêtées ou vendues en vertu de mises en pension de titres | | 26 349 | 27 374 | 15 995 | 151 | 220 | 477 | 0,57 | 0,80 | 2,98 |
| Autres passifs | | 20 432 | 6 464 | 14 621 | 36 | 49 | 9 | 0,18 | 0,76 | 0,06 |
| Titres secondaires | | 5 340 | 4 891 | 4 549 | 120 | 152 | 193 | 2,25 | 3,11 | 4,24 |
| Total du passif au Canada | | 521 064 | 472 054 | 423 193 | 2 821 | 4 777 | 6 924 | 0,54 | 1,01 | 1,64 |
| Passif à l'étranger² | | | | | | | | | | |
| Dépôts | | | | | | | | | | |
| Particuliers | | 16 795 | 16 974 | 15 543 | 62 | 142 | 193 | 0,37 | 0,84 | 1,24 |
| Entreprises et gouvernements | | 134 038 | 113 877 | 97 429 | 268 | 964 | 2 068 | 0,20 | 0,85 | 2,12 |
| Banques | | 16 848 | 13 891 | 12 277 | 20 | 100 | 197 | 0,12 | 0,72 | 1,60 |
| Emprunts garantis | | 1 883 | 1 322 | 226 | 16 | 15 | 4 | 0,85 | 1,13 | 1,77 |
| Total des dépôts | | 169 564 | 146 064 | 125 475 | 366 | 1 221 | 2 462 | 0,22 | 0,84 | 1,96 |
| Dérivés | | 22 571 | 20 718 | 14 130 | — | — | — | — | — | — |
| Acceptations | | 1 | 1 | — | — | — | — | — | — | — |
| Engagements liés à des valeurs vendues à découvert | | 1 050 | 1 047 | 1 089 | 7 | 3 | 6 | 0,67 | 0,29 | 0,55 |
| Engagements liés à des valeurs prêtées ou vendues en vertu de mises en pension de titres | | 50 142 | 41 881 | 35 413 | 57 | 436 | 721 | 0,11 | 1,04 | 2,04 |
| Autres passifs | | 2 395 | 13 706 | 3 014 | 29 | 34 | 28 | 1,21 | 0,25 | 0,93 |
| Titres secondaires | | 96 | 152 | 150 | 2 | 7 | 5 | 2,08 | 4,61 | 3,33 |
| Total du passif à l'étranger | | 245 819 | 223 569 | 179 271 | 461 | 1 701 | 3 222 | 0,19 | 0,76 | 1,80 |
| Total du passif | | 766 883 | 695 623 | 602 464 | 3 282 | 6 478 | 10 146 | 0,43 | 0,93 | 1,68 |
| Capitaux propres applicables aux actionnaires | | 42 563 | 39 682 | 37 072 | — | — | — | — | — | — |
| Participations ne donnant pas le contrôle | | 175 | 187 | 180 | — | — | — | — | — | — |
| Total du passif et des capitaux propres | | 809 621 \$ | 735 492 \$ | 639 716 \$ | 3 282 \$ | 6 478 \$ | 10 146 \$ | 0,41 % | 0,88 % | 1,59 % |
| Produits nets d'intérêts et marge d'intérêts nette³ | | | | | 11 459 \$ | 11 044 \$ | 10 551 \$ | 1,42 % | 1,50 % | 1,65 % |
| Informations supplémentaires : Passif-dépôts non productif d'intérêts | | | | | | | | | | |
| Canada | | 76 224 \$ | 59 862 \$ | 48 478 \$ | | | | | | |
| Étranger | | 22 396 | 18 430 | 14 582 | | | | | | |

1) Les soldes moyens correspondent à la moyenne pondérée des soldes de clôture quotidiens.

2) Le classement au Canada ou à l'étranger est fondé sur le domicile du débiteur ou du client.

3) Produits nets d'intérêts exprimés en pourcentage de l'actif moyen.

Analyse du volume/taux des variations des produits nets d'intérêts

| En millions de dollars | | 2021/2020 | | | 2020/2019 | | |
|--|--|--|------------------|------------------|--|------------------|------------------|
| | | Augmentation (diminution) résultant de la variation du : | | | Augmentation (diminution) résultant de la variation du : | | |
| | | Solde moyen | Taux moyen | Total | Solde moyen | Taux moyen | Total |
| Actif au Canada¹ | | | | | | | |
| Trésorerie et dépôts auprès d'autres banques | | 36 \$ | (91)\$ | (55)\$ | 529 \$ | (543)\$ | (14)\$ |
| Valeurs mobilières | | 145 | (354) | (209) | 252 | (328) | (76) |
| Valeurs empruntées ou acquises en vertu de prises en pension de titres | | 8 | (144) | (136) | 53 | (259) | (206) |
| Prêts | | 583 | (1 023) | (440) | 163 | (929) | (766) |
| Prêts hypothécaires à l'habitation | | | | (440) | | (929) | (766) |
| Prêts personnels et cartes de crédit | | (121) | (350) | (471) | (116) | (463) | (579) |
| Prêts aux entreprises et aux gouvernements | | 81 | (412) | (331) | 190 | (581) | (391) |
| Total des prêts | | 543 | (1 785) | (1 242) | 237 | (1 973) | (1 736) |
| Autres actifs productifs d'intérêts | | 44 | (61) | (17) | 45 | (111) | (66) |
| Variation des produits d'intérêts au Canada | | 776 | (2 435) | (1 659) | 1 116 | (3 214) | (2 098) |
| Actif à l'étranger¹ | | | | | | | |
| Trésorerie et dépôts auprès d'autres banques | | 50 | (113) | (63) | 118 | (251) | (133) |
| Valeurs mobilières | | 139 | (357) | (218) | 245 | (380) | (135) |
| Valeurs empruntées ou acquises en vertu de prises en pension de titres | | 117 | (504) | (387) | 185 | (611) | (426) |
| Prêts | | 3 | (22) | (19) | 32 | (57) | (25) |
| Prêts hypothécaires à l'habitation | | | | (19) | | (57) | (25) |
| Prêts personnels et cartes de crédit | | 1 | (15) | (14) | (9) | 1 | (8) |
| Prêts aux entreprises et aux gouvernements | | 24 | (445) | (421) | 538 | (941) | (403) |
| Total des prêts | | 28 | (482) | (454) | 561 | (997) | (436) |
| Autres actifs productifs d'intérêts | | 17 | (17) | — | 1 | 52 | 53 |
| Variation des produits d'intérêts à l'étranger | | 351 | (1 473) | (1 122) | 1 110 | (2 187) | (1 077) |
| Variation totale des produits d'intérêts | | 1 127 \$ | (3 908)\$ | (2 781)\$ | 2 226 \$ | (5 401)\$ | (3 175)\$ |
| Passif au Canada¹ | | | | | | | |
| Dépôts | | 136 \$ | (807)\$ | (671)\$ | 182 \$ | (638)\$ | (456)\$ |
| Particuliers | | | | (671)\$ | | (638)\$ | (456)\$ |
| Entreprises et gouvernements | | 232 | (1 081) | (849) | 503 | (1 517) | (1 014) |
| Banques | | 1 | (11) | (10) | 3 | (19) | (16) |
| Emprunts garantis | | (20) | (270) | (290) | (1) | (368) | (369) |
| Total des dépôts | | 349 | (2 169) | (1 820) | 687 | (2 542) | (1 855) |
| Engagements liés à des valeurs vendues à découvert | | 33 | (55) | (22) | 26 | (60) | (34) |
| Engagements liés à des valeurs prêtées ou vendues en vertu de mises en pension de titres | | (8) | (61) | (69) | 339 | (596) | (257) |
| Autres passifs | | 106 | (119) | (13) | (5) | 45 | 40 |
| Titres secondaires | | 14 | (46) | (32) | 15 | (56) | (41) |
| Variation des charges d'intérêts au Canada | | 494 | (2 450) | (1 956) | 1 062 | (3 209) | (2 147) |
| Passif à l'étranger¹ | | | | | | | |
| Dépôts | | (1) | (79) | (80) | 18 | (69) | (51) |
| Particuliers | | | | (80) | | (69) | (51) |
| Entreprises et gouvernements | | 171 | (867) | (696) | 349 | (1 453) | (1 104) |
| Banques | | 21 | (101) | (80) | 26 | (123) | (97) |
| Emprunts garantis | | 6 | (5) | 1 | 19 | (8) | 11 |
| Total des dépôts | | 197 | (1 052) | (855) | 412 | (1 653) | (1 241) |
| Engagements liés à des valeurs vendues à découvert | | — | 4 | 4 | — | (3) | (3) |
| Engagements liés à des valeurs prêtées ou vendues en vertu de mises en pension de titres | | 86 | (465) | (379) | 132 | (417) | (285) |
| Autres passifs | | (28) | 23 | (5) | 99 | (93) | 6 |
| Titres secondaires | | (3) | (2) | (5) | — | 2 | 2 |
| Variation des charges d'intérêts à l'étranger | | 252 | (1 492) | (1 240) | 643 | (2 164) | (1 521) |
| Variation totale des charges d'intérêts | | 746 \$ | (3 942)\$ | (3 196)\$ | 1 705 \$ | (5 373)\$ | (3 668)\$ |
| Variation totale des produits nets d'intérêts | | 381 \$ | 34 \$ | 415 \$ | 521 \$ | (28)\$ | 493 \$ |

1) Le classement au Canada ou à l'étranger est fondé sur le domicile du débiteur ou du client.

Analyse des prêts et acceptations nets¹

| En millions de dollars, aux 31 octobre | Canada ² | | | | | États-Unis ² | | | | |
|--|---------------------|------------|------------|------------|------------|-------------------------|-----------|-----------|-----------|-----------|
| | 2021 | 2020 | 2019 | 2018 | 2017 | 2021 | 2020 | 2019 | 2018 | 2017 |
| Prêts hypothécaires à l'habitation | 246 581 | \$ 216 215 | \$ 204 383 | \$ 203 930 | \$ 203 787 | 2 071 | \$ 2 000 | \$ 1 527 | \$ 1 152 | \$ 902 |
| Prêts personnels | 39 940 | 40 317 | 41 906 | 41 506 | 39 533 | 542 | 409 | 435 | 356 | 326 |
| Cartes de crédit | 10 362 | 10 550 | 12 143 | 12 060 | 11 805 | 22 | 27 | 35 | 36 | 35 |
| Total des prêts à la consommation, montant net | 296 883 | 267 082 | 258 432 | 257 496 | 255 125 | 2 635 | 2 436 | 1 997 | 1 544 | 1 263 |
| Prêts hypothécaires autres qu'à l'habitation | 6 259 | 5 844 | 6 064 | 6 426 | 6 481 | 48 | 292 | 115 | 39 | 95 |
| Institutions financières | 11 407 | 9 434 | 7 565 | 6 885 | 5 403 | 13 705 | 7 560 | 8 111 | 5 529 | 3 248 |
| Commerce de détail et de gros | 6 549 | 5 442 | 6 548 | 6 000 | 5 186 | 2 449 | 2 089 | 2 215 | 2 013 | 1 904 |
| Services aux entreprises | 6 663 | 6 824 | 6 975 | 6 969 | 6 237 | 4 808 | 5 095 | 4 398 | 3 720 | 3 567 |
| Fabrication – biens d'équipement | 2 222 | 2 115 | 2 465 | 2 318 | 1 912 | 2 500 | 2 547 | 2 399 | 2 143 | 1 559 |
| Fabrication – biens de consommation | 3 430 | 3 326 | 3 972 | 3 294 | 3 019 | 1 283 | 1 057 | 958 | 695 | 702 |
| Immobilier et construction ³ | 25 151 | 20 782 | 18 465 | 16 297 | 13 293 | 18 138 | 18 750 | 16 871 | 14 559 | 13 761 |
| Agriculture | 7 242 | 6 829 | 6 965 | 6 011 | 5 558 | 129 | 103 | 124 | 79 | 107 |
| Pétrole et gaz | 2 539 | 3 627 | 3 648 | 3 246 | 3 159 | 1 818 | 2 364 | 2 447 | 1 852 | 1 838 |
| Mines | 415 | 610 | 1 024 | 824 | 668 | 127 | 142 | 154 | 60 | 87 |
| Produits forestiers | 283 | 474 | 628 | 446 | 464 | 165 | 141 | 162 | 215 | 209 |
| Matériel informatique et logiciels | 589 | 608 | 713 | 624 | 539 | 2 275 | 1 939 | 1 387 | 1 202 | 883 |
| Télécommunications et câblodistribution | 238 | 108 | 191 | 275 | 281 | 1 196 | 1 015 | 314 | 887 | 756 |
| Édition, impression et diffusion | 343 | 406 | 557 | 527 | 291 | 71 | 99 | 92 | 102 | 117 |
| Transport | 2 526 | 2 218 | 2 193 | 1 880 | 1 818 | 1 255 | 1 283 | 1 263 | 893 | 602 |
| Services publics | 4 397 | 3 783 | 3 027 | 3 328 | 2 840 | 3 654 | 3 332 | 2 353 | 1 650 | 1 713 |
| Éducation, soins de santé et services sociaux | 3 664 | 3 333 | 3 221 | 2 870 | 2 937 | 3 927 | 4 203 | 2 941 | 3 040 | 3 099 |
| Gouvernements | 1 666 | 1 173 | 857 | 954 | 869 | 229 | 216 | 127 | 92 | 7 |
| Divers | – | – | – | – | – | – | – | – | – | 12 |
| Provision pour pertes sur créances de premier et de deuxième stades (2017 : provision collective affectée aux prêts aux entreprises et aux gouvernements) ^{3,4} | (245) | (341) | (144) | (98) | (195) | (282) | (536) | (138) | (108) | (83) |
| Total des prêts aux entreprises et aux gouvernements, y compris les acceptations, montant net | 85 338 | 76 595 | 74 934 | 69 076 | 60 760 | 57 495 | 51 691 | 46 293 | 38 662 | 34 183 |
| Total des prêts et acceptations nets | 382 221 | \$ 343 677 | \$ 333 366 | \$ 326 572 | \$ 315 885 | 60 130 | \$ 54 127 | \$ 48 290 | \$ 40 206 | \$ 35 446 |

Analyse des prêts et acceptations nets (suite)¹

| En millions de dollars, aux 31 octobre | Divers ² | | | | | Total | | | | |
|--|---------------------|-----------|-----------|-----------|-----------|---------|------------|------------|------------|------------|
| | 2021 | 2020 | 2019 | 2018 | 2017 | 2021 | 2020 | 2019 | 2018 | 2017 |
| Prêts hypothécaires à l'habitation | 2 594 | \$ 2 587 | \$ 2 531 | \$ 2 453 | \$ 2 379 | 251 246 | \$ 220 802 | \$ 208 441 | \$ 207 535 | \$ 207 068 |
| Prêts personnels | 647 | 664 | 757 | 715 | 583 | 41 129 | 41 390 | 43 098 | 42 577 | 40 442 |
| Cartes de crédit | 125 | 145 | 157 | 159 | 152 | 10 509 | 10 722 | 12 335 | 12 255 | 11 992 |
| Total des prêts à la consommation, montant net | 3 366 | 3 396 | 3 445 | 3 327 | 3 114 | 302 884 | 272 914 | 263 874 | 262 367 | 259 502 |
| Prêts hypothécaires autres qu'à l'habitation | 268 | 252 | 258 | 266 | 218 | 6 575 | 6 388 | 6 437 | 6 731 | 6 794 |
| Institutions financières | 3 896 | 2 227 | 2 103 | 2 043 | 841 | 29 008 | 19 221 | 17 779 | 14 457 | 9 492 |
| Commerce de détail et de gros | 596 | 517 | 510 | 618 | 706 | 9 594 | 8 048 | 9 273 | 8 631 | 7 796 |
| Services aux entreprises | 1 789 | 1 758 | 1 801 | 1 675 | 1 736 | 13 260 | 13 677 | 13 174 | 12 364 | 11 540 |
| Fabrication – biens d'équipement | 93 | 49 | 128 | 125 | 432 | 4 815 | 4 711 | 4 992 | 4 586 | 3 903 |
| Fabrication – biens de consommation | 91 | 97 | 61 | 92 | 111 | 4 804 | 4 480 | 4 991 | 4 081 | 3 832 |
| Immobilier et construction ³ | 1 264 | 1 312 | 1 529 | 1 624 | 1 325 | 44 553 | 40 844 | 36 865 | 32 480 | 28 379 |
| Agriculture | 36 | 147 | 104 | 25 | 22 | 7 407 | 7 079 | 7 193 | 6 115 | 5 687 |
| Pétrole et gaz | 238 | 346 | 28 | 74 | 185 | 4 595 | 6 337 | 6 123 | 5 172 | 5 182 |
| Mines | 490 | 507 | 642 | 710 | 784 | 1 032 | 1 259 | 1 820 | 1 594 | 1 539 |
| Produits forestiers | – | – | – | – | – | 448 | 615 | 790 | 661 | 673 |
| Matériel informatique et logiciels | 130 | 107 | 21 | – | 20 | 2 994 | 2 654 | 2 121 | 1 826 | 1 442 |
| Télécommunications et câblodistribution | 130 | 140 | 185 | 208 | 301 | 1 564 | 1 263 | 690 | 1 370 | 1 338 |
| Édition, impression et diffusion | 95 | 58 | 81 | 85 | 89 | 509 | 563 | 730 | 714 | 497 |
| Transport | 2 909 | 3 033 | 2 012 | 1 642 | 1 847 | 6 690 | 6 534 | 5 468 | 4 415 | 4 267 |
| Services publics | 3 519 | 2 945 | 1 926 | 833 | 878 | 11 570 | 10 060 | 7 306 | 5 811 | 5 431 |
| Éducation, soins de santé et services sociaux | 23 | 27 | 34 | 28 | 29 | 7 614 | 7 563 | 6 196 | 5 938 | 6 065 |
| Gouvernements | 1 736 | 1 817 | 1 657 | 1 598 | 1 662 | 3 631 | 3 206 | 2 641 | 2 644 | 2 538 |
| Divers | – | – | – | – | – | – | – | – | – | 12 |
| Provision pour pertes sur créances de premier et de deuxième stades (2017 : provision collective affectée aux prêts aux entreprises et aux gouvernements) ^{3,4} | (141) | (151) | (73) | (90) | (73) | (668) | (1 028) | (355) | (296) | (351) |
| Total des prêts aux entreprises et aux gouvernements, y compris les acceptations, montant net | 17 162 | 15 188 | 13 007 | 11 556 | 11 113 | 159 995 | 143 474 | 134 234 | 119 294 | 106 056 |
| Total des prêts et acceptations nets | 20 528 | \$ 18 584 | \$ 16 452 | \$ 14 883 | \$ 14 227 | 462 879 | \$ 416 388 | \$ 398 108 | \$ 381 661 | \$ 365 558 |

1) Au cours du troisième trimestre de 2021, certains montants par secteur ont été révisés par rapport aux montants présentés antérieurement pour refléter la définition révisée des secteurs, ou pour mieux faire correspondre les profils de risque des emprunteurs avec les secteurs pertinents.

2) Le classement par pays repose principalement sur le lieu de résidence de l'emprunteur ou du client.

3) La provision pour pertes sur créances de troisième stade (2017 : provision individuelle selon l'IAS 39) est affectée aux prêts aux entreprises et aux gouvernements, y compris les acceptations, selon les catégories ci-dessus.

4) Les provisions pour pertes sur créances de premier stade et de deuxième stade (2017 : provisions collectives selon l'IAS 39) sont surtout affectées selon l'emplacement géographique où elles sont comptabilisées.

Récapitulatif des provisions pour pertes sur créances

| En millions de dollars, aux 31 octobre ou pour les exercices clos à ces dates | 2021 | 2020 | 2019 | 2018 ¹ | 2017 |
|---|-----------------|----------|----------|-------------------|----------|
| Solde au début de l'exercice selon l'IAS 39 | s. o. | s. o. | s. o. | 1 737 \$ | 1 813 \$ |
| Incidence de l'adoption de l'IFRS 9 au 1 ^{er} novembre 2017 | s. o. | s. o. | s. o. | 63 | s. o. |
| Solde au début de l'exercice selon l'IFRS 9 | 3 722 \$ | 2 044 \$ | 1 741 \$ | 1 800 | s. o. |
| Dotation à la provision pour pertes sur créances | 158 | 2 489 | 1 286 | 870 | 829 |
| Radiations | | | | | |
| Canada ² | | | | | |
| Prêts hypothécaires à l'habitation | 26 | 15 | 22 | 19 | 21 |
| Prêts personnels et cartes de crédit | 663 | 755 | 897 | 866 | 869 |
| Autres prêts aux entreprises et aux gouvernements | 126 | 43 | 30 | 37 | 51 |
| Étranger ² | | | | | |
| Prêts hypothécaires à l'habitation | 1 | 1 | 7 | 35 | 17 |
| Prêts personnels et cartes de crédit | 17 | 7 | 14 | 14 | 19 |
| Autres prêts aux entreprises et aux gouvernements | 153 | 114 | 160 | 79 | 80 |
| Total des radiations | 986 | 935 | 1 130 | 1 050 | 1 057 |
| Recouvrements | | | | | |
| Canada ² | | | | | |
| Prêts personnels et cartes de crédit | 185 | 170 | 173 | 174 | 168 |
| Autres prêts aux entreprises et aux gouvernements | 5 | 4 | 6 | 6 | 15 |
| Étranger ² | | | | | |
| Prêts hypothécaires à l'habitation | 3 | 6 | 2 | – | – |
| Prêts personnels et cartes de crédit | 4 | 7 | 6 | 4 | 5 |
| Autres prêts aux entreprises et aux gouvernements | 9 | 5 | 7 | 6 | 5 |
| Total des recouvrements | 206 | 192 | 194 | 190 | 193 |
| Radiations nettes | 780 | 743 | 936 | 860 | 864 |
| Produits d'intérêts sur prêts douteux | (41) | (45) | (40) | (23) | (26) |
| Change et autres | (89) | (23) | (7) | (46) | (15) |
| Solde à la fin de l'exercice | 2 970 \$ | 3 722 \$ | 2 044 \$ | 1 741 \$ | 1 737 \$ |
| Se compose de ce qui suit : | | | | | |
| Prêts | 2 849 \$ | 3 540 \$ | 1 915 \$ | 1 639 \$ | 1 618 \$ |
| Facilités de crédit inutilisées et autres expositions hors bilan | 121 | 182 | 129 | 102 | 119 |
| Ratio des radiations nettes de l'exercice sur l'encours moyen des prêts de l'exercice | 0,18 % | 0,19 % | 0,25 % | 0,24 % | 0,26 % |

1) À compter du 1^{er} novembre 2017, tous les prêts en souffrance depuis 90 jours aux termes du contrat sont automatiquement classés comme prêts douteux de troisième stade en vertu de l'IFRS 9, à l'exception des prêts sur cartes de crédit qui sont classés à titre de prêts douteux et radiés en totalité lorsque les paiements exigibles sont en souffrance depuis 180 jours aux termes du contrat ou lorsqu'un avis de faillite est émis, une proposition de règlement est faite ou des services de crédit-conseil sont demandés, selon la première éventualité. La détermination de la dépréciation était généralement la même en vertu de l'IAS 39, sauf en ce qui concerne i) les prêts hypothécaires à l'habitation garantis ou assurés par un gouvernement canadien (fédéral ou provincial) ou un organisme du gouvernement canadien qui n'étaient classés comme prêts douteux que lorsque les paiements exigibles étaient en souffrance depuis 365 jours, et ii) les prêts hypothécaires à l'habitation garantis ou assurés par un assureur privé, ou les prêts qui étaient entièrement garantis et en voie de recouvrement qui n'étaient classés comme prêts douteux que lorsque les paiements exigibles étaient en souffrance depuis 180 jours aux termes du contrat.

2) Le classement au Canada ou à l'étranger est principalement fondé sur le domicile du débiteur ou du client.
s. o. Sans objet.

Provision pour pertes sur prêts douteux exprimée en pourcentage des prêts douteux bruts

| En millions de dollars, aux 31 octobre | Provision pour pertes sur créances ¹ | | | | | Provision exprimée en % des prêts douteux bruts | | | | |
|--|---|--------|--------|-------------------|-------------------|---|--------|--------|-------------------|-------------------|
| | 2021 | 2020 | 2019 | 2018 ² | 2017 ³ | 2021 | 2020 | 2019 | 2018 ² | 2017 ³ |
| Canada ⁴ | | | | | | | | | | |
| Prêts hypothécaires à l'habitation | 54 \$ | 69 \$ | 61 \$ | 54 \$ | 22 \$ | 12,7 % | 10,8 % | 10,5 % | 10,9 % | 7,5 % |
| Prêts personnels | 64 | 80 | 98 | 79 | 110 | 61,5 | 60,2 | 62,4 | 57,7 | 94,8 |
| Prêts aux entreprises et aux gouvernements | 344 | 406 | 217 | 56 | 43 | 72,9 | 62,6 | 45,8 | 41,5 | 41,7 |
| Total au Canada | 462 | 555 | 376 | 189 | 175 | 46,2 | 39,1 | 31,0 | 24,6 | 34,2 |
| Étranger ⁴ | | | | | | | | | | |
| Prêts hypothécaires à l'habitation | 104 | 82 | 79 | 89 | 123 | 48,8 | 47,7 | 46,5 | 49,4 | 55,7 |
| Prêts personnels | 42 | 33 | 30 | 30 | 31 | 72,4 | 68,8 | 63,8 | 66,7 | 56,4 |
| Prêts aux entreprises et aux gouvernements | 164 | 244 | 159 | 174 | 148 | 29,2 | 34,4 | 36,4 | 35,8 | 28,3 |
| Total à l'étranger | 310 | 359 | 268 | 293 | 302 | 37,3 | 38,6 | 41,0 | 41,2 | 37,8 |
| Provision totale | 772 \$ | 914 \$ | 644 \$ | 482 \$ | 477 \$ | 42,1 % | 38,9 % | 34,5 % | 32,6 % | 36,4 % |

1) Exclut la provision au titre des facilités de crédit inutilisées et d'autres expositions hors bilan.

2) À compter du 1^{er} novembre 2017, tous les prêts en souffrance depuis 90 jours aux termes du contrat sont automatiquement classés comme prêts douteux de troisième stade en vertu de l'IFRS 9, à l'exception des prêts sur cartes de crédit qui sont classés à titre de prêts douteux et radiés en totalité lorsque les paiements exigibles sont en souffrance depuis 180 jours aux termes du contrat ou lorsqu'un avis de faillite est émis, une proposition de règlement est faite ou des services de crédit-conseil sont demandés, selon la première éventualité. La détermination de la dépréciation était généralement la même en vertu de l'IAS 39, sauf en ce qui concerne i) les prêts hypothécaires à l'habitation garantis ou assurés par un gouvernement canadien (fédéral ou provincial) ou un organisme du gouvernement canadien qui n'étaient classés comme prêts douteux que lorsque les paiements exigibles étaient en souffrance depuis 365 jours, et ii) les prêts hypothécaires à l'habitation garantis ou assurés par un assureur privé, ou les prêts qui étaient entièrement garantis et en voie de recouvrement qui n'étaient classés comme prêts douteux que lorsque les paiements exigibles étaient en souffrance depuis 180 jours aux termes du contrat.

3) En vertu de l'IAS 39, comprend la provision individuelle et la provision collective relative aux prêts personnels, aux prêts notés aux PME et aux prêts hypothécaires douteux qui sont en souffrance depuis plus de 90 jours.

4) Le classement au Canada ou à l'étranger est principalement fondé sur le domicile du débiteur ou du client.

Provision sur les prêts productifs exprimée en pourcentage des prêts et des acceptations nets

| En millions de dollars, aux 31 octobre | Provision pour pertes sur créances ^{1, 2} | | | | | Provision exprimée en % des prêts et acceptations nets | | | | |
|---|--|-----------------|-----------------|-------------------|-----------------|--|--------------|--------------|-------------------|--------------|
| | 2021 | 2020 | 2019 | 2018 ³ | 2017 | 2021 | 2020 | 2019 | 2018 ³ | 2017 |
| Canada | | | | | | | | | | |
| Prêts hypothécaires à l'habitation | 65 \$ | 89 \$ | 38 \$ | 29 \$ | 34 \$ | – % | – % | – % | – % | – % |
| Prêts personnels | 647 | 697 | 415 | 362 | 345 | 1,6 | 1,7 | 1,0 | 0,9 | 0,9 |
| Cartes de crédit | 619 | 659 | 413 | 415 | 383 | 6,0 | 6,2 | 3,4 | 3,4 | 3,2 |
| Prêts aux entreprises et aux gouvernements | 245 | 341 | 144 | 98 | 187 | 0,3 | 0,4 | 0,2 | 0,1 | 0,3 |
| Total au Canada | 1 576 | 1 786 | 1 010 | 904 | 949 | 0,4 | 0,5 | 0,3 | 0,3 | 0,3 |
| Étranger | | | | | | | | | | |
| Prêts hypothécaires à l'habitation | 57 | 123 | 33 | 42 | 24 | 1,2 | 2,7 | 0,8 | 1,2 | 0,7 |
| Prêts personnels | 15 | 22 | 10 | 10 | 9 | 1,3 | 2,1 | 0,8 | 0,9 | 1,0 |
| Cartes de crédit | 6 | 8 | 7 | 3 | 3 | 4,1 | 4,7 | 3,6 | 1,5 | 1,6 |
| Prêts aux entreprises et aux gouvernements | 423 | 687 | 211 | 198 | 156 | 0,6 | 1,0 | 0,4 | 0,4 | 0,3 |
| Total à l'étranger | 501 | 840 | 261 | 253 | 192 | 0,6 | 1,2 | 0,4 | 0,5 | 0,4 |
| Total de la provision de premier et de deuxième stades (2017 : provision totale) | 2 077 \$ | 2 626 \$ | 1 271 \$ | 1 157 \$ | 1 141 \$ | 0,4 % | 0,6 % | 0,3 % | 0,3 % | 0,3 % |

1) Exclut la provision au titre des facilités de crédit inutilisées et d'autres expositions hors bilan.

2) Les provisions pour pertes sur créances de premier stade et de deuxième stade (2017 : provisions collectives selon l'IAS 39) sont surtout affectées selon l'emplacement géographique où elles sont comptabilisées.

3) À compter du 1^{er} novembre 2017, tous les prêts en souffrance depuis 90 jours aux termes du contrat sont automatiquement classés comme prêts douteux de troisième stade en vertu de l'IFRS 9, à l'exception des prêts sur cartes de crédit qui sont classés à titre de prêts douteux et radiés en totalité lorsque les paiements exigibles sont en souffrance depuis 180 jours aux termes du contrat ou lorsqu'un avis de faillite est émis, une proposition de règlement est faite ou des services de crédit-conseil sont demandés, selon la première éventualité. La détermination de la dépréciation était généralement la même en vertu de l'IAS 39, sauf en ce qui concerne i) les prêts hypothécaires à l'habitation garantis ou assurés par un gouvernement canadien (fédéral ou provincial) ou un organisme du gouvernement canadien qui n'étaient classés comme prêts douteux que lorsque les paiements exigibles étaient en souffrance depuis 365 jours, et ii) les prêts hypothécaires à l'habitation garantis ou assurés par un assureur privé, ou les prêts qui étaient entièrement garantis et en voie de recouvrement qui n'étaient classés comme prêts douteux que lorsque les paiements exigibles étaient en souffrance depuis 180 jours aux termes du contrat.

Prêts et acceptations nets par emplacement géographique¹

| En millions de dollars, aux 31 octobre | 2021 | 2020 | 2019 | 2018 | 2017 |
|--|----------------------|----------------------|----------------------|--------------------|--------------------|
| Canada | | | | | |
| Provinces de l'Atlantique | 14 898 \$ | 14 685 \$ | 14 578 \$ | 14 036 \$ | 14 194 \$ |
| Québec | 35 092 | 30 916 | 30 113 | 28 598 | 27 027 |
| Ontario | 202 789 | 176 915 | 169 073 | 165 592 | 157 987 |
| Provinces des Prairies | 15 092 | 14 710 | 14 680 | 13 947 | 13 746 |
| Alberta, Territoires du Nord-Ouest et Nunavut | 46 816 | 46 133 | 45 103 | 44 896 | 44 354 |
| Colombie-Britannique et Yukon | 69 110 | 62 104 | 60 829 | 60 407 | 59 479 |
| Provision de premier et de deuxième stades (2017 : provision collective) affectée au Canada ² | (1 576) ³ | (1 786) ³ | (1 010) ³ | (904) ³ | (902) ⁴ |
| Total au Canada | 382 221 | 343 677 | 333 366 | 326 572 | 315 885 |
| États-Unis | 60 130 | 54 127 | 48 290 | 40 206 | 35 446 |
| Autres pays | 20 528 | 18 584 | 16 452 | 14 883 | 14 227 |
| Total des prêts et acceptations nets | 462 879 \$ | 416 388 \$ | 398 108 \$ | 381 661 \$ | 365 558 \$ |

1) Le classement par pays repose principalement sur le lieu de résidence de l'emprunteur ou du client.

2) Les provisions pour pertes sur créances de premier stade et de deuxième stade (2017 : provisions collectives selon l'IAS 39) sont surtout affectées selon l'emplacement géographique où elles sont comptabilisées.

3) La provision pour pertes sur créances de troisième stade (2017 : provision individuelle selon l'IAS 39) est affectée aux provinces ci-dessus, y compris les acceptations.

4) En vertu de l'IAS 39, a trait à la provision collective, à l'exception i) des prêts hypothécaires à l'habitation en souffrance depuis plus de 90 jours, et ii) des prêts personnels et des prêts notés aux PME en souffrance depuis plus de 30 jours.

Prêts douteux nets

| En millions de dollars, aux 31 octobre | Canada ¹ | | | | | États-Unis ¹ | | | | |
|---|---------------------|-----------------|-----------------|-------------------|---------------|-------------------------|---------------|---------------|-------------------|---------------|
| | 2021 | 2020 | 2019 | 2018 ² | 2017 | 2021 | 2020 | 2019 | 2018 ² | 2017 |
| Prêts douteux bruts | | | | | | | | | | |
| Prêts hypothécaires à l'habitation | 425 \$ | 637 \$ | 581 \$ | 497 \$ | 292 \$ | 18 \$ | 17 \$ | 16 \$ | 13 \$ | 9 \$ |
| Prêts personnels | 104 | 133 | 157 | 137 | 116 | 3 | 5 | 5 | 2 | 2 |
| Total des prêts douteux bruts à la consommation | 529 | 770 | 738 | 634 | 408 | 21 | 22 | 21 | 15 | 11 |
| Prêts hypothécaires autres qu'à l'habitation | 2 | 15 | 3 | 3 | 7 | – | – | – | – | – |
| Institutions financières | 4 | 8 | 2 | 5 | – | 70 | 34 | 37 | 65 | 8 |
| Services de détail, services de gros et services aux entreprises | 192 | 383 | 283 | 62 | 38 | 55 | 98 | 89 | 44 | 52 |
| Fabrication – biens de consommation et d'équipement | 24 | 5 | 6 | 7 | 6 | 51 | 65 | 35 | 14 | 1 |
| Immobilier et construction | 16 | 39 | 38 | 39 | 33 | 239 | 169 | 46 | 90 | 137 |
| Agriculture | 10 | 27 | 53 | 8 | 9 | – | – | – | – | – |
| Secteurs liés aux ressources | 50 | 124 | 46 | 1 | 2 | 7 | 135 | 69 | 54 | 114 |
| Télécommunications, médias et technologie | 4 | 1 | 2 | 2 | 3 | 6 | 6 | 2 | 2 | 2 |
| Transport | 6 | 4 | 4 | 3 | 2 | – | – | – | 1 | – |
| Services publics | 93 | 38 | 32 | – | – | – | 34 | – | – | – |
| Divers | 71 | 5 | 5 | 5 | 3 | 8 | 21 | 23 | 56 | 45 |
| Total des prêts douteux bruts aux entreprises et aux gouvernements | 472 | 649 | 474 | 135 | 103 | 436 | 562 | 301 | 326 | 359 |
| Total des prêts douteux bruts | 1 001 | 1 419 | 1 212 | 769 | 511 | 457 | 584 | 322 | 341 | 370 |
| Autres prêts en souffrance ³ | 64 | 127 | 96 | 100 | 337 | – | – | – | – | – |
| Total des prêts douteux bruts et d'autres prêts en souffrance | 1 065 \$ | 1 546 \$ | 1 308 \$ | 869 \$ | 848 \$ | 457 \$ | 584 \$ | 322 \$ | 341 \$ | 370 \$ |
| Provision pour pertes sur créances | | | | | | | | | | |
| Prêts hypothécaires à l'habitation | 54 \$ | 69 \$ | 61 \$ | 54 \$ | 22 \$ | 5 \$ | 3 \$ | 3 \$ | 2 \$ | – \$ |
| Prêts personnels | 64 | 80 | 98 | 79 | 110 | 2 | 2 | 1 | – | – |
| Provision totale – prêts à la consommation | 118 | 149 | 159 | 133 | 132 | 7 | 5 | 4 | 2 | – |
| Prêts hypothécaires autres qu'à l'habitation | – | – | – | – | 2 | – | – | – | – | – |
| Institutions financières | 1 | 4 | 1 | – | – | 15 | 8 | 1 | 14 | – |
| Services de détail, services de gros et services aux entreprises | 177 | 289 | 151 | 26 | 18 | 19 | 24 | 28 | 27 | 16 |
| Fabrication – biens de consommation et d'équipement | 9 | 3 | 4 | 4 | 5 | 3 | 29 | – | 1 | – |
| Immobilier et construction | 8 | 11 | 16 | 15 | 9 | 62 | 58 | 28 | 41 | 41 |
| Agriculture | 7 | 22 | 24 | 4 | – | – | – | – | – | – |
| Secteurs liés aux ressources | 33 | 56 | 11 | 1 | 2 | 1 | 48 | 34 | 5 | 8 |
| Télécommunications, médias et technologie | 3 | – | – | 1 | 2 | 1 | 2 | – | – | – |
| Transport | 3 | 2 | 2 | 2 | 2 | – | – | – | – | – |
| Services publics | 79 | 17 | 5 | – | – | – | 5 | – | – | – |
| Divers | 24 | 2 | 3 | 3 | 3 | – | 1 | 10 | – | – |
| Provision totale – prêts aux entreprises et aux gouvernements | 344 | 406 | 217 | 56 | 43 | 101 | 175 | 101 | 88 | 65 |
| Provision totale | 462 \$ | 555 \$ | 376 \$ | 189 \$ | 175 \$ | 108 \$ | 180 \$ | 105 \$ | 90 \$ | 65 \$ |
| Prêts douteux nets | | | | | | | | | | |
| Prêts hypothécaires à l'habitation | 371 \$ | 568 \$ | 520 \$ | 443 \$ | 270 \$ | 13 \$ | 14 \$ | 13 \$ | 11 \$ | 9 \$ |
| Prêts personnels | 40 | 53 | 59 | 58 | 6 | 1 | 3 | 4 | 2 | 2 |
| Total des prêts douteux nets à la consommation | 411 | 621 | 579 | 501 | 276 | 14 | 17 | 17 | 13 | 11 |
| Prêts hypothécaires autres qu'à l'habitation | 2 | 15 | 3 | 3 | 5 | – | – | – | – | – |
| Institutions financières | 3 | 4 | 1 | 5 | – | 55 | 26 | 36 | 51 | 8 |
| Services de détail, services de gros et services aux entreprises | 15 | 94 | 132 | 36 | 20 | 36 | 74 | 61 | 17 | 36 |
| Fabrication – biens de consommation et d'équipement | 15 | 2 | 2 | 3 | 1 | 48 | 36 | 35 | 13 | 1 |
| Immobilier et construction | 8 | 28 | 22 | 24 | 24 | 177 | 111 | 18 | 49 | 96 |
| Agriculture | 3 | 5 | 29 | 4 | 9 | – | – | – | – | – |
| Secteurs liés aux ressources | 17 | 68 | 35 | – | – | 6 | 87 | 35 | 49 | 106 |
| Télécommunications, médias et technologie | 1 | 1 | 2 | 1 | 1 | 5 | 4 | 2 | 2 | 2 |
| Transport | 3 | 2 | 2 | 1 | – | – | – | – | 1 | – |
| Services publics | 14 | 21 | 27 | – | – | – | 29 | – | – | – |
| Divers | 47 | 3 | 2 | 2 | – | 8 | 20 | 13 | 56 | 45 |
| Total des prêts douteux nets aux entreprises et aux gouvernements | 128 | 243 | 257 | 79 | 60 | 335 | 387 | 200 | 238 | 294 |
| Total des prêts douteux nets | 539 \$ | 864 \$ | 836 \$ | 580 \$ | 336 \$ | 349 \$ | 404 \$ | 217 \$ | 251 \$ | 305 \$ |

1) Le classement par pays repose principalement sur le lieu de résidence de l'emprunteur ou du client.

2) À compter du 1^{er} novembre 2017, tous les prêts en souffrance depuis 90 jours aux termes du contrat sont automatiquement classés comme prêts douteux de troisième stade en vertu de l'IFRS 9, à l'exception des prêts sur cartes de crédit qui sont classés à titre de prêts douteux et radiés en totalité lorsque les paiements exigibles sont en souffrance depuis 180 jours aux termes du contrat ou lorsqu'un avis de faillite est émis, une proposition de règlement est faite ou des services de crédit-conseil sont demandés, selon la première éventualité. La détermination de la dépréciation était généralement la même en vertu de l'IAS 39, sauf en ce qui concerne i) les prêts hypothécaires à l'habitation garantis ou assurés par un gouvernement canadien (fédéral ou provincial) ou un organisme du gouvernement canadien qui n'étaient classés comme prêts douteux que lorsque les paiements exigibles étaient en souffrance depuis 365 jours, et ii) les prêts hypothécaires à l'habitation garantis ou assurés par un assureur privé, ou les prêts qui étaient entièrement garantis et en voie de recouvrement qui n'étaient classés comme prêts douteux que lorsque les paiements exigibles étaient en souffrance depuis 180 jours aux termes du contrat.

3) Prêts dont le remboursement de principal ou le versement d'intérêts est en souffrance depuis 90 à 180 jours aux termes du contrat.

Prêts douteux nets (suite)

| En millions de dollars, aux 31 octobre | Divers ¹ | | | | | Total | | | | |
|---|---------------------|---------------|---------------|-------------------|---------------|-----------------|-----------------|-----------------|-------------------|-----------------|
| | 2021 | 2020 | 2019 | 2018 ² | 2017 | 2021 | 2020 | 2019 | 2018 ² | 2017 |
| Prêts douteux bruts | | | | | | | | | | |
| Prêts hypothécaires à l'habitation | 195 \$ | 155 \$ | 154 \$ | 167 \$ | 212 \$ | 638 \$ | 809 \$ | 751 \$ | 677 \$ | 513 \$ |
| Prêts personnels | 55 | 43 | 42 | 43 | 53 | 162 | 181 | 204 | 182 | 171 |
| Total des prêts douteux bruts à la consommation | 250 | 198 | 196 | 210 | 265 | 800 | 990 | 955 | 859 | 684 |
| Prêts hypothécaires autres qu'à l'habitation | 11 | 11 | 17 | 15 | 17 | 13 | 26 | 20 | 18 | 24 |
| Institutions financières | 1 | 1 | – | 1 | 2 | 75 | 43 | 39 | 71 | 10 |
| Services de détail, services de gros et services aux entreprises | 53 | 49 | 43 | 52 | 57 | 300 | 530 | 415 | 158 | 147 |
| Fabrication – biens de consommation et d'équipement | 16 | 3 | 4 | 4 | 5 | 91 | 73 | 45 | 25 | 12 |
| Immobilier et construction | 42 | 55 | 59 | 72 | 78 | 297 | 263 | 143 | 201 | 248 |
| Agriculture | – | – | – | 1 | 1 | 10 | 27 | 53 | 9 | 10 |
| Secteurs liés aux ressources | – | 27 | – | – | – | 57 | 286 | 115 | 55 | 116 |
| Télécommunications, médias et technologie | – | – | – | – | – | 10 | 7 | 4 | 4 | 5 |
| Transport | 2 | 2 | 2 | 3 | 4 | 8 | 6 | 6 | 7 | 6 |
| Services publics | – | – | – | – | – | 93 | 72 | 32 | – | – |
| Divers | – | – | 11 | 12 | – | 79 | 26 | 39 | 73 | 48 |
| Total des prêts douteux bruts aux entreprises et aux gouvernements | 125 | 148 | 136 | 160 | 164 | 1 033 | 1 359 | 911 | 621 | 626 |
| Total des prêts douteux bruts | 375 | 346 | 332 | 370 | 429 | 1 833 | 2 349 | 1 866 | 1 480 | 1 310 |
| Autres prêts en souffrance ³ | 2 | 5 | 3 | 3 | 3 | 66 | 132 | 99 | 103 | 340 |
| Total des prêts douteux bruts et d'autres prêts en souffrance | 377 \$ | 351 \$ | 335 \$ | 373 \$ | 432 \$ | 1 899 \$ | 2 481 \$ | 1 965 \$ | 1 583 \$ | 1 650 \$ |
| Provision pour pertes sur créances | | | | | | | | | | |
| Prêts hypothécaires à l'habitation | 99 \$ | 79 \$ | 76 \$ | 87 \$ | 123 \$ | 158 \$ | 151 \$ | 140 \$ | 143 \$ | 145 \$ |
| Prêts personnels | 40 | 31 | 29 | 30 | 31 | 106 | 113 | 128 | 109 | 141 |
| Provision totale – prêts à la consommation | 139 | 110 | 105 | 117 | 154 | 264 | 264 | 268 | 252 | 286 |
| Prêts hypothécaires autres qu'à l'habitation | 2 | 2 | 5 | 7 | 9 | 2 | 2 | 5 | 7 | 11 |
| Institutions financières | 1 | 1 | – | 1 | – | 17 | 13 | 2 | 15 | – |
| Services de détail, services de gros et services aux entreprises | 33 | 21 | 18 | 28 | 29 | 229 | 334 | 197 | 81 | 63 |
| Fabrication – biens de consommation et d'équipement | 4 | 2 | 2 | 3 | 3 | 16 | 34 | 6 | 8 | 8 |
| Immobilier et construction | 22 | 29 | 30 | 39 | 39 | 92 | 98 | 74 | 95 | 89 |
| Agriculture | – | – | – | 1 | 1 | 7 | 22 | 24 | 5 | 1 |
| Secteurs liés aux ressources | – | 13 | – | – | – | 34 | 117 | 45 | 6 | 10 |
| Télécommunications, médias et technologie | – | – | – | – | – | 4 | 2 | – | 1 | 2 |
| Transport | 1 | 1 | 1 | 2 | 2 | 4 | 3 | 3 | 4 | 4 |
| Services publics | – | – | – | – | – | 79 | 22 | 5 | – | – |
| Divers | – | – | 2 | 5 | – | 24 | 3 | 15 | 8 | 3 |
| Provision totale – prêts aux entreprises et aux gouvernements | 63 | 69 | 58 | 86 | 83 | 508 | 650 | 376 | 230 | 191 |
| Provision totale | 202 \$ | 179 \$ | 163 \$ | 203 \$ | 237 \$ | 772 \$ | 914 \$ | 644 \$ | 482 \$ | 477 \$ |
| Prêts douteux nets | | | | | | | | | | |
| Prêts hypothécaires à l'habitation | 96 \$ | 76 \$ | 78 \$ | 80 \$ | 89 \$ | 480 \$ | 658 \$ | 611 \$ | 534 \$ | 368 \$ |
| Prêts personnels | 15 | 12 | 13 | 13 | 22 | 56 | 68 | 76 | 73 | 30 |
| Total des prêts douteux nets à la consommation | 111 | 88 | 91 | 93 | 111 | 536 | 726 | 687 | 607 | 398 |
| Prêts hypothécaires autres qu'à l'habitation | 9 | 9 | 12 | 8 | 8 | 11 | 24 | 15 | 11 | 13 |
| Institutions financières | – | – | – | – | 2 | 58 | 30 | 37 | 56 | 10 |
| Services de détail, services de gros et services aux entreprises | 20 | 28 | 25 | 24 | 28 | 71 | 196 | 218 | 77 | 84 |
| Fabrication – biens de consommation et d'équipement | 12 | 1 | 2 | 1 | 2 | 75 | 39 | 39 | 17 | 4 |
| Immobilier et construction | 20 | 26 | 29 | 33 | 39 | 205 | 165 | 69 | 106 | 159 |
| Agriculture | – | – | – | – | – | 3 | 5 | 29 | 4 | 9 |
| Secteurs liés aux ressources | – | 14 | – | – | – | 23 | 169 | 70 | 49 | 106 |
| Télécommunications, médias et technologie | – | – | – | – | – | 6 | 5 | 4 | 3 | 3 |
| Transport | 1 | 1 | 1 | 1 | 2 | 4 | 3 | 3 | 3 | 2 |
| Services publics | – | – | – | – | – | 14 | 50 | 27 | – | – |
| Divers | – | – | 9 | 7 | – | 55 | 23 | 24 | 65 | 45 |
| Total des prêts douteux nets aux entreprises et aux gouvernements | 62 | 79 | 78 | 74 | 81 | 525 | 709 | 535 | 391 | 435 |
| Total des prêts douteux nets | 173 \$ | 167 \$ | 169 \$ | 167 \$ | 192 \$ | 1 061 \$ | 1 435 \$ | 1 222 \$ | 998 \$ | 833 \$ |

1) Le classement par pays repose principalement sur le lieu de résidence de l'emprunteur ou du client.

2) À compter du 1^{er} novembre 2017, tous les prêts en souffrance depuis 90 jours aux termes du contrat sont automatiquement classés comme prêts douteux de troisième stade en vertu de l'IFRS 9, à l'exception des prêts sur cartes de crédit qui sont classés à titre de prêts douteux et radiés en totalité lorsque les paiements exigibles sont en souffrance depuis 180 jours aux termes du contrat ou lorsqu'un avis de faillite est émis, une proposition de règlement est faite ou des services de crédit-conseil sont demandés, selon la première éventualité. La détermination de la dépréciation était généralement la même en vertu de l'IAS 39, sauf en ce qui concerne i) les prêts hypothécaires à l'habitation garantis ou assurés par un gouvernement canadien (fédéral ou provincial) ou un organisme du gouvernement canadien qui n'étaient classés comme prêts douteux que lorsque les paiements exigibles étaient en souffrance depuis 365 jours, et ii) les prêts hypothécaires à l'habitation garantis ou assurés par un assureur privé, ou les prêts qui étaient entièrement garantis et en voie de recouvrement qui n'étaient classés comme prêts douteux que lorsque les paiements exigibles étaient en souffrance depuis 180 jours aux termes du contrat.

3) Prêts dont le remboursement de principal ou le versement d'intérêts est en souffrance depuis 90 à 180 jours aux termes du contrat.

Dépôts

| En millions de dollars, pour les exercices clos les 31 octobre | Solde moyen ¹ | | | Intérêt | | | Taux | | |
|---|--------------------------|------------|------------|----------|----------|----------|--------|--------|--------|
| | 2021 | 2020 | 2019 | 2021 | 2020 | 2019 | 2021 | 2020 | 2019 |
| Dépôts dans des établissements bancaires au Canada² | | | | | | | | | |
| Payables à vue | | | | | | | | | |
| Particuliers | 12 820 \$ | 11 945 \$ | 9 939 \$ | 5 \$ | 14 \$ | 17 \$ | 0,04 % | 0,12 % | 0,17 % |
| Entreprises et gouvernements | 67 233 | 50 683 | 43 539 | 164 | 305 | 585 | 0,24 | 0,60 | 1,34 |
| Banques | 8 881 | 5 761 | 4 517 | – | 1 | 3 | – | 0,02 | 0,07 |
| Payables sur préavis | | | | | | | | | |
| Particuliers | 130 636 | 109 856 | 99 859 | 194 | 460 | 855 | 0,15 | 0,42 | 0,86 |
| Entreprises et gouvernements | 64 661 | 56 758 | 44 691 | 390 | 659 | 927 | 0,60 | 1,16 | 2,07 |
| Banques | 351 | 276 | 256 | 2 | 2 | 4 | 0,57 | 0,72 | 1,56 |
| Payables à terme fixe | | | | | | | | | |
| Particuliers | 50 479 | 55 164 | 51 522 | 552 | 969 | 1 040 | 1,09 | 1,76 | 2,02 |
| Entreprises et gouvernements | 105 251 | 102 953 | 85 978 | 684 | 1 358 | 2 063 | 0,65 | 1,32 | 2,40 |
| Banques | 2 167 | 2 078 | 1 161 | 2 | 20 | 23 | 0,09 | 0,96 | 1,98 |
| Emprunts garantis | 37 893 | 39 076 | 39 111 | 378 | 668 | 1 037 | 1,00 | 1,71 | 2,65 |
| Total au Canada | 480 372 | 434 550 | 380 573 | 2 371 | 4 456 | 6 554 | 0,49 | 1,03 | 1,72 |
| Dépôts dans des établissements bancaires à l'étranger | | | | | | | | | |
| Payables à vue | | | | | | | | | |
| Particuliers | 2 213 | 1 971 | 1 687 | 1 | 2 | 2 | 0,05 | 0,10 | 0,12 |
| Entreprises et gouvernements | 24 156 | 20 454 | 15 687 | 8 | 32 | 70 | 0,03 | 0,16 | 0,45 |
| Banques | 37 | 31 | 13 | 1 | 1 | – | 2,70 | 3,23 | – |
| Payables sur préavis | | | | | | | | | |
| Particuliers | 8 305 | 8 119 | 6 909 | 33 | 66 | 82 | 0,40 | 0,81 | 1,19 |
| Entreprises et gouvernements | 16 623 | 12 825 | 9 544 | 26 | 83 | 185 | 0,16 | 0,65 | 1,94 |
| Payables à terme fixe | | | | | | | | | |
| Particuliers | 1 941 | 2 832 | 3 164 | 11 | 36 | 58 | 0,57 | 1,27 | 1,83 |
| Entreprises et gouvernements | 55 092 | 48 680 | 51 082 | 166 | 546 | 1 271 | 0,30 | 1,12 | 2,49 |
| Banques | 7 632 | 7 850 | 8 245 | 18 | 89 | 196 | 0,24 | 1,13 | 2,38 |
| Emprunts garantis | 1 883 | 1 322 | 226 | 16 | 15 | 4 | 0,85 | 1,13 | 1,77 |
| Total à l'étranger | 117 882 | 104 084 | 96 557 | 280 | 870 | 1 868 | 0,24 | 0,84 | 1,93 |
| Total des dépôts | 598 254 \$ | 538 634 \$ | 477 130 \$ | 2 651 \$ | 5 326 \$ | 8 422 \$ | 0,44 % | 0,99 % | 1,77 % |

1) Les soldes moyens correspondent à la moyenne pondérée des soldes de clôture quotidiens.

2) Les dépôts par les déposants étrangers dans nos établissements bancaires canadiens ont totalisé 51,9 G\$ (42,2 G\$ en 2020 et 29,3 G\$ en 2019).

Emprunts à court terme

| En millions de dollars, aux 31 octobre ou pour les exercices clos à ces dates | 2021 | 2020 | 2019 |
|---|-----------|-----------|-----------|
| Encours à la fin de l'exercice | | | |
| Engagements liés à des valeurs vendues à découvert | 22 790 \$ | 15 963 \$ | 15 635 \$ |
| Engagements liés à des valeurs prêtées ou vendues en vertu de mises en pension de titres | 74 343 | 73 477 | 53 623 |
| Total des emprunts à court terme | 97 133 \$ | 89 440 \$ | 69 258 \$ |
| Engagements liés à des valeurs vendues à découvert | | | |
| Solde moyen ¹ | 20 068 \$ | 17 841 \$ | 16 501 \$ |
| Solde maximal de fin de mois | 22 790 | 22 467 | 18 448 |
| Taux d'intérêt moyen | 1,18 % | 1,42 % | 1,76 % |
| Engagements liés à des valeurs prêtées ou vendues en vertu de mises en pension de titres | | | |
| Solde moyen ¹ | 76 491 \$ | 69 255 \$ | 51 408 \$ |
| Solde maximal de fin de mois | 83 664 | 81 349 | 57 346 |
| Taux d'intérêt moyen | 0,27 % | 0,95 % | 2,33 % |

1) Les soldes moyens correspondent à la moyenne pondérée des soldes de clôture quotidiens.

Honoraires payés à l'auditeur nommé par les actionnaires

| En millions de dollars, pour les exercices clos les 31 octobre | 2021 | 2020 | 2019 |
|--|---------|---------|---------|
| Honoraires d'audit ¹ | 23,1 \$ | 24,0 \$ | 22,3 \$ |
| Honoraires pour services liés à l'audit ² | 2,3 | 2,2 | 1,7 |
| Honoraires pour services fiscaux ³ | 1,3 | 1,4 | 1,9 |
| Divers ⁴ | – | – | 0,1 |
| Total | 26,7 \$ | 27,6 \$ | 26,0 \$ |

1) Au titre de l'audit des états financiers annuels de la CIBC et de l'audit de certaines de ses filiales, ainsi que d'autres services habituellement fournis par l'auditeur principal relativement aux documents de dépôt de la CIBC prévus par la loi ou la réglementation. Les honoraires d'audit comprennent l'audit du contrôle interne à l'égard de l'information financière en vertu du Public Company Accounting Oversight Board des États-Unis.

2) Au titre des services de certification et des services connexes raisonnablement liés à l'exécution de l'audit ou à l'examen des états financiers consolidés de la CIBC, y compris la consultation en matière de comptabilité, diverses procédures convenues et la traduction des rapports financiers.

3) Au titre des services de conformité fiscale et des services consultatifs.

4) Comprend les honoraires pour des services autres que d'audit.

Glossaire

Actif productif d'intérêts moyen

L'actif productif d'intérêts moyen comprend les dépôts productifs d'intérêts auprès d'autres banques, les dépôts à vue productifs d'intérêts auprès de la Banque du Canada, les valeurs mobilières, les garanties au comptant au titre de valeurs empruntées ou de valeurs acquises en vertu de prises en pension de titres, les prêts, nets de la provision pour pertes sur créances, et certains actifs associés à des contrats de sous-location.

Base d'imposition équivalente (BIE)

Mesure qui consiste à majorer les produits exonérés d'impôt gagnés sur certaines valeurs pour les ramener au montant de la BIE. Il s'agit d'un ajustement compensatoire de la charge d'impôt sur le résultat.

Biens administrés

Biens administrés par la CIBC qui sont la propriété réelle des clients et qui, par conséquent, ne sont pas présentés au bilan consolidé. Les services fournis par la CIBC sont de nature administrative et comprennent les services de garde des valeurs, la présentation de rapports aux clients et la tenue des dossiers, le recouvrement du produit du placement et le règlement des transactions d'achat et de vente. De plus, les biens sous gestion sont compris dans les montants présentés au titre des biens administrés.

Biens sous gestion

Biens gérés par la CIBC qui sont la propriété réelle des clients et qui, par conséquent, ne sont pas présentés au bilan consolidé. Le service fourni relativement à ces biens consiste en la gestion d'un portefeuille discrétionnaire pour le compte des clients.

Bureau du surintendant des institutions financières (BSIF)

Le BSIF surveille et réglemente toutes les banques, de même que l'ensemble des sociétés de fiducie et de prêt, des sociétés d'assurance, des associations coopératives de crédit, des sociétés de secours mutuel et des régimes de retraite fédéraux au Canada qui sont constitués en vertu d'une loi fédérale ou inscrits.

Capitaux propres applicables aux porteurs d'actions ordinaires

Les capitaux propres applicables aux porteurs d'actions ordinaires comprennent les actions ordinaires, le surplus d'apport, les résultats non distribués et le cumul des autres éléments du résultat global.

Cautionnements et lettres de crédit de soutien

Représentent essentiellement l'obligation de la CIBC, sous réserve de certaines conditions, d'effectuer des paiements à des tiers pour le compte de clients si ces derniers ne peuvent pas effectuer les paiements ou ne sont pas en mesure de satisfaire aux obligations contractuelles précisées.

Coefficient d'efficacité

Charges autres que d'intérêts exprimées en pourcentage du total des produits (produits nets d'intérêts et produits autres que d'intérêts).

Coefficient de pertes sur créances

Ratio obtenu en divisant la dotation à la provision pour pertes sur prêts douteux par les prêts et acceptations bancaires moyens, net de la provision pour pertes sur créances.

Contrat à terme de gré à gré

Contrat non normalisé visant l'achat ou la vente d'un actif précis à un prix stipulé et à une date ultérieure donnée.

Contrat à terme normalisé

Contrat normalisé visant l'achat ou la vente d'une marchandise, d'une devise ou d'un instrument financier donné, dont la quantité et la qualité sont normalisées, à une date ultérieure déterminée et à un prix stipulé d'avance. Ces contrats sont négociés en Bourse.

Contrat de dérivés négocié en Bourse

Contrat de dérivés normalisé (p. ex. des contrats à terme normalisés et des options) qui est négocié par l'intermédiaire de Bourses organisées et réglé par l'entremise d'une chambre de compensation centrale, et est généralement assujéti à des montants de garantie standards.

Contrat de garantie de taux d'intérêt

Contrat à terme de gré à gré fixant un taux d'intérêt à verser ou à recevoir à compter d'une date ultérieure donnée pour une période préétablie.

Coût amorti

Montant qui permet de calculer la valeur d'un actif ou d'un passif financier, à sa comptabilisation initiale, moins les remboursements, plus ou moins toute prime ou tout rabais non amorti accordé à la date d'octroi, plus ou moins tout ajustement de base découlant d'une couverture de la juste valeur et moins toute réduction pour dépréciation (appliquée directement ou au moyen d'un compte de provision). La valeur d'un actif ou d'un passif financier, évaluée à sa comptabilisation initiale, correspond au coût de l'actif ou du passif financier, y compris les coûts de transaction incorporés et les honoraires différés.

Coût de remplacement courant

Coût estimé du remplacement d'un actif au moment présent selon sa valeur actuelle.

Couverture

Transaction visant à contrebalancer les pertes et profits potentiels qui peuvent survenir dans le cadre d'une transaction ou dans un portefeuille.

Dérivés

Contrat financier dont la valeur est dérivée du rendement d'un instrument sous-jacent, d'un indice ou d'un taux d'intérêt.

Dérivés de crédit

Catégorie d'instruments financiers qui permet à une partie (le bénéficiaire) de séparer et de transférer le risque de crédit d'un non-paiement ou d'un paiement partiel d'un instrument financier sous-jacent à une autre partie (le garant).

Dotations à (reprise de) la provision pour pertes sur créances

Montant imputé aux résultats permettant de rajuster la provision pour pertes sur créances au niveau approprié pour les actifs financiers productifs et dépréciés. La dotation à (reprise de) la provision pour pertes sur créances à l'égard des prêts et des acceptations et des engagements de prêts connexes hors bilan est comptabilisée au poste Dotation à (reprise de) la provision pour pertes sur créances du compte de résultat consolidé. La dotation à (reprise de) la provision pour pertes sur créances à l'égard des titres de créance évalués à la JVAERG ou au coût amorti est comptabilisée au poste Profits (pertes) sur les titres de créance évalués à la JVAERG et au coût amorti, montant net.

Entités structurées

Entités conçues de telle manière que les droits de vote ou droits similaires ne constituent pas le facteur déterminant pour établir qui contrôle l'entité; c'est notamment le cas lorsque les droits de vote concernent uniquement des tâches administratives et que les activités pertinentes sont dirigées au moyen d'accords contractuels.

Équivalents temps plein

Mesure qui normalise le nombre d'employés à temps plein et à temps partiel, le nombre d'employés qui touchent un salaire de base et des commissions et le nombre d'employés entièrement rémunérés à la commission dans les unités d'équivalents temps plein selon le nombre réel d'heures de travail rémunéré au cours d'une période donnée, pour ce qui est des personnes dont la rémunération est incluse au poste Salaires et avantages du personnel du compte de résultat consolidé.

Évaluation à la valeur de marché

Juste valeur (comme il est défini ci-dessous) à laquelle un actif peut être vendu et un passif peut être transféré.

Garanties

Actifs donnés à titre de garantie du remboursement d'un prêt ou d'une autre obligation, qui sont confisqués si l'obligation n'est pas remboursée.

Instrument financier hors bilan

Contrat financier qui est fondé principalement sur un montant notionnel et qui représente un actif ou un passif éventuel d'une institution. Ces instruments comprennent les ententes relatives au crédit.

Juste valeur

Prix qui serait reçu pour la vente d'un actif ou payé pour le transfert d'un passif lors d'une transaction normale entre des intervenants du marché principal à la date d'évaluation dans les conditions actuelles du marché.

Levier d'exploitation

Écart entre les variations en pourcentage des produits et celles des charges autres que d'intérêts d'un exercice à l'autre.

Marge d'intérêts nette

Produits nets d'intérêts exprimés en pourcentage de l'actif moyen.

Méthode du taux d'intérêt effectif

Méthode servant à calculer le coût amorti d'un actif financier ou d'un passif financier et à répartir les produits d'intérêts et les charges d'intérêts entre les périodes pertinentes. Le taux d'intérêt effectif est le taux qui actualise exactement les sorties ou les rentrées de trésorerie futures estimatives sur la durée de vie prévue de l'instrument financier ou, selon le cas, sur une période plus courte, de manière à obtenir la valeur comptable nette de l'actif financier ou du passif financier.

Montant notionnel

Valeur nominale d'un contrat financier servant à calculer les paiements effectués à l'égard de ce contrat.

Offre publique de rachat dans le cours normal des affaires (OPRCA)

Rachat, de temps à autre, par une société cotée, de ses propres actions aux fins d'annulation par l'entremise d'une Bourse ou d'un autre marché organisé, assujetti aux diverses règles des commissions des valeurs mobilières et des Bourses.

Options

Contrat financier en vertu duquel le vendeur donne le droit à l'acheteur, mais non l'obligation, d'acheter (option d'achat) ou de vendre (option de vente) un montant déterminé d'un actif ou d'un instrument sous-jacent, à un prix stipulé d'avance et au plus tard à une date donnée.

Point de base

Équivaut à un centième de point de pourcentage (0,01 %).

Produits nets d'intérêts

Écart entre l'intérêt gagné sur les actifs (comme les prêts et les valeurs) et l'intérêt engagé sur les passifs (comme les dépôts et les titres secondaires).

Provision pour pertes sur créances

Selon l'IFRS 9, la provision pour pertes sur créances se rapporte aux pertes de crédit attendues sur 12 mois en ce qui concerne les instruments qui n'ont pas subi une hausse importante du risque de crédit, alors qu'elle se rapporte aux pertes de crédit attendues pour la durée de vie en ce qui concerne les instruments qui ont subi une hausse importante du risque de crédit, notamment pour ce qui est des instruments dépréciés. La provision pour pertes de crédit attendues à l'égard des prêts et des acceptations est incluse dans la provision pour pertes sur créances du bilan consolidé. Les provisions pour pertes de crédit attendues à l'égard des titres de créance évalués à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global (JVAERG) sont inscrites à titre de composante de la valeur comptable des titres, évalués à leur juste valeur. Les provisions pour pertes de crédit attendues à l'égard des autres actifs financiers sont incluses dans la valeur comptable de l'instrument. La provision pour pertes de crédit attendues à l'égard des garanties et des engagements de prêts est inscrite dans les autres passifs.

Selon l'IAS 39, la provision pour pertes sur créances correspondait généralement à une provision des états financiers dont le montant était suffisant pour absorber les pertes liées aux créances inhérentes et recensées de façon précise du portefeuille de prêts, d'acceptations, de lettres de crédit et de cautionnements de la CIBC. Il pouvait s'agir de provisions « collectives », évaluées en procédant à un examen du portefeuille de prêts comportant des caractéristiques similaires, ou de provisions « individuelles », évaluées en procédant à un examen des caractéristiques d'une exposition précise.

La provision pour pertes sur créances est ajustée en fonction de la dotation à (reprise de) la provision pour pertes sur créances et diminue en fonction des radiations, déduction faite des recouvrements.

Rajustement de l'évaluation du crédit (REC)

Rajustement de l'évaluation qui doit être pris en considération dans l'évaluation de la juste valeur des dérivés de gré à gré pour tenir compte du risque qu'une contrepartie donnée ne soit pas ultimement en mesure de respecter ses engagements. En évaluant notre exposition nette au risque de crédit de la contrepartie, nous prenons également en compte les facteurs d'atténuation du risque, comme les accords de garantie, les accords généraux de compensation et les règlements par l'intermédiaire d'une chambre de compensation.

Ratio de versement de dividendes

Dividendes sur actions ordinaires exprimés en pourcentage du résultat net déduction faite des dividendes versés sur actions privilégiées, des primes versées aux rachats d'actions privilégiées et des distributions associées aux autres titres de participation.

Rendement de l'actif moyen ou de l'actif productif d'intérêts moyens

Résultat net exprimé en pourcentage de l'actif moyen ou de l'actif productif d'intérêts moyen.

Rendement des actions

Dividendes par action ordinaire divisés par le cours de clôture des actions ordinaires.

Rendement des capitaux propres applicables aux porteurs d'actions ordinaires

Résultat net applicable aux actionnaires exprimé en pourcentage de la moyenne des capitaux propres applicables aux porteurs d'actions ordinaires.

Rendement total pour les actionnaires

Rendement total tiré d'un placement dans les actions ordinaires de la CIBC. Le rendement mesure la variation de la valeur pour les actionnaires, compte tenu des dividendes versés qui sont réinvestis dans des actions supplémentaires.

Swaps

Contrat financier entre des contreparties portant sur l'échange d'une série de flux de trésorerie, en fonction d'un montant notionnel donné pendant une période déterminée.

Titres adossés à des créances avec flux groupés (TAC flux groupés)

Titrisation d'une combinaison de titres de créance de sociétés, de titres adossés à des créances mobilières (TACM), de titres adossés à des créances hypothécaires (TACH) ou de tranches d'autres TAC flux groupés pour former un bloc d'actifs diversifiés et décomposés par tranches de titres qui comportent divers degrés de risque et de rendement pour répondre à la demande des investisseurs.

Titres adossés à des prêts avec flux groupés (TAP flux groupés)

Titrisation de portefeuilles diversifiés comprenant des titres de créance de sociétés et/ou des TACM décomposés par tranches de titres qui comportent divers degrés de risque et de rendement pour répondre à la demande des investisseurs.

Valeurs acquises en vertu de prises en pension de titres

Valeurs achetées avec l'engagement par l'acheteur de les revendre au vendeur original à une date ultérieure déterminée et à un prix stipulé d'avance.

Valeurs empruntées

Valeurs généralement empruntées pour couvrir les positions à découvert. L'emprunt nécessite qu'un bien soit donné en garantie par l'emprunteur, notamment sous forme de trésorerie ou de valeurs bien cotées.

Valeurs prêtées

Valeurs généralement prêtées pour couvrir les positions à découvert de l'emprunteur. L'emprunt nécessite qu'un bien soit donné en garantie par l'emprunteur, notamment sous forme de trésorerie ou de valeurs bien cotées.

Valeurs vendues à découvert

Engagement du vendeur à vendre des valeurs dont il n'est pas le propriétaire. En règle générale, le vendeur emprunte d'abord les valeurs pour pouvoir les remettre à l'acheteur. À une date ultérieure, il achète des valeurs identiques sur le marché pour remplacer les valeurs empruntées.

Valeurs vendues en vertu de mises en pension de titres

Valeurs vendues avec l'engagement par le vendeur de les racheter de l'acheteur original à une date ultérieure déterminée et à un prix stipulé d'avance.

Glossaire en matière de risque et de fonds propres

Accord général de compensation

Accord standard conçu pour réduire le risque de crédit d'opérations multiples avec une contrepartie par la création d'un droit juridiquement reconnu de compenser les obligations de la contrepartie en cas de défaut de cette dernière et par l'établissement d'une provision pour le règlement net de tous les contrats au moyen d'un seul paiement.

Actif pondéré en fonction du risque

L'APR est constitué de trois éléments : i) l'APR reflétant le risque de crédit, qui est calculé au moyen de l'approche NI avancée et de l'approche standard, ii) l'APR reflétant le risque de marché, et iii) l'APR reflétant le risque opérationnel. Selon l'approche NI avancée, l'APR est calculé au moyen des probabilités de défaut, des pertes en cas de défaut et des expositions en cas de défaut et, dans certains cas, des ajustements d'échéance. Selon l'approche standard, l'APR est calculé à l'aide de facteurs de pondération précisés dans les lignes directrices du BSIF pour les expositions au bilan et hors bilan. L'APR reflétant le risque de marché du portefeuille de négociation est estimé d'après les modèles internes approuvés par le BSIF, à l'exception de l'APR pour les actifs de titrisation négociés pour lequel nous utilisons la méthode définie par le BSIF. L'APR reflétant le risque opérationnel lié au risque de pertes découlant de l'erreur humaine, du caractère inadéquat ou de l'échec de processus ou de systèmes internes, ou d'événements externes est calculé au moyen de l'approche standard.

Depuis l'adoption du dispositif de Bâle II en 2008, le BSIF a imposé une exigence relative au plancher de fonds propres pour les institutions qui appliquent l'approche NI avancée visant le risque de crédit. On détermine le plancher de fonds propres en comparant les fonds propres selon les exigences de l'approche standard de Bâle II à ceux selon les exigences de l'approche de Bâle III, tel qu'il est indiqué par le BSIF. Toute insuffisance relativement aux exigences de fonds propres selon Bâle III est ajoutée aux APR.

Approche complète visant les opérations de financement par titres

Cadre d'évaluation du risque de crédit de contrepartie visant les OFT qui utilise la valeur du bien donné en garantie ajustée en fonction de la volatilité afin de réduire l'exposition.

Approche des modèles internes (AMI) visant le risque de crédit de contrepartie

Modèles, conçus par la CIBC et approuvés par le BSIF, servant à mesurer le risque de crédit de contrepartie lié aux dérivés de gré à gré.

Approche des modèles internes (AMI) visant le risque de marché

Modèles, conçus par la CIBC et approuvés par le BSIF, servant à mesurer les risques et les fonds propres réglementaires dans le portefeuille de négociation pour le risque général de marché, le risque spécifique de la dette et le risque spécifique de crédit.

Approche fondée sur les notations internes (NI) visant les expositions de titrisation

Cette approche comprend deux méthodes de calcul des fonds propres pour les expositions de titrisation qui doivent être approuvées par le BSIF : l'approche fondée sur les notations internes (SEC-IRBA) qui peut être utilisée par les banques ayant l'autorisation d'utiliser l'approche NI pour les expositions sous-jacentes titrisées et l'approche fondée sur les évaluations internes (SEC-IAA) qui peut être utilisée pour certaines expositions liées à la titrisation relevant de programmes de papier commercial adossé à des créances (PCAC).

Approche fondée sur les notations internes avancée (NI avancée) visant le risque de crédit

Modèles internes servant à calculer les exigences de fonds propres fondés sur les données historiques découlant des principales hypothèses sur le risque, telles que la probabilité de défaut (PD), la perte en cas de défaut (PCD) et l'exposition en cas de défaut (ECD), sous réserve de l'approbation du Bureau du surintendant des institutions financières (BSIF). Un plancher de fonds propres fondé sur l'approche standard est également calculé par les banques en vertu de l'approche NI avancée visant le risque de crédit, et un rajustement de l'actif pondéré en fonction du risque (APR) pourrait être requis, selon les exigences du BSIF.

Approche standard visant le risque de crédit

Appliquée lorsqu'il n'y a pas suffisamment d'informations pour permettre l'application de l'approche NI avancée visant le risque de crédit. Les exigences en matière de fonds propres au titre du risque de crédit sont calculées en fonction d'un ensemble normalisé de pondérations du risque, tel qu'il est recommandé dans la ligne directrice NFP. Les pondérations normalisées du risque sont fondées sur des évaluations de crédit effectuées par des organismes externes, lorsqu'elles sont disponibles, et sur d'autres facteurs de risque, notamment les agences de crédit à l'exportation, l'exposition au titre des catégories d'actif, les garanties, etc.

Approche standard visant le risque opérationnel

Fonds propres calculés en fonction d'un pourcentage établi qui varie selon l'activité commerciale et s'applique aux produits bruts moyens des trois dernières années.

Approche standard visant les expositions de titrisation

Cette approche comprend des méthodes de calcul pour les expositions de titrisation qui n'ont pas à être approuvées par le BSIF, soit l'approche fondée sur les notations externes (SEC-ERBA) et l'approche standard (SEC-SA).

Autres expositions hors bilan

Montant lié au risque de crédit découlant de l'émission de cautionnements et de lettres de crédit.

Autres prêts de détail

Catégorie de prêts comprenant tous les prêts autres que les prêts de détail renouvelables admissibles et les prêts personnels garantis par des biens immobiliers accordés à des particuliers et à des PME conformément au référentiel en matière de fonds propres réglementaires.

Capacité totale d'absorption des pertes (CTAP)

Somme du total des fonds propres et des passifs admissibles à la recapitalisation interne qui comportent une échéance résiduelle supérieure à un an. Les passifs admissibles à la recapitalisation interne englobent des créances à long terme (échéance initiale de plus de 400 jours) non garanties de premier rang émises à compter du 23 septembre 2018 qui sont échangeables et cessibles, ainsi que toutes les actions privilégiées et tous les titres secondaires qui ne sont pas des FPUNV. Les dépôts des clients, les passifs garantis (par exemple, des obligations sécurisées), les contrats financiers admissibles (par exemple, les dérivés) et certains billets structurés ne sont pas admissibles à la recapitalisation interne.

Capital économique

Le capital économique fournit le cadre permettant d'évaluer le rendement de chaque unité d'exploitation stratégique, proportionnellement au risque pris. Le capital économique est une mesure de risque non conforme aux PCGR fondée sur une estimation interne des capitaux propres requis par les secteurs d'activité pour absorber les pertes non prévues, en fonction de la cote de risque ciblée sur une période de un an. Le capital économique se compose principalement du capital de risque de crédit et de marché, ainsi que de risque opérationnel et stratégique.

Contrepartie centrale (CC)

Chambre de compensation qui s'interpose entre les contreparties qui ont négocié des contrats sur un ou plusieurs marchés financiers et qui devient l'acheteur auprès de chaque vendeur et le vendeur auprès de chaque acheteur, et qui garantit la performance des contrats ouverts.

Contrepartie centrale admissible (CC admissible)

Entité agréée pour agir en qualité de CC et autorisée par l'autorité de réglementation/surveillance compétente à exercer sa fonction pour les produits offerts par cette CC.

Engagements non utilisés

Montant lié au risque de crédit découlant de prêts non versés à un client donné, mais qu'il pourrait utiliser plus tard.

Engagements utilisés

Montant lié au risque de crédit découlant de prêts déjà consentis à des clients et d'autres créances.

Exigences supplémentaires liées aux risques

Exigences de fonds propres appliquées en plus des fonds propres à l'égard du risque de marché afin de couvrir spécifiquement le risque de défaut et le risque de migration des actifs de crédit non titrisés de liquidité diverse détenus dans le portefeuille de négociation.

Expositions à des transactions assimilées à des mises en pension

Montant lié au risque de crédit découlant de nos valeurs acquises ou vendues en vertu de prises en pension de titres, de même que nos activités d'emprunt de valeurs et de prêts de valeurs.

Expositions aux banques

Toutes les expositions au risque de crédit direct lié à des institutions acceptant des dépôts et à des sociétés réglementées en courtage de valeurs, ainsi que les expositions garanties par ces entités.

Expositions aux dérivés de gré à gré

Montant lié au risque de crédit découlant de produits dérivés se négociant directement entre deux parties plutôt que sur les marchés boursiers.

Expositions aux entités souveraines

Toutes les expositions au risque de crédit direct lié aux gouvernements, aux banques centrales et à certaines entités du secteur public, ainsi que les expositions garanties par ces entités.

Expositions aux entreprises

Expositions au risque de crédit direct lié à des sociétés, des sociétés en nom collectif et des entreprises individuelles, ainsi que les prêts garantis par ces entités.

Expositions du ratio de levier

L'exposition aux fins du ratio de levier est définie selon les règles du BSIF, comme la somme des actifs au bilan (non pondérés), diminuée des ajustements réglementaires appliqués aux fonds propres de première catégorie, et majorée des expositions sur dérivés, des expositions sur opérations de financement par titres avec la possibilité d'une forme restreinte de compensation sous réserve de certaines conditions, et d'autres expositions hors bilan (engagements, substituts directs de crédit, achats à terme d'éléments d'actif, crédits de confirmation et lettres de crédit commercial, et expositions de titrisation). Bien que le BSIF permette actuellement d'exclure les réserves auprès des banques centrales et les titres d'émetteurs souverains qui sont considérés comme des actifs liquides de haute qualité (HQLA) de la mesure de l'exposition aux fins du ratio de levier, cette exemption prendra fin le 31 décembre 2021 à l'égard des titres d'émetteurs souverains.

Expositions en cas de défaut (ECD)

Estimation du montant à risque associé à un client en cas de défaut, au moment du défaut.

Flux de trésorerie nets cumulatifs

Les flux de trésorerie nets cumulatifs constituent un indicateur avec horizon de liquidité défini, dans la ligne directrice Normes de liquidité du BSIF, comme un outil de surveillance et de suivi du risque de liquidité qui mesure de façon détaillée les flux de trésorerie d'une institution afin de saisir le risque que posent les asymétries de financement entre les actifs et les passifs.

Fonds propres d'urgence en cas de non-viabilité (FPUNV)

Avec prise en effet le 1^{er} janvier 2013, afin d'être admissibles à titre de fonds propres réglementaires, tous les instruments de fonds propres réglementaires de catégorie 1 et de catégorie 2 autres que sous forme d'actions ordinaires doivent pouvoir absorber les pertes en cas de non-viabilité de l'institution financière. Les investisseurs dans de tels instruments seront en mesure d'assumer les pertes avant les contribuables si le gouvernement décide qu'il est dans l'intérêt public de renflouer une banque non viable.

Fonds propres réglementaires

Les fonds propres réglementaires, conformément à leur définition dans la ligne directrice Normes de fonds propres du BSIF, sont composés des fonds propres de première catégorie sous forme d'actions ordinaires, des autres éléments des fonds propres de première catégorie et des fonds propres de deuxième catégorie. Les fonds propres de première catégorie sous forme d'actions ordinaires comprennent les actions ordinaires, les résultats non distribués, le cumul des autres éléments du résultat global (à l'exception du cumul des autres éléments du résultat global lié aux couvertures de flux de trésorerie et des variations de la juste valeur des passifs désignés à leur juste valeur attribuables aux variations du risque de crédit propre), ainsi que les instruments admissibles émis par une filiale bancaire consolidée à des tiers, diminués des ajustements réglementaires apportés à des éléments comme le goodwill et les autres immobilisations incorporelles, les actifs d'impôt différé, les actifs nets au titre des régimes de retraite à prestations définies et certains placements. Le 27 mars 2020, le BSIF a instauré des mesures transitoires pour le traitement du provisionnement des pertes attendues aux fins des fonds propres afin qu'une partie des provisions pour pertes de crédit attendues qui aurait autrement été admissible à titre de fonds propres de deuxième catégorie soit admissible à titre de fonds propres de première catégorie sous forme d'actions ordinaires, sous réserve de certains ajustements et de restrictions jusqu'à l'exercice 2022. Les autres éléments des fonds propres de première catégorie comprennent principalement les actions privilégiées admissibles comme FPNV, les billets avec remboursement de capital à recours limité, les instruments admissibles émis par une filiale consolidée à des tiers, ainsi que les billets de catégorie 1 novateurs non admissibles assujettis aux règles de retrait progressif pour les instruments de fonds propres. Les fonds propres de première catégorie se composent des fonds propres de première catégorie sous forme d'actions ordinaires et des autres éléments de fonds propres de première catégorie. Les fonds propres de deuxième catégorie comprennent les titres secondaires admissibles comme FPNV, les titres secondaires non admissibles, qui sont assujettis

aux règles de retrait progressif pour les instruments de fonds propres, la provision générale admissible, ainsi que les instruments admissibles émis par une filiale consolidée à des tiers. Le total des fonds propres comprend les fonds propres de première catégorie et les fonds propres de deuxième catégorie. Les instruments de fonds propres réglementaires admissibles doivent pouvoir absorber les pertes en cas de non-viabilité de l'institution financière; les instruments de fonds propres non admissibles étaient exclus des fonds propres réglementaires à un taux de 10 % par année, à compter du 1^{er} janvier 2013 jusqu'au 1^{er} novembre 2021.

Gestion de l'actif et du passif (GAP)

Gestion des risques qui découlent d'écart entre l'actif et le passif, surtout dans les secteurs non liés à la négociation de la banque. Des techniques servent à gérer la durée relative des actifs (comme les prêts) et des passifs (comme les dépôts) de la CIBC, afin de réduire l'incidence défavorable des fluctuations des taux d'intérêt.

Mesures transitoires relatives au traitement du provisionnement des pertes de crédit attendues aux fins des fonds propres

Le 27 mars 2020, le BSIF a instauré des mesures transitoires aux fins du provisionnement des pertes de crédit attendues. Aux termes de ces mesures transitoires, une partie des provisions qui auraient été incluses autrement dans les fonds propres de deuxième catégorie peuvent être incluses dans les fonds propres de première catégorie sous forme d'actions ordinaires. La partie de la provision pour pertes de crédit attendues pouvant être incluse dans les fonds propres de première catégorie sous forme d'actions ordinaires est déterminée en fonction de l'augmentation des provisions pour les premier et deuxième stades par rapport aux soldes au 31 janvier 2020 utilisés à titre de niveau de référence. Ce montant est ensuite ajusté en fonction des incidences fiscales et multiplié par un facteur scalaire qui diminue au fil du temps. Le facteur scalaire est fixé à 70 % pour l'exercice 2020, à 50 % pour l'exercice 2021 et à 25 % pour l'exercice 2022. Pour les expositions traitées selon l'approche fondée sur les notations internes (NI), le moindre d'entre ce montant et l'excédent de l'encours des provisions autrement admissibles à l'inclusion dans les fonds propres de deuxième catégorie sont inclus dans les fonds propres de première catégorie sous forme d'actions ordinaires selon les mesures transitoires.

Passifs admissibles à la recapitalisation interne

Les passifs admissibles à la recapitalisation interne englobent des créances à long terme (soit une échéance initiale de plus de 400 jours) non garanties de premier rang émises à compter du 23 septembre 2018 qui sont échangeables et cessibles, ainsi que toutes les actions privilégiées et tous les titres secondaires qui ne sont pas des fonds propres d'urgence en cas de non-viabilité (FPUNV). Les dépôts des clients, les passifs garantis (y compris les obligations sécurisées), certains contrats financiers (y compris les dérivés) et certains billets structurés ne sont pas admissibles à la recapitalisation interne.

Perte en cas de défaut (PCD)

Estimation du montant d'un prêt à un client donné qui ne sera pas remboursé en cas de défaut par ce client, exprimée en pourcentage de l'ECD. La PCD est habituellement fondée sur les hypothèses pour tout le cycle en matière de fonds propres réglementaires et généralement fondée sur des hypothèses ponctuelles qui reflètent les informations prospectives aux fins des pertes de crédit attendues selon l'IFRS 9.

Portefeuilles de détail

Catégorie de prêts comprenant principalement les prêts consentis à des particuliers et à des PME par lesquels l'acceptation s'appuie surtout sur les modèles d'évaluation du crédit.

Portefeuilles de prêts aux entreprises et aux gouvernements

Catégorie de risque comprenant les prêts consentis à des entreprises et à des gouvernements où l'acceptation du prêt s'appuie principalement sur l'établissement et l'attribution de notations du risque, qui reflètent le risque de crédit lié aux prêts.

Prêts de détail renouvelables admissibles

Catégorie de prêts comprenant les prêts sur cartes de crédit, les marges de crédit non garanties et les autorisations de découvert conclus avec des particuliers. En vertu de l'approche standard, ces prêts seraient inclus dans Autres prêts de détail.

Prêts personnels garantis par des biens immobiliers

Catégorie de prêts comprenant les prêts hypothécaires à l'habitation et les prêts et marges de crédit garanties par un bien immobilier conclus avec des particuliers.

Probabilité de défaut (PD)

Estimation de la probabilité de défaut d'un client donné, qui se produit lorsque ce client n'est pas en mesure de satisfaire à ses obligations lorsqu'elles deviennent exigibles en vertu du contrat. La PD est habituellement fondée sur les hypothèses pour tout le cycle en matière de fonds propres réglementaires et généralement fondée sur des hypothèses ponctuelles qui reflètent les informations prospectives aux fins des pertes de crédit attendues selon l'IFRS 9.

Profit économique

Mesure de performance non conforme aux PCGR, ajustée en fonction du risque, qui est utilisée pour calculer la valeur ajoutée économique. Cette mesure correspond au résultat de chaque secteur d'activité, déduction faite d'un montant au titre du coût du capital.

Programme interne d'évaluation de l'adéquation des fonds propres (PIEAFP)

Cadre et processus conçus pour fournir une vision d'ensemble de l'adéquation des fonds propres, telle qu'elle a été définie dans le cadre du deuxième pilier de l'Accord de Bâle, en vertu desquels nous recensons et mesurons nos risques de façon continue afin de nous assurer que les fonds propres disponibles suffisent à couvrir tous les risques à l'échelle de la CIBC.

Ratio de capacité totale d'absorption des pertes

Mesure de la CTAP divisée par les actifs pondérés en fonction des risques déterminée par les lignes directrices du BSIF, lesquelles se fondent sur le cadre normatif du CBCB.

Ratio de fonds propres de première catégorie sous forme d'actions ordinaires, ratio des fonds propres de première catégorie et ratio du total des fonds propres

Fonds propres de première catégorie sous forme d'actions ordinaires, fonds propres de première catégorie et total des fonds propres réglementaires divisés par l'APR, conformément à leur définition dans la ligne directrice Normes de fonds propres (NFP) du BSIF, laquelle découle du cadre normatif du Comité de Bâle sur le contrôle bancaire (CBCB).

Ratio de levier

Fonds propres de première catégorie divisés par l'exposition du ratio de levier déterminée par les lignes directrices du BSIF, lesquelles se fondent sur le cadre normatif du CBCB.

Ratio de levier de capacité totale d'absorption des pertes

Mesure de la CTAP divisée par la mesure de l'exposition aux fins du ratio de levier déterminée par les lignes directrices du BSIF, lesquelles se fondent sur le cadre normatif du CBCB.

Ratio de liquidité à court terme

Dérivé du dispositif de Bâle III du CBCB et intégré dans la ligne directrice Normes de liquidité du BSIF, le ratio de liquidité à court terme est une norme de liquidité visant à s'assurer qu'une institution dispose de suffisamment de ressources liquides de haute qualité (HQLA) non grevées, sous forme de trésorerie ou d'actifs pouvant être convertis en liquidités sur des marchés privés sans perdre (ou en perdant très peu) de leur valeur, pour répondre à ses besoins de liquidités dans un scénario de crise qui durerait 30 jours.

Ratio de liquidité à long terme (NSFR)

Dérivée du dispositif de Bâle III du CBCB et incorporée dans la ligne directrice Normes de liquidité du BSIF, la norme NSFR vise à créer les conditions propices à une résilience à long terme du secteur des services financiers en exigeant des banques qu'elles maintiennent un profil de financement durable à long terme relativement à la composition de leurs actifs et à leurs activités hors bilan.

Retitrisation

Exposition de titrisation en vertu de laquelle le risque lié à une réserve sous-jacente d'expositions est divisé en tranches et au moins une exposition sous-jacente est une exposition de titrisation.

Risque de change structurel

Risque principalement inhérent à l'investissement net dans des établissements à l'étranger découlant des écarts de taux de change ainsi qu'à l'actif pondéré en fonction du risque libellé en monnaie étrangère et aux déductions des fonds propres libellées en monnaie étrangère.

Risque de crédit

Risque de perte financière résultant du manquement d'un emprunteur ou d'une contrepartie à ses obligations conformément aux dispositions contractuelles.

Risque de liquidité

Risque de ne pas disposer de la trésorerie ou des équivalents de trésorerie en temps opportun et de manière efficace sur le plan des coûts pour faire face à des engagements financiers à mesure qu'ils arrivent à échéance.

Risque de marché

Risque de perte financière dans nos portefeuilles de négociation et nos portefeuilles autres que de négociation attribuable aux fluctuations défavorables des facteurs sous-jacents du marché, dont les taux d'intérêt, les taux de change, le cours des actions, le prix des marchandises, les écarts de taux et le comportement des clients à l'égard des produits de détail.

Risque de réputation

Risque qu'une publicité négative, qu'elle soit fondée ou non, portant sur la conduite des affaires et des pratiques de la CIBC, puisse nuire grandement à la réputation de la CIBC à titre d'institution financière de premier rang, ou alors puisse avoir des effets importants et néfastes sur les entreprises, les activités ou la situation financière de la CIBC.

Risque de taux d'intérêt structurel

Le risque de taux d'intérêt structurel s'entend essentiellement du risque découlant d'écarts entre l'actif et le passif, qui ne provient pas d'activités de négociation et d'activités liées à la négociation.

Risque opérationnel

Le risque opérationnel est le risque de pertes découlant d'une erreur humaine, du caractère inadéquat ou de l'échec de processus ou de systèmes internes, ou encore d'événements externes.

Risque stratégique

Risque de la mise en œuvre inefficace ou inadéquate des stratégies d'affaires, y compris les fusions et acquisitions. Il comprend les pertes financières potentielles engendrées par l'inexécution d'initiatives de croissance interne ou par l'incapacité à réagir de façon appropriée aux changements dans l'environnement de l'entreprise.

Titrisation

Opération consistant à vendre des actifs (habituellement des actifs financiers comme des prêts, des contrats de location, des comptes clients, des créances sur cartes de crédit ou des prêts hypothécaires) à des fiduciaires ou à des entités structurées. Les entités structurées émettent habituellement des valeurs ou d'autres formes de droit aux investisseurs ou au cédant, et utilisent le produit tiré de l'émission des valeurs ou d'autres formes de droit pour acheter les actifs cédés. Les entités structurées utilisent généralement les flux de trésorerie tirés des actifs pour satisfaire aux obligations liées aux valeurs ou aux autres droits émis par les entités structurées, ce qui peut comporter un certain nombre de profils de risque différents.

Valeur à risque (VAR)

Mesure du risque généralement reconnue qui utilise des modèles statistiques pour estimer la distribution de rendements possibles sur un portefeuille en particulier selon un degré de confiance et une période déterminés.

Valeur à risque en situation de crise

Calcul de la valeur à risque qui utilise une période d'observation d'une durée d'un an pour laquelle des pertes importantes ont été subies par un portefeuille en particulier, selon un degré de confiance et une période déterminés.

États financiers consolidés

| | |
|------------|---|
| 109 | Responsabilité à l'égard de l'information financière |
| 110 | Rapport de l'auditeur indépendant – normes d'audit généralement reconnues du Canada |
| 114 | Rapport du cabinet d'experts-comptables inscrit indépendant – normes du Public Company Accounting Oversight Board des États-Unis |
| 117 | Rapport du cabinet d'experts-comptables inscrit indépendant – contrôle interne à l'égard de l'information financière |
| 118 | Bilan consolidé |
| 119 | Compte de résultat consolidé |
| 120 | État du résultat global consolidé |
| 121 | État des variations des capitaux propres consolidé |
| 122 | Tableau des flux de trésorerie consolidé |
| 123 | Notes des états financiers consolidés |

Détails des notes des états financiers consolidés

| | | | | | | | |
|-----|---------|---|--|-----|---------|---|---|
| 123 | Note 1 | – | Base d'établissement et sommaire des principales méthodes comptables | 176 | Note 18 | – | Paiements fondés sur des actions |
| 136 | Note 2 | – | Incidence de la COVID-19 | 178 | Note 19 | – | Avantages postérieurs à l'emploi |
| 137 | Note 3 | – | Évaluation de la juste valeur | 183 | Note 20 | – | Impôt sur le résultat |
| 145 | Note 4 | – | Transactions importantes | 185 | Note 21 | – | Résultat par action |
| 145 | Note 5 | – | Valeurs mobilières | 186 | Note 22 | – | Engagements, cautionnements et actifs donnés en garantie |
| 147 | Note 6 | – | Prêts | 187 | Note 23 | – | Passifs éventuels et provisions |
| 155 | Note 7 | – | Entités structurées et décomptabilisation des actifs financiers | 191 | Note 24 | – | Concentration du risque de crédit |
| 158 | Note 8 | – | Immobilisations corporelles | 192 | Note 25 | – | Transactions entre parties liées |
| 158 | Note 9 | – | Goodwill, logiciels et autres immobilisations incorporelles | 193 | Note 26 | – | Placements dans des entreprises associées et des coentreprises comptabilisés selon la méthode de la mise en équivalence |
| 160 | Note 10 | – | Autres actifs | 194 | Note 27 | – | Principales filiales |
| 161 | Note 11 | – | Dépôts | 195 | Note 28 | – | Instruments financiers – informations à fournir |
| 161 | Note 12 | – | Autres passifs | 196 | Note 29 | – | Compensation des actifs et des passifs financiers |
| 161 | Note 13 | – | Dérivés | 196 | Note 30 | – | Produits d'intérêts et charges d'intérêts |
| 166 | Note 14 | – | Couvertures désignées aux fins comptables | 197 | Note 31 | – | Informations sectorielles et géographiques |
| 170 | Note 15 | – | Titres secondaires | 199 | Note 32 | – | Modifications de méthodes comptables futures |
| 171 | Note 16 | – | Actions ordinaires et privilégiées et autres instruments de capitaux propres | | | | |
| 175 | Note 17 | – | Valeurs mobilières de Fiducie de capital CIBC | | | | |

Responsabilité à l'égard de l'information financière

La direction de la Banque Canadienne Impériale de Commerce (CIBC) est responsable de la préparation, de la présentation, de l'exactitude et de la fiabilité du Rapport annuel, qui comprend les états financiers consolidés et le rapport de gestion. Les états financiers consolidés ont été préparés selon le paragraphe 308(4) de la *Loi sur les banques* (Canada), qui exige que les états financiers soient préparés selon les Normes internationales d'information financière (IFRS) publiées par l'International Accounting Standards Board (IASB). Le rapport de gestion a été préparé selon les exigences des lois sur les valeurs mobilières applicables.

Les états financiers consolidés et le rapport de gestion comprennent des éléments qui tiennent compte des meilleurs jugements et estimations à l'égard de l'incidence prévue des opérations et événements actuels, compte tenu de leur importance relative. Les informations financières présentées dans le Rapport annuel sont conformes à celles des états financiers consolidés.

La direction a mis au point et maintenu des systèmes, des contrôles et des procédés efficaces qui font en sorte que l'information utilisée à l'interne et diffusée à l'externe est fiable et d'actualité. Le système de contrôles internes de la CIBC et les procédures connexes sont conçus afin de fournir une assurance raisonnable que les opérations ont été autorisées, que les actifs sont protégés et que des registres adéquats sont tenus. Ces contrôles internes et procédures connexes comprennent la communication de politiques et de lignes directrices, la mise en place d'une structure organisationnelle assurant la responsabilisation du personnel en fonction de responsabilités appropriées et bien définies, ainsi que la sélection et la formation d'employés qualifiés selon un processus rigoureux. La direction a évalué l'efficacité du contrôle interne de la CIBC à l'égard de l'information financière à la fin de l'exercice à l'aide du document intitulé *Internal Control – Integrated Framework* (cadre établi en 2013) publié par le Committee of Sponsoring Organizations de la Commission Treadway. Par suite de cette évaluation, nous avons déterminé que les contrôles internes à l'égard de l'information financière sont efficaces, dans tous leurs aspects significatifs, et que la CIBC se conforme aux exigences établies par la Securities and Exchange Commission (SEC) des États-Unis en vertu de la loi américaine intitulée Sarbanes-Oxley.

Le chef de la direction et le chef des services financiers de la CIBC ont déposé une attestation relativement au Rapport annuel auprès de la SEC conformément à la loi américaine Sarbanes-Oxley et auprès des Autorités canadiennes en valeurs mobilières conformément aux lois canadiennes sur les valeurs mobilières.

La fonction Vérification interne passe en revue l'efficacité du contrôle interne, de la gestion du risque et des systèmes et processus de gouvernance de la CIBC, y compris les contrôles comptables et financiers, conformément au plan de mission approuvé par le Comité de vérification, et produit un rapport à leur égard. Le vérificateur en chef interne a librement accès au Comité de vérification.

Le conseil d'administration, par l'entremise du Comité de vérification qui se compose d'administrateurs indépendants, s'assure que la direction s'acquitte de ses responsabilités relativement à la présentation de l'information financière. Le Comité de vérification passe en revue les états financiers consolidés et les rapports de gestion intermédiaires et annuels, et les recommande aux fins d'approbation par le conseil d'administration. Parmi les autres principales responsabilités du Comité de vérification, notons le suivi du système de contrôle interne de la CIBC et l'examen des compétences, de l'indépendance et de la qualité du service de l'auditeur nommé par les actionnaires et du rendement des vérificateurs internes de la CIBC.

L'auditeur nommé par les actionnaires, Ernst & Young s.r.l./s.e.n.c.r.l., acquiert une compréhension des contrôles internes et des procédures de présentation de l'information financière de la CIBC afin de planifier et d'exécuter les tests et autres procédures d'audit qu'il juge nécessaires dans les circonstances pour exprimer une opinion dans les rapports qui suivent. Ernst & Young s.r.l./s.e.n.c.r.l. dispose d'un accès sans restriction au Comité de vérification, avec qui elle discute de l'audit et des questions qui s'y rapportent.

Le Bureau du surintendant des institutions financières (BSIF) Canada a pour mandat de protéger les droits et intérêts des déposants et des créanciers de la CIBC. Par conséquent, il examine les activités et les affaires de la CIBC et fait enquête au besoin afin de s'assurer que les dispositions de la *Loi sur les banques* (Canada) sont respectées et que la situation financière de la CIBC est saine.

Victor G. Dodig

Président et chef de la direction

Hratch Panossian

Chef des services financiers

Le 1^{er} décembre 2021

Rapport de l'auditeur indépendant

Aux actionnaires et aux administrateurs de la Banque Canadienne Impériale de Commerce

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers consolidés de la Banque Canadienne Impériale de Commerce (CIBC), qui comprennent le bilan consolidé aux 31 octobre 2021 et 2020, le compte de résultat consolidé, l'état du résultat global consolidé, l'état des variations des capitaux propres consolidé et le tableau des flux de trésorerie consolidé pour chacun des exercices compris dans la période de trois ans close le 31 octobre 2021, ainsi que les notes annexes, y compris un résumé des principales méthodes comptables (collectivement, les états financiers consolidés).

À notre avis, les états financiers consolidés ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière consolidée de la CIBC aux 31 octobre 2021 et 2020, ainsi que de sa performance financière consolidée et de ses flux de trésorerie consolidés pour chacun des exercices compris dans la période de trois ans close le 31 octobre 2021, conformément aux Normes internationales d'information financière (IFRS) publiées par l'International Accounting Standards Board.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers consolidés » du présent rapport. Nous sommes indépendants de la CIBC conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers consolidés au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Questions clés de l'audit

Les questions clés de l'audit sont les questions qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers consolidés pour l'exercice clos le 31 octobre 2021. Ces questions ont été traitées dans le contexte de notre audit des états financiers consolidés pris dans leur ensemble et aux fins de la formation de notre opinion sur ceux-ci, et nous n'exprimons pas une opinion distincte sur ces questions. Notre description de la façon dont chaque question ci-après a été traitée dans le cadre de l'audit est fournie dans ce contexte.

Nous nous sommes acquittés des responsabilités décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers consolidés » du présent rapport, y compris à l'égard de ces questions. Par conséquent, notre audit a comporté la mise en œuvre de procédures conçues dans le but de répondre à notre évaluation des risques d'anomalies significatives dans les états financiers consolidés. Les résultats de nos procédures d'audit, y compris les procédures mises en œuvre en réponse aux questions ci-après, fournissent le fondement de notre opinion d'audit sur les états financiers consolidés ci-joints.

Provision pour pertes sur créances

Question clé de l'audit

Comme il est décrit à la note 1 et à la note 6 des états financiers consolidés, la CIBC a eu recours à un modèle de pertes de crédit attendues pour comptabiliser une provision pour pertes sur créances de 3,0 G\$ à son bilan consolidé. Les provisions pour pertes de crédit attendues reflètent le montant objectif et fondé sur des pondérations probabilistes qui est déterminé par l'évaluation d'un intervalle de résultats possibles et des informations raisonnables et justifiables sur des événements passés, les circonstances actuelles et des prévisions de l'évolution de la conjoncture économique à venir. Des informations prospectives, qui exigent une grande part de jugement, sont explicitement prises en compte dans l'estimation des provisions pour pertes de crédit attendues. Les provisions pour pertes de crédit attendues sont évaluées au montant i) des pertes de crédit attendues pour les 12 mois à venir, ou ii) des pertes de crédit attendues pour la durée de vie dans le cas des instruments financiers ayant subi une augmentation importante du risque de crédit (AIRC) depuis la comptabilisation initiale ou lorsqu'il existe une indication objective de dépréciation.

L'audit de la provision pour pertes sur créances a constitué un processus complexe qui, en raison de la complexité inhérente des modèles, de l'important volume de données utilisées, des hypothèses, des jugements et de l'interrelation entre les variables ayant servi à évaluer les pertes de crédit attendues, a nécessité un jugement important de la part de l'auditeur et requis la participation de spécialistes. Les hypothèses et jugements importants ayant trait à l'estimation de la provision pour pertes sur créances comprennent i) la détermination du moment où un prêt a subi une AIRC; ii) la prévision des informations prospectives applicables à de multiples scénarios économiques et la pondération probabiliste de ces scénarios; iii) le calcul des pertes de crédit attendues pour les 12 mois à venir et pour la durée de vie; et iv) l'application d'un jugement d'expert en matière de crédit. La direction a appliqué une part de jugement accrue à l'égard des aspects susmentionnés au moment d'évaluer l'incidence de la COVID-19 sur la provision pour pertes sur créances. Plus particulièrement, la direction a posé des jugements dans l'évaluation de l'incidence de certaines mesures de crédit et informations prospectives dans le contexte actuel compte tenu de l'incidence de la COVID-19.

Façon dont la question a été traitée dans le cadre de l'audit

Nous avons acquis une compréhension, évalué la conception et testé l'efficacité du fonctionnement des contrôles de la direction, y compris ceux liés à la technologie, sur la provision pour pertes sur créances. Les contrôles que nous avons testés comprennent notamment les contrôles sur l'élaboration, la validation et la surveillance du modèle, l'établissement de prévisions économiques, l'exhaustivité et l'exactitude des données, la détermination de la notation interne du risque pour les prêts autres que de détail, ainsi que les contrôles sur la gouvernance et la surveillance à l'égard de la revue des pertes de crédit attendues globales, y compris l'application d'un jugement d'expert en matière de crédit.

Pour tester la provision pour pertes sur créances, nous avons, entre autres procédures, évalué avec l'aide de nos spécialistes du risque de crédit si la méthode et les hypothèses des modèles importants utilisés pour estimer les pertes de crédit attendues sont conformes aux dispositions des IFRS et aux normes sectorielles. Pour un échantillon des modèles, nos spécialistes du risque de crédit ont réexécuté les tests de validation et de surveillance des modèles réalisés par la direction. Ces procédures comprenaient une évaluation des seuils utilisés pour déterminer si une AIRC est survenue. Pour un échantillon de variables d'informations prospectives, nous avons, avec l'aide de nos spécialistes en économie, évalué les méthodes de prévision de la direction et comparé les informations prospectives de la direction aux prévisions établies par des sources indépendantes et aux informations diffusées publiquement. Nous avons également évalué les pondérations probabilistes des scénarios utilisés dans les modèles fondés sur les pertes de crédit attendues. Avec l'aide de nos spécialistes du risque de crédit, nous avons également évalué la méthode et les processus de gouvernance de la direction à l'égard de l'application du jugement d'expert en matière de crédit en vérifiant si les montants comptabilisés reflétaient le crédit et les conditions économiques sous-jacents, y compris l'incidence de la COVID-19. Nous avons testé l'exhaustivité et l'exactitude des données utilisées dans l'évaluation des pertes de crédit attendues en vérifiant leur concordance avec les documents et les systèmes et évalué un échantillon des cotes de risque des emprunteurs autres que de détail par rapport à l'échelle d'évaluation du risque de la CIBC. Pour un échantillon, nous avons recalculé les pertes de crédit attendues pour tester l'exactitude arithmétique des modèles de la direction. Nous avons également évalué le caractère adéquat des informations fournies sur la provision pour pertes sur créances par voie de note dans les états financiers.

Évaluation à la juste valeur des dérivés

Question clé de l'audit

Comme il est décrit à la note 3 et à la note 13 des états financiers consolidés, la CIBC a comptabilisé des actifs dérivés de 35,9 G\$ et des passifs dérivés de 32,1 G\$. Les dérivés du portefeuille de la CIBC sont classés par niveau au sein d'une hiérarchie des justes valeurs, et la majorité des dérivés du portefeuille sont classés au niveau 2. Bien que des cours de marché existent pour les dérivés classés au niveau 1, ceux classés aux niveaux 2 et 3 nécessitent le recours à des techniques d'évaluation qui utilisent des données observables ou non observables sur le marché et qui exigent que la direction exerce son jugement.

L'audit de l'évaluation des dérivés a constitué un processus complexe qui a exigé que nous portions des jugements importants, en plus de nécessiter la participation de spécialistes en évaluation dans les cas où la juste valeur a été déterminée au moyen de modèles complexes ou en se fondant sur des données importantes non observables sur le marché, notamment des ajustements de valeur importants. Les données et les hypothèses de modélisation utilisées pour déterminer la juste valeur à l'égard desquelles nous avons porté des jugements importants comprennent, notamment, les corrélations, les volatilités et les écarts de taux. L'évaluation des dérivés est sensible à ces données, car elles sont de nature prospective et peuvent être influencées par la conjoncture économique et les conditions du marché futures.

Façon dont la question a été traitée dans le cadre de l'audit

Nous avons acquis une compréhension, évalué la conception et testé l'efficacité du fonctionnement des contrôles de la direction sur l'évaluation du portefeuille de dérivés de la CIBC, y compris ceux liés à la technologie. Les contrôles que nous avons testés comprennent notamment les contrôles sur l'élaboration et l'évaluation des modèles utilisés pour déterminer la juste valeur des dérivés, les contrôles sur le processus de vérification indépendante des prix, y compris l'intégrité des données importantes dont il est fait mention ci-dessus, et les contrôles sur l'examen des ajustements de valeur importants appliqués.

Pour tester l'évaluation de ces dérivés, nos procédures d'audit ont compris, entre autres, une évaluation des méthodes et des données importantes utilisées par la CIBC. Avec l'aide de nos spécialistes en évaluation, nous avons réalisé une évaluation indépendante d'un échantillon de dérivés et d'ajustements de valeur afin d'évaluer les hypothèses de modélisation et les données importantes utilisées par la CIBC pour estimer leur juste valeur. Dans le cadre de notre évaluation indépendante, nous avons obtenu de façon indépendante à partir de données externes sur le marché les données importantes. Pour un échantillon de modèles, nous avons, avec l'aide de nos spécialistes en évaluation, évalué les méthodes d'évaluation utilisées par la CIBC pour déterminer la juste valeur. Nous avons également évalué le caractère adéquat des informations fournies au sujet de l'évaluation à la juste valeur des dérivés.

Évaluation des provisions pour positions fiscales incertaines

Question clé de l'audit

Comme il est décrit à la note 20 des états financiers consolidés, la CIBC a présenté ses jugements, estimations et hypothèses comptables importants pour la comptabilisation de l'incertitude à l'égard des positions fiscales. La CIBC exerce ses activités dans un contexte fiscal caractérisé par des lois fiscales complexes et en constante évolution s'appliquant aux institutions financières. L'incertitude à l'égard des positions fiscales découle du fait que la législation fiscale peut prêter à interprétation. L'estimation des provisions pour positions fiscales incertaines fait appel au jugement de la direction en lien avec l'interprétation des lois fiscales dans les divers territoires où la CIBC exerce ses activités. Une grande part de jugement est notamment requise pour déterminer s'il est probable que les positions adoptées par la CIBC dans ses déclarations fiscales seront maintenues en lien avec certaines positions fiscales complexes et pour évaluer le montant d'une telle provision au moment de sa comptabilisation.

Pour effectuer l'audit des provisions pour positions fiscales incertaines de la CIBC, nous avons dû faire appel à nos professionnels de la fiscalité et exercer notre jugement, notamment pour l'interprétation de la législation fiscale et de la jurisprudence.

Façon dont la question a été traitée dans le cadre de l'audit

Nous avons acquis une compréhension, évalué la conception et testé l'efficacité du fonctionnement des contrôles de la direction sur les provisions pour positions fiscales incertaines de la CIBC, y compris notamment les contrôles à l'égard de l'évaluation par la direction du fondement technique des positions fiscales et du processus lié à l'évaluation des provisions fiscales connexes.

Avec l'aide de nos professionnels de la fiscalité, nous avons, entre autres procédures d'audit, examiné le fondement technique des positions fiscales adoptées par la CIBC et évalué toute provision pour positions fiscales incertaines connexe comptabilisée. Nous avons inspecté et évalué la correspondance avec les autorités fiscales compétentes, les avis à l'égard de l'impôt sur le résultat obtenus par la CIBC auprès de conseillers en fiscalité externes, y compris les opinions formulées au sujet de l'impôt sur le résultat, l'interprétation des lois fiscales par la CIBC et son évaluation de ces lois à l'égard de positions fiscales incertaines. Nous avons évalué le caractère raisonnable du traitement par la CIBC de toute information nouvelle reçue au cours de l'exercice en ce qui concerne les montants comptabilisés. Nous avons également évalué le caractère adéquat des informations fournies au sujet des positions fiscales incertaines.

Autres renseignements

La responsabilité des autres informations incombe à la direction. Les autres informations se composent :

- du rapport de gestion;
- des informations contenues dans le Rapport annuel, autres que les états financiers consolidés et notre rapport de l'auditeur sur ces états.

Notre opinion sur les états financiers consolidés ne s'étend pas aux autres informations et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ces informations.

En ce qui concerne notre audit des états financiers consolidés, notre responsabilité consiste à lire les autres informations et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celles-ci et les états financiers consolidés ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si les autres informations semblent autrement comporter une anomalie significative.

Nous avons obtenu le rapport de gestion et le Rapport annuel avant la date du présent rapport. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans les autres informations, nous sommes tenus de signaler ce fait dans le présent rapport. Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers consolidés

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers consolidés conformément aux IFRS, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers consolidés exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers consolidés, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la CIBC à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider la CIBC ou de cesser son activité ou si aucune solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de la CIBC.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers consolidés

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers consolidés pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers consolidés prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;

- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la CIBC;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la CIBC à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la CIBC à cesser son exploitation;
- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers consolidés, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers consolidés représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle;
- nous obtenons des éléments probants suffisants et appropriés concernant l'information financière des entités et activités de la CIBC pour exprimer une opinion sur les états financiers consolidés. Nous sommes responsables de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit de groupe, et assumons l'entière responsabilité de notre opinion d'audit.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Nous fournissons également aux responsables de la gouvernance une déclaration précisant que nous nous sommes conformés aux règles de déontologie pertinentes concernant l'indépendance, et leur communiquons toutes les relations et les autres facteurs qui peuvent raisonnablement être considérés comme susceptibles d'avoir des incidences sur notre indépendance ainsi que les sauvegardes connexes s'il y a lieu.

Parmi les questions communiquées aux responsables de la gouvernance, nous déterminons quelles ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers consolidés de la période considérée : ce sont les questions clés de l'audit. Nous décrivons ces questions dans notre rapport, sauf si des textes légaux ou réglementaires en empêchent la publication ou si, dans des circonstances extrêmement rares, nous déterminons que nous ne devrions pas communiquer une question dans notre rapport parce que l'on peut raisonnablement s'attendre à ce que les conséquences néfastes de la communication de cette question dépassent les avantages pour l'intérêt public.

L'associée responsable de la mission d'audit au terme de laquelle le présent rapport de l'auditeur indépendant est délivré est Helen Mitchell.

/s/ Ernst & Young s.r.l./S.E.N.C.R.L.

Comptables professionnels agréés

Experts-comptables autorisés

Toronto, Canada

Le 1^{er} décembre 2021

Rapport du cabinet d'experts-comptables inscrit indépendant

Aux actionnaires et aux administrateurs de la Banque Canadienne Impériale de Commerce

Opinion sur les états financiers consolidés

Nous avons effectué l'audit du bilan consolidé ci-joint de la Banque Canadienne Impériale de Commerce (CIBC) aux 31 octobre 2021 et 2020, de même que du compte de résultat consolidé, de l'état du résultat global consolidé, de l'état des variations des capitaux propres consolidé et du tableau des flux de trésorerie consolidé pour chacun des exercices compris dans la période de trois ans close le 31 octobre 2021, ainsi que des notes annexes (collectivement, les « états financiers consolidés »).

À notre avis, les états financiers consolidés ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière consolidée de la CIBC aux 31 octobre 2021 et 2020, ainsi que de sa performance financière consolidée et de ses flux de trésorerie consolidés pour chacun des exercices compris dans la période de trois ans close le 31 octobre 2021, conformément aux Normes internationales d'information financière (IFRS) publiées par l'International Accounting Standards Board.

Nous avons également audité, conformément aux normes du Public Company Accounting Oversight Board (PCAOB) des États-Unis, le contrôle interne à l'égard de l'information financière de la CIBC au 31 octobre 2021, selon les critères établis dans le document intitulé *Internal Control – Integrated Framework* publié par le Committee of Sponsoring Organizations de la Treadway Commission (cadre établi en 2013), et notre rapport daté du 1^{er} décembre 2021 comporte une opinion sans réserve à son égard.

Fondement de l'opinion

La responsabilité des états financiers consolidés incombe à la direction de la CIBC. Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers consolidés de la CIBC, sur la base de nos audits. Nous sommes un cabinet d'experts-comptables inscrit auprès du PCAOB et sommes tenus d'être indépendants de la CIBC conformément aux lois fédérales sur les valeurs mobilières des États-Unis et aux règles et règlements applicables de la Securities and Exchange Commission des États-Unis et du PCAOB.

Nous avons effectué nos audits conformément aux normes du PCAOB. Ces normes requièrent que nous planifions et réalisons l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Nos audits impliquaient notamment la mise en œuvre de procédures en vue d'évaluer les risques que les états financiers consolidés comportent une anomalie significative, que celle-ci résulte de fraudes ou d'erreurs, et la mise en œuvre de procédures qui répondent à ces risques. Ces procédures comprenaient le contrôle par sondages d'éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers consolidés. Nos audits comportaient également l'appréciation des méthodes comptables retenues et des estimations importantes faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers consolidés. Nous estimons que nos audits servent de fondement raisonnable à notre opinion.

Questions critiques de l'audit

Les questions critiques de l'audit ci-après sont des questions relevées au cours de l'audit des états financiers consolidés de la période considérée qui ont été ou doivent être communiquées au comité d'audit et qui 1) se rapportent à des comptes ou à des informations fournies qui sont significatifs par rapport aux états financiers consolidés et 2) requièrent des jugements particulièrement difficiles, subjectifs ou complexes de notre part. La communication des questions critiques de l'audit ne modifie en rien notre opinion sur les états financiers consolidés pris dans leur ensemble et ne signifie pas que nous exprimons des opinions distinctes sur les questions critiques de l'audit ou sur les comptes ou les informations fournies connexes.

| | |
|--|--|
| <i>Description de la question</i> | <p>Provision pour pertes sur créances</p> <p>Comme il est décrit à la note 1 et à la note 6 des états financiers consolidés, la CIBC a eu recours à un modèle de pertes de crédit attendues pour comptabiliser une provision pour pertes sur créances de 3,0 G\$ à son bilan consolidé. Les provisions pour pertes de crédit attendues reflètent le montant objectif et fondé sur des pondérations probabilistes qui est déterminé par l'évaluation d'un intervalle de résultats possibles et des informations raisonnables et justifiables sur des événements passés, les circonstances actuelles et des prévisions de l'évolution de la conjoncture économique à venir. Des informations prospectives, qui exigent une grande part de jugement, sont explicitement prises en compte dans l'estimation des provisions pour pertes de crédit attendues. Les provisions pour pertes de crédit attendues sont évaluées au montant i) des pertes de crédit attendues pour les 12 mois à venir, ou ii) des pertes de crédit attendues pour la durée de vie dans le cas des instruments financiers ayant subi une augmentation importante du risque de crédit (AIRC) depuis la comptabilisation initiale ou lorsqu'il existe une indication objective de dépréciation.</p> |
| <i>Façon dont nous avons traité la question dans le cadre de l'audit</i> | <p>L'audit de la provision pour pertes sur créances a constitué un processus complexe qui, en raison de la complexité inhérente des modèles, de l'important volume de données utilisées, des hypothèses, des jugements et de l'interrelation entre les variables ayant servi à évaluer les pertes de crédit attendues, a nécessité un jugement important de la part de l'auditeur et requis la participation de spécialistes. Les hypothèses et jugements importants ayant trait à l'estimation de la provision pour pertes sur créances comprennent i) la détermination du moment où un prêt a subi une AIRC; ii) la prévision des informations prospectives applicables à de multiples scénarios économiques et la pondération probabiliste de ces scénarios; iii) le calcul des pertes de crédit attendues pour les 12 mois à venir et pour la durée de vie; et iv) l'application d'un jugement d'expert en matière de crédit. La direction a appliqué une part de jugement accrue à l'égard des aspects susmentionnés au moment d'évaluer l'incidence de la COVID-19 sur la provision pour pertes sur créances. Plus particulièrement, la direction a posé des jugements dans l'évaluation de l'incidence de certaines mesures de crédit et informations prospectives dans le contexte actuel compte tenu de l'incidence de la COVID-19.</p> <p>Nous avons acquis une compréhension, évalué la conception et testé l'efficacité du fonctionnement des contrôles de la direction, y compris ceux liés à la technologie, sur la provision pour pertes sur créances. Les contrôles que nous avons testés comprennent notamment les contrôles sur l'élaboration, la validation et la surveillance du modèle, l'établissement de prévisions économiques, l'exhaustivité et l'exactitude des données, la détermination de la notation interne du risque pour les prêts autres que de détail, ainsi que les contrôles sur la gouvernance et la surveillance à l'égard de la revue des pertes de crédit attendues globales, y compris l'application d'un jugement d'expert en matière de crédit.</p> |
| <i>Description de la question</i> | <p>Pour tester la provision pour pertes sur créances, nous avons, entre autres procédures, évalué avec l'aide de nos spécialistes du risque de crédit si la méthode et les hypothèses des modèles importants utilisés pour estimer les pertes de crédit attendues sont conformes aux dispositions des IFRS et aux normes sectorielles. Pour un échantillon des modèles, nos spécialistes du risque de crédit ont réexécuté les tests de validation et de surveillance des modèles réalisés par la direction. Ces procédures comprenaient une évaluation des seuils utilisés pour déterminer si une AIRC est survenue. Pour un échantillon de variables d'informations prospectives, nous avons, avec l'aide de nos spécialistes en économie, évalué les méthodes de prévision de la direction et comparé les informations prospectives de la direction aux prévisions établies par des sources indépendantes et aux informations diffusées publiquement. Nous avons également évalué les pondérations probabilistes des scénarios utilisés dans les modèles fondés sur les pertes de crédit attendues. Avec l'aide de nos spécialistes du risque de crédit, nous avons également évalué la méthode et les processus de gouvernance de la direction à l'égard de l'application du jugement d'expert en matière de crédit en vérifiant si les montants comptabilisés reflétaient le crédit et les conditions économiques sous-jacents, y compris l'incidence de la COVID-19. Nous avons testé l'exhaustivité et l'exactitude des données utilisées dans l'évaluation des pertes de crédit attendues en vérifiant leur concordance avec les documents et les systèmes et évalué un échantillon de cotes de risque des emprunteurs autres que de détail par rapport à l'échelle d'évaluation du risque de la CIBC. Pour un échantillon, nous avons recalculé les pertes de crédit attendues pour tester l'exactitude arithmétique des modèles de la direction. Nous avons également évalué le caractère adéquat des informations fournies sur la provision pour pertes sur créances par voie de note dans les états financiers.</p> <p>Évaluation à la juste valeur des dérivés</p> <p>Comme il est décrit à la note 3 et à la note 13 des états financiers consolidés, la CIBC a comptabilisé des actifs dérivés de 35,9 G\$ et des passifs dérivés de 32,1 G\$. Les dérivés du portefeuille de la CIBC sont classés par niveau au sein d'une hiérarchie des justes valeurs, et la majorité des dérivés du portefeuille sont classés au niveau 2. Bien que des cours de marché existent pour les dérivés classés au niveau 1, ceux classés aux niveaux 2 et 3 nécessitent le recours à des techniques d'évaluation qui utilisent des données observables ou non observables sur le marché et qui exigent que la direction exerce son jugement.</p> |
| <i>Façon dont nous avons traité la question dans le cadre de l'audit</i> | <p>L'audit de l'évaluation des dérivés a constitué un processus complexe qui a exigé que nous portions des jugements importants, en plus de nécessiter la participation de spécialistes en évaluation dans les cas où la juste valeur a été déterminée au moyen de modèles complexes ou en se fondant sur des données importantes non observables sur le marché, notamment des ajustements de valeur importants. Les données et les hypothèses de modélisation utilisées pour déterminer la juste valeur à l'égard desquelles nous avons porté des jugements importants comprennent, notamment, les corrélations, les volatilités et les écarts de taux. L'évaluation des dérivés est sensible à ces données, car elles sont de nature prospective et peuvent être influencées par la conjoncture économique et les conditions du marché futures.</p> <p>Nous avons acquis une compréhension, évalué la conception et testé l'efficacité du fonctionnement des contrôles de la direction sur l'évaluation du portefeuille de dérivés de la CIBC, y compris ceux liés à la technologie. Les contrôles que nous avons testés comprennent notamment les contrôles sur l'élaboration et l'évaluation des modèles utilisés pour déterminer la juste valeur des dérivés, les contrôles sur le processus de vérification indépendante des prix, y compris l'intégrité des données importantes dont il est fait mention ci-dessus, et les contrôles sur l'examen des ajustements de valeur importants appliqués.</p> <p>Pour tester l'évaluation de ces dérivés, nos procédures d'audit ont compris, entre autres, une évaluation des méthodes et des données importantes utilisées par la CIBC. Avec l'aide de nos spécialistes en évaluation, nous avons réalisé une évaluation indépendante d'un échantillon de dérivés et d'ajustements de valeur afin d'évaluer les hypothèses de modélisation et les données importantes utilisées par la CIBC pour estimer leur juste valeur. Dans le cadre de notre évaluation indépendante, nous avons obtenu de façon indépendante à partir de données externes sur le marché les données importantes. Pour un échantillon de modèles, nous avons, avec l'aide de nos spécialistes en évaluation, évalué les méthodes d'évaluation utilisées par la CIBC pour déterminer la juste valeur. Nous avons également évalué le caractère adéquat des informations fournies au sujet de l'évaluation à la juste valeur des dérivés.</p> |

Évaluation des provisions pour positions fiscales incertaines

Description de la question

Comme il est décrit à la note 20 des états financiers consolidés, la CIBC a présenté ses jugements, estimations et hypothèses comptables importants pour la comptabilisation de l'incertitude à l'égard des positions fiscales. La CIBC exerce ses activités dans un contexte fiscal caractérisé par des lois fiscales complexes et en constante évolution s'appliquant aux institutions financières. L'incertitude à l'égard des positions fiscales découle du fait que la législation fiscale peut prêter à interprétation. L'estimation des provisions pour positions fiscales incertaines fait appel au jugement de la direction en lien avec l'interprétation des lois fiscales dans les divers territoires où la CIBC exerce ses activités. Une grande part de jugement est notamment requise pour déterminer s'il est probable que les positions adoptées par la CIBC dans ses déclarations fiscales seront maintenues en lien avec certaines positions fiscales complexes et pour évaluer le montant d'une telle provision au moment de sa comptabilisation.

Pour effectuer l'audit des provisions pour positions fiscales incertaines de la CIBC, nous avons dû faire appel à nos professionnels de la fiscalité et exercer notre jugement, notamment pour l'interprétation de la législation fiscale et de la jurisprudence.

Façon dont nous avons traité la question dans le cadre de l'audit

Nous avons acquis une compréhension, évalué la conception et testé l'efficacité du fonctionnement des contrôles de la direction sur les provisions pour positions fiscales incertaines de la CIBC, y compris notamment les contrôles à l'égard de l'évaluation par la direction du fondement technique des positions fiscales et du processus lié à l'évaluation des provisions fiscales connexes.

Avec l'aide de nos professionnels de la fiscalité, nous avons, entre autres procédures d'audit, examiné le fondement technique des positions fiscales adoptées par la CIBC et évalué toute provision pour positions fiscales incertaines connexe comptabilisée. Nous avons inspecté et évalué la correspondance avec les autorités fiscales compétentes, les avis à l'égard de l'impôt sur le résultat obtenus par la CIBC auprès de conseillers en fiscalité externes, y compris les opinions formulées au sujet de l'impôt sur le résultat, l'interprétation des lois fiscales par la CIBC et son évaluation de ces lois à l'égard de positions fiscales incertaines. Nous avons évalué le caractère raisonnable du traitement par la CIBC de toute information nouvelle reçue au cours de l'exercice en ce qui concerne les montants comptabilisés. Nous avons également évalué le caractère adéquat des informations fournies au sujet des positions fiscales incertaines.

/s/ Ernst & Young s.r.l./S.E.N.C.R.L.

Comptables professionnels agréés
Experts-comptables autorisés

Nous agissons en tant qu'auditeur de la CIBC depuis 2002.

Toronto, Canada
Le 1^{er} décembre 2021

Rapport du cabinet d'experts-comptables inscrit indépendant

Aux actionnaires et aux administrateurs de la Banque Canadienne Impériale de Commerce

Opinion sur le contrôle interne à l'égard de l'information financière

Nous avons effectué l'audit du contrôle interne à l'égard de l'information financière de la Banque Canadienne Impériale de Commerce (CIBC) en date du 31 octobre 2021 sur la base des critères établis dans le document intitulé *Internal Control – Integrated Framework* publié par le Committee of Sponsoring Organizations de la Commission Treadway (cadre établi en 2013) (critères établis par le COSO). À notre avis, la CIBC maintenait, dans tous ses aspects significatifs, un contrôle interne efficace à l'égard de l'information financière en date du 31 octobre 2021 selon les critères établis par le COSO.

Nous avons également effectué l'audit, conformément aux normes du Public Company Accounting Oversight Board (PCAOB) des États-Unis, du bilan consolidé de la CIBC aux 31 octobre 2021 et 2020, ainsi que du compte de résultat consolidé, de l'état du résultat global consolidé, de l'état des variations des capitaux propres consolidé et du tableau des flux de trésorerie consolidé pour chacun des exercices compris dans la période de trois ans close le 31 octobre 2021, ainsi que les notes annexes, et notre rapport du 1^{er} décembre 2021 exprime une opinion sans réserve à leur égard.

Fondement de l'opinion

La direction de la CIBC est responsable du maintien d'un contrôle interne efficace à l'égard de l'information financière et de l'évaluation qu'elle fait de l'efficacité du contrôle interne à l'égard de l'information financière incluse dans la section « Rapport annuel de la direction sur le contrôle interne à l'égard de l'information financière » qui figure dans le rapport de gestion. Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion quant au contrôle interne à l'égard de l'information financière de la CIBC en nous fondant sur notre audit. Nous sommes un cabinet d'experts-comptables inscrit auprès du PCAOB et sommes tenus d'être indépendants de la CIBC conformément aux lois fédérales sur les valeurs mobilières des États-Unis et aux règles et règlements applicables de la Securities and Exchange Commission des États-Unis et du PCAOB.

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes du PCAOB. Ces normes requièrent que nous planifions et réalisons l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable qu'un contrôle interne efficace à l'égard de l'information financière a été maintenu dans tous ses aspects significatifs.

Notre audit a comporté l'acquisition d'une compréhension du contrôle interne à l'égard de l'information financière, une évaluation du risque de l'existence d'une faiblesse significative, des tests et une évaluation de l'efficacité de la conception et du fonctionnement du contrôle interne en fonction de notre évaluation du risque, ainsi que la mise en œuvre des autres procédures que nous avons jugées nécessaires dans les circonstances. Nous estimons que notre audit constitue un fondement raisonnable à l'expression de notre opinion.

Définition et limites du contrôle interne à l'égard de l'information financière

Le contrôle interne à l'égard de l'information financière d'une société est un processus conçu pour fournir une assurance raisonnable que l'information financière est fiable et que les états financiers ont été établis, aux fins de la publication de l'information financière, conformément aux principes comptables généralement reconnus. Le contrôle interne à l'égard de l'information financière d'une société comprend les politiques et procédures qui 1) concernent la tenue de dossiers suffisamment détaillés qui donnent une image fidèle des opérations et des cessions d'actifs de la société; 2) fournissent une assurance raisonnable que les opérations sont enregistrées comme il se doit pour établir les états financiers conformément aux principes comptables généralement reconnus et que les encaissements et décaissements de la société ne sont faits qu'avec l'autorisation de la direction et du conseil d'administration; et 3) fournissent une assurance raisonnable concernant la prévention ou la détection à temps de toute acquisition, utilisation ou cession non autorisée d'actifs de la société qui pourrait avoir une incidence significative sur les états financiers.

En raison des limites qui lui sont inhérentes, il se peut que le contrôle interne à l'égard de l'information financière ne permette pas de prévenir ou de détecter certaines anomalies. De plus, toute projection du résultat d'une évaluation de son efficacité sur des périodes futures comporte le risque que les contrôles deviennent inadéquats en raison de changements de situation ou que le niveau de respect des politiques ou des procédures diminue.

/s/ Ernst & Young s.r.l./s.e.n.c.r.l.

Comptables professionnels agréés

Experts-comptables autorisés

Toronto, Canada

Le 1^{er} décembre 2021

Bilan consolidé

| En millions de dollars canadiens, aux 31 octobre | 2021 | 2020 |
|---|-------------------|------------|
| ACTIF | | |
| Trésorerie et dépôts non productifs d'intérêts auprès d'autres banques | 34 573 \$ | 43 531 \$ |
| Dépôts productifs d'intérêts auprès d'autres banques | 22 424 | 18 987 |
| Valeurs mobilières (note 5) | 161 401 | 149 046 |
| Garanties au comptant au titre de valeurs empruntées | 12 368 | 8 547 |
| Valeurs acquises en vertu de prises en pension de titres | 67 572 | 65 595 |
| Prêts (note 6) | | |
| Prêts hypothécaires à l'habitation | 251 526 | 221 165 |
| Prêts personnels | 41 897 | 42 222 |
| Cartes de crédit | 11 134 | 11 389 |
| Prêts aux entreprises et aux gouvernements | 150 213 | 135 546 |
| Provision pour pertes sur créances | (2 849) | (3 540) |
| | 451 921 | 406 782 |
| Divers | | |
| Dérivés (note 13) | 35 912 | 32 730 |
| Engagements de clients en vertu d'acceptations | 10 958 | 9 606 |
| Immobilisations corporelles (note 8) | 3 286 | 2 997 |
| Goodwill (note 9) | 4 954 | 5 253 |
| Logiciels et autres immobilisations incorporelles (note 9) | 2 029 | 1 961 |
| Placements dans des entreprises associées et des coentreprises comptabilisés selon la méthode de la mise en équivalence (note 26) | 658 | 658 |
| Actif d'impôt différé (note 20) | 402 | 650 |
| Autres actifs (note 10) | 29 225 | 23 208 |
| | 87 424 | 77 063 |
| | 837 683 \$ | 769 551 \$ |
| PASSIF ET CAPITAUX PROPRES | | |
| Dépôts (note 11) | | |
| Particuliers | 213 932 \$ | 202 152 \$ |
| Entreprises et gouvernements | 344 388 | 311 426 |
| Banques | 20 246 | 17 011 |
| Emprunts garantis | 42 592 | 40 151 |
| | 621 158 | 570 740 |
| Engagements liés à des valeurs vendues à découvert | 22 790 | 15 963 |
| Garanties au comptant au titre de valeurs prêtées | 2 463 | 1 824 |
| Engagements liés à des valeurs vendues en vertu de mises en pension de titres | 71 880 | 71 653 |
| Divers | | |
| Dérivés (note 13) | 32 101 | 30 508 |
| Acceptations | 10 961 | 9 649 |
| Passif d'impôt différé (note 20) | 38 | 33 |
| Autres passifs (note 12) | 24 923 | 22 134 |
| | 68 023 | 62 324 |
| Titres secondaires (note 15) | 5 539 | 5 712 |
| Capitaux propres | | |
| Actions privilégiées et autres instruments de capitaux propres (note 16) | 4 325 | 3 575 |
| Actions ordinaires (note 16) | 14 351 | 13 908 |
| Surplus d'apport | 110 | 117 |
| Résultats non distribués | 25 793 | 22 119 |
| Cumul des autres éléments du résultat global | 1 069 | 1 435 |
| Total des capitaux propres applicables aux actionnaires | 45 648 | 41 154 |
| Participations ne donnant pas le contrôle | 182 | 181 |
| Total des capitaux propres | 45 830 | 41 335 |
| | 837 683 \$ | 769 551 \$ |

Les notes ci-jointes et les parties ombragées du rapport de gestion portant sur la gestion du risque font partie intégrante des états financiers consolidés.

Victor G. Dodig
Président et chef de la direction

Nicholas D. Le Pan
Administrateur

Compte de résultat consolidé

| En millions de dollars canadiens, sauf indication contraire, pour les exercices clos les 31 octobre | 2021 | 2020 | 2019 |
|--|-----------|-----------|-----------|
| Produits d'intérêts (note 30) ¹ | | | |
| Prêts | 12 150 \$ | 13 863 \$ | 16 048 \$ |
| Valeurs mobilières | 2 141 | 2 568 | 2 779 |
| Valeurs empruntées ou acquises en vertu de prises en pension de titres | 319 | 842 | 1 474 |
| Dépôts auprès d'autres banques | 131 | 249 | 396 |
| | 14 741 | 17 522 | 20 697 |
| Charges d'intérêts (note 30) | | | |
| Dépôts | 2 651 | 5 326 | 8 422 |
| Valeurs vendues à découvert | 236 | 254 | 291 |
| Valeurs prêtées ou vendues en vertu de mises en pension de titres | 208 | 656 | 1 198 |
| Titres secondaires | 122 | 159 | 198 |
| Divers | 65 | 83 | 37 |
| | 3 282 | 6 478 | 10 146 |
| Produits nets d'intérêts | 11 459 | 11 044 | 10 551 |
| Produits autres que d'intérêts | | | |
| Rémunération de prise ferme et honoraires de consultation | 713 | 468 | 475 |
| Frais sur les dépôts et les paiements | 797 | 781 | 908 |
| Commissions sur crédit | 1 152 | 1 020 | 958 |
| Honoraires d'administration de cartes | 460 | 410 | 458 |
| Honoraires de gestion de placements et de garde | 1 621 | 1 382 | 1 305 |
| Produits tirés des fonds communs de placement | 1 772 | 1 586 | 1 595 |
| Produits tirés des assurances, nets des réclamations | 358 | 386 | 430 |
| Commissions liées aux transactions sur valeurs mobilières | 426 | 362 | 313 |
| Profits (pertes) sur les instruments financiers évalués/désignés à la juste valeur par le biais du résultat net (JVRN), montant net | 607 | 694 | 761 |
| Profits (pertes) sur les titres de créance évalués à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global (JVAERG) et au coût amorti, montant net | 90 | 9 | 34 |
| Produits tirés des opérations de change autres que de négociation | 276 | 234 | 304 |
| Produits tirés des entreprises associées et des coentreprises comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence (note 26) | 55 | 79 | 92 |
| Divers | 229 | 286 | 427 |
| | 8 556 | 7 697 | 8 060 |
| Total des produits | 20 015 | 18 741 | 18 611 |
| Dotations à la provision pour pertes sur créances (note 6) | 158 | 2 489 | 1 286 |
| Charges autres que d'intérêts | | | |
| Salaires et avantages du personnel | 6 450 | 6 259 | 5 726 |
| Frais d'occupation | 916 | 944 | 892 |
| Matériel informatique, logiciels et matériel de bureau | 2 030 | 1 939 | 1 874 |
| Communications | 318 | 308 | 303 |
| Publicité et expansion des affaires | 237 | 271 | 359 |
| Honoraires | 277 | 203 | 226 |
| Taxes d'affaires et taxes sur le capital | 111 | 117 | 110 |
| Divers (notes 4 et 9) | 1 196 | 1 321 | 1 366 |
| | 11 535 | 11 362 | 10 856 |
| Résultat avant impôt sur le résultat | 8 322 | 4 890 | 6 469 |
| Impôt sur le résultat (note 20) | 1 876 | 1 098 | 1 348 |
| Résultat net | 6 446 \$ | 3 792 \$ | 5 121 \$ |
| Résultat net applicable aux participations ne donnant pas le contrôle | 17 \$ | 2 \$ | 25 \$ |
| Porteurs d'actions privilégiées et d'autres instruments de capitaux propres | 158 \$ | 122 \$ | 111 \$ |
| Porteurs d'actions ordinaires | 6 271 | 3 668 | 4 985 |
| Résultat net applicable aux actionnaires | 6 429 \$ | 3 790 \$ | 5 096 \$ |
| Résultat par action (en dollars) (note 21) | | | |
| De base | 13,97 \$ | 8,23 \$ | 11,22 \$ |
| Dilué | 13,93 | 8,22 | 11,19 |
| Dividendes par action ordinaire (en dollars) (note 16) | 5,84 | 5,82 | 5,60 |

1) Comprend des produits d'intérêts de 13,2 G\$, calculés selon la méthode du taux d'intérêt effectif, pour l'exercice clos le 31 octobre 2021 (15,7 G\$ en 2020 et 18,8 G\$ en 2019).

Les notes ci-jointes et les parties ombragées du rapport de gestion portant sur la gestion du risque font partie intégrante des états financiers consolidés.

État du résultat global consolidé

| En millions de dollars canadiens, pour les exercices clos les 31 octobre | 2021 | 2020 | 2019 |
|--|-----------------|----------|----------|
| Résultat net | 6 446 \$ | 3 792 \$ | 5 121 \$ |
| Autres éléments du résultat global, nets de l'impôt sur le résultat, qui pourraient faire l'objet d'un reclassement subséquent en résultat net | | | |
| Écart de change, montant net | | | |
| Profits nets (pertes nettes) sur investissements dans des établissements à l'étranger | (2 610) | 382 | (21) |
| Profits nets (pertes nettes) sur transactions de couverture d'investissements dans des établissements à l'étranger | 1 495 | (202) | (10) |
| | (1 115) | 180 | (31) |
| Variation nette des titres de créance évalués à la JVAERG | | | |
| Profits nets (pertes nettes) sur les valeurs évaluées à la JVAERG | (50) | 254 | 244 |
| Reclassement en résultat net de (profits nets) pertes nettes | (66) | (22) | (28) |
| | (116) | 232 | 216 |
| Variation nette des couvertures de flux de trésorerie | | | |
| Profits nets (pertes nettes) sur dérivés désignés comme couvertures de flux de trésorerie | 178 | 142 | 137 |
| Reclassement en résultat net de (profits nets) pertes nettes | (315) | 19 | (6) |
| | (137) | 161 | 131 |
| Autres éléments du résultat global, nets de l'impôt sur le résultat, qui ne pourraient pas faire l'objet d'un reclassement subséquent en résultat net | | | |
| Profits nets (pertes nettes) au titre des régimes d'avantages postérieurs à l'emploi à prestations définies | 917 | 80 | (220) |
| Profits nets (pertes nettes) découlant de la variation de la juste valeur des passifs désignés à leur juste valeur attribuable aux variations du risque de crédit | 12 | (56) | 28 |
| Profits nets (pertes nettes) sur les titres de participation désignés à la JVAERG | 100 | 50 | (2) |
| | 1 029 | 74 | (194) |
| Total des autres éléments du résultat global¹ | (339) | 647 | 122 |
| Résultat global | 6 107 \$ | 4 439 \$ | 5 243 \$ |
| Résultat global applicable aux participations ne donnant pas le contrôle | 17 \$ | 2 \$ | 25 \$ |
| Porteurs d'actions privilégiées et d'autres instruments de capitaux propres | 158 \$ | 122 \$ | 111 \$ |
| Porteurs d'actions ordinaires | 5 932 | 4 315 | 5 107 |
| Résultat global applicable aux actionnaires | 6 090 \$ | 4 437 \$ | 5 218 \$ |

1) Comprend des pertes de 43 M\$ en 2021 (44 M\$ de profits en 2020 et 44 M\$ de profits en 2019) ayant trait à nos placements dans des entreprises associées et des coentreprises comptabilisés selon la méthode de la mise en équivalence.

| En millions de dollars canadiens, pour les exercices clos les 31 octobre | 2021 | 2020 | 2019 |
|---|----------------|---------|--------|
| (Charge) économie d'impôt sur le résultat attribuée à chacune des composantes des autres éléments du résultat global | | | |
| Éléments qui pourraient faire l'objet d'un reclassement subséquent en résultat net | | | |
| Écart de change, montant net | | | |
| Profits nets (pertes nettes) sur investissements dans des établissements à l'étranger | 45 \$ | 42 \$ | – \$ |
| Profits nets (pertes nettes) sur transactions de couverture d'investissements dans des établissements à l'étranger | (53) | (46) | (16) |
| | (8) | (4) | (16) |
| Variation nette des titres de créance évalués à la JVAERG | | | |
| Profits nets (pertes nettes) sur les valeurs évaluées à la JVAERG | (11) | (59) | (36) |
| Reclassement en résultat net de (profits nets) pertes nettes | 23 | 7 | 10 |
| | 12 | (52) | (26) |
| Variation nette des couvertures de flux de trésorerie | | | |
| Profits nets (pertes nettes) sur dérivés désignés comme couvertures de flux de trésorerie | (64) | (51) | (49) |
| Reclassement en résultat net de (profits nets) pertes nettes | 112 | (7) | 2 |
| | 48 | (58) | (47) |
| Éléments qui ne peuvent faire l'objet d'un reclassement subséquent en résultat net | | | |
| Profits nets (pertes nettes) au titre des régimes d'avantages postérieurs à l'emploi à prestations définies | (311) | (19) | 77 |
| Profits nets (pertes nettes) découlant de la variation de la juste valeur des passifs désignés à leur juste valeur attribuable aux variations du risque de crédit | (4) | 20 | (10) |
| Profits nets (pertes nettes) sur les titres de participation désignés à la JVAERG | (34) | (17) | – |
| | (349) | (16) | 67 |
| | (297)\$ | (130)\$ | (22)\$ |

Les notes ci-jointes et les parties ombragées du rapport de gestion portant sur la gestion du risque font partie intégrante des états financiers consolidés.

État des variations des capitaux propres consolidé

| En millions de dollars canadiens, pour les exercices clos les 31 octobre | 2021 | 2020 | 2019 |
|--|-----------------|-----------------|---------------|
| Actions privilégiées et autres instruments de capitaux propres (note 16) | | | |
| Solde au début de l'exercice | 3 575 \$ | 2 825 \$ | 2 250 \$ |
| Émission d'actions privilégiées et de billets avec remboursement de capital à recours limité (BRCL) | 750 | 750 | 575 |
| Solde à la fin de l'exercice | 4 325 \$ | 3 575 \$ | 2 825 \$ |
| Actions ordinaires (note 16) | | | |
| Solde au début de l'exercice | 13 908 \$ | 13 591 \$ | 13 243 \$ |
| Émission d'actions ordinaires | 458 | 371 | 377 |
| Achat d'actions ordinaires aux fins d'annulation | — | (68) | (30) |
| Actions autodétenuës | (15) | 14 | 1 |
| Solde à la fin de l'exercice | 14 351 \$ | 13 908 \$ | 13 591 \$ |
| Surplus d'apport | | | |
| Solde au début de l'exercice | 117 \$ | 125 \$ | 136 \$ |
| Charge de rémunération découlant des attributions fondées sur des actions réglées en instruments de capitaux propres | 19 | 14 | 16 |
| Exercice d'options sur actions et règlement d'autres attributions fondées sur des actions réglées en instruments de capitaux propres | (43) | (20) | (27) |
| Divers | 17 | (2) | — |
| Solde à la fin de l'exercice | 110 \$ | 117 \$ | 125 \$ |
| Résultats non distribués | | | |
| Solde au début de l'exercice avant les modifications de méthodes comptables | s. o. | 20 972 \$ | 18 537 \$ |
| Incidence de l'adoption de l'IFRS 15 le 1 ^{er} novembre 2018 | s. o. | s. o. | 6 |
| Incidence de l'adoption de l'IFRS 16 le 1 ^{er} novembre 2019 | s. o. | 148 | s. o. |
| Solde au début de l'exercice après les modifications de méthodes comptables | 22 119 \$ | 21 120 | 18 543 |
| Résultat net applicable aux actionnaires | 6 429 | 3 790 | 5 096 |
| Dividendes et distributions (note 16) | | | |
| Actions privilégiées et autres instruments de capitaux propres | (158) | (122) | (111) |
| Actions ordinaires | (2 622) | (2 592) | (2 488) |
| Prime à l'achat d'actions ordinaires aux fins d'annulation | — | (166) | (79) |
| Profits réalisés (pertes réalisées) sur les titres de participation désignés à la JVAERG reclassés du cumul des autres éléments du résultat global | 27 | 93 | 18 |
| Divers | (2) | (4) | (7) |
| Solde à la fin de l'exercice | 25 793 \$ | 22 119 \$ | 20 972 \$ |
| Cumul des autres éléments du résultat global, net de l'impôt sur le résultat | | | |
| Cumul des autres éléments du résultat global, net de l'impôt sur le résultat, qui pourraient faire l'objet d'un reclassement subséquent en résultat net | | | |
| Écart de change, montant net | | | |
| Solde au début de l'exercice | 1 173 \$ | 993 \$ | 1 024 \$ |
| Variation nette de l'écart de change | (1 115) | 180 | (31) |
| Solde à la fin de l'exercice | 58 \$ | 1 173 \$ | 993 \$ |
| Profits nets (pertes nettes) sur les titres de créance évalués à la JVAERG | | | |
| Solde au début de l'exercice | 309 \$ | 77 \$ | (139)\$ |
| Variation nette des titres de créance évalués à la JVAERG | (116) | 232 | 216 |
| Solde à la fin de l'exercice | 193 \$ | 309 \$ | 77 \$ |
| Profits nets (pertes nettes) sur couvertures de flux de trésorerie | | | |
| Solde au début de l'exercice | 274 \$ | 113 \$ | (18)\$ |
| Variation nette des couvertures de flux de trésorerie | (137) | 161 | 131 |
| Solde à la fin de l'exercice | 137 \$ | 274 \$ | 113 \$ |
| Cumul des autres éléments du résultat global, net de l'impôt sur le résultat, qui ne pourraient pas faire l'objet d'un reclassement subséquent en résultat net | | | |
| Profits nets (pertes nettes) au titre des régimes d'avantages postérieurs à l'emploi à prestations définies | | | |
| Solde au début de l'exercice | (283)\$ | (363)\$ | (143)\$ |
| Variation nette des régimes d'avantages postérieurs à l'emploi à prestations définies | 917 | 80 | (220) |
| Solde à la fin de l'exercice | 634 \$ | (283)\$ | (363)\$ |
| Profits nets (pertes nettes) découlant de la variation de la juste valeur des passifs désignés à leur juste valeur attribuable aux variations du risque de crédit | | | |
| Solde au début de l'exercice | (40)\$ | 16 \$ | (12)\$ |
| Variation nette attribuable aux variations du risque de crédit | 12 | (56) | 28 |
| Solde à la fin de l'exercice | (28)\$ | (40)\$ | 16 \$ |
| Profits nets (pertes nettes) sur les titres de participation désignés à la JVAERG | | | |
| Solde au début de l'exercice | 2 \$ | 45 \$ | 65 \$ |
| Profits nets (pertes nettes) sur les titres de participation désignés à la JVAERG | 100 | 50 | (2) |
| Profits réalisés (pertes réalisées) sur les titres de participation désignés à la JVAERG reclassé(s) en résultats non distribués | (27) | (93) | (18) |
| Solde à la fin de l'exercice | 75 \$ | 2 \$ | 45 \$ |
| Total du cumul des autres éléments du résultat global, net de l'impôt sur le résultat | 1 069 \$ | 1 435 \$ | 881 \$ |
| Participations ne donnant pas le contrôle | | | |
| Solde au début de l'exercice | 181 \$ | 186 \$ | 173 \$ |
| Résultat net applicable aux participations ne donnant pas le contrôle | 17 | 2 | 25 |
| Dividendes | (9) | (15) | (11) |
| Divers | (7) | 8 | (1) |
| Solde à la fin de l'exercice | 182 \$ | 181 \$ | 186 \$ |
| Capitaux propres à la fin de l'exercice | 45 830 \$ | 41 335 \$ | 38 580 \$ |

s. o. Sans objet.

Les notes ci-jointes et les parties ombragées du rapport de gestion portant sur la gestion du risque font partie intégrante des états financiers consolidés.

Tableau des flux de trésorerie consolidé

| En millions de dollars canadiens, pour les exercices clos les 31 octobre | 2021 | 2020 | 2019 |
|--|------------------|------------------|-----------------|
| Flux de trésorerie d'exploitation | | | |
| Résultat net | 6 446 \$ | 3 792 \$ | 5 121 \$ |
| Ajustements pour rapprocher le résultat net des flux de trésorerie d'exploitation : | | | |
| Dotation à la provision pour pertes sur créances | 158 | 2 489 | 1 286 |
| Amortissement et perte de valeur ¹ | 1 017 | 1 311 | 838 |
| Charge au titre des options sur actions et des actions subalternes | 19 | 14 | 16 |
| Impôt différé | (41) | (228) | 108 |
| Pertes (profits) sur titres de créance évalués à la JVAERG et au coût amorti | (90) | (9) | (34) |
| Pertes nettes (profits nets) à la cession d'immobilisations corporelles | – | 4 | (7) |
| Autres éléments hors caisse, montant net | 927 | (767) | (229) |
| Variations nettes des actifs et des passifs d'exploitation | | | |
| Dépôts productifs d'intérêts auprès d'autres banques | (3 437) | (5 468) | (208) |
| Prêts, nets des remboursements | (46 883) | (18 891) | (17 653) |
| Dépôts, nets des retraits | 47 521 | 82 120 | 19 838 |
| Engagements liés à des valeurs vendues en vertu de découvert | 6 827 | 328 | 1 853 |
| Intérêts courus à recevoir | 46 | 97 | (122) |
| Intérêts courus à payer | (419) | (238) | 138 |
| Actifs dérivés | (3 172) | (8 832) | (2 484) |
| Passifs dérivés | 1 582 | 5 184 | 4 037 |
| Valeurs mobilières évaluées à la JVRN | (9 552) | (8 296) | (1 826) |
| Autres actifs et passifs évalués/désignés à la JVRN | 7 277 | 1 563 | 1 222 |
| Impôt exigible | 543 | 1 287 | (309) |
| Garanties au comptant au titre de valeurs prêtées | 639 | 2 | (909) |
| Engagements liés à des valeurs vendues en vertu de mises en pension de titres | (2 248) | 19 852 | 20 961 |
| Garanties au comptant au titre de valeurs empruntées | (3 821) | (4 883) | 1 824 |
| Valeurs acquises en vertu de prises en pension de titres | (1 977) | (9 394) | (10 785) |
| Divers, montant net ² | (4 694) | (270) | (3 590) |
| | (3 332) | 60 767 | 19 086 |
| Flux de trésorerie de financement | | | |
| Émission de titres secondaires | 1 000 | 1 000 | 1 500 |
| Remboursement/rachat/échéance de titres secondaires | (1 008) | (33) | (1 001) |
| Émission d'actions privilégiées et de billets avec remboursement de capital à recours limité, nette des frais liés à l'émission | 748 | 747 | 568 |
| Émission d'actions ordinaires au comptant | 284 | 163 | 157 |
| Achat d'actions ordinaires aux fins d'annulation | – | (234) | (109) |
| Vente (achat) d'actions autodétenuës, montant net | (15) | 14 | 1 |
| Dividendes et distributions versés | (2 649) | (2 571) | (2 406) |
| Remboursement des obligations locatives | (305) | (307) | – |
| | (1 945) | (1 221) | (1 290) |
| Flux de trésorerie d'investissement | | | |
| Achat de valeurs mobilières évaluées/désignées à la JVAERG et au coût amorti | (49 896) | (54 075) | (42 304) |
| Produit de la vente de valeurs mobilières évaluées/désignées à la JVAERG et au coût amorti | 23 917 | 11 883 | 13 764 |
| Produit à l'échéance de titres de créance évalués à la JVAERG et au coût amorti | 23 312 | 23 093 | 10 948 |
| Sorties affectées aux acquisitions, nettes de la trésorerie acquise | – | – | (25) |
| Vente (achat) d'immobilisations corporelles, de logiciels et d'autres immobilisations incorporelles, montant net ² | (839) | (781) | (723) |
| | (3 506) | (19 880) | (18 340) |
| Incidence de la fluctuation des taux de change sur la trésorerie et les dépôts non productifs d'intérêts auprès d'autres banques | (175) | 25 | 4 |
| Augmentation (diminution) nette de la trésorerie et des dépôts non productifs d'intérêts auprès d'autres banques au cours de l'exercice | (8 958) | 39 691 | (540) |
| Trésorerie et dépôts non productifs d'intérêts auprès d'autres banques au début de l'exercice | 43 531 | 3 840 | 4 380 |
| Trésorerie et dépôts non productifs d'intérêts auprès d'autres banques à la fin de l'exercice³ | 34 573 \$ | 43 531 \$ | 3 840 \$ |
| Intérêts versés au comptant | 3 701 \$ | 6 716 \$ | 10 008 \$ |
| Intérêts reçus au comptant | 13 890 | 16 774 | 19 840 |
| Dividendes reçus au comptant | 897 | 845 | 735 |
| Impôt sur le résultat payé au comptant | 1 374 | 39 | 1 549 |

1) Comprend l'amortissement et la perte de valeur des bâtiments, des actifs au titre de droits d'utilisation, du mobilier, du matériel, des améliorations locatives, des logiciels et autres immobilisations incorporelles, ainsi que du goodwill.

2) Certaines informations ont été reclassées afin de rendre leur présentation conforme à celle adoptée pour l'exercice considéré.

3) Comprend des liquidités soumises à restrictions de 446 M\$ (463 M\$ en 2020 et 479 M\$ en 2019) et des comptes de dépôt à vue productifs d'intérêts avec la Banque du Canada.

Les notes ci-jointes et les parties ombragées du rapport de gestion portant sur la gestion du risque font partie intégrante des états financiers consolidés.

Notes des états financiers consolidés

La Banque Canadienne Impériale de Commerce (la CIBC) est une institution financière diversifiée régie par la *Loi sur les banques* (Canada). La CIBC est née de la fusion, en 1961, de la Banque Canadienne de Commerce et de la Banque Impériale du Canada. Par l'intermédiaire de ses quatre unités d'exploitation stratégiques, Services bancaires personnels et PME, région du Canada, Groupe Entreprises et Gestion des avoirs, région du Canada, Groupe Entreprises et Gestion des avoirs, région des États-Unis, et Marchés des capitaux, la CIBC offre un éventail complet de produits et de services financiers à 11 millions de particuliers, d'entreprises, de clients du secteur public et de clients institutionnels au Canada, aux États-Unis et dans le monde entier. Pour plus de précisions sur nos unités d'exploitation, se reporter à la note 31. La CIBC est constituée au Canada, et son siège social et sa principale place d'affaires sont situés à CIBC Square, Toronto (Ontario) depuis le 1^{er} novembre 2021.

Note 1 | Base d'établissement et sommaire des principales méthodes comptables

Base d'établissement

Les états financiers consolidés de la CIBC ont été préparés selon les Normes internationales d'information financière (IFRS) publiées par l'International Accounting Standards Board (IASB). Les présents états financiers consolidés sont également conformes au paragraphe 308(4) de la *Loi sur les banques* (Canada) et aux exigences du Bureau du surintendant des institutions financières (BSIF).

La CIBC a appliqué de manière uniforme les mêmes méthodes comptables pendant toutes les périodes présentées, à l'exception de l'adoption du Cadre conceptuel de l'information financière, avec prise d'effet le 1^{er} novembre 2020, de l'adoption de la Réforme des taux d'intérêt de référence, phase 2 (modifications d'IFRS 9, d'IAS 39, d'IFRS 7, d'IFRS 4 et d'IFRS 16) (les modifications issues de la phase 2), avec prise d'effet le 1^{er} novembre 2020, de l'adoption de la Réforme des taux d'intérêt de référence (modifications d'IFRS 9, d'IAS 39 et d'IFRS 7) (les modifications issues de la phase 1), avec prise d'effet le 1^{er} novembre 2019, de l'adoption de l'IFRS 16, *Contrats de location*, avec prise d'effet le 1^{er} novembre 2019, et de l'adoption des dispositions de l'Interprétation 23 du Comité d'interprétation des Normes internationales d'information financière (IFRIC 23), *Incertitude relative aux traitements fiscaux*, avec prise d'effet le 1^{er} novembre 2019, ces normes et ces modifications ayant été adoptées sans retraitement des informations comparatives, comme il est mentionné ci-après dans les sections intitulées Cadre conceptuel de l'information financière (Cadre conceptuel), Réforme des taux d'intérêt de référence, Contrats de location et Interprétation 23 du Comité d'interprétation des Normes internationales d'information financière, *Incertitude relative aux traitements fiscaux* (IFRIC 23).

À moins d'indication contraire, tous les montants contenus dans les présents états financiers consolidés sont libellés en millions de dollars canadiens.

La publication des présents états financiers consolidés a été approuvée par le conseil d'administration (le conseil) le 1^{er} décembre 2021.

Sommaire des principales méthodes comptables

Nos principales méthodes comptables sont décrites dans les paragraphes qui suivent.

Utilisation d'estimations et d'hypothèses

Pour préparer les états financiers consolidés selon les IFRS, la direction doit faire des estimations et formuler des hypothèses à l'égard des montants comptabilisés et évalués d'actifs et de passifs, du résultat net, du résultat global et des informations connexes. Des estimations importantes sont faites et des hypothèses significatives sont formulées afin d'évaluer les instruments financiers, la provision pour pertes sur créances, la dépréciation des actifs, l'impôt sur le résultat, les provisions et les passifs éventuels, les programmes de fidélisation autogérés et les hypothèses relatives aux avantages postérieurs à l'emploi et autres avantages à long terme, ainsi que pour évaluer si les entités structurées doivent être consolidées. Les résultats réels pourraient différer de ces estimations et de ces hypothèses.

Périmètre de consolidation

Nous consolidons les entités sur lesquelles nous exerçons le contrôle. Les conditions suivantes doivent être remplies pour avoir le contrôle sur une autre entité : i) il faut détenir le pouvoir de diriger les activités pertinentes de l'entité, ii) il faut être exposé ou avoir droit à des rendements variables en raison de nos liens avec l'entité et iii) il faut avoir la capacité d'influer sur ces rendements obtenus du fait que nous exerçons notre pouvoir sur l'entité.

Filiales

Les filiales sont des entités sur lesquelles la CIBC exerce le contrôle. En règle générale, la CIBC exerce le contrôle sur ses filiales en raison de sa participation de plus de 50 % dans les droits de vote et est exposée de façon importante à ses filiales compte tenu de sa participation de plus de 50 % dans celles-ci. L'incidence des droits de vote potentiels que la CIBC a la capacité pratique d'exercer est prise en compte dans l'évaluation de l'existence du contrôle. Les filiales sont consolidées à compter de la date où leur contrôle est obtenu par la CIBC, et cessent d'être consolidées dès la perte de ce contrôle. Les méthodes comptables sont appliquées de manière uniforme à toutes les filiales consolidées. D'autres renseignements sur nos principales filiales figurent à la note 27.

Entités structurées

Une entité structurée est une entité conçue de telle manière que les droits de vote ou droits similaires ne constituent pas le facteur déterminant pour établir qui contrôle l'entité; c'est notamment le cas lorsque les droits de vote concernent uniquement des tâches administratives et que les activités pertinentes importantes sont dirigées au moyen d'accords contractuels. Les entités structurées présentent souvent certaines ou l'ensemble des caractéristiques suivantes : i) activités bien circonscrites; ii) objectif précis et bien défini, par exemple : titriser nos propres actifs financiers ou les actifs financiers de tiers afin de fournir des sources de financement ou de fournir des possibilités de placement à des investisseurs en leur transférant les risques et avantages associés aux actifs de l'entité structurée; iii) capitaux propres insuffisants pour permettre à l'entité structurée de financer ses activités sans recourir à un soutien financier subordonné; ou iv) financement par émission, auprès d'investisseurs, de multiples instruments liés entre eux par contrat et créant des concentrations de risque de crédit ou d'autres risques. Parmi les entités structurées, on compte des entités de titrisation, du financement adossé à des actifs et des fonds de placement.

Lorsque les droits de vote ne sont pas pertinents pour déterminer si la CIBC a le pouvoir sur une entité, surtout dans le cas d'entités structurées complexes, l'évaluation du contrôle tient compte de tous les faits et circonstances, notamment l'objet et la conception de l'entité émettrice, les relations avec les autres investisseurs et la capacité de chaque investisseur de prendre des décisions à l'égard des activités importantes, et si la CIBC agit à titre de mandant ou de mandataire.

Nous n'exerçons pas de contrôle sur une entité émettrice lorsque nous agissons à titre de mandataire pour un tiers. Pour évaluer si nous agissons à titre de mandataire, nous déterminons i) l'étendue de notre autorité décisionnaire, ii) les droits détenus par les autres parties, iii) la rémunération à laquelle nous avons droit, et iv) notre exposition à la variabilité des rendements des autres participations que nous détenons dans l'entité émettrice.

Les conclusions portant sur la consolidation sont réévaluées chaque fois que les faits et circonstances précis et pertinents indiquent qu'un ou plusieurs des trois éléments du contrôle énumérés ci-dessus ont changé. Les facteurs entraînant la réévaluation comprennent, mais sans s'y limiter, des changements importants au sein de la structure de propriété des entités, des changements dans les accords contractuels ou de gouvernance, l'attribution d'une facilité de liquidité au-delà des modalités établies à l'origine, la conclusion de transactions avec les entités qui n'étaient pas prévues au départ et des changements à la structure de financement des entités.

Transactions éliminées au moment de la consolidation

La totalité des transactions, des soldes, et des profits latents et des pertes latentes sur les transactions intersociétés sont éliminés au moment de la consolidation.

Participations ne donnant pas le contrôle

Les participations ne donnant pas le contrôle sont présentées dans le bilan consolidé à titre de composante distincte des capitaux propres ne faisant pas partie des capitaux propres applicables aux actionnaires de la CIBC. Le résultat net applicable aux participations ne donnant pas le contrôle est présenté de façon distincte dans le compte de résultat consolidé.

Entreprises associées et coentreprises

Nous classons les placements dans des entités sur lesquelles nous exerçons une influence notable et qui ne sont ni des filiales ni des coentreprises dans les entreprises associées. Nous sommes présumés exercer une influence notable lorsque nous détenons, directement ou indirectement, entre 20 % et 50 % des droits de vote d'une entité ou, dans le cas d'une société en commandite, lorsque la CIBC est un co-commandité. L'influence notable pourrait aussi exister lorsque nous détenons moins de 20 % des droits de vote d'une entité, par exemple, si nous avons une influence sur les processus d'élaboration des politiques, soit en ayant un représentant siégeant au conseil d'administration de l'entité, ou par un autre moyen. Si nous sommes parties à un accord contractuel en vertu duquel nous convenons d'exercer une activité économique sous contrôle conjoint avec une ou plusieurs parties, nous classons notre participation dans l'entreprise à titre de coentreprise.

Les placements dans des entreprises associées et les participations dans des coentreprises sont comptabilisés selon la méthode de la mise en équivalence. Selon la méthode de la mise en équivalence, ces placements sont initialement évalués au coût, y compris le montant attribuable du goodwill et les immobilisations incorporelles, et ajustés par la suite pour rendre compte des variations subséquentes de notre quote-part dans l'actif net du placement.

Au moment de l'application de la méthode de la mise en équivalence pour la comptabilisation d'un placement dans une société émettrice dont la période de présentation de l'information financière diffère de celle de la CIBC, des ajustements sont effectués pour prendre en compte les effets d'événements ou de transactions d'importance qui se sont produits entre la date de clôture de la société émettrice et la date de clôture de la CIBC.

Conversion de devises

Les actifs et les passifs monétaires et les actifs et les passifs non monétaires, évalués à leur juste valeur et libellés en monnaies étrangères, sont convertis dans les monnaies fonctionnelles propres aux activités opérationnelles aux taux de change en vigueur à la date du bilan consolidé. Les produits et les charges sont convertis aux taux de change mensuels moyens. Les profits et les pertes réalisés et latents découlant de la conversion en monnaies fonctionnelles sont inclus dans le compte de résultat consolidé, à l'exception des profits de change latents et des pertes de change latentes sur les titres de participation désignés à la JVAERG, qui sont inclus dans le cumul des autres éléments du résultat global.

Les actifs et les passifs des établissements à l'étranger dont la monnaie fonctionnelle n'est pas le dollar canadien, y compris le goodwill et les ajustements de la juste valeur découlant d'acquisitions, sont convertis en dollars canadiens aux taux de change en vigueur à la date du bilan consolidé, tandis que les produits et les charges de ces établissements à l'étranger sont convertis en dollars canadiens aux taux de change mensuels moyens. Les profits et les pertes de change qui découlent de la conversion des comptes des établissements à l'étranger et des transactions de couverture de l'investissement net dans ces établissements à l'étranger, nets de l'impôt applicable, sont imputés à l'écart de change, montant net, dans le cumul des autres éléments du résultat global.

Les profits et les pertes de change cumulés, y compris l'incidence des activités de couverture, et l'impôt applicable du cumul des autres éléments du résultat global sont reclassés dans le compte de résultat consolidé lors de la sortie d'un établissement à l'étranger, y compris la sortie partielle d'un établissement à l'étranger qui entraîne une perte de contrôle. Lors de la sortie partielle d'un établissement à l'étranger qui n'entraîne pas une perte de contrôle, la part proportionnelle du montant cumulé des profits et des pertes de change, y compris l'incidence des activités de couverture, et l'impôt applicable auparavant comptabilisés dans le cumul des autres éléments du résultat global sont reclassés dans le compte de résultat consolidé.

Comptabilisation des instruments financiers

Classement et évaluation des instruments financiers

Tous les actifs financiers doivent, au moment de la comptabilisation initiale, être classés comme des instruments financiers obligatoirement évalués à la JVRN (détenus à des fins de transaction ou à des fins autres que de transaction), des instruments financiers évalués au coût amorti, des instruments financiers sous forme de titres de créance évalués à la JVAERG, des instruments financiers sous forme de titres de participation désignés à la JVAERG ou des instruments financiers désignés à la JVRN (désignation à la juste valeur), en fonction des caractéristiques des flux de trésorerie contractuels des actifs financiers et du modèle économique selon lequel ils sont gérés. Tous les actifs financiers et les dérivés doivent être évalués à la juste valeur, sauf les actifs financiers évalués au coût amorti. Les actifs financiers doivent être reclassés uniquement lorsque survient un changement dans le modèle économique selon lequel ils sont gérés. Tous les reclassements doivent être effectués de manière prospective à compter de la date de reclassement.

Selon le modèle de classement et d'évaluation, tous les actifs financiers sous forme de titres de créance dont les flux de trésorerie ne correspondent pas « uniquement à des remboursements de principal et à des versements d'intérêts », y compris les actifs comportant des dérivés incorporés, doivent être classés comme des actifs financiers évalués à la JVRN au moment de leur comptabilisation initiale. Cette analyse a pour but de déterminer si les flux de trésorerie contractuels d'un instrument financier donné correspondent « uniquement à des remboursements de principal et à des versements d'intérêts », de sorte que toute variabilité des flux de trésorerie contractuels concorde avec un « contrat de prêt de base ». Dans le cadre de cette analyse, le « principal » s'entend de la juste valeur d'un actif financier au moment de la comptabilisation initiale et peut varier au cours de la durée de vie de l'actif financier (par exemple, s'il y a des remboursements de principal ou un amortissement de la prime / de l'escompte). Toujours dans le cadre de cette analyse, les « intérêts » s'entendent de la contrepartie pour la valeur temps de l'argent et le risque de crédit, soit les deux éléments les plus importants qui les composent dans un contexte de contrat de prêt. Lorsque des modalités contractuelles exposent les flux de trésorerie contractuels à des risques ou à une volatilité plus que minimales et qui sont sans rapport avec un contrat de prêt de base, les flux de trésorerie contractuels ne correspondent pas uniquement à des remboursements de principal et à des versements d'intérêts sur le principal restant dû. Cette analyse vise à s'assurer que les titres de créance qui ne présentent pas uniquement des caractéristiques de base d'un prêt, notamment des options de conversion et un rendement indexé sur des actions, sont évalués à la JVRN.

Le classement, au moment de la comptabilisation initiale, des actifs financiers sous forme de titres de créance dont les flux de trésorerie correspondent uniquement à des remboursements de principal et à des versements d'intérêts est déterminé en fonction du modèle économique selon lequel ces titres sont gérés. Les titres de créance qui sont gérés selon un modèle économique du type « détention à des fins de transaction » ou « évaluation à la juste valeur » sont classés comme étant évalués à la JVRN. Les titres de créance qui sont gérés selon un modèle économique du type « détention aux fins de la perception et de la vente » sont classés comme étant évalués à la JVAERG pour les titres de créance. Les titres de créance qui sont gérés selon un modèle économique du type « détention aux fins de la perception » sont classés comme étant évalués au coût amorti. Les éléments suivants sont pris en compte pour déterminer le modèle économique applicable aux actifs financiers :

- I) l'objectif d'affaires du portefeuille;
- II) les risques à gérer et le type d'activités commerciales qui sont menées sur une base quotidienne pour gérer ces risques;
- III) la base sur laquelle le rendement du portefeuille est évalué;
- IV) la fréquence et l'importance des transactions de vente.

Tous les actifs financiers sous forme de titres de participation sont classés à la JVRN au moment de leur comptabilisation initiale à moins qu'ils ne soient pas détenus avec l'intention d'une prise de profits à court terme et qu'une désignation irrévocable soit faite pour classer l'instrument à la JVAERG pour les titres de participation.

Les passifs financiers sont évalués au coût amorti, sauf s'il s'agit de dérivés, d'engagements liés à des valeurs vendues à découvert ou de passifs désignés à leur juste valeur. Les dérivés, les engagements liés à des valeurs vendues à découvert et les passifs financiers désignés à leur juste valeur sont évalués à leur juste valeur.

Les dérivés sont évalués à la JVRN, sauf dans la mesure où ils sont désignés dans une relation de couverture, auquel cas les dispositions de la comptabilité de couverture de la Norme comptable internationale 39, *Instruments financiers : Comptabilisation et évaluation* (IAS 39), continuent de s'appliquer.

Instruments financiers obligatoirement évalués à la JVRN (détenus à des fins de transaction ou à des fins autres que de transaction)

Les instruments financiers détenus à des fins de transaction doivent obligatoirement être évalués à la JVRN puisqu'ils sont détenus à des fins de transaction ou qu'ils font partie d'un portefeuille sous gestion affichant un profil de prise de profits à court terme. Les actifs financiers détenus à des fins autres que de transaction doivent aussi obligatoirement être évalués à la juste valeur si les caractéristiques de leurs flux de trésorerie contractuels ne correspondent pas uniquement à des remboursements de principal et à des versements d'intérêts ou s'ils sont gérés avec d'autres instruments financiers sur la base de la juste valeur.

Les instruments financiers détenus à des fins de transaction ou à des fins autres que de transaction obligatoirement évalués à la JVRN sont réévalués à leur juste valeur à la date du bilan consolidé. Les profits et les pertes réalisés sur cessions et les profits et les pertes latents découlant de variations de la juste valeur sont inclus dans les produits autres que d'intérêts à titre de profits (pertes) sur les instruments financiers évalués/désignés à la JVRN, montant net. Les produits d'intérêts et les dividendes dégagés des valeurs du compte de négociation et des valeurs autres que du compte de négociation ainsi que les dividendes et les charges d'intérêts liés aux valeurs vendues à découvert sont inscrits respectivement dans les produits d'intérêts et les charges d'intérêts.

Instruments financiers désignés à la JVRN (désignation à la juste valeur)

Les instruments financiers désignés à la JVRN sont ceux que nous désignons volontairement, à leur comptabilisation initiale, comme des instruments qui seront évalués à leur juste valeur par le biais du compte de résultat consolidé alors qu'ils auraient autrement été classés dans une autre catégorie aux fins comptables. La désignation à la juste valeur, une fois faite, est irrévocable. Elle n'est possible que si des justes valeurs fiables sont disponibles et si cette désignation élimine ou réduit de façon importante une incohérence d'évaluation qui découlerait autrement de l'évaluation des actifs ou des passifs selon une méthode différente, et si certaines exigences du BSIF ayant trait à certains prêts sont respectées. La désignation à la JVRN est également possible pour les passifs financiers qui font partie d'un portefeuille qui est géré sur la base de la juste valeur, conformément à notre stratégie de placement, et qui font l'objet de rapports internes sur cette base. Cette désignation peut aussi s'appliquer aux passifs financiers comprenant au moins un dérivé incorporé, qui devrait autrement être séparé. Nous appliquons la désignation à la juste valeur à certains engagements hypothécaires.

Les profits et les pertes réalisés sur cessions et les profits et les pertes latents découlant de variations de la juste valeur des instruments financiers désignés à leur juste valeur sont comptabilisés de la même façon que ceux des instruments financiers obligatoirement évalués à la JVRN, à l'exception des variations de la juste valeur des passifs désignés à la juste valeur attribuables aux variations du risque de crédit propre qui sont comptabilisées dans les autres éléments du résultat global. Les dividendes et les produits d'intérêts gagnés ainsi que les charges d'intérêts sur les actifs et les passifs désignés à leur juste valeur sont inscrits respectivement dans les produits d'intérêts et les charges d'intérêts.

Actifs financiers évalués au coût amorti

Les actifs financiers évalués au coût amorti sont des instruments financiers sous forme de titres de créance dont les flux de trésorerie contractuels correspondent uniquement à des remboursements de principal et à des versements d'intérêts et qui sont gérés selon un modèle économique du type « détention aux fins de la perception ». Ils sont initialement comptabilisés à leur juste valeur, majorée ou réduite des coûts de transaction directs et marginaux, et sont ultérieurement évalués au coût amorti, à l'aide de la méthode du taux d'intérêt effectif, déduction faite de la provision pour pertes de crédit attendues.

Les prêts évalués au coût amorti englobent les prêts hypothécaires à l'habitation, les prêts personnels, les cartes de crédit et la plupart des prêts aux entreprises et aux gouvernements. Certains titres des portefeuilles de liquidités, qui sont gérés selon un modèle économique du type « détention aux fins de la perception », sont également classés comme étant évalués au coût amorti. La majorité des dépôts auprès d'autres banques, des valeurs acquises en vertu de prises en pension de titres, des garanties au comptant au titre de valeurs empruntées et la majeure partie des engagements de clients en vertu d'acceptations sont comptabilisés au coût amorti.

Actifs financiers sous forme de titres de créance évalués à la JVAERG

Les instruments financiers sous forme de titres de créance évalués à la JVAERG sont des actifs financiers non dérivés dont les flux de trésorerie contractuels correspondent uniquement à des remboursements de principal et à des versements d'intérêts et qui sont gérés selon un modèle économique du type « détention aux fins de la perception et de la vente ».

Les titres de créance évalués à la JVAERG sont initialement comptabilisés à leur juste valeur, majorée des coûts de transaction directs et marginaux. Après la comptabilisation initiale, les titres de créance évalués à la JVAERG sont réévalués à la juste valeur, à l'exception des variations des provisions pour pertes de crédit attendues et des profits et des pertes de change connexes qui sont tous deux comptabilisés dans le compte de résultat consolidé. Les profits et les pertes cumulés auparavant comptabilisés dans les autres éléments du résultat global sont transférés du cumul des autres éléments du résultat global au compte de résultat consolidé une fois le titre de créance vendu. Les profits et les pertes réalisés à la vente, calculés selon la méthode du coût moyen, et les variations des provisions pour pertes de crédit attendues sont inscrits au poste Profits (pertes) sur titres de créance évalués à la JVAERG et coût amorti, montant net, dans le compte de résultat consolidé. Les produits d'intérêts relatifs aux titres de créance évalués à la JVAERG sont comptabilisés au poste Produits d'intérêts. Les instruments sous forme de titres de créance évalués à la JVAERG comprennent ceux de nos portefeuilles de liquidités gérés selon un modèle économique du type « détention aux fins de la perception et de la vente ».

Un instrument financier sous forme de titre de créance est déprécié (classé comme étant de troisième stade) lorsqu'un ou plusieurs événements ayant une incidence néfaste sur les flux de trésorerie futurs estimés de l'instrument financier en question sont survenus après la comptabilisation initiale. L'obtention d'informations indiquant qu'un emprunteur éprouve de sérieuses difficultés financières et la survenance d'un défaut de paiement ou autres manquements, par exemple, sont des indications de dépréciation.

Instruments financiers sous forme de titres de participation désignés à la JVAERG

Les instruments financiers sous forme de titres de participation sont évalués à la JVRN, à moins qu'une désignation irrévocable soit faite pour les évaluer à la JVAERG. Les profits et les pertes découlant de variations de la juste valeur des instruments de capitaux propres désignés à la JVAERG, y compris les profits et les pertes de change connexes, sont comptabilisés dans les autres éléments du résultat global. Les montants inscrits dans les autres éléments du résultat global ne seront pas reclassés ultérieurement en résultat net, à l'exception des dividendes non considérés comme des remboursements de capital, qui sont comptabilisés à titre de produits d'intérêts dans le compte de résultat consolidé une fois reçus. Les profits ou les pertes inscrits dans le cumul des autres éléments du résultat global seront plutôt, au moment de la décomptabilisation des titres de participation, reclassés en résultats non distribués à même les capitaux propres et présentés au poste Profits réalisés (pertes réalisées) sur les titres de participation désignés à la JVAERG reclassés des autres éléments du résultat global dans l'état des variations des capitaux propres consolidé. Les actifs financiers désignés à la JVAERG sont notamment composés de titres de participation détenus à des fins autres que de transaction qui sont essentiellement liés à nos placements dans des sociétés fermées et des sociétés en commandite.

Dépréciation d'actifs financiers

Les provisions pour pertes de crédit attendues sont comptabilisées à l'égard de tous les actifs financiers qui constituent des titres de créance classés comme étant évalués au coût amorti ou à la JVAERG et de tous les engagements de prêts et cautionnements financiers qui ne sont pas évalués à la JVRN. Les provisions pour pertes de crédit attendues reflètent le montant objectif fondé sur des pondérations probabilistes qui est déterminé sur l'évaluation d'un intervalle de résultats possibles, la valeur temps de l'argent et des informations raisonnables et justifiables sur des événements passés, les circonstances actuelles et des prévisions sur l'évolution de la conjoncture économique à venir. Des informations prospectives ont été explicitement prises en compte dans l'estimation des provisions pour pertes de crédit attendues, ce qui exige une grande part de jugement (Se reporter à la note 6 pour plus de précisions).

La provision pour pertes de crédit attendues à l'égard des prêts et des acceptations est incluse dans la provision pour pertes sur créances du bilan consolidé. La provision pour pertes de crédit attendues à l'égard des titres de créances évalués à la JVAERG est inscrite à titre de composante de la valeur comptable des titres, évalués à leur juste valeur. La provision pour pertes de crédit attendues à l'égard des autres actifs financiers est comprise dans la valeur comptable de l'instrument. La provision pour pertes de crédit attendues à l'égard des garanties et des engagements de prêts est inscrite dans les autres passifs.

Les provisions pour pertes de crédit attendues sont évaluées au montant : i) des pertes de crédit attendues pour les 12 mois à venir, ou ii) des pertes de crédit attendues pour la durée de vie dans le cas des instruments financiers ayant subi une augmentation importante du risque de crédit depuis leur comptabilisation initiale ou lorsqu'il existe une indication objective de dépréciation.

Le calcul des provisions pour pertes de crédit attendues repose sur la valeur attendue de trois scénarios probabilistes pour évaluer les insuffisances de flux de trésorerie attendus, actualisées au moyen du taux d'intérêt effectif. Une insuffisance de flux de trésorerie est la différence entre les flux de trésorerie contractuels exigibles et les flux de trésorerie que nous nous attendons à recevoir. Les principales données utilisées aux fins de la détermination des provisions pour pertes de crédit attendues sont les suivantes :

- la probabilité de défaut (PD) est une estimation de la probabilité de défaut au cours d'une période donnée;
- la perte en cas de défaut (PCD) est une estimation de la perte résultant d'un défaut au cours d'une période donnée;
- l'exposition en cas de défaut (ECD) est une estimation de l'exposition à une date de défaut future.

Les pertes de crédit attendues pour la durée de vie sont les pertes de crédit attendues de la totalité des cas de défaut dont un instrument financier peut faire l'objet au cours de sa durée de vie. Les pertes de crédit attendues pour les 12 mois à venir correspondent à la tranche des pertes de crédit attendues pour la durée de vie qui porte sur les pertes de crédit attendues découlant des cas de défaut possibles aux termes de l'instrument financier donné dans les 12 mois suivant la date de clôture.

Passage d'un stade à un autre et augmentation importante du risque de crédit

En raison des exigences susmentionnées, les instruments financiers visés par les provisions pour pertes de crédit attendues sont classés selon trois stades.

Pour les instruments financiers productifs :

Sont considérés comme étant de premier stade tous les instruments financiers productifs n'ayant pas subi une augmentation importante du risque de crédit depuis la comptabilisation initiale. Nous comptabilisons les pertes de crédit attendues pour les 12 mois à venir à l'égard des instruments financiers de premier stade. Pour déterminer si le risque de crédit a augmenté de façon importante, nous comparons le risque de défaut de l'instrument financier à la date de clôture avec le risque de défaut de l'instrument financier à la date de la comptabilisation initiale.

Sont considérés comme étant de deuxième stade tous les instruments financiers productifs ayant subi une augmentation importante du risque de crédit depuis la comptabilisation initiale. Nous comptabilisons les pertes de crédit attendues pour la durée de vie à l'égard des instruments financiers de deuxième stade. Si le risque de crédit que comporte l'instrument financier se résorbe au cours d'une période de présentation de l'information financière ultérieure de telle sorte qu'il n'y a plus d'augmentation importante du risque de crédit depuis la comptabilisation initiale, alors nous comptabilisons à nouveau les pertes de crédit attendues pour les 12 mois à venir étant donné que l'instrument financier est de retour au premier stade.

Nous déterminons si un instrument financier a subi une augmentation importante du risque de crédit depuis la comptabilisation initiale sur la base d'instruments financiers pris individuellement. Les variations des provisions pour pertes de crédit attendues requises, y compris l'incidence des instruments financiers qui passent du premier au deuxième stade, sont inscrites au poste Dotation à la provision pour pertes sur créances dans le compte de résultat consolidé. Il faut faire preuve d'une grande part de jugement pour conclure à une augmentation importante du risque de crédit (Se reporter à la note 6 pour plus de précisions).

Les instruments financiers de troisième stade sont ceux que nous avons classés comme douteux. Nous comptabilisons les pertes de crédit attendues pour la durée de vie à l'égard de tous les instruments financiers de troisième stade. Nous classons un instrument financier comme douteux lorsqu'un ou plusieurs événements ayant une incidence néfaste sur ses flux de trésorerie futurs estimés sont survenus après la comptabilisation initiale. L'obtention d'informations indiquant qu'un emprunteur éprouve de sérieuses difficultés financières et la survenance d'un défaut de paiement ou autres manquements, par exemple, sont des indications de dépréciation. Tous les instruments financiers dont le principal ou les intérêts exigibles sont en souffrance depuis 90 jours aux termes du contrat sont automatiquement classés comme douteux, exception faite des prêts sur cartes de crédit, qui sont classés à titre de prêts douteux et radiés en totalité lorsque les paiements exigibles sont en souffrance depuis 180 jours aux termes du contrat ou lorsqu'un avis de faillite est émis, une proposition de règlement est offerte, des services de crédit-conseil sont demandés, selon la première éventualité.

Un instrument financier n'est plus considéré comme douteux lorsque tous les montants en souffrance, y compris les intérêts, ont été recouverts et qu'il est établi que le principal et les intérêts sont entièrement recouvrables conformément aux dispositions initiales du contrat de l'instrument financier ou aux conditions révisées du marché, et que toutes les questions ayant entraîné le classement en tant que prêt douteux ont été résolues.

Les instruments financiers sont radiés, en partie ou en totalité, par imputation à la provision pour pertes sur créances connexe lorsque nous jugeons qu'il n'est pas réaliste d'envisager le recouvrement futur de ces montants. Lorsque les instruments financiers sont garantis, cette radiation est généralement effectuée après la réalisation de tous les biens donnés en garantie ou leur transfert à la CIBC ou, dans certains cas, lorsque la valeur de réalisation nette d'un bien donné en garantie ou que toute autre information disponible laisse entendre que le recouvrement ultérieur de montants additionnels n'est pas raisonnablement envisageable. Tout recouvrement ultérieur de montants déjà radiés est porté au crédit de la dotation à la provision pour pertes sur créances.

Prêts acquis

Tant les prêts productifs acquis que les prêts dépréciés acquis sont initialement évalués à leur juste valeur à la date d'acquisition. Étant donné que ces prêts sont comptabilisés à leur juste valeur, aucune provision pour pertes sur créances n'est comptabilisée dans le cadre de la répartition du prix d'acquisition à la date d'acquisition. La juste valeur est établie en estimant les flux de trésorerie prévus sous forme de remboursements de principal et de versements d'intérêts, puis en actualisant ces flux de trésorerie au moyen d'un taux d'intérêt du marché. À la date d'acquisition, nous classons un prêt à titre de prêt productif lorsque nous prévoyons percevoir à la date prévue la totalité des montants conformément aux dispositions initiales du contrat de prêt et nous le classons à titre de prêt déprécié lorsqu'il est probable que nous ne serons pas en mesure de percevoir l'intégralité des paiements exigibles aux termes du contrat.

Dans le cas des prêts productifs acquis, l'ajustement de la juste valeur à la date d'acquisition de chaque prêt est amorti par imputation aux produits d'intérêts sur la durée de vie résiduelle du prêt en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif. Les montants résiduels non amortis sur ces prêts sont comptabilisés dans le résultat de la période au cours de laquelle le prêt est remboursé. Les provisions pour pertes de crédit attendues sont comptabilisées au poste Dotation à la provision pour pertes sur créances du compte de résultat consolidé immédiatement après la date d'acquisition étant donné que chaque prêt est classé au premier stade et que la date d'acquisition est établie comme étant la date de comptabilisation initiale des prêts productifs acquis aux fins de l'analyse visant à déterminer si une augmentation importante du risque de crédit est survenue. Après la date d'acquisition, les provisions pour pertes de crédit attendues sont estimées conformément à nos politiques visant à établir si une augmentation importante du risque de crédit ou une dépréciation est survenue, tout comme nous le faisons à l'égard des prêts que nous accordons.

Dans le cas des prêts dépréciés acquis, l'ajustement de la juste valeur à la date d'acquisition de chaque prêt représente l'estimation de la direction de l'insuffisance des flux de trésorerie prévus sous forme de remboursements de principal et de versements d'intérêts et la valeur temps de l'argent. La composante valeur temps de l'argent de l'ajustement de la juste valeur est amortie par imputation aux produits d'intérêts sur la durée de vie résiduelle du prêt en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif. Après la date d'acquisition, nous réévaluons périodiquement les flux de trésorerie prévus des prêts dépréciés acquis. Les diminutions des flux de trésorerie prévus entraîneront une hausse de nos provisions pour pertes de crédit attendues. Les augmentations des flux de trésorerie prévus entraîneront, quant à elles, une reprise de la provision pour pertes de crédit attendues. Les provisions pour pertes de crédit attendues au titre des prêts dépréciés acquis sont présentées avec celles des prêts de troisième stade.

Actifs financiers dépréciés dès leur création

La comptabilisation des actifs financiers dépréciés dès leur création s'apparente à la comptabilisation des prêts dépréciés acquis en ce que les actifs financiers dépréciés dès leur création sont d'abord comptabilisés à leur juste valeur sans provision initiale pour pertes de crédit attendues puisque les préoccupations relatives au recouvrement des flux de trésorerie futurs sont plutôt escomptées à la date d'octroi. La composante valeur temps de l'argent de l'escompte est amortie dans les produits d'intérêts sur la durée de vie résiduelle prévue de l'actif financier au moyen de la méthode du taux d'intérêt effectif. Les changements à l'égard des attentes en matière de flux de trésorerie contractuels sont comptabilisés immédiatement dans la dotation à la provision pour pertes sur créances en ce qui concerne les prêts, et, en ce qui concerne les valeurs, dans les profits (pertes) sur les titres de créance évalués à la JVAERG et au coût amorti, montant net.

Cette comptabilisation s'applique généralement aux actifs financiers découlant d'ententes de restructuration de la dette en vertu desquelles un actif financier déprécié est échangé contre un nouvel actif financier comptabilisé à une juste valeur qui reflète un escompte important par rapport à sa valeur nominale ou à l'égard duquel la capacité de recouvrer les flux de trésorerie contractuels comporte de sérieux doutes.

Détermination de la juste valeur

La juste valeur s'entend du prix qui serait reçu pour la vente d'un actif ou payé pour le transfert d'un passif lors d'une transaction normale entre des intervenants du marché principal à la date d'évaluation dans les conditions actuelles du marché (c.-à-d., la valeur de sortie). Les évaluations de la juste valeur sont classées selon trois niveaux au sein d'une hiérarchie des justes valeurs (niveaux 1, 2 et 3) qui est fondée sur le caractère observable des données d'évaluation sur le marché aux fins de l'évaluation de la juste valeur. Se reporter à la note 3 pour plus de précisions sur l'évaluation de la juste valeur par catégorie d'instrument financier après la comptabilisation initiale.

Coûts de transaction

Les coûts de transaction liés aux instruments financiers obligatoirement évalués ou désignés à la JVRN sont passés en charges dès qu'ils sont engagés. Les coûts de transaction sont amortis sur la durée de vie prévue de l'instrument, selon la méthode du taux d'intérêt effectif dans le cas des instruments évalués au coût amorti, alors que les titres de créance sont évalués à la JVAERG. Pour ce qui est des instruments de capitaux propres désignés à la JVAERG, les coûts de transaction sont inclus dans la valeur comptable de l'instrument en question.

Date de comptabilisation des valeurs mobilières

Nous comptabilisons toutes les transactions sur valeurs mobilières figurant au bilan consolidé au moyen de la comptabilisation à la date de règlement.

Taux d'intérêt effectif

Les produits d'intérêts et les charges d'intérêts relatifs à tous les instruments financiers évalués au coût amorti et aux titres de créance évalués à la JVAERG sont comptabilisés dans les produits d'intérêts et les charges d'intérêts au moyen de la méthode du taux d'intérêt effectif. Le taux d'intérêt effectif est le taux qui actualise exactement les rentrées ou les sorties de trésorerie futures estimatives sur la durée de vie prévue de l'instrument financier de manière à obtenir la valeur comptable nette de l'actif financier ou du passif financier, à sa comptabilisation initiale. Pour calculer le taux d'intérêt effectif, nous estimons les flux de trésorerie futurs en prenant en considération toutes les modalités contractuelles de l'instrument financier, sans tenir compte des pertes sur créances futures.

Les commissions de montage, y compris les commissions d'engagement, de restructuration et de renégociation, sont considérées comme faisant partie intégrante du rendement obtenu sur le prêt et sont comptabilisées au moyen de la méthode du taux d'intérêt effectif. Les commissions reçues relativement à des engagements qui ne donneront probablement pas lieu à un prêt sont portées aux produits autres que d'intérêts sur la durée de l'engagement. Les commissions de syndication de prêts sont portées aux produits autres que d'intérêts à la signature de l'entente de syndication, pourvu que le rendement de la tranche du prêt que nous conservons soit au moins égal au rendement moyen obtenu par les autres prêteurs participant au financement. Sinon, une fraction appropriée des commissions est différée à titre de produits non gagnés et amortie par imputation aux produits d'intérêts au moyen de la méthode du taux d'intérêt effectif.

Les produits d'intérêts sont comptabilisés à l'égard des actifs financiers de premier et de deuxième stades évalués au coût amorti en appliquant le taux d'intérêt effectif à la valeur comptable brute de l'instrument financier. Dans le cas des instruments financiers de troisième stade, les produits d'intérêts sont comptabilisés au moyen du taux d'intérêt utilisé pour actualiser les flux de trésorerie futurs estimés aux fins du calcul de la perte de valeur et appliqué à la valeur comptable nette de l'instrument financier.

Titrisations et décomptabilisation des actifs financiers

La titrisation de nos propres actifs nous procure une source de liquidité additionnelle. Comme nous conservons en général la quasi-totalité des risques et des avantages des actifs cédés, les actifs demeurent inscrits au bilan consolidé, et les fonds provenant de ces transactions sont comptabilisés au poste Emprunts garantis de la section Dépôts.

Nos transactions de titrisation auprès d'entités structurées non consolidées sont comptabilisées à titre de ventes et les actifs connexes sont décomptabilisés seulement lorsque :

- notre droit contractuel de recevoir les flux de trésorerie rattachés aux actifs est échu;
- nous cédonos nos droits contractuels de recevoir les flux de trésorerie rattachés aux actifs financiers, et i) nous avons transféré la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété; ou ii) nous n'avons ni conservé ni transféré la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété, mais n'avons pas conservé le contrôle;
- le transfert répond aux critères d'un contrat de transfert de flux admissible.

Décomptabilisation des passifs financiers

Un passif financier est décomptabilisé lorsque l'obligation liée au passif est réglée ou annulée, ou que celle-ci expire. Lorsqu'un passif financier existant est remplacé par un autre passif accordé par le même prêteur selon des modalités très différentes, ou que les modalités du passif existant sont largement modifiées, cet échange ou ces modifications donnent lieu à la décomptabilisation du passif initial et à la comptabilisation d'un nouveau passif, et l'écart entre les valeurs comptables respectives est comptabilisé dans le compte de résultat consolidé. Le rachat d'instruments de créance est considéré comme une extinction de l'instrument de créance, même si nous prévoyons revendre l'instrument à court terme.

Cautionnements financiers

Les cautionnements financiers sont des contrats qui imposent à l'émetteur d'effectuer des paiements déterminés pour rembourser le titulaire à l'égard d'une perte qu'il subit du fait qu'un débiteur donné n'a pas effectué un paiement à l'échéance selon les modalités initiales ou modifiées d'un instrument de créance.

Les contrats de cautionnement financier consentis par la CIBC et qui ne sont pas considérés comme des contrats d'assurance sont d'abord comptabilisés à titre de passifs à la juste valeur ajustée pour tenir compte des coûts de transaction directement attribuables à l'octroi de cautionnements, soit en général la prime reçue ou à recevoir à la date à laquelle le cautionnement a été donné. Par la suite, les passifs au titre de cautionnements financiers sont évalués à la valeur la plus élevée entre la juste valeur initiale, nette de l'amortissement cumulé, et la provision pour pertes de crédit attendues applicables. Un cautionnement financier admissible à titre de dérivé est réévalué à sa juste valeur à chaque date de clôture et comptabilisé dans les actifs ou les passifs au titre de dérivés, selon le cas.

Engagements hypothécaires

Des engagements portant sur les taux d'intérêt des prêts hypothécaires sont conclus avec nos clients des services de détail, en prévision d'emprunts hypothécaires futurs qui seront effectués pour financer l'achat d'habitations auprès de la CIBC. Ces engagements couvrent généralement une période maximale de 120 jours et permettent habituellement à l'emprunteur de bénéficier du taux d'intérêt le plus bas entre le taux à la date de l'engagement et le taux applicable à la date du financement. Nous recourons à des instruments financiers, comme les dérivés de taux d'intérêt, pour couvrir sur le plan économique le risque de hausses de taux d'intérêt. Selon notre estimation des engagements qui devraient être appelés, un passif financier serait comptabilisé à notre bilan consolidé et désigné à la juste valeur. Nous comptabilisons également les couvertures économiques connexes à leur juste valeur au bilan consolidé. Les variations de la juste valeur du passif au titre des engagements désignés à la juste valeur et les couvertures économiques connexes sont comptabilisées dans les profits (pertes) sur les instruments financiers évalués/désignés à la JVRN, montant net. De plus, comme la juste valeur des engagements est intégrée à la tarification du prêt hypothécaire, l'écart entre le montant du prêt hypothécaire et sa juste valeur au moment du financement est comptabilisé dans le compte de résultat consolidé afin de contrebalancer la valeur comptable de l'engagement hypothécaire à son échéance.

Compensation des actifs et des passifs financiers

Les actifs et les passifs financiers doivent faire l'objet d'une compensation et être inscrits selon leur montant net lorsque nous jouissons d'un droit juridiquement exécutoire de compenser les montants comptabilisés et que nous avons l'intention soit de régler le montant net, soit de réaliser l'actif et de régler le passif simultanément.

Acceptations et engagements de clients en vertu d'acceptations

Les acceptations représentent une obligation de la CIBC à l'égard d'instruments négociables émis par ses clients en faveur de tiers. Nous touchons des commissions au titre de la garantie et du paiement aux tiers. Les montants exigibles de nos clients à l'égard des sommes garanties sont inscrits à l'actif comme engagements de clients en vertu d'acceptations.

Valeurs acquises en vertu de prises en pension de titres et engagements liés à des valeurs vendues en vertu de mises en pension de titres

Les valeurs acquises en vertu de prises en pension de titres sont traitées comme des transactions de prêts garantis dans la mesure où elles représentent une acquisition de valeurs simultanément à un engagement de les revendre à une date ultérieure, à un prix fixe, généralement à court terme. Ces transactions sont classées et évaluées au coût amorti puisqu'elles correspondent uniquement à des remboursements de principal et à des versements d'intérêts et qu'elles sont gérées selon un modèle économique du type « détention aux fins de la perception », sauf si elles étaient classées à la JVRN ou désignées à la juste valeur. Pour les valeurs acquises en vertu de prises en pension de titres qui sont classées au coût amorti, une perte de crédit attendue est appliquée. Les produits d'intérêts sont comptabilisés au moyen de la méthode du taux d'intérêt effectif et sont inscrits au poste Valeurs empruntées ou acquises en vertu de prises en pension de titres de la section Produits d'intérêts dans le compte de résultat consolidé.

De la même façon, les valeurs vendues en vertu de mises en pension de titres sont traitées comme des transactions d'emprunts garantis au coût amorti, et les charges d'intérêts sont comptabilisées selon la méthode du taux d'intérêt effectif et figurent au poste Valeurs prêtées ou vendues en vertu de mises en pension de titres de la section Charges d'intérêts dans le compte de résultat consolidé. Certains engagements liés à des valeurs vendues en vertu de mises en pension de titres sont désignés à la JVRN selon la désignation à la juste valeur.

Garanties au comptant au titre de valeurs empruntées ou prêtées

Le droit de récupérer les garanties au comptant versées et l'obligation de rendre les garanties au comptant reçues quand des valeurs sont empruntées ou prêtées, généralement à court terme, sont respectivement comptabilisés à titre de garanties au comptant au titre de valeurs empruntées ou prêtées. Ces transactions sont classées et évaluées au coût amorti puisqu'elles correspondent uniquement à des remboursements de principal et à des versements d'intérêts et qu'elles sont gérées selon un modèle économique du type « détention aux fins de la perception ». Pour les garanties au comptant au titre de valeurs empruntées qui sont classées au coût amorti, une perte de crédit attendue est appliquée. Les produits d'intérêts sur les garanties au comptant versées et les charges d'intérêts sur les garanties au comptant reçues, de même que les frais d'emprunt de valeurs et les produits tirés de prêts de valeurs, sont inscrits respectivement au poste Valeurs empruntées ou acquises en vertu de prises en pension de titres de la section Produits d'intérêts et au poste Valeurs prêtées ou vendues en vertu de mises en pension de titres de la section Charges d'intérêts. En ce qui concerne les transactions d'emprunt de valeurs et de prêt de valeurs à l'égard desquelles des valeurs sont données ou reçues en garantie, les valeurs données en garantie par la CIBC continuent de figurer dans le bilan consolidé et les valeurs reçues en garantie par la CIBC ne sont pas comptabilisées dans le bilan consolidé.

Dérivés

Nous avons recours à des dérivés tant pour la gestion de l'actif et du passif (GAP) qu'à des fins de négociation. Les dérivés détenus aux fins de la GAP nous permettent de gérer les risques financiers, comme les variations des taux d'intérêt et des taux de change, tandis que nos activités de négociation des dérivés visent principalement à répondre aux besoins de nos clients. Nous pouvons également prendre des positions de négociation à l'intérieur de limites de risque prescrites dans le but d'en tirer des produits.

Tous les dérivés sont initialement comptabilisés à la juste valeur, puis évalués ultérieurement à la juste valeur, et figurent à l'actif s'ils ont une juste valeur positive et au passif s'ils ont une juste valeur négative, dans les deux cas à titre de dérivés. Les profits latents et réalisés ou les pertes latentes et réalisées sur des dérivés utilisés à des fins de négociation sont comptabilisés immédiatement dans les profits (pertes) sur les instruments financiers évalués/désignés à la JVRN, montant net. La comptabilisation des dérivés utilisés aux fins de la GAP dépend de leur admissibilité à la comptabilité de couverture, comme il est mentionné ci-dessous.

Les justes valeurs des dérivés négociés en Bourse sont fondées sur des cours de marché. Les justes valeurs des dérivés négociés de gré à gré, y compris les dérivés négociés de gré à gré qui font l'objet d'une compensation centrale, sont obtenues grâce à des techniques d'évaluation, notamment des modèles d'actualisation des flux de trésorerie et des modèles d'évaluation d'options. Se reporter à la note 13 pour plus de précisions sur l'évaluation des dérivés.

Dérivés détenus aux fins de la GAP admissibles à la comptabilité de couverture

Au moment de la transition à l'IFRS 9, *Instruments financiers* (IFRS 9), nous avons déjà choisi de continuer d'appliquer les dispositions de la comptabilité de couverture de l'IAS 39. Nous avons adopté les modifications issues de la phase 1 et de la phase 2 de la réforme des taux d'intérêt de référence modifiant l'IAS 39, y compris les obligations d'information de l'IFRS 7, *Instruments financiers : Informations à fournir* (IFRS 7) connexes, à l'égard des relations de comptabilité de couverture touchées par la réforme. Se reporter à la section Réforme des taux d'intérêt de référence ci-après pour plus de précisions.

Nous appliquons la comptabilité de couverture pour des dérivés détenus aux fins de la GAP qui répondent à des critères déterminés. Il existe trois types de couvertures : la couverture de juste valeur, la couverture de flux de trésorerie et la couverture d'investissements nets dans des établissements à l'étranger. Si la comptabilité de couverture n'est pas appliquée, toute variation de la juste valeur d'un dérivé doit être comptabilisée dans le compte de résultat consolidé (se reporter à la section Dérivés détenus aux fins de la GAP non désignés à des fins de comptabilité de couverture ci-après).

Pour qu'un dérivé soit admissible à la comptabilité de couverture, la relation de couverture doit être désignée et documentée en bonne et due forme au moment de sa mise en place, en conformité avec l'IAS 39. L'objectif et la stratégie propres à la gestion du risque particulier faisant l'objet de la couverture, l'actif, le passif ou les flux de trésorerie spécifiques couverts ainsi que la mesure de l'efficacité de la couverture sont documentés. L'efficacité des relations de couverture exige une corrélation étroite des variations des justes valeurs ou des flux de trésorerie entre les éléments couverts et les éléments de couverture.

Nous évaluons l'efficacité des dérivés utilisés dans les relations de couverture tant au moment de la mise en place de la couverture que pendant toute sa durée. Il y a inefficacité dans la mesure où la variation de la juste valeur du dérivé de couverture diffère de la variation de la juste valeur de l'élément couvert attribuable au risque couvert, ou lorsque la variation cumulée de la juste valeur d'un dérivé de couverture excède la variation cumulée de la juste valeur des flux de trésorerie futurs prévus de l'élément couvert. Le montant de l'inefficacité des instruments de couverture est immédiatement comptabilisé dans le compte de résultat consolidé.

Couvertures de juste valeur

Nous désignons principalement des couvertures de juste valeur à l'intérieur des stratégies de gestion du risque de taux d'intérêt qui utilisent des dérivés pour couvrir les variations de la juste valeur d'instruments financiers à taux fixe. Les variations de la juste valeur attribuées au risque de taux d'intérêt couvert sont comptabilisées à titre d'ajustements de la valeur comptable des instruments financiers couverts et figurent dans les produits nets d'intérêts. Les variations de la juste valeur des dérivés de couverture figurent également dans les produits nets d'intérêts. Toute différence entre les deux représente une inefficacité de la couverture qui est incluse dans les produits nets d'intérêts.

De même, pour les couvertures de risque de change, les variations de la juste valeur des dérivés et des non-dérivés de couverture sont comptabilisées dans les produits tirés des opérations de change autres que de négociation. Les variations de la juste valeur des éléments couverts provenant du risque de change couvert sont comptabilisées à titre d'ajustements de la valeur comptable dans les produits tirés des opérations de change autres que de négociation. Tout écart entre ces deux éléments représente l'inefficacité de la couverture.

Si l'instrument de couverture vient à échéance ou est vendu, résilié ou exercé, ou si la couverture ne respecte plus les critères de la comptabilité de couverture, la relation de couverture prend fin et l'ajustement de la valeur comptable appliqué à l'élément couvert est amorti sur la durée résiduelle de l'élément couvert. Si l'élément couvert est décomptabilisé, cet ajustement de la valeur comptable non amorti est immédiatement comptabilisé dans le compte de résultat consolidé.

Couvertures de flux de trésorerie

Nous désignons des couvertures de flux de trésorerie dans le cadre de stratégies de gestion du risque de taux d'intérêt qui utilisent des dérivés pour atténuer notre risque de variation des flux de trésorerie en convertissant de façon efficace certains instruments financiers à taux variable en instruments financiers à taux fixe, et dans le cadre de stratégies de gestion du risque de change pour couvrir les flux de trésorerie prévus libellés en monnaies étrangères. Nous désignons également des couvertures de flux de trésorerie afin de couvrir l'incidence de la variation du cours de l'action de la CIBC liée à certains droits à des paiements fondés sur des actions réglés en espèces.

La partie efficace des variations de la juste valeur des dérivés est comptabilisée dans les autres éléments du résultat global, jusqu'à ce que la variabilité des flux de trésorerie faisant l'objet de la couverture soit comptabilisée dans le compte de résultat consolidé au cours de périodes futures, moment auquel la tranche appropriée du montant qui figurait dans le cumul des autres éléments du résultat global sera reclassée dans le compte de résultat consolidé. La partie inefficace des variations de la juste valeur des dérivés de couverture est comptabilisée immédiatement lorsqu'elle se produit, c'est-à-dire dans les produits nets d'intérêts, dans les produits tirés des opérations de change autres que de négociation ou dans les charges autres que d'intérêts.

Si l'instrument de couverture vient à échéance ou est vendu, résilié ou exercé, ou si la couverture ne respecte plus les critères de la comptabilité de couverture, la relation de couverture prend fin. Lorsque la relation de couverture prend fin, tout montant résiduel dans le cumul des autres éléments du résultat global y reste jusqu'à ce qu'il soit comptabilisé dans le compte de résultat consolidé lorsque la variabilité des flux de trésorerie couverts ou la transaction prévue faisant l'objet de la couverture est comptabilisée dans le compte de résultat consolidé. Lorsque la réalisation de la transaction prévue n'est plus probable, le profit cumulé ou la perte cumulée connexe dans le cumul des autres éléments du résultat global est immédiatement comptabilisé dans le compte de résultat consolidé.

Couvertures d'investissements nets dans des établissements à l'étranger dont la monnaie fonctionnelle n'est pas le dollar canadien

Nous pouvons désigner des couvertures d'investissements nets dans des établissements à l'étranger pour atténuer le risque de change lié à nos investissements nets dans les établissements à l'étranger dont la monnaie fonctionnelle n'est pas le dollar canadien.

Ces couvertures sont comptabilisées de façon comparable aux couvertures de flux de trésorerie. La variation de la juste valeur des instruments détenus à des fins de couverture relative à la partie efficace est comptabilisée dans les autres éléments du résultat global. La variation de la juste valeur des instruments détenus à des fins de couverture attribuable aux points de majoration et relative à la partie inefficace est comptabilisée immédiatement dans les produits tirés des opérations de change autres que de négociation. Les profits et les pertes du cumul des autres éléments du résultat global sont reclassés dans le compte de résultat consolidé dans le cas d'une cession ou d'une cession partielle d'un investissement dans un établissement à l'étranger qui entraîne une perte de contrôle, comme il est mentionné précédemment dans la section Conversion de devises.

Dérivés détenus aux fins de la GAP non désignés à des fins de comptabilité de couverture

La variation de la juste valeur des dérivés non désignés à des fins de comptabilité de couverture, mais ayant été utilisés pour couvrir, sur le plan économique, des actifs et des passifs désignés à leur juste valeur, est incluse dans les profits (pertes) sur les instruments financiers évalués/désignés à la JVRN, montant net. La variation de la juste valeur des autres dérivés non désignés à des fins de comptabilité de couverture, mais ayant été utilisés à d'autres fins de couverture sur le plan économique, est présentée dans les produits autres que d'intérêts, au poste Produits tirés des opérations de change autres que de négociation ou au poste Divers, selon le cas, ou dans la charge de rémunération, dans le cas de couvertures économiques d'engagements au titre des paiements fondés sur des actions réglés en espèces.

Dérivés incorporés

Les dérivés incorporés à d'autres passifs financiers sont comptabilisés à titre de dérivés distincts lorsque leurs caractéristiques économiques et les risques qu'ils présentent ne sont pas étroitement liés à ceux de l'instrument hôte, et que les caractéristiques du dérivé incorporé correspondent à celles d'un dérivé autonome dans les situations où l'instrument composé n'est pas classé à la JVRN ni désigné à la juste valeur. Ces dérivés incorporés (qui sont classés avec l'instrument hôte dans le bilan consolidé) sont évalués à leur juste valeur, les variations de la juste valeur étant comptabilisées dans le compte de résultat consolidé. Le montant résiduel du passif au titre de l'instrument hôte est désactualisé par imputation de produits d'intérêts ou de charges d'intérêts jusqu'à sa valeur à l'échéance au moyen de la méthode du taux d'intérêt effectif.

Les profits initiaux sur les dérivés incorporés à un instrument financier séparé aux fins comptables ne sont pas comptabilisés immédiatement, mais sont plutôt comptabilisés sur la durée de l'instrument hôte résiduel. Lorsqu'un dérivé incorporé est séparable de l'instrument hôte, mais que la juste valeur, à la date d'acquisition ou à la date du bilan, ne peut être évaluée de façon fiable séparément ou qu'elle ne peut autrement être séparée, l'intégralité du contrat composé est évaluée à la JVRN.

Les actifs financiers comportant des dérivés incorporés sont inclus dans leur intégralité dans le classement approprié au moment de la comptabilisation initiale à la suite d'une appréciation des caractéristiques des flux de trésorerie contractuels des actifs en question et du modèle économique en vertu duquel ils sont gérés.

Cumul des autres éléments du résultat global

Le cumul des autres éléments du résultat global est présenté dans le bilan consolidé à titre de composante distincte du total des capitaux propres, net de l'impôt sur le résultat. Il comprend les profits et les pertes latents nets sur les titres de créance et les titres de participation évalués à la JVAERG, la partie efficace des profits et des pertes sur des dérivés désignés dans une couverture de flux de trésorerie efficace selon l'IAS 39, les profits et les pertes de change latents sur investissements dans des établissements à l'étranger dont la monnaie fonctionnelle n'est pas le dollar canadien, nets des profits ou pertes sur les couvertures connexes, les profits nets (pertes nettes) lié(s) aux variations de la juste valeur des passifs désignés à la juste valeur attribuables aux variations du risque de crédit propre de la CIBC, ainsi que les profits nets (pertes nettes) au titre des régimes d'avantages postérieurs à l'emploi à prestations définies.

Actions autodétenues

Lorsque nous rachetons nos propres instruments de capitaux propres, ces instruments sont traités comme des actions autodétenues et sont déduits des capitaux propres au coût, tout profit ou toute perte étant comptabilisé dans le surplus d'apport ou dans les résultats non distribués, selon ce qui convient. Aucun profit ni aucune perte n'est comptabilisé dans le compte de résultat consolidé lors de l'achat, de la vente, de l'émission ou de l'annulation de nos propres instruments de capitaux propres. Tout écart entre la valeur comptable et la contrepartie, dans le cas d'une nouvelle émission, est également inclus dans le surplus d'apport.

Passif et capitaux propres

Nous classons les instruments financiers à titre de passifs ou de capitaux propres selon la substance de l'accord contractuel. Un instrument est classé à titre de passif s'il est assorti d'une obligation contractuelle de remettre de la trésorerie ou un autre actif financier, ou d'échanger des actifs ou des passifs financiers à des conditions potentiellement défavorables. Un contrat est également classé à titre de passif s'il ne s'agit pas d'un dérivé et s'il peut nous obliger à remettre un nombre variable de nos propres actions, ou s'il s'agit d'un dérivé autre qu'un dérivé pouvant être réglé au moyen d'un montant déterminé de trésorerie ou d'un autre actif financier contre un nombre déterminé de nos propres instruments de capitaux propres. Un instrument est classé à titre de capitaux propres s'il représente un intérêt résiduel dans nos actifs après déduction de tous les passifs. Les composantes d'un instrument financier composé sont classées et comptabilisées de façon distincte à titre d'actifs, de passifs ou de capitaux propres, selon ce qui convient. Les coûts marginaux directement attribuables à l'émission d'instruments de capitaux propres sont présentés dans les capitaux propres, nets de l'impôt sur le résultat.

Immobilisations corporelles

Les terrains sont comptabilisés initialement au coût, puis ultérieurement évalués au coût, net du cumul des pertes de valeur. Les bâtiments, le mobilier, le matériel et les améliorations locatives sont inscrits initialement au coût, puis ultérieurement évalués au coût, net de l'amortissement cumulé et du cumul des pertes de valeur.

L'amortissement commence dès la mise en service des actifs et est comptabilisé selon le mode linéaire de façon à ramener le coût de ces actifs à leur valeur résiduelle estimative sur leur durée d'utilité estimative. Les durées d'utilité estimatives s'établissent comme suit :

- Bâtiments – 40 ans
- Matériel informatique – de 3 ans à 7 ans
- Mobilier de bureau, matériel et autre – de 4 ans à 15 ans
- Améliorations locatives – sur la durée d'utilité estimative

Les méthodes d'amortissement, les durées d'utilité et les valeurs résiduelles sont revues à chaque date de clôture et ajustées, le cas échéant.

Les profits et les pertes sur cessions sont comptabilisés au poste Divers de la section Produits autres que d'intérêts.

Contrats de location

La CIBC a adopté l'IFRS 16, *Contrats de location* (IFRS 16), en remplacement de l'IAS 17, *Contrats de location*, en date du 1^{er} novembre 2019. Nous avons appliqué les dispositions de l'IFRS 16 au moyen de l'approche rétrospective modifiée. Comme l'autorise la norme, nous n'avons pas retraité nos états financiers consolidés comparatifs des périodes précédentes, qui avaient été présentés selon les lignes directrices précédentes. L'incidence de l'adoption de l'IFRS 16 est décrite ci-après.

À titre de preneur, nous comptabilisons un actif au titre du droit d'utilisation et une obligation locative correspondante en fonction de la valeur actualisée des paiements de loyers futurs, moins les avantages incitatifs à la location à recevoir, lorsque le bailleur met l'actif loué à la disposition de la CIBC, selon la partie non résiliable de la durée du contrat de location, ajusté pour tenir compte des options de renouvellement et de résiliation que nous avons la certitude raisonnable d'exercer. L'évaluation des actifs au titre de droits d'utilisation comprend également les coûts directs initiaux pour mettre en place le contrat de location, et les paiements de loyers versés ou les avantages incitatifs à la location reçus avant la date de début du contrat de location. Les taux d'actualisation sont établis d'après le taux d'intérêt implicite du contrat de location, s'il est possible de le déterminer, ou le taux d'emprunt marginal de la CIBC. Lorsqu'un contrat de location immobilière contient à la fois une composante locative et non locative, nous avons choisi de ne pas répartir la contrepartie prévue au contrat entre chacune des composantes. Après l'évaluation initiale, la CIBC évalue l'obligation locative en augmentant la valeur comptable pour tenir compte de l'intérêt sur l'obligation locative en fonction du taux d'actualisation au moment de la comptabilisation et en réduisant la valeur comptable pour refléter les paiements de loyers versés au cours de la période, déduction faite de toute réévaluation pour la réappréciation ou la modification du contrat de location. L'actif au titre du droit d'utilisation est évalué en utilisant le modèle du coût, et amorti selon la méthode linéaire sur la durée du contrat de location. Les actifs au titre de droits d'utilisation et les obligations locatives correspondantes sont inclus respectivement dans les postes Immobilisations corporelles et Autres passifs au bilan consolidé.

L'actif au titre du droit d'utilisation et l'obligation locative correspondante sont réévalués lorsqu'il y a une modification de la durée du contrat de location, un changement dans l'appréciation d'une option d'achat d'un actif loué, un changement dans les sommes que la CIBC s'attend à devoir payer au titre de la garantie de valeur résiduelle (le cas échéant), ou un changement dans les paiements de loyers futurs découlant d'une variation de l'indice ou du taux applicable au paiement. Les actifs au titre de droits d'utilisation sont soumis à un test de dépréciation comme exigé par l'IAS 36, *Dépréciation d'actifs* (IAS 36). En outre, la durée d'utilité aux fins du test de dépréciation est évaluée selon l'IAS 36.

Les paiements de loyers au titre de contrats de location dont le bien sous-jacent est de faible valeur, les paiements de loyers au titre de contrats de location à court terme et les paiements de loyers variables sont comptabilisés sur une base systématique dans les charges autres que d'intérêts selon la nature de la charge.

À titre de bailleur intermédiaire, nous classons un contrat de sous-location en tant que contrat de location simple ou contrat de location-financement selon que la quasi-totalité des risques et des avantages inhérents à l'actif au titre du droit d'utilisation sous-jacent sont transférés ou non au sous-locataire. Si un contrat de sous-location est classé comme un contrat de location-financement, l'actif au titre du droit d'utilisation qui y est lié est décomptabilisé et un investissement dans le contrat de sous-location est comptabilisé, la différence étant comptabilisée au compte de résultat consolidé à titre de profit ou perte. Dans l'évaluation de l'investissement dans le contrat de sous-location, nous appliquons le taux d'actualisation du contrat de location principal, à moins qu'il soit possible de déterminer le taux d'intérêt implicite du contrat de sous-location. Si un contrat de sous-location classé comme un contrat de location-financement comprend des composantes locatives et des composantes non locatives, nous répartissons la contrepartie totale dans le contrat à chacune des composantes en fonction du prix de vente spécifique de chacune de ces composantes. L'investissement dans le contrat de sous-location est inclus dans le poste Autres actifs au bilan consolidé et ultérieurement évalué selon la méthode du taux d'intérêt effectif, les produits d'intérêts étant comptabilisés sur la durée du contrat de sous-location. Les produits localitifs tirés des contrats de sous-location simple sont comptabilisés de manière systématique sur la durée du contrat de location.

Incidence de l'adoption de l'IFRS 16

L'adoption de l'IFRS 16 a entraîné la comptabilisation d'obligations locatives d'un montant d'environ 1,7 G\$ et d'actifs au titre de droits d'utilisation d'un montant d'environ 1,6 G\$ au 1^{er} novembre 2019. Le montant des actifs au titre de droits d'utilisation a été établi en fonction du montant des obligations locatives diminué des passifs liés aux loyers différés existants au 31 octobre 2019. En outre, la réappréciation d'un certain nombre de contrats de sous-location liés à un immeuble visé par un contrat de location-financement déjà comptabilisé, dont une partie est louée et considérée comme un immeuble de placement, s'est traduite par une augmentation des actifs nets en raison de la comptabilisation d'actifs additionnels associés à des contrats de sous-location, nettes de la décomptabilisation des montants liés au contrat de location principal connexe. L'incidence après impôts de l'adoption de l'IFRS 16 sur les résultats non distribués a été une augmentation de 0,1 G\$. Les exemptions relatives à la comptabilisation et les mesures de simplification autorisées suivantes ont été appliquées :

- Une courbe de taux d'actualisation unique a été appliquée aux portefeuilles de contrats de location comportant des caractéristiques raisonnablement similaires à la date de l'application. Le taux d'emprunt marginal moyen pondéré appliqué à notre portefeuille existant de contrats de location était de 2,31 %.
- En ce qui a trait aux contrats que nous avons conclus à titre de preneur, nous n'avons pas réapprécié ceux qui étaient désignés comme des contrats de location-financement selon la norme comptable antérieure (IAS 17).
- Nous avons choisi de ne pas tenir compte des contrats de location dont les actifs sous-jacents sont de faible valeur et des contrats de location à court terme avec une durée résiduelle de moins de douze mois.
- Nous avons utilisé les provisions pour contrats de location déficitaires comptabilisées au 31 octobre 2019 plutôt que de réaliser un test de dépréciation des actifs au titre de droits d'utilisation au 1^{er} novembre 2019. Chaque fois qu'une provision pour contrat déficitaire était comptabilisée à l'égard d'un contrat de location, l'actif au titre du droit d'utilisation a été réduit du montant de cette provision au moment de la transition et aucun test de dépréciation n'a été réalisé.
- Nous avons choisi de ne pas séparer les composantes locatives et non locatives des contrats de location aux fins du calcul de l'obligation locative et de l'actif au titre du droit d'utilisation correspondant pour certaines catégories d'actifs. Les composantes non locatives peuvent inclure, sans s'y limiter, les charges engagées pour l'entretien des aires communes et les coûts des services publics. Les autres frais d'occupation qui n'entrent pas dans le champ d'application de l'IFRS 16 continuent d'être comptabilisés à titre de charges d'exploitation.

Goodwill, logiciels et autres immobilisations incorporelles

Le goodwill représente l'excédent du prix d'acquisition sur la juste valeur des actifs identifiables nets, des passifs et des passifs éventuels acquis dans des regroupements d'entreprises. Les immobilisations incorporelles identifiables sont comptabilisées distinctement du goodwill lorsqu'elles sont séparables ou résultent de droits contractuels ou d'autres droits juridiques, et que leurs justes valeurs peuvent être évaluées de façon fiable.

Le goodwill n'est pas amorti, mais est soumis à un test de dépréciation au moins une fois l'an, ou plus fréquemment, s'il existe des indices que le goodwill a pu perdre de la valeur. Se reporter à la section Dépréciation des actifs non financiers ci-dessous.

Les immobilisations incorporelles représentent les logiciels et les relations clients, les immobilisations incorporelles au titre de dépôts de base, les contrats de gestion de placements, ainsi que les noms de marque comptabilisés au titre des acquisitions antérieures. Les immobilisations incorporelles ayant une durée d'utilité déterminée sont évaluées au coût, net de l'amortissement cumulé et du cumul des pertes de valeur. Chaque immobilisation incorporelle est évaluée avec prise en compte des facteurs juridiques, réglementaires, contractuels, concurrentiels ou autres afin d'établir si la durée d'utilité est déterminée. Les immobilisations incorporelles ayant une durée d'utilité déterminée sont amorties sur leur durée d'utilité estimative, soit :

- Logiciels – de 5 ans à 10 ans
- Immobilisations incorporelles fondées sur des contrats – de 8 ans à 15 ans
- Immobilisations incorporelles au titre de dépôts de base et relations clients – de 3 ans à 16 ans

Les immobilisations incorporelles d'une durée d'utilité indéterminée sont évaluées au coût, net du cumul des pertes de valeur. Les immobilisations incorporelles à durée d'utilité indéterminée sont soumises à un test de dépréciation au moins une fois l'an et chaque fois qu'il existe un indice que l'actif a pu perdre de la valeur. Se reporter à la section portant sur la dépréciation des actifs non financiers ci-dessous.

Dépréciation des actifs non financiers

Les valeurs comptables des actifs non financiers à durée d'utilité déterminée, y compris les actifs au titre de droits d'utilisation, les bâtiments et le matériel et les immobilisations incorporelles à durée d'utilité déterminée, sont passées en revue pour déterminer s'il existe un indice de dépréciation. Le goodwill et les immobilisations incorporelles à durée d'utilité indéterminée sont soumis à un test de dépréciation au moins une fois l'an et chaque fois qu'il existe un indice que l'actif a pu perdre de la valeur. S'il existe un tel indice, la valeur recouvrable de l'actif doit être évaluée afin de calculer l'ampleur de la perte de valeur, le cas échéant.

Pour les besoins du test de dépréciation des actifs non financiers à durée d'utilité déterminée, les groupes d'actifs sont examinés en fonction du plus petit niveau d'entrées de trésorerie identifiables générées qui sont largement indépendantes des entrées de trésorerie générées par d'autres actifs ou groupes d'actifs. Ce regroupement est désigné comme une unité génératrice de trésorerie (UGT).

Les actifs de support ne génèrent pas d'entrées de trésorerie distinctes. Les actifs de support sont soumis au test de dépréciation en fonction de la plus petite UGT à laquelle l'actif de support peut être attribué de manière raisonnable et cohérente.

La valeur recouvrable est la valeur la plus élevée entre la juste valeur diminuée des coûts de la vente et la valeur d'utilité. La valeur d'utilité est la valeur actuelle des flux de trésorerie futurs attendus d'un actif ou d'une UGT. Lorsque la valeur comptable est supérieure à sa valeur recouvrable, la perte de valeur équivalant à la différence entre ces deux montants est comptabilisée dans le compte de résultat consolidé. Si la perte de valeur est reprise par la suite, la valeur comptable de l'actif est augmentée, dans la mesure où la valeur comptable des actifs sous-jacents n'excède pas la valeur comptable qui aurait été déterminée, nette de l'amortissement, si aucune perte de valeur n'avait été comptabilisée. Toute reprise de perte de valeur est comptabilisée dans le compte de résultat consolidé de la période au cours de laquelle elle se produit.

Le goodwill est soumis au test de dépréciation en fonction du groupe d'UGT qui devrait bénéficier des synergies du regroupement d'entreprises et qui représente le plus bas niveau auquel le goodwill fait l'objet d'un suivi par la direction. Toute dépréciation éventuelle du goodwill est déterminée en comparant la valeur recouvrable du groupe d'UGT auquel le goodwill est attribué avec sa valeur comptable, y compris le goodwill attribué. Si la valeur recouvrable est inférieure à la valeur comptable, une perte de valeur est comptabilisée dans le compte de résultat consolidé de la période au cours de laquelle elle se produit. Les pertes de valeur du goodwill ne peuvent être reprises subséquemment si les conditions changent.

Impôt sur le résultat

L'impôt sur le résultat comprend l'impôt exigible et l'impôt différé. L'impôt sur le résultat est comptabilisé dans le compte de résultat consolidé, sauf dans la mesure où il se rapporte à des éléments comptabilisés dans les autres éléments du résultat global ou directement dans les capitaux propres, auquel cas l'impôt est comptabilisé en conséquence.

L'impôt exigible est l'impôt qui devra vraisemblablement être payé au titre du bénéfice imposable de l'année, calculé d'après les taux d'impôt adoptés ou quasi adoptés à la date de clôture, et il comprend également tout ajustement de l'impôt à payer relativement à des années antérieures. Les actifs et les passifs d'impôt exigible font l'objet d'une compensation lorsque la CIBC a l'intention de régler le montant net et qu'il existe un droit juridiquement exécutoire d'opérer une compensation.

L'impôt différé est comptabilisé pour tenir compte des différences temporaires entre la valeur comptable des actifs et des passifs figurant au bilan consolidé et les montants correspondants attribués à ces actifs et passifs aux fins fiscales. Les passifs d'impôt différé sont généralement comptabilisés pour toutes les différences temporaires imposables sauf si les différences temporaires sont liées à nos investissements nets dans des établissements à l'étranger et ne se résorberont pas dans un avenir prévisible. Les actifs d'impôt différé, autres que ceux qui découlent de nos investissements nets dans des établissements à l'étranger, sont comptabilisés dans la mesure où il est probable que nous disposerons d'un bénéfice imposable futur auquel nous pourrions imputer ces différences temporaires déductibles. Les actifs d'impôt différé découlant de nos investissements nets dans des établissements à l'étranger sont comptabilisés pour les différences temporaires déductibles qui sont censées se résorber dans un avenir prévisible dans la mesure où il est probable que nous disposerons d'un bénéfice imposable futur auquel nous pourrions imputer ces différences temporaires déductibles. L'impôt différé n'est pas comptabilisé pour les différences temporaires à la comptabilisation initiale des actifs ou des passifs dans le contexte d'une transaction autre qu'un regroupement d'entreprises et n'ayant pas d'incidence sur le bénéfice comptable ou le bénéfice imposable, ou pour des différences temporaires imposables découlant de la comptabilisation initiale du goodwill.

L'impôt différé est évalué aux taux d'impôt qui devraient être appliqués aux différences temporaires lorsqu'elles se résorberont, d'après les lois en vigueur ou pratiquement en vigueur à la date de clôture.

Les actifs et les passifs d'impôt différé sont compensés lorsqu'il existe un droit juridiquement exécutoire de compenser des actifs et passifs d'impôt exigible et lorsqu'ils concernent l'impôt sur le résultat prélevé par la même administration fiscale sur la même entité imposable ou sur le même groupe d'entités imposables.

Nous sommes assujettis aux lois fiscales des divers territoires où nous exerçons nos activités. Ces lois fiscales peuvent faire l'objet d'interprétations différentes de notre part et de celle des autorités fiscales visées, ce qui engendre une incertitude. En ce qui a trait aux positions fiscales pour lesquelles la détermination définitive de l'incidence fiscale est incertaine, notamment les positions faisant l'objet d'une vérification, d'un différend ou d'un appel, nous comptabilisons une provision pour tenir compte de cette incertitude en nous basant sur notre meilleure estimation du montant qui devrait être versé en fonction d'une évaluation des facteurs pertinents.

Régimes de retraite et autres avantages postérieurs à l'emploi

Nous sommes le promoteur d'un certain nombre de régimes d'avantages du personnel. Ces régimes comprennent à la fois des régimes de retraite à prestations définies et des régimes de retraite à cotisations définies, de même que divers régimes d'avantages postérieurs à l'emploi, notamment des avantages au titre des soins médicaux et des soins dentaires postérieurs à l'emploi.

Régimes de retraite à prestations définies

Le coût des prestations de retraite et des autres avantages postérieurs à l'emploi accumulés par les employés est déterminé de façon distincte pour chaque régime et de manière actuarielle, d'après la méthode des unités de crédit projetées et nos estimations les plus probables à l'égard du taux d'augmentation des salaires, de l'âge du départ à la retraite des employés, de la mortalité et des coûts des soins de santé prévus, ce qui représente l'obligation au titre des prestations définies de la CIBC, laquelle est évaluée à la date de clôture. Le taux d'actualisation utilisé pour évaluer l'obligation au titre des prestations définies est fondé sur le rendement d'un portefeuille d'obligations de sociétés de haute qualité qui sont libellées dans la même monnaie que celle dans laquelle on s'attend à ce que les prestations soient versées, et dont les dates d'échéance se rapprochent, en moyenne, de celles des obligations au titre des prestations définies.

Les actifs des régimes sont évalués à la juste valeur à la date de clôture.

L'actif (le passif) net au titre des prestations définies représente la valeur actuelle de l'obligation au titre des prestations définies moins la juste valeur des actifs des régimes. L'actif (le passif) net au titre des prestations définies est inclus respectivement dans les autres actifs et les autres passifs.

Les coûts des services rendus au cours de l'exercice tiennent compte du coût des avantages postérieurs à l'emploi accumulés par les employés au cours de la période considérée. Les coûts des services rendus au cours de l'exercice correspondent à la valeur actuelle des prestations accordées en échange de services rendus au cours de l'exercice considéré et sont comptabilisés dans le compte de résultat consolidé. Les coûts des services rendus au cours de l'exercice à l'égard des participants actifs du régime sont calculés à l'aide d'un taux d'actualisation distinct afin de tenir compte des prestations futures de plus longue durée liées aux avantages que ceux-ci accumuleront au cours de l'année de service supplémentaire.

Les coûts des services passés découlant de modifications ou de réductions apportées aux régimes sont comptabilisés dans le résultat net de la période au cours de laquelle ils surviennent.

Les produits nets d'intérêts ou les charges nettes d'intérêts comprennent les produits d'intérêts générés par les actifs des régimes et les charges d'intérêts liées à l'obligation au titre des prestations définies. Les produits d'intérêts sont calculés en appliquant le taux d'actualisation aux actifs des régimes, tandis que les charges d'intérêts sont calculées en appliquant le taux d'actualisation à l'obligation au titre des prestations définies. Les produits nets d'intérêts ou les charges nettes d'intérêts sont comptabilisés dans le compte de résultat consolidé.

Les écarts actuariels représentent les variations de la valeur actuelle de l'obligation au titre des prestations définies en raison de changements apportés aux hypothèses actuarielles et d'écarts entre les hypothèses actuarielles antérieures et les résultats réels, ainsi que d'écarts entre le rendement réel des actifs des régimes et les produits d'intérêts présumés générés par les actifs des régimes. Les écarts actuariels nets sont comptabilisés dans les autres éléments du résultat global de la période au cours de laquelle ils surviennent et ils ne peuvent pas faire l'objet d'un reclassement subséquent en résultat net. Les écarts actuariels nets cumulés sont inclus dans le cumul des autres éléments du résultat global.

Lorsque le calcul donne lieu à un actif net au titre des prestations définies, le montant de l'actif comptabilisé est limité à la valeur actuelle des avantages économiques disponibles, soit sous forme de remboursements futurs du régime, soit sous forme de diminution des cotisations futures au régime (plafond de l'actif). Dans le cas des régimes pour lesquels nous n'avons pas un droit inconditionnel à un remboursement en cas d'excédent, nous établissons le plafond de l'actif en fonction des avantages économiques futurs disponibles sous forme de diminution des cotisations futures au régime de sorte que la valeur actuelle des avantages économiques se calcule en tenant compte des exigences de capitalisation minimale pour les services futurs applicables au régime. Si une diminution des cotisations futures au régime ne peut être appliquée à la date de clôture, nous estimons si nous pourrions diminuer les cotisations pour les services futurs au cours de la durée de vie du régime compte tenu, entre autres, des rendements prévus futurs des actifs des régimes. S'il est prévu que nous ne serons pas en mesure de recouvrer la valeur de l'actif net au titre des prestations définies, après avoir tenu compte des exigences de capitalisation minimale pour les services futurs, l'actif net au titre des prestations définies est diminué au montant correspondant au plafond de l'actif.

Lorsque le paiement futur des exigences de capitalisation minimale liées à des services passés donnerait lieu à un excédent net au titre des prestations définies ou à une augmentation d'un excédent net au titre des prestations définies, les exigences de capitalisation minimale sont comptabilisées à titre de passifs, dans la mesure où l'excédent ne serait pas entièrement disponible sous forme de remboursements ou de diminution des cotisations futures. Tout excédent de la situation de capitalisation est limité à la valeur actuelle des avantages économiques futurs disponibles, soit sous forme de remboursements futurs du régime, soit sous forme de diminution des cotisations futures au régime.

Régimes à cotisations définies

Les coûts des régimes à cotisations définies sont comptabilisés au cours de l'exercice pendant lequel le service est rendu.

Autres avantages du personnel à long terme

La CIBC est le promoteur d'un régime fermé de prestations d'invalidité de longue durée, qui est classé comme une entente prévoyant le versement de prestations définies à long terme. Comme le montant des prestations d'invalidité de longue durée n'est pas fonction du nombre d'années de service, l'obligation est comptabilisée lorsque survient un événement donnant lieu à l'obligation de verser les prestations. La CIBC offre également d'autres avantages au titre des soins médicaux et des soins dentaires destinés aux employés en congé d'invalidité de longue durée.

Le montant des autres avantages à long terme est calculé de façon actuarielle au moyen de la méthode des unités de crédit projetées. Aux termes de cette méthode, le montant de l'avantage est actualisé en vue de déterminer sa valeur actuelle. La méthode servant à déterminer le taux d'actualisation utilisé pour évaluer l'obligation au titre des avantages à long terme est conforme à la méthode utilisée pour les régimes de retraite et autres régimes d'avantages postérieurs à l'emploi. Les écarts actuariels et les coûts des services passés sont comptabilisés dans le compte de résultat consolidé de la période au cours de laquelle ils surviennent.

Paiements fondés sur des actions

Nous offrons à certains de nos employés et à nos administrateurs des droits à des paiements fondés sur des actions à titre de rémunération.

La charge de rémunération relative aux droits à des paiements fondés sur des actions est comptabilisée à partir de la date de début des années de service jusqu'à la date contractuelle d'acquisition des droits ou, si elle précède cette date, la date à laquelle l'employé devient admissible à la retraite. En ce qui concerne les attributions régulières au cours du cycle annuel de primes d'encouragement au titre de la rémunération (programme d'encouragement annuel), la date de début des années de service est présumée être le début de l'exercice précédant l'exercice au cours duquel l'attribution a lieu. La date de début des années de service relativement à des attributions spéciales en dehors du cycle annuel est la date d'attribution. Le montant de la charge de rémunération comptabilisée est fondé sur les meilleures estimations de la direction quant au nombre de droits à des paiements fondés sur des actions qui devraient être acquis, incluant les estimations relatives aux renoncations prévues, lesquelles sont révisées périodiquement au besoin. En ce qui concerne le programme d'encouragement annuel, la charge de rémunération est comptabilisée à compter de la date de début des prestations de service et est fondée sur la juste valeur estimée de la prochaine attribution, la juste valeur estimée étant ajustée en fonction de la juste valeur réelle à la date d'attribution.

En vertu du programme d'octroi d'actions subalternes (POAS), lorsque les attributions sont réglées par le versement d'un montant en espèces équivalant aux actions ordinaires, les variations de l'obligation qui découlent des fluctuations du cours des actions ordinaires, nettes des couvertures connexes, sont comptabilisées à titre de charge de rémunération dans le compte de résultat consolidé proportionnellement à l'attribution ayant été comptabilisée.

En vertu du programme d'unités d'action octroyées en fonction du rendement (UAR), lorsque les attributions sont réglées par le versement d'un montant en espèces équivalant aux actions ordinaires, les variations de l'obligation qui découlent des fluctuations du cours des actions ordinaires et des estimations révisées du facteur de rendement, nettes des couvertures connexes, sont comptabilisées à titre de charge de rémunération dans le compte de résultat consolidé proportionnellement à l'attribution ayant été comptabilisée. Ce facteur variera de 75 % à 125 % du nombre initial d'unités attribuées d'après le rendement de la CIBC par rapport à celui des autres grandes banques canadiennes.

La charge de rémunération relative au Régime d'options de souscription d'actions des employés (ROSAE) est fondée sur la juste valeur à la date d'attribution. Lorsque la date de début des services précède la date d'attribution, la charge de rémunération est comptabilisée à partir de la date de début des services selon la juste valeur estimative de l'attribution à la date d'attribution, la juste valeur estimative étant ajustée à la juste valeur réelle à la date d'attribution. La charge de rémunération entraîne une augmentation correspondante du surplus d'apport. Si le droit au titre du ROSAE est exercé, le produit que nous recevons ainsi que le montant comptabilisé au surplus d'apport sont crédités au capital-actions ordinaire. Si le droit au titre du ROSAE expire sans avoir été exercé, la charge de rémunération demeure dans le surplus d'apport.

Dans le cadre de notre acquisition de Wellington Financial Fund V LP (Wellington Financial) au cours du premier trimestre de 2018, des attributions réglées en instruments de capitaux propres sous forme d'actions échangeables assujetties à des conditions de service particulières, dont les droits s'y rattachant s'acquièrent en fonction de conditions autres que celles liées au rendement sur le marché, ont été octroyées à certains employés. La charge de rémunération relative aux actions échangeables est fondée sur leur juste valeur à la date d'attribution, ajustée pour tenir compte de la variation de l'incidence estimée des conditions autres que celles liées au rendement sur le marché.

La rémunération sous forme d'unités d'actions à dividende différé (UADD) émises aux termes du régime d'unités d'actions à dividende différé, du régime de rémunération différée et du régime des administrateurs permet au porteur de recevoir un montant en espèces équivalant à une action ordinaire de la CIBC. Au moment où les UADD sont attribuées, la charge correspondante relative à la rémunération en espèces qu'un employé ou un administrateur recevrait autrement aurait été entièrement comptabilisée. Les variations dans les obligations qui découlent des fluctuations du cours des actions ordinaires, nettes des couvertures connexes, sont comptabilisées dans le compte de résultat consolidé à titre de charge de rémunération pour les UADD des employés et à titre de charge autre que d'intérêts pour les UADD des administrateurs.

Nos cotisations au Régime d'achat d'actions des employés (RAAE) sont passées en charges dès qu'elles sont engagées.

L'incidence de la variation du cours de l'action ordinaire sur les paiements fondés sur des actions réglés en espèces en vertu des POAS et des UAR est couverte au moyen de dérivés. Nous avons désigné ces dérivés dans des relations de couverture de flux de trésorerie. La partie efficace des variations de la juste valeur de ces dérivés est comptabilisée dans les autres éléments du résultat global puis reclassée dans la charge de rémunération dans le compte de résultat consolidé sur la période au cours de laquelle les attributions couvertes influent sur le compte de résultat consolidé. La partie inefficace des variations de la juste valeur des dérivés de couverture est comptabilisée immédiatement dans le compte de résultat consolidé lorsqu'elle se produit.

Provisions et passifs éventuels

Les provisions sont des passifs dont l'échéance et le montant sont incertains. Une provision est constituée lorsque nous avons une obligation actuelle juridique ou implicite du fait d'un événement antérieur, qu'il est probable qu'une sortie d'avantages économiques sera nécessaire au règlement de l'obligation et que le montant de l'obligation peut faire l'objet d'une estimation fiable. La provision comptabilisée représente la meilleure estimation du montant requis pour régler l'obligation à la date de clôture en tenant compte du risque et des incertitudes liés à l'obligation. Si ces éléments sont importants, les provisions sont actualisées afin de refléter la valeur temps de l'argent, la hausse de l'obligation en raison de l'écoulement du temps étant présentée dans les charges d'intérêts du compte de résultat consolidé.

Les passifs éventuels sont des obligations potentielles résultant d'événements passés et dont l'existence ne sera confirmée que par la survenance (ou non) d'un ou plusieurs événements futurs incertains qui ne sont pas totalement sous le contrôle de la CIBC ou des obligations actuelles résultant d'événements passés, mais qui ne sont pas comptabilisées, car il n'est pas probable que le règlement de l'obligation nécessite une sortie d'avantages économiques.

Des informations à l'égard des provisions et des passifs éventuels sont présentées dans les états financiers consolidés.

Résultat par action

Nous présentons le résultat de base par action et le résultat dilué par action pour nos actions ordinaires.

Le résultat de base par action est obtenu en divisant le résultat net de la période applicable aux porteurs d'actions ordinaires de la CIBC par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de la période. Le résultat net applicable aux porteurs d'actions ordinaires de la CIBC est déterminé en déduisant du résultat net applicable aux actionnaires les dividendes sur les actions privilégiées après impôt et les distributions sur les autres instruments de capitaux propres, ces dividendes et distributions étant comptabilisés dans les résultats non distribués.

Le résultat dilué par action est obtenu en divisant le résultat net de la période applicable aux porteurs d'actions ordinaires de la CIBC par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires diluées en circulation au cours de la période. Les actions ordinaires diluées tiennent compte de l'effet potentiellement dilutif des actions dont l'émission est conditionnelle et de l'exercice d'options sur actions selon la méthode du rachat d'actions. Le nombre d'actions dont l'émission est conditionnelle inclus dans le résultat dilué par action est fondé sur le nombre d'actions qui pourraient être émises si la fin de la période considérée coïncidait avec la fin de la période d'émission conditionnelle. Dans le cas des options sur actions, la méthode du rachat d'actions permet de calculer le nombre d'actions ordinaires supplémentaires en supposant que les options sur actions en circulation, dont le prix d'exercice est inférieur au cours moyen des actions ordinaires pour la période, sont exercées et en réduisant ce nombre par le nombre d'actions ordinaires qui sont présumées rachetées à même le produit de l'exercice présumé des options. Les instruments dont il est déterminé qu'ils présentent un effet antidilutif au cours de la période sont exclus du calcul du résultat dilué par action.

Honoraires et commissions

La comptabilisation des honoraires et des commissions est fonction de l'objectif visé des honoraires et des commissions et des modalités stipulées dans le contrat conclu avec le client. Les produits sont comptabilisés lorsque l'obligation de prestation est remplie par le transfert du contrôle du service au client, ou à mesure que celle-ci est remplie, au montant de la contrepartie à laquelle nous prévoyons avoir droit. Les produits peuvent donc être comptabilisés au moment où le service est fourni ou progressivement, à mesure que les services sont fournis. Lorsque les produits sont comptabilisés au fil du temps, nous sommes généralement tenus de fournir les services au cours de chaque période, de sorte que le contrôle de ces services est transféré uniformément au client, et nous devons, par conséquent, évaluer le degré d'avancement de la prestation des services en fonction du temps écoulé. Dans le cas des contrats dont le prix de transaction comprend une contrepartie variable, les produits connexes sont seulement comptabilisés dans la mesure où il est hautement probable que le dénouement de l'incertitude associée à la contrepartie variable, lequel survient habituellement avant la date de clôture, ne donnera pas lieu à un ajustement à la baisse important du montant cumulatif des produits constatés. Lorsqu'une autre partie participe à la prestation d'un service à un client, nous devons déterminer si la nature de notre obligation de prestation correspond à celle d'une entité qui agit pour son propre compte ou d'un mandataire. Si nous contrôlons le service avant d'en transférer le contrôle au client, nous agissons pour notre propre compte et présentons les produits séparément du montant versé à l'autre partie. Dans le cas contraire, nous agissons à titre de mandataire et présentons les produits, déduction faite du montant versé à l'autre partie. Étant donné que nos obligations de prestation ont généralement une durée qui ne dépasse pas un an et que nous recevons le paiement lorsque l'obligation de prestation est remplie ou peu de temps après, elles ne comportent pas de composante financement importante et, par conséquent, nous n'inscrivons habituellement pas à l'actif les coûts d'obtention des contrats avec nos clients. Les produits qui font partie intégrante du taux d'intérêt effectif d'un instrument financier sont comptabilisés à titre d'ajustement du taux d'intérêt effectif.

En plus de ces principes généraux, les directives particulières suivantes étaient également applicables :

La rémunération de prise ferme et les honoraires de consultation proviennent du placement de titres de créance et de participation et de la prestation de services consultatifs transactionnels. La rémunération de prise ferme est habituellement comptabilisée au moment où la transaction est réalisée. Les honoraires de consultation sont généralement comptabilisés en produits sur la durée du mandat à mesure que les services connexes sont fournis ou au moment de la conclusion de la transaction.

Les frais sur les dépôts et les paiements sont tirés des comptes de dépôts personnels et d'entreprise et des services de gestion de la trésorerie. Les frais mensuels et annuels sont comptabilisés sur la période au cours de laquelle les services sont fournis. Les frais de transaction sont comptabilisés au moment où les services connexes sont fournis.

Les commissions sur crédit sont composées des commissions de syndication de prêts, des commissions d'engagement de prêts, des commissions de lettres de crédit, des commissions d'acceptation bancaire et des frais de titrisation. Les commissions sur crédit sont généralement comptabilisées sur la période au cours de laquelle les services connexes sont fournis, à l'exception des commissions de syndication de prêts, qui sont habituellement comptabilisées à la clôture de l'opération de financement.

Les honoraires d'administration de cartes incluent les frais d'échange, les frais de découvert, les frais sur les avances de fonds et les frais annuels. Les honoraires d'administration de cartes sont comptabilisés au moment où les services connexes sont fournis, à l'exception des frais annuels, qui sont comptabilisés sur la période de 12 mois à laquelle ils se rapportent. Le coût des points de fidélisation des clients de cartes de crédit est comptabilisé en réduction des frais d'échange au moment où ils sont accordés, tant pour les programmes de fidélisation autogérés que pour ceux de tiers. Les passifs au titre des points de fidélisation des clients de cartes de crédit sont comptabilisés pour les programmes de fidélisation autogérés et font l'objet de réévaluations périodiques pour tenir compte des coûts liés à l'échange prévu des points à mesure que cette estimation évolue au fil du temps.

Les commissions liées aux transactions sur valeurs mobilières incluent les commissions de courtage sur les transactions réalisées pour le compte des clients, les commissions de suivi et les commissions de vente liées aux fonds communs de placement. Les commissions de courtage et les commissions de vente liées aux fonds communs de placement sont généralement comptabilisées au moment où la transaction connexe est réalisée. Les commissions de suivi sont habituellement calculées en fonction de la valeur liquidative quotidienne moyenne des parts de fonds communs de placement détenues par les clients et sont comptabilisées progressivement à mesure que les services connexes sont fournis.

Les honoraires de gestion de placements sont principalement fondés sur la valeur respective des biens sous gestion et des biens administrés et sont comptabilisés au cours de la période pendant laquelle les services connexes sont rendus. Les honoraires de gestion de placements découlant de nos services de gestion d'actifs et de gestion privée de patrimoine sont généralement calculés en fonction des soldes des biens sous gestion à une date donnée, tandis que les honoraires de gestion de placements tirés de nos services de courtage de détail sont généralement calculés en fonction des soldes des biens sous gestion ou des biens administrés à une date donnée. Les honoraires de garde sont comptabilisés à titre de produits sur la période de services applicable, soit généralement sur la durée du contrat.

Les produits tirés des fonds communs de placement et des honoraires d'administration proviennent des services de gestion des fonds et sont comptabilisés au cours de la période pendant laquelle les fonds communs de placement sont gérés en fonction d'un pourcentage spécifié des valeurs liquidatives quotidiennes des fonds communs de placement respectifs. Dans certaines circonstances, la CIBC peut, à son gré, décider d'assumer certaines charges qui seraient autrement payables directement par les fonds communs de placement. Ces charges sont comptabilisées à titre de charges autres que d'intérêts dans le compte de résultat consolidé.

Réforme des taux d'intérêt de référence

Divers indices de taux d'intérêt et autres indices qui sont présumés être des « indices de référence », y compris le taux interbancaire offert à Londres (LIBOR), sont assujettis à des lignes directrices réglementaires internationales et à des propositions de réforme. Les organismes de réglementation de divers pays ont préconisé la transition des taux interbancaires offerts vers des taux d'intérêt de référence alternatifs (taux alternatifs), fondés sur des taux sans risque établis au moyen de transactions réelles sur le marché. La Financial Conduct Authority (FCA) du Royaume-Uni a initialement annoncé en juillet 2017 qu'elle n'obligerait pas les banques à soumettre des taux LIBOR après décembre 2021. En mars 2021, la FCA et la ICE Benchmark Administration (IBA) ont annoncé les dates prévues pour l'abandon ou la perte de représentativité de divers taux LIBOR, notamment que les taux LIBOR en livres sterling, en euros, en francs suisses et en yens japonais cesseront d'être utilisés le 31 décembre 2021, et ils ont également annoncé que la plupart des échéances pour les taux LIBOR en dollars américains seront abandonnées le 30 juin 2023. Cette annonce a entraîné un écart fixe entre le taux LIBOR et le taux alternatif pour une échéance donnée qui s'appliquera à l'abandon des taux LIBOR concernés. Même si la prolongation jusqu'au 30 juin 2023 de la plupart des échéances pour les taux LIBOR en dollars américains permet à de nombreux anciens contrats d'arriver à échéance avant la date de cessation, il ne devrait plus être possible de réaliser des montages de nouveaux produits fondés sur le taux LIBOR en dollars américains après la fin de l'année civile 2021. En juin 2021, le BSIF a annoncé ses attentes en matière d'abandon des taux interbancaires offerts, qui sont conformes aux annonces précédemment faites par la FCA et l'IBA. Le BSIF s'attend également des institutions financières qu'elles fassent une priorité de la mise à jour des systèmes et modèles pour s'adapter aux taux alternatifs et être en mesure de réaliser des transactions aux taux alternatifs d'ici la fin de 2021. Nous nous attendons à respecter ces attentes des autorités réglementaires.

Afin d'accroître la liquidité des swaps indexés à des taux alternatifs et d'accélérer le progrès de la transition vers l'abandon des taux LIBOR en dollars américains, en juin 2021, l'Alternative Reference Rates Committee (ARRC) a soutenu l'initiative Secured Overnight Financing Rate (SOFR) First annoncée par la Commodity Futures Trading Commission. Par suite de cette initiative, il est recommandé aux courtiers intermédiaires de négocier des swaps qui sont indexés au taux sans risque à la place de swaps indexés au LIBOR à compter du 26 juillet 2021. Suivant cette modification apportée aux conventions de négociations entre courtiers intermédiaires, l'ARRC a officiellement recommandé le taux à terme prospectif du Chicago Mercantile Exchange (CME) Group fondé sur le SOFR (Term SOFR), qui devrait donner aux entités une plus grande certitude à l'égard des taux de prêts fondés sur le SOFR étant donné que les taux à terme sont déterminés au début d'une période de révision d'intérêt contractuel contrairement aux taux de financement à un jour comme celui du SOFR qui sont révisés chaque jour. À titre de participante sur le marché des courtiers intermédiaires, la CIBC dispose des procédures, systèmes et modèles nécessaires pour se conformer à l'initiative SOFR First et continuera de surveiller l'évolution du Term SOFR tout en gérant la transition liée à la réforme des taux interbancaires offerts.

En novembre 2021, la FCA a annoncé que l'administrateur du taux de référence LIBOR devra publier certains taux LIBOR en livres sterling et en yens japonais sur une base synthétique non représentative au cours de 2022, ce qui permettrait à un certain nombre d'anciens contrats de continuer à utiliser certains taux LIBOR pour une période limitée après la date de cessation du 31 décembre 2021. L'annonce de la FCA ne devrait pas avoir d'incidence importante sur notre transition vers les taux alternatifs et nous prévoyons avoir essentiellement terminé la mise à jour des modalités des contrats de nos produits indexés à un taux autre que le LIBOR en dollars américains avant le 31 décembre 2021, conformément aux attentes en matière de réglementation.

En réponse à la réforme des taux d'intérêt de référence, l'IASB a publié le document intitulé *Réforme des taux d'intérêt de référence, phase 2 (modifications d'IFRS 9, d'IAS 39, d'IFRS 7, d'IFRS 4 et d'IFRS 16)* (les modifications issues de la phase 2) en août 2020. Ces modifications concernent des questions qui ont une incidence sur la présentation de l'information financière lorsque le taux existant est remplacé par un taux alternatif et concluent les modifications de l'IASB aux normes de présentation de l'information financière en raison de l'incidence de la réforme des taux d'intérêt de référence. Même si les modifications issues de la phase 2 entrent en vigueur pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2021, nous avons choisi de les adopter de manière anticipée à compter du 1^{er} novembre 2020. Seules les modifications apportées aux sections relatives au classement et à l'évaluation de l'IFRS 9, aux sections relatives à la comptabilité de couverture de l'IAS 39, *Instruments financiers : Comptabilisation et évaluation* (IAS 39), ainsi qu'à l'IFRS 7, *Instruments financiers : Informations à fournir*, à l'IFRS 4, *Contrats d'assurance*, et à l'IFRS 16, *Contrats de location*, s'appliquent en ce qui nous concerne parce que nous avons choisi de continuer d'appliquer les dispositions de l'IAS 39 portant sur la comptabilité de couverture au moment d'adopter l'IFRS 9, *Instruments financiers* (IFRS 9).

Les modifications issues de la phase 2 permettent qu'une modification aux actifs financiers et passifs financiers au coût amorti, ainsi qu'aux obligations locatives du preneur, qui est faite en conséquence directe de la réforme des taux interbancaires offerts et apportée selon une base économiquement équivalente soit comptabilisée en révisant de façon prospective le taux d'intérêt effectif sans comptabilisation immédiate de profit ou perte. Les modifications prévoient également une exception temporaire qui permet de maintenir les relations de couverture à la suite du remplacement d'un taux d'intérêt de référence existant par un taux alternatif, selon des dispositions précises, y compris de modifier la désignation et la documentation de la couverture pour prendre en compte le nouveau taux sans mettre fin à l'utilisation de la relation de couverture, et elles offrent des allègements dans l'établissement de nouvelles relations de couverture fondées sur des taux alternatifs. Les modifications prévoient également une exception temporaire qui permet aux entités de désigner un taux alternatif comme composante de risque de la couverture, pourvu que l'entité puisse raisonnablement s'attendre à ce que le taux alternatif devienne séparément identifiable dans un délai de 24 mois de sa première désignation. De plus amples allègements sont également prévus pour les couvertures de flux de trésorerie, lorsque le montant accumulé dans la réserve de couverture de flux de trésorerie est considéré être fondé sur le même taux alternatif que celui pour établir les flux de trésorerie futurs couverts. En raison de l'adoption des modifications issues de la phase 2, nous avons fourni ci-après des informations supplémentaires sur nos expositions aux principaux taux d'intérêt de référence visés par la réforme.

L'IASB avait préalablement publié le document intitulé *Réforme des taux d'intérêt de référence (modifications d'IFRS 9, d'IAS 39 et d'IFRS 7)* (les modifications issues de la phase 1) en septembre 2019. Les modifications issues de la phase 1 prévoient des allègements temporaires relativement à l'application de certaines dispositions relatives à la comptabilité de couverture afin d'apaiser les incertitudes au cours de la période précédant le remplacement des taux interbancaires offerts, et contiennent des exigences spécifiques d'informations à fournir pour les relations de couverture touchées. Ces modifications permettent de maintenir la comptabilité de couverture avant le remplacement du taux d'intérêt de référence existant par un taux alternatif, et fournissent une exemption de l'obligation de cesser d'utiliser la comptabilité de couverture si une relation de couverture ne respecte pas les exigences en matière d'efficacité de la couverture uniquement en raison de la transition liée à la réforme des taux interbancaires offerts. Ces allègements cesseront de s'appliquer à la première des deux situations suivantes, soit à la cessation de la relation de couverture touchée, soit au moment où l'incertitude découlant de la réforme et affectant le calendrier et le montant des flux de trésorerie de l'élément couvert et de l'instrument de couverture sera levée, ce qui devrait se produire lorsque le taux LIBOR concerné cessera d'être utilisé. Nous avons adopté les modifications issues de la phase 1 le 1^{er} novembre 2019.

Étant donné que les taux interbancaires offerts sont utilisés pour un grand volume de dérivés, de prêts et d'instruments en espèces, la transition comporte un certain nombre de risques pour nous et pour l'ensemble du secteur. Les risques liés à la transition comprennent le risque de marché (du fait de l'apparition de nouveaux risques de base), le risque lié aux modèles, le risque opérationnel (à mesure que des processus sont modifiés ou que de nouveaux processus sont mis en œuvre), les risques juridiques (à mesure que les contrats sont révisés) et le risque lié au comportement (pour faire en sorte que les clients soient dûment avisés et qu'ils soient prêts). En réponse à la réforme proposée des taux d'intérêt de référence, nous avons instauré un programme de transition à l'égard des taux interbancaires offerts à l'échelle de l'entreprise (le programme), lequel s'appuie sur une structure de gouvernance officielle et des groupes de travail spécialisés formés de parties intéressées provenant des principaux secteurs d'activité ainsi que des groupes fonctionnels comme Trésorerie, Technologie et opérations, Gestion du risque, Affaires juridiques et Finance, afin de gérer et de coordonner tous les aspects liés à la transition, dont l'identification et l'atténuation des risques. Un comité de direction chargé des taux interbancaires offerts a été formé pour en assurer la surveillance et la mise en œuvre. Le comité de direction chargé des taux interbancaires offerts gère les répercussions des risques liés à la transition au moyen de mesures d'atténuation appropriées. Nous continuons d'échanger avec des associations sectorielles pour intégrer les développements récents à notre plan de mise en œuvre. Dans le cadre du programme, la haute direction, y compris le comité de direction, et le conseil d'administration sont informés régulièrement des progrès réalisés.

Dans le cadre du programme, nous procédons à la transition de nos contrats fondés sur des taux interbancaires offerts existants vers ceux faisant référence aux nouveaux taux alternatifs et avons élaboré des processus opérationnels connexes. Nous sommes en bonne voie de terminer la mise à jour des modalités des contrats de nos produits indexés à un taux autre que le LIBOR en dollars américains en y ajoutant des libellés de remplacement appropriés ou en remplaçant les taux LIBOR par les taux alternatifs correspondants, compte tenu des ajustements appropriés liés aux écarts de taux. Nous avons mis fin à l'émission de produits indexés au LIBOR en livres sterling et en yens japonais plus tôt cette année et devrions cesser de réaliser des montages de nouveaux produits fondés sur le taux LIBOR en dollars américains d'ici la fin de l'année civile 2021 conformément aux attentes en matière de réglementation. Nous collaborons également avec des chambres de compensation pour assurer la transition de nos dérivés non indexés au LIBOR en dollars américains existants réglés par elles à des taux alternatifs, qui est susceptible de se produire en décembre 2021. Nous avons également commencé à offrir des produits fondés sur des taux alternatifs à nos clients et avons continué à leur rendre l'information accessible, en leur offrant des conseils concernant les faits nouveaux en matière de transition liée à la réforme des taux interbancaires offerts.

Le tableau ci-après présente les montants notionnels approximatifs de nos dérivés et l'encours brut de nos actifs financiers non dérivés et passifs financiers non dérivés fondés sur le taux LIBOR en dollars américains, le taux LIBOR en livres sterling et d'autres taux de référence dont l'échéance est ultérieure au 30 juin 2023 pour les taux LIBOR en dollars américains et au 31 décembre 2021 pour les autres taux de référence qui devraient être touchés par la réforme des taux interbancaires offerts.

| (en milliards de dollars canadiens) | Montants notionnels/encours brut ^{1, 2, 3} | | | | | |
|---|---|------------------------------|---------------------|--|------------------------------|---------------------|
| | 31 octobre 2021 | | | 1 ^{er} novembre 2020 ⁴ | | |
| | LIBOR en dollars américains | LIBOR en livres sterling | Divers ⁵ | LIBOR en dollars américains | LIBOR en livres sterling | Divers ⁵ |
| | Échéance après juin 2023 | Échéance après décembre 2021 | | Échéance après juin 2023 | Échéance après décembre 2021 | |
| Actifs financiers non dérivés | | | | | | |
| Valeurs mobilières | 1,6 \$ | – \$ | – \$ | 1,9 \$ | – \$ | – \$ |
| Prêts | 36,9 | 2,3 | – | 21,2 | 2,4 | – |
| | 38,5 | 2,3 | – | 23,1 | 2,4 | – |
| Passifs financiers non dérivés | | | | | | |
| Emprunts garantis considérés comme des dépôts et titres secondaires | 0,1 | 1,1 | – | 0,1 | 1,1 | – |
| Autres dépôts | 1,0 | – | – | 1,0 | – | – |
| | 1,1 | 1,1 | – | 1,1 | 1,1 | – |
| Dérivés | 735,7 | 89,9 | 36,8 | 478,5 | 70,4 | 33,4 |

- 1) Compte tenu des instruments financiers dont les taux de référence se rapportent aux taux offerts dans plusieurs territoires, notamment le taux offert en dollars canadiens (CDOR), le taux interbancaire offert en euros (EURIBOR) et le taux Bank Bill Swap Bid de l'Australie. Bien que les échéances de six ou de douze mois des instruments financiers indexés au taux CDOR seront abandonnées le 17 mai 2021, nous ne détenons aucune position importante dans ces échéances au 1^{er} novembre 2020. Les autres échéances du CDOR devraient se poursuivre.
- 2) Le tableau exclut les engagements de prêt inutilisés. Au 31 octobre 2021, le total des engagements de prêt inutilisés en cours qui pourraient être visés par une transition était estimé à 47,9 G\$ (27,7 G\$ au 1^{er} novembre 2020) pouvant être utilisée et indexée au LIBOR en dollars américains et dont l'échéance est ultérieure au 30 juin 2023, et une tranche de 1,4 G\$ (1,0 G\$ au 1^{er} novembre 2020) pouvant être utilisée et indexée au LIBOR en livres sterling et dont l'échéance est ultérieure au 31 décembre 2021.
- 3) Pour les swaps de devises dont les taux de référence des deux éléments sont visés par une transition, le montant notionnel propre à chaque élément est présenté dans le tableau ci-dessus.
- 4) Certains montants des périodes précédentes ont été retraités.
- 5) Comprennent les expositions indexées au LIBOR en yens japonais, au LIBOR en francs suisses et au LIBOR en euros.

Interprétation 23 du Comité d'interprétation des Normes internationales d'information financière, *Incertitude relative aux traitements fiscaux (IFRIC 23)*

La CIBC a adopté les dispositions de l'IFRIC 23 en date du 1^{er} novembre 2019. L'IFRIC 23 apporte des clarifications sur la comptabilisation de l'incertitude à l'égard des positions fiscales. L'adoption de l'IFRIC 23 n'a eu aucune incidence sur nos états financiers consolidés et n'a entraîné aucun changement dans nos méthodes comptables.

Cadre conceptuel de l'information financière (Cadre conceptuel)

Le Cadre conceptuel établit les concepts fondamentaux qui sont à la base de la préparation et de la présentation des états financiers et oriente l'IASB dans l'élaboration des IFRS. Le Cadre conceptuel s'applique aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2020. Par conséquent, la CIBC a adopté le Cadre conceptuel à compter du 1^{er} novembre 2020.

L'adoption du Cadre conceptuel n'a eu aucune incidence sur nos états financiers consolidés et n'a entraîné aucun changement dans nos méthodes comptables.

Note 2 | Incidence de la COVID-19

Les progrès réalisés pour contenir les éclosions liées à la pandémie de COVID-19 grâce aux campagnes de vaccination et l'assouplissement des mesures de santé publique ont créé un contexte économique plus favorable pour la CIBC. Cependant, la pandémie, alimentée par des variants plus contagieux, constitue toujours un risque pour la reprise. Par conséquent, nous continuons à mener nos activités dans un contexte incertain. L'incertitude grandissante découlant de cette situation se répercute sur nos estimations comptables critiques et entraîne dans une plus grande mesure le recours au jugement lorsqu'il s'agit d'évaluer la conjoncture de l'économie et du marché et ses incidences sur les estimations importantes. Cela est particulièrement vrai pour la provision pour pertes sur créances. Se reporter à la note 6 pour plus de précisions.

Un sommaire des principales méthodes comptables est présenté à la note 1 des états financiers consolidés. Tout changement requis dans les jugements et estimations posés en appliquant les méthodes comptables critiques dont il est question ci-après pourrait avoir une incidence notable sur nos résultats financiers. Nous avons mis en place des procédures de contrôle visant à assurer que les méthodes comptables sont appliquées de manière uniforme et que les processus de modification des méthodes sont bien contrôlés.

Programmes de prêts du gouvernement en réponse à la COVID-19

Au début de la pandémie de COVID-19, le gouvernement du Canada a annoncé le Compte d'urgence pour les entreprises canadiennes (CUEC) et un certain nombre de programmes de prêts afin de favoriser l'accès au crédit et au financement pour les entreprises canadiennes qui ont des difficultés de flux de trésorerie opérationnels et de liquidités. En outre, le gouvernement fédéral américain a présenté le programme de protection des salaires (Paycheck Protection Program ou PPP) en vertu de la loi intitulée *Coronavirus Aid, Relief, and Economic Security Act* (loi CARES). Les programmes auxquels nous participons de manière plus importante sont décrits plus en détail ci-après, ainsi que les incidences comptables qui y sont liées.

Compte d'urgence pour les entreprises canadiennes

L'objectif du programme du CUEC est d'accorder des prêts sans intérêt assortis d'une exonération partielle pouvant atteindre 60 000 \$ aux petites entreprises et organismes sans but lucratif admissibles en vue de les aider à payer leurs coûts d'exploitation pendant une période où leurs revenus sont temporairement réduits. Le programme du CUEC est garanti par Exportation et développement Canada (EDC) et était offert aux emprunteurs jusqu'au 30 juin 2021. Le programme utilisait les infrastructures des institutions financières admissibles, dont la CIBC, afin d'accorder des prêts assortis d'une exonération partielle aux clients existants de ces institutions financières, notamment ceux de la CIBC, qui répondaient aux critères d'octroi d'EDC. Les prêts accordés aux termes du programme du CUEC ne sont pas comptabilisés dans notre bilan consolidé étant donné qu'ils sont financés par EDC, et l'ensemble des flux de trésorerie et des risques et des avantages qui en découlent, y compris l'exposition aux défauts de paiement et à la radiation du principal, incombent à EDC. EDC verse des honoraires aux institutions financières participantes, destinés à rembourser les coûts liés à l'administration des prêts, que nous avons comptabilisés en diminution des charges autres que d'intérêts. Le programme du CUEC, lancé au deuxième trimestre de 2020, a ensuite été élargi pour en faciliter l'application à certains emprunteurs qui n'y seraient autrement pas admissibles. Au 31 octobre 2021, des prêts de 4,5 G\$ (2,9 G\$ en 2020), nets des remboursements, avaient été accordés aux clients de la CIBC aux termes du programme du CUEC, et le programme n'est plus offert aux nouveaux demandeurs, même si nous continuons à en faciliter l'accès.

Programme de garantie de prêts d'EDC et Programme de crédit pour les secteurs très touchés (PCSTT) pour les petites et moyennes entreprises

Ces deux programmes sont conçus pour encourager les prêts aux clients existants. Aux termes du programme de garantie des prêts d'EDC, EDC garantit 80 % des nouvelles marges de crédit d'exploitation et des nouveaux prêts à terme pour les flux de trésorerie admissibles consentis aux PME jusqu'à concurrence de 6,25 M\$. Aux termes du programme PCSTT, la Banque de développement du Canada (BDC) garantit entièrement les nouveaux prêts à terme admissibles pour des montants allant de 25 000 \$ à 1 M\$. Les prêts accordés dans le cadre de ces deux programmes sont comptabilisés dans notre bilan consolidé à titre de prêts aux entreprises et aux gouvernements classés au coût amorti. Comme pour les accords de garantie existants, la garantie de prêt d'EDC et de la BDC est reflétée dans nos estimations des pertes de crédit attendues. Les frais connexes versés ou reçus aux termes de ces programmes sont comptabilisés sur la durée de vie prévue du prêt, selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Au 31 octobre 2021, des prêts totalisant 293 M\$ (252 M\$ en 2020) avaient été autorisés aux termes de ces programmes, dont un encours de 246 M\$ (175 M\$ en 2020), net de remboursements, inscrit à notre bilan consolidé.

Programme de prêts conjoints à l'intention des petites et moyennes entreprises (programme de prêts conjoints)

Aux termes du programme de prêts conjoints, la BDC et les institutions financières participantes accordent conjointement des prêts à terme pour aider les entreprises admissibles à répondre à leurs obligations de flux de trésorerie d'exploitation. La BDC finance 80 % des prêts, la CIBC finançant la tranche résiduelle de 20 %. Le programme prévoit des montants de financement maximum différents en fonction des revenus de l'entreprise. Les bénéficiaires des prêts accordés dans le cadre de ce programme ne paient que les intérêts pour les 12 premiers mois. Nous comptabilisons notre participation de 20 % dans les prêts accordés en vertu de ce programme dans notre bilan consolidé à titre de prêts aux entreprises et aux gouvernements classés au coût amorti, auxquels les pertes de crédit attendues sont appliquées. La participation de 80 % dans les prêts qui est financée par la BDC n'est pas comptabilisée dans notre bilan consolidé étant donné que les risques et les avantages, y compris l'ensemble des intérêts et des pertes sur créances, sont transférés à la BDC. Les frais de gestion versés par la BDC à la CIBC pour l'administration de sa part des prêts sont comptabilisés sur la période de service. Au 31 octobre 2021, des prêts totalisant 380 M\$ (368 M\$ en 2020) avaient été autorisés aux termes de ce programme, dont un encours de 73 M\$ (73 M\$ en 2020) représentant la quote-part de 20 % de la CIBC, reste inscrit à notre bilan consolidé.

Programme de protection des salaires

Aux États-Unis, le PPP a été temporairement ajouté au programme de prêt de l'agence américaine Small Business Administration (SBA), aux termes de la loi CARES du gouvernement fédéral américain, afin d'aider les entreprises à conserver leurs effectifs pendant la pandémie de COVID-19. La date limite pour présenter une nouvelle demande aux termes du PPP était le 31 mai 2021. Les prêts accordés par la SBA aux termes du PPP sont radiés si le nombre d'employés et le niveau de rémunération sont maintenus, et si le produit tiré du prêt est principalement affecté aux salaires, aux loyers, aux intérêts hypothécaires ou aux services publics. La SBA rembourse la CIBC pour tous les prêts radiés aux termes du programme et pour l'ensemble des défauts de paiement. Les prêts accordés dans le cadre du PPP sont comptabilisés dans notre bilan consolidé à titre de prêts aux entreprises et aux gouvernements classés au coût amorti. Comme la garantie de la SBA fait partie intégrante du montage de ces prêts, elle est reflétée dans nos estimations des pertes de crédit attendues liées à ces prêts. Au 31 octobre 2021, l'encours des prêts accordés à nos clients aux termes de ce programme était de 0,5 G\$ US (1,9 G\$ US en 2020).

Note 3 | Évaluation de la juste valeur

La présente note montre la juste valeur des instruments financiers et précise comment nous la calculons. La note 1, Base d'établissement et sommaire des principales méthodes comptables, décrit le traitement comptable de chaque catégorie de mesure d'instruments financiers.

La juste valeur s'entend du prix qui serait reçu pour la vente d'un actif ou payé pour le transfert d'un passif lors d'une transaction normale entre des intervenants du marché principal à la date d'évaluation dans les conditions actuelles du marché (c.-à.-d., la valeur de sortie). L'établissement de la juste valeur fait appel au jugement et repose sur des données de marché, lorsque celles-ci sont disponibles et appropriées. Les évaluations de la juste valeur sont classées selon trois niveaux au sein d'une hiérarchie des justes valeurs (niveaux 1, 2 et 3) qui est fondée sur les données d'évaluation utilisées dans l'évaluation de la juste valeur, comme il est décrit ci-dessous.

- Niveau 1 – Les cours de marché non ajustés dans un marché actif pour des actifs ou des passifs identiques accessibles à la date d'évaluation. Les cours acheteur, les cours vendeur ou les cours se situant entre ces deux valeurs, représentant le mieux la juste valeur, servent à évaluer la juste valeur, selon ce qui convient. La meilleure indication de la juste valeur est un cours indépendant dans un marché actif pour le même instrument. Un marché actif est un marché où les transactions interviennent à une fréquence et à un volume suffisants pour établir des cours sur une base continue.
- Niveau 2 – Les cours pour des actifs ou des passifs identiques négociés sur des marchés qui sont inactifs ou les cours observables sur le marché pour des instruments semblables, ou encore le recours à des techniques d'évaluation où toutes les données importantes sont observables. Les marchés inactifs peuvent se caractériser par une baisse importante du volume et du niveau de l'activité boursière observable ou par des écarts notables ou imprévisibles entre le cours acheteur et le cours vendeur. En l'absence de marchés ou si ceux-ci ne sont pas jugés suffisamment actifs, nous mesurons la juste valeur au moyen de divers modèles d'évaluation.
- Niveau 3 – Les cours non observables ou non indicatifs ou le recours à des techniques d'évaluation où au moins une donnée importante est non observable.

Une part importante de nos instruments financiers n'a aucun cours du marché, en raison de l'absence de marchés. En outre, même lorsque des marchés existent, ils pourraient ne pas être jugés assez actifs pour servir de facteur déterminant final de la juste valeur. Lorsque les cours du marché dans un marché actif ne sont pas disponibles, nous pourrions considérer l'utilisation de modèles d'évaluation. La technique et le modèle que nous choisissons doivent maximiser le plus possible et de façon appropriée l'utilisation des données observables sur le marché afin d'estimer le prix auquel une transaction normale pourrait se réaliser à la date d'évaluation. Dans un marché inactif, nous tenons compte de toutes les données raisonnablement accessibles, notamment tout cours disponible pour des instruments semblables, les transactions dans des conditions de concurrence normale récentes, toute donnée pertinente observable sur le marché, les cours indicatifs de courtiers, ainsi que des estimations fondées sur nos modèles internes.

Les ajustements de valeur font partie intégrante de notre processus d'évaluation à la juste valeur. Nous exerçons notre jugement pour établir les ajustements de valeur compte tenu de divers facteurs pouvant toucher l'évaluation. Ces facteurs comprennent, entre autres, les écarts entre le cours acheteur et le cours vendeur, l'illiquidité découlant des problèmes d'absorption du marché, l'incertitude à l'égard des paramètres et à l'autre risque de marché, le risque lié aux modèles et le risque de crédit associé à nos actifs et passifs dérivés, de même que les ajustements pour évaluer nos actifs et passifs dérivés non garantis selon une courbe du coût estimatif de financement établi en fonction du marché.

L'unité de comptabilisation d'un instrument financier est généralement l'instrument en question et les rajustements de l'évaluation s'appliquent au niveau de l'instrument, conformément à l'unité de comptabilisation. Dans le cas où nous gérons un groupe d'actifs et de passifs financiers composé de risques compensatoires et assez semblables, la juste valeur du groupe des actifs et des passifs financiers est évaluée en fonction des risques nets en cours.

Nous exerçons notre jugement pour déterminer quelles sont les meilleures données disponibles et les pondérations que nous accordons à chacune de ces données, de même qu'à notre choix de méthodes d'évaluation. Indépendamment de la technique d'évaluation utilisée, nous recourons à des hypothèses que les intervenants du marché poseraient, selon nous, à l'égard des questions touchant le crédit, le financement et la liquidité. Lorsque la juste valeur d'un instrument financier à l'établissement est établie à l'aide d'une technique d'évaluation qui utilise une ou plusieurs données importantes non observables, aucun profit ni aucune perte d'établissement (écart entre la juste valeur établie et le prix de la transaction) ne sont comptabilisés au moment de la comptabilisation initiale de l'actif ou du passif. Tout profit ou toute perte à l'établissement est différé et comptabilisé seulement pour les exercices subséquents sur la durée de l'instrument ou lorsque les données deviennent significativement observables.

Nous avons en place un processus continu d'évaluation et d'amélioration de nos modèles et techniques d'évaluation. Lorsque des améliorations sont apportées, elles sont appliquées de manière prospective, de sorte que les justes valeurs présentées dans les périodes précédentes ne sont pas retraitées selon les nouvelles données. Les modèles d'évaluation utilisés, y compris les techniques d'analyse pour la construction des courbes de rendement ou des diagrammes de surface de la volatilité, sont étudiés de près et approuvés conformément à notre politique sur le risque lié aux modèles.

Pour assurer la qualité de l'évaluation, nous avons établi des lignes directrices internes quant à l'évaluation de la juste valeur, lesquelles font l'objet d'un examen périodique compte tenu de la nature dynamique des marchés et de l'évolution constante des pratiques de fixation des prix au sein du marché. Un certain nombre de politiques et de contrôles sont en place pour veiller à ce que les lignes directrices internes quant à l'évaluation de la juste valeur soient appliquées de manière uniforme et adéquate, dont des validations indépendantes des données d'évaluations de sources externes, comme les cours de la Bourse, les cours des courtiers ou d'autres sources indépendantes d'établissement des prix approuvées par la direction. Les principales données des modèles, comme les courbes de rendement et les volatilités, sont vérifiées séparément. Les résultats de la validation des prix de sources indépendantes et tout ajustement apporté à l'évaluation sont examinés mensuellement par le Comité de la vérification des prix de sources indépendantes, ce qui comprend, notamment, sans s'y limiter, l'examen des ajustements de juste valeur et des méthodes d'évaluation de la juste valeur, des résultats de la vérification des prix de sources indépendantes et de l'analyse des limites et de l'incertitude inhérente à l'évaluation.

Étant donné la part de jugement qu'il convient d'exercer dans l'application d'un grand nombre de techniques et de modèles d'évaluation reconnus, ainsi que l'utilisation d'estimations inhérentes à ce processus, les estimations de la juste valeur des actifs identiques ou semblables peuvent différer d'une institution financière à l'autre. La juste valeur est calculée en fonction de la conjoncture du marché à chaque date de bilan consolidé et, pour cette raison, peut ne pas être représentative de la valeur de réalisation finale.

Méthodes et hypothèses

Instruments financiers dont la juste valeur est égale à la valeur comptable

En ce qui a trait aux instruments financiers qui ne sont pas comptabilisés à la juste valeur au bilan consolidé et pour lesquels nous considérons que la valeur comptable est une approximation raisonnable de la juste valeur en raison de leur nature à court terme et du risque de crédit généralement négligeable qui leur est associé, les justes valeurs de ces instruments financiers présentées sont réputées être équivalentes à leurs valeurs comptables. Ces instruments financiers sont la trésorerie et les dépôts non productifs d'intérêts auprès d'autres banques, les dépôts à court terme productifs d'intérêts auprès d'autres banques, les garanties au comptant au titre de valeurs empruntées, les valeurs acquises en vertu de prises en pension de titres, les engagements de clients en vertu d'acceptations, les garanties au comptant au titre de valeurs prêtées, les engagements liés à des valeurs vendues en vertu de mises en pension de titres, les acceptations, les dépôts à vue et certains autres actifs et passifs financiers.

Valeurs mobilières

La juste valeur des titres de créance ou des titres de participation et des engagements liés à des valeurs vendues à découvert est fondée sur les cours acheteur ou vendeur du marché, lorsqu'ils sont disponibles dans un marché actif.

Les valeurs pour lesquelles des cours sur un marché actif ne sont pas disponibles sont évaluées selon toutes les données qu'il est raisonnablement possible d'obtenir sur le marché, comme il est décrit ci-dessous.

La juste valeur des valeurs émises ou garanties par le gouvernement qui ne sont pas cotées sur un marché actif est calculée en appliquant des techniques d'évaluation, notamment l'actualisation des flux de trésorerie au moyen de taux de rendement implicites issus de cours de titres du gouvernement négociés activement en Bourse et du différentiel de taux observable le plus récent.

La juste valeur des titres de créance de sociétés est établie en fonction des derniers cours de transactions exécutées et, le cas échéant, ajustée aux cours des titres obtenus de courtiers indépendants et des prix de tiers fixés par plusieurs intervenants, par consensus. Lorsque des cours observables ne sont pas disponibles, la juste valeur est établie par actualisation des flux de trésorerie en utilisant des courbes d'actualisation observables, comme des courbes de rendement de valeurs de référence et de valeurs du gouvernement et des différentiels de taux obtenus de courtiers indépendants, et des prix de tiers fixés par plusieurs intervenants, par consensus.

Les titres adossés à des créances mobilières (TACM) et les titres adossés à des créances hypothécaires (TACH) qui ne sont pas émis ni garantis par un gouvernement sont évalués par actualisation des flux de trésorerie, en faisant appel le plus possible aux données observables sur le marché, comme les cours des courtiers pour des titres identiques ou similaires, ou d'autres données sur les prix de tiers, ajustés en fonction des caractéristiques et du rendement de la garantie sous-jacente. Les autres données importantes utilisées comprennent les taux de remboursement anticipé et de liquidation, les écarts de taux et les taux d'actualisation proportionnels aux risques courus. Ces hypothèses tiennent compte des données tirées des transactions réelles, du rendement des actifs de référence sous-jacents, d'études de marché externes et d'indices boursiers, le cas échéant.

Les titres de créance et les titres de participation émis par voie privée, qui comprennent certains placements en actions en vertu de la *Community Reinvestment Act* et certaines actions de la Federal Home Loan Bank (FHLB), sont évalués à partir des transactions récentes survenues sur le marché, lorsque l'information est disponible. Sinon, les justes valeurs sont déterminées d'après des modèles d'évaluation fondés sur le marché ou sur les résultats. Ces modèles prennent en considération différents facteurs, y compris les flux de trésorerie projetés, les résultats, les produits ou d'autres indications de tiers lorsqu'ils sont disponibles. La juste valeur des placements dans des sociétés en commandite est tirée des valeurs liquidatives publiées par des gestionnaires de fonds tiers et est ajustée au besoin d'après des informations plus récentes, lorsque celles-ci sont disponibles et appropriées. La valeur comptable des placements en actions en vertu de la *Community Reinvestment Act* et des actions de la FHLB se rapproche de la juste valeur.

Prêts

La juste valeur des prêts à taux variable et des prêts dont les taux d'intérêt sont révisés ou ajustés fréquemment est réputée être égale à leur valeur comptable. La juste valeur des prêts à taux fixe est estimée par actualisation des flux de trésorerie, à partir des taux d'intérêt pratiqués sur le marché.

La juste valeur finale des prêts est présentée nette de la provision pour pertes sur créances qui s'y rattache. La juste valeur des prêts n'est pas ajustée en fonction de la valeur d'un dérivé de crédit utilisé pour gérer le risque de crédit qui lui est associé. La juste valeur de ces dérivés de crédit est présentée séparément.

Autres actifs et autres passifs

Les autres actifs et les autres passifs comprennent principalement les intérêts courus à recevoir ou à payer, les comptes des clients des courtiers à recevoir ou à payer, les métaux précieux et les débiteurs et créditeurs.

Les justes valeurs des autres actifs et des autres passifs sont principalement réputées correspondre au coût ou au coût amorti, étant donné que nous considérons la valeur comptable comme étant une approximation raisonnable de la juste valeur, à l'exception de la juste valeur des métaux précieux pour lesquels il existe un cours sur un marché actif. Les autres actifs comprennent également le placement dans l'assurance-vie détenue par la banque comptabilisé à la valeur de rachat, laquelle est présumée être une approximation raisonnable de la juste valeur.

Dépôts

La juste valeur des dépôts à taux variable et des dépôts à vue est réputée être égale au coût amorti. La juste valeur des dépôts à taux fixe est déterminée par l'actualisation des flux de trésorerie contractuels, d'après les taux d'intérêt actuels pratiqués sur le marché assortis de durées résiduelles semblables ou les taux estimés à l'aide de modèles internes ou de cours indicatifs des courtiers. La juste valeur des billets de dépôt émis pour le compte de Fiducie de capital CIBC a été déterminée en fonction des cours de marché des billets de catégorie 1 de la CIBC, série B, émis par Fiducie de capital CIBC. La juste valeur du passif-dépôts comportant une option intégrée inclut la juste valeur de ces options. La juste valeur des effets indexés sur le cours des marchandises et indexés sur actions comprend la juste valeur des dérivés incorporés sur marchandises et sur actions.

Certains dépôts désignés à la JVRN sont des billets structurés comprenant des coupons ou des modalités de remboursement qui sont liés au rendement des valeurs indexées sur marchandises, des titres de créance et des titres de participation. La juste valeur de ces billets structurés est estimée à l'aide de modèles d'évaluation examinés de près à l'interne, dans le cas des titres de créance et de la composante des billets comprenant un dérivé incorporé, par l'intégration des cours observables sur le marché pour les titres de référence ou les titres comparables, et d'autres données, comme les courbes de rendement des taux d'intérêt, les cours des actions ou les indices boursiers, la volatilité sur les marchés, les taux de change et les variations du risque de crédit propre à la CIBC, le cas échéant. Si des cours ou des données observables ne sont pas disponibles, la direction doit faire preuve de jugement pour établir la juste valeur en évaluant d'autres sources d'information pertinentes, notamment les données historiques, les données indirectes tirées de transactions similaires et les techniques d'extrapolation et d'interpolation. Les ajustements de l'évaluation du risque de marché qui conviennent pour de telles données sont faits dans tous les cas de ce genre.

La juste valeur des emprunts garantis, qui comprennent des passifs émis par des activités ou découlant d'activités liées à la titrisation de prêts hypothécaires à l'habitation, le programme d'obligations sécurisées et les entités de titrisation consolidées, est déterminée en utilisant des cours observables sur le marché pour les obligations identiques ou comparables ou par actualisation des flux de trésorerie contractuels en faisant appel le plus possible aux données observables sur le marché, notamment les taux d'intérêt pratiqués sur le marché, ou aux écarts de taux découlant d'instruments de créance assortis d'une qualité de crédit comparable, le cas échéant.

Titres secondaires

La juste valeur des titres secondaires est déterminée en fonction des cours du marché de ces instruments de créance ou de titres semblables.

Dérivés

La juste valeur des dérivés négociés en Bourse, notamment les options et les contrats à terme normalisés, est fondée sur des cours de marché. Les dérivés de gré à gré comprennent surtout des swaps de taux d'intérêt, des contrats de change à terme, des dérivés sur actions et sur marchandises, des dérivés sur taux d'intérêt et de change, ainsi que des dérivés de crédit. Pour ce genre d'instruments, si des cours observables sur le marché ou des prix de tiers fixés par consensus ne sont pas disponibles, des techniques d'évaluation sont utilisées pour évaluer la juste valeur à l'aide de modèles d'établissement de prix. Ces modèles d'établissement de prix ayant fait l'objet d'une validation tiennent compte des mesures du marché courantes pour

les taux d'intérêt, les taux de change, les cours des actions et le prix des marchandises et les indices boursiers, les écarts de taux, les niveaux correspondants de volatilité sur les marchés et d'autres facteurs d'établissement des prix en fonction du marché.

Dans le but de refléter la pratique observée sur le marché d'établissement du prix des dérivés garantis et non garantis, notre modèle d'évaluation fait appel aux courbes de swaps indiciaires à un jour pour tenir lieu de taux d'actualisation dans l'évaluation des dérivés garantis et fait appel à une courbe du coût estimatif de financement établi en fonction du marché pour tenir lieu de taux d'actualisation dans l'évaluation des dérivés non garantis. Pour la plupart des dérivés garantis réglés par l'entremise d'une chambre de compensation centrale, des modifications aux conventions d'actualisation des marchés ont été apportées en 2020 afin de soutenir les efforts déployés au sein des marchés mondiaux pour assurer la transition des taux interbancaires offerts vers de nouveaux taux de référence. Dans le cas de certains dérivés garantis réglés par une chambre de compensation centrale, les nouveaux taux d'intérêt de référence de remplacement comme les taux d'actualisation indexés sur le taux à un jour sont utilisés, notamment les dérivés libellés en dollars américains réglés par l'intermédiaire de la Chambre de compensation de Londres (LCH) ou de la Chicago Mercantile Exchange (CME), qui ont remplacé leur taux d'actualisation, le taux des fonds fédéraux américains, par le SOFR. Les dérivés non garantis sont évalués à l'aide d'une courbe du coût estimatif de financement établi en fonction du marché, qui réduit la juste valeur des actifs dérivés non garantis en sus de la réduction de la juste valeur liée au risque de crédit déjà prise en compte dans les rajustements de l'évaluation du crédit (REC). À l'inverse, le recours à une courbe du coût de financement établi en fonction du marché réduit la juste valeur des passifs dérivés non garantis, de sorte que des rajustements liés à notre propre risque de crédit sont généralement inclus. Compte tenu de l'évolution constante de la pratique en matière d'évaluation de dérivés sur le marché, d'autres rajustements pourraient être nécessaires à l'avenir.

Pour établir la juste valeur de dérivés complexes et personnalisés, notamment les dérivés sur actions, les dérivés de crédit et les dérivés sur marchandises vendus par rapport à des indices ou à des paniers de référence, nous tenons compte de toutes les données qu'il est raisonnablement possible d'obtenir, notamment toute donnée pertinente observable sur le marché, les données sur les prix de tiers fixés par consensus, les cours indicatifs de courtiers, ainsi que les estimations fondées sur nos modèles internes, lesquels sont étudiés de près et préapprouvés conformément à notre politique sur le risque lié aux modèles et sont calibrés régulièrement. Le modèle calcule la juste valeur à l'aide de données propres au type de contrat, ce qui peut comprendre les cours des actions, la corrélation entre plusieurs actifs, les taux d'intérêt, les taux de change, les courbes de rendement et les diagrammes de surface de la volatilité. Si des cours ou des données observables ne sont pas disponibles, la direction doit faire preuve de jugement pour établir la juste valeur en évaluant d'autres sources d'information pertinentes, notamment les données historiques, les données indirectes tirées de transactions similaires et les techniques d'extrapolation et d'interpolation. Les rajustements de l'évaluation du risque de marché et de ceux liés à l'incertitude des paramètres qui conviennent pour de telles données et d'autres rajustements de l'évaluation relatifs aux risques liés aux modèles sont faits dans tous les cas de ce genre.

En plus de tenir compte des coûts de financement estimatifs établis en fonction du marché dans notre évaluation des créances liées à des dérivés non garantis, nous évaluons également si des REC sont nécessaires pour tenir compte du risque qu'une contrepartie donnée, avec laquelle nous avons conclu des contrats de dérivés, ne soit pas ultimement en mesure de respecter ses engagements. Les REC sont fondés sur les écarts de taux observables sur le marché ou sur les écarts de taux de remplacement et sur notre évaluation du risque net de crédit de contrepartie. En évaluant notre exposition à ce risque, nous prenons également en compte les facteurs d'atténuation du risque, comme les accords de garantie, les accords généraux de compensation et les règlements par l'intermédiaire d'une chambre de compensation. Tel qu'il a été mentionné précédemment, la juste valeur des passifs dérivés non garantis fondée sur le coût de financement établi en fonction du marché intègre généralement des rajustements liés au risque de crédit propre à la CIBC.

Engagements hypothécaires

La juste valeur des engagements hypothécaires désignés à la JVRN s'applique aux engagements sur prêts hypothécaires à l'habitation à taux fixe et est établie en fonction des variations des taux d'intérêt pratiqués sur le marché pour les prêts entre la date d'engagement et la date du bilan consolidé. Le modèle d'évaluation tient compte de la probabilité prévue de l'exercice des engagements en cours et de la durée de l'engagement.

Juste valeur des instruments financiers

| En millions de dollars, aux 31 octobre | Valeur comptable | | | | Total | Juste valeur | Juste valeur supérieure (inférieure) à la valeur comptable |
|--|------------------|-----------------------------------|--------------------|--|------------|--------------|--|
| | Coût amorti | Obligatoirement évalués à la JVRN | Désignés à la JVRN | Juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global | | | |
| 2021 Actifs financiers | | | | | | | |
| Trésorerie et dépôts auprès d'autres banques | 56 701 \$ | 296 \$ | – \$ | – \$ | 56 997 \$ | 56 997 \$ | – \$ |
| Valeurs mobilières | 35 159 | 72 192 | 53 | 53 997 | 161 401 | 161 712 | 311 |
| Garanties au comptant au titre de valeurs empruntées | 12 368 | – | – | – | 12 368 | 12 368 | – |
| Valeurs acquises en vertu de prises en pension de titres | 60 482 | 7 090 | – | – | 67 572 | 67 572 | – |
| Prêts | | | | | | | |
| Prêts hypothécaires à l'habitation | 251 230 | 16 | – | – | 251 246 | 249 786 | (1 460) |
| Prêts personnels | 41 129 | – | – | – | 41 129 | 41 114 | (15) |
| Cartes de crédit | 10 509 | – | – | – | 10 509 | 10 509 | – |
| Prêts aux entreprises et aux gouvernements | 123 054 | 25 651 | 332 | – | 149 037 | 148 960 | (77) |
| Dérivés | – | 35 912 | – | – | 35 912 | 35 912 | – |
| Engagements de clients en vertu d'acceptations | 10 958 | – | – | – | 10 958 | 10 958 | – |
| Autres actifs | 21 054 | – | – | – | 21 054 | 21 054 | – |
| Passifs financiers | | | | | | | |
| Dépôts | | | | | | | |
| Particuliers | 205 461 \$ | – \$ | 8 471 \$ | – \$ | 213 932 \$ | 213 949 \$ | 17 \$ |
| Entreprises et gouvernements | 334 632 | – | 9 756 | – | 344 388 | 345 533 | 1 145 |
| Banques | 20 246 | – | – | – | 20 246 | 20 246 | – |
| Emprunts garantis | 41 539 | – | 1 053 | – | 42 592 | 42 838 | 246 |
| Dérivés | – | 32 101 | – | – | 32 101 | 32 101 | – |
| Acceptations | 10 961 | – | – | – | 10 961 | 10 961 | – |
| Engagements liés à des valeurs vendues à découvert | – | 22 790 | – | – | 22 790 | 22 790 | – |
| Garanties au comptant au titre de valeurs prêtées | 2 463 | – | – | – | 2 463 | 2 463 | – |
| Engagements liés à des valeurs vendues en vertu de mises en pension de titres | 67 905 | – | 3 975 | – | 71 880 | 71 880 | – |
| Autres passifs | 16 854 | 113 | 51 | – | 17 018 | 17 018 | – |
| Titres secondaires | 5 539 | – | – | – | 5 539 | 5 820 | 281 |
| 2020 Actifs financiers | | | | | | | |
| Trésorerie et dépôts auprès d'autres banques | 61 570 \$ | 948 \$ | – \$ | – \$ | 62 518 \$ | 62 518 \$ | – \$ |
| Valeurs mobilières | 31 800 | 62 576 | 117 | 54 553 | 149 046 | 149 599 | 553 |
| Garanties au comptant au titre de valeurs empruntées | 8 547 | – | – | – | 8 547 | 8 547 | – |
| Valeurs acquises en vertu de prises en pension de titres | 58 090 | 7 505 | – | – | 65 595 | 65 595 | – |
| Prêts | | | | | | | |
| Prêts hypothécaires à l'habitation | 220 739 | 63 | – | – | 220 802 | 222 920 | 2 118 |
| Prêts personnels | 41 390 | – | – | – | 41 390 | 41 452 | 62 |
| Cartes de crédit | 10 722 | – | – | – | 10 722 | 10 722 | – |
| Prêts aux entreprises et aux gouvernements | 110 220 | 23 291 | 357 | – | 133 868 | 134 097 | 229 |
| Dérivés | – | 32 730 | – | – | 32 730 | 32 730 | – |
| Engagements de clients en vertu d'acceptations | 9 606 | – | – | – | 9 606 | 9 606 | – |
| Autres actifs | 15 940 | – | – | – | 15 940 | 15 940 | – |
| Passifs financiers | | | | | | | |
| Dépôts | | | | | | | |
| Particuliers | 199 593 \$ | – \$ | 2 559 \$ | – \$ | 202 152 \$ | 202 345 \$ | 193 \$ |
| Entreprises et gouvernements | 301 546 | – | 9 880 | – | 311 426 | 312 279 | 853 |
| Banques | 17 011 | – | – | – | 17 011 | 17 011 | – |
| Emprunts garantis | 39 560 | – | 591 | – | 40 151 | 40 586 | 435 |
| Dérivés | – | 30 508 | – | – | 30 508 | 30 508 | – |
| Acceptations | 9 649 | – | – | – | 9 649 | 9 649 | – |
| Engagements liés à des valeurs vendues à découvert | – | 15 963 | – | – | 15 963 | 15 963 | – |
| Garanties au comptant au titre de valeurs prêtées | 1 824 | – | – | – | 1 824 | 1 824 | – |
| Engagements liés à des valeurs vendues en vertu de mises en pension de titres ¹ | 54 617 | – | 17 036 | – | 71 653 | 71 653 | – |
| Autres passifs | 15 282 | 133 | 9 | – | 15 424 | 15 424 | – |
| Titres secondaires | 5 712 | – | – | – | 5 712 | 5 993 | 281 |

1) Comprennent des engagements liés à des valeurs vendues en vertu de mises en pension de titres soutenus par des billets de dépôt au porteur donnés en garantie aux termes du mécanisme de prises en pension à plus d'un jour de la Banque du Canada.

Juste valeur des dérivés

En millions de dollars, aux 31 octobre

| | | 2021 | | | 2020 | | |
|--|--|-----------------|-----------------|--------------|-----------------|-----------------|--------------|
| | | Valeur positive | Valeur négative | Valeur nette | Valeur positive | Valeur négative | Valeur nette |
| Détenus à des fins de transaction | | | | | | | |
| Dérivés de taux d'intérêt | | | | | | | |
| Dérivés de gré à gré | – Contrats de garantie de taux d'intérêt | 127 \$ | 79 \$ | 48 \$ | 108 \$ | 161 \$ | (53)\$ |
| | – Swaps | 8 365 | 7 928 | 437 | 12 296 | 9 309 | 2 987 |
| | – Options achetées | 101 | – | 101 | 109 | – | 109 |
| | – Options vendues | – | 177 | (177) | – | 129 | (129) |
| | | 8 593 | 8 184 | 409 | 12 513 | 9 599 | 2 914 |
| Dérivés négociés en Bourse | – Options achetées | 3 | – | 3 | 4 | – | 4 |
| | | 3 | – | 3 | 4 | – | 4 |
| Total des dérivés de taux d'intérêt | | 8 596 | 8 184 | 412 | 12 517 | 9 599 | 2 918 |
| Dérivés de change | | | | | | | |
| Dérivés de gré à gré | – Contrats à terme de gré à gré | 5 373 | 5 555 | (182) | 6 655 | 6 358 | 297 |
| | – Swaps | 5 214 | 3 600 | 1 614 | 3 469 | 3 613 | (144) |
| | – Options achetées | 293 | – | 293 | 303 | – | 303 |
| | – Options vendues | – | 203 | (203) | – | 214 | (214) |
| | | 10 880 | 9 358 | 1 522 | 10 427 | 10 185 | 242 |
| Dérivés de crédit | | | | | | | |
| Dérivés de gré à gré | – Swaps sur défaillance – protection souscrite | 50 | 58 | (8) | 104 | 47 | 57 |
| | – Swaps sur défaillance – protection vendue | 3 | 45 | (42) | 2 | 100 | (98) |
| | | 53 | 103 | (50) | 106 | 147 | (41) |
| Dérivés sur actions | | | | | | | |
| Dérivés de gré à gré | | 1 842 | 5 356 | (3 514) | 1 995 | 3 427 | (1 432) |
| Dérivés négociés en Bourse | | 4 650 | 3 422 | 1 228 | 3 153 | 3 537 | (384) |
| | | 6 492 | 8 778 | (2 286) | 5 148 | 6 964 | (1 816) |
| Dérivés sur métaux précieux | | | | | | | |
| Dérivés de gré à gré | | 132 | 147 | (15) | 283 | 366 | (83) |
| | | 132 | 147 | (15) | 283 | 366 | (83) |
| Dérivés sur autres marchandises | | | | | | | |
| Dérivés de gré à gré | | 8 151 | 2 348 | 5 803 | 2 604 | 1 806 | 798 |
| Dérivés négociés en Bourse | | 343 | 1 122 | (779) | 271 | 325 | (54) |
| | | 8 494 | 3 470 | 5 024 | 2 875 | 2 131 | 744 |
| Total – détenus à des fins de transaction | | 34 647 | 30 040 | 4 607 | 31 356 | 29 392 | 1 964 |
| Détenus aux fins de la GAP | | | | | | | |
| Dérivés de taux d'intérêt | | | | | | | |
| Dérivés de gré à gré | – Contrats de garantie de taux d'intérêt | 148 | 37 | 111 | – | 1 | (1) |
| | – Swaps | 236 | 341 | (105) | 310 | 392 | (82) |
| | – Options achetées | 6 | – | 6 | 17 | – | 17 |
| | – Options vendues | – | – | – | 1 | – | 1 |
| | | 390 | 378 | 12 | 328 | 393 | (65) |
| Dérivés de change | | | | | | | |
| Dérivés de gré à gré | – Contrats à terme de gré à gré | 22 | 40 | (18) | 14 | 14 | – |
| | – Swaps | 805 | 1 641 | (836) | 1 021 | 684 | 337 |
| | | 827 | 1 681 | (854) | 1 035 | 698 | 337 |
| Dérivés de crédit | | | | | | | |
| Dérivés de gré à gré | – Swaps sur défaillance – protection souscrite | – | 1 | (1) | – | 1 | (1) |
| | | – | 1 | (1) | – | 1 | (1) |
| Dérivés sur actions | | | | | | | |
| Dérivés de gré à gré | | 48 | 1 | 47 | 8 | 24 | (16) |
| | | 48 | 1 | 47 | 8 | 24 | (16) |
| Dérivés sur autres marchandises | | | | | | | |
| Dérivés de gré à gré | | – | – | – | 3 | – | 3 |
| | | – | – | – | 3 | – | 3 |
| Total – détenus aux fins de la GAP | | 1 265 | 2 061 | (796) | 1 374 | 1 116 | 258 |
| Juste valeur totale | | 35 912 | 32 101 | 3 811 | 32 730 | 30 508 | 2 222 |
| Moins : incidence de la compensation | | (16 585) | (16 585) | – | (19 347) | (19 347) | – |
| | | 19 327 \$ | 15 516 \$ | 3 811 \$ | 13 383 \$ | 11 161 \$ | 2 222 \$ |

Actifs et passifs qui ne sont pas comptabilisés à la juste valeur au bilan consolidé

Le tableau ci-dessous présente les justes valeurs, classées par niveau dans la hiérarchie des justes valeurs, des actifs et passifs dont la juste valeur n'est pas présumée correspondre à la valeur comptable :

| En millions de dollars, aux 31 octobre | Niveau 1 | | Niveau 2 | | Niveau 3 | | Total 2021 | Total 2020 |
|---|-----------------|------|--|-----------|--|----------|---------------|---------------|
| | Cours du marché | | Technique d'évaluation – données observables sur le marché | | Technique d'évaluation – données non observables sur le marché | | | |
| | 2021 | 2020 | 2021 | 2020 | 2021 | 2020 | | |
| Actifs financiers | | | | | | | | |
| Valeurs mobilières au coût amorti | – \$ | – \$ | 34 878 \$ | 31 773 \$ | 592 \$ | 580 \$ | 35 470 \$ | 32 353 \$ |
| Prêts | | | | | | | | |
| Prêts hypothécaires à l'habitation | – | – | – | – | 249 770 | 222 857 | 249 770 | 222 857 |
| Prêts personnels | – | – | – | – | 41 114 | 41 452 | 41 114 | 41 452 |
| Cartes de crédit | – | – | – | – | 10 509 | 10 722 | 10 509 | 10 722 |
| Prêts aux entreprises et aux gouvernements | – | – | – | – | 122 977 | 110 449 | 122 977 | 110 449 |
| Placements dans des entreprises associées comptabilisés selon la méthode de la mise en équivalence ¹ | – | 10 | – | – | 89 | 83 | 89 | 93 |
| Passifs financiers | | | | | | | | |
| Dépôts | | | | | | | | |
| Particuliers | – \$ | – \$ | 42 015 \$ | 52 648 \$ | 1 107 \$ | 1 282 \$ | 43 122 \$ | 53 930 \$ |
| Entreprises et gouvernements | – | – | 146 442 | 132 016 | 2 222 | 2 302 | 148 664 | 134 318 |
| Banques | – | – | 9 751 | 10 048 | – | – | 9 751 | 10 048 |
| Emprunts garantis | – | – | 40 050 | 38 275 | 1 735 | 1 720 | 41 785 | 39 995 |
| Titres secondaires | – | – | 5 820 | 5 993 | – | – | 5 820 | 5 993 |

1) Pour plus de précisions sur les entreprises associées comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence, se reporter à la note 26.

Instruments financiers comptabilisés à la juste valeur au bilan consolidé

Le tableau ci-dessous présente les justes valeurs des instruments financiers, classées par niveau dans la hiérarchie des justes valeurs :

| En millions de dollars, aux 31 octobre | Niveau 1 | | Niveau 2 | | Niveau 3 | | Total 2021 | Total 2020 |
|---|-----------------|------------|--|---------------------|--|------------------|---------------|---------------|
| | Cours du marché | | Technique d'évaluation – données observables sur le marché | | Technique d'évaluation – données non observables sur le marché | | | |
| | 2021 | 2020 | 2021 | 2020 | 2021 | 2020 | | |
| Actifs financiers | | | | | | | | |
| Dépôts auprès d'autres banques | – \$ | – \$ | 296 \$ | 948 \$ | – \$ | – \$ | 296 \$ | 948 \$ |
| Valeurs mobilières obligatoirement évaluées et désignées à la JVRN | | | | | | | | |
| Titres émis ou garantis par des gouvernements | 3 015 | 3 917 | 24 737 ¹ | 25 091 ¹ | – | – | 27 752 | 29 008 |
| Titres de participation de sociétés | 37 981 | 27 919 | 219 | 47 | 4 | 16 | 38 204 | 27 982 |
| Titres de créance de sociétés | – | – | 3 997 | 3 525 | 2 | 25 | 3 999 | 3 550 |
| Titres adossés à des créances mobilières et hypothécaires | – | – | 2 235 ² | 2 018 ² | 55 | 135 | 2 290 | 2 153 |
| | 40 996 | 31 836 | 31 188 | 30 681 | 61 | 176 | 72 245 | 62 693 |
| Prêts obligatoirement évalués à la JVRN | | | | | | | | |
| Prêts aux entreprises et aux gouvernements | – | – | 24 945 | 23 022 | 1 038 ³ | 626 ³ | 25 983 | 23 648 |
| Prêts hypothécaires à l'habitation | – | – | 16 | 63 | – | – | 16 | 63 |
| | – | – | 24 961 | 23 085 | 1 038 | 626 | 25 999 | 23 711 |
| Titres de créance évalués à la JVAERG | | | | | | | | |
| Titres émis ou garantis par des gouvernements | 5 309 | 3 912 | 38 122 | 41 269 | – | – | 43 431 | 45 181 |
| Titres de créance de sociétés | – | – | 7 833 | 6 224 | – | – | 7 833 | 6 224 |
| Titres adossés à des créances mobilières et hypothécaires | – | – | 1 897 | 2 563 | – | – | 1 897 | 2 563 |
| | 5 309 | 3 912 | 47 852 | 50 056 | – | – | 53 161 | 53 968 |
| Titres de participation évalués à la JVAERG | | | | | | | | |
| Titres de participation de sociétés | 125 | 41 | 319 | 304 | 392 | 240 | 836 | 585 |
| | 125 | 41 | 319 | 304 | 392 | 240 | 836 | 585 |
| Valeurs acquises en vertu de prises en pension de titres et évaluées à la JVRN | – | – | 7 090 | 7 505 | – | – | 7 090 | 7 505 |
| Dérivés | | | | | | | | |
| De taux d'intérêt | 3 | 4 | 8 948 | 12 793 | 35 | 48 | 8 986 | 12 845 |
| De change | – | – | 11 707 | 11 462 | – | – | 11 707 | 11 462 |
| De crédit | – | – | 4 | 8 | 49 | 98 | 53 | 106 |
| Sur actions | 4 650 | 3 153 | 1 877 | 1 791 | 13 | 212 | 6 540 | 5 156 |
| Sur métaux précieux | – | – | 132 | 283 | – | – | 132 | 283 |
| Sur autres marchandises | 343 | 271 | 8 151 | 2 607 | – | – | 8 494 | 2 878 |
| | 4 996 | 3 428 | 30 819 | 28 944 | 97 | 358 | 35 912 | 32 730 |
| Total des actifs financiers | 51 426 \$ | 39 217 \$ | 142 525 \$ | 141 523 \$ | 1 588 \$ | 1 400 \$ | 195 539 \$ | 182 140 \$ |
| Passifs financiers | | | | | | | | |
| Dépôts et autres passifs ⁴ | – \$ | – \$ | (18 702) \$ | (13 176) \$ | (742) \$ | 4 \$ | (19 444) \$ | (13 172) \$ |
| Engagements liés à des valeurs vendues à découvert | (11 226) | (5 363) | (11 564) | (10 600) | – | – | (22 790) | (15 963) |
| Engagements liés à des valeurs vendues en vertu de mises en pension de titres | – | – | (3 975) | (17 036) | – | – | (3 975) | (17 036) |
| Dérivés | | | | | | | | |
| De taux d'intérêt | – | – | (8 426) | (9 964) | (136) | (28) | (8 562) | (9 992) |
| De change | – | – | (11 039) | (10 883) | – | – | (11 039) | (10 883) |
| De crédit | – | – | (50) | (41) | (54) | (107) | (104) | (148) |
| Sur actions | (3 422) | (3 537) | (5 280) | (3 288) | (77) | (163) | (8 779) | (6 988) |
| Sur métaux précieux | – | – | (147) | (366) | – | – | (147) | (366) |
| Sur autres marchandises | (1 122) | (325) | (2 348) | (1 806) | – | – | (3 470) | (2 131) |
| | (4 544) | (3 862) | (27 290) | (26 348) | (267) | (298) | (32 101) | (30 508) |
| Total des passifs financiers | (15 770) \$ | (9 225) \$ | (61 531) \$ | (67 160) \$ | (1 009) \$ | (294) \$ | (78 310) \$ | (76 679) \$ |

1) Comprennent un montant de 49 M\$ lié à des valeurs désignées à la JVRN (57 M\$ en 2020).

2) Comprennent un montant de 4 M\$ lié à des TACM désignés à la JVRN (60 M\$ en 2020).

3) Comprennent un montant de 332 M\$ lié à des prêts désignés à la JVRN (357 M\$ en 2020).

4) Comprennent les dépôts désignés à la JVRN de 18 530 M\$ (13 419 M\$ en 2020), les passifs dérivés incorporés séparés nets de 750 M\$ (actifs dérivés incorporés séparés nets de 389 M\$ en 2020), les autres passifs désignés à la JVRN de 51 M\$ (9 M\$ en 2020) et les autres passifs financiers évalués à leur juste valeur de 113 M\$ (133 M\$ en 2020).

Les transferts entre les niveaux de la hiérarchie de la juste valeur sont réputés avoir eu lieu au début de l'exercice au cours duquel ils ont eu lieu. Les transferts entre les niveaux peuvent survenir en présence de renseignements additionnels ou nouveaux concernant les données d'évaluation et de changements concernant l'observabilité. Au cours de l'exercice, nous avons transféré un montant de 19 M\$ de valeurs obligatoirement évaluées à la JVRN (197 M\$ en 2020) du niveau 1 au niveau 2 et un montant de 2 M\$ (néant en 2020) du niveau 2 au niveau 1, ainsi qu'un montant de néant de valeurs vendues à découvert (1 851 M\$ en 2020) du niveau 1 au niveau 2 et un montant de néant de valeurs vendues à découvert (néant en 2020) du niveau 2 au niveau 1 en raison de variations dans l'observabilité des données utilisées pour évaluer ces valeurs. De plus, des transferts entre le niveau 2 et le niveau 3 ont été effectués au cours de 2021 et 2020, essentiellement en raison d'un changement concernant l'évaluation de l'observabilité de certaines données liées à la corrélation, à la volatilité du marché et à la probabilité utilisées pour évaluer la juste valeur des passifs désignés à leur juste valeur et des dérivés.

Le tableau qui suit présente les variations de la juste valeur des actifs et des passifs financiers de niveau 3. Ces instruments sont évalués à leur juste valeur d'après des données non observables sur le marché. Nous couvrons souvent des positions par des positions compensatoires qui peuvent être classées à un niveau différent. Par conséquent, les profits et pertes pour les actifs et passifs au niveau 3 présentés dans le tableau ci-après ne reflètent pas l'incidence des profits et pertes compensatoires sur les instruments de couverture connexes qui ont été classés au niveau 1 ou au niveau 2.

| En millions de dollars, pour les exercices clos les 31 octobre | Profits nets (pertes nettes) inclus(es) dans le résultat net ¹ | | | Profits nets (pertes nettes) inclus(es) dans les autres éléments du résultat global ⁴ | Transfert au niveau 3 | Transfert du niveau 3 | Achats / Émissions | Ventes / Règlements | Solde de clôture |
|---|---|--------------------------|---------------------------|--|-----------------------|-----------------------|--------------------|---------------------|------------------|
| | Solde d'ouverture | Réalisé(e)s ² | Latent(e)s ^{2,3} | | | | | | |
| 2021 | | | | | | | | | |
| Valeurs mobilières obligatoirement évaluées et désignées à la JVRN | | | | | | | | | |
| Titres de participation de sociétés | 16 \$ | – \$ | (5)\$ | – \$ | – \$ | – \$ | 23 \$ | (30)\$ | 4 \$ |
| Titres de créance de sociétés | 25 | – | 13 | – | – | – | 2 | (38) | 2 |
| Titres adossés à des créances mobilières et hypothécaires | 135 | – | – | – | – | – | 44 | (124) | 55 |
| Prêts obligatoirement évalués à la JVRN | | | | | | | | | |
| Prêts aux entreprises et aux gouvernements | 626 | – | (3) | (51) | – | – | 556 | (90) | 1 038 |
| Titres de participation évalués à la JVAERG | | | | | | | | | |
| Titres de participation de sociétés | 240 | – | – | 80 | – | – | 137 | (65) | 392 |
| Dérivés | | | | | | | | | |
| De taux d'intérêt | 48 | – | 1 | – | – | (2) | 3 | (15) | 35 |
| De crédit | 98 | (22) | (27) | – | – | – | – | – | 49 |
| Sur actions | 212 | (3) | 2 | – | – | (32) | 10 | (176) | 13 |
| Total de l'actif | 1 400 \$ | (25)\$ | (19)\$ | 29 \$ | – \$ | (34)\$ | 775 \$ | (538)\$ | 1 588 \$ |
| Dépôts et autres passifs⁵ | | | | | | | | | |
| Dérivés | | | | | | | | | |
| De taux d'intérêt | (28) | – | (28) | – | (26) | (6) | (31) | (17) | (136) |
| De crédit | (107) | 22 | 34 | – | – | – | – | (3) | (54) |
| Sur actions | (163) | (41) | (6) | – | – | 58 | (69) | 144 | (77) |
| Total du passif | (294)\$ | (359)\$ | (541)\$ | – \$ | (41)\$ | 38 \$ | (193)\$ | 381 \$ | (1 009)\$ |
| 2020 | | | | | | | | | |
| Valeurs mobilières obligatoirement évaluées et désignées à la JVRN | | | | | | | | | |
| Titres de participation de sociétés | 7 \$ | – \$ | (8)\$ | – \$ | 7 \$ | – \$ | 10 \$ | – \$ | 16 \$ |
| Titres de créance de sociétés | 23 | – | 2 | – | – | – | – | – | 25 |
| Titres adossés à des créances mobilières et hypothécaires | 173 | – | – | – | – | – | 118 | (156) | 135 |
| Prêts obligatoirement évalués à la JVRN | | | | | | | | | |
| Prêts aux entreprises et aux gouvernements | 831 | – | – | 3 | – | – | 1 270 | (1 478) | 626 |
| Titres de créance évalués à la JVAERG | | | | | | | | | |
| Titres de participation de sociétés | – | – | – | (3) | 20 | – | 1 | (18) | – |
| Titres de participation évalués à la JVAERG | | | | | | | | | |
| Titres de participation de sociétés | 291 | – | – | 63 | – | – | 50 | (164) | 240 |
| Dérivés | | | | | | | | | |
| De taux d'intérêt | 56 | – | 32 | – | – | – | 6 | (46) | 48 |
| De crédit | 104 | (7) | 1 | – | – | – | – | – | 98 |
| Sur actions | 252 | – | (40) | – | – | – | 53 | (53) | 212 |
| Total de l'actif | 1 737 \$ | (7)\$ | (13)\$ | 63 \$ | 27 \$ | – \$ | 1 508 \$ | (1 915)\$ | 1 400 \$ |
| Dépôts et autres passifs⁵ | | | | | | | | | |
| Dérivés | | | | | | | | | |
| De taux d'intérêt | (1) | – | (33) | – | – | – | – | 6 | (28) |
| De crédit | (112) | 7 | (2) | – | – | – | – | – | (107) |
| Sur actions | (155) | – | 14 | – | – | – | (60) | 38 | (163) |
| Total du passif | (869)\$ | 7 \$ | 491 \$ | – \$ | (42)\$ | 29 \$ | (132)\$ | 222 \$ | (294)\$ |

- 1) Le cumul des profits et pertes comptabilisé dans les autres éléments du résultat global et lié aux titres de participation désignés à la JVAERG est reclassé des autres éléments du résultat global en résultats non distribués au moment de la cession ou de la décomptabilisation.
- 2) Comprennent les profits et les pertes de change liés aux titres de créance évalués à la JVAERG.
- 3) Comprennent les profits latents et pertes latentes liés aux actifs et passifs détenus à la fin de la période considérée.
- 4) L'écart de change lié aux prêts obligatoirement évalués à la JVRN détenus par des établissements à l'étranger et libellés dans la même monnaie que celle des établissements à l'étranger est inclus dans les autres éléments du résultat global.
- 5) Comprennent les dépôts désignés à la JVRN de 90 M\$ (137 M\$ en 2020), les passifs dérivés incorporés séparés nets de 601 M\$ (actifs dérivés incorporés séparés nets de 141 M\$ en 2020) et les autres passifs désignés à la JVRN de 51 M\$ (néant en 2020).

Informations quantitatives sur les données importantes non observables

Des techniques d'évaluation comportant au moins une donnée non observable sont utilisées pour un certain nombre d'instruments financiers. Le tableau suivant présente les techniques d'évaluation et les informations quantitatives portant sur les données importantes non observables utilisées pour les instruments financiers du niveau 3 :

| En millions de dollars, au 31 octobre | 2021 | Techniques d'évaluation | Données non observables clés | Fourchette de données | |
|---|------------------|---|---|----------------------------|-----------------------------|
| | | | | Bas | Haut |
| Valeurs mobilières obligatoirement évaluées et désignées à la JVRN | | | | | |
| Titres de participation et titres de créance de sociétés | 6 \$ | Multiple d'évaluation | Multiple lié au résultat | 11,6 | 11,6 |
| Titres adossés à des créances mobilières et hypothécaires | 55 | Flux de trésorerie actualisés Cours du marché approximatif ou cours obtenu directement d'un courtier | Écart de taux Cours du marché approximatif ou cours obtenu directement d'un courtier | 2,0 % | 2,0 % |
| Titres de participation évalués à la JVAERG | | | | | |
| Titres de participation de sociétés Sociétés en commandite et sociétés fermées | 392 | Valeur de l'actif net ajustée ¹ | Valeur de l'actif net ³ | s. o. | s. o. |
| | | Multiple d'évaluation Cours de l'action approximatif | Multiple lié au résultat Cours de l'action approximatif | 8,6 x s. o. | 10,6 x s. o. |
| Prêts obligatoirement évalués à la JVRN Prêts aux entreprises et aux gouvernements | 1 038 | Flux de trésorerie actualisés | Écart de taux | 0,6 % | 2,1 % |
| Dérivés | | | | | |
| De taux d'intérêt | 35 | Modèle exclusif ² Modèle d'évaluation des options | s. o. Volatilité du marché Hypothèse relative à la probabilité | s. o. 47,1 % 100,0 % | s. o. 90,2 % 100,0 % |
| De crédit | 49 | Cours du marché approximatif ou cours obtenu directement d'un courtier | Cours du marché approximatif ou cours obtenu directement d'un courtier | – % | 40,6 % |
| Sur actions | 13 | Modèle d'évaluation des options | Corrélation sur le marché | 33,9 % | 92,0 % |
| Total de l'actif | 1 588 \$ | | | | |
| Dépôts et autres passifs | | | | | |
| Dépôts désignés à la JVRN et passifs dérivés incorporés séparés nets | (691)\$ | Modèle d'évaluation des options | Volatilité du marché Corrélation sur le marché Ratio de liquidité | 9,0 % (18,0)% 32,7 % | 18,6 % 100,0 % 32,7 % |
| Autres passifs désignés à la JVRN | (51) | Modèle d'évaluation des options | | | |
| Dérivés | | | | | |
| De taux d'intérêt | (136) | Modèle exclusif ² Modèle d'évaluation des options | s. o. Volatilité du marché Hypothèse relative à la probabilité | s. o. 47,1 % 100,0 % | s. o. 90,3 % 100,0 % |
| De crédit | (54) | Cours du marché approximatif ou cours obtenu directement d'un courtier | Cours du marché approximatif ou cours obtenu directement d'un courtier | – % | 40,6 % |
| Sur actions | (77) | Modèle d'évaluation des options | Corrélation sur le marché | 27,1 % | 97,8 % |
| Total du passif | (1 009)\$ | | | | |

1) La valeur de l'actif net ajustée est établie en prenant les valeurs de l'actif net obtenues du gestionnaire de fonds ou du commandité de la société en commandite ou de la société en responsabilité limitée et peut être ajustée en fonction des taux du marché courants, le cas échéant.

2) Au moyen de techniques d'évaluation que nous considérons comme étant basées sur des données non observables.

3) La fourchette de la valeur de l'actif net ou du cours de l'action approximatif n'a pas été présentée en raison du large éventail et de la diversité des placements.
s. o. Sans objet.

Sensibilité des actifs financiers et des passifs financiers du niveau 3

La section suivante porte sur les données importantes non observables présentées dans le tableau ci-dessus, les relations entre ces données, le cas échéant, et la variation de la juste valeur au cas où la variation d'une ou de plusieurs de ces données non observables à l'intérieur d'une fourchette possible raisonnable aurait une incidence importante sur la juste valeur.

La juste valeur de nos placements dans nos sociétés en commandite est déterminée d'après la valeur de l'actif net fournie par les gestionnaires de fonds, rajustée au besoin. La juste valeur des sociétés en commandite est sensible aux variations de la valeur de l'actif net et, si la valeur de l'actif net à l'intérieur d'une fourchette possible raisonnable était ajustée, la juste valeur totale de nos sociétés en commandite augmenterait ou diminuerait de 90 M\$ (63 M\$ en 2020).

Bien que nos dérivés autonomes soient comptabilisés à titre d'actifs ou de passifs dérivés, nos dérivés incorporés au passif-dépôts lié aux billets structurés ou au passif-dépôts lié aux dépôts désigné à la JVRN sont comptabilisés dans les dépôts et autres passifs. La détermination de la juste valeur de certains dérivés incorporés du niveau 3 et de certains dérivés autonomes exige que des hypothèses et des jugements importants soient posés à l'égard des données et des techniques d'évaluation utilisées. Ces dérivés sont sensibles à la volatilité à long terme du marché et aux données de corrélation, que nous considérons comme étant des données non observables. La volatilité du marché représente la variabilité future prévue d'un prix sur le marché et constitue une donnée importante pour l'établissement des prix des options, qui sont inhérentes à nombre de nos dérivés du niveau 3. Un marché dont la volatilité est élevée entraînera généralement une hausse du prix des options, toute chose étant égale par ailleurs, en raison de la forte probabilité d'obtenir un rendement supérieur sur les options, ce qui engendre une augmentation de la juste valeur des dérivés du niveau 3. Les données de corrélation servent à évaluer ces dérivés dans les cas où le remboursement dépend de plus d'un prix du marché. Par exemple, le remboursement d'un panier d'options sur actions est fondé sur le rendement du panier d'actions, ainsi que sur les relations entre les variations du cours de ces actions. Une corrélation positive suppose que deux données tendent à changer la juste valeur dans le même sens, tandis qu'une corrélation négative suppose que les deux données font varier la juste valeur en sens inverse. Des changements dans la corrélation sur le marché pourraient occasionner une augmentation ou une diminution de la juste valeur des dérivés et des dérivés incorporés du niveau 3. L'ajustement des données non observables à des montants de remplacement raisonnables ferait augmenter de 95 M\$ ou diminuer de 86 M\$ (augmentation de 84 M\$ ou diminution de 74 M\$ en 2020) la juste valeur des dérivés autonomes et des dérivés incorporés du niveau 3.

Instruments financiers désignés à la JVRN

Les actifs financiers désignés à la JVRN comprennent certains titres de créance et prêts qui étaient désignés à la JVRN en étant gérés conjointement avec des dérivés afin d'éliminer ou de réduire considérablement les risques financiers.

Les dépôts et autres passifs désignés à la JVRN comprennent :

- Certains éléments du passif-dépôts de gouvernements et d'entreprises, certains emprunts garantis et certains engagements liés à des valeurs vendues en vertu de mises en pension de titres qui sont couverts sur le plan économique par des dérivés et d'autres instruments financiers, ainsi que certains passifs financiers comprenant au moins un dérivé incorporé ayant une incidence notable sur les flux de trésorerie du passif hôte et non séparés de l'instrument hôte.
- Nos engagements hypothécaires auprès de clients de détail visant à consentir des prêts hypothécaires à taux fixe, couverts sur le plan économique par des dérivés et d'autres instruments financiers.

La valeur comptable de nos titres désignés à la JVRN représente notre exposition maximale au risque de crédit découlant de ces actifs désignés à la JVRN. La variation de la juste valeur attribuable à la variation du risque de crédit de ces actifs désignés à la JVRN pendant l'exercice a été négligeable (négligeable en 2020). La juste valeur d'un passif désigné à la JVRN tient compte du risque de crédit se rapportant à ce passif. Pour les passifs financiers désignés à la JVRN pour lesquels nous croyons que la juste valeur est tributaire des variations de notre risque de crédit du point de vue des porteurs de billets, les variations de la juste valeur correspondantes ont été comptabilisées dans les autres éléments du résultat global. Les variations de la juste valeur attribuables à des variations du risque de crédit propre à la CIBC sont évaluées à titre d'écart entre i) les variations d'une période à l'autre de la valeur actualisée des flux de trésorerie attendus calculée à l'aide d'une courbe d'actualisation en fonction de notre propre risque de crédit et ii) les variations d'une période à l'autre de la valeur actualisée de ces mêmes flux de trésorerie attendus calculée à l'aide d'une courbe d'actualisation fondée sur une courbe de référence ajustée à notre propre risque de crédit, comme il a été prévu à l'établissement du passif désigné à la JVRN. Les variations du risque de crédit propre à la CIBC ont entraîné des profits avant impôt de 16 M\$ sur les passifs désignés à la JVRN pour l'exercice et des pertes cumulées de 39 M\$ (pertes de 76 M\$ pour l'exercice et pertes cumulées de 55 M\$ en 2020). Un profit net de 50 M\$, net des couvertures, a été réalisé sur les actifs et les passifs désignés à la JVRN et figure dans le compte de résultat consolidé au poste Profits (pertes) sur les instruments financiers évalués/désignés à la JVRN, montant net (profit net de 60 M\$ en 2020).

Le montant prévu au contrat estimé exigible à l'échéance des dépôts désignés à la JVRN en fonction de la valeur nominale et de la valeur intrinsèque des dérivés incorporés applicables est supérieur de 872 M\$ (supérieur de 786 M\$ en 2020) à sa juste valeur. La valeur intrinsèque des dérivés incorporés tient compte du remboursement structuré de certains éléments du passif-dépôts désignés à leur juste valeur, que nous couvrons sur le plan économique au moyen de dérivés et d'autres instruments financiers désignés à la JVRN.

Note 4 | Transactions importantes

Acquisition du portefeuille canadien de cartes de crédit Costco

Le 2 septembre 2021, nous avons annoncé que nous avons conclu une entente à long terme en vertu de laquelle nous deviendrons l'émetteur exclusif des cartes de crédit Costco Mastercard au Canada. Nous ferons également l'acquisition du portefeuille canadien de cartes de crédit Costco, dont les soldes dus totalisent plus de 3 G\$. Cette transaction devrait se clôturer au cours du premier semestre de l'exercice 2022, sous réserve du respect des conditions de clôture habituelles.

Vente de CIBC FirstCaribbean

Le 8 novembre 2019, nous avons annoncé la conclusion d'une entente définitive visant la vente de 66,73 % des actions en circulation de CIBC FirstCaribbean à GNB Financial Group Limited (GNB) pour une contrepartie totale d'environ 797 M\$ US, sous réserve d'ajustements de clôture pour refléter certaines modifications possibles de la valeur comptable de CIBC FirstCaribbean. Si la clôture de cette transaction avait eu lieu, la CIBC aurait conservé une participation ne donnant pas le contrôle d'environ 24,9 % dans CIBC FirstCaribbean.

Au quatrième trimestre de 2019, nous avons comptabilisé une dépréciation du goodwill de 135 M\$ découlant de l'évaluation implicite à l'entente définitive conclue avec GNB. Depuis le premier trimestre de 2020, les actifs et passifs de CIBC FirstCaribbean ont été traités comme détenus en vue de la vente et évalués à leur valeur comptable totale ou à leur juste valeur diminuée des coûts de la vente, selon la moins élevée des deux, sur la base que la conclusion de la transaction était hautement probable en 2020, sous réserve des approbations réglementaires requises. Au deuxième trimestre de 2020, nous avons comptabilisé une dépréciation du goodwill supplémentaire de 28 M\$ fondée sur l'incidence estimée de la pandémie de COVID-19 sur la valeur recouvrable de la participation de 24,9 % dans CIBC FirstCaribbean que nous prévoyions conserver.

En raison du long processus d'examen réglementaire, de l'incidence toujours plus néfaste de la pandémie de COVID-19 sur l'économie des Caraïbes et de nos nouvelles attentes quant à la probabilité d'une transaction potentielle et du moment où elle sera conclue, nous avons déterminé, au quatrième trimestre de 2020, que le traitement comptable des actifs et passifs comme détenus en vue de la vente n'était plus approprié. Par conséquent, nous avons dû évaluer la valeur recouvrable de la tranche restante du goodwill en fonction de la conjoncture actuelle du marché plutôt que selon l'entente définitive conclue avec GNB. Cette évaluation a tenu compte de nouvelles attentes quant aux répercussions de la pandémie de COVID-19 et s'est traduite par la comptabilisation d'une dépréciation du goodwill supplémentaire de 220 M\$.

Le 3 février 2021, nous avons annoncé que le projet de vente de CIBC FirstCaribbean à GNB n'avait pas reçu l'approbation des autorités de réglementation régissant CIBC FirstCaribbean et que la transaction n'aurait pas lieu.

Se reporter à la note 9 pour plus de précisions.

Note 5 | Valeurs mobilières

Valeurs mobilières

| En millions de dollars, aux 31 octobre | 2021 | 2020 |
|--|-------------------|-------------------|
| Titres de créance évalués à la JVAERG | 53 161 \$ | 53 968 \$ |
| Titres de participation désignés à la JVAERG | 836 | 585 |
| Valeurs mobilières évaluées au coût amorti ¹ | 35 159 | 31 800 |
| Valeurs mobilières obligatoirement évaluées et désignées à la JVRN | 72 245 | 62 693 |
| | 161 401 \$ | 149 046 \$ |

1) Au cours de l'exercice, des titres de créance évalués au coût amorti de 39 M\$ ont été cédés peu de temps avant leur échéance, résultant en un profit réalisé de moins de 1 M\$ (profit réalisé de 2 M\$ en 2020).

Durée résiduelle du contrat jusqu'à l'échéance

| En millions de dollars, aux 31 octobre | Moins de 1 an | | De 1 an à 5 ans | | De 5 ans à 10 ans | | Plus de 10 ans | | Sans échéance précise | | 2021 Total | | 2020 Total | |
|---|------------------|------------------------|------------------|------------------------|-------------------|------------------------|------------------|------------------------|-----------------------|------------------------|-------------------|------------------------|-------------------|------------------------|
| | Valeur comptable | Rendement ¹ | Valeur comptable | Rendement ¹ | Valeur comptable | Rendement ¹ | Valeur comptable | Rendement ¹ | Valeur comptable | Rendement ¹ | Valeur comptable | Rendement ¹ | Valeur comptable | Rendement ¹ |
| | | | | | | | | | | | | | | |
| Titres de créance évalués à la JVAERG | | | | | | | | | | | | | | |
| Valeurs mobilières émises ou garanties par : | | | | | | | | | | | | | | |
| Gouvernement du Canada | 2 516 \$ | 0,9 % | 5 664 \$ | 0,9 % | 160 \$ | 1,8 % | – \$ | – % | – \$ | – % | 8 340 \$ | 0,9 % | 11 409 \$ | 0,6 % |
| Autres gouvernements canadiens | 264 | 2,2 | 7 508 | 1,8 | 6 156 | 2,3 | 261 | 2,4 | – | – | 14 189 | 2,0 | 15 315 | 1,0 |
| Trésor des États-Unis et autres organismes américains | 5 687 | 0,2 | 8 317 | 0,7 | 123 | 0,2 | – | – | – | – | 14 127 | 0,5 | 12 596 | 0,7 |
| Gouvernements d'autres pays | 3 259 | 0,5 | 3 303 | 0,6 | 155 | 5,2 | 58 | 5,9 | – | – | 6 775 | 0,7 | 5 861 | 0,8 |
| Titres adossés à des créances hypothécaires ² | | | | | | | | | | | | | | |
| | – | – | 401 | 1,0 | 321 | 2,5 | 823 | 1,1 | – | – | 1 545 | 1,4 | 2 368 | 1,4 |
| Titres adossés à des créances mobilières | | | | | | | | | | | | | | |
| | – | – | – | – | – | – | 352 | 1,3 | – | – | 352 | 1,3 | 195 | 1,8 |
| Titres de créance de sociétés | 1 765 | 0,7 | 5 672 | 0,4 | 381 | 0,5 | 15 | 3,6 | – | – | 7 833 | 0,5 | 6 224 | 0,7 |
| | 13 491 \$ | | 30 865 \$ | | 7 296 \$ | | 1 509 \$ | | – \$ | | 53 161 \$ | | 53 968 \$ | |
| Titres de participation évalués à la JVAERG | | | | | | | | | | | | | | |
| Titres de participation de sociétés ouvertes | | | | | | | | | | | | | | |
| | – \$ | – % | – \$ | – % | – \$ | – % | – \$ | – % | 126 \$ | négl. | 126 \$ | négl. | 42 \$ | négl. |
| Titres de participation de sociétés fermées | | | | | | | | | | | | | | |
| | – | – | – | – | – | – | – | – | 710 | négl. | 710 | négl. | 543 | négl. |
| | – \$ | | – \$ | | – \$ | | – \$ | | 836 \$ | | 836 \$ | | 585 \$ | |
| Valeurs mobilières évaluées au coût amorti | | | | | | | | | | | | | | |
| Valeurs mobilières émises ou garanties par : | | | | | | | | | | | | | | |
| Gouvernement du Canada | 398 \$ | | 1 234 \$ | | 36 \$ | | – \$ | | – \$ | | 1 668 \$ | | 790 \$ | |
| Autres gouvernements canadiens | 131 | | 6 278 | | 5 611 | | – | | – | | 12 020 | | 11 072 | |
| Trézor des États-Unis et autres organismes américains | 2 391 | | 8 242 | | 2 241 | | – | | – | | 12 874 | | 10 968 | |
| Gouvernements d'autres pays | 135 | | 167 | | 31 | | 362 | | – | | 695 | | 551 | |
| Titres adossés à des créances hypothécaires ³ | | | | | | | | | | | | | | |
| | 152 | | 1 541 | | 1 062 | | 657 | | – | | 3 412 | | 3 954 | |
| Titres adossés à des créances mobilières | – | | 274 | | – | | 35 | | – | | 309 | | 662 | |
| Titres de créance de sociétés | 1 343 | | 2 472 | | 366 | | – | | – | | 4 181 | | 3 803 | |
| | 4 550 \$ | | 20 208 \$ | | 9 347 \$ | | 1 054 \$ | | – \$ | | 35 159 \$ | | 31 800 \$ | |
| Valeurs mobilières obligatoirement évaluées et désignées à la JVRN | | | | | | | | | | | | | | |
| Valeurs mobilières émises ou garanties par : | | | | | | | | | | | | | | |
| Gouvernement du Canada | 2 193 \$ | | 2 218 \$ | | 909 \$ | | 3 132 \$ | | – \$ | | 8 452 \$ | | 11 655 \$ | |
| Autres gouvernements canadiens | 1 136 | | 2 025 | | 1 075 | | 6 098 | | – | | 10 334 | | 9 783 | |
| Trézor des États-Unis et autres organismes américains | 753 | | 3 208 | | 788 | | 186 | | – | | 4 935 | | 5 596 | |
| Gouvernements d'autres pays | 2 817 | | 1 129 | | 48 | | 37 | | – | | 4 031 | | 1 974 | |
| Titres adossés à des créances hypothécaires ⁴ | | | | | | | | | | | | | | |
| | 1 | | 1 771 | | 184 | | 1 | | – | | 1 957 | | 1 582 | |
| Titres adossés à des créances mobilières | 97 | | 190 | | 39 | | 7 | | – | | 333 | | 571 | |
| Titres de créance de sociétés | 913 | | 2 234 | | 630 | | 222 | | – | | 3 999 | | 3 550 | |
| | 7 910 \$ | | 12 775 \$ | | 3 673 \$ | | 9 683 \$ | | – \$ | | 34 041 \$ | | 34 711 \$ | |
| Titres de participation de sociétés ouvertes | | | | | | | | | | | | | | |
| | – | | – | | – | | – | | 38 204 | | 38 204 | | 27 982 | |
| | – \$ | | – \$ | | – \$ | | – \$ | | 38 204 \$ | | 38 204 \$ | | 27 982 \$ | |
| Total des valeurs mobilières⁵ | 25 951 \$ | | 63 848 \$ | | 20 316 \$ | | 12 246 \$ | | 39 040 \$ | | 161 401 \$ | | 149 046 \$ | |

- 1) Représente le rendement moyen pondéré, déterminé par l'application de la moyenne pondérée des rendements des titres à revenu fixe individuels.
 - 2) Comprend des titres adossés à des créances hypothécaires assurées par la Société canadienne d'hypothèques et de logement (SCHL), dont le coût amorti s'établissait à 301 M\$ (410 M\$ en 2020) et la juste valeur, à 303 M\$ (413 M\$ en 2020); des valeurs émises par la Federal National Mortgage Association (Fannie Mae), dont le coût amorti s'établissait à 537 M\$ (888 M\$ en 2020) et la juste valeur, à 554 M\$ (918 M\$ en 2020); des valeurs émises par la Federal Home Loan Mortgage Corporation (Freddie Mac), dont le coût amorti s'établissait à 235 M\$ (367 M\$ en 2020) et la juste valeur, à 243 M\$ (380 M\$ en 2020) et des valeurs émises par la Government National Mortgage Association (Ginnie Mae), société détenue par le gouvernement américain, dont le coût amorti s'établissait à 443 M\$ (655 M\$ en 2020) et la juste valeur, à 445 M\$ (657 M\$ en 2020).
 - 3) Comprend des titres adossés à des créances hypothécaires assurées par la SCHL, dont le coût amorti s'établissait à 419 M\$ (609 M\$ en 2020) et la juste valeur, à 420 M\$ (610 M\$ en 2020); des valeurs émises par la Fannie Mae, dont le coût amorti s'établissait à 838 M\$ (1 165 M\$ en 2020) et la juste valeur, à 851 M\$ (1 197 M\$ en 2020); des valeurs émises par la Freddie Mac, dont le coût amorti s'établissait à 1 823 M\$ (2 008 M\$ en 2020) et la juste valeur, à 1 859 M\$ (2 091 M\$ en 2020) et des valeurs émises par la Ginnie Mae, dont le coût amorti s'établissait à 39 M\$ (69 M\$ en 2020) et la juste valeur, à 40 M\$ (71 M\$ en 2020).
 - 4) Comprend des titres adossés à des créances hypothécaires assurées par la SCHL de 1 954 M\$ (1 547 M\$ en 2020).
 - 5) Comprend des valeurs libellées en dollars américains d'une valeur comptable de 80,2 G\$ (68,4 G\$ en 2020) et des valeurs libellées dans d'autres monnaies étrangères d'une valeur comptable de 4 611 M\$ (2 616 M\$ en 2020).
- négl. Négligeable.

Juste valeur des titres de créance évalués à la JVAERG et des titres de participation désignés à la JVAERG

| En millions de dollars, aux 31 octobre | 2021 | | | | | | | | 2020 | |
|---|-------------------------------|-----------------------|------------------------|------------------|-------------------------------|-----------------------|------------------------|------------------|------|--|
| | Coût/Coût amorti ¹ | Profits latents bruts | Pertes latentes brutes | Juste valeur | Coût/Coût amorti ¹ | Profits latents bruts | Pertes latentes brutes | Juste valeur | | |
| | | | | | | | | | | |
| Valeurs mobilières émises ou garanties par : | | | | | | | | | | |
| Gouvernement du Canada | 8 310 \$ | 31 \$ | (1)\$ | 8 340 \$ | 11 379 \$ | 32 \$ | (2)\$ | 11 409 \$ | | |
| Autres gouvernements canadiens | 14 007 | 182 | – | 14 189 | 15 187 | 128 | – | 15 315 | | |
| Trézor des États-Unis et autres organismes américains | 14 157 | 23 | (53) | 14 127 | 12 533 | 63 | – | 12 596 | | |
| Gouvernements d'autres pays | 6 750 | 30 | (5) | 6 775 | 5 825 | 38 | (2) | 5 861 | | |
| Titres adossés à des créances hypothécaires | 1 516 | 29 | – | 1 545 | 2 320 | 49 | (1) | 2 368 | | |
| Titres adossés à des créances mobilières | 354 | – | (2) | 352 | 197 | – | (2) | 195 | | |
| Titres de créance de sociétés | 7 820 | 15 | (2) | 7 833 | 6 194 | 31 | (1) | 6 224 | | |
| | 52 914 | 310 | (63) | 53 161 | 53 635 | 341 | (8) | 53 968 | | |
| Titres de participation de sociétés ouvertes ² | | | | | | | | | | |
| | 67 | 60 | (1) | 126 | 30 | 15 | (3) | 42 | | |
| Titres de participation de sociétés fermées | 663 | 84 | (37) | 710 | 546 | 43 | (46) | 543 | | |
| | 730 | 144 | (38) | 836 | 576 | 58 | (49) | 585 | | |
| | 53 644 \$ | 454 \$ | (101)\$ | 53 997 \$ | 54 211 \$ | 399 \$ | (57)\$ | 54 553 \$ | | |

- 1) Net de la provision pour pertes sur créances pour les titres de créance évalués à la JVAERG de 19 M\$ (22 M\$ en 2020).
- 2) Comprend des actions temporairement inaccessibles.

La juste valeur des titres de participation désignés à la JVAERG qui ont été cédés au cours de l'exercice était de 25 M\$ (88 M\$ en 2020). Des profits réalisés cumulatifs après impôt, montant net, de 27 M\$ pour l'exercice (93 M\$ en 2020) résultant de cessions de titres de participation désignés à la JVAERG et de remboursement de capital provenant des sociétés en commandite désignés à la JVAERG ont été reclassés du cumul des autres éléments du résultat global aux résultats non distribués.

Le revenu de dividendes comptabilisé sur les titres de participation désignés à la JVAERG qui étaient encore détenus au 31 octobre 2021 s'est élevé à 5 M\$ (5 M\$ en 2020). Le revenu de dividendes comptabilisé sur les titres de participation désignés à la JVAERG qui ont été cédés au cours de l'exercice s'est établi à néant (2 M\$ en 2020).

Le tableau ci-après présente le profit ou la perte comptabilisés sur les valeurs évaluées à la JVAERG :

| En millions de dollars, pour les exercices clos les 31 octobre | 2021 | 2020 | 2019 |
|--|-------|-------|-------|
| Profits réalisés | 91 \$ | 30 \$ | 40 \$ |
| Pertes réalisées | (2) | (1) | (2) |
| (Dotation à) reprise de la provision pour pertes sur titres de créance | 2 | (8) | (3) |
| | 91 \$ | 21 \$ | 35 \$ |

Provision pour pertes sur créances

Le tableau ci-après présente un rapprochement entre les soldes d'ouverture et de clôture de la provision pour pertes de crédit attendues relativement aux titres de créance évalués à la JVAERG :

| En millions de dollars, aux 31 octobre ou pour les exercices clos à ces dates | Premier stade | Deuxième stade | Troisième stade | |
|---|--|--|---|-------|
| | Provision collective pour pertes de crédit attendues pour les 12 mois à venir sur les prêts productifs | Provision collective pour pertes de crédit attendues pour la durée de vie sur les prêts productifs | Provision collective et individuelle pour pertes de crédit attendues pour la durée de vie sur les prêts dépréciés | |
| | | | | Total |
| 2021 Titres de créance évalués à la JVAERG | | | | |
| Solde au début de l'exercice | 18 \$ | 4 \$ | – \$ | 22 \$ |
| Dotation à (reprise de) la provision pour pertes sur créances ¹ | (13) | 11 | – | (2) |
| Radiations | – | – | – | – |
| Change et autres | (1) | – | – | (1) |
| Solde à la fin de l'exercice | 4 \$ | 15 \$ | – \$ | 19 \$ |
| 2020 Titres de créance évalués à la JVAERG | | | | |
| Solde au début de l'exercice | 14 \$ | 3 \$ | 6 \$ | 23 \$ |
| Dotation à la provision pour pertes sur créances ^{1,2} | 5 | 2 | 1 | 8 |
| Radiations | – | – | – | – |
| Change et autres | (1) | (1) | (7) ⁽³⁾ | (9) |
| Solde à la fin de l'exercice | 18 \$ | 4 \$ | – \$ | 22 \$ |

1) Comprise dans les profits (pertes) sur les titres de créance évalués à la JVAERG et au coût amorti, montant net, dans le compte de résultat consolidé.

2) Compte non tenu des provisions de troisième stade pour pertes sur créances de 14 M\$ pour l'exercice clos le 31 octobre 2020, relativement aux valeurs dépréciées dès leur acquisition évaluées au coût amorti qui sont comptabilisées dans les profits (pertes) sur les titres de créance évalués à la JVAERG et au coût amorti, montant net, dans le compte de résultat consolidé.

3) Comprend des pertes de crédit attendues de 8 M\$ liées aux titres de créance libellés en dollars américains de la Barbade qui ont été décomptabilisées au troisième trimestre de 2020 en raison de l'accord conclu avec le gouvernement de la Barbade visant la restructuration de la dette libellée en dollars américains.

Note 6 | Prêts^{1,2}

| En millions de dollars, aux 31 octobre | 2021 | | | | | 2020 | | | | |
|---|--------------|---|---|-------------------------------|---------------------|--------------|---|---|-------------------------------|---------------------|
| | Montant brut | Provision pour pertes sur créances de troisième stade | Provision pour pertes sur créances de deuxième stades | Provision totale ³ | Valeur nette totale | Montant brut | Provision pour pertes sur créances de troisième stade | Provision pour pertes sur créances de deuxième stades | Provision totale ³ | Valeur nette totale |
| Prêts hypothécaires à l'habitation ⁴ | 251 526 \$ | 158 \$ | 122 \$ | 280 \$ | 251 246 \$ | 221 165 \$ | 151 \$ | 212 \$ | 363 \$ | 220 802 \$ |
| Prêts personnels | 41 897 | 106 | 662 | 768 | 41 129 | 42 222 | 113 | 719 | 832 | 41 390 |
| Cartes de crédit | 11 134 | – | 625 | 625 | 10 509 | 11 389 | – | 667 | 667 | 10 722 |
| Prêts aux entreprises et aux gouvernements ⁴ | 150 213 | 508 | 668 | 1 176 | 149 037 | 135 546 | 650 | 1 028 | 1 678 | 133 868 |
| | 454 770 \$ | 772 \$ | 2 077 \$ | 2 849 \$ | 451 921 \$ | 410 322 \$ | 914 \$ | 2 626 \$ | 3 540 \$ | 406 782 \$ |

1) Les prêts sont présentés nets des produits non gagnés de 591 M\$ (530 M\$ en 2020).

2) Comprennent des prêts bruts libellés en dollars américains de 83,3 G\$ (76,6 G\$ en 2020) et libellés en d'autres monnaies étrangères de 9,3 G\$ (8,4 G\$ en 2020).

3) Comprend la provision pour pertes de crédit attendues à l'égard des engagements de clients en vertu d'acceptations.

4) Comprennent 16 M\$ (63 M\$ en 2020) de prêts hypothécaires à l'habitation et 25 651 M\$ (23 291 M\$ en 2020) de prêts aux entreprises et aux gouvernements évalués à la JVRN.

Provision pour pertes sur créances

Le tableau ci-après présente un rapprochement du solde d'ouverture et du solde de clôture de la provision pour pertes de crédit attendues :

En millions de dollars, aux 31 octobre ou pour les exercices clos à ces dates

2021

| | Premier stade | Deuxième stade | Troisième stade | Total |
|--|--|--|---|-----------------|
| | Provision collective pour pertes de crédit attendues pour les 12 mois à venir sur les prêts productifs | Provision collective pour pertes de crédit attendues pour la durée de vie sur les prêts productifs | Provision collective et individuelle pour pertes de crédit attendues pour la durée de vie sur les prêts dépréciés | |
| Prêts hypothécaires à l'habitation | | | | |
| Solde au début de l'exercice | 51 \$ | 161 \$ | 151 \$ | 363 \$ |
| Montages, nets des remboursements et autres décomptabilisations | 16 | (13) | (21) | (18) |
| Changements apportés au modèle | 7 | (8) | 24 | 23 |
| Réévaluation nette ¹ | (123) | 22 | 68 | (33) |
| Transferts ¹ | | | | |
| – aux pertes de crédit attendues pour les 12 mois à venir | 119 | (104) | (15) | – |
| – aux pertes de crédit attendues pour la durée de vie sur les prêts productifs | (9) | 27 | (18) | – |
| – aux pertes de crédit attendues pour la durée de vie sur les prêts dépréciés | – | (16) | 16 | – |
| Dotation à (reprise de) la provision pour pertes sur créances ² | 10 | (92) | 54 | (28) |
| Radiations ³ | – | – | (27) | (27) |
| Recouvrements | – | – | 3 | 3 |
| Produits d'intérêts sur prêts douteux | – | – | (17) | (17) |
| Change et autres | (2) | (6) | (6) | (14) |
| Solde à la fin de l'exercice | 59 \$ | 63 \$ | 158 \$ | 280 \$ |
| Prêts personnels | | | | |
| Solde au début de l'exercice | 204 \$ | 546 \$ | 113 \$ | 863 \$ |
| Montages, nets des remboursements et autres décomptabilisations | 37 | (47) | (9) | (19) |
| Changements apportés au modèle | (19) | 33 | – | 14 |
| Réévaluation nette ¹ | (309) | 281 | 179 | 151 |
| Transferts ¹ | | | | |
| – aux pertes de crédit attendues pour les 12 mois à venir | 287 | (281) | (6) | – |
| – aux pertes de crédit attendues pour la durée de vie sur les prêts productifs | (47) | 62 | (15) | – |
| – aux pertes de crédit attendues pour la durée de vie sur les prêts dépréciés | (1) | (47) | 48 | – |
| Dotation à (reprise de) la provision pour pertes sur créances ² | (52) | 1 | 197 | 146 |
| Radiations ³ | – | – | (266) | (266) |
| Recouvrements | – | – | 70 | 70 |
| Produits d'intérêts sur prêts douteux | – | – | (4) | (4) |
| Change et autres | (2) | – | (4) | (6) |
| Solde à la fin de l'exercice | 150 \$ | 547 \$ | 106 \$ | 803 \$ |
| Cartes de crédit | | | | |
| Solde au début de l'exercice | 136 \$ | 572 \$ | – \$ | 708 \$ |
| Montages, nets des remboursements et autres décomptabilisations | – | (66) | – | (66) |
| Changements apportés au modèle | (14) | 123 | – | 109 |
| Réévaluation nette ¹ | (259) | 373 | 83 | 197 |
| Transferts ¹ | | | | |
| – aux pertes de crédit attendues pour les 12 mois à venir | 305 | (305) | – | – |
| – aux pertes de crédit attendues pour la durée de vie sur les prêts productifs | (31) | 31 | – | – |
| – aux pertes de crédit attendues pour la durée de vie sur les prêts dépréciés | (1) | (211) | 212 | – |
| Dotation à (reprise de) la provision pour pertes sur créances ² | – | (55) | 295 | 240 |
| Radiations ³ | – | – | (414) | (414) |
| Recouvrements | – | – | 119 | 119 |
| Produits d'intérêts sur prêts douteux | – | – | – | – |
| Change et autres | – | – | – | – |
| Solde à la fin de l'exercice | 136 \$ | 517 \$ | – \$ | 653 \$ |
| Prêts aux entreprises et aux gouvernements | | | | |
| Solde au début de l'exercice | 453 \$ | 683 \$ | 652 \$ | 1 788 \$ |
| Montages, nets des remboursements et autres décomptabilisations | 31 | (35) | (35) | (39) |
| Changements apportés au modèle | (12) | (26) | 1 | (37) |
| Réévaluation nette ¹ | (302) | (19) | 197 | (124) |
| Transferts ¹ | | | | |
| – aux pertes de crédit attendues pour les 12 mois à venir | 198 | (173) | (25) | – |
| – aux pertes de crédit attendues pour la durée de vie sur les prêts productifs | (63) | 79 | (16) | – |
| – aux pertes de crédit attendues pour la durée de vie sur les prêts dépréciés | (4) | (30) | 34 | – |
| Dotation à (reprise de) la provision pour pertes sur créances ² | (152) | (204) | 156 | (200) |
| Radiations ³ | – | – | (279) | (279) |
| Recouvrements | – | – | 14 | 14 |
| Produits d'intérêts sur prêts douteux | – | – | (20) | (20) |
| Change et autres | (24) | (30) | (15) | (69) |
| Solde à la fin de l'exercice | 277 \$ | 449 \$ | 508 \$ | 1 234 \$ |
| Total de la provision pour pertes de crédit attendues⁴ | 622 \$ | 1 576 \$ | 772 \$ | 2 970 \$ |
| Se compose de ce qui suit : | | | | |
| Prêts | 551 \$ | 1 526 \$ | 772 \$ | 2 849 \$ |
| Facilités de crédit inutilisées et autres expositions hors bilan ⁵ | 71 | 50 | – | 121 |

1) Les transferts représentent les transferts d'un stade à l'autre des précédentes provisions pour pertes de crédit attendues à leur classement pour la période considérée. La réévaluation nette représente la variation pendant la période considérée des provisions pour pertes de crédit attendues se rapportant aux transferts effectués, aux radiations nettes, aux modifications des prévisions sur les informations prospectives, aux mises à jour des paramètres et aux remboursements partiels au cours de la période.

2) La dotation à (reprise de) la provision pour pertes sur prêts et facilités de crédit inutilisées et autres expositions hors bilan est présentée à titre de dotation à (reprise de) la provision pour pertes sur créances dans notre compte de résultat consolidé.

3) Nous cherchons habituellement à obtenir le recouvrement des montants radiés. Les efforts pouvant être déployés dans ce sens varient d'un territoire à l'autre, selon les textes réglementaires locaux et les modalités des ententes initialement conclues avec les clients.

4) Se reporter à la note 5 pour la provision pour pertes de crédit attendues sur les titres de créance évalués à la JVAERG. Le tableau ci-dessus ne tient pas compte de la provision pour pertes de crédit attendues sur titres de créance classés au coût amorti de 15 M\$ au 31 octobre 2021 (16 M\$ en 2020), dont un montant de 13 M\$ correspondait à une provision pour pertes de crédit attendues de troisième stade sur des titres de créance dépréciés dès leur émission évalués au coût amorti (14 M\$ en 2020). Les provisions pour pertes de crédit attendues sur les autres actifs financiers qui sont classés au coût amorti étaient négligeables au 31 octobre 2021 et ne sont pas présentées dans le tableau ci-dessus. Les actifs financiers autres que les prêts qui sont classés au coût amorti sont présentés dans notre bilan consolidé, déduction faite des provisions pour pertes de crédit attendues.

5) Comprises dans les autres passifs de notre bilan consolidé.

6) Comprend la provision pour pertes de crédit attendues sur les prêts dépréciés acquis découlant de l'acquisition de The PrivateBank.

En millions de dollars, aux 31 octobre ou pour les exercices clos à ces dates

2020

| | Premier stade | Deuxième stade | Troisième stade | Total |
|--|--|--|--|-----------------|
| | Provision collective pour pertes de crédit attendues pour les 12 mois à venir sur les prêts productifs | Provision collective pour pertes de crédit attendues pour la durée de vie sur les prêts productifs | Provision collective et individuelle pour pertes de crédit attendues pour la durée de vie sur les prêts dépréciés ⁶ | |
| Prêts hypothécaires à l'habitation | | | | |
| Solde au début de l'exercice | 28 \$ | 43 \$ | 140 \$ | 211 \$ |
| Montages, nets des remboursements et autres décomptabilisations | 9 | (12) | (17) | (20) |
| Changements apportés au modèle | (3) | 30 | – | 27 |
| Réévaluation nette ¹ | (21) | 123 | 73 | 175 |
| Transferts ¹ | | | | |
| – aux pertes de crédit attendues pour les 12 mois à venir | 61 | (51) | (10) | – |
| – aux pertes de crédit attendues pour la durée de vie sur les prêts productifs | (23) | 39 | (16) | – |
| – aux pertes de crédit attendues pour la durée de vie sur les prêts dépréciés | – | (10) | 10 | – |
| Dotation à (reprise de) la provision pour pertes sur créances ² | 23 | 119 | 40 | 182 |
| Radiations ³ | – | – | (16) | (16) |
| Recouvrements | – | – | 6 | 6 |
| Produits d'intérêts sur prêts douteux | – | – | (19) | (19) |
| Change et autres | – | (1) | – | (1) |
| Solde à la fin de l'exercice | 51 \$ | 161 \$ | 151 \$ | 363 \$ |
| Prêts personnels | | | | |
| Solde au début de l'exercice | 174 \$ | 271 \$ | 128 \$ | 573 \$ |
| Montages, nets des remboursements et autres décomptabilisations | 37 | (51) | (12) | (26) |
| Changements apportés au modèle | (13) | 181 | – | 168 |
| Réévaluation nette ¹ | (186) | 378 | 247 | 439 |
| Transferts ¹ | | | | |
| – aux pertes de crédit attendues pour les 12 mois à venir | 300 | (292) | (8) | – |
| – aux pertes de crédit attendues pour la durée de vie sur les prêts productifs | (108) | 126 | (18) | – |
| – aux pertes de crédit attendues pour la durée de vie sur les prêts dépréciés | – | (67) | 67 | – |
| Dotation à (reprise de) la provision pour pertes sur créances ² | 30 | 275 | 276 | 581 |
| Radiations ³ | – | – | (353) | (353) |
| Recouvrements | – | – | 66 | 66 |
| Produits d'intérêts sur prêts douteux | – | – | (5) | (5) |
| Change et autres | – | – | 1 | 1 |
| Solde à la fin de l'exercice | 204 \$ | 546 \$ | 113 \$ | 863 \$ |
| Cartes de crédit | | | | |
| Solde au début de l'exercice | 145 \$ | 340 \$ | – \$ | 485 \$ |
| Montages, nets des remboursements et autres décomptabilisations | (3) | (69) | – | (72) |
| Changements apportés au modèle | (6) | 59 | – | 53 |
| Réévaluation nette ¹ | (223) | 674 | 89 | 540 |
| Transferts ¹ | | | | |
| – aux pertes de crédit attendues pour les 12 mois à venir | 281 | (281) | – | – |
| – aux pertes de crédit attendues pour la durée de vie sur les prêts productifs | (58) | 58 | – | – |
| – aux pertes de crédit attendues pour la durée de vie sur les prêts dépréciés | – | (209) | 209 | – |
| Dotation à (reprise de) la provision pour pertes sur créances ² | (9) | 232 | 298 | 521 |
| Radiations ³ | – | – | (409) | (409) |
| Recouvrements | – | – | 111 | 111 |
| Produits d'intérêts sur prêts douteux | – | – | – | – |
| Change et autres | – | – | – | – |
| Solde à la fin de l'exercice | 136 \$ | 572 \$ | – \$ | 708 \$ |
| Prêts aux entreprises et aux gouvernements | | | | |
| Solde au début de l'exercice | 239 \$ | 158 \$ | 378 \$ | 775 \$ |
| Montages, nets des remboursements et autres décomptabilisations | 51 | (45) | (20) | (14) |
| Changements apportés au modèle | 14 | (1) | (1) | 12 |
| Réévaluation nette ¹ | 264 | 594 | 349 | 1 207 |
| Transferts ¹ | | | | |
| – aux pertes de crédit attendues pour les 12 mois à venir | 113 | (103) | (10) | – |
| – aux pertes de crédit attendues pour la durée de vie sur les prêts productifs | (201) | 210 | (9) | – |
| – aux pertes de crédit attendues pour la durée de vie sur les prêts dépréciés | (21) | (121) | 142 | – |
| Dotation à (reprise de) la provision pour pertes sur créances ² | 220 | 534 | 451 | 1 205 |
| Radiations ³ | – | – | (157) | (157) |
| Recouvrements | – | – | 9 | 9 |
| Produits d'intérêts sur prêts douteux | – | – | (21) | (21) |
| Change et autres | (6) | (9) | (8) | (23) |
| Solde à la fin de l'exercice | 453 \$ | 683 \$ | 652 \$ | 1 788 \$ |
| Total de la provision pour pertes de crédit attendues⁴ | 844 \$ | 1 962 \$ | 916 \$ | 3 722 \$ |
| Se compose de ce qui suit : | | | | |
| Prêts | 735 \$ | 1 891 \$ | 914 \$ | 3 540 \$ |
| Facilités de crédit inutilisées et autres expositions hors bilan ⁵ | 109 | 71 | 2 | 182 |

Se reporter aux notes de bas de page de la page précédente.

Données, hypothèses et techniques fondées sur des modèles

Nos provisions pour pertes de crédit attendues sont estimées au moyen de modèles complexes qui reposent sur des données, des hypothèses et des techniques fondées sur des modèles qui font largement appel au jugement de la direction. Plus particulièrement, les éléments de pertes de crédit attendues suivants nécessitent un niveau élevé de jugement qui peut avoir une incidence importante sur le montant présenté au titre des provisions pour pertes de crédit attendues :

- Déterminer à quel moment une augmentation importante du risque de crédit (AIRC) lié à un prêt est survenue
- Calculer les pertes de crédit pour les 12 mois à venir et pour la durée de vie
- Établir les prévisions sur les informations prospectives applicables à de multiples scénarios et déterminer la pondération probabiliste de chaque scénario en fonction des changements dans l'environnement macroéconomique

En outre, l'interrelation entre ces éléments nécessite également un niveau élevé de jugement qui peut aussi avoir une incidence importante sur le niveau des provisions pour pertes de crédit attendues comptabilisé.

Les incertitudes découlant de la pandémie de COVID-19 ont augmenté la part de jugement appliqué à l'égard de ces éléments, comme présenté ci-après. Les pertes de crédit réelles pourraient être sensiblement différentes de celles prises en compte dans nos estimations.

Déterminer à quel moment une augmentation importante du risque de crédit est survenue

La question de savoir si un prêt a subi une AIRC a une incidence importante sur le niveau des provisions pour pertes de crédit attendues étant donné que les prêts de premier stade sont évalués en fonction des pertes de crédit attendues pour les 12 mois à venir et que les prêts de deuxième stade sont évalués en fonction des pertes de crédit attendues pour la durée de vie. La migration des prêts entre le premier stade et le deuxième stade peut occasionner une importante volatilité des montants comptabilisés au titre des provisions pour pertes de crédit attendues et de la provision pour pertes sur créances pour une période donnée.

Dans la plupart de nos portefeuilles de prêts de détail, nous déterminons si une AIRC est survenue en fonction des variations relatives de la PD sur la durée de vie du prêt depuis sa comptabilisation initiale. Les PD utilisées à cette fin sont la valeur attendue des PD pour la durée de vie obtenues de notre scénario optimiste, de notre scénario pessimiste et de notre scénario de référence. La détermination des PD sur la durée de vie du scénario optimiste, du scénario pessimiste et du scénario de référence au moyen de l'incorporation d'informations prospectives dans les PD à long terme, la détermination de la pondération des probabilités des scénarios et la détermination des variations relatives des PD qui indiquent une AIRC pour nos divers produits de détail font largement appel au jugement. Les augmentations des PD attendues ou les diminutions des seuils pour les variations de la PD qui indiquent une AIRC peuvent causer une importante migration des prêts du premier vers le deuxième stade, qui à son tour peut entraîner une importante augmentation du montant comptabilisé au titre des provisions pour pertes de crédit attendues. À l'inverse, des diminutions des PD attendues ou des augmentations des seuils pour les variations de la PD qui indiquent une AIRC peuvent entraîner une importante migration des prêts du deuxième vers le premier stade.

Pour la plupart de nos portefeuilles de prêts aux entreprises et aux gouvernements, nous déterminons si une AIRC est survenue en fonction des variations relatives de la notation interne du risque depuis la comptabilisation initiale. Un jugement important est requis pour la détermination de la notation interne du risque. La détérioration ou l'amélioration de la notation du risque ou des ajustements au seuil d'abaissement des notations du risque utilisés pour déterminer si une AIRC peut entraîner une migration importante des prêts et des valeurs du premier vers le deuxième stade, qui à son tour peut avoir une incidence importante sur le montant comptabilisé au titre des provisions pour pertes de crédit attendues.

Bien qu'ils soient potentiellement importants pour le niveau des provisions pour pertes de crédit attendues qui sont comptabilisées, les seuils pour les variations de la PD qui indiquent une AIRC pour nos portefeuilles de détail et les seuils d'abaissement des notations de crédit utilisés pour déterminer une AIRC pour nos portefeuilles de prêts aux entreprises et aux gouvernements ne devraient pas changer de manière importante au fil du temps.

Tous les prêts dont le remboursement de principal ou le versement d'intérêts est en souffrance depuis 30 jours aux termes du contrat et l'ensemble des prêts aux entreprises et aux gouvernements dont la cote de risque indique qu'ils figurent maintenant sur la liste des prêts surveillés migrent automatiquement du premier stade vers le deuxième stade.

Au 31 octobre 2021, si les pertes de crédit attendues sur les prêts productifs de deuxième stade avaient été évaluées à l'aide des pertes de crédit attendues de premier stade et non des pertes de crédit attendues pour la durée de vie, les pertes de crédit attendues auraient été de 731 M\$ (743 M\$ en 2020) moins élevées que le total des pertes de crédit attendues sur les prêts productifs comptabilisé selon l'IFRS 9.

Incidence de la pandémie de COVID-19

La question de savoir si une AIRC est survenue dans le cadre de la pandémie de COVID-19 a nécessité une part plus importante de jugement dans un certain nombre de domaines, notamment à l'égard de l'évaluation de l'évolution du contexte macroéconomique ainsi que de l'incidence des programmes d'allègement pour les clients et du soutien gouvernemental.

Conformément aux lignes directrices publiées par l'IASB, les reports d'intérêts ou de paiement du principal dans le cadre de divers programmes d'allègement que nous avons proposés à nos clients de détail et à nos clients d'entreprises et de gouvernements au début de la pandémie n'ont pas automatiquement entraîné une AIRC qui aurait déclenché une migration au deuxième stade du seul fait qu'un report aux termes du programme a été accordé. Cependant, l'inclusion d'un prêt dans un programme d'allègement n'a pas empêché sa migration au deuxième stade si nous avons déterminé qu'une AIRC est survenue, compte tenu de notre évaluation des variations du risque advenant qu'un cas de défaut se produise au cours de la durée de vie prévue du prêt.

Pour nos clients de détail et conformément à nos pratiques antérieures, l'AIRC a été déterminée en fonction d'une évaluation d'une augmentation relative de la PD sur la durée de vie au moyen d'informations prospectives correspondant à nos attentes. Cependant, nous avons fait preuve de jugement quant à la mesure selon laquelle nos prévisions à l'égard de certaines informations prospectives, y compris le chômage, devraient entraîner une AIRC compte tenu du niveau de soutien gouvernemental fourni.

Pour la majorité de nos clients d'entreprises et de gouvernements, nous avons continué à utiliser la notation du risque comme principal déterminant d'une AIRC. Nous avons fait preuve de jugement dans la détermination des secteurs les plus touchés par la pandémie de COVID-19 et évalué les incidences connexes sur la notation du risque, après avoir considéré les avantages du soutien gouvernemental.

Calculer les pertes de crédit attendues pour les 12 mois à venir et pour la durée de vie

Nos modèles de provisions pour pertes de crédit attendues intègrent les paramètres de la PD, de la PCD et de l'ECD, ainsi que la segmentation des portefeuilles qui sert au calcul des ajustements réglementaires pour les pertes attendues selon Bâle pour la tranche de nos portefeuilles de détail et de prêts aux entreprises et aux gouvernements assujettis à l'approche fondée sur les notations internes (NI) avancée. Les ajustements appropriés sont apportés aux paramètres de Bâle afin qu'ils soient conformes aux dispositions de l'IFRS 9, notamment afin de les faire passer de paramètres fondés sur le cycle économique et de paramètres liés au ralentissement économique appliqués dans les calculs réglementaires selon Bâle à des paramètres fondés sur un moment dans le temps appliqués en vertu de l'IFRS 9, lesquels prennent en considération des informations prospectives. Pour les portefeuilles de prêts aux entreprises et aux gouvernements normalisés, les PD, les PCD et les ECD à long terme sont également converties en paramètres fondés sur un moment dans le temps en incorporant les informations prospectives aux fins de l'évaluation de la provision pour pertes de crédit attendues en vertu de l'IFRS 9.

Un jugement important est requis pour déterminer les variables d'informations prospectives qui sont pertinentes pour des portefeuilles donnés et pour déterminer la portée d'ajustement des paramètres tout au long du cycle selon les informations prospectives en vue d'établir des paramètres fondés sur un moment dans le temps. Alors que les changements dans l'ensemble des variables d'informations prospectives utilisées pour convertir les PD, les PCD et les ECD tout au long du cycle en paramètres fondés sur un moment dans le temps peuvent faire augmenter ou diminuer les provisions pour pertes de crédit attendues pour une période donnée, les changements de la correspondance des variables d'informations prospectives à des portefeuilles donnés devraient être rares. Cependant, les changements dans les paramètres d'informations prospectives donnés utilisés pour quantifier les paramètres fondés sur un moment dans le temps seront fréquents, car nos prévisions sont mises à jour tous les trimestres. Des augmentations du niveau de pessimisme dans les variables d'informations prospectives entraîneront une augmentation des pertes de crédit attendues, tandis que des augmentations du niveau d'optimisme dans les variables d'informations prospectives entraîneront une diminution des pertes de crédit attendues. Ces hausses et baisses pourraient être importantes au cours d'une période donnée et commenceront à se produire au cours de la période où nos perspectives d'avenir changeront.

En ce qui concerne la durée de vie d'un instrument financier, la période maximale prise en compte pour évaluer les pertes de crédit attendues est la période contractuelle maximale pendant laquelle nous sommes exposés au risque de crédit. Pour les facilités de crédit renouvelables, comme les cartes de crédit, la durée de vie d'un compte de carte de crédit correspond au cycle de vie comportemental attendu. Un jugement important est requis pour estimer le cycle de vie comportemental attendu. Des hausses du cycle de vie comportemental attendu feront augmenter les provisions pour pertes de crédit attendues, plus particulièrement pour les prêts renouvelables de deuxième stade.

Incidence de la pandémie de COVID-19

L'évaluation des pertes de crédit attendues dans le cadre de la pandémie de COVID-19 a nécessité une part plus importante de jugement à l'égard d'un certain nombre de domaines, y compris en ce qui a trait à nos attentes quant au degré de corrélation entre les informations prospectives et les pertes de crédit attendues dans le contexte de la pandémie de COVID-19, lequel a été caractérisé initialement par un niveau sans précédent d'aide gouvernementale et qui demeure caractérisé par des dépenses de consommation et des taux de défaut faibles en regard des données historiques de nos modèles. Nous avons fait preuve de jugement dans la détermination de la mesure dans laquelle certains secteurs et portefeuilles subiront les répercussions défavorables de la pandémie de COVID-19, de la mesure dans laquelle les divers programmes d'allègement du gouvernement continueront de limiter les pertes de crédit et de l'importance de l'incidence que devrait avoir sur le crédit aux entreprises et aux consommateurs l'allègement continu des contraintes s'exerçant sur l'activité économique du fait de la pandémie.

Établir les prévisions des informations prospectives applicables à plusieurs scénarios et déterminer la pondération des probabilités pour chaque scénario

Ainsi qu'il est indiqué précédemment, les informations prospectives sont incorporées dans notre évaluation de la question de savoir si un actif financier a connu une AIRC depuis sa comptabilisation initiale et dans notre estimation des provisions pour pertes de crédit attendues. À partir de l'analyse des données historiques, notre fonction de gestion du risque a cerné et reflété dans nos provisions pour pertes de crédit attendues les variables d'informations prospectives pertinentes qui contribuent au risque de crédit et aux pertes dans nos portefeuilles de détail et de prêts aux entreprises et aux gouvernements. Dans notre portefeuille de détail, les principales variables d'informations prospectives comprennent les taux de chômage, le prix des logements, la croissance du produit intérieur brut (PIB) et les ratios du service de la dette des ménages au Canada. Dans de nombreux cas, ces variables sont prévues au niveau provincial. Le prix des logements est également prévu au niveau municipal dans certains cas. Dans notre portefeuille de prêts aux entreprises et aux gouvernements, les taux de croissance de l'indice Standard & Poor's (S&P) 500 et du crédit aux entreprises, le taux de chômage et les écarts de taux font partie des principaux indicateurs de la qualité du crédit pour l'intégralité du portefeuille, tandis que les variables d'informations prospectives, comme le prix des produits de base et l'activité minière, revêtent de l'importance pour certains portefeuilles, tout comme le taux de chômage aux États-Unis et la croissance du PIB américain pour nos portefeuilles aux États-Unis.

Pour la majorité de nos portefeuilles de prêts, notre prévision des variables d'informations prospectives est établie à partir d'un « scénario de référence » ou du scénario le plus probable qui est utilisé à l'interne par la direction aux fins de planification et de prévision. Pour la plupart des variables d'informations prospectives liées à nos activités au Canada, nous avons des scénarios de prévision par province. Pour établir le scénario de référence, nous tenons compte des prévisions des organisations internationales et des autorités monétaires telles que l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE), le Fonds monétaire international (FMI) et la Banque du Canada, ainsi que d'économistes du secteur privé. Nous en tirons ensuite des scénarios « optimistes » et « pessimistes » raisonnablement possibles au moyen de prévisions externes, qui sont supérieures ou inférieures à notre scénario de référence, et en faisant appel au jugement de la direction. Une pondération des probabilités fondée sur le jugement de la direction est attribuée à nos scénarios de référence, optimistes et pessimistes.

Le processus de prévision est supervisé par un comité de gouvernance qui est composé de parties intéressées internes à l'échelle de la banque, y compris de nos fonctions gestion du risque, économie et finances et des unités d'exploitation stratégiques touchées, et nécessite l'exercice d'un jugement important pour déterminer à la fois les prévisions des informations prospectives pour nos différents scénarios et la pondération des probabilités attribuée à chacun des scénarios. En général, une détérioration de nos perspectives en matière d'informations prospectives prévues pour chaque scénario, une augmentation de la probabilité d'occurrence du scénario pessimiste, ou une diminution de la probabilité d'occurrence du scénario optimiste augmentera le nombre de prêts migrés du premier au deuxième stade ainsi que l'estimation des provisions pour perte de crédit attendues. À l'inverse, une amélioration de nos perspectives en matière d'informations prospectives prévues, une augmentation de la probabilité d'occurrence du scénario optimiste ou une diminution de la probabilité d'occurrence du scénario pessimiste aura l'effet contraire. Il n'est pas possible d'isoler de manière significative l'incidence des changements dans les différentes variables d'informations prospectives pour un scénario donné en raison de l'interrelation entre les variables et de l'interrelation entre le niveau de pessimisme inhérent à un scénario donné et sa probabilité d'occurrence.

Incidence de la pandémie de COVID-19

L'établissement de prévisions sur les informations prospectives et la détermination de la pondération pour les scénarios dans le cadre de la pandémie de COVID-19 ont continué de nécessiter une part plus importante de jugement dans un certain nombre de domaines, nos prévisions reflétant de nombreuses hypothèses et incertitudes concernant les répercussions économiques de la pandémie de COVID-19.

Le tableau suivant présente les prévisions pour le scénario de référence et pour les scénarios optimiste et pessimiste à l'égard des variables d'informations prospectives sélectionnées utilisées dans notre estimation des pertes de crédit attendues.

| | Scénario de référence | | Scénario optimiste | | Scénario pessimiste | |
|---|--|---|--|---|--|---|
| | Valeur moyenne sur les 12 prochains mois | Valeur moyenne sur le reste de la période de prévision ¹ | Valeur moyenne sur les 12 prochains mois | Valeur moyenne sur le reste de la période de prévision ¹ | Valeur moyenne sur les 12 prochains mois | Valeur moyenne sur le reste de la période de prévision ¹ |
| Au 31 octobre 2021 | | | | | | |
| Croissance du PIB réel d'une année à l'autre | | | | | | |
| Canada ² | 4,2 % | 2,4 % | 5,6 % | 2,8 % | 3,1 % | 1,6 % |
| États-Unis | 4,7 % | 2,2 % | 5,8 % | 3,3 % | 2,8 % | 1,3 % |
| Taux de chômage | | | | | | |
| Canada ² | 6,4 % | 5,9 % | 6,0 % | 5,5 % | 7,3 % | 6,8 % |
| États-Unis | 4,4 % | 3,9 % | 3,8 % | 3,4 % | 6,0 % | 5,0 % |
| Taux de croissance de l'indice canadien des prix de l'immobilier ² | 6,1 % | 2,8 % | 10,7 % | 6,3 % | 2,2 % | (2,2)% |
| Taux de croissance de l'indice S&P 500 | 6,1 % | 4,6 % | 10,3 % | 8,6 % | (0,6)% | (1,7)% |
| Ratio du service de la dette des ménages au Canada | 13,6 % | 14,4 % | 13,0 % | 14,2 % | 14,1 % | 14,7 % |
| Prix du pétrole brut West Texas Intermediate (\$ US) | 69 \$ | 64 \$ | 74 \$ | 81 \$ | 56 \$ | 54 \$ |

1) La période de prévision restante est généralement de deux à quatre ans.

2) Le tableau ci-dessus présente les prévisions des informations prospectives au niveau national, soit le regroupement des prévisions provinciales utilisées pour estimer nos pertes de crédit attendues. Dans certains cas, les taux de croissance de l'indice des prix de l'immobilier font également l'objet de prévisions au niveau municipal. Par conséquent, les prévisions pour chacune des provinces ou des municipalités reflétées dans nos pertes de crédit attendues seront différentes des prévisions nationales présentées ci-dessus.

| | Scénario de référence | | Scénario optimiste | | Scénario pessimiste | |
|---|--|---|--|---|--|---|
| | Valeur moyenne sur les 12 prochains mois | Valeur moyenne sur le reste de la période de prévision ¹ | Valeur moyenne sur les 12 prochains mois | Valeur moyenne sur le reste de la période de prévision ¹ | Valeur moyenne sur les 12 prochains mois | Valeur moyenne sur le reste de la période de prévision ¹ |
| Au 31 octobre 2020 | | | | | | |
| Croissance du PIB réel d'une année à l'autre | | | | | | |
| Canada ² | 1,6 % | 3,8 % | 3,6 % | 4,6 % | 0,03 % | 2,0 % |
| États-Unis | 1,7 % | 3,5 % | 3,0 % | 4,2 % | (0,6)% | 1,7 % |
| Taux de chômage | | | | | | |
| Canada ² | 8,7 % | 6,7 % | 7,4 % | 5,9 % | 9,5 % | 8,4 % |
| États-Unis | 7,4 % | 4,7 % | 5,1 % | 3,5 % | 9,2 % | 7,3 % |
| Taux de croissance de l'indice canadien des prix de l'immobilier ² | 2,4 % | 3,0 % | 11,2 % | 10,4 % | (6,9)% | (0,8)% |
| Taux de croissance de l'indice S&P 500 | 5,6 % | 4,8 % | 11,2 % | 7,7 % | (3,5)% | (5,3)% |
| Ratio du service de la dette des ménages au | | | | | | |
| Canada | 13,9 % | 14,0 % | 12,8 % | 13,5 % | 14,8 % | 15,0 % |
| Prix du pétrole brut West Texas Intermediate (\$ US) | 42 \$ | 53 \$ | 51 \$ | 60 \$ | 34 \$ | 39 \$ |

Se reporter aux notes de bas de tableau de la page précédente.

Au besoin, l'information prospective servant à estimer les pertes de crédit attendues reflète nos attentes au 31 octobre 2021 et au 31 octobre 2020 respectivement, et ne reflète pas les changements à l'égard des attentes découlant de prévisions économiques subséquentes. Les montants pour les scénarios de référence, optimiste et pessimiste présentés représentent la valeur moyenne des prévisions sur toute leur période de projection respective. Nos prévisions économiques sont établies dans le contexte de la poursuite de la reprise en cours à la suite de l'important repli survenu au cours du deuxième trimestre de l'année civile de 2020. Au 31 octobre 2021, notre projection quant au scénario de référence sous-jacent était caractérisée par un ralentissement de l'activité économique et une interruption de la tendance à la baisse du taux de chômage à court terme en raison de la possibilité d'une légère augmentation du nombre de cas de COVID-19 au cours de l'hiver et de la perturbation persistante des chaînes d'approvisionnement mondiales. Nos prévisions du scénario de référence demeurent fondées sur l'hypothèse que les campagnes de vaccination de masse continueront de progresser pendant le reste de l'année civile 2021 et seront efficaces contre les variants nouveaux et en émergence, et que les gouvernements répondront aux futures infections par le virus et ses variants par des mesures sanitaires ciblées plutôt que par des arrêts généralisés de l'activité économique. Notre scénario de référence suppose que l'activité économique au Canada reviendra à son niveau d'avant la pandémie de COVID-19 au cours du premier semestre de 2022 et que le taux de chômage renouera avec son niveau d'avant la pandémie au cours du second semestre de 2022. Étant donné que les confinements à grande échelle ont duré relativement moins longtemps aux États-Unis qu'au Canada, notre scénario de référence continue de prévoir que la relance complète de l'économie surviendra un peu plus tôt dans ce pays qu'au Canada.

Les prévisions du scénario pessimiste reflètent un recul de l'activité économique et une hausse du taux de chômage à court terme dans l'éventualité où les gouvernements devraient répondre à une augmentation des cas de COVID-19 par des mesures plus strictes que celles envisagées dans le scénario de référence. Par la suite, le scénario pessimiste reflète également une reprise plus lente menant à un niveau d'activité économique soutenue plus faible et un taux de chômage demeurant plus élevé que le niveau d'avant la pandémie. Dans l'intervalle, le scénario optimiste continue de refléter une reprise plus rapide, le niveau de l'activité économique atteignant celui d'avant la pandémie au quatrième trimestre de l'année civile 2021 et se poursuivant par la suite à un niveau supérieur à celui du scénario de référence.

Comme il est mentionné précédemment, le fait d'établir les prévisions des informations prospectives applicables à de multiples scénarios et de déterminer la pondération probabiliste pour chaque scénario fait largement intervenir le jugement de la direction, en particulier dans le contexte de la pandémie de COVID-19. Bien que sa gravité semble diminuer lorsque les taux de vaccination sont élevés, le virus demeure une menace puisque le nombre de cas continue d'augmenter dans certains pays et que des incertitudes subsistent concernant le rythme des campagnes de vaccination à l'échelle mondiale et la nécessité d'administrer des doses additionnelles des vaccins. Les hypothèses quant au calendrier et à l'efficacité des campagnes de vaccination de masse pour freiner la propagation de la COVID-19 et de ses nouveaux variants potentiels, de sorte que les gouvernements n'aient plus besoin d'imposer de restrictions sévères pour limiter l'incidence de prochaines vagues d'infection, sont cruciales à ces prévisions.

Si nous avons seulement utilisé notre scénario de référence pour évaluer les pertes de crédit attendues sur nos prêts productifs, notre provision pour pertes de crédit attendues aurait été de 249 M\$ moins élevée que les pertes de crédit attendues comptabilisées au 31 octobre 2021 (204 M\$ en 2020). Si nous avons seulement utilisé notre scénario pessimiste pour évaluer les pertes de crédit attendues sur nos prêts productifs, notre provision pour pertes de crédit attendues aurait été de 414 M\$ plus élevée que les pertes de crédit attendues comptabilisées au 31 octobre 2021 (938 M\$ en 2020). Cette mesure de la sensibilité ne vise que l'évaluation des pertes de crédit attendues et, par conséquent, n'a pas pris en compte les modifications dans la migration des expositions entre le premier et le deuxième stade qui auraient découlé de la détermination de l'AIRC, ce qui serait traduit par le scénario de référence intégral ou le scénario entièrement pessimiste. Par conséquent, la provision pour pertes de crédit attendues sur les prêts productifs pourrait dépasser le montant qui découlerait d'un scénario entièrement pessimiste en raison de la migration d'expositions supplémentaires du premier au deuxième stade. Les pertes de crédit réelles pourraient être sensiblement différentes de celles prises en compte dans nos estimations.

Utilisation de superpositions aux fins de gestion

Les superpositions aux fins de gestion pour les estimations de provisions pour pertes de crédit attendues sont des ajustements que nous utilisons dans des circonstances où nous jugeons que nos données, hypothèses et techniques fondées sur des modèles existants ne tiennent pas compte de tous les facteurs de risque pertinents. L'émergence de nouveaux événements macroéconomiques, microéconomiques ou politiques, ainsi que les changements attendus des paramètres, modèles ou données qui ne sont pas incorporés dans nos paramètres, migrations des notations de risque interne ou informations prospectives actuels sont des exemples de telles circonstances.

Incidence de la pandémie de COVID-19

Pour faire face aux incertitudes inhérentes au contexte de la COVID-19, nous avons utilisé des superpositions aux fins de gestion quant à l'incidence que la pandémie de COVID-19 aurait possiblement pu avoir sur la migration de certaines expositions aux entreprises et aux gouvernements qui, selon nous, étaient les plus sensibles à ces risques, et, par conséquent, sur les évaluations des pertes de crédit attendues découlant de ces expositions. L'effet d'atténuation des mesures d'aide gouvernementale a été pris en compte dans la détermination de ces superpositions dans la mesure où il n'était pas déjà reflété dans nos modèles, particulièrement au début de la pandémie, en 2020. En outre, les superpositions aux fins de gestion ont été appliquées à l'égard de certaines mesures du crédit et certaines informations prospectives qui ne devraient pas être aussi représentatives d'une amélioration de la condition de crédit des portefeuilles que ce que les données historiques de nos modèles auraient pu autrement laisser supposer, particulièrement pendant la période de recouvrement en 2021.

L'utilisation de superpositions aux fins de gestion nécessite l'exercice d'un jugement important qui a une incidence sur le montant comptabilisé au titre des provisions pour pertes de crédit attendues. Les pertes de crédit réelles pourraient être sensiblement différentes de celles prises en compte dans nos estimations.

Les tableaux qui suivent présentent la valeur comptable brute des prêts et les montants contractuels des facilités de crédit inutilisées et autres expositions hors bilan selon l'application de nos PD ponctuelles pour les 12 mois à venir en vertu de l'IFRS 9 aux tranches de PD utilisées aux fins de gestion du risque pour chaque stade relativement aux expositions au portefeuille de détail et en fonction de la notation interne du risque des expositions liées aux entreprises et aux gouvernements. Se reporter à la section Risque de crédit du rapport de gestion pour plus de précisions sur les catégories de risque de la CIBC.

Prêts¹

En millions de dollars, aux 31 octobre

| | | | | 2021 | | | | 2020 | |
|---|-------------------|------------------|--------------------------------|-------------------|-------------------|------------------|--------------------------------|-------------------|--|
| | Premier stade | Deuxième stade | Troisième stade ^{2,3} | Total | Premier stade | Deuxième stade | Troisième stade ^{2,3} | Total | |
| Prêts hypothécaires à l'habitation | | | | | | | | | |
| – Exceptionnellement faible | 162 307 \$ | 94 \$ | – \$ | 162 401 \$ | 146 139 \$ | 2 \$ | – \$ | 146 141 \$ | |
| – Très faible | 49 958 | 640 | – | 50 598 | 45 678 | 1 166 | – | 46 844 | |
| – Faible | 22 912 | 6 547 | – | 29 459 | 12 491 | 6 042 | – | 18 533 | |
| – Moyen | 364 | 4 671 | – | 5 035 | 232 | 4 924 | – | 5 156 | |
| – Élevé | – | 840 | – | 840 | – | 1 054 | – | 1 054 | |
| – Défaut | – | – | 443 | 443 | – | – | 654 | 654 | |
| – Non noté | 2 160 | 395 | 195 | 2 750 | 1 810 | 818 | 155 | 2 783 | |
| Prêts hypothécaires à l'habitation, montant brut ^{4,5} | 237 701 | 13 187 | 638 | 251 526 | 206 350 | 14 006 | 809 | 221 165 | |
| Provision pour pertes de crédit attendues | 59 | 63 | 158 | 280 | 51 | 161 | 151 | 363 | |
| Prêts hypothécaires à l'habitation, montant net | 237 642 | 13 124 | 480 | 251 246 | 206 299 | 13 845 | 658 | 220 802 | |
| Prêts personnels | | | | | | | | | |
| – Exceptionnellement faible | 18 608 | 1 | – | 18 609 | 23 302 | – | – | 23 302 | |
| – Très faible | 5 179 | 4 | – | 5 183 | 1 618 | 157 | – | 1 775 | |
| – Faible | 8 091 | 4 389 | – | 12 480 | 8 662 | 2 497 | – | 11 159 | |
| – Moyen | 990 | 2 773 | – | 3 763 | 1 265 | 2 768 | – | 4 033 | |
| – Élevé | 252 | 803 | – | 1 055 | 331 | 769 | – | 1 100 | |
| – Défaut | – | – | 109 | 109 | – | – | 140 | 140 | |
| – Non noté | 585 | 60 | 53 | 698 | 513 | 159 | 41 | 713 | |
| Prêts personnels, montant brut ⁵ | 33 705 | 8 030 | 162 | 41 897 | 35 691 | 6 350 | 181 | 42 222 | |
| Provision pour pertes de crédit attendues | 125 | 537 | 106 | 768 | 179 | 540 | 113 | 832 | |
| Prêts personnels, montant net | 33 580 | 7 493 | 56 | 41 129 | 35 512 | 5 810 | 68 | 41 390 | |
| Cartes de crédit | | | | | | | | | |
| – Exceptionnellement faible | 2 065 | – | – | 2 065 | 3 285 | – | – | 3 285 | |
| – Très faible | 715 | – | – | 715 | 1 388 | – | – | 1 388 | |
| – Faible | 4 653 | 347 | – | 5 000 | 2 340 | – | – | 2 340 | |
| – Moyen | 593 | 2 195 | – | 2 788 | 1 778 | 1 973 | – | 3 751 | |
| – Élevé | – | 435 | – | 435 | – | 472 | – | 472 | |
| – Défaut | – | – | – | – | – | – | – | – | |
| – Non noté | 123 | 8 | – | 131 | 135 | 18 | – | 153 | |
| Cartes de crédit, montant brut | 8 149 | 2 985 | – | 11 134 | 8 926 | 2 463 | – | 11 389 | |
| Provision pour pertes de crédit attendues | 127 | 498 | – | 625 | 125 | 542 | – | 667 | |
| Cartes de crédit, montant net | 8 022 | 2 487 | – | 10 509 | 8 801 | 1 921 | – | 10 722 | |
| Prêts aux entreprises et aux gouvernements⁶ | | | | | | | | | |
| – De première qualité | 65 963 | 562 | – | 66 525 | 50 691 | 307 | – | 50 998 | |
| – De qualité inférieure | 85 764 | 4 599 | – | 90 363 | 80 471 | 7 319 | – | 87 790 | |
| – Liste de surveillance | 67 | 2 985 | – | 3 052 | 447 | 4 291 | – | 4 738 | |
| – Défaut | – | – | 1 033 | 1 033 | – | – | 1 359 | 1 359 | |
| – Non noté | 174 | 24 | – | 198 | 218 | 49 | – | 267 | |
| Prêts aux entreprises et aux gouvernements, montant brut ^{4,7} | 151 968 | 8 170 | 1 033 | 161 171 | 131 827 | 11 966 | 1 359 | 145 152 | |
| Provision pour pertes de crédit attendues | 240 | 428 | 508 | 1 176 | 380 | 648 | 650 | 1 678 | |
| Prêts aux entreprises et aux gouvernements, montant net | 151 728 | 7 742 | 525 | 159 995 | 131 447 | 11 318 | 709 | 143 474 | |
| Total des prêts, montant net | 430 972 \$ | 30 846 \$ | 1 061 \$ | 462 879 \$ | 382 059 \$ | 32 894 \$ | 1 435 \$ | 416 388 \$ | |

1) Le tableau ne présente pas les titres de créance évalués à la JVAERG, pour lesquels des provisions pour pertes de crédit attendues de 19 M\$ (22 M\$ en 2020) ont été comptabilisées dans le cumul des autres éléments du résultat global. De plus, le tableau ne tient pas compte des titres de créance classés au coût amorti, pour lesquels des provisions pour pertes de crédit attendues de 15 M\$ ont été comptabilisées au 31 octobre 2021 (16 M\$ en 2020), dont une tranche de 13 M\$ au titre d'une provision pour pertes de crédit attendues de troisième stade sur des titres de créance dépréciés dès leur émission évalués au coût amorti (14 M\$ en 2020). Les autres actifs financiers classés au coût amorti ne sont pas non plus présentés dans le tableau ci-dessus, car leurs provisions pour pertes de crédit attendues étaient négligeables au 31 octobre 2021 et au 31 octobre 2020. Les actifs financiers autres que des prêts classés au coût amorti sont présentés dans notre bilan consolidé, déduction faite des provisions pour pertes de crédit attendues.

2) Ne comprend pas les biens saisis de 18 M\$ (23 M\$ en 2020) qui étaient inclus dans les autres actifs du bilan consolidé.

3) Au 31 octobre 2021, 89 % (93 % en 2020) des prêts douteux de troisième stade étaient entièrement ou partiellement garantis.

4) Comprend 16 M\$ (63 M\$ en 2020) de prêts hypothécaires à l'habitation et 25 651 M\$ (23 291 M\$ en 2020) de prêts aux entreprises et aux gouvernements évalués à la JVRN.

5) Les catégories de risque internes présentées pour les prêts hypothécaires à l'habitation et certains prêts personnels ne tiennent pas compte des garanties d'emprunt ou d'assurances émises par le gouvernement du Canada (fédéral ou provincial), les organismes du gouvernement canadien ou des assureurs du secteur privé, étant donné que la question de savoir si l'augmentation importante du risque de crédit s'est produite pour ces prêts est liée aux variations relatives de la PD sur la durée de vie du prêt, compte non tenu des sûretés ou d'autres rehaussements de crédit.

6) Certains montants des périodes précédentes ont été retraités.

7) Comprendent les engagements de clients en vertu d'acceptations de 10 958 M\$ (9 606 M\$ en 2020).

Facilités de crédit inutilisées et autres expositions hors bilan

| En millions de dollars, aux 31 octobre | 2021 | | | | 2020 | | | |
|---|---------------|----------------|-----------------|------------|---------------|----------------|-----------------|------------|
| | Premier stade | Deuxième stade | Troisième stade | Total | Premier stade | Deuxième stade | Troisième stade | Total |
| Détail | | | | | | | | |
| – Exceptionnellement faible | 130 212 \$ | 12 \$ | – \$ | 130 224 \$ | 124 690 \$ | 8 \$ | – \$ | 124 698 \$ |
| – Très faible | 12 868 | 59 | – | 12 927 | 6 632 | 137 | – | 6 769 |
| – Faible | 7 937 | 1 811 | – | 9 748 | 8 703 | 416 | – | 9 119 |
| – Moyen | 740 | 896 | – | 1 636 | 909 | 692 | – | 1 601 |
| – Élevé | 73 | 495 | – | 568 | 263 | 503 | – | 766 |
| – Défaut | – | – | 34 | 34 | – | – | 28 | 28 |
| – Non noté | 375 | 8 | – | 383 | 411 | 23 | – | 434 |
| Expositions de détail, montant brut | 152 205 | 3 281 | 34 | 155 520 | 141 608 | 1 779 | 28 | 143 415 |
| Provision pour pertes de crédit attendues | 34 | 29 | – | 63 | 36 | 36 | – | 72 |
| Expositions de détail, montant net | 152 171 | 3 252 | 34 | 155 457 | 141 572 | 1 743 | 28 | 143 343 |
| Expositions liées aux entreprises et aux gouvernements¹ | | | | | | | | |
| – De première qualité | 111 877 | 524 | – | 112 401 | 89 883 | 149 | – | 90 032 |
| – De qualité inférieure | 58 652 | 1 714 | – | 60 366 | 55 910 | 3 679 | – | 59 589 |
| – Liste de surveillance | 19 | 734 | – | 753 | 91 | 1 665 | – | 1 756 |
| – Défaut | – | – | 91 | 91 | – | – | 129 | 129 |
| – Non noté | 346 | 9 | – | 355 | 795 | 41 | – | 836 |
| Expositions liées aux entreprises et aux gouvernements, montant brut | 170 894 | 2 981 | 91 | 173 966 | 146 679 | 5 534 | 129 | 152 342 |
| Provision pour pertes de crédit attendues | 37 | 21 | – | 58 | 73 | 35 | 2 | 110 |
| Expositions liées aux entreprises et aux gouvernements, montant net | 170 857 | 2 960 | 91 | 173 908 | 146 606 | 5 499 | 127 | 152 232 |
| Total des facilités de crédit inutilisées et autres expositions hors bilan, montant net | 323 028 \$ | 6 212 \$ | 125 \$ | 329 365 \$ | 288 178 \$ | 7 242 \$ | 155 \$ | 295 575 \$ |

1) Certains montants des périodes précédentes ont été retraités.

Produits nets d'intérêts après dotation à la provision pour pertes sur créances

| En millions de dollars, pour les exercices clos les 31 octobre | 2021 | 2020 | 2019 |
|---|-----------|-----------|-----------|
| Produits d'intérêts | 14 741 \$ | 17 522 \$ | 20 697 \$ |
| Charges d'intérêts | 3 282 | 6 478 | 10 146 |
| Produits nets d'intérêts | 11 459 | 11 044 | 10 551 |
| Dotation à (reprise de) la provision pour pertes sur créances | 158 | 2 489 | 1 286 |
| Produits nets d'intérêts après dotation à la provision pour pertes sur créances | 11 301 \$ | 8 555 \$ | 9 265 \$ |

Actifs financiers modifiés et programmes d'aide aux clients

Au début de la pandémie, la CIBC s'est livrée diligemment à des activités de prêt pour appuyer les clients qui éprouvaient des difficultés financières en raison de la pandémie de COVID-19, notamment en offrant des options de report des paiements à l'égard des cartes, des prêts hypothécaires à l'habitation, des prêts personnels et des prêts aux entreprises et aux gouvernements. Les profits ou pertes sur modification découlant des programmes d'aide aux clients étaient négligeables.

Dans le cadre de nos activités de prêt courantes, nous pouvons de temps à autre modifier les modalités contractuelles des prêts classés au deuxième et au troisième stades contractés par un emprunteur qui a éprouvé des difficultés financières en accordant à ce dernier une concession prenant la forme de taux d'intérêt inférieurs à ceux du marché ou de modalités qui n'auraient pas été autrement considérées.

Au cours de l'exercice clos le 31 octobre 2021, des prêts au coût amorti classés aux deuxième ou troisième stades de 654 M\$ (10 498 M\$ en 2020) ont été modifiés moyennant une concession financière accordée à l'emprunteur ayant éprouvé des difficultés financières ou ont profité de programmes d'aide aux clients en réponse à la pandémie de COVID-19, dans chaque cas avant leur modification ou leur report. En outre, la valeur comptable brute des prêts précédemment modifiés ou reportés de deuxième stade ou de troisième stade qui ont été reclassés au premier stade au cours de l'exercice clos le 31 octobre 2021 était de 1 461 M\$ (5 287 M\$ en 2020).

Note 7 | Entités structurées et décomptabilisation des actifs financiers

Entités structurées

Les entités structurées sont des entités conçues de telle manière que les droits de vote ou droits similaires ne constituent pas le facteur déterminant pour établir qui contrôle l'entité; c'est notamment le cas lorsque les droits de vote concernent uniquement des tâches administratives et que les activités pertinentes sont dirigées au moyen d'accords contractuels. Les entités structurées sont des entités créées pour réaliser un objectif limité et bien défini. La CIBC fait appel à divers types d'entités structurées, dont les activités commerciales comprennent la titrisation des actifs financiers, le financement adossé à des créances mobilières et la gestion d'actifs.

Nous consolidons une entité structurée lorsque la substance de la relation indique que nous exerçons un contrôle sur l'entité structurée.

Entités structurées consolidées

Nous consolidons les entités structurées suivantes :

Fiducie de titrisation de créances sur cartes de crédit

Nous vendons des participations dans un bloc renouvelable de créances sur cartes de crédit découlant de certains comptes de cartes de crédit à Cards II Trust (Cards II), qui acquiert une quote-part de créances sur cartes de crédit de certains comptes de cartes de crédit avec le produit tiré de l'émission de billets. Nous consolidons cette fiducie puisque nous détenons le pouvoir de diriger les activités pertinentes et que nous avons une exposition à la quasi-totalité de la variabilité des rendements à l'égard de l'écart excédentaire (le prix d'acquisition différé) que nous recevons au fil du temps.

Les opérations de titrisation de créances sur cartes de crédit sont des opérations de titrisation à rechargement, les soldes des créances sur cartes de crédit variant d'un mois à l'autre, à mesure que les titulaires de cartes de crédit remboursent leurs soldes et que de nouvelles créances sont produites.

Les billets sont présentés à titre d'emprunts garantis dans les dépôts au bilan consolidé.

Au 31 octobre 2021, un montant de 1,7 G\$ de créances sur cartes de crédit d'une juste valeur de 1,7 G\$ (1,7 G\$ en 2020, juste valeur de 1,7 G\$) soutenait un passif au titre du financement connexe de 1,7 G\$, d'une juste valeur de 1,7 G\$ (1,7 G\$ en 2020, juste valeur de 1,7 G\$).

Garant d'obligations sécurisées

En vertu du Programme législatif d'obligations sécurisées, nous transférons un bloc de prêts hypothécaires non assurés ordinaires à CIBC Covered Bond (Legislative) Guarantor Limited Partnership (Guarantor LP). Guarantor LP détient les titres de propriété et les droits sur les propriétés garantis par prêts hypothécaires transférés et se porte garante du paiement du capital et des intérêts aux détenteurs d'obligations. Le passif au titre des obligations sécurisées s'entend des obligations au bilan qui sont entièrement garanties par les actifs hypothécaires à l'égard desquels les détenteurs d'obligations profitent d'un droit prioritaire en cas d'insolvabilité de la CIBC. Nous consolidons cette entité puisque nous avons la capacité de diriger les activités pertinentes et que nous conservons la quasi-totalité des rendements variables sur les prêts hypothécaires sous-jacents.

Au 31 octobre 2021, notre Programme législatif d'obligations sécurisées avait un solde de passif au titre d'obligations sécurisées de 23,8 G\$, d'une juste valeur de 24,0 G\$ (19,6 G\$ en 2020, juste valeur de 19,7 G\$).

Fonds de placement gérés par la CIBC

Nous établissons et gérons des fonds de placement, notamment des fonds communs de placement et des fonds mis en commun. Nous agissons à titre de gestionnaire de placements et touchons des honoraires de gestion établis en fonction du marché et, dans le cas de certains fonds mis en commun, nous touchons une rémunération liée au rendement qui est généralement calculée en fonction du rendement des fonds. Au cours de la période de lancement, les fonds de placement gérés par la CIBC reçoivent de temps à autre du capital de démarrage. Nous consolidons ces fonds de placement à l'égard desquels nous disposons d'un pouvoir décisionnel sur les activités pertinentes des fonds et au sein desquels notre capital de démarrage, ou nos parts détenues, sont significatifs par rapport à l'ensemble de la variabilité des rendements des fonds, de sorte que nous sommes réputés agir à titre de mandant plutôt qu'à titre de mandataire. Au 31 octobre 2021, le total des actifs et des participations ne donnant pas le contrôle dans les fonds de placement consolidés gérés par la CIBC s'établissait respectivement à 50 M\$ et 14 M\$ (respectivement 7 M\$ et 3 M\$ en 2020). Les participations ne donnant pas le contrôle dans les fonds de placement consolidés gérés par la CIBC sont comprises dans les autres passifs, les parts des fonds de placement étant obligatoirement remboursables au gré de l'investisseur.

Placements communautaires comportant des avantages fiscaux

Nous soutenons certaines entités structurées qui investissent dans des projets de développement des collectivités aux États-Unis en consentant des prêts assortis d'un taux d'intérêt inférieur à celui du marché et dont le rendement repose surtout sur la réalisation de crédits d'impôt. Au 31 octobre 2021, le programme avait un encours de prêts de 92 M\$ (75 M\$ en 2020). Nous consolidons ces entités puisque nous avons la capacité de diriger les activités pertinentes et que nous conservons la quasi-totalité des rendements variables sur les prêts sous-jacents.

Entités structurées non consolidées

La CIBC ne consolide pas les entités structurées suivantes étant donné qu'elle n'exerce pas de contrôle sur elles.

Fonds monocédaient et fonds multicédaient

Nous assurons la gestion et l'administration d'un fonds monocédaient et de plusieurs fonds multicédaient soutenus par la CIBC au Canada. Les fonds multicédaient acquièrent des participations directes ou indirectes ou des sûretés réelles dans des blocs d'actifs financiers de nos clients, puis émettent du papier commercial adossé à des créances (PCAC) aux investisseurs pour financer ces acquisitions. Le fonds monocédaient acquiert des actifs financiers et finance ces acquisitions au moyen d'une facilité de crédit fournie par un syndicat d'institutions financières. Les vendeurs faisant des affaires avec les fonds multicédaient peuvent continuer de gérer les actifs et peuvent subir des pertes sur créances sur ces actifs, généralement en raison du mécanisme de surdimensionnement ou d'une autre forme de rehaussement de crédit. Les fonds multicédaient peuvent également obtenir des améliorations des modalités de crédit auprès de tiers. Au 31 octobre 2021, le total de l'actif au titre du fonds monocédaient et des fonds multicédaient s'élevait respectivement à 0,6 G\$ et 7,6 G\$ (respectivement 0,5 G\$ et 8,4 G\$ en 2020).

Nous pouvons généralement fournir aux fonds multicédaient des facilités de garantie de liquidité pour papier commercial et des services de distribution de titres, et nous pouvons fournir au fonds monocédaient et aux fonds multicédaient des services de comptabilité, de gestion des liquidités et d'exploitation. Les facilités de liquidité pour les fonds multicédaient gérés et administrés nous obligent à fournir le financement, sous réserve du respect de certaines conditions relativement à ces fonds multicédaient, pour les PCAC qui n'ont pas fait l'objet d'un placement auprès d'investisseurs externes. Nous pouvons également acquérir des PCAC émis par les fonds multicédaient aux fins d'activités de tenue de marché.

Nous sommes tenus de maintenir certaines notes à l'égard des dettes à long terme ou à court terme relativement aux facilités de liquidité que nous fournissons aux fonds multicédants. Si nous obtenons une note plus basse que le minimum requis aux termes de ces facilités, nous devons prendre d'autres arrangements satisfaisants en matière de liquidités, comme trouver un fournisseur de liquidités de substitution qui respecte les exigences minimales.

Nous pouvons également agir à titre de contrepartie dans des contrats de dérivés conclus par un fonds multicédants en vue de convertir le rendement des actifs sous-jacents pour répondre aux besoins des investisseurs du fonds multicédants ou limiter le risque de taux d'intérêt, de base et de change du fonds multicédants.

Tous les honoraires provenant des activités avec les fonds multicédants sont établis selon le marché.

Entités émettrices structurées par des tiers

Nous détenons des placements dans des entités émettrices structurées par des tiers et fournissons à ces dernières des prêts, des facilités de liquidité et des facilités de crédit. Nous détenons également des placements dans des sociétés en commandite dans lesquelles nous sommes généralement un investisseur passif à titre de commanditaire. Dans certains cas, nous sommes un co-commandité et exerçons une influence notable sur les sociétés en commandite. À l'instar des autres commanditaires, nous devons fournir du financement à ces sociétés en commandite à hauteur de notre engagement.

Financement de prêts sur créances hypothécaires

Nous fournissons du financement de premier rang provisoire à des entités structurées par des tiers à des fins de titrisation future. L'entité structurée est établie par un investisseur tiers qui fournit l'investissement initial dans l'entité structurée (investisseurs en capitaux propres). Le financement de premier rang permet à l'entité structurée de faire l'acquisition d'un portefeuille de prêts selon les instructions d'un gestionnaire des garanties au cours de la phase où un nombre suffisant de prêts admissibles est regroupé afin de structurer l'opération de titrisation. À la conclusion de l'opération de titrisation, les prêteurs de premier rang sont remboursés à même le produit de l'émission des titres de créance aux investisseurs.

Placements en lien avec la Community Reinvestment Act des États-Unis

Nous détenons des placements en titres de créance et en actions dans des sociétés à responsabilité limitée relativement à nos initiatives en vertu de la *Community Reinvestment Act* des États-Unis d'une valeur comptable de 338 M\$ (328 M\$ en 2020). Ces sociétés investissent dans des projets admissibles de développement communautaire, comme des projets de logements abordables, dont le rendement repose surtout sur la réalisation de crédits d'impôt. À l'instar des autres investisseurs dans ces sociétés, nous sommes tenus de fournir du financement à hauteur de notre engagement dans ces sociétés à responsabilité limitée. Au 31 octobre 2021, le total de l'actif de ces sociétés à responsabilité limitée s'établissait à 5,9 G\$ (5,2 G\$ en 2020).

Fiducie de capital CIBC

Nous avons émis des billets de dépôt de premier rang à Fiducie de capital CIBC, qui a financé l'acquisition de ces billets au moyen de l'émission de billets de catégorie 1 de la CIBC, série B (billets) dont l'échéance correspond à celle des billets de dépôt de premier rang. Les billets étaient admissibles au traitement en tant que fonds propres réglementaires de première catégorie et étaient assujettis aux règles de retrait progressif pour les instruments de fonds propres considérés comme des instruments de fonds propres non admissibles.

Le 1^{er} novembre 2021, Fiducie de capital CIBC a racheté la totalité de ses billets à 10,25 % d'un capital de 300 M\$. Par suite du rachat des billets par Fiducie de capital CIBC, la CIBC a racheté les billets de dépôt de premier rang correspondants émis par la CIBC à Fiducie de capital CIBC le 1^{er} novembre 2021.

Se reporter à la note 17 pour plus de précisions.

Fonds de placement gérés par la CIBC

Comme il est indiqué ci-dessus, nous établissons des fonds de placement, notamment des fonds communs de placement et des fonds mis en commun, pour fournir aux clients des possibilités de placement et dans le cadre desquels nous pouvons toucher des honoraires de gestion et une rémunération liée au rendement. Nous pouvons détenir une quantité négligeable de parts dans ces fonds gérés par la CIBC. Nous ne consolidons pas ces fonds si les rendements de nos participations dans ces fonds ne fluctuent pas considérablement, de sorte que nous sommes réputés agir à titre de mandataire dans nos fonctions de gestionnaire de placements, plutôt que pour notre propre compte. Nous n'offrons aucune garantie quant au rendement des fonds de placement gérés par la CIBC. Au 31 octobre 2021, le total des biens sous gestion dans les fonds de placement non consolidés gérés par la CIBC totalisait 152,5 G\$ (125,2 G\$ en 2020).

Entités émettrices de titres adossés à des créances avec flux groupés (TAC flux groupés) structurées par la CIBC

Nous détenons des positions dans des entités émettrices structurées de TAC flux groupés par l'intermédiaire de placements dans ces entités émettrices structurées ou de dérivés de crédit vendus se reportant à ces entités émettrices structurées. Les entités émettrices structurées sont financées au moyen de l'émission de tranches de titres de premier rang ou de titres secondaires. Nous pouvons détenir une partie de ces tranches de titres de premier rang ou de titres secondaires.

Nous avons auparavant réduit nos activités de structuration d'entités émettrices de TAC flux groupés dans notre portefeuille de crédit structuré en voie de liquidation. Nos positions à l'égard des entités émettrices de TAC flux groupés découlent principalement de notre participation antérieure à titre d'agent de structuration et de placement pour des entités émettrices de TAC flux groupés. Au 31 octobre 2021, le montant en capital total des actifs dans des entités émettrices de TAC flux groupés structurées par la CIBC était de 181 M\$ (214 M\$ en 2020).

Les montants au bilan et notre risque maximal de perte lié à des entités structurées qui ne sont pas consolidées figurent dans le tableau qui suit. Le risque maximal comprend la valeur comptable des placements non couverts, les montants notionnels pour les facilités de liquidité et de crédit, et les montants notionnels, nets du cumul des pertes liées à la juste valeur pour les dérivés de crédit non couverts vendus sur les actifs de référence des entités structurées. L'incidence des REC n'est pas prise en compte dans le tableau ci-après.

En millions de dollars, au 31 octobre 2021

| | Fonds monocédatant et fonds multicédants | Entités émettrices structurées par des tiers | Financement de prêts sur créances hypothécaires | Divers ¹ |
|--|--|--|---|---------------------|
| Actifs au bilan à leur valeur comptable² | | | | |
| Valeurs mobilières | 35 \$ | 1 621 \$ | – \$ | 393 \$ |
| Prêts | 106 | 2 217 | 3 245 | – |
| Placements dans des entreprises associées et des coentreprises comptabilisés selon la méthode de la mise en équivalence | – | – | – | 1 |
| | 141 \$ | 3 838 \$ | 3 245 \$ | 394 \$ |
| 31 octobre 2020 | 107 \$ | 3 165 \$ | 395 \$ | 343 \$ |
| Passifs au bilan à leur valeur comptable² | | | | |
| Dépôts | – \$ | – \$ | – \$ | 300 \$ |
| Dérivés³ | – | – | – | 54 |
| | – \$ | – \$ | – \$ | 354 \$ |
| 31 octobre 2020 | – \$ | – \$ | – \$ | 410 \$ |
| Risque maximal de perte, net des couvertures | | | | |
| Placements et prêts | 141 \$ | 3 838 \$ | 3 245 \$ | 394 \$ |
| Montant notionnel au titre de dérivés vendus, moins les pertes liées à la juste valeur | – | – | – | 33 |
| Facilités de liquidités et de crédit et engagements | 7 539⁴ | 2 016 | 921 | 129 |
| Moins : couvertures des risques liés aux investissements, aux prêts et aux dérivés vendus | – | – | – | (36) |
| | 7 680 \$ | 5 854 \$ | 4 166 \$ | 520 \$ |
| 31 octobre 2020 | 8 497 \$ | 5 682 \$ | 758 \$ | 492 \$ |

1) Comprennent les véhicules de placement liés à la *Community Reinvestment Act*, Fiducie de capital CIBC, les fonds de placement gérés par la CIBC, les entités émettrices de TAC flux groupés structurées par la CIBC et les entités émettrices structurées par des tiers en lien avec les activités de crédit structuré en voie de liquidation.

2) Exclut les entités structurées créées par la SCHL, la Fannie Mae, la Freddie Mac, la Ginnie Mae, les FHLB, la Federal Farm Credit Bank et la Student Loan Marketing Association.

3) Comprennent des swaps sur défaillance et des swaps sur rendement total vendus en vertu desquels nous assumons les risques. Excluent les dérivés de change, les dérivés de taux d'intérêt et les autres dérivés fournis dans le cours normal des activités de facilitation pour les clients.

4) Compte non tenu d'un montant additionnel de 3,0 G\$ (2,1 G\$ en 2020) lié aux facilités de garantie de liquidité consenties aux fonds multicédants afin qu'ils respectent leur engagement à financer l'achat d'autres actifs. Compte non tenu également du placement direct de 35 M\$ (12 M\$ en 2020) dans les fonds multicédants, que nous considérons comme une exposition aux placements.

Nous détenons également des placements dans divers fonds de placement gérés par des tiers, ce qui comprend, sans toutefois s'y limiter, des fonds négociés en Bourse, des fonds communs de placement et des fiducies de placement. Nous achetons et vendons des parts de ces fonds de placement dans le cadre d'activités de négociation ou d'activités de facilitation pour les clients gérés au sein de portefeuilles plus importants. En règle générale, nous sommes un investisseur passif et non le gestionnaire de placements dans ces fonds de placement. Nous n'agissons pas à titre de promoteur des fonds de placement gérés par des tiers pas plus que nous disposons d'un pouvoir décisionnel sur les principales activités du fonds. Le risque de perte maximal découlant de nos placements se limite à leur valeur comptable et aux engagements inutilisés que nous avons consentis à ces fonds. De plus, nous émettons certains billets structurés et nous concluons des dérivés sur actions indexés au rendement de certains fonds de placement. Par conséquent, nous n'incluons pas nos participations dans ces fonds de placement gérés par des tiers dans le tableau ci-dessus.

Décomptabilisation des actifs financiers

Nous concluons, dans le cours normal des activités, des transactions en vertu desquelles nous transférons des actifs financiers comptabilisés directement à des tiers, mais nous conservons la quasi-totalité des risques et avantages liés à ces actifs. Les risques comprennent les risques de crédit, de taux d'intérêt, de change, de remboursement anticipé et d'autres risques de prix, alors que les avantages comprennent des flux de rentrées associés aux actifs. En raison de la conservation des risques, les actifs financiers transférés ne sont pas décomptabilisés, et ces transferts sont comptabilisés à titre d'opérations d'emprunts garantis.

La majorité de nos actifs financiers cédés aux entités non consolidées qui ne sont pas admissibles à la décomptabilisation sont : i) des prêts hypothécaires à l'habitation dans le cas de transactions de titrisation, ii) des valeurs détenues par des contreparties à titre de garanties en vertu de mises en pension et iii) des valeurs prêtées en vertu d'ententes de prêts de valeurs.

Titrisations de prêts hypothécaires à l'habitation

Nous titrisons des blocs de prêts hypothécaires à l'habitation entièrement garantis à taux fixe et à taux variable par la création de TACH assurées en vertu de la *Loi nationale sur l'habitation*, aux termes du programme de TACH assurées, soutenu par la SCHL. Conformément au programme d'Obligations hypothécaires du Canada, soutenu par la SCHL, nous vendons des TACH à une fiducie de titrisation soutenue par le gouvernement qui émet des titres aux investisseurs. Nous ne consolidons pas la fiducie de titrisation. Nous pouvons agir à titre de contrepartie à des swaps de taux d'intérêt aux termes desquels nous versons à la fiducie les intérêts à payer aux investisseurs et recevons les intérêts sur les TACH. Nous avons également vendu des TACH directement à la SCHL aux termes du Programme d'achat de prêts hypothécaires assurés du gouvernement du Canada.

La vente des blocs de prêts hypothécaires qui comprennent les TACH assurées en vertu de la *Loi nationale sur l'habitation* n'est pas admissible à la décomptabilisation, car nous conservons les risques de remboursement anticipé, de crédit et de taux d'intérêt associés aux prêts hypothécaires, ce qui représente la quasi-totalité des risques et avantages. Par conséquent, les prêts hypothécaires continuent de figurer dans notre bilan consolidé et sont présentés au coût amorti. Nous comptabilisons également le produit au comptant tiré de la titrisation à titre de dépôts – emprunts garantis.

Valeurs détenues par des contreparties à titre de garanties en vertu de mises en pension

Nous concluons des ententes aux termes desquelles nous vendons des valeurs, mais nous concluons simultanément des ententes de rachat de ces valeurs à un prix fixe et à une date ultérieure. Nous conservons ainsi la quasi-totalité des risques et avantages. Par conséquent, les valeurs continuent de figurer dans notre bilan consolidé.

Valeurs prêtées en échange de garanties au comptant ou de garanties sous forme de valeurs mobilières

Nous concluons des ententes aux termes desquelles nous prêtons des valeurs qui nous seront rendues à une date ultérieure. Nous conservons ainsi la quasi-totalité des risques et avantages. Par conséquent, les valeurs continuent de figurer dans notre bilan consolidé.

Le tableau suivant présente la valeur comptable et la juste valeur des actifs financiers transférés qui ne sont pas admissibles à la décomptabilisation et des passifs financiers associés :

En millions de dollars, aux 31 octobre

| | 2021 | | 2020 | |
|---|------------------|--------------|------------------|--------------|
| | Valeur comptable | Juste valeur | Valeur comptable | Juste valeur |
| Titrisations de prêts hypothécaires à l'habitation ¹ | 17 121 \$ | 17 023 \$ | 17 550 \$ | 17 726 \$ |
| Valeurs détenues par des contreparties à titre de garanties en vertu de mises en pension ² | 36 469 | 36 469 | 36 720 | 36 720 |
| Valeurs prêtées en échange de garanties au comptant ² | 1 | 1 | 13 | 13 |
| Valeurs prêtées en échange de garanties sous forme de valeurs mobilières ² | 31 548 | 31 548 | 20 226 | 20 226 |
| | 85 139 \$ | 85 041 \$ | 74 509 \$ | 74 685 \$ |
| Passifs associés ³ | 85 061 \$ | 85 122 \$ | 75 853 \$ | 76 080 \$ |

1) Comprennent principalement des prêts hypothécaires à l'habitation canadiens transférés à la Fiducie canadienne pour l'habitation. Certains soldes de liquidités en transit liés au processus de titrisation s'élevant à 792 M\$ (1 148 M\$ en 2020) ont servi à réduire ces soldes.

2) Excluent le surdimensionnement d'actifs donnés en garantie. Les conventions de rachat et de prêt de valeurs mobilières sont régies en tenant compte des actifs détenus par la CIBC et des actifs détenus par des tiers sur une base collective. La valeur comptable représente la répartition estimée relativement au transfert de nos propres actifs financiers.

3) Comprennent l'obligation de restituer les garanties sous forme de valeurs mobilières hors bilan au titre des valeurs prêtées et des ajustements de base des couvertures de la juste valeur.

Note 8 | Immobilisations corporelles

| En millions de dollars, aux 31 octobre ou pour les exercices clos à ces dates | | Actifs au titre de droits d'utilisation ¹ | Terrains et bâtiments | Matériel informatique | Mobilier de bureau, matériel et autre ² | Améliorations locatives | Total |
|---|-------------------------------------|--|-----------------------|-----------------------|--|-------------------------|-----------------|
| 2021 | Coût | | | | | | |
| | Solde au début de l'exercice | 1 790 \$ | 681 \$ | 1 109 \$ | 1 129 \$ | 1 178 \$ | 5 887 \$ |
| | Acquisitions ³ | 607 | 33 | 65 | — | 167 | 872 |
| | Cessions ⁴ | (61) | (3) | (28) | (131) | (29) | (252) |
| | Ajustements ⁵ | (33) | (8) | (11) | (16) | (14) | (82) |
| | Solde à la fin de l'exercice | 2 303 \$ | 703 \$ | 1 135 \$ | 982 \$ | 1 302 \$ | 6 425 \$ |
| 2020 | Solde à la fin de l'exercice | 1 790 \$ | 681 \$ | 1 109 \$ | 1 129 \$ | 1 178 \$ | 5 887 \$ |
| 2021 | Amortissement cumulé | | | | | | |
| | Solde au début de l'exercice | 316 \$ | 305 \$ | 869 \$ | 553 \$ | 847 \$ | 2 890 \$ |
| | Amortissement ⁴ | 301 | 15 | 102 | 48 | 64 | 530 |
| | Cessions ⁴ | (55) | (4) | (38) | (120) | (22) | (239) |
| | Ajustements ⁵ | (12) | (3) | (10) | (9) | (8) | (42) |
| | Solde à la fin de l'exercice | 550 \$ | 313 \$ | 923 \$ | 472 \$ | 881 \$ | 3 139 \$ |
| 2020 | Solde à la fin de l'exercice | 316 \$ | 305 \$ | 869 \$ | 553 \$ | 847 \$ | 2 890 \$ |
| | Valeur comptable nette | | | | | | |
| | Au 31 octobre 2021 | 1 753 \$ | 390 \$ | 212 \$ | 510 \$ | 421 \$ | 3 286 \$ |
| | Au 31 octobre 2020 | 1 474 \$ | 376 \$ | 240 \$ | 576 \$ | 331 \$ | 2 997 \$ |

- 1) Comprenaient au 1^{er} novembre 2019 des actifs au titre de droits d'utilisation d'une valeur comptable nette de 49 M\$ qui étaient loués en vertu de contrats de sous-location simple.
- 2) Comprennent des travaux en cours de 234 M\$ (306 M\$ en 2020) non soumis à l'amortissement.
- 3) Tiennent compte de l'incidence des modifications aux contrats de location.
- 4) Comprennent la radiation des biens immobiliers laissés vacants au cours du quatrième trimestre de 2021 et les sorties d'immobilisations entièrement amorties.
- 5) Comprennent les écarts de change.

Le coût des acquisitions et des cessions nettes au cours de l'exercice considéré se présentait comme suit : cessions nettes de 70 M\$ pour Services bancaires personnels et PME, région du Canada (acquisitions nettes de 860 M\$ en 2020), cessions nettes de 5 M\$ pour Groupe Entreprises et Gestion des avoirs, région du Canada (néant en 2020), acquisitions nettes de 31 M\$ pour Groupe Entreprises et Gestion des avoirs, région des États-Unis (acquisitions nettes de 219 M\$ en 2020), acquisitions nettes de 20 M\$ pour Marchés des capitaux (acquisitions nettes de 166 M\$ en 2020) et acquisitions nettes de 644 M\$ pour Siège social et autres (cessions nettes de 17 M\$ en 2020).

Note 9 | Goodwill, logiciels et autres immobilisations incorporelles

Goodwill

La valeur comptable du goodwill est soumise à un test de dépréciation annuellement au 1^{er} août et lorsque des événements ou des changements de circonstances indiquent que la valeur comptable peut ne pas être recouvrable. Le goodwill est affecté aux UGT aux fins du test de dépréciation en fonction du plus petit niveau d'entrées de trésorerie identifiables générées qui sont largement indépendantes des entrées de trésorerie générées par d'autres actifs ou groupes d'actifs. Le test de dépréciation du goodwill est effectué en comparant la valeur recouvrable de l'UGT à laquelle le goodwill a été affecté avec sa valeur comptable, y compris le goodwill, et tout écart défavorable est comptabilisé à titre de perte de valeur du goodwill. La valeur recouvrable d'une UGT est la valeur la plus élevée entre la juste valeur estimée diminuée des coûts de la vente et la valeur d'utilité.

Nous comptons trois principales UGT auxquelles nous avons affecté du goodwill. La variation de la valeur comptable du goodwill affecté à chaque UGT s'établit comme suit :

| En millions de dollars, aux 31 octobre ou pour les exercices clos à ces dates | | UGT | | | | Total |
|---|-------------------------------------|---------------------|--------------------------------------|---|---------------|-----------------|
| | | CIBC FirstCaribbean | Gestion des avoirs, région du Canada | Groupe Entreprises et Gestion des avoirs, région des États-Unis | Divers | |
| 2021 | Solde au début de l'exercice | 35 \$ | 884 \$ | 4 131 \$ | 203 \$ | 5 253 \$ |
| | Dépréciation | — | — | — | — | — |
| | Écarts de change | (3) | — | (293) | (3) | (299) |
| | Solde à la fin de l'exercice | 32 \$ | 884 \$ | 3 838 \$ | 200 \$ | 4 954 \$ |
| 2020 | Solde au début de l'exercice | 278 \$ | 884 \$ | 4 084 \$ | 203 \$ | 5 449 \$ |
| | Dépréciation | (248) | — | — | — | (248) |
| | Écarts de change | 5 | — | 47 | — | 52 |
| | Solde à la fin de l'exercice | 35 \$ | 884 \$ | 4 131 \$ | 203 \$ | 5 253 \$ |

Test de dépréciation du goodwill et principales hypothèses

CIBC FirstCaribbean

En décembre 2006, la CIBC a acquis une participation donnant le contrôle dans CIBC FirstCaribbean et détient maintenant 91,7 % de ses actions. CIBC FirstCaribbean est une grande banque des Caraïbes qui offre un éventail complet de services financiers dans les secteurs des Services financiers aux entreprises et services de Banque d'investissement, des Services bancaires de détail et Services bancaires aux entreprises et de Gestion des avoirs. Affichant un actif d'environ 13 G\$ US, CIBC FirstCaribbean exerce ses activités dans la région des Caraïbes et est inscrite à la cote des Bourses de la Barbade et de Trinité-et-Tobago. Les résultats de CIBC FirstCaribbean, y compris la dépréciation du goodwill, sont inclus dans ceux de Siège social et autres.

Comme il a été décrit à la note 4, nous avons annoncé, le 8 novembre 2019, la conclusion d'une entente définitive visant la vente de 66,73 % des actions en circulation de CIBC FirstCaribbean à GNB. Par suite de l'évaluation implicite à l'entente définitive conclue avec GNB, nous avons comptabilisé une dépréciation du goodwill de 135 M\$ au quatrième trimestre de 2019. Depuis le premier trimestre de 2020, les actifs et passifs de CIBC FirstCaribbean ont été traités comme détenus en vue de la vente et évalués à leur valeur comptable totale ou à leur juste valeur diminuée des coûts de la vente, selon la moins élevée des deux, sur la base que la conclusion de la transaction était hautement probable en 2020, sous réserve des approbations réglementaires requises. Au deuxième trimestre de 2020, nous avons comptabilisé une dépréciation du goodwill supplémentaire de 28 M\$ fondée sur l'incidence estimée de la pandémie de COVID-19 sur la valeur recouvrable de la participation de 24,9 % dans CIBC FirstCaribbean que nous prévoyions conserver.

En raison du long processus d'examen réglementaire, de l'incidence toujours plus néfaste de la pandémie de COVID-19 sur l'économie des Caraïbes et de nos nouvelles attentes quant à la probabilité et au moment de la clôture d'une transaction potentielle, nous avons déterminé, au quatrième trimestre de 2020, que le traitement comptable des actifs et passifs comme détenus en vue de la vente n'était plus approprié. Par conséquent, nous avons dû évaluer la valeur recouvrable de la tranche restante du goodwill en fonction de la conjoncture actuelle du marché plutôt que selon l'entente définitive conclue avec GNB. Cette évaluation a tenu compte de nouvelles attentes quant aux répercussions de la pandémie de COVID-19 et s'est traduite par la comptabilisation d'une dépréciation du goodwill supplémentaire de 220 M\$.

Le 3 février 2021, nous avons annoncé que le projet de vente de CIBC FirstCaribbean à GNB n'avait pas reçu l'approbation des autorités de réglementation et que la transaction n'aurait pas lieu.

Au quatrième trimestre de 2021, nous avons effectué notre test de dépréciation annuel en date du 1^{er} août 2021. La valeur recouvrable de CIBC FirstCaribbean pour 2021 repose sur un calcul de la valeur d'utilité, estimée à l'aide de projections de flux de trésorerie sur une période de cinq ans approuvées par la direction de CIBC FirstCaribbean, et sur une estimation du capital qui doit être maintenu dans la région pour soutenir les activités courantes. Nous avons établi que la valeur recouvrable estimée de l'UGT CIBC FirstCaribbean dépassait sa valeur comptable. Par conséquent, aucune dépréciation n'a été comptabilisée au cours de 2021.

Groupe Entreprises et Gestion des avoirs, région des États-Unis

La valeur recouvrable de l'UGT Groupe Entreprises et Gestion des avoirs, région des États-Unis (y compris The PrivateBank et Geneva Advisors) repose sur le calcul de la valeur d'utilité. Aux fins de notre test de dépréciation annuel en date du 1^{er} août 2021, nous avons recommencé à estimer la valeur d'utilité à l'aide de projections de flux de trésorerie sur une période de cinq ans, au lieu des projections de flux de trésorerie sur une période de dix ans que nous avons utilisées à l'exercice précédent, pour refléter une reprise partielle à des niveaux de croissance économique plus près de la normale. Les projections de flux de trésorerie sont fondées sur les plans financiers approuvés par la direction et une estimation du capital qui doit être maintenu pour soutenir les activités courantes.

Nous avons établi lors du test de dépréciation effectué en date du 1^{er} août 2021 que la valeur recouvrable estimée de l'UGT Groupe Entreprises et Gestion des avoirs, région des États-Unis, dépassait sa valeur comptable. Par conséquent, aucune dépréciation n'a été comptabilisée au cours de 2021.

Au 1^{er} août 2021, un taux de croissance final de 4,3 % (4,0 % au 1^{er} août 2020) a été appliqué aux années ultérieures aux prévisions sur cinq ans. Tous les flux de trésorerie attendus ont été actualisés à un taux après impôt de 9,3 % au 1^{er} août 2021 (10,9 % avant impôt) qui, à notre avis, est un taux d'actualisation ajusté en fonction du risque approprié pour Groupe Entreprises et Gestion des avoirs, région des États-Unis (nous avons utilisé un taux après impôt de 10,2 % au 1^{er} août 2020). L'établissement d'un taux d'actualisation et d'un taux de croissance final fait appel au jugement. Le taux d'actualisation a été déterminé à l'aide des principaux facteurs suivants : i) le taux sans risque; ii) une prime pour le risque lié aux actions; et iii) un ajustement bêta à la prime pour le risque lié aux actions en fonction d'un examen des bêtas d'institutions financières négociées en Bourse comparables dans la région. Le taux de croissance final a été fixé en fonction des attentes de la direction à l'égard de la croissance réelle et des taux d'inflation prévus.

Si des changements raisonnablement possibles dans les principales hypothèses avaient été appliqués, l'issue du test de dépréciation n'aurait pas changé.

Il faut faire preuve de jugement important dans l'estimation de la valeur recouvrable. La valeur recouvrable est estimée en fonction d'un modèle interne selon lequel il faut poser des hypothèses importantes, notamment au sujet des résultats attendus, du taux d'actualisation, du taux de croissance final et des exigences prévues en matière de fonds propres réglementaires. Des réductions de la valeur recouvrable estimée pourraient découler de différents facteurs tels qu'une diminution des flux de trésorerie attendus, une augmentation du niveau hypothétique de fonds propres requis et une variation négative du taux d'actualisation ou du taux de croissance final, pris isolément ou selon une combinaison de ces facteurs.

Gestion des avoirs, région du Canada

La valeur recouvrable de l'UGT Gestion des avoirs, région du Canada, repose sur le calcul de la juste valeur diminuée des coûts de la vente. La juste valeur est estimée à l'aide d'une approche fondée sur les résultats en vertu de laquelle les résultats attendus reposent sur le plan interne de Gestion des avoirs qui est approuvé par la direction et s'échelonne sur trois ans. Le calcul tient compte des résultats attendus multipliés par un multiple tiré de ratios cours/bénéfice observables d'institutions comparables de gestion des avoirs. Les ratios cours/bénéfice de ces institutions comparables de gestion des avoirs variaient de 7,0 à 10,9 en date du 1^{er} août 2021 (de 7,9 à 13,7 en date du 1^{er} août 2020).

Nous avons établi que la valeur recouvrable estimée de l'UGT Gestion des avoirs dépassait largement sa valeur comptable au 1^{er} août 2021. Par conséquent, aucune dépréciation n'a été comptabilisée au cours de 2021.

Si des changements raisonnablement possibles dans les principales hypothèses avaient été appliqués, l'issue du test de dépréciation n'aurait pas changé.

Divers

Le goodwill lié aux autres UGT comprend des montants qui, pris individuellement, ne sont pas jugés importants. Nous avons déterminé que dans le cadre du test de dépréciation effectué en date du 1^{er} août 2021, la valeur recouvrable estimée de ces UGT excédait leur valeur comptable.

Répartition entre les unités d'exploitation stratégiques

Le goodwill de 4 954 M\$ (5 253 M\$ en 2020) est réparti entre les unités d'exploitation stratégiques de la façon suivante : un montant de 954 M\$ à Groupe Entreprises et Gestion des avoirs, région du Canada (954 M\$ en 2020), un montant de 95 M\$ à Siège social et autres (98 M\$ en 2020), un montant de 3 837 M\$ à Groupe Entreprises et Gestion des avoirs, région des États-Unis (4 131 M\$ en 2020), un montant de 61 M\$ à Marchés des capitaux (63 M\$ en 2020) et un montant de 7 M\$ à Services bancaires personnels et PME, région du Canada (7 M\$ en 2020).

Logiciels et autres immobilisations incorporelles

La valeur comptable des immobilisations incorporelles à durée de vie indéterminée est présentée au tableau suivant :

| En millions de dollars, aux 31 octobre ou pour les exercices clos à ces dates | | Contractuels ¹ | Nom de marque ² | Total |
|---|-------------------------------------|---------------------------|----------------------------|---------------|
| 2021 | Solde au début de l'exercice | 116 \$ | 26 \$ | 142 \$ |
| | Écarts de change | — | (2) | (2) |
| | Solde à la fin de l'exercice | 116 \$ | 24 \$ | 140 \$ |
| 2020 | Solde au début de l'exercice | 116 \$ | 26 \$ | 142 \$ |
| | Écarts de change | — | — | — |
| | Solde à la fin de l'exercice | 116 \$ | 26 \$ | 142 \$ |

1) Représentent des contrats de gestion achetés lors d'acquisitions antérieures.

2) Acquis au moment de l'acquisition de CIBC FirstCaribbean.

Les logiciels et autres immobilisations incorporelles à durée de vie déterminée comprennent ce qui suit :

| En millions de dollars, aux 31 octobre ou pour les exercices clos à ces dates | | Logiciels ¹ | Immobilisations incorporelles au titre de dépôts de base ² | Contractuels ³ | Relations clients ⁴ | Total |
|---|---|------------------------|---|---------------------------|--------------------------------|-----------------|
| 2021 | Valeur comptable brute | | | | | |
| | Solde au début de l'exercice | 3 508 \$ | 619 \$ | 22 \$ | 257 \$ | 4 406 \$ |
| | Acquisitions | 592 | — | — | — | 592 |
| | Cessions⁵ | (19) | — | — | — | (19) |
| | Ajustements⁶ | (20) | (44) | (2) | (18) | (84) |
| | Solde à la fin de l'exercice | 4 061 \$ | 575 \$ | 20 \$ | 239 \$ | 4 895 \$ |
| 2020 | Solde à la fin de l'exercice | 3 508 \$ | 619 \$ | 22 \$ | 257 \$ | 4 406 \$ |
| 2021 | Amortissement cumulé | | | | | |
| | Solde au début de l'exercice | 1 983 \$ | 457 \$ | 12 \$ | 135 \$ | 2 587 \$ |
| | Amortissement et perte de valeur⁵ | 408 | 51 | 3 | 25 | 487 |
| | Cessions⁵ | (8) | — | — | — | (8) |
| | Ajustements⁶ | (16) | (33) | (2) | (9) | (60) |
| | Solde à la fin de l'exercice | 2 367 \$ | 475 \$ | 13 \$ | 151 \$ | 3 006 \$ |
| 2020 | Solde à la fin de l'exercice | 1 983 \$ | 457 \$ | 12 \$ | 135 \$ | 2 587 \$ |
| | Valeur comptable nette | | | | | |
| | Au 31 octobre 2021 | 1 694 \$ | 100 \$ | 7 \$ | 88 \$ | 1 889 \$ |
| | Au 31 octobre 2020 | 1 525 \$ | 162 \$ | 10 \$ | 122 \$ | 1 819 \$ |

1) Comprennent des travaux en cours de 659 M\$ (620 M\$ en 2020) non soumis à l'amortissement.

2) Acquis au moment des acquisitions de CIBC FirstCaribbean et de The PrivateBank.

3) Représentent une combinaison de contrats de gestion achetés lors d'acquisitions antérieures, dont celles de The PrivateBank et de Geneva Advisors en 2017, ainsi que de LGA et de Cleary Gull en 2019.

4) Représentent les relations clients associées aux acquisitions antérieures, dont celles de The PrivateBank et de Geneva Advisors en 2017, ainsi que de Lowenhaupt Global Advisors, LLC (LGA) en 2019.

5) Comprennent les sorties d'immobilisations entièrement amorties.

6) Comprennent les écarts de change.

Les acquisitions et les cessions nettes à leur valeur comptable brute au cours de l'exercice ont été les suivantes : cessions nettes de 2 M\$ pour Services bancaires personnels et PME, région du Canada (acquisitions nettes de 1 M\$ en 2020), cessions nettes de néant pour Groupe Entreprises et Gestion des avoirs, région du Canada (cessions nettes de néant en 2020), acquisitions nettes de 5 M\$ pour Groupe Entreprises et Gestion des avoirs, région des États-Unis (cessions nettes de 8 M\$ en 2020), cessions nettes de néant pour Marchés des capitaux (cessions nettes de néant en 2020) et acquisitions nettes de 570 M\$ pour Siège social et autres (acquisitions nettes de 459 M\$ en 2020).

Note 10 | Autres actifs

| En millions de dollars, aux 31 octobre | 2021 | 2020 |
|---|------------------|------------------|
| Intérêts courus à recevoir | 1 271 \$ | 1 317 \$ |
| Actif au titre des prestations définies (note 19) | 1 372 | 247 |
| Métaux précieux ¹ | 3 005 | 2 731 |
| Comptes des clients des courtiers | 12 273 | 9 153 |
| Impôt exigible à recevoir | 1 676 | 2 201 |
| Autres charges payées d'avance | 582 | 557 |
| Garantie sur dérivés à recevoir | 6 599 | 4 950 |
| Débiteurs | 859 | 519 |
| Divers ² | 1 588 | 1 533 |
| | 29 225 \$ | 23 208 \$ |

1) Comprennent les lingots d'or et d'argent qui sont évalués à la juste valeur au moyen des cours de marché non ajustés dans un marché actif.

2) Comprend des placements dans les contrats de sous-location de 664 M\$ au 31 octobre 2021 (749 M\$ en 2020), en lien avec certains contrats de sous-location que nous avons réévalués en tant que contrats de location-financement dans le cadre de l'adoption de l'IFRS 16. Pour l'exercice clos le 31 octobre 2021, les produits financiers liés à notre placement dans le contrat de sous-location étaient de 47 M\$ (53 M\$ en 2020). Les paiements de loyers futurs à recevoir sont de 472 M\$ au cours des cinq prochains exercices, et de 683 M\$ par la suite jusqu'à l'échéance des contrats de sous-location.

Note 11 | Dépôts^{1, 2}

| En millions de dollars, aux 31 octobre | Payables à vue ³ | Payables sur préavis ⁴ | Payables à terme fixe ^{5, 6} | Total 2021 | Total 2020 |
|---|-----------------------------|-----------------------------------|---------------------------------------|-------------------|-------------------|
| Particuliers | 16 339 \$ | 146 017 \$ | 51 576 \$ | 213 932 \$ | 202 152 \$ |
| Entreprises et gouvernements ^{7, 8} | 100 719 | 86 394 | 157 275 | 344 388 | 311 426 |
| Banques | 10 334 | 161 | 9 751 | 20 246 | 17 011 |
| Emprunts garantis ⁹ | — | — | 42 592 | 42 592 | 40 151 |
| | 127 392 \$ | 232 572 \$ | 261 194 \$ | 621 158 \$ | 570 740 \$ |
| Se compose de ce qui suit : | | | | | |
| Détenus au coût amorti | | | | 602 628 \$ | 557 321 \$ |
| Désignés à leur juste valeur | | | | 18 530 | 13 419 |
| | | | | 621 158 \$ | 570 740 \$ |
| Composition du total des dépôts ¹⁰ : | | | | | |
| Dépôts non productifs d'intérêts | | | | | |
| Canada | | | | 93 850 \$ | 71 122 \$ |
| États-Unis | | | | 16 522 | 13 833 |
| Établissements à l'étranger | | | | 5 601 | 5 798 |
| Dépôts productifs d'intérêts | | | | | |
| Canada | | | | 406 642 | 389 439 |
| États-Unis | | | | 70 312 | 66 399 |
| Établissements à l'étranger | | | | 28 231 | 24 149 |
| | | | | 621 158 \$ | 570 740 \$ |

- 1) Comprennent des dépôts libellés en dollars américains de 215,4 G\$ (185,2 G\$ en 2020) et libellés en d'autres monnaies étrangères de 37,1 G\$ (30,2 G\$ en 2020).
- 2) Nets de billets acquis de 2,2 M\$ (3,1 G\$ en 2020).
- 3) Comprennent tous les dépôts à l'égard desquels nous ne sommes pas autorisés à exiger un préavis de retrait. En général, ces dépôts sont dans des comptes de chèques.
- 4) Comprennent tous les dépôts à l'égard desquels nous pouvons légalement exiger un préavis de retrait. En général, ces dépôts sont dans des comptes d'épargne.
- 5) Comprennent tous les dépôts qui viennent à échéance à une date précise. Il s'agit habituellement de dépôts à terme, de certificats de placement garanti et d'instruments semblables.
- 6) Comprennent un montant de 32,6 G\$ (19,9 G\$ en 2020) au titre des dépôts faisant l'objet de règlements sur la conversion aux fins de la recapitalisation interne des banques publiés par le ministère des Finances (Canada). Ces règlements confèrent des pouvoirs à la Société d'assurance-dépôts du Canada (SADC), lui permettant notamment d'entreprendre la conversion en actions ordinaires de certaines actions et certains passifs admissibles de la CIBC dans le cas où elle deviendrait non viable.
- 7) Comprend un montant de 300 M\$ (303 M\$ en 2020) au titre de billets émis à Fiducie de capital CIBC. Ces billets ont été rachetés le 1^{er} novembre 2021. Se reporter à la note 17 pour plus de précisions.
- 8) Comprennent un montant de 8,8 G\$ (9,1 G\$ en 2020) au titre des passifs liés aux billets structurés qui ont été vendus à l'émission à des intermédiaires financiers tiers, qui peuvent revendre les billets à des investisseurs de détail à l'étranger.
- 9) Comprennent des passifs émis à la suite d'activités liées à la titrisation de prêts hypothécaires à l'habitation ou par l'intermédiaire du Programme d'obligations sécurisées ou d'entités de titrisation consolidées.
- 10) Le classement est fondé sur la répartition géographique de l'établissement de la CIBC.

Note 12 | Autres passifs

| En millions de dollars, aux 31 octobre | 2021 | 2020 |
|--|------------------|------------------|
| Intérêts courus à payer | 781 \$ | 1 200 \$ |
| Passif au titre des prestations définies (note 19) | 602 | 676 |
| Certificats d'or et d'argent | 113 | 133 |
| Comptes des clients des courtiers | 5 809 | 5 303 |
| Garantie sur dérivés à payer | 6 662 | 4 772 |
| Instruments négociables | 1 149 | 1 110 |
| Salaires et avantages du personnel à payer | 2 961 | 2 174 |
| Créditeurs et charges à payer | 2 259 | 2 153 |
| Divers ¹ | 4 587 | 4 613 |
| | 24 923 \$ | 22 134 \$ |

- 1) Comprennent la valeur comptable des obligations locatives, lesquelles s'établissaient à 2 134 M\$ au 31 octobre 2021 (1 866 M\$ en 2020). Les flux de trésorerie non actualisés liés à l'échéance contractuelle des obligations locatives s'élevaient à 363 M\$ pour la période de moins d'un an, à 1 074 M\$ pour la période de un an à cinq ans et à 1 107 M\$ par la suite jusqu'à l'expiration des contrats de location. Au cours de l'exercice clos le 31 octobre 2021, les charges d'intérêts sur les obligations locatives se sont chiffrées à 51 M\$ (60 M\$ en 2020).

Note 13 | Dérivés

Comme il est décrit à la note 1, nous utilisons, dans le cours normal des activités, divers dérivés aux fins du compte de négociation et de la GAP. Ces dérivés limitent, modifient ou donnent lieu à divers degrés et types de risque.

| En millions de dollars, aux 31 octobre | 2021 | | 2020 | |
|--|------------------|------------------|------------------|------------------|
| | Actif | Passif | Actif | Passif |
| Compte de négociation (note 3) | 34 647 \$ | 30 040 \$ | 31 356 \$ | 29 392 \$ |
| GAP (note 3) ¹ | 1 265 | 2 061 | 1 374 | 1 116 |
| | 35 912 \$ | 32 101 \$ | 32 730 \$ | 30 508 \$ |

- 1) Comprenaient des dérivés admissibles à la comptabilité de couverture selon l'IAS 39 et des dérivés aux fins des couvertures économiques.

Dérivés utilisés par la CIBC

La plupart de nos contrats de dérivés sont négociés de gré à gré, consistant en i) des contrats négociés bilatéralement et réglés entre la CIBC et la contrepartie au contrat et ii) des contrats négociés bilatéralement puis réglés par l'intermédiaire d'une contrepartie centrale (CC). Les contrats négociés bilatéralement et réglés sont généralement négociés en vertu d'ententes normalisées quant aux garanties données de l'International Swaps and Derivatives Association (ISDA) entre la CIBC et ses contreparties. Les modalités sont négociées directement avec les contreparties, et les contrats comprennent des mécanismes de règlement conformes aux normes du secteur prescrits par l'ISDA. Les contrats réglés par l'intermédiaire d'une chambre de compensation centrale sont généralement négociés bilatéralement puis font l'objet d'une novation et sont réglés par l'intermédiaire d'une CC. Le secteur favorise l'utilisation de CC pour régler la négociation de contrats de dérivés de gré à gré. Les chambres de compensation centrales pour les contrats de dérivés facilitent en général la réduction du risque de crédit en raison de la capacité à régler d'après le solde net des positions compensatoires. Par conséquent, les contrats de dérivés réglés par l'intermédiaire de CC attirent généralement moins de capitaux que ceux réglés autrement que par l'intermédiaire de CC.

Nos autres contrats de dérivés sont des dérivés négociés en Bourse normalisés en ce qui a trait à leurs montants et leurs dates de règlement, et sont achetés et vendus par l'intermédiaire de Bourses organisées et réglementées. Ces contrats de dérivés négociés en Bourse consistent essentiellement en options et en contrats à terme normalisés.

Dérivés de taux d'intérêt

Les contrats de garantie de taux d'intérêt sont des contrats négociés de gré à gré qui permettent de fixer effectivement un taux d'intérêt futur pour une période donnée. Un contrat de garantie de taux d'intérêt type prévoit que les parties effectueront, à une date future prédéterminée, un règlement au comptant, correspondant à la différence entre un taux d'intérêt contractuel et un taux du marché qui sera établi dans le futur, calculé à partir d'un montant notionnel convenu. Le capital n'est pas échangé. Certains contrats de garantie de taux d'intérêt sont négociés bilatéralement, puis font l'objet d'une novation et sont réglés par l'intermédiaire d'une chambre de compensation qui agit à titre de CC.

Les swaps de taux d'intérêt sont des contrats négociés de gré à gré permettant à deux parties de s'échanger des flux de trésorerie, d'après des taux appliqués à un montant notionnel déterminé, pour une période donnée. Aux termes d'un swap de taux d'intérêt type, une partie est tenue de payer un taux d'intérêt fixe du marché en échange d'un taux d'intérêt variable du marché établi de temps à autre, les deux étant calculés à partir du même montant notionnel. Le capital n'est pas échangé. Certains swaps de taux d'intérêt sont négociés bilatéralement, puis font l'objet d'une novation et sont réglés par l'intermédiaire d'une chambre de compensation qui agit à titre de CC.

Les options sur taux d'intérêt sont des contrats en vertu desquels une partie (l'acheteur de l'option) obtient d'une autre partie (le vendeur de l'option), en échange d'une prime, le droit, mais non l'obligation, d'acheter ou de vendre, à une date future précise ou pendant une période déterminée, un instrument financier donné au prix prévu au contrat. L'instrument financier sous-jacent est assorti d'un prix du marché qui varie selon les fluctuations des taux d'intérêt. Ces options sont négociées tant sur les marchés boursiers que sur les marchés de gré à gré.

Les contrats à terme normalisés sur taux d'intérêt sont des contrats normalisés négociés en Bourse. Ils sont fondés sur un engagement de vendre ou d'acheter une quantité précise d'un instrument financier à une date future déterminée, au prix prévu au contrat. Ces contrats diffèrent des contrats de garantie de taux d'intérêt en ce sens qu'ils portent sur des montants standards, comportent des dates de règlement standards, et sont négociés en Bourse.

Dérivés de change

Les contrats de change à terme sont des engagements négociés de gré à gré entre deux parties visant l'échange d'une quantité donnée d'une monnaie contre la livraison d'une quantité donnée d'une seconde monnaie, à une date future ou à l'intérieur d'une fourchette de dates.

Les contrats à terme normalisés sur devises sont semblables aux contrats de change à terme, sauf qu'ils portent sur des montants standards, avec des dates de règlement standards, et qu'ils sont négociés en Bourse.

Les contrats de swaps de devises comprennent les swaps de devises et les swaps combinés de taux d'intérêt et de devises. Les swaps de devises consistent à acheter une monnaie sur le marché au comptant et à la vendre simultanément pour une monnaie différente sur le marché à terme, ou inversement. Les swaps combinés de taux d'intérêt et de devises sont des transactions dans lesquelles les parties s'échangent un capital et des flux d'intérêts libellés dans des monnaies différentes sur une période donnée. Ces contrats servent à la fois à gérer le risque de change et le risque de taux d'intérêt.

Dérivés de crédit

Les dérivés de crédit sont des contrats négociés de gré à gré qui permettent de transférer le risque de crédit d'un instrument financier sous-jacent (habituellement appelé l'actif de référence) d'une partie à une autre. Les dérivés de crédit les plus courants sont les swaps sur défaillance et certains swaps sur rendement total.

Les swaps sur défaillance offrent une protection contre la baisse de valeur d'un actif de référence par suite d'incidents de crédit comme un défaut de paiement ou une faillite. La structure de ces dérivés est semblable à celle d'une option en vertu de laquelle l'acquéreur verse une prime au vendeur du contrat de swap sur défaillance en contrepartie d'un paiement déterminé lorsqu'un incident de crédit survient. L'acheteur de la protection a un recours à l'égard du vendeur de la protection pour l'écart entre la valeur nominale du swap sur défaillance et la juste valeur de l'actif de référence au moment du règlement. Ni l'acheteur ni le vendeur du swap sur défaillance n'ont de recours à l'égard de l'entité qui a émis l'actif de référence. Certains swaps sur défaillance sont réglés par l'intermédiaire d'une CC.

Aux termes de swaps sur rendement total de dérivés de crédit, une partie accepte de payer ou de recevoir des montants au comptant établis en fonction des rendements d'un actif de référence, y compris l'intérêt gagné sur ces actifs, en échange de montants qui sont fondés sur les taux de financement en vigueur sur le marché. Ces règlements au comptant sont effectués sans égard au fait qu'il y a un incident de crédit. Lorsqu'un incident de crédit survient, chacune des parties peut soit échanger des paiements au comptant selon la valeur des actifs non productifs, soit échanger des espèces en fonction du montant notionnel pour la livraison des actifs non productifs.

Dérivés sur actions

Les swaps sur actions sont des contrats négociés de gré à gré aux termes desquels une partie convient de payer à l'autre partie ou de recevoir de celle-ci des montants au comptant en fonction des variations de la valeur d'un indice boursier, d'un panier d'actions ou d'une action particulière en échange de montants fondés sur les taux de financement en vigueur sur le marché ou en fonction des variations de la valeur d'un autre indice boursier, d'un autre panier d'actions ou d'une autre action particulière. Ces contrats comprennent habituellement des paiements à l'égard des dividendes.

Les options sur actions confèrent à l'acheteur de l'option, en échange d'une prime, le droit, mais non l'obligation, d'acheter du vendeur de l'option, ou de lui vendre, un sous-jacent sous forme d'indice boursier, de panier d'actions ou d'actions particulières au prix prévu au contrat. Ces options sont négociées tant sur les marchés boursiers que de gré à gré.

Les contrats à terme normalisés sur indice boursier sont des contrats normalisés négociés en Bourse. Ils reposent sur une entente visant le paiement ou la réception d'un montant au comptant calculé en fonction de la différence entre le cours prévu au contrat d'un indice boursier sous-jacent et le cours correspondant sur le marché à une date future donnée. Il ne se fait généralement aucune livraison réelle des actions composant l'indice boursier sous-jacent. Ces contrats portent sur des montants standards assortis de dates de règlement standards.

Dérivés sur métaux précieux et sur autres marchandises

Nous sommes également partie à des transactions sur d'autres produits dérivés, dont les contrats à terme de gré à gré, les contrats à terme normalisés, les swaps et les options sur marchandises, notamment les métaux précieux et les produits énergétiques, tant sur les marchés boursiers que de gré à gré.

Montants notionnels

Les montants notionnels ne figurent pas à titre d'actifs ou de passifs, car ils représentent la valeur nominale du contrat auquel est appliqué un taux ou un prix pour déterminer le montant des flux de trésorerie à échanger. Dans la plupart des cas, les montants notionnels ne représentent pas le profit ou la perte éventuels liés au risque de marché ou au risque de crédit auxquels sont exposés ces instruments.

Les montants notionnels des dérivés figurent dans le tableau ci-après :

| | Durée résiduelle du contrat jusqu'à l'échéance | | | Total du montant notionnel | Activités de négociation | GAP | Activités de négociation | GAP |
|--|--|---------------------|-------------------|----------------------------|--------------------------|-------------------|--------------------------|-------------------|
| | Moins de 1 an | De 1 an à 5 ans | Plus de 5 ans | | | | | |
| | | | | | | | | |
| En millions de dollars, aux 31 octobre | | | | | | | | |
| | | | | | | 2021 | | 2020 |
| Dérivés de taux d'intérêt | | | | | | | | |
| Dérivés de gré à gré | | | | | | | | |
| Contrats de garantie de taux d'intérêt | 9 679 \$ | 3 081 \$ | – \$ | 12 760 \$ | 7 149 \$ | 5 611 \$ | 10 593 \$ | 3 026 \$ |
| Contrats de garantie de taux d'intérêt réglés par l'intermédiaire d'une chambre de compensation centrale | 87 710 | 12 488 | – | 100 198 | 100 198 | – | 149 428 | – |
| Swaps | 46 976 | 132 683 | 87 201 | 266 860 | 243 655 | 23 205 | 264 184 | 29 852 |
| Swaps réglés par l'intermédiaire d'une chambre de compensation centrale | 1 064 805 | 1 752 039 | 642 217 | 3 459 061 | 2 998 139 | 460 922 | 2 840 793 | 445 189 |
| Options achetées | 5 794 | 6 429 | 1 440 | 13 663 | 13 319 | 344 | 9 188 | 1 754 |
| Options vendues | 7 384 | 5 573 | 1 216 | 14 173 | 13 912 | 261 | 9 370 | 766 |
| | 1 222 348 | 1 912 293 | 732 074 | 3 866 715 | 3 376 372 | 490 343 | 3 283 556 | 480 587 |
| Dérivés négociés en Bourse | | | | | | | | |
| Contrats à terme normalisés | 134 137 | 30 507 | – | 164 644 | 164 644 | – | 269 670 | – |
| Options achetées | 5 251 | – | – | 5 251 | 5 251 | – | 3 060 | – |
| Options vendues | 10 251 | – | – | 10 251 | 10 251 | – | 5 060 | – |
| | 149 639 | 30 507 | – | 180 146 | 180 146 | – | 277 790 | – |
| Total des dérivés de taux d'intérêt | 1 371 987 | 1 942 800 | 732 074 | 4 046 861 | 3 556 518 | 490 343 | 3 561 346 | 480 587 |
| Dérivés de change | | | | | | | | |
| Dérivés de gré à gré | | | | | | | | |
| Contrat à terme de gré à gré | 695 383 | 19 864 | 1 318 | 716 565 | 709 628 | 6 937 | 1 071 423 | 8 751 |
| Swaps | 128 433 | 260 439 | 155 259 | 544 131 | 491 884 | 52 247 | 486 689 | 42 326 |
| Options achetées | 18 224 | 1 685 | 22 | 19 931 | 19 843 | 88 | 19 008 | – |
| Options vendues | 20 529 | 2 090 | 7 | 22 626 | 21 887 | 739 | 22 229 | 454 |
| | 862 569 | 284 078 | 156 606 | 1 303 253 | 1 243 242 | 60 011 | 1 599 349 | 51 531 |
| Dérivés négociés en Bourse | | | | | | | | |
| Contrats à terme normalisés | 6 | – | – | 6 | 6 | – | 3 | – |
| Total des dérivés de change | 862 575 | 284 078 | 156 606 | 1 303 259 | 1 243 248 | 60 011 | 1 599 352 | 51 531 |
| Dérivés de crédit | | | | | | | | |
| Dérivés de gré à gré | | | | | | | | |
| Swaps sur défaillance – protection souscrite | 1 102 | 574 | 561 | 2 237 | 2 210 | 27 | 1 907 | 29 |
| Swaps sur défaillance réglés par l'intermédiaire d'une chambre de compensation centrale – protection souscrite | 97 | 561 | 989 | 1 647 | 1 524 | 123 | 2 424 | 160 |
| Swaps sur défaillance – protection vendue | 874 | 334 | 96 | 1 304 | 1 304 | – | 614 | 9 |
| Swaps sur défaillance réglés par l'intermédiaire d'une chambre de compensation centrale – protection vendue | – | 68 | 309 | 377 | 377 | – | 1 309 | – |
| Total des dérivés de crédit | 2 073 | 1 537 | 1 955 | 5 565 | 5 415 | 150 | 6 254 | 198 |
| Dérivés sur actions | | | | | | | | |
| Dérivés de gré à gré | 59 281 | 25 562 | 600 | 85 443 | 83 612 | 1 831 | 86 865 | 4 914 |
| Dérivés négociés en Bourse | 75 276 | 18 097 | 191 | 93 564 | 93 564 | – | 89 824 | – |
| Total des dérivés sur actions | 134 557 | 43 659 | 791 | 179 007 | 177 176 | 1 831 | 176 689 | 4 914 |
| Dérivés sur métaux précieux | | | | | | | | |
| Dérivés de gré à gré | 6 678 | 140 | – | 6 818 | 6 818 | – | 9 681 | – |
| Dérivés négociés en Bourse | 406 | 4 | – | 410 | 410 | – | 524 | – |
| Total des dérivés sur métaux précieux | 7 084 | 144 | – | 7 228 | 7 228 | – | 10 205 | – |
| Dérivés sur autres marchandises | | | | | | | | |
| Dérivés de gré à gré | 17 510 | 23 142 | 558 | 41 210 | 41 210 | – | 34 142 | 8 |
| Dérivés sur marchandises réglés par l'intermédiaire d'une chambre de compensation centrale | 119 | – | – | 119 | 119 | – | 55 | – |
| Dérivés négociés en Bourse | 21 810 | 12 151 | 412 | 34 373 | 34 373 | – | 18 700 | – |
| Total des dérivés sur autres marchandises | 39 439 | 35 293 | 970 | 75 702 | 75 702 | – | 52 897 | 8 |
| Total du montant notionnel comprenant : | 2 417 715 \$ | 2 307 511 \$ | 892 396 \$ | 5 617 622 \$ | 5 065 287 \$ | 552 335 \$ | 5 406 743 \$ | 537 238 \$ |
| Dérivés de gré à gré ¹ | 2 170 578 | 2 246 752 | 891 793 | 5 309 123 | 4 756 788 | 552 335 | 5 019 902 | 537 238 |
| Dérivés négociés en Bourse | 247 137 | 60 759 | 603 | 308 499 | 308 499 | – | 386 841 | – |

1) Les dérivés de gré à gré qui ne sont pas réglés par l'intermédiaire d'une chambre de compensation centrale sont composés d'un montant de 1 622,2 G\$ (1 984,6 G\$ en 2020) avec des contreparties ayant des ententes bidirectionnelles quant aux garanties données, de 37,1 G\$ (44,9 G\$ en 2020) avec des contreparties ayant des ententes unidirectionnelles quant aux garanties données, et de 88,4 G\$ (88,3 G\$ en 2020) avec des contreparties n'ayant pas d'ententes quant aux garanties données. Les contreparties avec lesquelles nous avons des portefeuilles de dérivés de gré à gré ou des ententes unidirectionnelles quant aux garanties données qui sont plus que négligeables sont des entités souveraines ou des institutions financières supranationales.

Risque

La section suivante présente les risques liés à l'utilisation de dérivés ainsi que la façon dont nous gérons ces risques.

Risque de marché

Les dérivés sont des instruments financiers dont l'évaluation est liée aux fluctuations des taux d'intérêt, des taux de change, des cours, des prix des marchandises, des prix du crédit ou des indices boursiers. La fluctuation de la valeur attribuable aux facteurs de risque susmentionnés est appelée risque de marché.

Le risque de marché découlant des activités de négociation de dérivés est géré en vue d'atténuer le risque conformément à l'intérêt à l'égard du risque de la CIBC. Pour gérer le risque de marché, nous établissons des limites pour le risque de marché et nous pouvons conclure des transactions de couverture.

Risque de crédit

Le risque de crédit découle de la possibilité qu'une contrepartie manque à ses obligations contractuelles et que les conditions du marché soient telles que le remplacement de la transaction en cause occasionnerait une perte.

Nous limitons le risque de crédit des dérivés de gré à gré par l'utilisation d'accords généraux de compensation de l'ISDA, de garanties, de CC et d'autres techniques d'atténuation du risque. Nous réglons les dérivés admissibles par l'intermédiaire de CC conformément à diverses initiatives à l'échelle mondiale. Si possible, nous faisons en sorte que les dérivés bilatéralement négociés et réglés existants fassent l'objet d'une novation au profit d'une CC dans le but de réduire le risque de crédit de la CIBC. Nous établissons des limites de crédit pour les contreparties et des limites d'exposition aux CC en fonction de la solvabilité des contreparties et du type de relation commerciale entretenue avec les contreparties (ententes sous-jacentes, volume des activités, types de produits, durées, etc.).

Nous négocions des accords généraux de compensation pour limiter l'accumulation des risques de crédit résultant de la multiplicité des transactions avec des parties plus actives. Ces contrats permettent de liquider et de compenser simultanément toutes les transactions avec une partie donnée si une contrepartie manquait à ses obligations. Certains de ces contrats comprennent des annexes sur le soutien au crédit consistant en des accords de sécurité bilatéraux qui, entre autres, permettent également l'échange de garanties entre les parties si l'exposition d'une partie à une autre partie dépassait un seuil convenu.

Dans le cas des options et des contrats à terme normalisés négociés en Bourse, le risque de crédit est limité parce qu'il s'agit de contrats normalisés conclus sur des Bourses établies, dont les CC prennent en charge les obligations des deux parties. De la même façon, les swaps réglés auprès d'une chambre de compensation centrale représentent un risque de crédit limité, les transactions faisant l'objet d'une novation au profit d'une CC, qui prend en charge les obligations de la contrepartie bilatérale initiale. Tous les contrats négociés en Bourse et réglés par l'intermédiaire d'une chambre de compensation centrale font l'objet d'un dépôt de garantie initial et d'un règlement quotidien de la marge de variation conçus pour protéger les participants contre des pertes qui surviendraient si la contrepartie manquait à ses obligations.

Un REC est calculé selon le risque lié à la juste valeur à l'égard de nos contrats de dérivés. À notre avis, nous avons ajusté la juste valeur adéquatement jusqu'à maintenant. Le calcul des ajustements de la juste valeur exige que nous fondions nos estimations sur les processus comptables et sur le jugement de la direction. Nous évaluons régulièrement le caractère adéquat des ajustements de la juste valeur. La conjoncture économique et les conditions du marché qui sont liées aux contreparties aux contrats de dérivés pourraient changer à l'avenir, ce qui pourrait entraîner des pertes futures importantes.

Le tableau suivant résume notre risque de crédit découlant des dérivés, ce qui comprend le coût de remplacement courant, le montant de l'équivalent-crédit et le montant pondéré en fonction du risque.

Au deuxième trimestre de 2020, nous avons adopté l'approche des modèles internes (AMI) pour déterminer le montant de l'ECD pour la plupart de nos portefeuilles de dérivés. Le montant de l'ECD est fondé sur l'exposition positive attendue effective (EPAE) utilisée pour calculer au moyen de simulations les expositions attendues, en tenant compte des variations prévues des facteurs de risque sous-jacents et des accords de compensation et des accords accessoires. L'ECD est calculée en multipliant l'EPAE par le facteur alpha prescrit de 1,4 et diminuée des pertes attribuables aux REC. Le montant de l'ECD est alors multiplié par les variables de risque de contrepartie afin d'en arriver à un montant pondéré en fonction du risque. Ce montant sert à établir les exigences en matière de fonds propres réglementaires à l'égard des dérivés.

Du premier trimestre de 2019 au deuxième trimestre de 2020, nous avons utilisé l'approche standard pour le risque de contrepartie (SA-CCR) pour calculer le coût de remplacement, le montant de l'ECD et l'actif pondéré en fonction du risque. Le coût de remplacement courant correspondait au coût de remplacement estimatif de tous les contrats qui avaient une valeur de marché positive, représentant pour nous un profit latent. Le coût de remplacement d'un instrument était fonction des dispositions du contrat relativement aux cours du marché en vigueur. Le coût de remplacement comprenait également l'incidence de certains montants garantis et l'incidence d'accords généraux de compensation. Le montant de l'ECD correspondait à la somme du coût de remplacement courant et des expositions futures éventuelles, multiplié par un alpha de 1,4, et était diminué des pertes attribuables aux REC. L'exposition future potentielle représentait une estimation de l'augmentation possible du coût de remplacement courant sur la durée restante de chaque transaction, calculée d'après une formule prescrite par le BSIF. De façon similaire à l'AMI, le montant de l'ECD était alors multiplié par les variables de risque de contrepartie afin d'en arriver à un montant pondéré en fonction du risque.

En millions de dollars, aux 31 octobre

| | 2021 | | | | | 2020 ¹ | | | | |
|--|---|---------------|------------------|---|---------------------------------------|---|-----------------|-----------------|---|---------------------------------------|
| | Coût de remplacement courant ² | | | Montant de l'équivalent-crédit ³ | Montant pondéré en fonction du risque | Coût de remplacement courant ² | | | Montant de l'équivalent-crédit ³ | Montant pondéré en fonction du risque |
| | Compte de négociation | GAP | Total | | | Compte de négociation | GAP | Total | | |
| Dérivés de taux d'intérêt | | | | | | | | | | |
| Dérivés de gré à gré | | | | | | | | | | |
| Contrats de garantie de taux d'intérêt | – \$ | 4 \$ | 4 \$ | 35 \$ | 31 \$ | – \$ | 16 \$ | 16 \$ | 135 \$ | 12 \$ |
| Swaps | 2 116 | 141 | 2 257 | 4 182 | 1 360 | 3 974 | 237 | 4 211 | 6 744 | 2 705 |
| Options achetées | 14 | 2 | 16 | 26 | 14 | 17 | 6 | 23 | 35 | 26 |
| Options vendues | 4 | – | 4 | 8 | 4 | 9 | – | 9 | 5 | 2 |
| | 2 134 | 147 | 2 281 | 4 251 | 1 409 | 4 000 | 259 | 4 259 | 6 919 | 2 745 |
| Dérivés négociés en Bourse | 3 | – | 3 | 332 | 10 | – | – | – | 309 | 9 |
| | 2 137 | 147 | 2 284 | 4 583 | 1 419 | 4 000 | 259 | 4 259 | 7 228 | 2 754 |
| Dérivés de change | | | | | | | | | | |
| Dérivés de gré à gré | | | | | | | | | | |
| Contrats à terme de gré à gré | 943 | 196 | 1 139 | 4 027 | 1 335 | 851 | 364 | 1 215 | 4 974 | 1 423 |
| Swaps | 452 | 389 | 841 | 2 684 | 751 | 358 | 481 | 839 | 2 324 | 700 |
| Options achetées | 144 | 14 | 158 | 156 | 54 | 116 | 1 | 117 | 182 | 65 |
| Options vendues | 40 | – | 40 | 50 | 19 | 47 | – | 47 | 44 | 20 |
| | 1 579 | 599 | 2 178 | 6 917 | 2 159 | 1 372 | 846 | 2 218 | 7 524 | 2 208 |
| Dérivés de crédit | | | | | | | | | | |
| Dérivés de gré à gré | | | | | | | | | | |
| Swaps sur défaillance | | | | | | | | | | |
| – protection souscrite | 3 | 1 | 4 | 105 | 16 | 7 | 9 | 16 | 144 | 21 |
| – protection vendue | 1 | – | 1 | 18 | 7 | 10 | – | 10 | 13 | 6 |
| | 4 | 1 | 5 | 123 | 23 | 17 | 9 | 26 | 157 | 27 |
| Dérivés sur actions | | | | | | | | | | |
| Dérivés de gré à gré | 254 | 79 | 333 | 3 910 | 935 | 275 | 55 | 330 | 3 100 | 658 |
| Dérivés négociés en Bourse | 1 310 | – | 1 310 | 6 298 | 195 | 579 | – | 579 | 3 929 | 120 |
| | 1 564 | 79 | 1 643 | 10 208 | 1 130 | 854 | 55 | 909 | 7 029 | 778 |
| Dérivés sur métaux précieux | | | | | | | | | | |
| Dérivés de gré à gré | 41 | 2 | 43 | 128 | 88 | 58 | – | 58 | 136 | 55 |
| Dérivés négociés en Bourse | – | – | – | 53 | 2 | – | – | – | 20 | 1 |
| | 41 | 2 | 43 | 181 | 90 | 58 | – | 58 | 156 | 56 |
| Dérivés sur autres marchandises | | | | | | | | | | |
| Dérivés de gré à gré | 4 106 | 2 | 4 108 | 6 246 | 1 788 | 1 293 | 25 | 1 318 | 2 365 | 866 |
| Dérivés négociés en Bourse | 17 | – | 17 | 2 506 | 100 | 3 | – | 3 | 1 291 | 52 |
| | 4 123 | 2 | 4 125 | 8 752 | 1 888 | 1 296 | 25 | 1 321 | 3 656 | 918 |
| APR lié à l'exposition à des activités autres que de négociation liée aux contreparties centrales | | | | | 306 | | | | | 213 |
| APR lié à l'exigence de fonds propres en regard des REC | | | | | 7 174 | | | | | 7 202 |
| Total des dérivés | 9 448 \$ | 830 \$ | 10 278 \$ | 30 764 \$ | 14 189 \$ | 7 597 \$ | 1 194 \$ | 8 791 \$ | 25 750 \$ | 14 156 \$ |

- 1) Depuis le T2/20, nous avons adopté l'AMI pour le calcul de l'exposition au risque de crédit de contrepartie lié à des opérations sur dérivés admissibles, ce qui a eu une incidence sur les ECD et les actifs pondérés en fonction des risques. Certains dérivés ne sont pas admissibles à l'AMI et l'AS-RCC et demeurent assujettis à l'AS-RCC.
- 2) Le coût de remplacement courant reflète la valeur actuelle des dérivés selon l'évaluation à la valeur de marché, contrebalancée par les garanties financières admissibles, le cas échéant.
- 3) Selon l'AMI, l'EPAE est utilisée pour calculer au moyen de simulations les expositions attendues, en tenant compte des variations prévues des facteurs de risque sous-jacents et des accords de compensation et des accords accessoires. L'ECD est calculée en multipliant l'EPAE par le facteur alpha prescrit de 1,4. L'ECD selon l'AS-RCC correspond à la somme du coût de remplacement et des expositions futures éventuelles, multipliée par le facteur alpha prescrit de 1,4.

Le tableau ci-après présente le coût de remplacement courant des dérivés en fonction de la répartition géographique fondée sur l'emplacement de la contrepartie au dérivé :

| | 2021 | | | | | | | | 2020 | | | |
|--------------------------|-----------------|-----------------|-----------------|------------------|-----------------|-----------------|-----------------|-----------------|-------------|------------|-------------|-------|
| | Canada | | | | États-Unis | | | | Autres pays | | | Total |
| | Canada | États-Unis | Autres pays | Total | Canada | États-Unis | Autres pays | Total | Canada | États-Unis | Autres pays | Total |
| Dérivés | | | | | | | | | | | | |
| Par type de contrepartie | | | | | | | | | | | | |
| Institutions financières | 558 \$ | 1 693 \$ | 1 130 \$ | 3 381 \$ | 921 \$ | 949 \$ | 1 156 \$ | 3 026 \$ | | | | |
| Gouvernements | 641 | 1 | 17 | 659 | 982 | – | 4 | 986 | | | | |
| Entreprises | 1 824 | 3 445 | 969 | 6 238 | 1 823 | 1 774 | 1 182 | 4 779 | | | | |
| Total des dérivés | 3 023 \$ | 5 139 \$ | 2 116 \$ | 10 278 \$ | 3 726 \$ | 2 723 \$ | 2 342 \$ | 8 791 \$ | | | | |

Note 14 | Couvertures désignées aux fins comptables**Comptabilité de couverture**

Nous appliquons la comptabilité de couverture dans le cadre de la gestion du risque de marché lié à certains portefeuilles autres que de négociation par suite de fluctuations des taux d'intérêt, des taux de change et des cours des actions. Pour plus de précisions au sujet de notre stratégie de gestion du risque, se reporter aux parties ombragées de la section portant sur les activités autres que de négociation du rapport de gestion. Se reporter à la note 13 pour plus de précisions sur les dérivés utilisés par la CIBC.

Risque de taux d'intérêt

La plupart de nos contrats de dérivés utilisés pour couvrir certaines de nos expositions au risque de taux d'intérêt de référence sont des swaps de taux d'intérêt. Pour les couvertures de juste valeur, nous convertissons certaines de nos expositions au risque de taux d'intérêt fixe des instruments financiers couverts en expositions au risque de taux d'intérêt variable. Pour les couvertures de flux de trésorerie, nous convertissons certaines de nos expositions à la variabilité des flux de trésorerie de nos instruments à taux variable en expositions à taux d'intérêt fixe.

Risque de change

Pour les couvertures de juste valeur, nous avons principalement recours à différentes combinaisons de swaps combinés de taux d'intérêt et de devises et de swaps de taux d'intérêt afin de couvrir nos expositions au risque de change ainsi qu'au risque de taux d'intérêt en convertissant l'exposition au risque de change à taux fixe en exposition liée à la monnaie fonctionnelle à taux variable.

Pour les couvertures de flux de trésorerie, la plupart de nos contrats de dérivés sont utilisés afin de couvrir notre exposition à la variabilité des flux de trésorerie découlant des fluctuations des taux de change et se composent surtout de swaps combinés de taux d'intérêt et de devises.

Pour les couvertures d'investissements nets dans des établissements à l'étranger, nous utilisons une combinaison d'éléments du passif-dépôts libellés en monnaies étrangères et de contrats de change à terme pour gérer notre exposition au risque de change de nos investissements nets dans des établissements à l'étranger dont la monnaie fonctionnelle n'est pas le dollar canadien.

Risque lié au cours de l'action

Nous utilisons les swaps sur rendement total réglé en espèces dans les relations de couverture de flux de trésorerie désignées afin de couvrir l'incidence de la variation du cours de l'action de la CIBC sur certaines attributions de rémunération comportant des paiements fondés sur des actions réglées en espèces. Pour plus de précisions sur les régimes de rémunération fondée sur des actions réglés en espèces, se reporter à la note 18.

Pour les relations de couverture susmentionnées, l'efficacité de la couverture est déterminée au commencement de la relation de couverture et sur une base continue, principalement au moyen de la méthode de compensation. Les sources d'inefficacité de la couverture sont surtout attribuables aux facteurs suivants :

- L'utilisation d'instruments de couverture d'une juste valeur non nulle au commencement de la relation de couverture;
- Les écarts de taux fixes, lorsque les taux d'intérêt contractuels des éléments couverts à taux fixe sont désignés;
- Les écarts dans les facteurs d'actualisation entre l'élément couvert et l'instrument de couverture découlant des différentes fréquences de rajustement du taux et du calendrier des flux de trésorerie;
- Les écarts dans les courbes d'actualisation pour déterminer les ajustements de base des éléments couverts et de la juste valeur des dérivés de couverture, découlant notamment de l'application de swaps indiciels à un jour et du REC à l'évaluation des dérivés, le cas échéant.

Instruments de couverture désignés

Le tableau suivant présente un sommaire des instruments financiers dérivés désignés comme instruments de couverture :

| En millions de dollars, aux 31 octobre | Valeur nominale de l'instrument de couverture ^{1,2} | Fourchette d'échéance | | | Juste valeur des dérivés de couverture | | Profits (pertes) découlant de la variation de la juste valeur utilisés aux fins du calcul de l'inefficacité de la couverture | |
|--|--|-----------------------|--------------|---------------|--|----------|--|----------|
| | | Moins de 1 an | De 1 à 5 ans | Plus de 5 ans | Actif | Passif | | |
| 2021 | Couvertures de flux de trésorerie | | | | | | | |
| | Risque de change | | | | | | | |
| | Swaps combinés de taux d'intérêt et de devises | 13 002 \$ | 6 605 \$ | 6 397 \$ | – \$ | 165 \$ | 191 \$ | (55)\$ |
| | Risque de taux d'intérêt | | | | | | | |
| | Swaps de taux d'intérêt | 12 073 | 4 846 | 7 227 | – | – | – | (223) |
| | Risque lié au cours de l'action | | | | | | | |
| | Swaps d'actions | 1 679 | 964 | 715 | – | 44 | 1 | 529 |
| | | 26 754 \$ | 12 415 \$ | 14 339 \$ | – \$ | 209 \$ | 192 \$ | 251 \$ |
| | Couvertures d'investissements nets dans des établissements à l'étranger | | | | | | | |
| | Risque de change | | | | | | | |
| | Contrats de change à terme | 226 \$ | 226 \$ | – \$ | – \$ | 1 \$ | 1 \$ | 14 \$ |
| | Dépôts ³ | 24 116 | 24 116 | – | – | s. o. | s. o. | 1 534 |
| | | 24 342 \$ | 24 342 \$ | – \$ | – \$ | 1 \$ | 1 \$ | 1 548 \$ |
| | Couvertures de juste valeur | | | | | | | |
| | Risque de taux d'intérêt | | | | | | | |
| | Swaps de taux d'intérêt | 190 769 \$ | 72 010 \$ | 99 532 \$ | 19 227 \$ | 152 \$ | 162 \$ | 1 018 \$ |
| | Risque de taux d'intérêt et risque de change | | | | | | | |
| | Swaps combinés de taux d'intérêt et de devises | 38 213 | 7 804 | 23 483 | 6 926 | 478 | 1 391 | 48 |
| | Swaps de taux d'intérêt | 20 907 | 4 113 | 13 692 | 3 102 | – | – | (260) |
| | | 249 889 \$ | 83 927 \$ | 136 707 \$ | 29 255 \$ | 630 \$ | 1 553 \$ | 806 \$ |
| | | 300 985 \$ | 120 684 \$ | 151 046 \$ | 29 255 \$ | 840 \$ | 1 746 \$ | 2 605 \$ |
| 2020 | Couvertures de flux de trésorerie | | | | | | | |
| | Risque de change | | | | | | | |
| | Swaps combinés de taux d'intérêt et de devises | 7 329 \$ | 3 692 \$ | 3 637 \$ | – \$ | 134 \$ | 161 \$ | 43 \$ |
| | Risque de taux d'intérêt | | | | | | | |
| | Swaps de taux d'intérêt | 15 104 | 6 085 | 9 019 | – | 13 | – | 320 |
| | Risque lié au cours de l'action | | | | | | | |
| | Swaps d'actions | 1 171 | 1 012 | 159 | – | 5 | 23 | (131) |
| | | 23 604 \$ | 10 789 \$ | 12 815 \$ | – \$ | 152 \$ | 184 \$ | 232 \$ |
| | Couvertures d'investissements nets dans des établissements à l'étranger | | | | | | | |
| | Risque de change | | | | | | | |
| | Contrats de change à terme | 247 \$ | 247 \$ | – \$ | – \$ | – \$ | – \$ | (2)\$ |
| | Dépôts ³ | 20 409 | 20 409 | – | – | s. o. | s. o. | (154) |
| | | 20 656 \$ | 20 656 \$ | – \$ | – \$ | – \$ | – \$ | (156)\$ |
| | Couvertures de juste valeur | | | | | | | |
| | Risque de taux d'intérêt | | | | | | | |
| | Swaps de taux d'intérêt | 205 518 \$ | 61 911 \$ | 126 570 \$ | 17 037 \$ | 170 \$ | 194 \$ | (815)\$ |
| | Risque de taux d'intérêt et risque de change | | | | | | | |
| | Swaps combinés de taux d'intérêt et de devises | 34 329 | 2 185 | 26 689 | 5 455 | 795 | 486 | (26) |
| | Swaps de taux d'intérêt | 17 025 | – | 14 311 | 2 714 | – | 5 | 66 |
| | | 256 872 \$ | 64 096 \$ | 167 570 \$ | 25 206 \$ | 965 \$ | 685 \$ | (775)\$ |
| | | 301 132 \$ | 95 541 \$ | 180 385 \$ | 25 206 \$ | 1 117 \$ | 869 \$ | (699)\$ |

1) Pour certaines relations de couverture, nous utilisons une combinaison de dérivés pour couvrir les expositions sous-jacentes, par conséquent, les montants notionnels des dérivés dépassent généralement la valeur comptable des éléments couverts.

2) Au 31 octobre 2021, le montant notionnel de nos dérivés dans des relations de couverture désignées qui étaient fondées sur le LIBOR en \$ US et dont l'échéance était ultérieure au 30 juin 2023 et sur le LIBOR en francs suisses et en livres sterling dont les échéances étaient ultérieures au 31 décembre 2021 était respectivement de 39 G\$ et 9 G\$. Se reporter à la section Réforme des taux d'intérêt de référence de la note 1 pour plus de précisions.

3) Les montants notionnels représentent le montant en capital des dépôts au 31 octobre 2021 et au 31 octobre 2020.

s. o. Sans objet.

Le tableau suivant fait état du taux ou du cours moyen des dérivés de couverture :

| Aux 31 octobre | | Taux de change moyen ¹ | Taux d'intérêt fixe moyen ¹ | Cours moyen |
|----------------|--|-------------------------------------|---|---|
| 2021 | Couvertures de flux de trésorerie | | | |
| | Risque de change | | | |
| | Swaps combinés de taux d'intérêt et de devises | AUD – CAD GBP – CAD | 0,94 1,72 | s. o. s. o. |
| | Risque de taux d'intérêt | | | |
| | Swaps de taux d'intérêt | | s. o. s. o. | \$ CA \$ US |
| | | | 1,57 % 0,77 % | s. o. s. o. |
| | Risque lié au cours de l'action | | | |
| | Swaps d'actions | | s. o. | s. o. |
| | | | | 118,17 \$ |
| | Couvertures d'investissements nets dans des établissements à l'étranger | | | |
| | Risque de change | | | |
| | Contrats de change à terme | AUD – CAD HKD – CAD | 0,92 0,16 | s. o. s. o. |
| | Couvertures de juste valeur | | | |
| | Risque de taux d'intérêt | | | |
| | Swaps de taux d'intérêt | | s. o. | \$ CA |
| | Risque de taux d'intérêt et risque de change | | | 1,37 % |
| | Swaps combinés de taux d'intérêt et de devises | EUR – CAD GBP – CAD USD – CAD | 1,50 1,66 1,27 | 0,08 % 1,31 % 1,29 % |
| | | | s. o. s. o. s. o. | s. o. s. o. s. o. |
| | Swaps de taux d'intérêt | | s. o. s. o. s. o. | CHF EUR GBP |
| | | | (0,02)% (0,39)% 0,71 % | s. o. s. o. s. o. |
| 2020 | Couvertures de flux de trésorerie | | | |
| | Risque de change | | | |
| | Swaps combinés de taux d'intérêt et de devises | AUD – CAD EUR – CAD GBP – CAD | 0,97 1,51 1,68 | s. o. s. o. s. o. |
| | Risque de taux d'intérêt | | | |
| | Swaps de taux d'intérêt | | s. o. s. o. | \$ CA \$ US |
| | | | | 1,60 % 1,65 % |
| | Risque lié au cours de l'action | | | |
| | Swaps d'actions | | s. o. | s. o. |
| | | | | 105,11 \$ |
| | Couvertures d'investissements nets dans des établissements à l'étranger | | | |
| | Risque de change | | | |
| | Contrats de change à terme | AUD – CAD HKD – CAD | 0,93 0,17 | s. o. s. o. |
| | Couvertures de juste valeur | | | |
| | Risque de taux d'intérêt | | | |
| | Swaps de taux d'intérêt | | s. o. | \$ CA |
| | Risque de taux d'intérêt et risque de change | | | 1,52 % |
| | Swaps combinés de taux d'intérêt et de devises | EUR – CAD GBP – CAD USD – CAD | 1,41 1,65 1,36 | 0,12 % 1,06 % 1,69 % |
| | | | s. o. s. o. s. o. | s. o. s. o. s. o. |
| | Swaps de taux d'intérêt | | s. o. s. o. s. o. | CHF EUR GBP |
| | | | (0,41)% 0,00 % 0,71 % | s. o. s. o. s. o. |

1) Comprend les taux de change moyens et les taux d'intérêt liés aux relations de couverture importantes.
s. o. Sans objet.

Éléments désignés à titre d'éléments couverts

Le tableau suivant donne des précisions sur les éléments désignés à titre d'éléments couverts :

| En millions de dollars, aux 31 octobre ou pour les exercices clos à ces dates | Valeur comptable de l'élément couvert | | Cumul des ajustements de couverture de juste valeur apportés à l'élément couvert | | Profits (pertes) découlant de la variation de la juste valeur utilisés aux fins du calcul de l'inefficacité de la couverture |
|--|---------------------------------------|-------------------|--|-----------------|--|
| | Actif | Passif | Actif | Passif | |
| 2021 | | | | | |
| Couvertures de flux de trésorerie¹ | | | | | |
| Risque de change | | | | | |
| Dépôts | – \$ | 5 514 \$ | s. o. | s. o. | 54 \$ |
| Risque de taux d'intérêt | | | | | |
| Prêts | 12 070 | – | s. o. | s. o. | 223 |
| Risque lié au cours de l'action | | | | | |
| Païement fondé sur des actions | – | 1 549 | s. o. | s. o. | (529) |
| | 12 070 \$ | 7 063 \$ | s. o. | s. o. | (252)\$ |
| Couvertures d'investissements nets dans des établissements à l'étranger | 24 342 \$ | – \$ | s. o. | s. o. | (1 548)\$ |
| Couvertures de juste valeur² | | | | | |
| Risque de taux d'intérêt | | | | | |
| Valeurs mobilières | 31 661 \$ | – \$ | (243)\$ | – \$ | (1 403)\$ |
| Prêts | 45 180 | – | (583) | – | (1 340) |
| Dépôts | – | 91 414 | – | (261) | 1 568 |
| Titres secondaires | – | 5 419 | – | 10 | 192 |
| Risque de taux d'intérêt et risque de change | | | | | |
| Dépôts | – | 19 662 | – | (154) | 217 |
| | 76 841 \$ | 116 495 \$ | (826)\$ | (405)\$ | (766)\$ |
| 2020 | | | | | |
| Couvertures de flux de trésorerie¹ | | | | | |
| Risque de change | | | | | |
| Dépôts | – \$ | 3 132 \$ | s. o. | s. o. | (44)\$ |
| Risque de taux d'intérêt | | | | | |
| Prêts | 15 092 | – | s. o. | s. o. | (320) |
| Risque lié au cours de l'action | | | | | |
| Païement fondé sur des actions | – | 1 061 | s. o. | s. o. | 131 |
| | 15 092 \$ | 4 193 \$ | s. o. | s. o. | (233)\$ |
| Couvertures d'investissements nets dans des établissements à l'étranger | 20 656 \$ | – \$ | s. o. | s. o. | 156 \$ |
| Couvertures de juste valeur² | | | | | |
| Risque de taux d'intérêt | | | | | |
| Valeurs mobilières | 33 319 \$ | – \$ | 1 347 \$ | – \$ | 783 \$ |
| Prêts | 62 171 | – | 1 005 | – | 1 161 |
| Dépôts | – | 90 597 | – | 1 466 | (1 019) |
| Titres secondaires | – | 4 632 | – | 202 | (113) |
| Risque de taux d'intérêt et risque de change | | | | | |
| Prêts | 5 | – | – | – | – |
| Dépôts | – | 17 331 | – | 81 | (35) |
| | 95 495 \$ | 112 560 \$ | 2 352 \$ | 1 749 \$ | 777 \$ |

1) Au 31 octobre 2021, le solde du cumul des autres éléments du résultat global lié aux couvertures des flux de trésorerie qui ont pris fin correspondait à un profit net de 73 M\$ (134 M\$ en 2020).

2) Au 31 octobre 2021, le cumul de l'ajustement de couvertures de juste valeur au titre de l'actif net restant dans le bilan consolidé lié aux couvertures de juste valeur qui ont pris fin était de 44 M\$ (actif net de 75 M\$ en 2020).

s. o. Sans objet.

Profits (pertes) liés à la comptabilité de couverture dans le compte de résultat consolidé

| En millions de dollars, pour les exercices clos les 31 octobre | Solde d'ouverture du cumul des autres éléments du résultat global – réserve de couverture (après impôt) | Variation de la valeur de l'instrument détenu à des fins de couverture comptabilisée dans les autres éléments du résultat global (avant impôt) | Montant du cumul des autres éléments du résultat global reclassé en résultat (avant impôt) ¹ | Économie (charge) d'impôt | Solde de clôture du cumul des autres éléments du résultat global – réserve de couverture (après impôt) | Profits (pertes) liés à l'inefficacité des couvertures comptabilisés dans le compte de résultat |
|---|---|--|---|---------------------------|--|---|
| 2021 | | | | | | |
| Couvertures de flux de trésorerie | | | | | | |
| Risque de change | (2)\$ | (64)\$ | 57 \$ | 2 \$ | (7)\$ | – \$ |
| Risque de taux d'intérêt | 279 | (223) | (63) | 75 | 68 | – |
| Risque lié au cours de l'action | (3) | 529 | (421) | (29) | 76 | – |
| | 274 \$ | 242 \$ | (427)\$ | 48 \$ | 137 \$ | – \$ |
| Couvertures d'investissements nets dans des établissements à l'étranger – risque de change | | | | | | |
| Transactions de couverture d'investissements nets dans des établissements à l'étranger | (1 341)\$ | 1 548 \$ | – \$ | (53)\$ | 154 \$ | – \$ |
| 2020 | | | | | | |
| Couvertures de flux de trésorerie | | | | | | |
| Risque de change | (2)\$ | 4 \$ | (4)\$ | – \$ | (2)\$ | (2)\$ |
| Risque de taux d'intérêt | 98 | 320 | (74) | (65) | 279 | – |
| Risque lié au cours de l'action | 17 | (131) | 104 | 7 | (3) | – |
| | 113 \$ | 193 \$ | 26 \$ | (58)\$ | 274 \$ | (2)\$ |
| Couvertures d'investissements nets dans des établissements à l'étranger – risque de change | | | | | | |
| Transactions de couverture d'investissements nets dans des établissements à l'étranger | (1 139)\$ | (156)\$ | – \$ | (46)\$ | (1 341)\$ | – \$ |

1) Au cours de l'exercice clos le 31 octobre 2021, le montant reclassé du cumul des autres éléments du résultat global en résultat net pour ce qui est des couvertures de flux de trésorerie des transactions prévues qui n'étaient plus susceptibles de se produire était négligeable (montant négligeable en 2020).

Profits (pertes) liés à la comptabilité de couverture dans le compte de résultat consolidé

| En millions de dollars, pour les exercices clos les 31 octobre | | Profits (pertes) sur instruments de couverture | Profits (pertes) sur éléments couverts attribuables aux risques couverts | Profits (pertes) liés à l'inefficacité des couvertures comptabilisés dans le compte de résultat |
|--|--|--|--|---|
| 2021 | Couvertures de juste valeur | | | |
| | Risque de taux d'intérêt | 1 018 \$ | (983)\$ | 35 \$ |
| | Risque de taux d'intérêt et risque de change | (212) | 217 | 5 |
| | | 806 \$ | (766)\$ | 40 \$ |
| 2020 | Couvertures de juste valeur | | | |
| | Risque de taux d'intérêt | (815)\$ | 812 \$ | (3)\$ |
| | Risque de taux d'intérêt et risque de change | 40 | (35) | 5 |
| | | (775)\$ | 777 \$ | 2 \$ |

Note 15 | Titres secondaires

Les émissions de titres de créance du tableau ci-après constituent des obligations non garanties en cours de la CIBC et de ses filiales et sont subordonnées au droit des déposants et d'autres créanciers conformément aux dispositions qui y sont prévues. Les titres de créance libellés en monnaies étrangères servent à financer des actifs libellés en monnaies étrangères. Tout rachat est assujéti à une approbation réglementaire.

Conditions rattachées aux titres secondaires

| En millions de dollars, aux 31 octobre | | Date de rachat la plus proche | | 2021 | 2020 |
|--|-------------------------------|--|-------------------------------|-----------------|-------------------------------|
| Taux d'intérêt % | Date d'échéance contractuelle | Canada ¹ et de la valeur nominale | À la valeur nominale | Valeur nominale | Valeur comptable ² |
| | | | Libellés en monnaie étrangère | Valeur nominale | Valeur comptable ² |
| 5,75 ³ | 11 juillet 2024 ⁴ | | 175 M\$ TT | 32 \$ | 32 \$ |
| 3,42 ^{5,6} | 26 janvier 2026 | 26 janvier 2021 ⁷ | | – | – |
| 3,45 ^{5,8} | 4 avril 2028 | 4 avril 2023 | | 1 500 | 1 525 |
| 8,70 | 25 mai 2029 ⁴ | | | 25 | 37 |
| 2,95 ^{5,9} | 19 juin 2029 | | 19 juin 2024 | 1 500 | 1 484 |
| 2,01 ¹⁰ | 21 juillet 2030 | | 21 juillet 2025 | 1 000 | 976 |
| 11,60 | 7 janvier 2031 | 7 janvier 1996 | | 200 | 196 |
| 1,96 ¹¹ | 21 avril 2031 | | 21 avril 2026 | 1 000 | 976 |
| 10,80 | 15 mai 2031 | 15 mai 2021 | | 150 | 146 |
| 8,70 | 25 mai 2032 ⁴ | | | 25 | 39 |
| 8,70 | 25 mai 2033 ⁴ | | | 25 | 40 |
| 8,70 | 25 mai 2035 ⁴ | | | 25 | 42 |
| Variable ¹² | 31 juillet 2084 | | 27 juillet 1990 | 47 | 47 |
| Variable ¹⁴ | 31 août 2085 | | 20 août 1991 | 14 | 14 |
| | | | | 5 543 | 5 554 |
| | | | | (15) | (15) |
| | | | | 5 561 | 5 766 |
| | | | | (54) | (54) |
| | | | | 5 528 \$ | 5 539 \$ |
| | | | | 5 507 \$ | 5 712 \$ |

Titres secondaires vendus à découvert (détenus) à des fins de transaction

- Le prix établi selon le rendement des obligations du Canada est le prix qui est déterminé au moment du rachat dans le but de procurer un rendement jusqu'à l'échéance égal au rendement d'une obligation du gouvernement du Canada assortie d'une échéance appropriée, majoré d'une marge prédéterminée.
- La valeur comptable des billets subordonnés à taux fixe reflète l'incidence des couvertures de taux d'intérêt dans une relation de couverture efficace.
- Billets à terme subordonnés garantis en dollars de Trinité-et-Tobago émis le 11 juillet 2018 par FirstCaribbean International Bank (Trinidad and Tobago) Limited, filiale de CIBC FirstCaribbean, et garantis par CIBC FirstCaribbean de manière subordonnée.
- Ne peuvent être rachetés avant la date d'échéance.
- Les débiteures sont également assujétiées à la disposition relative aux fonds propres d'urgence en cas de non-viabilité (FPUNV), qui sont nécessaires pour que les débiteures soient admissibles à titre de fonds propres réglementaires de deuxième catégorie selon Bâle III. Par conséquent, les débiteures sont automatiquement converties en actions ordinaires à la survenance d'un événement déclencheur, tel qu'il a été décrit dans les lignes directrices sur les normes de fonds propres. En pareil cas, les débiteures sont convertibles en un certain nombre d'actions ordinaires, déterminé en divisant 150 % de la valeur nominale, plus les intérêts courus non payés, par le cours moyen de l'action ordinaire (au sens qui en est donné dans les suppléments de prospectus pertinents), sous réserve d'un prix minimal de 5,00 \$ l'action (sous réserve d'un ajustement dans certaines situations, tel qu'il est décrit dans les suppléments de prospectus pertinents).
- Le taux d'intérêt est fixé au taux indiqué jusqu'à la date de rachat la plus proche à la valeur nominale par la CIBC et, par la suite, à un taux de 2,57 % supérieur au taux des acceptations bancaires en dollars canadiens à trois mois.
- Le 26 janvier 2021, nous avons racheté la totalité de nos débiteures d'un montant de 1,0 G\$ portant intérêt à 3,42 % et échéant le 26 janvier 2026. Conformément aux modalités des débiteures, le prix de rachat était équivalant à 100 % du montant en principal, majoré des intérêts courus et impayés sur celui-ci.
- Le taux d'intérêt est fixé au taux indiqué jusqu'à la date de rachat la plus proche à la valeur nominale par la CIBC et, par la suite, à un taux de 1,00 % supérieur au taux des acceptations bancaires en dollars canadiens à trois mois.
- Le taux d'intérêt est fixé au taux indiqué jusqu'à la date de rachat la plus proche à la valeur nominale par la CIBC et, par la suite, à un taux de 1,18 % supérieur au taux des acceptations bancaires en dollars canadiens à trois mois.
- Le taux d'intérêt est fixé au taux indiqué jusqu'à la date de rachat la plus proche à la valeur nominale par la CIBC et, par la suite, à un taux de 1,28 % supérieur au taux des acceptations bancaires en dollars canadiens à trois mois.
- Le taux d'intérêt est fixé au taux indiqué jusqu'à la date de rachat la plus proche à la valeur nominale par la CIBC et, par la suite, à un taux de 0,56 % supérieur au taux des acceptations bancaires en dollars canadiens à trois mois.
- Le taux d'intérêt est fondé sur le LIBOR en \$ US à six mois majoré de 0,25 %.
- Une tranche de 6 M\$ US (21 M\$ US en 2020) de cette émission a été rachetée, puis annulée en 2021.
- Le taux d'intérêt est fondé sur le LIBOR en \$ US à six mois majoré de 0,125 %.
- Une tranche de 2 M\$ US (4 M\$ US en 2020) de cette émission a été rachetée, puis annulée en 2021.

Note 16 | Actions ordinaires et privilégiées et autres instruments de capitaux propres

Le tableau suivant présente le nombre d'actions ordinaires et privilégiées en circulation et les dividendes versés, ainsi que les autres instruments de capitaux propres et les distributions versées sur ceux-ci :

Actions ordinaires et privilégiées en circulation et autres instruments de capitaux propres

En millions de dollars, sauf le nombre d'actions et les montants par action aux 31 octobre ou pour les exercices clos à ces dates

| | 2021 | | | | 2020 | | | | 2019 | | | |
|--|------------------------|-----------|------------------------------------|----------------------|------------------------|-----------|------------------------------------|----------------------|------------------------|-----------|------------------------------------|---------------|
| | Actions en circulation | | Dividendes et distributions versés | | Actions en circulation | | Dividendes et distributions versés | | Actions en circulation | | Dividendes et distributions versés | |
| | Nombre d'actions | Montant | Montant | \$ par action | Nombre d'actions | Montant | Montant | \$ par action | Nombre d'actions | Montant | Montant | \$ par action |
| Actions ordinaires | 450 829 278 | 14 351 \$ | 2 622 \$ | 5,84 \$ | 446 932 750 | 13 892 \$ | 2 592 \$ | 5,82 \$ | 445 325 744 | 13 589 \$ | 2 488 \$ | 5,60 \$ |
| Actions privilégiées de catégorie A | | | | | | | | | | | | |
| Série 39 | 16 000 000 | 400 | 15 | 0,93 | 16 000 000 | 400 | 15 | 0,93 | 16 000 000 | 400 | 16 | 0,96 |
| Série 41 | 12 000 000 | 300 | 12 | 0,98 | 12 000 000 | 300 | 12 | 0,97 | 12 000 000 | 300 | 11 | 0,94 |
| Série 43 | 12 000 000 | 300 | 9 | 0,79 | 12 000 000 | 300 | 10 | 0,87 | 12 000 000 | 300 | 11 | 0,90 |
| Série 45 | 32 000 000 | 800 | 35 | 1,10 | 32 000 000 | 800 | 35 | 1,10 | 32 000 000 | 800 | 35 | 1,10 |
| Série 47 | 18 000 000 | 450 | 20 | 1,13 | 18 000 000 | 450 | 20 | 1,13 | 18 000 000 | 450 | 20 | 1,13 |
| Série 49 | 13 000 000 | 325 | 17 | 1,30 | 13 000 000 | 325 | 17 | 1,30 | 13 000 000 | 325 | 13 | 1,00 |
| Série 51 | 10 000 000 | 250 | 13 | 1,29 | 10 000 000 | 250 | 13 | 1,29 | 10 000 000 | 250 | 5 | 0,53 |
| | | 2 825 \$ | 121 \$ | | | 2 825 \$ | 122 \$ | | | 2 825 \$ | 111 \$ | |
| Actions autodétenues – actions ordinaires | (1 302) | – \$ | | | 152 579 | 16 \$ | | | 15 931 | 2 \$ | | |
| Actions autodétenues – actions privilégiées | (20) | – | | | – | – | | | – | – | | |
| Autres instruments de capitaux propres | | | | | | | | | | | | |
| Billets avec remboursement de capital à recours limité de série 1 ¹ | | 750 \$ | 37 \$ | 4,375 % ² | | 750 \$ | – \$ | 4,375 % ² | | – \$ | – \$ | |
| Billets avec remboursement de capital à recours limité de série 2 ³ | | 750 \$ | – \$ | 4,000 % ² | | – \$ | – \$ | | | – \$ | – \$ | |

1) Se reporter à la section Billets de série 1 avec remboursement de capital à recours limité à 4,375 % (FPUNV) (titres secondaires) ci-après pour plus de précisions.

2) Correspondent au taux d'intérêt annuel applicable aux BRCL émis le 31 octobre de chaque exercice indiqué.

3) Se reporter à la section Billets de série 2 avec remboursement de capital à recours limité à 4,000 % (FPUNV) (titres secondaires) ci-après pour plus de précisions.

Actions ordinaires

Le capital-actions autorisé de la CIBC se compose d'un nombre illimité d'actions ordinaires, sans valeur nominale.

Actions ordinaires émises

En millions de dollars, sauf le nombre d'actions, aux 31 octobre et pour les exercices clos à ces dates

| | 2021 | | 2020 | | 2019 | |
|--|------------------|-----------|------------------|-----------|------------------|-----------|
| | Nombre d'actions | Montant | Nombre d'actions | Montant | Nombre d'actions | Montant |
| Solde au début de l'exercice | 447 085 329 | 13 908 \$ | 445 341 675 | 13 591 \$ | 442 826 380 | 13 243 \$ |
| Émission en vertu de ce qui suit : | | | | | | |
| Régimes de rémunération fondée sur des actions réglées en instruments de capitaux propres ¹ | 1 705 070 | 176 | 823 502 | 87 | 511 567 | 52 |
| Régime d'investissement à l'intention des actionnaires | 1 011 279 | 132 | 1 534 320 | 144 | 1 777 738 | 194 |
| Régime d'achat d'actions par les employés | 1 180 179 | 150 | 1 457 784 | 140 | 1 213 078 | 131 |
| | 450 981 857 | 14 366 \$ | 449 157 281 | 13 962 \$ | 446 328 763 | 13 620 \$ |
| Achat d'actions ordinaires aux fins d'annulation | – | – | (2 208 600) | (68) | (1 000 000) | (30) |
| Actions autodétenues | (153 881) | (15) | 136 648 | 14 | 12 912 | 1 |
| Solde à la fin de l'exercice | 450 827 976 | 14 351 \$ | 447 085 329 | 13 908 \$ | 445 341 675 | 13 591 \$ |

1) Comprennent le règlement d'une contrepartie conditionnelle liée à des acquisitions antérieures.

Actions ordinaires réservées à des fins d'émission

Au 31 octobre 2021, 13 470 943 actions ordinaires (14 996 337 actions en 2020) étaient réservées à des fins d'émission future en vertu des régimes d'options sur actions, 11 837 505 actions ordinaires (12 848 784 actions en 2020) étaient réservées à des fins d'émission future en vertu du régime d'investissement à l'intention des actionnaires, 6 823 960 actions ordinaires (8 183 815 actions en 2020) étaient réservées à des fins d'émission future en vertu du régime d'achat d'actions par les employés et d'autres activités, et 2 397 018 750 actions ordinaires (2 246 208 750 actions en 2020) étaient réservées à des fins d'émission future en vertu d'instruments, notamment une disposition relative aux FPUNV qui exige la conversion en actions ordinaires à la survenance d'un événement déclencheur, tel qu'il est décrit dans les lignes directrices sur les normes de fonds propres.

Offre publique de rachat dans le cours normal des affaires

Le 13 mars 2020, après le début de la pandémie de COVID-19, le BSIF a imposé des mesures temporaires aux institutions financières fédérales, leur enjoignant d'interrompre les processus d'augmentation des dividendes et de rachat d'actions afin d'assurer que les fonds propres supplémentaires disponibles soient utilisés pour soutenir les activités de prêt au Canada. Le BSIF a levé ces mesures temporaires le 4 novembre 2021.

Nous avons l'intention de racheter aux fins d'annulation jusqu'à 10 millions d'actions ordinaires, ou approximativement 2,2 % de nos actions ordinaires en circulation, dans le cadre d'une nouvelle OPRCA, sous réserve de l'approbation de la Bourse de Toronto. Notre OPRCA précédente a pris fin le 3 juin 2020.

Actions privilégiées et autres instruments de capitaux propres

La CIBC est autorisée à émettre un nombre illimité d'actions privilégiées de catégorie A et de catégorie B sans valeur nominale et pouvant être émises en séries sous réserve d'une contrepartie globale maximale de 10 G\$, en tout temps, pour toutes les actions en circulation de chacune des catégories d'actions privilégiées. Il n'y a aucune action privilégiée de catégorie B en circulation actuellement.

Droits et privilèges rattachés aux actions privilégiées et aux autres instruments de capitaux propres

Actions privilégiées de catégorie A

Les actions privilégiées de catégorie A de chacune des séries sont assorties de dividendes trimestriels non cumulatifs. Les actions privilégiées de catégorie A à dividende non cumulatif à taux rajusté des séries 39, 41, 43, 45, 47, 49 et 51 (FPUNV) sont rachetables, sous réserve d'une approbation réglementaire, le cas échéant, au comptant par la CIBC à compter de la date de rachat préétablie aux prix de rachat au comptant indiqués dans les conditions rattachées aux actions privilégiées.

Actions privilégiées de catégorie A à dividende non cumulatif à taux rajusté de série 39 (FPUNV) (actions de série 39)

Le 11 juin 2014, nous avons émis 16 millions d'actions de série 39, d'une valeur nominale de 25,00 \$ l'action, pour un produit brut de 400 M\$. Pour la période initiale de cinq ans jusqu'à la date de rachat la plus rapprochée, soit le 31 juillet 2019, les actions de série 39 étaient assorties de dividendes en espèces versés trimestriellement, lorsque la CIBC en a déclarés, à un taux de 3,90 %. Le taux des dividendes, lesquels sont payables trimestriellement lorsque le conseil en déclare, a été rajusté à 3,713 % pour la période de cinq ans commençant le 31 juillet 2019. Le 31 juillet 2024 et le 31 juillet tous les cinq ans par la suite, le taux des dividendes sera rajusté pour correspondre au taux des obligations de cinq ans du gouvernement du Canada en vigueur à cette date, majoré de 2,32 %.

Les porteurs d'actions de série 39 avaient le droit de convertir leurs actions à raison de une action pour une action privilégiée de catégorie A à taux variable et à dividende non cumulatif de série 40 (FPUNV) (actions de série 40), sous réserve de certaines conditions, le 31 juillet 2019. Puisque les modalités de la conversion n'ont pas été satisfaites, aucune action de série 40 n'a été émise, et toutes les actions de série 39 demeurent en circulation. Les porteurs d'actions de série 39 auront le droit de convertir leurs actions à raison de une action pour une action de série 40, sous réserve de certaines conditions, le 31 juillet 2024 et le 31 juillet tous les cinq ans par la suite. Les porteurs des actions de série 40 auront le droit de recevoir un dividende trimestriel à taux variable, si la CIBC en déclare, à un taux correspondant à celui des bons du Trésor de trois mois du gouvernement du Canada, majoré de 2,32 %. Les porteurs d'actions de série 40 en circulation auront le droit de convertir leurs actions à raison de une action pour une action de série 39, sous réserve de certaines conditions, le 31 juillet 2029 et le 31 juillet tous les cinq ans par la suite.

Sous réserve de l'approbation des autorités de réglementation et de certaines dispositions liées aux actions, nous pouvons racheter en totalité ou en partie les actions de série 39 en circulation à la valeur nominale le 31 juillet 2024 et le 31 juillet tous les cinq ans par la suite; nous pouvons également racheter en totalité ou en partie les actions de série 40 en circulation à la valeur nominale le 31 juillet 2029 et le 31 juillet tous les cinq ans par la suite.

Actions privilégiées de catégorie A à dividende non cumulatif à taux rajusté de série 41 (FPUNV) (actions de série 41)

Le 16 décembre 2014, nous avons émis 12 millions d'actions de série 41, d'une valeur nominale de 25,00 \$ l'action, pour un produit brut de 300 M\$. Pour la période initiale de cinq ans jusqu'à la date de rachat la plus rapprochée, soit le 31 janvier 2020, les actions de série 41 étaient assorties de dividendes en espèces versés trimestriellement, lorsque la CIBC en a déclarés, à un taux de 3,75 %. Le taux des dividendes, lesquels sont payables trimestriellement lorsque le conseil en déclare, a été rajusté à 3,909 % pour la période de cinq ans commençant le 31 janvier 2020. Le 31 janvier 2025 et le 31 janvier tous les cinq ans par la suite, le taux des dividendes sera rajusté pour correspondre au taux des obligations de cinq ans du gouvernement du Canada en vigueur à cette date, majoré de 2,24 %.

Les porteurs d'actions de série 41 avaient le droit de convertir leurs actions à raison de une action pour une action privilégiée de catégorie A à taux variable et à dividende non cumulatif de série 42 (FPUNV) (actions de série 42), sous réserve de certaines conditions, le 31 janvier 2020. Puisque les modalités de la conversion n'ont pas été satisfaites, aucune action de série 42 n'a été émise et toutes les actions de série 41 demeurent en circulation. Les porteurs d'actions de série 41 auront le droit de convertir leurs actions à raison de une action pour une action de série 42, sous réserve de certaines conditions, le 31 janvier 2025 et le 31 janvier tous les cinq ans par la suite. Les porteurs d'actions de série 42 auront le droit de recevoir un dividende trimestriel à taux variable, si la CIBC en déclare, à un taux correspondant à celui des bons du Trésor de trois mois du gouvernement du Canada, majoré de 2,24 %. Les porteurs d'actions de série 42 en circulation auront le droit de convertir leurs actions à raison de une action pour une action de série 41, sous réserve de certaines conditions, le 31 janvier 2030 et le 31 janvier tous les cinq ans par la suite.

Sous réserve de l'approbation des autorités de réglementation et de certaines dispositions liées aux actions, nous pouvons racheter en totalité ou en partie les actions de série 41 en circulation à la valeur nominale le 31 janvier 2025 et le 31 janvier tous les cinq ans par la suite; nous pouvons également racheter en totalité ou en partie les actions de série 42 en circulation à la valeur nominale le 31 janvier 2030 et le 31 janvier tous les cinq ans par la suite.

Actions privilégiées de catégorie A à dividende non cumulatif à taux rajusté de série 43 (FPUNV) (actions de série 43)

Le 11 mars 2015, nous avons émis 12 millions d'actions de série 43, d'une valeur nominale de 25,00 \$ l'action, pour un produit brut de 300 M\$. Pour la période initiale de cinq ans jusqu'à la date de rachat la plus rapprochée, soit le 31 juillet 2020, les actions de série 43 étaient assorties de dividendes en espèces versés trimestriellement, lorsque la CIBC en a déclarés, à un taux de 3,60 %. Le taux des dividendes, lesquels sont payables trimestriellement lorsque le conseil en déclare, a été rajusté à 3,143 % pour la période de cinq ans commençant le 31 juillet 2020. Le 31 juillet 2025 et le 31 juillet tous les cinq ans par la suite, le taux des dividendes sera rajusté pour correspondre au taux des obligations de cinq ans du gouvernement du Canada en vigueur à cette date, majoré de 2,79 %.

Les porteurs d'actions de série 43 avaient le droit de convertir leurs actions à raison de une action pour une action privilégiée de catégorie A à taux variable et à dividende non cumulatif de série 44 (FPUNV) (actions de série 44), sous réserve de certaines conditions, le 31 juillet 2020. Puisque les modalités de la conversion n'ont pas été satisfaites, aucune action de série 44 n'a été émise et toutes les actions de série 43 demeurent en circulation. Les porteurs d'actions de série 43 auront le droit de convertir leurs actions à raison de une action pour une action de série 44, sous réserve de certaines conditions, le 31 juillet 2025 et le 31 juillet tous les cinq ans par la suite. Les porteurs d'actions de série 44 auront le droit de recevoir un dividende trimestriel à taux variable, si la CIBC en déclare, à un taux correspondant à celui des bons du Trésor de trois mois du gouvernement du Canada, majoré de 2,79 %. Les porteurs d'actions de série 44 en circulation auront le droit de convertir leurs actions à raison de une action pour une action de série 43, sous réserve de certaines conditions, le 31 juillet 2030 et le 31 juillet tous les cinq ans par la suite.

Sous réserve de l'approbation des autorités de réglementation et de certaines dispositions liées aux actions, nous pouvons racheter en totalité ou en partie les actions de série 43 en circulation à la valeur nominale le 31 juillet 2025 et le 31 juillet tous les cinq ans par la suite; nous pouvons également racheter en totalité ou en partie les actions de série 44 en circulation à la valeur nominale le 31 juillet 2030 et le 31 juillet tous les cinq ans par la suite.

Actions privilégiées de catégorie A à dividende non cumulatif à taux rajusté de série 45 (FPUNV) (actions de série 45)

Le 2 juin 2017, nous avons émis 32 millions d'actions de série 45 d'une valeur nominale de 25,00 \$ l'action, pour un produit brut de 800 M\$. Pour la période initiale de cinq ans jusqu'à la date de rachat la plus rapprochée, soit le 31 juillet 2022, les actions de série 45 sont assorties de dividendes en espèces versés trimestriellement, lorsque la CIBC en déclare, à un taux de 4,40 %. Le 31 juillet 2022 et le 31 juillet tous les cinq ans par la suite, le taux des dividendes sera rajusté pour correspondre au taux des obligations de cinq ans du gouvernement du Canada en vigueur à cette date, majoré de 3,38 %.

Les porteurs d'actions de série 45 auront le droit de convertir leurs actions à raison de une action pour une action privilégiée de catégorie A à taux variable et à dividende non cumulatif de série 46 (FPUNV) (actions de série 46), sous réserve de certaines conditions, le 31 juillet 2022 et le 31 juillet tous les cinq ans par la suite. Les porteurs d'actions de série 46 auront le droit de recevoir un dividende trimestriel à taux variable, si la CIBC en déclare, à un taux correspondant à celui des bons du Trésor de trois mois du gouvernement du Canada, majoré de 3,38 %. Les porteurs d'actions de série 46 en circulation auront le droit de convertir leurs actions à raison de une action pour une action de série 45, sous réserve de certaines conditions, le 31 juillet 2027 et le 31 juillet tous les cinq ans par la suite.

Sous réserve de l'approbation des autorités de réglementation et de certaines dispositions liées aux actions, nous pouvons racheter en totalité ou en partie les actions de série 45 en circulation à la valeur nominale le 31 juillet 2022 et le 31 juillet tous les cinq ans par la suite; nous pouvons également racheter en totalité ou en partie les actions de série 46 en circulation à la valeur nominale le 31 juillet 2027 et le 31 juillet tous les cinq ans par la suite.

Actions privilégiées de catégorie A à dividende non cumulatif à taux rajusté de série 47 (FPUNV) (actions de série 47)

Le 18 janvier 2018, nous avons émis 18 millions d'actions privilégiées de catégorie A à dividende non cumulatif à taux rajusté de série 47 (FPUNV) (actions de série 47) d'une valeur nominale de 25,00 \$ l'action, pour un produit brut de 450 M\$. Pour la période initiale de cinq ans jusqu'à la date de rachat la plus rapprochée, soit le 31 janvier 2023, les actions de série 47 sont assorties de dividendes en espèces versés trimestriellement, lorsque la CIBC en déclare, à un taux de 4,50 %. Le 31 janvier 2023 et le 31 janvier tous les cinq ans par la suite, le taux des dividendes sera rajusté pour correspondre au taux des obligations de cinq ans du gouvernement du Canada en vigueur à cette date, majoré de 2,45 %.

Les porteurs d'actions de série 47 auront le droit de convertir leurs actions à raison de une action pour une action privilégiée de catégorie A à taux variable et à dividende non cumulatif de série 48 (FPUNV) (actions de série 48), sous réserve de certaines conditions, le 31 janvier 2023 et le 31 janvier tous les cinq ans par la suite. Les porteurs d'actions de série 48 auront le droit de recevoir un dividende trimestriel à taux variable, si la CIBC en déclare, à un taux correspondant à celui des bons du Trésor de trois mois du gouvernement du Canada, majoré de 2,45 %. Les porteurs d'actions de série 48 en circulation auront le droit de convertir leurs actions à raison de une action pour une action de série 47, sous réserve de certaines conditions, le 31 janvier 2028 et le 31 janvier tous les cinq ans par la suite.

Sous réserve de l'approbation des autorités de réglementation et de certaines dispositions liées aux actions, nous pouvons racheter en totalité ou en partie les actions de série 47 en circulation à la valeur nominale le 31 janvier 2023 et le 31 janvier tous les cinq ans par la suite; nous pouvons également racheter en totalité ou en partie les actions de série 48 en circulation à la valeur nominale le 31 janvier 2028 et le 31 janvier tous les cinq ans par la suite.

Actions privilégiées de catégorie A à dividende non cumulatif à taux rajusté de série 49 (FPUNV) (actions de série 49)

Le 22 janvier 2019, nous avons émis 13 millions d'actions privilégiées de catégorie A à dividende non cumulatif à taux rajusté de série 49 (FPUNV) (actions de série 49) d'une valeur nominale de 25,00 \$ l'action, pour un produit brut de 325 M\$. Pour la période initiale de cinq ans jusqu'à la date de rachat la plus rapprochée, soit le 30 avril 2024, les actions de série 49 sont assorties de dividendes en espèces versés trimestriellement, lorsque la CIBC en déclare, à un taux de 5,20 %. Le 30 avril 2024 et le 30 avril tous les cinq ans par la suite, le taux des dividendes sera rajusté pour correspondre au taux des obligations de cinq ans du gouvernement du Canada en vigueur à cette date, majoré de 3,31 %.

Les porteurs d'actions de série 49 auront le droit de convertir leurs actions à raison de une action pour une action privilégiée de catégorie A à taux variable et à dividende non cumulatif de série 50 (FPUNV) (actions de série 50), sous réserve de certaines conditions, le 30 avril 2024 et le 30 avril tous les cinq ans par la suite. Les porteurs des actions de série 50 auront le droit de recevoir un dividende trimestriel à taux variable, si la CIBC en déclare, à un taux correspondant à celui des bons du Trésor de trois mois du gouvernement du Canada, majoré de 3,31 %. Les porteurs d'actions de série 50 en circulation auront le droit de convertir leurs actions à raison de une action pour une action de série 49, sous réserve de certaines conditions, le 30 avril 2029 et le 30 avril tous les cinq ans par la suite.

Sous réserve de l'approbation des autorités de réglementation et de certaines dispositions liées aux actions, nous pouvons racheter en totalité ou en partie les actions de série 49 en circulation à la valeur nominale le 30 avril 2024 et le 30 avril tous les cinq ans par la suite; nous pouvons également racheter en totalité ou en partie les actions de série 50 en circulation à la valeur nominale le 30 avril 2029 et le 30 avril tous les cinq ans par la suite.

Actions privilégiées de catégorie A à dividende non cumulatif à taux rajusté de série 51 (FPUNV) (actions de série 51)

Le 4 juin 2019, nous avons émis 10 millions d'actions privilégiées de catégorie A à dividende non cumulatif à taux rajusté de série 51 (FPUNV) (actions de série 51) d'une valeur nominale de 25,00 \$ l'action, pour un produit brut de 250 M\$. Pour la période initiale de cinq ans jusqu'à la date de rachat la plus rapprochée, soit le 31 juillet 2024, les actions de série 51 sont assorties de dividendes en espèces versés trimestriellement, lorsque la CIBC en déclare, à un taux de 5,15 %. Le 31 juillet 2024 et le 31 juillet tous les cinq ans par la suite, le taux des dividendes sera rajusté pour correspondre au taux des obligations de cinq ans du gouvernement du Canada en vigueur à cette date, majoré de 3,62 %.

Les porteurs d'actions de série 51 auront le droit de convertir leurs actions à raison de une action pour une action privilégiée de catégorie A à taux variable et à dividende non cumulatif de série 52 (FPUNV) (actions de série 52), sous réserve de certaines conditions, le 31 juillet 2024 et le 31 juillet tous les cinq ans par la suite. Les porteurs d'actions de série 52 auront le droit de recevoir un dividende trimestriel à taux variable, si la CIBC en déclare, à un taux correspondant à celui des bons du Trésor de trois mois du gouvernement du Canada, majoré de 3,62 %. Les porteurs d'actions de série 52 en circulation auront le droit de convertir leurs actions à raison de une action pour une action de série 51, sous réserve de certaines conditions, le 31 juillet 2029 et le 31 juillet tous les cinq ans par la suite.

Sous réserve de l'approbation des autorités de réglementation et de certaines dispositions liées aux actions, nous pouvons racheter en totalité ou en partie les actions de série 51 en circulation à la valeur nominale le 31 juillet 2024 et le 31 juillet tous les cinq ans par la suite; nous pouvons également racheter en totalité ou en partie les actions de série 52 en circulation à la valeur nominale le 31 juillet 2029 et le 31 juillet tous les cinq ans par la suite.

Billets de série 1 avec remboursement de capital à recours limité à 4,375 % (FPUNV) (titres secondaires) (BRCL de série 1)

Le 16 septembre 2020, nous avons émis des billets de série 1 avec remboursement de capital à recours limité à 4,375 % (FPUNV) (titres secondaires) d'un montant en capital de 750 M\$. Les BRCL de série 1 viennent à échéance le 28 octobre 2080 et portent intérêt à un taux fixe de 4,375 % par année (payable semestriellement) jusqu'au 28 octobre 2025. À compter du 28 octobre 2025 et tous les cinq ans par la suite jusqu'au 28 octobre 2075, le taux d'intérêt sera rajusté pour correspondre au taux des obligations de cinq ans du gouvernement du Canada en vigueur à cette date, majoré de 4,000 % par année.

En parallèle avec l'émission des BRCL de série 1, nous avons émis des actions privilégiées de catégorie A à dividende non cumulatif à taux fixe rajusté tous les cinq ans de série 53 (FPUNV) (actions privilégiées de série 53) qui sont détenues dans Fiducie à recours limité LRCN CIBC (Fiducie à recours limité), laquelle est consolidée par la CIBC, ce qui fait en sorte que les actions privilégiées de série 53 sont éliminées des états financiers consolidés de la CIBC. En cas de défaut de paiement par la CIBC du montant en capital des BRCL de série 1, de leur prix de rachat ou des intérêts courus sur ceux-ci lorsque ces sommes sont exigibles, le seul recours de chacun des porteurs de BRCL de série 1 se limite à sa quote-part des actions privilégiées de série 53 détenues dans la fiducie à recours limité.

Sous réserve de l'approbation des autorités de réglementation, nous pouvons racheter chaque cinq ans, en totalité ou en partie, les BRCL de série 1 à la valeur nominale au cours de la période du 28 septembre au 28 octobre inclusivement, à compter de 2025.

Les BRCL de série 1 et les actions privilégiées de série 53 sont assujettis aux dispositions relatives aux FPUNV qui sont nécessaires pour qu'ils soient admissibles à titre de fonds propres réglementaires de première catégorie selon Bâle III (se reporter à la section Mécanisme de conversion des FPUNV ci-après). Lorsqu'un événement déclencheur survient, chacune des actions privilégiées de série 53 détenue dans la fiducie à recours limité sera convertie automatiquement et immédiatement sans le consentement des porteurs de BRCL de série 1 en un nombre variable d'actions ordinaires qui seront émises aux porteurs de BRCL de série 1 en règlement du montant en principal de la totalité des BRCL de série 1 et des intérêts courus et impayés sur ceux-ci. Toute réclamation des porteurs de BRCL de série 1 contre la CIBC à l'égard des BRCL de série 1 sera éteinte à la réception des actions ordinaires.

Billets de série 2 avec remboursement de capital à recours limité à 4,000 % (FPUNV) (titres secondaires) (BRCRL de série 2)

Le 14 septembre 2021, nous avons émis des billets de série 2 avec remboursement de capital à recours limité à 4,000 % (FPUNV) (titres secondaires) d'un montant en capital de 750 M\$. Les BRCRL de série 2 viennent à échéance le 28 janvier 2082 et portent intérêt à un taux fixe de 4,000 % par année (payable semestriellement) jusqu'au 28 janvier 2027. À compter du 28 janvier 2027 et tous les cinq ans par la suite jusqu'au 28 janvier 2077, le taux d'intérêt sera rajusté pour correspondre au taux des obligations de cinq ans du gouvernement du Canada en vigueur à cette date, majoré de 3,102 % par année.

En parallèle avec l'émission des BRCRL de série 2, nous avons émis des actions privilégiées de catégorie A à dividende non cumulatif à taux fixe rajusté tous les cinq ans de série 54 (FPUNV) (actions privilégiées de série 54) qui sont détenues dans une fiducie à recours limité, laquelle est consolidée par la CIBC, ce qui fait en sorte que les actions privilégiées de série 54 sont éliminées des états financiers consolidés de la CIBC. En cas de défaut de paiement par la CIBC du montant en capital des BRCRL de série 2, de leur prix de rachat ou des intérêts courus sur ceux-ci lorsque ces sommes sont exigibles, le seul recours de chacun des porteurs de BRCRL de série 2 se limite à sa quote-part des actions privilégiées de série 54 détenues dans la fiducie à recours limité.

Sous réserve de l'approbation des autorités de réglementation, nous pouvons racheter chaque cinq ans, en totalité ou en partie, les BRCRL de série 2 à la valeur nominale au cours de la période du 28 décembre au 28 janvier inclusivement, à compter du 28 décembre 2026.

Les BRCRL de série 2 et les actions privilégiées de série 54 sont assujettis aux dispositions relatives aux FPUNV qui sont nécessaires pour qu'ils soient admissibles à titre de fonds propres réglementaires de première catégorie selon Bâle III (se reporter à la section Mécanisme de conversion des FPUNV ci-après). Lorsqu'un événement déclencheur survient, chacune des actions privilégiées de série 54 détenue dans la fiducie à recours limité sera convertie automatiquement et immédiatement sans le consentement des porteurs de BRCRL de série 2 en un nombre variable d'actions ordinaires qui seront émises aux porteurs de BRCRL de série 2 en règlement du montant en principal de la totalité des BRCRL de série 2 et des intérêts courus et impayés sur ceux-ci. Toute réclamation des porteurs de BRCRL de série 2 contre la CIBC à l'égard des BRCRL de série 2 sera éteinte à la réception des actions ordinaires.

Billets avec remboursement de capital à recours limité (billets)

Les billets sont des instruments hybrides comportant une composante capitaux propres et une composante passif puisque le versement d'intérêts et le remboursement du principal sont effectués à notre gré et le seul recours de chacun des porteurs de billets en cas de défaut de paiement se limite à sa quote-part des actions privilégiées de catégorie A à dividende non cumulatif à taux rajusté de série 53 et de série 54 détenues dans la fiducie à recours limité. La composante passif des billets a une valeur nominale et, par conséquent, le total du produit reçu à l'émission des billets a été présenté dans les capitaux propres du bilan consolidé et tout versement d'intérêts est comptabilisé à titre de distribution prélevée de capitaux propres.

Mécanisme de conversion des FPUNV

Chacune des séries d'actions privilégiées de catégorie A susmentionnées est assujettie à la disposition relative aux FPUNV qui sont nécessaires pour que les actions soient admissibles à titre de fonds propres réglementaires selon Bâle III. Par conséquent, les actions sont automatiquement converties en actions ordinaires à la survenance d'un « événement déclencheur ». Tel qu'il a été décrit dans les lignes directrices sur les normes de fonds propres, un événement déclencheur se produit lorsque le BSIF détermine que la banque n'est plus viable, ou qu'elle est sur le point de le devenir, et, si une fois tous les instruments de fonds propres d'urgence convertis et après avoir pris en compte tous les autres facteurs et toutes les autres circonstances considérés comme pertinents, il est raisonnablement probable que la viabilité de la banque sera rétablie ou maintenue ou si la banque a accepté ou convenu d'accepter une injection de capitaux, ou une aide équivalente, de la part du gouvernement fédéral ou d'un gouvernement provincial, sans laquelle le BSIF aurait déterminé la banque non viable. Chacune de ces actions est convertible en un certain nombre d'actions ordinaires, déterminé en divisant la valeur nominale de 25,00 \$ l'action (de 1 000 \$ pour les actions privilégiées de série 53 et de série 54), plus les dividendes déclarés et non payés (sauf les actions privilégiées de série 53 et de série 54 lorsqu'elles sont détenues dans la fiducie à recours limité), par le cours moyen de l'action ordinaire (au sens qui en est donné dans le supplément de prospectus pertinent), sous réserve d'un prix minimal de 5,00 \$ l'action (sous réserve d'un ajustement dans certaines situations, tel qu'il est décrit dans le supplément de prospectus pertinent). Nous avons comptabilisé les actions de série 39, de série 41, de série 43, de série 45, de série 47, de série 49 et de série 51 à titre de capitaux propres.

Conditions rattachées aux actions privilégiées de catégorie A

| En circulation au 31 octobre 2021 | Dividendes trimestriels par action ¹ | Date de rachat la plus rapprochée donnée | Prix de rachat au comptant par action |
|-----------------------------------|---|--|---------------------------------------|
| Série 39 | 0,232063 \$ | 31 juillet 2024 | 25,00 \$ |
| Série 41 | 0,244313 \$ | 31 janvier 2025 | 25,00 \$ |
| Série 43 | 0,196438 \$ | 31 juillet 2025 | 25,00 \$ |
| Série 45 | 0,275000 \$ | 31 juillet 2022 | 25,00 \$ |
| Série 47 | 0,281250 \$ | 31 janvier 2023 | 25,00 \$ |
| Série 49 | 0,325000 \$ | 30 avril 2024 | 25,00 \$ |
| Série 51 | 0,321875 \$ | 31 juillet 2024 | 25,00 \$ |

1) Les dividendes trimestriels peuvent être ajustés en fonction du moment de l'émission ou du rachat.

Restrictions sur le versement de dividendes

En vertu de l'article 79 de la *Loi sur les banques* (Canada), il est interdit à une banque, y compris la CIBC, de déclarer ou de verser des dividendes sur ses actions privilégiées ou ordinaires s'il existe des motifs valables de croire que, ce faisant, la banque violerait, ou le paiement ferait en sorte qu'elle violerait, les règlements en matière de suffisance des fonds propres et de liquidités ou les directives du BSIF à la banque à l'égard des fonds propres ou des liquidités.

Comme il a été mentionné précédemment, le BSIF a imposé en mars 2020 des mesures aux institutions financières fédérales, leur enjoignant d'interrompre les processus d'augmentation des dividendes. Les mesures temporaires ont été levées le 4 novembre 2021.

En outre, notre capacité à verser des dividendes sur les actions ordinaires est également limitée par les conditions rattachées aux actions privilégiées en circulation. Ces conditions prévoient que nous ne pouvons pas verser de dividendes sur nos actions ordinaires en tout temps sans l'approbation des porteurs d'actions privilégiées en circulation, à moins que tous les dividendes aux porteurs d'actions privilégiées alors payables n'aient été déclarés et versés ou encore mis de côté en vue de leur versement. Nos actions privilégiées de série 53 et de série 54 limitent davantage le versement des dividendes sur les actions privilégiées de catégorie A de série 39 à 51 en circulation dans certaines circonstances.

Nous avons convenu que si Fiducie de capital CIBC ne versait pas d'intérêts sur ses billets de catégorie 1 de la CIBC, série B, d'un capital de 300 M\$ échéant le 30 juin 2108, nous ne déclarerions aucun dividende sur nos actions privilégiées ou ordinaires sur une période donnée. Ces billets ont été rachetés le 1^{er} novembre 2021. Se reporter à la note 17 pour plus de précisions.

Actuellement, ces limites ne restreignent pas le paiement de dividendes sur nos actions privilégiées ou ordinaires.

Fonds propres**Objectifs, politique et procédures**

Notre objectif général en matière de gestion des fonds propres est d'avoir recours à des sources de fonds propres solides et efficaces. Nous gérons nos fonds propres conformément à une politique de gestion des fonds propres approuvée par le conseil qui comprend des lignes

directrices spécifiques portant sur la solidité et la composition des fonds propres, les dividendes et le rendement des fonds propres ainsi que sur la suffisance des fonds propres non consolidés des entités réglementées. Nous exerçons une surveillance constante des fonds propres afin de nous assurer que nous nous conformons aux politiques.

Chaque année, un plan à l'égard des fonds propres et les perspectives pour les trois années suivantes sont élaborés dans le cadre du plan financier, et comprennent tous les éléments importants se rapportant aux fonds propres : notamment les prévisions à l'égard de la provenance et de l'utilisation des fonds propres, y compris les résultats, les dividendes, la croissance des activités et les initiatives d'entreprise, ainsi que les échéances, les rachats et les émissions d'instruments de fonds propres. Le plan à l'égard des fonds propres est soumis à des simulations de crise dans le but de s'assurer qu'il peut tenir la route selon toutes les simulations de crise grave, mais plausible. Le niveau des fonds propres et des ratios de fonds propres fait l'objet d'un suivi tout au long de l'exercice, notamment au moyen d'une comparaison avec le plan à l'égard des fonds propres. Aucun changement important n'a été apporté aux objectifs, à la politique, aux lignes directrices et aux procédures au cours de l'exercice.

Exigences en matière de fonds propres réglementaires selon Bâle III

Le calcul des fonds propres réglementaires est assujéti aux lignes directrices du BSIF, lesquelles découlent du cadre normatif sur les fonds propres élaboré par le Comité de Bâle sur le contrôle bancaire (CBCB).

La CIBC a été désignée par le BSIF comme une banque d'importance systémique nationale (BISN) au Canada et est assujéti à un supplément de fonds propres de première catégorie sous forme d'actions ordinaires correspondant à 1,0 % de l'APR. Le BSIF s'attend également à ce que les BISN détiennent une réserve pour stabilité intérieure de 2,5 % à partir du 31 octobre 2021, ce qui constitue une hausse de 1,0 % depuis mars 2020. Le taux de 2,5 % correspond à l'exigence la plus élevée en matière de RSI selon les exigences de fonds propres du BSIF. Les ratios cibles et toutes les réserves de conservation des fonds propres pour les fonds propres de première catégorie sous forme d'actions ordinaires, les fonds propres de première catégorie et le total des fonds propres pour la période considérée sont donc respectivement de 10,5 %, 12,0 % et 14,0 % pour les BISN. Au gré du BSIF, ces ratios de fonds propres cibles peuvent être plus élevés pour certaines institutions.

Fonds propres réglementaires et ratios

En vertu de Bâle III, les fonds propres réglementaires sont composés des fonds propres de première catégorie sous forme d'actions ordinaires, des fonds propres de première catégorie et des fonds propres de deuxième catégorie.

Les fonds propres de première catégorie sous forme d'actions ordinaires comprennent les actions ordinaires, les résultats non distribués, le cumul des autres éléments du résultat global (à l'exception du cumul des autres éléments du résultat global lié aux couvertures de flux de trésorerie et des variations de la juste valeur des passifs désignés à leur juste valeur attribuables aux variations du risque de crédit propre à la CIBC), ainsi que les instruments admissibles émis par une filiale bancaire consolidée à des tiers, diminués des ajustements réglementaires apportés à des éléments comme le goodwill et les autres immobilisations incorporelles (nets des passifs d'impôt différé correspondants), certains actifs d'impôt différé, les actifs nets au titre des régimes de retraite à prestations définies, comme ils sont présentés dans notre bilan consolidé (nets des passifs d'impôt différé correspondants), et certains placements. Les autres éléments des fonds propres de première catégorie comprennent principalement les actions privilégiées admissibles comme FPUNV, les billets avec remboursement de capital à recours limité, les instruments admissibles émis par une filiale consolidée à des tiers, ainsi que les billets de catégorie 1 novateurs non admissibles assujétis aux règles de retrait progressif pour les instruments de fonds propres. Les fonds propres de deuxième catégorie comprennent les titres secondaires admissibles comme FPUNV, les titres secondaires non admissibles, qui sont assujétis aux règles de retrait progressif pour les instruments de fonds propres, la provision collective admissible en vertu de l'approche standard, ainsi que les instruments admissibles émis par une filiale consolidée à des tiers.

Nos ratios de fonds propres et notre ratio de levier s'établissent comme suit :

| En millions de dollars, aux 31 octobre | | 2021 | 2020 |
|--|-----|------------|------------|
| Fonds propres de première catégorie sous forme d'actions ordinaires ¹ | | 33 751 \$ | 30 876 \$ |
| Fonds propres de première catégorie | A | 38 344 | 34 775 |
| Total des fonds propres | | 44 202 | 40 969 |
| Total de l'APR | | 272 814 | 254 871 |
| Ratio des fonds propres de première catégorie sous forme d'actions ordinaires | | 12,4 % | 12,1 % |
| Ratio des fonds propres de première catégorie | | 14,1 % | 13,6 % |
| Ratio du total des fonds propres | | 16,2 % | 16,1 % |
| Expositions du ratio de levier | B | 823 343 \$ | 741 760 \$ |
| Ratio de levier | A/B | 4,7 % | 4,7 % |

1) À compter du deuxième trimestre de 2020, comprend l'incidence des mesures transitoires pour le provisionnement des pertes de crédit attendues annoncées par le BSIF le 27 mars 2020. Les mesures transitoires permettent d'inclure dans les fonds propres de première catégorie sous forme d'actions ordinaires une partie des provisions pour pertes de crédit attendues qui aurait autrement figuré dans les fonds propres de deuxième catégorie. Le montant est soumis à certains ajustements et à des restrictions jusqu'en 2022.

Au cours des exercices clos les 31 octobre 2021 et 2020, nous nous sommes conformés aux exigences en matière de fonds propres réglementaires du BSIF.

Note 17 | Valeurs mobilières de Fiducie de capital CIBC

Fiducie de capital CIBC est une fiducie détenue en propriété exclusive par la CIBC et constituée en vertu des lois de la province d'Ontario. Au 31 octobre 2021, Fiducie de capital CIBC avait 300 M\$ de billets de catégorie 1 de la CIBC, série B, en circulation, échéant le 30 juin 2108 (billets) et rachetables jusqu'au 30 juin 2014 au prix établi selon le rendement des obligations du Canada ou à leur valeur nominale le 30 juin 2039. Les billets ont été émis le 13 mars 2009. Fiducie de capital CIBC n'est pas consolidée par la CIBC et les billets de dépôt de premier rang émis par la CIBC à Fiducie de capital CIBC sont présentés au bilan consolidé dans le poste Dépôts – Entreprises et gouvernements.

Les billets ont été structurés de façon à ce qu'ils soient admissibles au traitement en tant que fonds propres réglementaires de première catégorie et, à ce titre, comportaient des caractéristiques analogues à celles des capitaux propres, y compris le report de l'intérêt en espèces dans certaines circonstances (cas de report). Si un cas de report survient, les porteurs de billets seront tenus d'investir l'intérêt payé sur ceux-ci dans nos actions privilégiées perpétuelles. Si Fiducie de capital CIBC ne verse pas intégralement les intérêts semestriels sur les billets, nous ne déclarerons aucun dividende sur nos actions privilégiées ou ordinaires pendant une période précise.

Sous réserve de l'approbation du BSIF, Fiducie de capital CIBC peut, en tout ou en partie, aux dates de rachat précisées, et à toute date par la suite, racheter les billets de catégorie 1 de la CIBC, série B, sans le consentement des porteurs. De plus, sous réserve de l'approbation du BSIF, Fiducie de capital CIBC peut racheter la totalité, mais non une partie, des billets de catégorie 1 de la CIBC, série B, avant la date de rachat la plus rapprochée précisée sans le consentement des porteurs, à la survenance de certains événements réglementaires ou fiscaux.

Aux termes de la ligne directrice Normes de fonds propres (NFP) du BSIF, tous les billets de catégorie 1, série B, en circulation au 1^{er} novembre 2021 ne seraient pas pris en compte dans les fonds propres réglementaires. Avec l'approbation préalable du BSIF, Fiducie de capital CIBC a racheté, le 1^{er} novembre 2021, la totalité de ses billets de catégorie 1, série B, d'un capital de 300 M\$ et portant intérêt à un taux de 10,25 %. Le prix de rachat était équivalent à 100 % du montant en capital, majoré des intérêts courus et impayés sur celui-ci jusqu'à la date de rachat exclusivement. Compte tenu du rachat des billets de catégorie 1, série B, par Fiducie de capital CIBC, la CIBC a également racheté, le 1^{er} novembre 2021, les billets de dépôt de premier rang correspondants, émis par la CIBC à Fiducie de capital CIBC.

Note 18 | Paiements fondés sur des actions

Nous offrons à certains de nos employés et de nos administrateurs des droits à des paiements fondés sur des actions réglés en espèces ou en instruments de capitaux propres à titre de rémunération.

Programme d'octroi d'actions subalternes

En vertu du POAS, des équivalents d'unités d'actions (unités du POAS) sont octroyés annuellement à certains employés clés, ou en cours d'exercice à titre d'attributions spéciales. L'octroi d'actions subalternes (OAS) est réglé en espèces et en général, les droits aux actions subalternes en vertu de l'octroi s'acquiescent ou les attributions sont réglées en espèces après trois ans ou à parts égales sur trois ans à compter d'un an après l'exercice au cours duquel l'attribution a eu lieu. Des équivalents de dividendes sur les unités du POAS sont payés en espèces ou sous forme d'unités du POAS supplémentaires aux employés à la fin de cette période ou à la date de règlement.

La juste valeur à la date d'attribution de chaque unité du POAS réglée en espèces octroyée est calculée en fonction du cours moyen de clôture de l'action ordinaire à la Bourse de Toronto (TSX) pour les dix jours de Bourse précédant la date déterminée dans les dispositions du programme. À l'acquisition des droits, chaque unité du POAS est réglée en espèces en fonction du cours de clôture moyen par action ordinaire à la TSX pour les dix jours de Bourse précédant la date d'acquisition des droits.

Au cours de l'exercice, les droits à 2 899 365 actions subalternes ont été attribués à un prix moyen pondéré de 111,34 \$ (droits à 2 864 000 actions subalternes attribués à un prix moyen pondéré de 113,62 \$ en 2020 et droits à 2 666 888 actions subalternes attribués à un prix moyen pondéré de 113,01 \$ en 2019) et le nombre de droits à des actions subalternes en cours au 31 octobre 2021 était de 8 521 839 (8 391 532 en 2020 et 8 343 235 en 2019). En 2021, la charge de rémunération relative à l'OAS, compte non tenu de l'incidence des couvertures de la variation du cours de l'action, a totalisé 692 M\$ (275 M\$ en 2020 et 319 M\$ en 2019). Au 31 octobre 2021, les passifs relatifs à l'OAS, qui sont inclus dans les autres passifs, totalisaient 1 136 M\$ (775 M\$ en 2020).

Programme d'unités d'action en fonction du rendement

En vertu du PUAR, des attributions annuelles sont octroyées en décembre à certains employés clés. Les attributions d'UAR sont faites sous forme d'attributions réglées en espèces. Les droits aux UAR s'acquiescent et ces attributions sont réglées en espèces après trois ans. Les équivalents de dividendes sur les UAR sont offerts sous la forme d'UAR additionnelles.

La juste valeur à la date d'attribution de chaque UAR réglée en espèces est calculée en fonction du cours moyen de clôture de l'action ordinaire à la TSX pour les dix jours de Bourse précédant la date déterminée dans les dispositions du programme. Le nombre final d'UAR dont les droits deviendront acquis variera de 75 % à 125 % du nombre initial d'unités attribuées d'après le rendement de la CIBC par rapport aux autres grandes banques canadiennes. À l'acquisition des droits, chaque UAR est réglée en espèces en fonction du cours de clôture moyen de l'action ordinaire à la TSX pour les dix jours de Bourse précédant la date d'acquisition des droits.

Au cours de l'exercice, 876 295 UAR ont été attribuées à un prix moyen pondéré de 110,16 \$ (835 785 UAR attribuées à un prix moyen pondéré de 115,30 \$ en 2020 et 952 273 UAR attribuées à un prix moyen pondéré de 113,48 \$ en 2019). Au 31 octobre 2021, le nombre d'UAR en circulation, compte non tenu de l'incidence du rendement relatif de la CIBC, était de 2 911 800 (2 967 248 en 2020 et 3 033 980 en 2019). En 2021, la charge de rémunération relative aux UAR, compte non tenu de l'incidence des couvertures de la variation du cours de l'action, a totalisé 241 M\$ (90 M\$ en 2020 et 106 M\$ en 2019). Au 31 octobre 2021, les passifs relatifs aux UAR, qui sont inclus dans les autres passifs, totalisaient 413 M\$ (286 M\$ en 2020).

Actions échangeables

Dans le cadre de notre acquisition de Wellington Financial au cours du premier trimestre de 2018, des attributions réglées en instruments de capitaux propres sous forme d'actions échangeables dont les droits s'acquiescent sur une période pouvant aller jusqu'à cinq ans et qui sont assorties de conditions de service particulières et à des conditions d'acquisition des droits autres que celles liées au rendement sur le marché, ont été octroyées à certains employés. Les employés reçoivent des équivalents de dividendes sous la forme d'actions ordinaires additionnelles à l'acquisition des droits. La charge de rémunération associée aux actions échangeables est fondée sur la juste valeur à la date d'attribution, ajustée pour tenir compte de l'incidence des estimations les plus probables quant au respect des conditions de service et des conditions non liées au rendement sur le marché. Au moment de l'acquisition, les actions échangeables ont été attribuées à un cours de 123,99 \$, et il y avait 153 015 actions échangeables dont les droits n'avaient pas été acquis au 31 octobre 2021 (278 711 en 2020 et 386 010 en 2019). La charge de rémunération relative aux actions échangeables a totalisé 12 M\$ en 2021 (9 M\$ en 2020 et 8 M\$ en 2019).

Régime d'unités d'actions à dividende différé / Régime de rémunération différée

Aux termes du régime d'UADD et du régime de rémunération différée, certains employés peuvent également choisir de recevoir des UADD plutôt que la rémunération en espèces à laquelle ils auraient autrement eu droit. De plus, certains employés clés se voient attribuer des UADD au cours de l'exercice à titre d'attributions spéciales. Les droits rattachés aux UADD s'acquiescent généralement pleinement au moment de l'acquisition ou en fonction du calendrier d'acquisition des droits défini dans l'entente liée à l'attribution des UADD, et les UADD sont réglées en espèces à une date au cours de la période précisée dans les modalités du régime. Les employés reçoivent des équivalents de dividendes sous la forme d'UADD additionnelles.

La juste valeur à la date d'attribution de chaque UADD réglée en espèces qui n'est pas attribuée en vertu du régime de rémunération différée est calculée en fonction du cours moyen de clôture de l'action ordinaire à la TSX pour les dix jours de Bourse précédant la date déterminée dans les dispositions du programme. Ces UADD sont réglées en espèces après la cessation d'emploi de l'employé en fonction du cours de clôture moyen par action ordinaire à la TSX pour les dix jours de Bourse précédant la date de versement. La juste valeur à la date d'attribution des attributions aux termes du régime de rémunération différée est fondée sur le cours de clôture de l'action à la Bourse de New York (NYSE) le dernier jour du trimestre de l'année civile. Lors de la distribution, chaque UADD est réglée en espèces en fonction du cours de clôture moyen par action ordinaire à la NYSE pour les dix jours de Bourse précédant la date de la distribution.

Au cours de l'exercice, 182 174 UADD ont été attribuées à un prix moyen pondéré de 110,62 \$ (183 941 UADD attribuées à un prix moyen pondéré de 106,22 \$ en 2020 et 173 089 UADD attribuées à un prix moyen pondéré de 110,53 \$ en 2019), et le nombre d'UADD en circulation au 31 octobre 2021 était de 893 018 (791 571 en 2020 et 617 281 en 2019). En 2021, la charge de rémunération relative aux UADD, compte non tenu de l'incidence des couvertures de la variation du cours de l'action, a totalisé 70 M\$ (8 M\$ en 2020 et 17 M\$ en 2019). Au 31 octobre 2021, les passifs relatifs aux UADD, qui sont inclus dans les autres passifs, totalisaient 146 M\$ (90 M\$ en 2020).

Régimes des administrateurs

Chaque administrateur qui n'est ni un dirigeant ni un employé de la CIBC peut choisir de recevoir 1) les honoraires annuels en capitaux propres sous forme d'UADD ou d'actions ordinaires en vertu du régime UADD ou d'actions ordinaires des administrateurs ou 2) en partie ou en totalité, sa rémunération en espèces, en actions ordinaires ou en UADD en vertu du Régime d'achat d'actions à l'intention des administrateurs non dirigeants.

La valeur des UADD créditées à un administrateur lui est payable lorsque ce dernier n'est plus administrateur ou employé de la CIBC ou d'une société membre du groupe de la CIBC, et dans le cas des administrateurs assujettis à l'article 409A du *United States Internal Revenue Code of 1986*, dans sa version modifiée, l'administrateur ne doit fournir aucun service à la CIBC ni à aucune de ses sociétés contrôlées à titre de fournisseur indépendant. De plus, en vertu du régime UADD ou d'actions ordinaires des administrateurs, la valeur des UADD est payable à l'administrateur uniquement si ce dernier et la CIBC ne sont pas « liés » ou « affiliés », conformément à la définition de ces termes dans la *Loi de l'impôt sur le revenu* (Canada).

Les autres charges autres que d'intérêts relatives aux composantes des UADD de ces régimes, compte non tenu de l'incidence des couvertures de la variation du cours de l'action, ont totalisé 14 M\$ en 2021 (néant en 2020 et 3 M\$ en 2019). Au 31 octobre 2021, les passifs relatifs aux UADD, qui sont inclus dans les autres passifs, totalisaient 37 M\$ (23 M\$ en 2020).

Régimes d'options sur actions

En vertu du ROSAE, des options sur actions sont attribuées périodiquement à certains employés clés. Ces options confèrent à l'employé le droit de souscrire auprès de la CIBC des actions ordinaires à un prix fixe qui n'est pas inférieur au cours de clôture des actions le jour de Bourse précédant immédiatement la date d'attribution. En général, les droits rattachés aux options sont acquis à la fin de la quatrième année et expirent dix ans après la date d'attribution.

Les tableaux suivants présentent un résumé des activités des options sur actions et fournissent des précisions supplémentaires sur les options sur actions en cours et comportant des droits acquis.

| Aux 31 octobre ou pour les exercices clos à ces dates | 2021 | | 2020 | | 2019 | |
|---|------------------------------|--|------------------------------|-------------------------------|------------------------------|-------------------------------|
| | Nombre d'options sur actions | Prix d'exercice moyen pondéré ¹ | Nombre d'options sur actions | Prix d'exercice moyen pondéré | Nombre d'options sur actions | Prix d'exercice moyen pondéré |
| En cours au début de l'exercice | 5 680 111 | 100,39 \$ | 5 176 962 | 96,93 \$ | 4 713 163 | 91,05 \$ |
| Attribuées | 1 057 208 | 110,79 | 818 290 | 109,87 | 894 324 | 111,50 |
| Exercées ² | (1 525 394) | 87,83 | (314 469) | 68,10 | (393 055) | 58,60 |
| Auxquelles il a été renoncé | (63 998) | 111,85 | (672) | 70,66 | (35 714) | 110,42 |
| Annulées/échues | — | — | — | — | (1 756) | 45,63 |
| En cours à la fin de l'exercice | 5 147 927 | 106,67 \$ | 5 680 111 | 100,39 \$ | 5 176 962 | 96,93 \$ |
| Exercables à la fin de l'exercice | 2 067 561 | 98,96 \$ | 2 783 694 | 88,63 \$ | 2 290 139 | 80,27 \$ |
| Pouvant être attribuées | 8 323 016 | | 9 316 226 | | 10 133 844 | |
| Réservées à des fins d'émission future | 13 470 943 | | 14 996 337 | | 15 310 806 | |

1) Les prix d'exercice moyens pondérés des options libellées en monnaie étrangère attribuées et exercées pendant l'exercice sont convertis à l'aide des taux de change en vigueur à la date d'attribution et à la date de règlement, respectivement. Le prix d'exercice moyen pondéré des soldes au 31 octobre 2021 reflète la conversion des options libellées en monnaie étrangère au taux de change de fin d'exercice.

2) Le cours moyen pondéré à la date d'exercice était de 128,51 \$ (97,72 \$ en 2020 106,94 \$ en 2019).

| Au 31 octobre 2021 | Options sur actions en cours | | | Options sur actions comportant des droits acquis | |
|--------------------------------|------------------------------|---|-------------------------------|--|-------------------------------|
| | Nombre en cours | Durée contractuelle résiduelle moyenne pondérée | Prix d'exercice moyen pondéré | Nombre en cours | Prix d'exercice moyen pondéré |
| Fourchette des prix d'exercice | | | | | |
| 11,00 \$ – 55,00 \$ | 98 164 | 1,15 | 30,59 \$ | 98 164 | 30,59 \$ |
| 55,01 \$ – 65,00 \$ | 99 889 | 3,81 | 56,54 | 99 889 | 56,54 |
| 65,01 \$ – 75,00 \$ | 39 090 | 0,12 | 71,51 | 39 090 | 71,51 |
| 75,01 \$ – 85,00 \$ | 104 408 | 1,08 | 80,10 | 104 408 | 80,10 |
| 85,01 \$ – 95,00 \$ | 156 437 | 2,04 | 90,52 | 156 437 | 90,52 |
| 95,01 \$ – 105,00 \$ | 526 392 | 3,70 | 99,34 | 526 392 | 99,34 |
| 105,01 \$ – 115,00 \$ | 3 438 358 | 7,51 | 110,71 | 724 534 | 110,56 |
| 115,01 \$ – 125,00 \$ | 685 189 | 6,09 | 120,02 | 318 647 | 120,02 |
| | 5 147 927 | 6,38 | 106,67 \$ | 2 067 561 | 98,96 \$ |

La juste valeur des options attribuées au cours de l'exercice a été mesurée à la date d'attribution selon le modèle d'options Black-Scholes. Les hypothèses du modèle sont fondées sur des données observables sur le marché à l'égard du taux d'intérêt sans risque et du rendement des actions, sur les dispositions contractuelles portant sur le prix d'exercice et sur le passé quant à la durée prévue. Les hypothèses relatives à la volatilité sont les estimations les plus probables à l'égard de la volatilité présumée du marché et l'atteinte du prix d'exercice et de la durée prévue des options.

Les hypothèses moyennes pondérées suivantes ont servi de données au modèle d'options Black-Scholes afin de déterminer la juste valeur des options à la date d'attribution :

| Pour les exercices clos les 31 octobre | 2021 | 2020 | 2019 |
|--|-----------|-----------|-----------|
| Hypothèses moyennes pondérées | | | |
| Taux d'intérêt sans risque | 0,96 % | 2,00 % | 2,63 % |
| Taux de rendement prévu des actions | 6,50 % | 6,80 % | 5,87 % |
| Volatilité prévue du cours des actions | 20,25 % | 15,30 % | 18,36 % |
| Durée prévue | 6 ans | 6 ans | 6 ans |
| Cours de l'action/prix d'exercice | 110,79 \$ | 109,87 \$ | 111,50 \$ |

Pour 2021, la juste valeur moyenne pondérée à la date d'attribution des options s'élevait 6,73 \$ (3,90 \$ en 2020 et 8,22 \$ en 2019).

La charge de rémunération relative aux options sur actions a atteint 7 M\$ en 2021 (5 M\$ en 2020 et 7 M\$ en 2019).

Régime d'achat d'actions par les employés

Au Canada, en vertu de notre RAAE, les employés admissibles peuvent choisir, chaque année, que toute tranche de leur salaire admissible soit retenue pour l'achat d'actions ordinaires. Nous versons un montant égal à 50 % de la cotisation de l'employé, jusqu'à concurrence de 3 % du salaire admissible, sous réserve d'un plafond annuel de 2 250 \$. Après deux ans de participation continue au régime de l'employé, les droits à nos cotisations sont acquis, et les droits à toutes les cotisations ultérieures sont acquis dès le versement des cotisations. Des régimes similaires d'achat d'actions par les employés existent dans d'autres régions à l'échelle mondiale où, chaque année, les employés admissibles peuvent choisir de faire retenir une tranche de leur salaire admissible afin d'acheter des actions ordinaires, avec cotisation correspondante de l'employeur, selon les dispositions de chaque régime. Les cotisations salariales au RAAE servent à l'acquisition d'actions ordinaires émises sur le capital autorisé. CIBC FirstCaribbean gère un RAAE sur place, dont le fiduciaire du régime emploie les cotisations pour acheter des actions ordinaires de CIBC FirstCaribbean sur le marché libre.

Nos cotisations, qui sont passées en charges dès qu'elles sont engagées, ont totalisé 53 M\$ en 2021 (50 M\$ en 2020 et 48 M\$ en 2019).

Note 19 | Avantages postérieurs à l'emploi

Nous sommes le promoteur de régimes de retraite et postérieurs à l'emploi à l'intention de nos employés admissibles dans plusieurs pays, dont le Canada, les États-Unis, le Royaume-Uni et les Caraïbes. Nos régimes de retraite comprennent des régimes enregistrés de retraite à prestations définies par capitalisation, des arrangements supplémentaires, qui procurent des prestations de retraite en sus des plafonds établis par la loi, et des régimes à cotisations définies. Nous offrons également des prestations pour soins de santé, de l'assurance-vie et d'autres avantages aux employés et aux retraités admissibles. Les actifs des régimes et les obligations au titre des prestations définies liés aux régimes de retraite à prestations définies sont évalués aux fins comptables au 31 octobre de chaque exercice.

Caractéristiques, situation de capitalisation et risques liés aux régimes

Régimes de retraite

Les régimes de retraite comprennent les régimes de retraite offerts au Canada, aux États-Unis, au Royaume-Uni et dans les Caraïbes par la CIBC. Les régimes de retraite offerts au Canada par la CIBC constituent environ 92 % de notre obligation consolidée au titre des prestations définies. Tous nos régimes de retraite offerts au Canada sont des régimes de retraite à prestations définies, le plus important étant notre principal régime de retraite canadien (régime de retraite de la CIBC), qui comprend environ 66 000 participants actifs, des retraités et des participants dont les prestations sont différées.

Le régime de retraite de la CIBC offre aux participants des prestations de retraite mensuelles calculées selon une formule prescrite applicable au régime de retraite, qui est fondée sur le montant maximal de gains annuels ouvrant droit à pension, le salaire moyen à la retraite et les années de service inscrites au régime. Une période d'attente de deux ans est exigée avant que des membres puissent adhérer au régime de retraite de la CIBC.

Le régime de retraite de la CIBC est capitalisé par l'intermédiaire d'une fiducie distincte. Les évaluations actuarielles aux fins de la capitalisation sont effectuées par l'actuaire externe du régime au moins une fois tous les trois ans ou plus souvent si les lois canadiennes régissant les régimes de retraite l'exigent pour déterminer les exigences de capitalisation minimales de la CIBC ainsi que les cotisations permises maximales. Tout déficit mis au jour par les évaluations aux fins de la capitalisation doit généralement être capitalisé sur une période pouvant aller jusqu'à quinze ans. La politique de capitalisation des régimes de retraite de la CIBC consiste à verser au moins les cotisations annuelles minimales requises selon les règlements. Les versements en sus des cotisations minimales exigées sont faits de façon discrétionnaire.

Le régime de retraite de la CIBC est agréé auprès du BSIF et de l'Agence du revenu du Canada (ARC) et il est assujéti aux lois et règlements applicables aux régimes de retraite de compétence fédérale.

Autres régimes d'avantages postérieurs à l'emploi

Les autres régimes d'avantages postérieurs à l'emploi comprennent les régimes d'avantages complémentaires de retraite procurant l'assurance soins de santé offerts au Canada, aux États-Unis et dans les Caraïbes par la CIBC (autres régimes d'avantages postérieurs à l'emploi aux fins de la présentation de l'information financière). L'autre régime d'avantages postérieurs à l'emploi offert au Canada par la CIBC (régime d'avantages postérieurs à l'emploi du Canada) constitue plus de 93 % de notre obligation consolidée au titre des autres régimes d'avantages postérieurs à l'emploi à prestations définies.

Le régime d'avantages postérieurs à l'emploi du Canada offre une assurance soins de santé, une assurance de soins dentaires et une assurance-vie aux retraités qui satisfont à certains critères d'admissibilité, notamment l'âge et les années de service. La CIBC rembourse la totalité des coûts des prestations pour les employés admissibles ayant pris leur retraite avant le 1^{er} janvier 2009, alors que le niveau des cotisations pour les avantages au titre des soins médicaux et dentaires pour les employés admissibles ayant pris leur retraite après cette date a été établi à un niveau déterminé. Le régime est capitalisé par répartition.

Modifications des avantages

Aucune modification importante n'a été apportée aux modalités de nos régimes de retraite à prestations définies au Canada en 2021 et en 2020. Certaines modifications ont été apportées à nos autres régimes de retraite et autres régimes d'avantages postérieurs à l'emploi en 2020, ce qui a donné lieu à des coûts de services passés négatifs.

Risques

Les régimes de retraite à prestations définies de la CIBC exposent le groupe à des risques actuariels (notamment le risque de longévité), au risque de change, au risque de taux d'intérêt, au risque de marché (d'investissement) et aux risques liés à l'inflation des coûts des soins de santé.

Le régime de retraite de la CIBC a recours à une stratégie de superposition de change qui peut employer des contrats à terme ou des instruments similaires pour gérer et atténuer son risque de change.

Le risque de taux d'intérêt est géré conformément à la stratégie de placement axée sur les passifs dans le cadre du régime de retraite de la CIBC grâce à une combinaison d'obligations physiques, de superpositions financées au sein du marché de la mise en pension de titres ou de dérivés.

Le risque de marché (d'investissement) est atténué par un processus de composition de portefeuilles multiactifs permettant une diversification parmi une variété d'inducteurs du risque de marché.

Le recours à des dérivés dans le cadre du régime de retraite de la CIBC est régi par la politique en matière de dérivés qui a été approuvée par le Comité de gestion des prestations de retraite (CGPR) et qui permet le recours à des dérivés pour gérer les risques à la discrétion du Comité de placement des régimes de pension (CRRP). Outre la gestion du risque de taux d'intérêt, les stratégies de réduction et d'atténuation des risques peuvent comprendre la couverture du risque de change, du risque d'écart de taux ou du risque lié aux actions. La politique en matière de dérivés autorise également le recours à des dérivés pour accroître les rendements du régime.

Gouvernance des régimes

Tous les régimes de retraite de la CIBC sont régis par des comités de retraite locaux, la haute direction ou le conseil des fiduciaires; cependant, toutes les modifications importantes apportées aux régimes exigent l'approbation du Comité de la rémunération et des ressources du personnel de direction (CRRPD). Dans le cas des régimes de retraite offerts au Canada, le CRRPD est responsable d'établir la stratégie à l'égard des régimes de retraite, d'évaluer les questions importantes relatives aux risques, d'évaluer la performance, y compris la situation de capitalisation, et d'approuver les modifications importantes apportées à la structure des régimes et à leur gouvernance.

Bien que les politiques de placement précises soient déterminées selon les régimes afin de tenir compte des caractéristiques propres à chaque régime, les politiques de placement applicables à tous les régimes comprennent l'optimisation de la relation risque-rendement au moyen d'un portefeuille comportant différentes catégories d'actifs et diversifié par segment du marché, secteur économique et émetteur. Les objectifs visent à s'assurer que les prestations promises au titre de nos régimes par capitalisation seront respectées, à maximiser le rendement à long terme sans compromettre la sécurité des régimes respectifs, à gérer les cotisations au même titre que la stabilité de la situation de capitalisation et à mettre en œuvre toutes les politiques de manière efficace sur le plan des coûts. Les placements dans des titres de créance et de participation négociés sur le marché (détenus directement ou indirectement par l'entremise de fonds de placement) représentent la répartition d'actifs la plus importante.

Le recours aux dérivés se limite aux fins et aux instruments décrits dans la politique en matière de dérivés du régime de retraite de la CIBC, qui comprennent l'utilisation de titres de créance ou de participation synthétiques, la couverture de change, la réduction des risques et l'accroissement des rendements.

Les placements dans des catégories d'actifs précises sont encore plus diversifiés entre les fonds, les gestionnaires, les stratégies, les secteurs d'activité et les secteurs géographiques en fonction des caractéristiques propres à chaque catégorie d'actifs.

Le risque de chacune de ces catégories d'actifs sera déterminé par notre évaluation des besoins à l'égard des actifs des régimes et de la conjoncture et des conditions du marché financier. Les facteurs évalués avant l'approbation de la catégorie d'actifs comprennent les facteurs démographiques, les obligations de distribution des flux de trésorerie, les exigences de liquidités, les hypothèses actuarielles, l'augmentation prévue des prestations et les exigences de capitalisation du régime.

C'est essentiellement au CPRP que revient la gestion des actifs des divers régimes offerts au Canada. Ce comité est composé de membres de la direction de la CIBC. Le CPRP est chargé de la nomination et de la résiliation du mandat des gestionnaires de placement (y compris Gestion d'actifs CIBC inc., filiale en propriété exclusive de la CIBC), qui disposent d'une certaine latitude à l'égard des placements selon des fourchettes de répartition cible de l'actif établies par le CGPR. Si la répartition réelle d'un fonds dépasse les fourchettes établies, les actifs sont rééquilibrés, au besoin, pour les ramener dans les fourchettes de la répartition cible de l'actif. De façon périodique, un appariement de l'actif et du passif, au cours duquel les répercussions des politiques stratégiques de placement font l'objet d'une analyse.

Le CGPR assume principalement la gestion des évaluations actuarielles des divers régimes de retraite au Canada. Le CGPR est responsable d'approuver les hypothèses actuarielles qui serviront à évaluer les régimes de retraite et de faire des recommandations à la haute direction de la CIBC sur le niveau de capitalisation annuel pour les régimes de retraite offerts au Canada.

Les comités locaux avec des mandats semblables assurent la gestion de nos régimes de retraite offerts à l'extérieur du Canada et font un compte rendu chaque année au CRRPD sur toutes les activités importantes de gouvernance.

Montants comptabilisés dans le bilan consolidé

Les tableaux ci-après présentent la situation financière de nos régimes de retraite à prestations définies et des autres régimes d'avantages postérieurs à l'emploi au Canada, aux États-Unis et au Royaume-Uni, ainsi que de nos filiales des Caraïbes. Cette information ne tient pas compte d'autres régimes secondaires gérés par certaines de nos filiales parce qu'ils ne sont pas importants.

| En millions de dollars, aux 31 octobre ou pour les exercices clos à ces dates | Régimes de retraite | | Autres régimes d'avantages postérieurs à l'emploi | |
|--|---------------------|----------|---|---------|
| | 2021 | 2020 | 2021 | 2020 |
| Obligation au titre des prestations définies | | | | |
| Solde au début de l'exercice | 9 139 \$ | 8 722 \$ | 609 \$ | 671 \$ |
| Coût des services rendus au cours de l'exercice | 280 | 277 | 7 | 14 |
| Coût des services passés ¹ | (1) | (20) | 9 | (77) |
| Coût financier pour l'obligation au titre des prestations définies | 267 | 268 | 17 | 20 |
| Cotisations salariales | 5 | 5 | — | — |
| Prestations versées | (386) | (369) | (26) | (26) |
| Prestations spéciales de cessation d'emploi | — | 10 | — | — |
| Variations des taux de change | (49) | 8 | (3) | 1 |
| Écarts actuariels nets liés à l'obligation au titre des prestations définies | (691) | 238 | (64) | 6 |
| Solde à la fin de l'exercice | 8 564 \$ | 9 139 \$ | 549 \$ | 609 \$ |
| Actifs des régimes | | | | |
| Juste valeur au début de l'exercice | 9 341 \$ | 8 853 \$ | — \$ | — \$ |
| Produits d'intérêts générés par les actifs des régimes ² | 282 | 277 | — | — |
| Écarts actuariels nets sur les actifs des régimes ² | 479 | 349 | — | — |
| Cotisations patronales | 249 | 227 | 26 | 26 |
| Cotisations salariales | 5 | 5 | — | — |
| Prestations versées | (386) | (369) | (26) | (26) |
| Frais d'administration liés aux régimes | (8) | (7) | — | — |
| Variations des taux de change | (58) | 6 | — | — |
| Juste valeur à la fin de l'exercice | 9 904 \$ | 9 341 \$ | — \$ | — \$ |
| Actif (passif) net au titre des prestations définies | 1 340 | 202 | (549) | (609) |
| Provision pour moins-value ³ | (17) | (17) | — | — |
| Actif (passif) net au titre des prestations définies, net de la provision pour moins-value | 1 323 \$ | 185 \$ | (549)\$ | (609)\$ |

1) Les montants des exercices précédents comprenaient ceux liés aux charges de restructuration et les profits attribuables aux modifications apportées aux régimes comptabilisés en 2020. Se reporter à la note 23 pour plus de précisions sur les charges de restructuration.

2) Le rendement réel sur les actifs des régimes se chiffrait à 761 M\$ pour l'exercice (626 M\$ en 2020).

3) La provision pour moins-value reflète l'incidence du plafond de l'actif pour les régimes assortis d'un actif net au titre des prestations définies.

L'actif (le passif) net au titre des prestations définies, net de la provision pour moins-value, est inclus dans les autres actifs et les autres passifs comme suit :

| En millions de dollars, aux 31 octobre | Régimes de retraite | | Autres régimes d'avantages postérieurs à l'emploi | |
|--|---------------------|--------|---|---------|
| | 2021 | 2020 | 2021 | 2020 |
| Autres actifs | 1 372 \$ | 247 \$ | — \$ | — \$ |
| Autres passifs ¹ | (49) | (62) | (549) | (609) |
| | 1 323 \$ | 185 \$ | (549)\$ | (609)\$ |

1) Exclut un montant de 4 M\$ (5 M\$ en 2020) lié aux autres passifs au titre des autres régimes d'avantages postérieurs à l'emploi des filiales non significatives.

L'obligation au titre des prestations définies et les actifs des régimes par région se présentent comme suit :

| En millions de dollars, aux 31 octobre | Régimes de retraite | | Autres régimes d'avantages postérieurs à l'emploi | |
|---|---------------------|----------|---|--------|
| | 2021 | 2020 | 2021 | 2020 |
| Obligation au titre des prestations définies | | | | |
| Canada | 7 846 \$ | 8 384 \$ | 512 \$ | 568 \$ |
| États-Unis, Royaume-Uni et Caraïbes | 718 | 755 | 37 | 41 |
| Obligation au titre des prestations définies à la fin de l'exercice | 8 564 \$ | 9 139 \$ | 549 \$ | 609 \$ |
| Actifs des régimes | | | | |
| Canada | 8 996 \$ | 8 469 \$ | — \$ | — \$ |
| États-Unis, Royaume-Uni et Caraïbes | 908 | 872 | — | — |
| Actifs des régimes à la fin de l'exercice | 9 904 \$ | 9 341 \$ | — \$ | — \$ |

Montants comptabilisés dans le compte de résultat consolidé

La charge nette au titre des régimes à prestations définies au Canada, aux États-Unis, au Royaume-Uni et dans les Caraïbes se présente comme suit :

| En millions de dollars, pour les exercices clos les 31 octobre | Régimes de retraite | | | Autres régimes d'avantages postérieurs à l'emploi | | |
|--|---------------------|--------|--------|---|--------|-------|
| | 2021 | 2020 | 2019 | 2021 | 2020 | 2019 |
| Coût des services rendus au cours de l'exercice ¹ | 280 \$ | 277 \$ | 218 \$ | 7 \$ | 14 \$ | 11 \$ |
| Coûts des services passés ² | (1) | (20) | 1 | 9 | (77) | – |
| Coût financier pour l'obligation au titre des prestations définies | 267 | 268 | 303 | 17 | 20 | 24 |
| Produits d'intérêts générés par les actifs des régimes | (282) | (277) | (323) | – | – | – |
| Prestations spéciales de cessation d'emploi ² | – | 10 | – | – | – | – |
| Frais d'administration liés aux régimes | 8 | 7 | 6 | – | – | – |
| Pertes liées aux règlements | – | – | 1 | – | – | – |
| Charge nette au titre des régimes de retraite à prestations définies comptabilisée en résultat net | 272 \$ | 265 \$ | 206 \$ | 33 \$ | (43)\$ | 35 \$ |

- 1) Le coût des services rendus au cours des exercices 2021, 2020 et 2019 a été calculé à l'aide de taux d'actualisation distincts de respectivement 2,99 %, 3,14 % et 4,14 %, afin de tenir compte des prestations futures de plus longue durée liées aux avantages que gagneront les participants actifs du régime au cours de l'année de service supplémentaire.
- 2) Les montants des exercices précédents comprenaient ceux liés aux charges de restructuration et les profits attribuables aux modifications apportées aux régimes comptabilisés en 2020. Se reporter à la note 23 pour plus de précisions sur les charges de restructuration.

Montants comptabilisés dans l'état du résultat global consolidé

La réévaluation nette des profits (pertes) comptabilisé(e)s dans les autres éléments du résultat global pour nos régimes de retraite à prestations définies au Canada, aux États-Unis, au Royaume-Uni et dans les Caraïbes se présente comme suit :

| En millions de dollars, pour les exercices clos les 31 octobre | Régimes de retraite | | | Autres régimes d'avantages postérieurs à l'emploi | | |
|--|---------------------|--------|---------|---|-------|--------|
| | 2021 | 2020 | 2019 | 2021 | 2020 | 2019 |
| Écarts actuariels liés à l'obligation au titre des prestations définies découlant des changements à ce qui suit : | | | | | | |
| Hypothèses démographiques | (1)\$ | 148 \$ | – \$ | 16 \$ | 13 \$ | – \$ |
| Hypothèses financières | 798 | (327) | (1 133) | 42 | (26) | (78) |
| Expérience | (106) | (59) | (45) | 6 | 7 | 1 |
| Écarts actuariels nets sur les actifs des régimes | 479 | 349 | 965 | – | – | – |
| Variations du plafond de l'actif excluant les produits d'intérêts | – | (1) | (5) | – | – | – |
| Profits nets (pertes nettes) de réévaluation comptabilisé(e)s dans les autres éléments du résultat global ¹ | 1 170 \$ | 110 \$ | (218)\$ | 64 \$ | (6)\$ | (77)\$ |

- 1) Exclut les profits nets / pertes nettes de réévaluation comptabilisé(e)s dans les autres éléments du résultat global à l'égard des filiales non significatives non comprises dans l'information présentée correspondant à des pertes nettes de 6 M\$ (pertes nettes de 5 M\$ en 2020 et pertes nettes de 2 M\$ en 2019).

Régimes à prestations définies offerts au Canada

Puisque les régimes de retraite à prestations définies et les autres régimes d'avantages postérieurs à l'emploi offerts au Canada constituent environ 92 % de notre obligation au titre des prestations définies consolidées, ils sont visés par les informations présentées dans ce qui suit.

Ventilation de l'obligation au titre des prestations définies et profil des échéances

La répartition de l'obligation au titre des prestations définies de nos régimes au Canada entre les participants actifs, les retraités et les participants dont les prestations sont différées se présente comme suit :

| En millions de dollars, aux 31 octobre | Régimes de retraite | | Autres régimes d'avantages postérieurs à l'emploi | |
|--|---------------------|----------|---|--------|
| | 2021 | 2020 | 2021 | 2020 |
| Participants actifs | 4 014 \$ | 4 362 \$ | 99 \$ | 129 \$ |
| Participants dont les prestations sont différées | 569 | 626 | – | – |
| Retraités | 3 263 | 3 396 | 413 | 439 |
| Total | 7 846 \$ | 8 384 \$ | 512 \$ | 568 \$ |

La durée moyenne pondérée de l'obligation au titre des prestations définies de nos régimes au Canada se présente comme suit :

| Aux 31 octobre | Régimes de retraite | | Autres régimes d'avantages postérieurs à l'emploi | |
|----------------------------------|---------------------|------|---|------|
| | 2021 | 2020 | 2021 | 2020 |
| Durée moyenne pondérée en années | 14,2 | 14,8 | 11,7 | 12,6 |

Actifs des régimes

Les principales catégories d'actifs au titre des régimes de retraite à prestations définies offerts au Canada se présentent comme suit :

| En millions de dollars, aux 31 octobre | 2021 | | 2020 | |
|---|-----------------|--------------|----------|-------|
| Catégorie d'actifs¹ | | | | |
| Titres de participation canadiens ² | 753 \$ | 8 % | 540 \$ | 6 % |
| Titres de créance ³ | | | | |
| Obligations d'État | 4 917 | 55 | 5 001 | 59 |
| Obligations de sociétés | 755 | 8 | 1 195 | 14 |
| | 5 672 | 63 | 6 196 | 73 |
| Fonds de placement ⁴ | | | | |
| Fonds d'actions canadiennes | 40 | 1 | 30 | – |
| Fonds d'actions américaines | 560 | 6 | 423 | 5 |
| Fonds d'actions internationales ⁵ | 39 | 1 | 32 | – |
| Fonds d'actions mondiales ⁵ | 1 171 | 13 | 961 | 12 |
| Fonds d'actions de marchés émergents | 296 | 3 | 229 | 3 |
| Fonds de titres à revenu fixe | 110 | 1 | 117 | 1 |
| | 2 216 | 25 | 1 792 | 21 |
| Divers ² | | | | |
| Placements non traditionnels ⁶ | 1 740 | 20 | 1 281 | 16 |
| Trésorerie et équivalents de trésorerie et autres | 257 | 2 | 241 | 3 |
| Engagements liés à des valeurs vendues en vertu de mises en pension de titres | (1 642) | (18) | (1 581) | (19) |
| | 355 | 4 | (59) | – |
| | 8 996 \$ | 100 % | 8 469 \$ | 100 % |

- 1) Les catégories d'actifs reposent sur un classement en fonction du risque, y compris les expositions synthétiques au moyen de dérivés. Au 31 octobre 2021, la juste valeur des dérivés représentait un actif dérivé net de 30 M\$ (passif dérivé net de 41 M\$ en 2020).
- 2) Les actifs des régimes de retraite comprennent des valeurs mobilières émises par la CIBC et des dépôts de néant (7 M\$ en 2020), ce qui représente néant du total des actifs des régimes offerts au Canada (0,1 % en 2020). Aux 31 octobre 2021 et 2020, la totalité des titres de participation détenus avaient des cours quotidiens dans des marchés actifs, sauf les fonds de couverture, l'infrastructure et les titres de participation de sociétés fermées.
- 3) Aux 31 octobre 2021 et 2020, la totalité des titres de créance détenus étaient de qualité supérieure, dont une tranche de 134 M\$ (244 M\$ en 2020) avait des cours quotidiens dans des marchés actifs.
- 4) Des fonds de placement d'un montant de 40 M\$ (31 M\$ en 2020) étaient détenus directement au 31 octobre 2021 et avaient des cours quotidiens dans des marchés actifs.
- 5) Les fonds d'actions mondiales comprennent des placements en Amérique du Nord et à l'échelle internationale, alors que les fonds d'actions internationales ne comprennent aucun placement en Amérique du Nord.
- 6) Comprendent les fonds de titres de sociétés fermées, de titres de sociétés d'infrastructure, de titres de créance privés et de titres immobiliers.

Principales hypothèses actuarielles

Les principales hypothèses moyennes pondérées employées pour calculer l'obligation au titre des prestations définies de nos régimes au Canada se présentent comme suit :

| Aux 31 octobre | Régimes de retraite | | Autres régimes d'avantages postérieurs à l'emploi | |
|--|---------------------|-------|---|-------|
| | 2021 | 2020 | 2021 | 2020 |
| Taux d'actualisation | 3,5 % | 2,8 % | 3,4 % | 2,7 % |
| Taux de croissance de la rémunération ¹ | 2,1 % | 2,0 % | 2,1 % | 2,0 % |

- 1) Les taux de croissance de la rémunération de 2021 et de 2020 font état de l'utilisation d'un tableau des hypothèses relatives au taux de croissance des salaires qui est fondé sur l'âge et la durée des fonctions des employés. Le tableau mène à un taux de croissance moyen des salaires pondéré d'environ 2,1 % par année (2,0 % en 2020).

Les hypothèses concernant la mortalité future se fondent sur des statistiques et des tableaux de mortalité publiés. Les espérances de vie actuelles sous-tendant les valeurs de l'obligation au titre des prestations définies de nos régimes au Canada se présentent comme suit (en années) :

| Aux 31 octobre | 2021 | 2020 |
|--|-------------|------|
| Espérance de vie des retraités actuellement âgés de 65 ans | | |
| Hommes | 23,4 | 23,4 |
| Femmes | 24,5 | 24,5 |
| Espérance de vie à 65 ans des participants actuellement âgés de 45 ans | | |
| Hommes | 24,4 | 24,3 |
| Femmes | 25,4 | 25,4 |

Les taux tendanciels hypothétiques des coûts de soins de santé de nos autres régimes d'avantages postérieurs à l'emploi au Canada offrant des prestations de soins de santé, de soins dentaires et de l'assurance-vie sont comme suit :

| Pour les exercices clos les 31 octobre | 2021 | 2020 |
|--|--------------|-------|
| Taux tendanciels hypothétiques des coûts de soins de santé pour le prochain exercice | 4,9 % | 5,2 % |
| Taux auquel le taux tendanciel des coûts de soins de santé devrait diminuer | 4,0 % | 4,0 % |
| Exercice au cours duquel le taux atteint le taux tendanciel ultime | 2040 | 2040 |

Analyse de sensibilité

Des changements raisonnablement possibles apportés à l'une des principales hypothèses actuarielles, alors que toutes les autres hypothèses demeurent inchangées, influeraient sur l'obligation au titre des prestations définies de nos régimes au Canada de la façon suivante :

| | Régimes de retraite | Autres régimes d'avantages postérieurs à l'emploi |
|---|---------------------|---|
| Augmentation (diminution) estimée de l'obligation au titre des prestations définies | 2021 | 2021 |
| En millions de dollars, aux 31 octobre | | |
| Taux d'actualisation (variation de 100 points de base) | | |
| Diminution de l'hypothèse | 1 256 \$ | 69 \$ |
| Augmentation de l'hypothèse | (1 028) | (57) |
| Taux de croissance de la rémunération (variation de 100 points de base) | | |
| Diminution de l'hypothèse | (267) | — |
| Augmentation de l'hypothèse | 309 | — |
| Taux tendanciels des coûts de soins de santé (variation de 100 points de base) | | |
| Diminution de l'hypothèse | s. o. | (22) |
| Augmentation de l'hypothèse | s. o. | 25 |
| Mortalité future | | |
| Diminution de l'espérance de vie de une année | (192) | (13) |
| Augmentation de l'espérance de vie de une année | 189 | 14 |

s. o. Sans objet.

Les analyses de sensibilité ci-dessus ne sont fournies qu'à titre indicatif et doivent être envisagées avec prudence puisqu'elles ont été calculées individuellement sans que les autres hypothèses soient modifiées. En pratique, des modifications apportées à une hypothèse peuvent entraîner des changements à une autre hypothèse, ce qui peut amplifier ou amoindrir les sensibilités présentées.

Flux de trésorerie futurs*Cotisations en espèces*

L'évaluation actuarielle la plus récente du régime de retraite de la CIBC à des fins de capitalisation remonte au 31 octobre 2020. La prochaine évaluation actuarielle du régime aux fins de capitalisation sera en date du 31 octobre 2021.

Les cotisations minimales de 2022 devraient atteindre 233 M\$ pour les régimes de retraite à prestations définies au Canada et 28 M\$ pour les autres régimes d'avantages postérieurs à l'emploi au Canada. Ces estimations sont susceptibles de changer, car les cotisations dépendent de divers facteurs, dont le rendement du marché, les exigences réglementaires et la capacité de la direction à modifier la politique de capitalisation.

Prestations futures prévues

Les prestations futures prévues de nos régimes au Canada au cours des dix prochains exercices se présentent comme suit :

| En millions de dollars, pour les exercices clos les 31 octobre | 2022 | 2023 | 2024 | 2025 | 2026 | 2027–2031 | Total |
|--|--------|--------|--------|--------|--------|-----------|----------|
| Régimes de retraite à prestations définies | 346 \$ | 354 \$ | 362 \$ | 371 \$ | 380 \$ | 2 039 \$ | 3 852 \$ |
| Autres régimes d'avantages postérieurs à l'emploi | 28 | 28 | 29 | 29 | 30 | 156 | 300 |
| | 374 \$ | 382 \$ | 391 \$ | 400 \$ | 410 \$ | 2 195 \$ | 4 152 \$ |

Régimes de retraite à cotisations définies et autres régimes

Nous offrons également des régimes à cotisations définies à certains employés et nous versons des cotisations à des régimes de retraite d'État. La charge comptabilisée dans le compte de résultat consolidé au titre de ces régimes se présente comme suit :

| En millions de dollars, pour les exercices clos les 31 octobre | 2021 | 2020 | 2019 |
|--|--------|--------|--------|
| Régimes à cotisations définies | 40 \$ | 33 \$ | 29 \$ |
| Régimes de retraite d'État ¹ | 143 | 137 | 121 |
| | 183 \$ | 170 \$ | 150 \$ |

1) Comprennent le Régime de pensions du Canada, le Régime des rentes du Québec et la *Federal Insurance Contributions Act* des États-Unis.

Note 20 | Impôt sur le résultat

Total de l'impôt sur le résultat

| En millions de dollars, pour les exercices clos les 31 octobre | 2021 | 2020 | 2019 |
|---|-----------------|-----------------|-----------------|
| Compte de résultat consolidé | | | |
| Provision pour (reprise de) l'impôt exigible | | | |
| Ajustements pour les exercices antérieurs | (22)\$ | (40)\$ | (125)\$ |
| Charge d'impôt exigible | 1 939 | 1 366 | 1 365 |
| | 1 917 | 1 326 | 1 240 |
| Provision pour (reprise de) l'impôt différé | | | |
| Ajustements pour les exercices antérieurs | 19 | 37 | 107 |
| Incidence des variations dans les taux d'impôt et les lois fiscales | 1 | 4 | 34 |
| Naissance et résorption des différences temporaires | (61) | (269) | (33) |
| | (41) | (228) | 108 |
| | 1 876 | 1 098 | 1 348 |
| Autres éléments du résultat global | 297 | 130 | 22 |
| Total du résultat global | 2 173 \$ | 1 228 \$ | 1 370 \$ |

Composantes de la charge d'impôt

| En millions de dollars, pour les exercices clos les 31 octobre | 2021 | 2020 | 2019 |
|--|----------|----------|----------|
| Impôt exigible | | | |
| Fédéral | 918 \$ | 613 \$ | 634 \$ |
| Provincial | 629 | 420 | 428 |
| Étranger | 398 | 390 | 226 |
| | 1 945 | 1 423 | 1 288 |
| Impôt différé | | | |
| Fédéral | 137 | (67) | 30 |
| Provincial | 90 | (44) | 20 |
| Étranger | 1 | (84) | 32 |
| | 228 | (195) | 82 |
| | 2 173 \$ | 1 228 \$ | 1 370 \$ |

Les taux d'impôt fédéral et provincial combinés du Canada varient chaque année en fonction des modifications apportées aux taux prévus par la loi imposés par chacune des administrations fiscales et selon les variations de la proportion de nos activités exercées dans chaque province. Nous sommes également assujettis à l'impôt canadien sur le résultat des centres bancaires à l'étranger.

Les résultats des filiales étrangères seraient normalement assujettis à l'impôt canadien seulement lorsqu'ils sont rapatriés au Canada. Les impôts canadiens additionnels qui seraient exigibles si tous les résultats non distribués des filiales étrangères étaient distribués à la société mère canadienne sous forme de dividendes sont estimés à néant.

Les taux d'impôt effectifs figurant dans le compte de résultat consolidé sont différents des taux d'impôt fédéral et provincial combinés du Canada, comme il est indiqué dans le tableau ci-après :

Rapprochement de l'impôt sur le résultat

| En millions de dollars, pour les exercices clos les 31 octobre | 2021 | | 2020 | | 2019 | |
|---|-----------------|---------------|-----------------|---------------|-----------------|---------------|
| Taux d'impôt fédéral et provincial combinés du Canada appliqués au résultat avant impôt sur le résultat | 2 188 \$ | 26,3 % | 1 291 \$ | 26,4 % | 1 718 \$ | 26,5 % |
| Ajustements des impôts pour tenir compte de ce qui suit : | | | | | | |
| Résultat des filiales étrangères | (136) | (1,6) | (66) | (1,3) | (214) | (3,3) |
| Résultat exonéré d'impôt | (150) | (1,8) | (134) | (2,7) | (131) | (2,0) |
| Variations du taux d'impôt sur les soldes d'impôt différé | 1 | — | 4 | 0,1 | 34 | 0,5 |
| Incidence de la quote-part du résultat comptabilisée selon la méthode de la mise en équivalence | (13) | (0,2) | (18) | (0,4) | (23) | (0,4) |
| Divers ¹ | (14) | (0,2) | 21 | 0,4 | (36) | (0,5) |
| Impôt sur le résultat figurant dans le compte de résultat consolidé | 1 876 \$ | 22,5 % | 1 098 \$ | 22,5 % | 1 348 \$ | 20,8 % |

1) Les montants des périodes précédentes comprenaient le règlement lié à Enron comptabilisé au premier trimestre de 2019.

Impôt différé
Sources et variations de l'actif d'impôt différé et du passif d'impôt différé
Actif d'impôt différé

| En millions de dollars, pour les exercices clos les 31 octobre | | Provision pour pertes sur créances | Immobilisations corporelles | Prestations de retraite et avantages du personnel | Provisions | Réévaluation des instruments financiers | Reports en avant de pertes fiscales ¹ | Divers | Total de l'actif |
|--|---|------------------------------------|-----------------------------|---|---------------|---|--|---------------|------------------|
| 2021 | Solde au début de l'exercice | 314 \$ | 39 \$ | 554 \$ | 53 \$ | 1 \$ | 19 \$ | 236 \$ | 1 216 \$ |
| | Montant comptabilisé dans le résultat net | (80) | 3 | 59 | 51 | (7) | (3) | (16) | 7 |
| | Montant comptabilisé dans les autres éléments du résultat global | – | – | (296) | – | 43 | – | – | (253) |
| | Divers² | (12) | (2) | (10) | (1) | (13) | (11) | (5) | (54) |
| | Solde à la fin de l'exercice | 222 \$ | 40 \$ | 307 \$ | 103 \$ | 24 \$ | 5 \$ | 215 \$ | 916 \$ |
| 2020 | Solde au début de l'exercice avant les modifications de méthodes comptables | 170 \$ | 47 \$ | 567 \$ | 20 \$ | 1 \$ | 24 \$ | 157 \$ | 986 \$ |
| | Incidence de l'adoption de l'IFRS 16 le 1 ^{er} novembre 2019 | – | – | – | – | – | – | (12) | (12) |
| | Solde au début de l'exercice après les modifications de méthodes comptables | 170 | 47 | 567 | 20 | 1 | 24 | 145 | 974 |
| | Montant comptabilisé dans le résultat net | 143 | (23) | 4 | 33 | – | (1) | 114 | 270 |
| | Montant comptabilisé dans les autres éléments du résultat global | – | – | (18) | – | – | – | – | (18) |
| | Divers ² | 1 | 15 | 1 | – | – | (4) | (23) | (10) |
| | Solde à la fin de l'exercice | 314 \$ | 39 \$ | 554 \$ | 53 \$ | 1 \$ | 19 \$ | 236 \$ | 1 216 \$ |
| 2019 | Solde au début de l'exercice avant les modifications de méthodes comptables | 298 \$ | 12 \$ | 437 \$ | 16 \$ | 66 \$ | 38 \$ | 127 \$ | 994 \$ |
| | Incidence de l'adoption de l'IFRS 15 le 1 ^{er} novembre 2018 | – | – | – | – | – | – | 3 | 3 |
| | Solde au début de l'exercice après les modifications de méthodes comptables | 298 | 12 | 437 | 16 | 66 | 38 | 130 | 997 |
| | Montant comptabilisé dans le résultat net | (124) | 14 | 46 | 3 | (32) | (14) | 20 | (87) |
| | Montant comptabilisé dans les autres éléments du résultat global | – | – | 83 | – | (50) | – | – | 33 |
| | Divers ² | (4) | 21 | 1 | 1 | 17 | – | 7 | 43 |
| | Solde à la fin de l'exercice | 170 \$ | 47 \$ | 567 \$ | 20 \$ | 1 \$ | 24 \$ | 157 \$ | 986 \$ |

Passif d'impôt différé

| En millions de dollars, pour les exercices clos les 31 octobre | | Immobilisations incorporelles | Immobilisations corporelles | Prestations de retraite et avantages du personnel | Goodwill | Réévaluation des instruments financiers | Divers | Total du passif |
|--|--|-------------------------------|-----------------------------|---|---------------|---|---------------|-----------------|
| 2021 | Solde au début de l'exercice | (305)\$ | (112)\$ | (15)\$ | (86)\$ | (63)\$ | (18)\$ | (599)\$ |
| | Montant comptabilisé dans le résultat net | (26) | 27 | 1 | (2) | 28 | 6 | 34 |
| | Montant comptabilisé dans les autres éléments du résultat global | – | – | (15) | – | (1) | – | (16) |
| | Divers² | 4 | 3 | 5 | – | 17 | – | 29 |
| | Solde à la fin de l'exercice | (327)\$ | (82)\$ | (24)\$ | (88)\$ | (19)\$ | (12)\$ | (552)\$ |
| 2020 | Solde au début de l'exercice avant les modifications de méthodes comptables | (315)\$ | (68)\$ | (9)\$ | (84)\$ | (25)\$ | (6)\$ | (507)\$ |
| | Incidence de l'adoption de l'IFRS 16 le 1 ^{er} novembre 2019 ³ | – | (39) | – | – | – | – | (39) |
| | Solde au début de l'exercice après les modifications de méthodes comptables | (315) | (107) | (9) | (84) | (25) | (6) | (546) |
| | Montant comptabilisé dans le résultat net | 13 | (6) | (5) | (2) | (24) | (18) | (42) |
| | Montant comptabilisé dans les autres éléments du résultat global | – | – | (2) | – | (13) | – | (15) |
| | Divers ² | (3) | 1 | 1 | – | (1) | 6 | 4 |
| | Solde à la fin de l'exercice | (305)\$ | (112)\$ | (15)\$ | (86)\$ | (63)\$ | (18)\$ | (599)\$ |
| 2019 | Solde au début de l'exercice avant les modifications de méthodes comptables | (287)\$ | (47)\$ | (11)\$ | (85)\$ | (12)\$ | 6 \$ | (436)\$ |
| | Incidence de l'adoption de l'IFRS 15 le 1 ^{er} novembre 2018 | – | – | – | – | – | (5) | (5) |
| | Solde au début de l'exercice après les modifications de méthodes comptables | (287) | (47) | (11) | (85) | (12) | 1 | (441) |
| | Montant comptabilisé dans le résultat net | (16) | (12) | (1) | (1) | (4) | 13 | (21) |
| | Montant comptabilisé dans les autres éléments du résultat global | – | – | (6) | – | – | (1) | (7) |
| | Divers ² | (12) | (9) | 9 | 2 | (9) | (19) | (38) |
| | Solde à la fin de l'exercice | (315)\$ | (68)\$ | (9)\$ | (84)\$ | (25)\$ | (6)\$ | (507)\$ |
| | Actif d'impôt différé, montant net, au 31 octobre 2021 | | | | | | | 364 \$ |
| | Actif d'impôt différé, montant net, au 31 octobre 2020 | | | | | | | 617 \$ |
| | Actif d'impôt différé, montant net, au 31 octobre 2019 | | | | | | | 479 \$ |

1) Les effets de l'impôt différé sur les reports en avant de pertes fiscales comprennent un montant de 5 M\$ (19M\$ en 2020 et 22 M\$ en 2019) lié aux pertes d'exploitation (dont un montant de 2 M\$ est lié à la région du Canada et un montant de 3 M\$ est lié à la région des Caraïbes) venant à échéance sur plusieurs années à compter de 2022, ainsi qu'un montant de néant (néant en 2020 et 2 M\$ en 2019) lié aux pertes en capital dans la région des États-Unis.

2) Comprennent les écarts de change.

3) L'incidence de l'adoption de l'IFRS 16 au 1^{er} novembre 2019 est présentée selon le montant net pour les obligations locatives et les actifs au titre de droits d'utilisation.

L'actif d'impôt différé et le passif d'impôt différé sont évalués par entité aux fins de la présentation dans notre bilan consolidé. Ainsi, l'actif d'impôt différé, montant net, de 364 M\$ (617 M\$ en 2020) est décomposé en une composante actif d'impôt différé de 402 M\$ (650 M\$ en 2020) et une composante passif d'impôt différé de 38 M\$ (33 M\$ en 2020) au bilan consolidé.

Pertes fiscales non comptabilisées

Le montant des pertes d'exploitation fiscales inutilisées à l'égard desquelles aucun actif d'impôt différé n'avait été comptabilisé s'élevait à 1 611 M\$ au 31 octobre 2021 (1 855 M\$ en 2020), dont une tranche de 674 M\$ (669 M\$ en 2020) est attribuable à la région des États-Unis et une tranche de 937 M\$ (1 186 M\$ en 2020) est attribuable à la région des Caraïbes. Ces pertes d'exploitation fiscales inutilisées arriveront à échéance d'ici 10 ans.

Le montant des pertes fiscales en capital inutilisées à l'égard desquelles aucun actif d'impôt différé n'avait été comptabilisé s'élevait à 519 M\$ au 31 octobre 2021 (611 M\$ en 2020). Ces pertes fiscales en capital inutilisées sont attribuables au Canada.

Enron

Au cours d'exercices précédents, l'Agence du revenu du Canada (ARC) a établi de nouvelles cotisations dans lesquelles elle refusait la déduction de paiements au titre du règlement dans l'affaire Enron et la déduction des frais juridiques connexes (les frais liés à Enron). En janvier 2019, la CIBC a conclu avec l'ARC une entente de règlement (l'entente) permettant d'établir avec certitude la partie des frais liés à Enron qui sont déductibles au Canada. L'entente a entraîné la comptabilisation d'un recouvrement d'impôt net de 38 M\$ au premier trimestre de 2019. Ce recouvrement d'impôt a été établi en tenant compte d'un remboursement d'intérêts imposable au Canada et de la partie des frais liés à Enron qui devraient être déductibles aux États-Unis (la déduction aux États-Unis). La déduction aux États-Unis n'a pas encore été acceptée par l'Internal Revenue Service. Le montant des avantages d'impôt comptabilisés aux États-Unis pourrait nécessiter des ajustements.

Déduction pour dividendes reçus

L'ARC a réclamé à la CIBC, dans le cadre de nouvelles cotisations, un montant d'impôt supplémentaire d'environ 1 420 M\$ au motif que certains dividendes reçus de sociétés canadiennes de 2011 à 2016 étaient non déductibles parce qu'ils s'inscrivaient dans le cadre d'un « mécanisme de transfert de dividendes ». Les dividendes visés par les nouvelles cotisations s'apparentent à ceux visés prospectivement par les règles proposées dans les budgets fédéraux canadiens de 2015 et de 2018. En août 2021, la CIBC a déposé un avis d'appel auprès de la Cour canadienne de l'impôt et l'affaire fait maintenant l'objet d'un litige. Il est possible que la CIBC fasse l'objet de nouvelles cotisations visant des années ultérieures pour les mêmes raisons. La CIBC est persuadée que ses positions fiscales sont justifiées et entend se défendre vigoureusement. Par conséquent, aucun montant n'a été comptabilisé dans les états financiers consolidés.

Nouvelle cotisation au titre de la perte en capital de change

En novembre 2021, la Cour canadienne de l'impôt a rendu une décision (la décision) contre la CIBC quant à la nouvelle cotisation au titre de sa perte en capital de change de 2007. La CIBC s'oppose à la décision et a interjeté appel en novembre 2021. La CIBC demeure persuadée que sa position fiscale est justifiée. Par conséquent, aucun montant n'a été comptabilisé dans les états financiers consolidés. Le risque d'assujettissement à l'impôt et à des intérêts supplémentaires lié à cette question et à des questions similaires est d'environ 300 M\$, ce qui s'ajoute à l'incapacité potentielle d'utiliser des reports en avant de pertes fiscales en capital non comptabilisés d'un montant d'approximativement 500 M\$.

Note 21 | Résultat par action

| En millions de dollars, sauf les données sur les actions, pour les exercices clos les 31 octobre | 2021 | 2020 | 2019 |
|---|-----------------|----------|----------|
| Résultat de base par action | | | |
| Résultat net applicable aux actionnaires | 6 429 \$ | 3 790 \$ | 5 096 \$ |
| Moins : dividendes sur actions privilégiées et distributions sur autres instruments de capitaux propres | 158 | 122 | 111 |
| Résultat net applicable aux porteurs d'actions ordinaires | 6 271 | 3 668 | 4 985 |
| Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation (en milliers) | 448 953 | 445 435 | 444 324 |
| Résultat de base par action | 13,97 \$ | 8,23 \$ | 11,22 \$ |
| Résultat dilué par action | | | |
| Résultat net applicable aux porteurs d'actions ordinaires | 6 271 \$ | 3 668 \$ | 4 985 \$ |
| Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation (en milliers) | 448 953 | 445 435 | 444 324 |
| Ajouter : options sur actions pouvant être exercées ¹ (en milliers) | 1 061 | 378 | 702 |
| Ajouter : actions subalternes et contrepartie réglée en instruments de capitaux propres (en milliers) | 169 | 208 | 431 |
| Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires diluées en circulation (en milliers) | 450 183 | 446 021 | 445 457 |
| Résultat dilué par action | 13,93 \$ | 8,22 \$ | 11,19 \$ |

1) Ne tiennent pas compte d'un nombre moyen de néant options en cours à un prix d'exercice moyen pondéré de néant (3 748 652 options à un prix d'exercice moyen pondéré de 111,53 \$ en 2020 et 2 319 723 options à un prix d'exercice moyen pondéré de 114,29 \$ en 2019), dans la mesure où le prix d'exercice des options était inférieur au cours moyen des actions ordinaires de la CIBC.

Note 22 | Engagements, cautionnements et actifs donnés en garantie

Engagements

Ententes relatives au crédit

Les ententes relatives au crédit sont habituellement des instruments hors bilan et généralement conclues pour répondre aux besoins de financement de clients. En outre, il existe certains engagements de crédit en vertu desquels nous pourrions devoir consentir du crédit qui ne sont pas comptabilisés au bilan consolidé. Notre politique de garanties ou d'autres sûretés exigées relativement à ces ententes et les types de sûretés détenues sont généralement les mêmes que pour les prêts. Les montants contractuels présentés ci-après pour les ententes relatives au crédit représentent le montant maximum du crédit additionnel que nous pourrions devoir accorder. Les montants contractuels représentent également les montants additionnels du risque de crédit si le crédit contracté venait à être entièrement utilisé, si une contrepartie manquait à ses obligations et si la garantie se révélait sans valeur. Ces montants contractuels ne sont pas nécessairement représentatifs des liquidités futures requises ou du risque de perte réel, puisqu'un grand nombre de ces ententes arriveront à échéance ou cesseront d'exister sans que des prélèvements soient effectués.

| En millions de dollars, aux 31 octobre | 2021 | 2020 |
|---|-----------------------|------------|
| | Montants contractuels | |
| Prêts de valeurs ¹ | 50 578 \$ | 39 186 \$ |
| Engagements de crédit inutilisés ² | 301 343 | 268 089 |
| Facilités de garantie de liquidité | 12 174 | 12 907 |
| Lettres de crédit de soutien et de bonne fin | 15 775 | 14 565 |
| Lettres de crédit documentaires et commerciales | 194 | 196 |
| Autres engagements de crédit | 978 | 2 149 |
| | 381 042 \$ | 337 092 \$ |

1) Excluent les prêts de valeurs de 2,5 G\$ (1,8 G\$ en 2020) contre espèces puisqu'ils sont comptabilisés au bilan consolidé.

2) Comprennent les marges de crédit personnelles, les marges de crédit hypothécaires et les marges sur cartes de crédit, lesquelles sont annulables sans condition en tout temps à notre gré, d'un montant de 141,5 G\$ (131,3 G\$ en 2020).

En outre, les valeurs de clients prêtées par les coentreprises que la CIBC a formées avec The Bank of New York Mellon totalisaient 81,7 G\$ (78,1 G\$ en 2020); de ce montant, 8,6 G\$ (8,0 G\$ en 2020) proviennent de transactions entre la CIBC et les coentreprises.

La CIBC a accordé des indemnités à des clients des coentreprises relativement à des opérations de prêt de titres avec des tierces parties s'élevant à 68,0 G\$ (64,3 G\$ en 2020).

Pour plus de précisions sur les coentreprises, se reporter à la note 26.

Prêts de valeurs

Les prêts de valeurs représentent pour nous un risque de crédit quand nous prêtons nos propres valeurs ou celles de nos clients et que l'emprunteur manque à son obligation de restitution. L'emprunteur doit garantir la totalité de la valeur prêtée en tout temps.

Engagements de crédit inutilisés

Les engagements de crédit inutilisés représentent la tranche non utilisée des facilités de crédit que nous avons approuvées pour satisfaire aux besoins des clients. Ils peuvent être assortis de diverses conditions qui doivent être remplies avant leur utilisation et comprennent des facilités accordées dans le cas de financement d'acquisition éventuelle. Le risque de crédit associé à ces facilités découle de la possibilité qu'un engagement donne lieu à un prêt à un moment futur, avant l'échéance de l'engagement. Le montant des garanties obtenues, si elles sont jugées nécessaires, est fondé sur notre évaluation du crédit de l'emprunteur et peut comprendre l'obtention d'un privilège sur les biens actuels et futurs de l'emprunteur.

Facilités de garantie de liquidité

Nous fournissons des facilités de garantie de liquidité irrévocables principalement sur les fonds multicédants de PCAC. Nous agissons à titre d'agent des services financiers pour certains de ces fonds multicédants, tandis que d'autres fonds multicédants sont administrés par des tiers. Les facilités de liquidité pour nos programmes de PCAC soutenu et pour les fiducies Safe Trust, Sure Trust, Sound Trust et Stable Trust nous obligent à fournir le financement pour les actifs non défaillants, sous réserve du respect de certaines conditions relativement à ces fonds multicédants.

Lettres de crédit de soutien et de bonne fin

Ces instruments constituent l'engagement irrévocable d'effectuer des paiements à un tiers dans l'éventualité où les clients ne pourraient respecter leurs obligations contractuelles financières ou d'exécution. Le risque de crédit lié à ces instruments est généralement le même que dans le cas d'engagements de prêts irrévocables consentis aux clients. Si nous jugeons une garantie nécessaire, le montant de celle-ci est fondé sur notre évaluation du crédit de l'emprunteur et peut comprendre l'obtention d'un privilège sur les biens actuels et futurs de l'emprunteur.

Lettres de crédit documentaires et commerciales

Les lettres de crédit documentaires et commerciales sont des instruments à court terme émis pour le compte d'un client, qui permettent à un tiers, comme un exportateur, de tirer des traites sur la CIBC jusqu'à concurrence d'un certain montant, sous réserve de conditions particulières. Nous sommes exposés au risque que le client ne règle pas, en fin de compte, le montant des traites. Cependant, les montants utilisés sont garantis par les biens qui s'y rattachent.

Autres engagements de crédit

Ces engagements constituent les autres engagements de crédit, et comprennent principalement des opérations de financement de valeurs mobilières à règlement ultérieur sous forme de valeurs acquises en vertu de prises en pension de titres avec diverses contreparties qui sont réalisées au plus tard à la fin de notre période de présentation de l'information et qui sont réglées peu après la fin de la période, habituellement dans les cinq jours ouvrables.

Autres engagements

À titre d'investisseur dans des activités de banque d'affaires, nous concluons des engagements afin de financer des fonds de capital-investissement externes. Relativement à ces activités, nous avons pris des engagements d'investir jusqu'à concurrence de 337 M\$ (212 M\$ en 2020).

En outre, nous agissons comme preneur ferme pour certaines nouvelles émissions en vertu desquelles, de façon autonome ou avec un syndicat d'institutions financières, nous achetons ces nouvelles émissions à des fins de revente aux investisseurs. Au 31 octobre 2021, les engagements de prise ferme connexes s'élevaient à 268 M\$ (94 M\$ en 2020).

Cautionnements et autres contrats d'indemnisation

Cautionnements

Un cautionnement est un contrat qui impose à l'émetteur d'effectuer des paiements déterminés pour rembourser le titulaire à l'égard d'une perte qu'il subit du fait qu'un débiteur donné n'a pas effectué un paiement à l'échéance selon les conditions premières ou modifiées d'un instrument de créance. Les cautionnements comprennent les lettres de crédit de soutien et de bonne fin, telles qu'elles sont décrites ci-dessus, et la protection vendue au titre des dérivés de crédit, telle qu'elle est décrite à la note 13.

Autres contrats d'indemnisation

Dans le cours normal des affaires, nous concluons des contrats en vertu desquels nous pouvons accepter d'indemniser la contrepartie à un contrat contre les pertes découlant de fausses représentations, de bris de garantie ou de l'inexécution de certaines dispositions, ou encore contre les réclamations ou les pertes attribuables à certains événements externes, comme le décrit le contrat en question. Cela pourrait comprendre, par exemple, les pertes découlant des modifications des lois fiscales, des litiges ou des réclamations relativement au rendement passé. De plus, nous indemnisons chacun de nos administrateurs et dirigeants, quand la loi le permet, contre les réclamations et les pertes qu'ils pourraient subir (y compris les montants versés en règlement de ces réclamations) dans leurs fonctions à la CIBC. Dans la plupart des cas, il n'y a généralement aucun plafond de perte prévu, ce qui signifie que l'obligation maximum éventuelle n'est pas définie. Des montants sont comptabilisés lorsque nous avons une obligation actuelle juridique ou implicite du fait d'un événement antérieur, qu'il est probable qu'une sortie d'avantages économiques devra être affectée au règlement de l'affaire et que le montant de l'obligation peut faire l'objet d'une estimation fiable. Nous sommes d'avis qu'il est peu probable que les conditions qui entraîneraient des obligations en vertu de ces contrats se produisent. Les montants versés en vertu de ces contrats ont été négligeables à ce jour. Les montants présentés dans les états financiers consolidés relativement aux indemnisations, déclarations et garanties aux 31 octobre 2021 et 2020 étaient négligeables.

Actifs donnés en garantie

Dans le cours normal des affaires, des actifs au bilan et hors bilan sont donnés en garantie pour diverses activités. Le tableau suivant présente le résumé des montants d'actifs donnés en garantie et les activités auxquelles ils sont liés :

| En millions de dollars, aux 31 octobre | 2021 | 2020 |
|--|-------------------|------------|
| Actifs donnés en garantie pour : | | |
| Prêts de valeurs | 50 895 \$ | 41 042 \$ |
| Engagements liés à des valeurs vendues en vertu de mises en pension de titres | 73 687 | 69 528 |
| Engagements liés à des valeurs vendues à découvert | 22 790 | 15 963 |
| Titrisations | 18 824 | 20 818 |
| Obligations sécurisées | 25 416 | 21 073 |
| Dérivés | 16 266 | 14 410 |
| Gouvernements et banques centrales à l'étranger ¹ | 252 | 133 |
| Systèmes de compensation, systèmes de paiement et institutions de dépôt ² | 649 | 605 |
| Divers | 374 | 400 |
| | 209 153 \$ | 183 972 \$ |

1) Comprennent les actifs donnés en garantie afin de maintenir l'accès aux facilités des banques centrales à l'étranger.

2) Comprennent les actifs donnés en garantie afin d'avoir accès aux systèmes de compensation, aux systèmes de paiement et aux institutions de dépôt.

Note 23 | Passifs éventuels et provisions

Dans le cours normal des affaires, la CIBC est partie à diverses procédures judiciaires, y compris des enquêtes réglementaires, dans le cadre desquelles des dommages-intérêts imposants sont réclamés à la CIBC et à ses filiales. Des provisions sont constituées pour les procédures judiciaires si, de l'avis de la direction, il est probable que des ressources économiques devront être affectées au règlement de l'affaire et que le montant de l'obligation peut faire l'objet d'une estimation fiable. Si l'estimation fiable d'une perte probable se situe dans une fourchette de résultats possibles à l'intérieur de laquelle un montant précis semble représenter une meilleure estimation, ce montant est comptabilisé. Si aucun montant précis à l'intérieur de la fourchette de résultats possibles ne semble être une meilleure estimation qu'un autre montant, le montant médian de la fourchette est comptabilisé. Dans certains cas, toutefois, il n'est pas possible de déterminer si une obligation est probable ou d'estimer de façon fiable le montant de la perte, de sorte qu'aucun montant ne peut être comptabilisé.

Même s'il est par nature difficile de prédire l'issue de ces procédures judiciaires, à la lumière de nos connaissances actuelles et après consultation de nos conseillers juridiques, nous ne prévoyons pas que l'issue de ces affaires, individuellement ou collectivement, aura des répercussions négatives importantes sur nos états financiers consolidés. Par contre, elle pourrait avoir une incidence importante sur nos résultats d'exploitation pour une période donnée. Nous vérifions régulièrement si les provisions pour les procédures judiciaires de la CIBC sont adéquates et procédons aux ajustements nécessaires en fonction des nouvelles informations disponibles.

Selon la CIBC, les pertes sont raisonnablement possibles lorsque le risque qu'elles surviennent n'est pas probable, sans être faible. Il est raisonnablement possible que la CIBC subisse une perte supérieure au montant comptabilisé lorsque la perte comptabilisée correspond au point médian d'une fourchette de pertes raisonnablement possibles, ou que la perte éventuelle se rapporte à un litige pour lequel une issue défavorable est raisonnablement possible, sans être probable.

La CIBC croit qu'outre les montants déjà comptabilisés au titre des pertes raisonnablement possibles, la fourchette globale estimative pour les procédures judiciaires importantes la visant qui sont susceptibles de faire l'objet d'une telle estimation allait de néant à environ 1,1 G\$ au 31 octobre 2021. La fourchette globale estimative des pertes raisonnablement possibles est fondée sur les informations disponibles à l'heure actuelle à l'égard des procédures importantes auxquelles la CIBC est partie, compte tenu de la meilleure estimation de la CIBC quant aux pertes pouvant résulter de ces procédures et faire l'objet d'une estimation. L'estimation de la CIBC repose sur une grande part de jugement, en raison des différentes étapes auxquelles se trouvent les procédures et, dans bien des cas, de l'existence de multiples codéfendeurs dont la part de responsabilité reste à déterminer. La fourchette ne tient pas compte des dommages-intérêts exemplaires potentiels ni des intérêts. La fourchette estimative au 31 octobre 2021 est fondée sur les procédures judiciaires importantes présentées ci-après. Les éléments déterminant la fourchette estimative changeront au fil du temps, et les pertes réelles pourraient être très différentes de l'estimation actuelle. Pour certaines procédures judiciaires, la CIBC ne croit pas qu'une estimation puisse être faite actuellement, car bon nombre ne sont qu'à un stade préliminaire, et les montants réclamés ne sont pas tous déterminés. Ainsi, ces procédures judiciaires ne sont pas incluses dans la fourchette.

Les sections ci-après décrivent les procédures judiciaires importantes visant la CIBC, pour lesquelles nous avons l'intention de nous défendre avec vigueur.

Banque Canadienne Impériale de Commerce, et al. c. Green

En juillet 2008, des actionnaires ont présenté devant la Cour supérieure de justice de l'Ontario un projet de recours collectif contre la CIBC et plusieurs administrateurs et dirigeants, anciens et actuels, de la CIBC. Ils allèguent que la CIBC et les administrateurs et dirigeants ont enfreint la *Loi sur les valeurs mobilières* de l'Ontario en faisant d'importantes fausses déclarations et en omettant de communiquer l'information sur l'exposition de la CIBC au marché américain des prêts hypothécaires à risque. Les demandeurs ont intenté ce recours collectif au nom de tous les actionnaires de la CIBC au Canada qui ont acheté des actions entre le 31 mai 2007 et le 28 février 2008. Le recours vise des dommages-intérêts de 5 G\$. En juillet 2012, les motions en autorisation de déposer la demande introductive et en certification du recours collectif des demandeurs ont été rejetées par la Cour supérieure de justice de l'Ontario. En février 2014, la Cour d'appel de l'Ontario a infirmé la décision du tribunal inférieur et certifié la cause à titre de recours collectif. En août 2014, la CIBC et les divers défendeurs ont reçu l'autorisation d'en appeler de la décision devant la Cour suprême du Canada. L'appel des défendeurs a été entendu par la Cour suprême du Canada en février 2015. En décembre 2015, la Cour suprême du Canada a confirmé la décision de la Cour d'appel de l'Ontario certifiant le recours collectif. L'audience qui devait commencer en octobre 2021 a été reportée. Une entente de règlement a été conclue, sous réserve de l'approbation du tribunal. Aux termes du règlement proposé, la CIBC versera 125 M\$ aux demandeurs.

Fresco v. Canadian Imperial Bank of Commerce Gaudet c. Canadian Imperial Bank of Commerce

En juin 2007, deux projets de recours collectifs ont été déposés à l'encontre de la CIBC devant la Cour supérieure de justice de l'Ontario (*Fresco*) et devant la Cour supérieure du Québec (*Gaudet*). Chaque recours collectif est fondé sur des allégations identiques au titre d'heures supplémentaires impayées pour des employés de première ligne du service à la clientèle ne faisant pas partie de la direction, à temps plein et à temps partiel. Le recours collectif en Ontario vise des dommages-intérêts de 500 M\$, ainsi que des dommages-intérêts exemplaires de 100 M\$ pour tous les employés au Canada, tandis que l'action collective au Québec est limitée aux employés du Québec et a été suspendue en attendant l'issue du recours collectif en Ontario. En juin 2009, en Ontario, le juge saisi de la motion a rejeté la certification du recours collectif. En septembre 2010, les juges de la Cour divisionnaire de l'Ontario ont confirmé, par une majorité de deux contre un, le rejet, par le juge saisi de la motion, de la demande de certification de la demanderesse et l'adjudication des dépens en faveur de la CIBC. En janvier 2011, la Cour d'appel de l'Ontario a autorisé la demanderesse à en appeler de la décision rejetant la certification. En juin 2012, la Cour d'appel de l'Ontario a infirmé la décision du tribunal inférieur et a certifié le recours collectif. La Cour suprême du Canada a rendu sa décision en mars 2013, rejetant la demande d'autorisation de la CIBC d'en appeler de la certification du recours collectif et rejetant l'appel incident de la demanderesse à l'égard du total des dommages-intérêts accordés. Les requêtes en jugement sommaire ont été entendues en décembre 2019. En mars 2020, le tribunal a conclu à la responsabilité de la CIBC pour des heures supplémentaires non rémunérées. La CIBC a interjeté appel de cette décision relative à sa responsabilité. Une décision sur les mesures de réparation a été rendue en août 2020, et le tribunal a autorisé le total des dommages-intérêts en tant que question commune et a ordonné que l'attribution et le montant des dommages-intérêts, le cas échéant, soient tranchés à une date ultérieure. La demande de dommages-intérêts exemplaires des demandeurs a été rejetée. En octobre 2020, le tribunal a rendu sa décision sur les délais de prescription, concluant qu'il ne peut être statué sur ces délais pour l'ensemble des membres du recours collectif. La CIBC a interjeté appel des décisions sur les mesures de réparation et les délais de prescription. L'appel a été entendu en septembre 2021. Le tribunal a pris l'affaire en délibéré.

Recours collectifs liés aux cartes de crédit – Litige quant aux frais d'interchange :

Bancroft-Snell v. Visa Canada Corporation, et al.

9085-4886 Québec Inc. c. Visa Canada Corporation et al.

Watson v. Bank of America Corporation, et al.

Fuze Salon v. BofA Canada Bank, et al.

1023926 Alberta Ltd. v. Bank of America Corporation, et al.

The Crown & Hand Pub Ltd. v. Bank of America Corporation, et al.

Hello Baby Equipment Inc. v. BofA Canada Bank, et al.

Depuis 2011, sept projets de recours collectifs ont été initiés contre Visa Canada Corporation (Visa), Mastercard International Incorporated (Mastercard), la CIBC et nombre d'autres institutions financières. Les recours collectifs, intentés au nom de tous les commerçants ayant accepté des paiements par Visa ou Mastercard du 23 mars 2001 jusqu'à maintenant, allèguent deux complots « distincts, mais dépendants l'un de l'autre », l'un concernant Visa et l'autre, Mastercard. Selon les allégations, Visa et Mastercard auraient conspiré avec leurs banques émettrices pour fixer un taux d'interchange et des frais d'escompte de commerçant par défaut, et certaines règles (p. ex., la règle obligeant à honorer toutes les cartes et la règle de non-imposition de frais supplémentaires) auraient pour effet d'accroître les frais d'escompte de commerçant. Les faits reprochés comprennent le complot civil, des infractions à la *Loi sur la concurrence*, l'ingérence dans des intérêts financiers et l'enrichissement injustifié. Les parties réclament des dommages-intérêts généraux et exemplaires d'un montant non précisé. La motion en certification du recours collectif dans *Watson* a été accueillie en mars 2014. La décision accordant la certification du recours collectif a été portée en appel, et la cause a été entendue en décembre 2014. En août 2015, la Cour d'appel de la Colombie-Britannique a accueilli l'appel en partie, certaines causes d'action ayant été radiées tandis que d'autres ont été rétablies. La cause demeure certifiée à titre de recours collectif. Le procès dans l'affaire *Watson* qui devait commencer en octobre 2020 a été reporté. La requête en autorisation de l'action collective dans *9085-4886 Québec Inc.* (auparavant *Bakopanos*) a été entendue en novembre 2017 et accueillie en février 2018. L'appel des demandeurs de la décision autorisant l'exercice d'une action collective dans *9085-4886 Québec Inc.* a été entendu en mai 2019, et la Cour d'appel du Québec l'a accueilli en juillet 2019. Cinq des sept recours ont été réglés, sous réserve de l'approbation du tribunal. Les motions pour l'approbation des règlements par le tribunal devraient être entendues en décembre 2021. Les deux actions qui restent seront suspendues. La CIBC collaborera en vue d'arriver à un projet de règlement.

Recours collectifs relatifs au remboursement anticipé des prêts hypothécaires :

Jordan v. CIBC Mortgages Inc.

Lamarre c. Hypothèques CIBC inc.

Sherry v. CIBC Mortgages Inc.

Haroch v. Toronto Dominion Bank et al.

En 2011, trois projets de recours collectifs ont été déposés devant les Cours supérieures de l'Ontario (*Jordan*), du Québec (*Lamarre*) et de la Colombie-Britannique (*Sherry*) contre Hypothèques CIBC inc. Les demandeurs représentants allèguent que, depuis 2005, Hypothèques CIBC inc. a facturé à tort des pénalités en cas de remboursement anticipé de prêts hypothécaires ou a facturé des pénalités excessives et que les clauses de calcul du contrat hypothécaire prévoyant le pouvoir discrétionnaire d'imposer des pénalités en cas de remboursement anticipé sont nulles et non exécutoires en droit. La motion en certification du recours collectif dans *Sherry v. CIBC Mortgages Inc.* a été accueillie en juin 2014, sous réserve que les demandeurs présentent une définition du groupe viable. En juillet 2014, la CIBC a déposé un avis d'appel. L'appel de la CIBC concernant la décision de certification dans l'affaire *Sherry* a été entendu en avril 2016. En juin 2016, la Cour d'appel de la Colombie-Britannique a partiellement accueilli l'appel, et certaines causes d'action ont été radiées. La cause demeure certifiée à titre de recours collectif, et l'audition de la motion en

certification à l'égard de la demande modifiée a eu lieu en novembre 2017. En août 2018, la Cour a certifié certaines causes d'action des demandeurs dans *Sherry*. L'appel dans *Sherry* a été entendu en avril 2019. En mai 2020, le tribunal a rejeté l'appel de la CIBC. La motion en certification dans *Jordan* a été entendue en août 2018. En février 2019, le tribunal a certifié le recours collectif dans *Jordan*. La motion de la CIBC en autorisation d'interjeter appel de la décision certifiant le recours collectif a été rejetée en juin 2019.

En mai 2018, un nouveau projet d'action collective, *Haroch*, a été déposé devant la Cour supérieure du Québec contre la CIBC, Hypothèques CIBC inc. et plusieurs autres institutions financières. L'action est intentée au nom des résidents du Québec qui, au cours de la période visée, auraient payé des frais d'un montant supérieur à trois mois d'intérêts pour le remboursement anticipé de leur prêt hypothécaire. Les demandeurs allèguent que les défenderesses ont créé, pour le calcul des frais de remboursement anticipé, des formules complexes qui contreviennent au *Code civil du Québec*, à la *Loi sur la protection du consommateur* et à la *Loi sur l'intérêt* (Canada), et ils demandent notamment des dommages-intérêts compensatoires pour les montants payés depuis 2015. Les dossiers *Haroch* et *Lamarre* ont été réunis. La demande d'autorisation d'exercer une action collective dans *Haroch* a été entendue en juin 2019, et le tribunal a autorisé l'action collective contre la CIBC et Hypothèques CIBC inc. en juillet 2019. La CIBC et Hypothèques CIBC inc. ont demandé l'autorisation d'en appeler de la décision autorisant l'action collective. Les actions dans *Jordan* et *Sherry* ont été réglées, sous réserve de l'approbation du tribunal pour laquelle l'audience devrait avoir lieu en février 2022. L'appel de la décision autorisant l'action collective dans *Haroch* n'a pas eu lieu, étant donné que cette affaire a été réglée en ce qui concerne la CIBC, sous réserve de l'approbation du tribunal.

Cerberus Capital Management L.P. v. CIBC

En novembre 2015, Securitized Asset Funding 2011-2, Ltd., entité d'investissement *ad hoc* affiliée à Cerberus Capital Management L.P. (Cerberus), a intenté auprès de la New York State Court une action contre la CIBC, réclamant des dommages-intérêts non précisés d'« au moins plusieurs centaines de millions de dollars ». Le recours vise deux transactions datant de 2008 et de 2011 dans le cadre desquelles la CIBC a émis un billet et un certificat à recours limité à Cerberus, ce qui a réduit considérablement l'exposition de la CIBC au marché immobilier résidentiel américain. Les demandeurs prétendent que la CIBC a violé les conditions de ses contrats avec Cerberus en omettant de calculer adéquatement et d'effectuer deux séries de versements venus à échéance en vertu du billet de 2008 et du certificat de 2011. En janvier 2016, la CIBC a signifié sa réponse niant les allégations de Cerberus et présentant ses motifs de demande reconventionnelle. Les interrogatoires préalables ont eu lieu, et les parties ont déposé les formulaires intitulés *Note of Issue* et *Certificate of Readiness for Trial* en août 2021. En septembre 2021, la CIBC a déposé une requête en jugement sommaire qui devrait être entendue en décembre 2021. Le procès sans jury devrait commencer en mars 2022.

Recours collectifs contre Valeant :

Catucci v. Valeant Pharmaceuticals International Inc., et al.
Potter v. Valeant Pharmaceuticals International Inc., et al.

En mars 2016, un projet d'action collective a été déposé devant la Cour supérieure du Québec au nom des acheteurs d'actions de Valeant Pharmaceuticals International Inc. contre l'émetteur, ses dirigeants et ses administrateurs, ses auditeurs et le syndicat de prise ferme à l'égard de six appels publics à l'épargne réalisés entre 2013 et 2015. CIBC World Markets Corp. faisait partie du syndicat de prise ferme de trois de ces appels publics à l'épargne (prise ferme de 1,5 % d'un placement de 1,6 G\$ US en juin 2013, de 1,5 % d'un placement de 900 M\$ US en décembre 2013 et de 0,625 % d'un placement de 5,25 G\$ US et de 1,5 G\$ en mars 2015). Le projet d'action collective allègue que Valeant et les autres défendeurs ont fait de fausses déclarations, y compris dans les prospectus visant les appels publics à l'épargne, sur les relations de Valeant avec diverses « pharmacies spécialisées » qui agissaient prétendument de façon inappropriée dans le cadre de la distribution des produits de Valeant, ce qui a fait gonfler artificiellement les résultats d'exploitation, les produits et le cours de l'action de Valeant pendant la période concernée. En juillet 2016, un projet de recours collectif similaire (*Potter v. Valeant Pharmaceuticals International Inc., et al.*) a été déposé devant la Cour fédérale du New Jersey.

La demande d'autorisation d'action collective dans *Catucci* et en rejet dans *Potter* ont été entendues en avril 2017. En septembre 2017, la Cour a autorisé l'action collective dans *Catucci*. Les défendeurs ont demandé la permission d'en appeler de la décision autorisant l'action collective, et leur requête a été rejetée en décembre 2017. Dans *Potter*, la Cour a rejeté le recours contre les preneurs fermes, sans préjudice au droit des demandeurs de faire valoir à nouveau leurs allégations. En novembre 2020, l'action collective dans *Catucci* a été réglée. Les preneurs fermes n'ont pas pris part au règlement. Ce dossier est maintenant clos.

Pilon c. Banque Amex du Canada et al.

En janvier 2018, un projet d'action collective a été présenté au Québec contre la CIBC et plusieurs autres institutions financières. Il est allégué que les défenderesses ont violé la *Loi sur la protection du consommateur* du Québec et la *Loi sur les banques* quand elles ont unilatéralement augmenté la limite de crédit sur les cartes de crédit des membres du groupe. La demande vise le remboursement de tous les frais de dépassement de limite facturés aux clients du Québec à compter de janvier 2015, ainsi que des dommages-intérêts punitifs de 500 \$ pour chaque membre du groupe. La demande d'autorisation d'exercer une action collective a été entendue en avril 2019. En août 2019, le tribunal a rejeté cette demande. L'appel interjeté par la demanderesse de la décision rejetant sa demande d'autorisation de l'action collective a été entendu en février 2021. En mars 2021, le tribunal a rejeté l'appel de la demanderesse. En mai 2021, la demanderesse a déposé une demande d'autorisation d'en appeler du jugement devant la Cour suprême du Canada.

Recours collectifs relatifs aux renseignements personnels des clients de Simplii

Bannister v. CIBC (auparavant John Doe v. CIBC)
Steinman v. CIBC

En juin 2018, deux projets de recours collectifs ont été déposés devant la Cour supérieure de justice de l'Ontario contre la CIBC au nom de clients de Simplii Financial qui allèguent que leurs renseignements personnels ont été divulgués par suite d'un incident lié à la sécurité survenu en mai 2018. Selon les demandeurs, Simplii n'aurait pas protégé adéquatement les renseignements personnels de ses clients. Le projet de recours collectif dans *Bannister* vise à obtenir des dommages-intérêts totalisant environ 550 M\$, tandis que celui dans *Steinman*, qui a été suspendu, visait le versement d'un montant de dommages-intérêts à tous les membres du groupe, plus des dommages-intérêts punitifs de 20 M\$. La motion en certification du recours collectif dans *Bannister* qui devait être entendue en décembre 2019 a été reportée. En avril 2021, le tribunal a approuvé le règlement proposé dans les recours *Bannister* et *Steinman*. Aux termes du règlement proposé, la CIBC a convenu de verser 2 M\$ pour le règlement des recours. Ce dossier est maintenant clos.

Recours collectifs relatifs aux courtiers exécutants

Pozgaj v. CIBC and CIBC Trust
Frayce v. BMO Investorline Inc., et al.
Michaud v. BBS Securities Inc., et al.

En septembre 2018, un projet de recours collectif (*Pozgaj*) a été déposé devant la Cour supérieure de justice de l'Ontario contre la CIBC et Compagnie Trust CIBC. Il y est allégué que les défenderesses n'auraient pas dû verser de commissions de suivi sur les Fonds mutuels CIBC aux courtiers fournissant des services d'exécution d'ordres sans conseils (courtiers exécutants). Le recours est intenté au nom de toutes les personnes qui détenaient des parts des Fonds mutuels CIBC par l'intermédiaire de courtiers exécutants et vise des dommages-intérêts de 200 M\$.

En 2020, deux projets de recours collectifs ont été déposés devant la Cour supérieure de justice de l'Ontario (*Frayce*) et la Cour suprême de la Colombie-Britannique (*Michaud*) contre Services Investisseurs CIBC inc. et plusieurs autres courtiers. Il est allégué que les défenderesses n'auraient pas dû recevoir ni accepter de commissions de suivi pour des services et conseils sur des fonds communs de placement achetés par l'intermédiaire de leurs courtiers exécutants respectifs. Les projets de recours sont intentés au nom de toutes les personnes qui ont acheté, par l'intermédiaire de courtiers exécutants, des parts de fonds communs de placement appartenant à une ou plusieurs défenderesses, et des dommages-intérêts compensatoires et exemplaires d'un montant non précisé sont réclamés. La motion en certification du recours collectif dans *Frayce* devrait être entendue en février 2022, et le dossier *Michaud* a été suspendu.

York County on Behalf of the County of York Retirement Fund v. Rambo, et al.

En février 2019, une demande de recours collectif a été déposée devant la United States District Court for the Northern District of California contre les administrateurs et certains dirigeants de Pacific Gas and Electric Company (PG&E) ainsi que les preneurs fermes de diverses séries de billets de premier rang de PG&E émis dans le cadre d'opérations de placement réalisées de mars 2016 à avril 2018 et visant des billets d'un capital total d'environ 4 G\$ US. CIBC World Markets Corp., qui faisait partie du syndicat de prise ferme d'une de ces opérations de placement, a souscrit et placé 6 % des billets de premier rang d'un montant de 650 M\$ US émis en décembre 2016. Deux tranches de billets avaient été émises dans le cadre de ce placement : une première tranche de 400 M\$ US de billets de premier rang d'une durée de 30 ans venant à échéance en décembre 2046 et une seconde tranche de 250 M\$ US de billets à taux variable d'une durée de un an qui sont venus à échéance et ont été remboursés en novembre 2017. Selon ce qui est allégué dans la demande de recours collectif, les documents d'information relatifs aux opérations de placement des billets comportaient des informations fausses ou trompeuses ou omettaient de présenter des faits importants, notamment en ce qui concerne le non-respect par PG&E de divers règlements de sécurité et programmes et exigences en matière de gestion de la végétation, en plus de sous-estimer le rôle que l'équipement de PG&E aurait pu jouer dans de nombreux incendies en Californie, y compris avant les feux de forêt survenus en Californie en 2017 et en 2018. En octobre 2019, les défendeurs ont déposé une motion en rejet.

Pope v. CIBC et CIBC Trust

En août 2020, un projet de recours collectif a été déposé devant la Cour suprême de la Colombie-Britannique contre la CIBC et Compagnie Trust CIBC. Il est allégué que les défenderesses ont fait des déclarations inexactes quant à leur stratégie de placement et ont facturé aux porteurs de parts des honoraires excessifs relativement au Fonds d'actions canadiennes CIBC et à certains fonds de portefeuille de la CIBC. Le recours collectif est intenté au nom de toutes les personnes qui détiennent ou ont détenu des parts de ces fonds depuis janvier 2005 et des dommages-intérêts compensatoires et exemplaires d'un montant non précisé sont réclamés. En décembre 2020, Gestion d'actifs CIBC inc. a été ajoutée à titre de défenderesse. La demande de certification du recours collectif a été entendue en août 2021, et l'affaire est en délibéré.

Salko c. Services investisseurs CIBC inc. et al.

En mars 2021, un projet d'action collective a été présenté au Québec contre Services Investisseurs CIBC inc. et plusieurs autres institutions financières. Le demandeur a par la suite ajouté Marchés mondiaux CIBC inc. et d'autres institutions financières à titre de défenderesses. L'action collective a pour objet le recouvrement des frais de conversion de devises prétendument facturés illégalement aux membres du groupe et dissimulés par les défenderesses, ainsi que le paiement de dommages-intérêts exemplaires et punitifs. Le demandeur demande la restitution des frais facturés aux clients depuis le 15 mars 2018 ainsi que des dommages-intérêts punitifs représentant 5 % du montant total des frais facturés aux membres du groupe, en plus des intérêts. La demande d'autorisation d'exercer une action collective doit être entendue en avril 2022.

The Registered Retirement Savings Plan (RRSP) of J.T.G v. Her Majesty The Queen

La Compagnie Trust CIBC est la fiduciaire d'un régime enregistré d'épargne-retraite (REER) autogéré qui a fait l'objet d'une instance devant la Cour canadienne de l'impôt. L'instance découle des appels de cotisations fiscales établies par le ministre du Revenu national à l'endroit du REER pour les années d'imposition 2004 à 2009 en vertu des parties I et XI.1 de la *Loi de l'impôt sur le revenu* (Canada). Au moment de leur établissement en mars 2013, la cotisation établie en vertu de la partie I s'élevait à environ 139 M\$, et la nouvelle cotisation établie en vertu de la partie XI.1 totalisait environ 144 M\$, montants qui englobaient les impôts, les pénalités et les intérêts applicables. En avril 2021, la Cour canadienne de l'impôt a rendu sa décision, accueillant en partie l'appel visant la cotisation établie en vertu de la partie I et rejetant l'appel quant à la nouvelle cotisation établie en vertu de la partie XI.1. Le REER, par l'entremise de sa fiduciaire, la Compagnie Trust CIBC, a interjeté appel de cette décision devant la Cour d'appel fédérale. Advenant que le REER ne dispose pas des fonds suffisants pour acquitter le montant de la nouvelle cotisation établie en vertu de la partie XI.1 pouvant être maintenu par les tribunaux, la Compagnie Trust CIBC pourrait être tenue d'acquitter une partie de ladite nouvelle cotisation.

Provisions pour procédures judiciaires

Le tableau suivant présente les variations de nos provisions pour procédures judiciaires :

| En millions de dollars, pour les exercices clos les 31 octobre | 2021 | 2020 |
|--|--------|--------|
| Solde au début de l'exercice | 151 \$ | 67 \$ |
| Nouvelles provisions comptabilisées | 169 | 92 |
| Moins : | | |
| Montants engagés et imputés au titre des provisions existantes | (13) | (5) |
| Reprises des montants inutilisés et autres rajustements | (6) | (3) |
| Solde à la fin de l'exercice | 301 \$ | 151 \$ |

Restructuration

Au cours du premier trimestre de 2020, nous avons comptabilisé des charges de restructuration de 339 M\$ dans Siège social et autres relativement aux efforts soutenus visant à transformer la structure de coûts et à simplifier les activités de la banque. Les charges sont essentiellement liées à des indemnités de départ et aux coûts connexes et ont été comptabilisées dans les Charges autres que d'intérêts – Salaires et avantages du personnel.

Le tableau suivant présente les variations des provisions liées à la restructuration :

| En millions de dollars, pour les exercices clos les 31 octobre | 2021 | 2020 |
|--|--------|--------|
| Solde au début de l'exercice | 222 \$ | 26 \$ |
| Nouvelles provisions comptabilisées | 14 | 370 |
| Moins : | | |
| Montants engagés et imputés au titre des provisions existantes | (112) | (152) |
| Reprises des montants inutilisés | (25) | (22) |
| Solde à la fin de l'exercice | 99 \$ | 222 \$ |

Le montant de 99 M\$ comptabilisé représente notre meilleure estimation, au 31 octobre 2021, du montant requis pour régler l'obligation, y compris les obligations liées aux paiements en cours découlant de la restructuration.

Note 24 | Concentration du risque de crédit

Il peut exister une concentration du risque de crédit lorsqu'un certain nombre de contreparties présentent des caractéristiques économiques similaires ou sont situées dans la même région géographique. Les changements d'ordre économique, politique ou autre pourraient influencer de la même façon sur la capacité de ces contreparties de respecter leurs obligations contractuelles.

Les montants du risque de crédit associé à nos instruments financiers au bilan et hors bilan sont résumés dans le tableau suivant :

Risque de crédit par pays où le risque final est assumé

En millions de dollars, aux 31 octobre

| | 2021 | | | | 2020 | | | |
|--------------------------------------|-------------------|-------------------|------------------|-------------------|------------|------------|-------------|------------|
| | Canada | États-Unis | Autres pays | Total | Canada | États-Unis | Autres pays | Total |
| Au bilan | | | | | | | | |
| Principaux actifs ^{1, 2, 3} | 537 932 \$ | 181 813 \$ | 77 384 \$ | 797 129 \$ | 512 542 \$ | 151 337 \$ | 70 945 \$ | 734 824 \$ |
| Hors bilan | | | | | | | | |
| Ententes relatives au crédit | | | | | | | | |
| Institutions financières | 59 636 \$ | 18 315 \$ | 16 458 \$ | 94 409 \$ | 48 236 \$ | 13 482 \$ | 12 737 \$ | 74 455 \$ |
| Gouvernements | 11 229 | 10 | 8 | 11 247 | 9 860 | 10 | 7 | 9 877 |
| Services bancaires de détail | 154 341 | 700 | 383 | 155 424 | 142 351 | 554 | 434 | 143 339 |
| Entreprises | 77 939 | 33 233 | 8 790 | 119 962 | 70 130 | 30 839 | 8 452 | 109 421 |
| | 303 145 \$ | 52 258 \$ | 25 639 \$ | 381 042 \$ | 270 577 \$ | 44 885 \$ | 21 630 \$ | 337 092 \$ |

1) Les principaux actifs se composent de l'encaisse et des dépôts auprès d'autres banques, des prêts et des acceptations, nets de la provision pour pertes sur créances, des valeurs mobilières, des valeurs empruntées ou acquises en vertu de prises en pension de titres et des dérivés.

2) Comprennent 522,8 G\$ en dollars canadiens (497,3 G\$ en 2020) et 274,3 G\$ en monnaies étrangères (237,5 G\$ en 2020).

3) Aucun secteur d'activité ni aucune administration étrangère n'a compté pour plus de 10 % des prêts et des acceptations, nets de la provision pour pertes sur créances, à l'exception des États-Unis qui comptaient pour 13 % des prêts et des acceptations au 31 octobre 2021 (13 % en 2020).

Se reporter à la note 13 pour les dérivés par pays et par type de contrepartie qui assume le risque final. En outre, se reporter à la note 22 pour plus de précisions sur les valeurs de clients prêtées par les coentreprises que la CIBC a formées avec The Bank of New York Mellon.

Pour plus de précisions au sujet de notre risque de crédit, se reporter également aux parties ombragées du rapport de gestion portant sur la gestion du risque.

Note 25 | Transactions entre parties liées

Dans le cours normal des affaires, nous fournissons des services bancaires à des parties liées et concluons avec elles des transactions à des conditions comparables à celles du marché. Les parties liées comprennent les principaux dirigeants¹, leurs proches parents et les entités sur lesquelles les principaux dirigeants ou leurs proches parents exercent le contrôle ou le contrôle conjoint. Les parties liées comprennent également les entreprises associées et les coentreprises comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence et les régimes d'avantages postérieurs à l'emploi des employés de la CIBC. Les prêts accordés à ces parties liées sont faits dans le cours normal des affaires et sont assortis essentiellement des mêmes modalités que les transactions comparables conclues avec des parties non liées. Les filiales de la CIBC étant consolidées, les transactions conclues avec ces entités ont été éliminées et ne sont pas présentées à titre de transactions entre parties liées. Nous offrons une subvention sur les frais annuels et des taux d'intérêt privilégiés appliqués aux soldes des cartes de crédit des dirigeants, que nous offrons d'ailleurs à tous les employés de la CIBC.

Principaux dirigeants et personnes morales ou physiques avec qui ils ont des liens

Au 31 octobre 2021, les prêts consentis aux principaux dirigeants¹ et leurs proches parents, ainsi qu'aux entités sur lesquelles ils exercent le contrôle ou le contrôle conjoint s'élevaient à 17 M\$ (139 M\$ en 2020), les lettres de crédit et les cautionnements étaient de néant (2 M\$ en 2020) et les engagements de crédit inutilisés atteignaient 11 M\$ (65 M\$ en 2020).

Ces soldes à payer ne sont généralement pas garantis, et pour les exercices clos les 31 octobre 2021 et 2020, nous n'avons comptabilisé aucune dotation à la provision pour pertes sur prêts douteux relativement à ces montants.

- 1) Les principaux dirigeants sont les personnes ayant l'autorité et la responsabilité de la planification, de la direction et du contrôle des activités de la CIBC, directement ou indirectement, et comprennent les membres du conseil (désignés comme les « administrateurs ») et du Comité de direction et certains dirigeants nommés aux termes de la Loi sur les banques (Canada) (collectivement désignés comme les « dirigeants »). Les membres du conseil qui sont également des membres du Comité de direction sont compris à titre de dirigeants.

Rémunération des principaux dirigeants

En millions de dollars, pour les exercices clos les 31 octobre

| | 2021 | | 2020 | |
|---|-----------------|------------|-----------------|------------|
| | Administrateurs | Dirigeants | Administrateurs | Dirigeants |
| Avantages à court terme ¹ | 3 \$ | 18 \$ | 3 \$ | 18 \$ |
| Avantages postérieurs à l'emploi | – | 3 | – | 3 |
| Avantages fondés sur des actions ² | 1 | 30 | 1 | 30 |
| Prestations de cessation d'emploi | – | – | – | 4 |
| Total de la rémunération | 4 \$ | 51 \$ | 4 \$ | 55 \$ |

- 1) Comprennent les salaires, les avantages prévus par la loi et les avantages non prévus par la loi à payer aux dirigeants, ainsi que les honoraires à verser aux administrateurs au cours de l'exercice. Comprennent également les montants au titre des régimes d'encouragement annuels à payer aux dirigeants selon la comptabilité de caisse.

- 2) Comprennent les montants à leurs justes valeurs à la date d'attribution des droits attribués au cours de l'exercice.

Pour plus de précisions sur les transactions entre parties liées, se reporter aux notes suivantes :

Régimes de paiements fondés sur des actions

Pour plus de précisions sur les régimes offerts aux administrateurs et aux dirigeants, se reporter à la note 18.

Régimes au titre des avantages postérieurs à l'emploi

Pour plus de précisions sur les transactions entre parties liées entre la CIBC et les régimes d'avantages postérieurs à l'emploi, se reporter à la note 19.

Entreprises associées et coentreprises comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence

Pour plus de précisions sur nos placements dans des entreprises associées et des coentreprises comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence, se reporter à la note 26.

Note 26 | Placements dans des entreprises associées et des coentreprises comptabilisés selon la méthode de la mise en équivalence

Coentreprises

La CIBC est un partenaire de coentreprise à parts égales avec The Bank of New York Mellon dans deux coentreprises : Compagnie Trust CIBC Mellon et Société de services de titres mondiaux CIBC Mellon (collectivement désignées « CIBC Mellon »), qui offrent des services de fiducie et des services liés aux actifs, les deux au Canada. Au 31 octobre 2021, la valeur comptable de nos placements dans les coentreprises s'établissait à 592 M\$ (587 M\$ en 2020) et était comprise dans Siège social et autres.

Au 31 octobre 2021, les prêts aux coentreprises étaient de 5 M\$ (néant en 2020), et les engagements de crédit inutilisés totalisaient 122 M\$ (164 M\$ en 2020).

La CIBC, The Bank of New York Mellon et CIBC Mellon ont conjointement et solidairement indemnisé les clients des coentreprises à l'égard des opérations de prêt de valeurs. Se reporter à la note 22 pour plus de précisions.

Il n'y a eu aucune quote-part non comptabilisée des pertes de coentreprises, pour l'exercice ou de façon cumulative. En 2021 et 2020, aucune de nos coentreprises n'a eu de restrictions importantes l'empêchant de transférer des fonds sous forme de dividendes en espèces ou de distributions, ou de rembourser des prêts ou avances.

Le tableau suivant présente le résumé de l'ensemble de l'information financière liée à notre quote-part dans les coentreprises comptabilisée selon la méthode de la mise en équivalence :

| En millions de dollars, pour les exercices clos les 31 octobre | 2021 | 2020 | 2019 |
|--|-------|--------|--------|
| Résultat net | 51 \$ | 67 \$ | 88 \$ |
| Autres éléments du résultat global | (44) | 43 | 45 |
| Total du résultat global | 7 \$ | 110 \$ | 133 \$ |

Entreprises associées

Au 31 octobre 2021, la valeur comptable totale de nos placements dans des entreprises associées s'établissait à 66 M\$ (71 M\$ en 2020). Ceux-ci comprenaient des placements dans des entreprises associées cotées d'une valeur comptable de néant (10 M\$ en 2020) et d'une juste valeur de néant (10 M\$ en 2020), ainsi que des placements dans des entreprises associées non cotées d'une valeur comptable de 66 M\$ (61 M\$ en 2020) et d'une juste valeur de 89 M\$ (83 M\$ en 2020). De la valeur comptable totale de nos placements dans des entreprises associées, un montant de 9 M\$ (10 M\$ en 2020) était inclus dans Services bancaires personnels et PME, région du Canada, un montant de 37 M\$ (37 M\$ en 2020) dans Marchés des capitaux et un montant de 20 M\$ (24 M\$ en 2020) dans Siège social et autres.

Au 31 octobre 2021, les prêts aux entreprises associées étaient de 34 M\$ (néant en 2020), et les engagements de crédit inutilisés totalisaient 1 M\$ (79 M\$ en 2020). Nous avons aussi pris des engagements d'investir jusqu'à concurrence de néant (néant en 2020) dans nos entreprises associées.

Il n'y a eu aucune quote-part non comptabilisée des pertes des entreprises associées, pour l'exercice ou de façon cumulative. En 2021 et 2020, aucune de nos entreprises associées n'a eu de restrictions importantes l'empêchant de transférer des fonds sous forme de dividendes en espèces ou de distributions, ou de rembourser des prêts ou avances.

Le tableau suivant présente le résumé de l'ensemble de l'information financière liée à notre quote-part dans les entreprises associées comptabilisée selon la méthode de la mise en équivalence :

| En millions de dollars, pour les exercices clos les 31 octobre | 2021 | 2020 | 2019 |
|--|------|-------|------|
| Résultat net | 4 \$ | 12 \$ | 4 \$ |
| Autres éléments du résultat global | 1 | 1 | (1) |
| Total du résultat global | 5 \$ | 13 \$ | 3 \$ |

Note 27 | Principales filiales

La liste suivante présente les principales filiales de la CIBC. Sauf indication contraire, la CIBC détient directement ou indirectement 100 % des actions avec droit de vote.

En millions de dollars, au 31 octobre 2021

| Nom de la filiale ¹ | Adresse du siège social ou du bureau principal | Valeur comptable des actions détenues par la CIBC ² |
|--|--|--|
| Canada et États-Unis | | |
| Gestion d'actifs CIBC inc. | Toronto, Ontario, Canada | 444 \$ |
| CIBC BA Limited | Toronto, Ontario, Canada | — ³ |
| CIBC Bancorp USA Inc. | Chicago, Illinois, États-Unis | 9 331 |
| Canadian Imperial Holdings Inc. | New York, New York, États-Unis | |
| CIBC Inc. | New York, New York, États-Unis | |
| CIBC World Markets Corp. | New York, New York, États-Unis | |
| CIBC Bank USA | Chicago, Illinois, États-Unis | |
| CIBC Private Wealth Group, LLC | Atlanta, Géorgie, États-Unis | |
| CIBC Delaware Trust Company | Wilmington, Delaware, États-Unis | |
| CIBC National Trust Company | Atlanta, Géorgie, États-Unis | |
| CIBC Private Wealth Advisors, Inc. | Chicago, Illinois, États-Unis | |
| Services Investisseurs CIBC inc. | Toronto, Ontario, Canada | 25 |
| Compagnie d'assurance-vie CIBC limitée | Toronto, Ontario, Canada | 23 |
| Hypothèques CIBC inc. | Toronto, Ontario, Canada | 230 |
| Placements CIBC inc. | Toronto, Ontario, Canada | 2 |
| Compagnie Trust CIBC | Toronto, Ontario, Canada | 591 |
| Marchés mondiaux CIBC inc. | Toronto, Ontario, Canada | 306 |
| CIBC Wood Gundy Services financiers inc. | Toronto, Ontario, Canada | |
| CIBC Wood Gundy Services financiers (Québec) inc. | Montréal, Québec, Canada | |
| INTRIA Items Inc. | Mississauga, Ontario, Canada | 100 |
| International | | |
| CIBC Australia Ltd | Sydney, New South Wales, Australie | 19 |
| CIBC Capital Markets (Europe) S.A. | Luxembourg | 550 |
| CIBC Cayman Holdings Limited | George Town, Grand Caïman, îles Caïmans | 1 742 |
| CIBC Cayman Bank Limited | George Town, Grand Caïman, îles Caïmans | |
| CIBC Cayman Capital Limited | George Town, Grand Caïman, îles Caïmans | |
| CIBC Cayman Reinsurance Limited | George Town, Grand Caïman, îles Caïmans | |
| CIBC Investment (Cayman) Limited | George Town, Grand Caïman, îles Caïmans | 2 820 |
| FirstCaribbean International Bank Limited (91,7 %) | Warrens, St. Michael, Barbade | |
| FirstCaribbean International Bank and Trust Company (Cayman) Limited (91,7 %) | George Town, Grand Caïman, îles Caïmans | |
| CIBC Fund Administration Services (Asia) Limited (91,7 %) | Hong Kong, Chine | |
| FirstCaribbean International Bank (Bahamas) Limited (87,3 %) | Nassau, Bahamas | |
| Sentry Insurance Brokers Ltd. (87,3 %) | Nassau, Bahamas | |
| FirstCaribbean International Bank (Barbados) Limited (91,7 %) | Warrens, St. Michael, Barbade | |
| FirstCaribbean International Finance Corporation (Leeward & Windward) Limited (91,7 %) | Castries, Ste-Lucie | |
| FirstCaribbean International Securities Limited (91,7 %) | Kingston, Jamaïque | |
| FirstCaribbean International Bank (Cayman) Limited (91,7 %) | George Town, Grand Caïman, îles Caïmans | |
| FirstCaribbean International Finance Corporation (Netherlands Antilles) N. V. (91,7 %) | Curaçao, Antilles Néerlandaises | |
| FirstCaribbean International Bank (Curacao) N. V. (91,7 %) | Curaçao, Antilles Néerlandaises | |
| FirstCaribbean International Bank (Jamaica) Limited (91,7 %) | Kingston, Jamaïque | |
| FirstCaribbean International Bank (Trinidad and Tobago) Limited (91,7 %) | Maraval, Port of Spain, Trinité-et-Tobago | |
| FirstCaribbean International Trust Company (Bahamas) Limited (91,7 %) | Nassau, Bahamas | |
| FirstCaribbean International Wealth Management Bank (Barbados) Limited (91,7 %) | Warrens, St. Michael, Barbade | |
| CIBC World Markets (Japan) Inc. | Tokyo, Japon | 48 |

1) Chaque filiale est constituée en société ou structurée en vertu des lois de l'État ou du pays où se trouve son bureau principal, sauf dans le cas de Canadian Imperial Holdings Inc., CIBC inc., CIBC Capital Corporation, CIBC World Markets Corp., CIBC Private Wealth Group, LLC, CIBC Private Wealth Advisors, Inc., et CIBC Bancorp USA Inc., qui ont été constituées en société ou structurées en vertu des lois du Delaware, États-Unis, de CIBC National Trust Company, qui a été constituée en vertu des lois des États-Unis, et de CIBC World Markets (Japan) Inc. qui a été constituée en société à la Barbade.

2) La valeur comptable des actions des filiales est indiquée au coût et peut comprendre des actions ordinaires et des actions privilégiées sans droit de vote. Ces montants sont éliminés au moment de la consolidation.

3) La valeur comptable des actions détenues par la CIBC est inférieure à 1 M\$.

Outre ce qui précède, nous consolidons certaines entités structurées sur lesquelles nous exerçons le contrôle. Se reporter à la note 7 pour plus de précisions.

Note 28 | Instruments financiers – informations à fournir

Certaines informations à fournir exigées par l'IFRS 7 sont comprises dans les parties ombragées du rapport de gestion portant sur la gestion du risque, comme l'autorise la norme. Le tableau suivant présente un recoupement de ces informations contenues dans le rapport de gestion.

| Description | Section |
|---|---|
| Pour chaque type de risque lié aux instruments financiers, une entité doit présenter : son exposition aux risques et comment ils se présentent; les objectifs, les politiques et les processus utilisés pour la gestion des risques; les méthodes utilisées pour mesurer les risques et la description des garanties. | Vue d'ensemble Risque de crédit Risque de marché Risque de liquidité Risque opérationnel Risques juridiques et de réputation Risque lié au comportement Risque lié à la conformité réglementaire |
| Risque de crédit : exposition brute au risque de crédit; qualité de crédit; concentration du risque. | Risque de crédit |
| Risque de marché : portefeuilles de négociation – valeur à risque (VAR); VAR en situation de crise; exigences supplémentaires liées aux risques; portefeuilles autres que de négociation – risque de taux d'intérêt; risque de change; risque lié aux actions. | Risque de marché |
| Risque de liquidité : actifs liquides; échéance des actifs et des passifs financiers; engagements de crédit. | Risque de liquidité |

Nous avons présenté des informations quantitatives relatives au risque de crédit conformément aux directives de Bâle à la section Risque de crédit du rapport de gestion. Le tableau ci-après présente les catégories des expositions au bilan assujetties au cadre de gestion du risque de crédit tel qu'il est présenté dans la ligne directrice Normes de fonds propres (NFP) publiée par le BSIF, selon les différentes approches de Bâle, en fonction de la valeur comptable de ces expositions dans nos états financiers consolidés. Le cadre de gestion du risque de crédit comprend les expositions au risque de crédit de contrepartie découlant des dérivés de gré à gré, des transactions assimilées à des mises en pension de titres et des transactions réglées par l'intermédiaire de contreparties centrales, ainsi que les expositions de titrisation. Les éléments non assujettis au cadre de gestion du risque de crédit comprennent des expositions assujetties au cadre du risque de marché, des montants qui ne sont pas assujettis aux exigences en matière de fonds propres ou qui sont déduits des fonds propres, ainsi que des montants liés aux filiales d'assurance de la CIBC, lesquelles sont exclues du périmètre de consolidation réglementaire.

| En millions de dollars, aux 31 octobre | | Approche NI avancée | Approche standard | Autre risque de crédit ¹ | Montant total assujetti au risque de crédit | Non assujetti au risque de crédit | Total au bilan consolidé |
|--|---|---------------------|-------------------|-------------------------------------|---|-----------------------------------|--------------------------|
| 2021 | Trésorerie et dépôts auprès d'autres banques | 40 418 \$ | 14 764 \$ | 1 793 \$ | 56 975 \$ | 22 \$ | 56 997 \$ |
| | Valeurs mobilières | 93 476 | 11 686 | – | 105 162 | 56 239 | 161 401 |
| | Garanties au comptant au titre de valeurs empruntées | 12 362 | 6 | – | 12 368 | – | 12 368 |
| | Valeurs acquises en vertu de prises en pension de titres | 67 572 | – | – | 67 572 | – | 67 572 |
| | Prêts | 408 087 | 43 463 | 1 494 | 453 044 | 1 726 | 454 770 |
| | Provision pour pertes sur créances | (2 190) | (659) | – | (2 849) | – | (2 849) |
| | Dérivés | 35 865 | 47 | – | 35 912 | – | 35 912 |
| | Engagements de clients en vertu d'acceptations | 10 671 | 287 | – | 10 958 | – | 10 958 |
| | Autres actifs | 21 889 | 292 | 7 988 | 30 169 | 10 385 | 40 554 |
| | Total du risque de crédit | 688 150 \$ | 69 886 \$ | 11 275 \$ | 769 311 \$ | 68 372 \$ | 837 683 \$ |
| 2020 | Total du risque de crédit | 634 193 \$ | 65 911 \$ | 10 699 \$ | 710 803 \$ | 58 748 \$ | 769 551 \$ |

1) Comprend les expositions au risque de crédit découlant d'autres actifs qui sont soumises au cadre de gestion du risque de crédit, mais qui ne sont pas incluses dans les approches NI ou standard, notamment les autres actifs figurant au bilan qui ont une pondération en fonction du risque de 100 %, les participations significatives dans les fonds propres d'institutions autres que financières et les montants inférieurs aux seuils de déduction en capital qui ont une pondération en fonction du risque de 250 %.

Note 29 | Compensation des actifs et des passifs financiers

Le tableau suivant présente les montants qui ont été compensés au bilan consolidé conformément aux exigences de l'IAS 32, *Instruments financiers : Présentation*, ainsi que les montants qui sont assujettis à des accords de compensation exécutoires, mais qui ne sont pas admissibles à la compensation au bilan consolidé, soit parce que nous ne jouissons pas actuellement d'un droit juridiquement exécutoire d'effectuer une compensation entre les montants comptabilisés, soit parce que nous n'avons pas l'intention de régler d'après le solde net ou de réaliser l'actif et de régler le passif simultanément.

| En millions de dollars, aux 31 octobre | Montants assujettis à des accords de compensation exécutoires | | | | | | Montants non assujettis à des accords de compensation exécutoires ⁴ | Montants nets présentés au bilan consolidé |
|---|---|--|-------------------|--|---------------------------------------|-----------------|--|--|
| | Montants bruts des actifs financiers comptabilisés | Montants bruts compensés au bilan consolidé ¹ | Montants nets | Montants connexes non compensés au bilan consolidé | | | | |
| | | | | Instruments financiers ² | Biens donnés en garantie ³ | Montants nets | | |
| 2021 Actifs financiers | | | | | | | | |
| Dérivés | 53 285 \$ | (22 668)\$ | 30 617 \$ | (16 585)\$ | (6 375)\$ | 7 657 \$ | 5 295 \$ | 35 912 \$ |
| Garanties au comptant au titre de valeurs empruntées | 12 368 | – | 12 368 | – | (12 121) | 247 | – | 12 368 |
| Valeurs acquises en vertu de prises en pension de titres | 71 777 | (4 205) | 67 572 | – | (66 423) | 1 149 | – | 67 572 |
| | 137 430 \$ | (26 873)\$ | 110 557 \$ | (16 585)\$ | (84 919)\$ | 9 053 \$ | 5 295 \$ | 115 852 \$ |
| Passifs financiers | | | | | | | | |
| Dérivés | 49 607 \$ | (22 668)\$ | 26 939 \$ | (16 585)\$ | (6 617)\$ | 3 737 \$ | 5 162 \$ | 32 101 \$ |
| Garanties au comptant au titre de valeurs prêtées | 2 463 | – | 2 463 | – | (2 331) | 132 | – | 2 463 |
| Engagements liés à des valeurs vendues en vertu de mises en pension de titres | 76 085 | (4 205) | 71 880 | – | (70 567) | 1 313 | – | 71 880 |
| | 128 155 \$ | (26 873)\$ | 101 282 \$ | (16 585)\$ | (79 515)\$ | 5 182 \$ | 5 162 \$ | 106 444 \$ |
| 2020 Actifs financiers | | | | | | | | |
| Dérivés | 59 024 \$ | (29 989)\$ | 29 035 \$ | (19 347)\$ | (5 170)\$ | 4 518 \$ | 3 695 \$ | 32 730 \$ |
| Garanties au comptant au titre de valeurs empruntées | 8 547 | – | 8 547 | – | (8 267) | 280 | – | 8 547 |
| Valeurs acquises en vertu de prises en pension de titres | 68 335 | (2 740) | 65 595 | – | (65 178) | 417 | – | 65 595 |
| | 135 906 \$ | (32 729)\$ | 103 177 \$ | (19 347)\$ | (78 615)\$ | 5 215 \$ | 3 695 \$ | 106 872 \$ |
| Passifs financiers | | | | | | | | |
| Dérivés | 56 461 \$ | (29 989)\$ | 26 472 \$ | (19 347)\$ | (5 883)\$ | 1 242 \$ | 4 036 \$ | 30 508 \$ |
| Garanties au comptant au titre de valeurs prêtées | 1 824 | – | 1 824 | – | (1 719) | 105 | – | 1 824 |
| Engagements liés à des valeurs vendues en vertu de mises en pension de titres | 74 393 | (2 740) | 71 653 | – | (71 368) | 285 | – | 71 653 |
| | 132 678 \$ | (32 729)\$ | 99 949 \$ | (19 347)\$ | (78 970)\$ | 1 632 \$ | 4 036 \$ | 103 985 \$ |

- 1) Comprennent les montants liés aux instruments financiers qui sont admissibles à la compensation. Les dérivés réglés par l'intermédiaire de la CME sont considérés comme réglés à la valeur du marché et non comme garantis à la valeur du marché. Les dérivés réglés à la valeur du marché sont réglés quotidiennement, ce qui donne lieu à la décomptabilisation des montants connexes plutôt que leur compensation. Ainsi, les montants réglés à la valeur du marché ne sont pas considérés comme assujettis à des accords de compensation exécutoires. S'il n'était pas possible de procéder ainsi, un montant de 309 M\$ au 31 octobre 2021 (964 M\$ en 2020) lié aux dérivés réglés par l'intermédiaire de la CME serait autrement considéré comme compensé au bilan consolidé.
- 2) Comprennent les montants assujettis à la compensation en vertu d'accords de compensation exécutoires, tels que les accords de l'ISDA, les accords d'échange ou de compensation de dérivés conclus avec des contreparties, les conventions-cadres de mise en pension de titres et les conventions-cadres d'accords de prêts de titres. En vertu de tels accords, toutes les transactions en cours régies par l'accord pertinent peuvent être compensées en cas de défaut ou si un autre événement prédéterminé se produit.
- 3) Les garanties reçues et les biens donnés en garantie sont présentés à la juste valeur, mais sont limités à l'exposition nette du bilan afin de ne pas y inclure tout surdimensionnement.
- 4) Comprennent des dérivés négociés en Bourse et des dérivés réglés à la valeur du marché.

Les accords de compensation et de garantie présentés ci-dessus ainsi que les autres stratégies d'atténuation du risque de crédit utilisées par la CIBC sont expliqués plus en détail à la section Risque de crédit du rapport de gestion. Certaines valeurs obtenues en garantie sont assorties d'une restriction et ne peuvent être vendues ni être cédées à nouveau en garantie.

Note 30 | Produits d'intérêts et charges d'intérêts

Le tableau ci-après présente les produits d'intérêts et charges d'intérêts consolidés par catégorie comptable.

| En millions de dollars, pour les exercices clos les 31 octobre | | Produits d'intérêts | Charges d'intérêts |
|--|--|---------------------|--------------------|
| 2021 | Évaluation au coût amorti^{1,2} | 12 816 \$ | 2 830 \$ |
| | Titres de créance évalués à la JVAERG¹ | 349 | s. o. |
| | Autres³ | 1 576 | 452 |
| | Total | 14 741 \$ | 3 282 \$ |
| 2020 | Évaluation au coût amorti^{1,2} | 15 055 \$ | 6 062 \$ |
| | Titres de créance évalués à la JVAERG¹ | 685 | s. o. |
| | Autres³ | 1 782 | 416 |
| | Total | 17 522 \$ | 6 478 \$ |
| 2019 | Évaluation au coût amorti¹ | 17 871 \$ | 9 824 \$ |
| | Titres de créance évalués à la JVAERG¹ | 960 | s. o. |
| | Autres³ | 1 866 | 322 |
| | Total | 20 697 \$ | 10 146 \$ |

- 1) Les produits d'intérêts relatifs aux instruments financiers qui sont évalués au coût amorti et aux titres de créances qui sont évalués à la JVAERG sont calculés en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif.
 - 2) Comprend, depuis le 1^{er} novembre 2019, les produits d'intérêts sur les actifs associés à des contrats de sous-location et les charges d'intérêts sur les obligations locatives selon l'IFRS 16.
 - 3) Comprend les produits d'intérêts et les charges d'intérêts ainsi que le revenu de dividendes relatifs aux instruments financiers qui sont obligatoirement évalués et désignés à la JVRN, et aux titres de participation désignés à la JVAERG.
- s. o. Sans objet.

Note 31 | Informations sectorielles et géographiques

La CIBC compte quatre unités d'exploitation stratégiques : Services bancaires personnels et PME, région du Canada, Groupe Entreprises et Gestion des avoirs, région du Canada, Groupe Entreprises et Gestion des avoirs, région des États-Unis, et Marchés des capitaux. Ces unités d'exploitation stratégiques sont appuyées par Siège social et autres.

Services bancaires personnels et PME, région du Canada, offre aux particuliers et aux entreprises au Canada des conseils, des solutions et des services financiers par l'entremise de centres bancaires et de canaux numériques et mobiles pour aider nos clients à réaliser leurs idées.

Groupe Entreprises et Gestion des avoirs, région du Canada, est un secteur supérieur axé sur les relations qui offre des services bancaires et des services de gestion des avoirs aux sociétés du marché intermédiaire, aux entrepreneurs, aux particuliers et aux familles à valeur nette élevée de partout au Canada, ainsi que des services de gestion d'actifs aux investisseurs institutionnels.

Groupe Entreprises et Gestion des avoirs, région des États-Unis, offre des services bancaires commerciaux et des services de gestion privée de patrimoine aux États-Unis, ainsi que des services bancaires aux particuliers et aux petites et moyennes entreprises dans quatre marchés du Midwest américain. Ses activités sont principalement axées sur les sociétés du marché intermédiaire et les sociétés de taille moyenne, ainsi que sur les particuliers et les familles à valeur nette élevée.

Marchés des capitaux offre des produits et des services intégrés de réseau mondial, des services consultatifs et d'exécution en placement, des solutions de services financiers aux entreprises et des services de recherche de premier plan à nos clients à l'échelle mondiale. Il comprend les Services financiers directs, qui cherchent à accroître les capacités numériques de la CIBC afin d'offrir un ensemble cohérent de services bancaires directs et de solutions de placement direct ainsi que de paiement multidevises novateurs aux clients de la CIBC.

Siège social et autres comprend les groupes fonctionnels suivants : Technologie, infrastructure et innovation, Gestion du risque, Personnel, culture et marque, Finance et Stratégie de l'entreprise, ainsi que d'autres groupes de soutien. Les charges de ces groupes fonctionnels et de soutien sont habituellement réparties entre les secteurs d'activité au sein des unités d'exploitation stratégiques. La majorité des coûts fonctionnels et des coûts de soutien de CIBC Bank USA sont comptabilisés directement dans l'unité d'exploitation stratégique Groupe Entreprises et Gestion des avoirs, région des États-Unis. Siège social et autres comprend également les résultats de CIBC FirstCaribbean et d'autres investissements stratégiques, ainsi que d'autres postes du compte de résultat et du bilan non directement attribuables aux secteurs d'activité.

Répartition aux unités d'exploitation

Les produits, les charges et les autres ressources au bilan liés à certaines activités sont habituellement imputés aux secteurs d'activité au sein des unités d'exploitation stratégiques.

Les activités de trésorerie ont une incidence sur les résultats financiers des unités d'exploitation stratégiques. Chaque secteur d'activité au sein de nos unités d'exploitation stratégiques se voit imputer ou créditer un coût de financement établi en fonction du marché respectivement pour les actifs et les passifs, ce qui a une incidence sur la performance des unités d'exploitation stratégiques en termes de produits. Le coût de financement établi en fonction du marché prend en compte les coûts inhérents au maintien de fonds propres réglementaires suffisants à l'appui des exigences propres à nos activités, y compris le coût des actions privilégiées. Lorsque les risques de taux d'intérêt et de liquidité inhérents à nos actifs et passifs liés aux clients font l'objet d'un transfert à la Trésorerie, ils sont gérés conformément au cadre et aux limites du risque de la CIBC. Conformément aux modifications mentionnées dans la section Modifications apportées à nos secteurs d'activité, les résultats financiers non répartis liés aux activités de trésorerie sont présentés dans Siège social et autres. Le capital est attribué aux unités d'exploitation stratégiques sur la base du montant estimé des fonds propres réglementaires requis pour soutenir leurs activités, de façon à évaluer constamment les coûts et à les jumeler aux avantages sous-jacents et aux risques associés aux activités des unités d'exploitation stratégiques. Les profits sur le capital non attribué continuent d'être comptabilisés dans Siège social et autres.

Nous examinons continuellement nos méthodes de fixation des prix de transfert afin de nous assurer qu'elles tiennent compte des conditions changeantes du marché et des pratiques du secteur.

Nous employons le modèle de gestion de la répartition selon le responsable du produit-segment client-canal de distribution pour mesurer et présenter les résultats d'exploitation de divers secteurs d'activité de nos unités d'exploitation stratégiques. Ce modèle se sert de certaines estimations et de méthodes dans le traitement des transferts internes entre les secteurs d'activité relatifs aux commissions de vente, de renouvellement et de suivi touchés. Périodiquement, les taux des commissions de vente, de renouvellement et de suivi versés aux segments de clients pour certains produits et services sont révisés et appliqués prospectivement.

Les charges autres que d'intérêts des groupes fonctionnels et de soutien sont habituellement réparties entre les secteurs d'activité au sein des unités d'exploitation stratégiques selon des critères et des méthodes appropriés. La base de répartition est passée en revue périodiquement pour faire état des changements dans le niveau de soutien offerts aux secteurs d'activités. Les autres frais non directement attribuables aux secteurs d'activité demeurent inclus dans Siège social et autres.

Nous comptabilisons une dotation à la provision pour pertes sur prêts douteux (troisième stade) et sur prêts productifs (premier et deuxième stades) dans les unités d'exploitation stratégiques respectives.

Modifications apportées à nos secteurs d'activité 2021

Les modifications suivantes ont été apportées au cours du premier trimestre de 2021 :

- Les résultats de Simplii Financial et Pro-Investisseurs CIBC, qui étaient auparavant présentés dans Services bancaires personnels et PME, région du Canada, sont maintenant présentés dans le nouveau secteur Services financiers directs de Marchés des capitaux, à l'instar de ceux de certains autres services de paiement direct qui étaient déjà présentés dans Marchés des capitaux. Cette modification a été apportée pour assurer une meilleure harmonisation avec les mandats des unités d'exploitation stratégiques visées.
- Les résultats financiers liés aux activités de trésorerie aux États-Unis de Groupe Entreprises et Gestion des avoirs, région des États-Unis, sont maintenant présentés dans l'unité Trésorerie de Siège social et autres. En outre, la méthode de fixation des prix de transfert entre Groupe Entreprises et Gestion des avoirs, région des États-Unis, et l'unité Trésorerie de Siège social et autres, a été améliorée. Ces deux modifications permettent d'aligner le traitement préconisé pour Groupe Entreprises et Gestion des avoirs, région des États-Unis, sur celui appliqué à nos autres unités d'exploitation stratégiques afin d'optimiser la gestion des risques de taux d'intérêt et de liquidité.

Les résultats de nos unités d'exploitation stratégiques ont été touchés par ces modifications. Les montants des périodes précédentes ont été révisés en conséquence. Ces changements n'ont eu aucune incidence sur le résultat net consolidé.

Résultats par secteurs d'activité et répartition géographique

| En millions de dollars, pour les exercices clos les 31 octobre | Services bancaires personnels et PME, région du Canada | Groupe Entreprises et Gestion des avoirs, région du Canada | Groupe Entreprises et Gestion des avoirs, région des États-Unis | Marchés des capitaux | Siège social et autres | Total CIBC | Canada ¹ | États-Unis ¹ | Caribes ¹ | Autres pays ¹ | |
|--|--|--|---|----------------------|------------------------|-------------------|---------------------|-------------------------|----------------------|--------------------------|------------------|
| 2021 | Produits nets d'intérêts² | 5 954 \$ | 1 291 \$ | 1 449 \$ | 2 701 \$ | 64 \$ | 11 459 \$ | 9 159 \$ | 1 470 \$ | 672 \$ | 158 \$ |
| | Produits autres que d'intérêts^{3,4} | 2 196 | 3 379 | 745 | 1 819 | 417 | 8 556 | 6 230 | 1 365 | 622 | 339 |
| | Total des produits | 8 150 | 4 670 | 2 194 | 4 520 | 481 | 20 015 | 15 389 | 2 835 | 1 294 | 497 |
| | Dotation à (reprise de) la provision pour pertes sur créances | 350 | (39) | (75) | (100) | 22 | 158 | 320 | (165) | 21 | (18) |
| | Amortissement et perte de valeur⁵ | 213 | 27 | 109 | 11 | 657 | 1 017 | 812 | 128 | 60 | 17 |
| | Autres charges autres que d'intérêts | 4 201 | 2 416 | 1 012 | 2 106 | 783 | 10 518 | 8 423 | 1 382 | 504 | 209 |
| | Résultat (perte) avant impôt sur le résultat | 3 386 | 2 266 | 1 148 | 2 503 | (981) | 8 322 | 5 834 | 1 490 | 709 | 289 |
| | Impôt sur le résultat² | 892 | 601 | 222 | 646 | (485) | 1 876 | 1 320 | 381 | 101 | 74 |
| | Résultat net (perte nette) | 2 494 \$ | 1 665 \$ | 926 \$ | 1 857 \$ | (496)\$ | 6 446 \$ | 4 514 \$ | 1 109 \$ | 608 \$ | 215 \$ |
| | Résultat net (perte nette) applicable aux : | | | | | | | | | | |
| | Participations ne donnant pas le contrôle | – \$ | – \$ | – \$ | – \$ | 17 \$ | 17 \$ | – \$ | – \$ | 17 \$ | – \$ |
| | Actionnaires | 2 494 | 1 665 | 926 | 1 857 | (513) | 6 429 | 4 514 | 1 109 | 591 | 215 |
| | Actif moyen^{6,7} | 272 645 \$ | 70 070 \$ | 46 733 \$ | 255 063 \$ | 165 110 \$ | 809 621 \$ | 624 791 \$ | 130 302 \$ | 36 777 \$ | 17 751 \$ |
| 2020⁸ | Produits nets d'intérêts² | 5 849 \$ | 1 248 \$ | 1 422 \$ | 2 354 \$ | 171 \$ | 11 044 \$ | 8 449 \$ | 1 583 \$ | 890 \$ | 122 \$ |
| | Produits autres que d'intérêts^{3,4} | 2 073 | 2 873 | 621 | 1 699 | 431 | 7 697 | 5 243 | 1 167 | 616 | 671 |
| | Total des produits | 7 922 | 4 121 | 2 043 | 4 053 | 602 | 18 741 | 13 692 | 2 750 | 1 506 | 793 |
| | Dotation à (reprise de) la provision pour pertes sur créances | 1 189 | 303 | 487 | 311 | 199 | 2 489 | 1 648 | 623 | 199 | 19 |
| | Amortissement et perte de valeur⁵ | 230 | 30 | 126 | 10 | 915 | 1 311 | 805 | 174 | 312 | 20 |
| | Autres charges autres que d'intérêts | 4 078 | 2 149 | 1 000 | 1 919 | 905 | 10 051 | 7 991 | 1 336 | 530 | 194 |
| | Résultat (perte) avant impôt sur le résultat | 2 425 | 1 639 | 430 | 1 813 | (1 417) | 4 890 | 3 248 | 617 | 465 | 560 |
| | Impôt sur le résultat² | 640 | 437 | 55 | 505 | (539) | 1 098 | 700 | 165 | 89 | 144 |
| | Résultat net (perte nette) | 1 785 \$ | 1 202 \$ | 375 \$ | 1 308 \$ | (878)\$ | 3 792 \$ | 2 548 \$ | 452 \$ | 376 \$ | 416 \$ |
| | Résultat net (perte nette) applicable aux : | | | | | | | | | | |
| | Participations ne donnant pas le contrôle | – \$ | – \$ | – \$ | – \$ | 2 \$ | 2 \$ | – \$ | – \$ | 2 \$ | – \$ |
| | Actionnaires | 1 785 | 1 202 | 375 | 1 308 | (880) | 3 790 | 2 548 | 452 | 374 | 416 |
| | Actif moyen^{6,7} | 252 955 \$ | 65 839 \$ | 48 201 \$ | 230 163 \$ | 138 334 \$ | 735 492 \$ | 554 787 \$ | 122 721 \$ | 33 012 \$ | 24 972 \$ |
| 2019⁸ | Produits nets d'intérêts² | 5 944 \$ | 1 205 \$ | 1 327 \$ | 1 681 \$ | 394 \$ | 10 551 \$ | 7 890 \$ | 1 405 \$ | 820 \$ | 436 \$ |
| | Produits autres que d'intérêts^{3,4} | 2 296 | 2 822 | 584 | 1 794 | 564 | 8 060 | 6 008 | 1 099 | 643 | 310 |
| | Total des produits | 8 240 | 4 027 | 1 911 | 3 475 | 958 | 18 611 | 13 898 | 2 504 | 1 463 | 746 |
| | Dotation à (reprise de) la provision pour pertes sur créances | 889 | 163 | 73 | 160 | 1 | 1 286 | 1 111 | 173 | 1 | 1 |
| | Amortissement et perte de valeur⁵ | 96 | 8 | 109 | 4 | 621 | 838 | 508 | 139 | 181 | 10 |
| | Autres charges autres que d'intérêts | 4 363 | 2 098 | 1 005 | 1 798 | 754 | 10 018 | 7 985 | 1 290 | 556 | 187 |
| | Résultat (perte) avant impôt sur le résultat | 2 892 | 1 758 | 724 | 1 513 | (418) | 6 469 | 4 294 | 902 | 725 | 548 |
| | Impôt sur le résultat² | 766 | 471 | 76 | 396 | (361) | 1 348 | 1 008 | 139 | 155 | 46 |
| | Résultat net (perte nette) | 2 126 \$ | 1 287 \$ | 648 \$ | 1 117 \$ | (57)\$ | 5 121 \$ | 3 286 \$ | 763 \$ | 570 \$ | 502 \$ |
| | Résultat net (perte nette) applicable aux : | | | | | | | | | | |
| | Participations ne donnant pas le contrôle | – \$ | – \$ | – \$ | – \$ | 25 \$ | 25 \$ | – \$ | – \$ | 25 \$ | – \$ |
| | Actionnaires | 2 126 | 1 287 | 648 | 1 117 | (82) | 5 096 | 3 286 | 763 | 545 | 502 |
| | Actif moyen^{6,7} | 249 545 \$ | 62 552 \$ | 41 190 \$ | 194 115 \$ | 92 314 \$ | 639 716 \$ | 501 066 \$ | 99 152 \$ | 27 086 \$ | 12 412 \$ |

1) Le résultat net et l'actif moyen sont répartis selon le lieu géographique où ils sont comptabilisés.

2) Les produits nets d'intérêts et l'impôt sur le résultat de Groupe Entreprises et Gestion des avoirs, région des États-Unis, et de Marchés des capitaux comprennent un ajustement selon la base d'imposition équivalente (BIE) de respectivement néant et 204 M\$ (respectivement néant et 183 M\$ en 2020 et respectivement 2 M\$ et 177 M\$ en 2019), les montants équivalents étant compensés dans le secteur Siège social et autres.

3) Les honoraires et commissions compris dans les produits autres que d'intérêts se composent principalement de la rémunération de prise ferme et des honoraires de consultation, des frais sur les dépôts et les paiements, des commissions sur crédit, des honoraires d'administration de cartes, des honoraires de gestion de placements et de garde, des produits tirés des fonds communs de placement et des commissions liées aux transactions sur valeurs mobilières. La rémunération de prise ferme et les honoraires de consultation sont principalement générés par Marchés des capitaux, et le solde par Groupe Entreprises et Gestion des avoirs, région du Canada. Les frais sur les dépôts et les paiements proviennent principalement de Services bancaires personnels et PME, région du Canada, et le solde est essentiellement tiré de Groupe Entreprises et Gestion des avoirs, région du Canada, et de Siège social et autres. Les commissions sur crédit sont principalement tirées de Groupe Entreprises et Gestion des avoirs, région du Canada, de Marchés des capitaux et de Groupe Entreprises et Gestion des avoirs, région des États-Unis. Les honoraires d'administration de cartes sont principalement tirés de Services bancaires personnels et PME, région du Canada, et le solde est essentiellement tiré de Siège social et autres. Les honoraires de gestion de placements et de garde sont principalement générés par Groupe Entreprises et Gestion des avoirs, région du Canada, et Groupe Entreprises et Gestion des avoirs, région des États-Unis, et le solde est essentiellement tiré de Siège social et autres. Les produits tirés des fonds communs de placement sont essentiellement générés par Groupe Entreprises et Gestion des avoirs, région du Canada, et Groupe Entreprises et Gestion des avoirs, région des États-Unis. Les commissions liées aux transactions sur valeurs mobilières sont principalement tirées de Marchés des capitaux et de Groupe Entreprises et Gestion des avoirs, région du Canada.

4) Incluent les produits intersectoriels, qui représentent les commissions de vente internes et la répartition des produits selon le modèle de gestion de la répartition selon le responsable du produit-segment de clientèle-canal de distribution.

5) Comprend l'amortissement et la perte de valeur des bâtiments, des actifs au titre de droits d'utilisation, du mobilier, du matériel, des améliorations locatives, des logiciels et autres immobilisations incorporelles, ainsi que du goodwill.

6) Les actifs sont présentés en fonction de moyennes, car il s'agit de la mesure la plus pertinente pour une institution financière, et c'est la mesure examinée par la direction.

7) Les soldes moyens correspondent à la moyenne pondérée des soldes de clôture quotidiens.

8) Certaines informations des périodes précédentes ont été révisées. Se reporter à la section Modifications apportées à nos secteurs d'activité pour plus de précisions.

Le tableau ci-dessous présente une répartition des produits par secteur d'activité :

| En millions de dollars, pour les exercices clos les 31 octobre | 2021 | 2020 ¹ | 2019 ¹ |
|--|-----------------|-------------------|-------------------|
| Services bancaires personnels et PME, région du Canada | 8 150 \$ | 7 922 \$ | 8 240 \$ |
| Groupe Entreprises et Gestion des avoirs, région du Canada | | | |
| Groupe Entreprises | 1 827 \$ | 1 663 \$ | 1 633 \$ |
| Gestion des avoirs | 2 843 | 2 458 | 2 394 |
| | 4 670 \$ | 4 121 \$ | 4 027 \$ |
| Groupe Entreprises et Gestion des avoirs, région des États-Unis ² | | | |
| Groupe Entreprises | 1 444 \$ | 1 421 \$ | 1 300 \$ |
| Gestion des avoirs ³ | 750 | 622 | 611 |
| | 2 194 \$ | 2 043 \$ | 1 911 \$ |
| Marchés des capitaux ² | | | |
| Marchés CIBC, réseau mondial | 2 076 \$ | 1 999 \$ | 1 583 \$ |
| Services financiers aux entreprises et services de Banque d'investissement | 1 616 | 1 344 | 1 231 |
| Services financiers directs | 828 | 710 | 661 |
| | 4 520 \$ | 4 053 \$ | 3 475 \$ |
| Siège social et autres ² | | | |
| Services bancaires internationaux | 687 \$ | 734 \$ | 798 \$ |
| Divers | (206) | (132) | 160 |
| | 481 \$ | 602 \$ | 958 \$ |

- 1) Certaines informations des périodes précédentes ont été révisées. Se reporter à la section Modifications apportées à nos secteurs d'activité pour plus de précisions.
- 2) Les produits de Groupe Entreprises et Gestion des avoirs, région des États-Unis, et de Marchés des capitaux comprennent un ajustement selon la BIE de néant et 204 M\$, respectivement (néant et 183 M\$, respectivement en 2020 et 2 M\$ et 177 M\$, respectivement en 2019), les montants équivalents étant compensés dans le secteur Siège social et autres.
- 3) Comprend les produits attribuables au programme de protection des salaires (Paycheck Protection Program ou PPP) aux États-Unis.

Note 32 | Modifications de méthodes comptables futures

IFRS 17, Contrats d'assurance (IFRS 17)

L'IFRS 17, *Contrats d'assurance* (IFRS 17), publiée en mai 2017, remplace l'IFRS 4, *Contrats d'assurance*. Le 25 juin 2020, l'IASB a publié des modifications à l'IFRS 17 visant en partie à aider les sociétés à mettre en œuvre la norme. L'IFRS 17 et ses modifications s'appliqueront aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2023, ce qui correspondra au 1^{er} novembre 2023 en ce qui nous concerne. L'IFRS 17 fournit des lignes directrices complètes en matière de comptabilisation, d'évaluation, de présentation et d'information à fournir à l'égard de contrats d'assurance que nous émettons et des contrats de réassurance que nous détenons.

Nous continuons à nous préparer en vue de la mise en œuvre de l'IFRS 17, processus qui est supervisé par un comité de direction. D'importants progrès ont été réalisés en ce qui concerne l'évaluation des changements que nous devons apporter à nos méthodes comptables et actuarielles par suite de l'adoption de l'IFRS 17. Nous comptons mettre en œuvre la solution technologique appropriée à l'appui des nouvelles exigences au cours du prochain exercice.

Revue trimestrielle

Compte de résultat consolidé résumé

| Non audité, en millions de dollars, pour les trimestres clos les | 2021 | | | | 2020 | | | |
|---|----------|-----------|----------|----------|----------|-----------|----------|----------|
| | 31 oct. | 31 juill. | 30 avr. | 31 janv. | 31 oct. | 31 juill. | 30 avr. | 31 janv. |
| Produits nets d'intérêts | 2 980 \$ | 2 893 \$ | 2 747 \$ | 2 839 \$ | 2 792 \$ | 2 729 \$ | 2 762 \$ | 2 761 \$ |
| Produits autres que d'intérêts | 2 084 | 2 163 | 2 185 | 2 124 | 1 808 | 1 979 | 1 816 | 2 094 |
| Total des produits | 5 064 | 5 056 | 4 932 | 4 963 | 4 600 | 4 708 | 4 578 | 4 855 |
| Dotation à (reprise de) la provision pour pertes sur créances | 78 | (99) | 32 | 147 | 291 | 525 | 1 412 | 261 |
| Charges autres que d'intérêts | 3 135 | 2 918 | 2 756 | 2 726 | 2 891 | 2 702 | 2 704 | 3 065 |
| Résultat avant impôt sur le résultat | 1 851 | 2 237 | 2 144 | 2 090 | 1 418 | 1 481 | 462 | 1 529 |
| Impôt sur le résultat | 411 | 507 | 493 | 465 | 402 | 309 | 70 | 317 |
| Résultat net | 1 440 \$ | 1 730 \$ | 1 651 \$ | 1 625 \$ | 1 016 \$ | 1 172 \$ | 392 \$ | 1 212 \$ |
| Résultat net (perte nette) applicable aux participations ne donnant pas le contrôle | 4 \$ | 5 \$ | 4 \$ | 4 \$ | 1 \$ | 2 \$ | (8)\$ | 7 \$ |
| Porteurs d'actions privilégiées et d'autres instruments de capitaux propres | 47 | 30 | 51 | 30 | 30 | 31 | 30 | 31 |
| Porteurs d'actions ordinaires | 1 389 | 1 695 | 1 596 | 1 591 | 985 | 1 139 | 370 | 1 174 |
| Résultat net applicable aux actionnaires | 1 436 \$ | 1 725 \$ | 1 647 \$ | 1 621 \$ | 1 015 \$ | 1 170 \$ | 400 \$ | 1 205 \$ |

Bilan consolidé résumé

| Non audité, en millions de dollars, aux | 2021 | | | | 2020 | | | |
|---|------------|------------|------------|------------|------------|------------|------------|------------|
| | 31 oct. | 31 juill. | 30 avr. | 31 janv. | 31 oct. | 31 juill. | 30 avr. | 31 janv. |
| Actif | | | | | | | | |
| Trésorerie et dépôts auprès d'autres banques | 56 997 \$ | 50 296 \$ | 47 197 \$ | 63 293 \$ | 62 518 \$ | 68 422 \$ | 55 471 \$ | 20 731 \$ |
| Valeurs mobilières | 161 401 | 157 478 | 155 122 | 150 493 | 149 046 | 144 344 | 133 806 | 129 349 |
| Valeurs empruntées ou acquises en vertu de prises en pension de titres | 79 940 | 76 206 | 74 679 | 75 953 | 74 142 | 62 060 | 71 706 | 63 904 |
| Prêts | | | | | | | | |
| Prêts hypothécaires à l'habitation | 251 526 | 245 045 | 234 747 | 226 594 | 221 165 | 216 469 | 213 254 | 209 792 |
| Prêts personnels et cartes de crédit | 53 031 | 52 101 | 53 004 | 52 680 | 53 611 | 53 150 | 53 541 | 55 565 |
| Prêts aux entreprises et aux gouvernements | 150 213 | 144 130 | 136 567 | 134 863 | 135 546 | 138 496 | 147 855 | 129 539 |
| Provision pour pertes sur créances | (2 849) | (2 926) | (3 200) | (3 484) | (3 540) | (3 347) | (3 064) | (1 948) |
| Dérivés | 35 912 | 34 360 | 35 313 | 34 165 | 32 730 | 43 476 | 40 319 | 25 251 |
| Engagements de clients en vertu d'acceptations | 10 958 | 10 817 | 11 002 | 10 322 | 9 606 | 9 689 | 8 993 | 9 505 |
| Autres actifs | 40 554 | 38 560 | 38 447 | 38 029 | 34 727 | 35 786 | 37 255 | 30 430 |
| | 837 683 \$ | 806 067 \$ | 782 878 \$ | 782 908 \$ | 769 551 \$ | 768 545 \$ | 759 136 \$ | 672 118 \$ |
| Passif et capitaux propres | | | | | | | | |
| Dépôts | | | | | | | | |
| Particuliers | 213 932 \$ | 210 683 \$ | 207 028 \$ | 206 090 \$ | 202 152 \$ | 197 409 \$ | 194 080 \$ | 182 773 \$ |
| Entreprises et gouvernements | 344 388 | 332 974 | 313 201 | 310 445 | 311 426 | 311 628 | 290 800 | 264 775 |
| Banques | 20 246 | 18 708 | 17 140 | 18 666 | 17 011 | 16 405 | 17 497 | 11 928 |
| Emprunts garantis | 42 592 | 40 604 | 39 194 | 38 726 | 40 151 | 40 693 | 41 411 | 38 423 |
| Dérivés | 32 101 | 29 291 | 34 121 | 32 158 | 30 508 | 42 875 | 41 188 | 25 380 |
| Acceptations | 10 961 | 10 879 | 11 071 | 10 380 | 9 649 | 9 802 | 9 051 | 9 568 |
| Engagements liés à des valeurs prêtées ou vendues à découvert ou en vertu de mises en pension de titres | 97 133 | 90 059 | 89 594 | 97 743 | 89 440 | 82 765 | 96 288 | 76 188 |
| Autres passifs | 24 961 | 22 931 | 23 196 | 22 078 | 22 167 | 21 047 | 23 750 | 19 158 |
| Titres secondaires | 5 539 | 5 653 | 5 653 | 4 693 | 5 712 | 5 822 | 4 818 | 4 695 |
| Capitaux propres | 45 830 | 44 285 | 42 680 | 41 929 | 41 335 | 40 099 | 40 253 | 39 230 |
| | 837 683 \$ | 806 067 \$ | 782 878 \$ | 782 908 \$ | 769 551 \$ | 768 545 \$ | 759 136 \$ | 672 118 \$ |

Principales mesures financières

| Non audité, aux dates indiquées et pour les trimestres clos les | 2021 | | | | 2020 | | | |
|---|------------|------------|------------|------------|------------|------------|------------|------------|
| | 31 oct. | 31 juill. | 30 avr. | 31 janv. | 31 oct. | 31 juill. | 30 avr. | 31 janv. |
| Rendement des capitaux propres applicables aux porteurs d'actions ordinaires | 13,4 % | 17,1 % | 17,1 % | 17,0 % | 10,7 % | 12,1 % | 4,0 % | 13,1 % |
| Rendement de l'actif moyen ¹ | 0,68 % | 0,85 % | 0,85 % | 0,81 % | 0,52 % | 0,62 % | 0,22 % | 0,71 % |
| Capitaux propres moyens applicables aux porteurs d'actions ordinaires (en millions de dollars) ¹ | 40 984 \$ | 39 263 \$ | 38 189 \$ | 37 067 \$ | 36 762 \$ | 37 360 \$ | 37 386 \$ | 35 671 \$ |
| Actif moyen (en millions de dollars) ¹ | 835 931 \$ | 806 768 \$ | 795 373 \$ | 799 948 \$ | 778 933 \$ | 757 589 \$ | 725 701 \$ | 679 531 \$ |
| Actif moyen/capitaux propres moyens applicables aux porteurs d'actions ordinaires ¹ | 20,4 | 20,5 | 20,8 | 21,6 | 21,2 | 20,3 | 19,4 | 19,0 |
| Fonds propres et levier | | | | | | | | |
| Ratio des fonds propres de première catégorie sous forme d'actions ordinaires | 12,4 % | 12,3 % | 12,4 % | 12,3 % | 12,1 % | 11,8 % | 11,3 % | 11,3 % |
| Ratio des fonds propres de première catégorie | 14,1 % | 13,7 % | 13,9 % | 13,8 % | 13,6 % | 13,0 % | 12,5 % | 12,5 % |
| Ratio du total des fonds propres | 16,2 % | 16,0 % | 16,2 % | 15,8 % | 16,1 % | 15,4 % | 14,5 % | 14,5 % |
| Ratio de levier | 4,7 % | 4,6 % | 4,7 % | 4,7 % | 4,7 % | 4,6 % | 4,5 % | 4,3 % |
| Marge d'intérêts nette | 1,41 % | 1,42 % | 1,42 % | 1,41 % | 1,43 % | 1,43 % | 1,55 % | 1,62 % |
| Levier d'exploitation | 1,7 % | (0,6)% | 5,8 % | 13,3 % | (5,5)% | (1,7)% | (3,7)% | (4,7)% |
| Coefficient d'efficacité | 61,9 % | 57,7 % | 55,9 % | 54,9 % | 62,9 % | 57,4 % | 59,1 % | 63,1 % |

1) Les soldes moyens correspondent à la moyenne pondérée des soldes de clôture quotidiens.

Renseignements sur les actions ordinaires

| Non audité, aux dates indiquées et pour les trimestres clos les | 2021 | | | | 2020 | | | |
|---|---------|-----------|---------|----------|---------|-----------|---------|----------|
| | 31 oct. | 31 juill. | 30 avr. | 31 janv. | 31 oct. | 31 juill. | 30 avr. | 31 janv. |
| Nombre d'actions en circulation – moyen pondéré de base (en milliers) | 450 469 | 449 590 | 448 455 | 447 281 | 446 321 | 445 416 | 444 739 | 445 248 |
| Par action | | | | | | | | |
| – résultat de base | 3,08 \$ | 3,77 \$ | 3,56 \$ | 3,56 \$ | 2,21 \$ | 2,56 \$ | 0,83 \$ | 2,64 \$ |
| – résultat dilué | 3,07 | 3,76 | 3,55 | 3,55 | 2,20 | 2,55 | 0,83 | 2,63 |
| – dividendes | 1,46 | 1,46 | 1,46 | 1,46 | 1,46 | 1,46 | 1,46 | 1,44 |
| – valeur comptable ¹ | 91,66 | 90,06 | 86,70 | 85,24 | 84,05 | 83,17 | 83,67 | 81,38 |
| Cours de clôture de l'action ² | 150,17 | 145,07 | 127,78 | 108,98 | 99,38 | 92,73 | 82,48 | 107,92 |
| Ratio de versement de dividendes | 47,3 % | 38,7 % | 41,0 % | 41,1 % | 66,2 % | 57,1 % | 176,0 % | 54,6 % |

1) Capitaux propres applicables aux porteurs d'actions ordinaires divisés par le nombre d'actions ordinaires émises et en circulation à la fin de la période.

2) Cours extrêmes pendant l'exercice et cours de clôture du dernier jour de négociation de l'exercice à la TSX.

Revue statistique des dix dernières années

Compte de résultat consolidé résumé

Non audité, en millions de dollars, pour les exercices clos les 31 octobre

| | 2021 | 2020 | 2019 | 2018 | 2017 | 2016 | 2015 | 2014 | 2013 | 2012 |
|---|------------------|-----------|-----------|-----------|----------|----------|----------|----------|----------|----------|
| Produits nets d'intérêts | 11 459 \$ | 11 044 \$ | 10 551 \$ | 10 065 \$ | 8 977 \$ | 8 366 \$ | 7 915 \$ | 7 459 \$ | 7 453 \$ | 7 326 \$ |
| Produits autres que d'intérêts | 8 556 | 7 697 | 8 060 | 7 769 | 7 303 | 6 669 | 5 941 | 5 904 | 5 252 | 5 159 |
| Total des produits | 20 015 | 18 741 | 18 611 | 17 834 | 16 280 | 15 035 | 13 856 | 13 363 | 12 705 | 12 485 |
| Dotation à la provision pour pertes sur créances | 158 | 2 489 | 1 286 | 870 | 829 | 1 051 | 771 | 937 | 1 121 | 1 291 |
| Charges autres que d'intérêts | 11 535 | 11 362 | 10 856 | 10 258 | 9 571 | 8 971 | 8 861 | 8 512 | 7 608 | 7 202 |
| Résultat avant impôt sur le résultat | 8 322 | 4 890 | 6 469 | 6 706 | 5 880 | 5 013 | 4 224 | 3 914 | 3 976 | 3 992 |
| Impôt sur le résultat | 1 876 | 1 098 | 1 348 | 1 422 | 1 162 | 718 | 634 | 699 | 626 | 689 |
| Résultat net | 6 446 \$ | 3 792 \$ | 5 121 \$ | 5 284 \$ | 4 718 \$ | 4 295 \$ | 3 590 \$ | 3 215 \$ | 3 350 \$ | 3 303 \$ |
| Résultat net (perte nette) applicable aux participations ne donnant pas le contrôle | 17 \$ | 2 \$ | 25 \$ | 17 \$ | 19 \$ | 20 \$ | 14 \$ | (3)\$ | (2)\$ | 9 \$ |
| Porteurs d'actions privilégiées et d'autres instruments de capitaux propres | 158 | 122 | 111 | 89 | 52 | 38 | 45 | 87 | 99 | 158 |
| Porteurs d'actions ordinaires | 6 271 | 3 668 | 4 985 | 5 178 | 4 647 | 4 237 | 3 531 | 3 131 | 3 253 | 3 136 |
| Résultat net applicable aux actionnaires | 6 429 \$ | 3 790 \$ | 5 096 \$ | 5 267 \$ | 4 699 \$ | 4 275 \$ | 3 576 \$ | 3 218 \$ | 3 352 \$ | 3 294 \$ |

Bilan consolidé résumé

Non audité, en millions de dollars, aux 31 octobre

| | 2021 | 2020 | 2019 | 2018 | 2017 | 2016 | 2015 | 2014 | 2013 | 2012 |
|---|-------------------|------------|------------|------------|------------|------------|------------|------------|------------|------------|
| Actif | | | | | | | | | | |
| Trésorerie et dépôts auprès d'autres banques | 56 997 \$ | 62 518 \$ | 17 359 \$ | 17 691 \$ | 14 152 \$ | 14 165 \$ | 18 637 \$ | 13 547 \$ | 6 379 \$ | 4 727 \$ |
| Valeurs mobilières | 161 401 | 149 046 | 121 310 | 101 664 | 93 419 | 87 423 | 74 982 | 59 542 | 71 984 | 65 334 |
| Valeurs empruntées ou acquises en vertu de prises en pension de titres | 79 940 | 74 142 | 59 775 | 48 938 | 45 418 | 33 810 | 33 334 | 36 796 | 28 728 | 28 474 |
| Prêts | | | | | | | | | | |
| Prêts hypothécaires à l'habitation | 251 526 | 221 165 | 208 652 | 207 749 | 207 271 | 187 298 | 169 258 | 157 526 | 150 938 | 150 056 |
| Prêts personnels et cartes de crédit | 53 031 | 53 611 | 56 406 | 55 731 | 53 315 | 50 373 | 48 321 | 47 087 | 49 213 | 50 476 |
| Prêts aux entreprises et aux gouvernements | 150 213 | 135 546 | 125 798 | 109 555 | 97 766 | 71 437 | 65 276 | 56 075 | 48 207 | 43 624 |
| Provision pour pertes sur créances | (2 849) | (3 540) | (1 915) | (1 639) | (1 618) | (1 691) | (1 670) | (1 660) | (1 698) | (1 860) |
| Dérivés | 35 912 | 32 730 | 23 895 | 21 431 | 24 342 | 27 762 | 26 342 | 20 680 | 19 947 | 27 039 |
| Engagements de clients en vertu d'acceptations | 10 958 | 9 606 | 9 167 | 10 265 | 8 824 | 12 364 | 9 796 | 9 212 | 9 720 | 10 436 |
| Autres actifs | 40 554 | 34 727 | 31 157 | 25 714 | 22 375 | 18 416 | 19 033 | 16 098 | 14 588 | 14 813 |
| | 837 683 \$ | 769 551 \$ | 651 604 \$ | 597 099 \$ | 565 264 \$ | 501 357 \$ | 463 309 \$ | 414 903 \$ | 398 006 \$ | 393 119 \$ |
| Passif et capitaux propres | | | | | | | | | | |
| Dépôts | | | | | | | | | | |
| Particuliers | 213 932 \$ | 202 152 \$ | 178 091 \$ | 163 879 \$ | 159 327 \$ | 148 081 \$ | 137 378 \$ | 130 085 \$ | 125 034 \$ | 118 153 \$ |
| Entreprises et gouvernements | 344 388 | 311 426 | 257 502 | 240 149 | 225 622 | 190 240 | 178 850 | 148 793 | 134 736 | 125 055 |
| Banques | 20 246 | 17 011 | 11 224 | 14 380 | 13 789 | 17 842 | 10 785 | 7 732 | 5 592 | 4 723 |
| Emprunts garantis | 42 592 | 40 151 | 38 895 | 42 607 | 40 968 | 39 484 | 39 644 | 38 783 | 49 802 | 52 413 |
| Dérivés | 32 101 | 30 508 | 25 113 | 20 973 | 23 271 | 28 807 | 29 057 | 21 841 | 19 724 | 27 091 |
| Acceptations | 10 961 | 9 649 | 9 188 | 10 296 | 8 828 | 12 395 | 9 796 | 9 212 | 9 721 | 10 481 |
| Engagements liés à des valeurs prêtées ou vendues à découvert ou en vertu de mises en pension de titres | 97 133 | 89 440 | 69 258 | 47 353 | 43 708 | 24 550 | 20 149 | 23 764 | 20 313 | 21 259 |
| Valeurs mobilières de Fiducie de capital CIBC ¹ | s. o. | s. o. | s. o. | s. o. | s. o. | s. o. | s. o. | s. o. | s. o. | 1 678 |
| Autres passifs | 24 961 | 22 167 | 19 069 | 18 266 | 15 305 | 12 919 | 12 223 | 10 932 | 10 862 | 11 076 |
| Titres secondaires | 5 539 | 5 712 | 4 684 | 4 080 | 3 209 | 3 366 | 3 874 | 4 978 | 4 228 | 4 823 |
| Participations ne donnant pas le contrôle | 182 | 181 | 186 | 173 | 202 | 201 | 193 | 164 | 175 | 170 |
| Capitaux propres applicables aux actionnaires | 45 648 | 41 154 | 38 394 | 34 943 | 31 035 | 23 472 | 21 360 | 18 619 | 17 819 | 16 197 |
| | 837 683 \$ | 769 551 \$ | 651 604 \$ | 597 099 \$ | 565 264 \$ | 501 357 \$ | 463 309 \$ | 414 903 \$ | 398 006 \$ | 393 119 \$ |

1) À compter du 1^{er} novembre 2012, Fiducie de capital CIBC a été déconsolidée. s. o. Sans objet.

Principales mesures financières

Non audité, aux 31 octobre ou pour les exercices clos à ces dates

| | 2021 | 2020 | 2019 | 2018 | 2017 | 2016 | 2015 | 2014 | 2013 | 2012 |
|---|------------|------------|------------|------------|------------|------------|------------|------------|------------|------------|
| Rendement des capitaux propres | 16,1 % | 10,0 % | 14,5 % | 16,6 % | 18,3 % | 19,9 % | 18,7 % | 18,3 % | 21,4 % | 22,2 % |
| Rendement de l'actif moyen ¹ | 0,80 % | 0,52 % | 0,80 % | 0,88 % | 0,87 % | 0,84 % | 0,79 % | 0,78 % | 0,83 % | 0,83 % |
| Capitaux propres moyens applicables aux porteurs d'actions ordinaires (en millions de dollars) ¹ | 38 881 \$ | 36 792 \$ | 34 467 \$ | 31 184 \$ | 25 393 \$ | 21 275 \$ | 18 857 \$ | 17 067 \$ | 15 167 \$ | 14 116 \$ |
| Actif moyen (en millions de dollars) ¹ | 809 621 \$ | 735 492 \$ | 639 716 \$ | 598 441 \$ | 542 365 \$ | 509 140 \$ | 455 324 \$ | 411 481 \$ | 403 546 \$ | 397 155 \$ |
| Actif moyen/capitaux propres moyens applicables aux porteurs d'actions ordinaires ¹ | 20,8 | 20,0 | 18,6 | 19,2 | 21,4 | 23,9 | 24,1 | 24,1 | 26,6 | 28,1 |
| Fonds propres et levier – Bâle III | | | | | | | | | | |
| Ratio des fonds propres de première catégorie sous forme d'actions ordinaires ¹ | 12,4 % | 12,1 % | 11,6 % | 11,4 % | 10,6 % | 11,3 % | 10,8 % | 10,3 % | 9,4 % | s. o. |
| Ratio des fonds propres de première catégorie | 14,1 % | 13,6 % | 12,9 % | 12,9 % | 12,1 % | 12,8 % | 12,5 % | 12,2 % | 11,6 % | s. o. |
| Ratio du total des fonds propres | 16,2 % | 16,1 % | 15,0 % | 14,9 % | 13,8 % | 14,8 % | 15,0 % | 15,5 % | 14,6 % | s. o. |
| Ratio de levier | 4,7 % | 4,7 % | 4,3 % | 4,3 % | 4,0 % | 4,0 % | 3,9 % | s. o. | s. o. | s. o. |
| Dispositif de Bâle II | | | | | | | | | | |
| Ratio des fonds propres de première catégorie | s. o. | s. o. | s. o. | s. o. | s. o. | s. o. | s. o. | s. o. | s. o. | 13,8 % |
| Ratio du total des fonds propres | s. o. | s. o. | s. o. | s. o. | s. o. | s. o. | s. o. | s. o. | s. o. | 17,3 % |
| Marge d'intérêts nette | 1,42 % | 1,50 % | 1,65 % | 1,68 % | 1,66 % | 1,64 % | 1,74 % | 1,81 % | 1,85 % | 1,84 % |
| Levier d'exploitation | 5,3 % | (4,0)% | (1,5)% | 2,4 % | 1,6 % | 7,3 % | (0,4)% | (6,7)% | (3,9)% | 4,2 % |
| Coefficient d'efficacité | 57,6 % | 60,6 % | 58,3 % | 57,5 % | 58,8 % | 59,7 % | 63,9 % | 63,7 % | 59,9 % | 57,7 % |

1) Les soldes moyens correspondent à la moyenne pondérée des soldes de clôture quotidiens.
s. o. Sans objet.

État des variations des capitaux propres consolidé résumé

| Non audité, en millions de dollars, pour les exercices clos les 31 octobre | 2021 | 2020 | 2019 | 2018 | 2017 | 2016 | 2015 | 2014 | 2013 | 2012 |
|--|-----------|------------------|----------------|-------------------|-----------|-----------|-----------|----------------|----------------|-----------|
| Solde au début de l'exercice | 41 335 \$ | 38 580 \$ | 35 116 \$ | 31 237 \$ | 23 673 \$ | 21 553 \$ | 18 783 \$ | 17 994 \$ | 16 367 \$ | 16 091 \$ |
| Rajustement pour modification de méthode comptable | – | 148 ¹ | 6 ² | (91) ³ | – | – | – | – ⁴ | 7 ⁵ | (180) |
| Prime à l'achat d'actions ordinaires | – | (166) | (79) | (313) | – | (209) | (9) | (250) | (422) | (118) |
| Primes aux rachats d'actions privilégiées | – | – | – | – | – | – | – | – | – | (30) |
| Variations du capital-actions | | | | | | | | | | |
| Actions privilégiées et autres instruments de capitaux propres | 750 | 750 | 575 | 453 | 797 | – | (31) | (675) | – | (1 050) |
| Actions ordinaires | 443 | 317 | 348 | 695 | 4 522 | 213 | 31 | 29 | (16) | 393 |
| Variations du surplus d'apport | (7) | (8) | (11) | (1) | 65 | (4) | 1 | (7) | (3) | (8) |
| Variations des autres éléments du résultat global | (339) | 647 | 122 | 317 | (338) | (248) | 933 | 145 | 325 | (435) |
| Résultat net | 6 429 | 3 790 | 5 096 | 5 267 | 4 699 | 4 275 | 3 576 | 3 218 | 3 352 | 3 294 |
| Dividendes et distributions | | | | | | | | | | |
| Actions privilégiées et autres instruments de capitaux propres | (158) | (122) | (111) | (89) | (52) | (38) | (45) | (87) | (99) | (128) |
| Actions ordinaires | (2 622) | (2 592) | (2 488) | (2 356) | (2 121) | (1 879) | (1 708) | (1 567) | (1 523) | (1 470) |
| Participations ne donnant pas le contrôle | 1 | (5) | 13 | (25) | 1 | 8 | 29 | (11) | 5 | 8 |
| Divers | (2) | (4) | (7) | 22 | (9) | 2 | (7) | (6) | 1 | – |
| Solde à la fin de l'exercice | 45 830 \$ | 41 335 \$ | 38 580 \$ | 35 116 \$ | 31 237 \$ | 23 673 \$ | 21 553 \$ | 18 783 \$ | 17 994 \$ | 16 367 \$ |

1) Représente l'incidence de l'adoption de l'IFRS 16, *Contrats de location*.

2) Représente l'incidence de l'adoption de l'IFRS 15, *Produits des activités ordinaires tirés de contrats conclus avec des clients*.

3) Représente l'incidence de l'adoption de l'IFRS 9, *Instruments financiers*.

4) Représente l'incidence de l'adoption de l'IFRS 10, *États financiers consolidés*.

5) Représente l'incidence de l'adoption des modifications de l'IAS 19, *Avantages du personnel*.

Renseignements sur les actions ordinaires

Non audité, aux 31 octobre ou pour les exercices clos à ces dates

| | 2021 | 2020 | 2019 | 2018 | 2017 | 2016 | 2015 | 2014 | 2013 | 2012 |
|---|-----------------|---------|----------|----------------------|----------|----------|---------|---------|---------|---------|
| Nombre d'actions en circulation – moyen pondéré de base (en milliers) | 448 953 | 445 435 | 444 324 | 443 082 ¹ | 412 636 | 395 389 | 397 213 | 397 620 | 400 880 | 403 685 |
| Par action | | | | | | | | | | |
| – Résultat de base | 13,97 \$ | 8,23 \$ | 11,22 \$ | 11,69 \$ | 11,26 \$ | 10,72 \$ | 8,89 \$ | 7,87 \$ | 8,11 \$ | 7,77 \$ |
| – Résultat dilué | 13,93 | 8,22 | 11,19 | 11,65 | 11,24 | 10,70 | 8,87 | 7,86 | 8,11 | 7,76 |
| – Dividendes | 5,84 | 5,82 | 5,60 | 5,32 | 5,08 | 4,75 | 4,30 | 3,94 | 3,80 | 3,64 |
| – Valeur comptable ² | 91,66 | 84,05 | 79,87 | 73,83 | 66,55 | 56,59 | 51,25 | 44,30 | 40,36 | 35,83 |
| Cours de clôture de l'action ³ | 150,17 | 99,38 | 112,31 | 113,68 | 113,56 | 100,50 | 100,28 | 102,89 | 88,70 | 78,56 |
| Ratio de versement de dividendes | 41,8 % | 70,7 % | 49,9 % | 45,5 % | 45,6 % | 44,3 % | 48,4 % | 50,0 % | 46,8 % | 46,9 % |

1) Compte non tenu de 2 010 890 actions ordinaires émises et en circulation, mais non acquises par un tiers au 31 octobre 2017. L'émission de ces actions faisait partie de notre acquisition de The PrivateBank.

2) Capitaux propres applicables aux porteurs d'actions ordinaires divisés par le nombre d'actions ordinaires émises et en circulation à la fin de l'exercice.

3) Cours extrêmes pendant l'exercice et cours de clôture du dernier jour de négociation de l'exercice à la TSX.

Actions privilégiées et autres instruments de capitaux propres¹

Non audité, pour les exercices clos les 31 octobre

| | 2021 | 2020 | 2019 | 2018 | 2017 | 2016 | 2015 | 2014 | 2013 | 2012 |
|---|----------------|---------|--------|--------|--------|--------|--------|--------|--------|-----------|
| Actions privilégiées | | | | | | | | | | |
| Catégorie A | | | | | | | | | | |
| Série 18 | – \$ | – \$ | – \$ | – \$ | – \$ | – \$ | – \$ | – \$ | – \$ | 1,3694 \$ |
| Série 19 | – | – | – | – | – | – | – | – | – | – |
| Série 23 | – | – | – | – | – | – | – | – | – | – |
| Série 26 | – | – | – | – | – | – | – | 1,4375 | 1,4375 | 1,4375 |
| Série 27 | – | – | – | – | – | – | 0,3500 | 1,4000 | 1,4000 | 1,4000 |
| Série 28 | – | – | – | – | – | – | – | – | – | – |
| Série 29 | – | – | – | – | – | – | 0,6750 | 1,3500 | 1,3500 | 1,3500 |
| Série 30 | – | – | – | – | – | – | – | – | – | – |
| Série 31 | – | – | – | – | – | – | – | – | – | 0,2938 |
| Série 32 | – | – | – | – | – | – | – | – | – | 0,5625 |
| Série 33 | – | – | – | – | – | – | – | 1,0031 | 1,3375 | 1,3375 |
| Série 35 | – | – | – | – | – | – | – | 0,8125 | 1,6250 | 1,6250 |
| Série 37 | – | – | – | – | – | – | – | 1,2188 | 1,6250 | 1,6250 |
| Série 39 | 0,9283 | 0,9283 | 0,9633 | 0,9750 | 0,9750 | 0,9750 | 0,9750 | 0,3793 | – | – |
| Série 41 | 0,9773 | 0,9673 | 0,9375 | 0,9375 | 0,9375 | 0,9375 | 0,8203 | – | – | – |
| Série 43 | 0,7858 | 0,8714 | 0,9000 | 0,9000 | 0,9000 | 0,9000 | 0,5764 | – | – | – |
| Série 45 | 1,1000 | 1,1000 | 1,1000 | 1,1000 | 0,4551 | – | – | – | – | – |
| Série 47 | 1,1250 | 1,1250 | 1,1250 | 0,8769 | – | – | – | – | – | – |
| Série 49 | 1,3000 | 1,3000 | 0,9990 | – | – | – | – | – | – | – |
| Série 51 | 1,2875 | 1,2875 | 0,5256 | – | – | – | – | – | – | – |
| Autres instruments de capitaux propres | | | | | | | | | | |
| Billets avec remboursement de capital à recours limité ² | | | | | | | | | | |
| Série 1 | 4,375 % | 4,375 % | – % | – % | – % | – % | – % | – % | – % | – % |
| Série 2 | 4,000 % | – % | – % | – % | – % | – % | – % | – % | – % | – % |

1) Les dividendes et les distributions sont rajustés pour tenir compte du nombre de jours au cours de l'exercice pendant lesquels les actions et les autres instruments de capitaux propres ont été en circulation au moment de l'émission et du rachat.

2) Correspondent au taux d'intérêt annuel applicable aux BRCL émis le 31 octobre de chaque exercice indiqué.

Renseignements destinés aux actionnaires

Exercice

Du 1^{er} novembre au 31 octobre

Dates importantes

Dates de présentation de l'information financière 2022

Résultats du T1 – le vendredi 25 février 2022

Résultats du T2 – le jeudi 26 mai 2022

Résultats du T3 – le jeudi 25 août 2022

Résultats du T4 – le jeudi 1^{er} décembre 2022

Assemblée annuelle des actionnaires 2022

L'assemblée annuelle des actionnaires de la CIBC aura lieu le 7 avril 2022. Veuillez consulter le site Web de l'assemblée annuelle à l'adresse : <https://www.cibc.com/fr/about-cibc/investor-relations/annual-meeting.html> pour plus de précisions.

Les actions ordinaires de la CIBC (CM) sont inscrites à la Bourse de Toronto et à la Bourse de New York. Les actions privilégiées sont inscrites à la Bourse de Toronto.

Dividendes

Des dividendes trimestriels ont été versés sur les actions ordinaires et privilégiées de la CIBC en 2021 :

Actions ordinaires

| Date de clôture des registres | Date de versement | Dividendes par action | Nombre d'actions ordinaires à la clôture des registres |
|-------------------------------|-------------------|-----------------------|--|
| 28 sept. 2021 | 28 oct. 2021 | 1,46 \$ | 450 483 543 |
| 28 juin 2021 | 28 juill. 2021 | 1,46 \$ | 449 702 743 |
| 29 mars 2021 | 28 avr. 2021 | 1,46 \$ | 448 685 825 |
| 29 déc. 2020 | 28 janv. 2021 | 1,46 \$ | 447 366 726 |

Actions privilégiées

| Action | Série 39 | Série 41 | Série 43 | Série 45 | Série 47 | Série 49 | Série 51 |
|--------------------------|-------------|-------------|-------------|-------------|-------------|-------------|-------------|
| Symbole au téléscripteur | CM.PR.O | CM.PR.P | CM.PR.Q | CM.PR.R | CM.PR.S | CM.PR.T | CM.PR.Y |
| Dividendes trimestriels | 0,232063 \$ | 0,244313 \$ | 0,196438 \$ | 0,275000 \$ | 0,281250 \$ | 0,325000 \$ | 0,321875 \$ |

Dates de versement des dividendes en 2022

(Sous réserve de l'approbation du conseil d'administration de la CIBC)

| Date de clôture des registres | Date de versement |
|-------------------------------|-------------------|
| 29 décembre 2021 | 28 janvier 2022 |
| 28 mars 2022 | 28 avril 2022 |
| 28 juin 2022 | 28 juillet 2022 |
| 28 septembre 2022 | 28 octobre 2022 |

Dividendes déterminés

La CIBC désigne la totalité ou une partie des dividendes versés ou réputés être versés aux fins de l'impôt sur le résultat fédéral, provincial ou territorial du Canada le 1^{er} janvier 2006 ou après cette date comme dividendes déterminés, sauf indication contraire portant sur les dividendes versés après le présent avis, et informe par la présente tous les bénéficiaires des dividendes de cette désignation.

Fonds propres réglementaires

De l'information concernant les instruments de fonds propres réglementaires et la situation des fonds propres réglementaires de la CIBC peut être consultée à l'adresse <https://www.cibc.com/fr/about-cibc/investor-relations/regulatory-capital-instruments.html>.

Notes de crédit

Des renseignements sur les notes de crédit se trouvent à la page 78 du présent Rapport annuel.

Régime d'investissement à l'intention des actionnaires

Tous les porteurs inscrits d'actions ordinaires et d'actions privilégiées de catégorie A désignées de la CIBC qui sont des résidents du Canada et des États-Unis peuvent, sans verser de commission de courtage ni payer de frais de service, participer à un ou à plusieurs des régimes suivants :

Régime de réinvestissement des dividendes – Les résidents du Canada peuvent demander que les dividendes servent à l'achat d'actions ordinaires supplémentaires de la CIBC.

Régime d'achat d'actions – Les résidents du Canada peuvent acheter des actions ordinaires supplémentaires de la CIBC jusqu'à concurrence de 50 000 \$ au cours de l'exercice.

Régime de dividendes en actions – Les résidents des États-Unis peuvent choisir de recevoir des dividendes en actions sur leurs actions ordinaires de la CIBC.

Pour obtenir plus de renseignements, veuillez communiquer avec la Compagnie Trust TSX (Canada) (auparavant, Société de fiducie AST) ou vous rendre sur le site Web de la CIBC à l'adresse www.cibc.com/francais.

Agent des transferts et agent comptable des registres

Pour des renseignements sur les actions, le régime d'investissement à l'intention des actionnaires, les dividendes, le dépôt direct des dividendes, les comptes de réinvestissement des dividendes et les certificats perdus, ou pour éviter que les documents destinés aux actionnaires soient envoyés en double, veuillez communiquer avec :

Compagnie Trust TSX (Canada), C.P. 700, succ. B, Montréal (Québec) H3B 3K3

416 682-3860 ou 1 800 258-0499 (Canada et États-Unis seulement), télécopieur : 1 888 249-6189, courriel : inquiries@astfinancial.com, site Web : www.astfinancial.com/ca.

Au Canada, les actions ordinaires et les actions privilégiées sont transférables aux bureaux de notre mandataire, la Compagnie Trust TSX (Canada), à Toronto, Montréal, Calgary et Vancouver.

Aux États-Unis, les actions ordinaires sont transférables au bureau suivant :

Computershare Inc., par la poste : P.O. Box 505000 Louisville, KY 40233, par service de courrier de nuit : 462 S. 4th St. Suite 1600, Louisville, KY 40202, 1 800 589-9836, site Web : www.computershare.com/investor.

Les porteurs d'actions inscrits peuvent s'inscrire au système d'inscription directe pour détenir leurs actions en format électronique. Pour ce faire, veuillez communiquer avec notre agent de transfert.

Pour nous joindre :

Siège social de la CIBC

81 Bay Street, CIBC Square,
Toronto (Ontario)
Canada M5J 0E7
Code SWIFT : CIBCCATT
Site Web : www.cibc.com/francais

Relations avec les investisseurs

Courriel :
relationsinvestisseurs@cibc.com

Secrétaire général

Courriel :
corporate.secretary@cibc.com

Bureau de l'ombudsman de la CIBC

Numéro sans frais au Canada :
1 800 308-6859
Toronto : 416 861-3313
Courriel : ombudsman@cibc.com

Services bancaires téléphoniques CIBC

Numéro sans frais au Canada :
1 800 465-2422

Communications et affaires publiques

Courriel : Mailbox.Communications@cibc.com

Service à la clientèle

Numéro sans frais au Canada :
1 800 465-2255
Courriel : client.care@cibc.com

Pour de plus amples renseignements

Rapport annuel CIBC 2021

Des exemplaires supplémentaires du Rapport annuel seront disponibles en mars 2022 et peuvent être commandés par courriel à relationsinvestisseurs@cibc.com. Le Rapport annuel est aussi disponible à l'adresse www.cibc.com/fr/about-cibc/investor-relations/annual-reports-and-proxy-circulars.html.

Additional print copies of the Annual Report will be available in March 2022 and may be obtained by emailing Mailbox.InvestorRelations@cibc.com. The Annual Report is also available online at www.cibc.com/ca/investor-relations/annual-reports.html.

Rapport sur la durabilité et Énoncé de responsabilité envers le public CIBC 2021

Ce rapport examine les activités économiques, environnementales, sociales et de gouvernance que nous avons menées au cours du dernier exercice et sera disponible en mars 2022 à l'adresse www.cibc.com/fr/about-cibc/corporate-responsability.html.

Circulaire de sollicitation de procurations par la direction 2022

La circulaire de sollicitation de procurations par la direction contient des renseignements destinés aux actionnaires sur l'assemblée annuelle de la CIBC, y compris de l'information sur l'élection des administrateurs de la CIBC, la nomination des auditeurs et les propositions des actionnaires ainsi que sur d'autres questions. La circulaire de sollicitation de procurations par la direction 2022 sera disponible en mars 2022 à l'adresse www.cibc.com.

Gouvernance

L'énoncé des pratiques de gouvernance de la CIBC décrit le cadre de gouvernance qui aide le conseil et la direction à s'acquitter de leurs obligations envers la CIBC et ses actionnaires. Cet énoncé ainsi que d'autres renseignements sur la gouvernance à la CIBC, y compris le Code de conduite CIBC de l'ensemble des employés et des administrateurs, se trouvent sur notre site Web à l'adresse www.cibc.com/ca/inside-cibc/governance/governance-practices-fr.html.

Dépôts réglementaires

Au Canada, auprès des Autorités canadiennes en valeurs mobilières à l'adresse www.sedar.com.

Aux États-Unis, auprès de la U.S. Securities and Exchange Commission à l'adresse www.sec.gov/edgar.shtml.

Constitution

La Banque Canadienne Impériale de Commerce (la CIBC) est une institution financière diversifiée régie par la *Loi sur les banques* (Canada). La CIBC est née de la fusion, en 1961, de la Banque Canadienne de Commerce et de la Banque Impériale du Canada.

En 1858, en vertu d'une loi spéciale du gouvernement de la Province du Canada, la Banque Canadienne de Commerce a d'abord été légalement constituée sous la raison sociale de Banque du Canada. Par la suite, sa dénomination sociale a été changée en Banque Canadienne de Commerce, et c'est sous ce nom qu'elle a ouvert ses portes en 1867. La Banque Impériale du Canada a été constituée en 1875 en vertu d'une loi spéciale du Parlement du Canada et elle a commencé à exercer ses activités au cours de la même année.

Marques de commerce

Les marques de commerce utilisées dans le présent Rapport annuel, lesquelles sont la propriété de la Banque Canadienne Impériale de Commerce ou de ses filiales au Canada et/ou dans un autre pays comprennent : « CIBC Agility », « CIBC Bank USA Smart Account », « CIBC FirstCaribbean International Bank », « Dépôt électronique CIBC », « Équipe de relève CIBC », « Espèces en devises en direct CIBC », « Gestion privée de patrimoine CIBC », « Intelli CIBC », « Journée du miracle CIBC », logo CIBC, « MonTempo CIBC », « Pro-Investisseurs CIBC », « Pro-objectifs CIBC », « Services bancaires intelligents CIBC », « Services bancaires mobiles CIBC », « Services de portefeuille personnalisé CIBC », « Simplii Financial », « Virement de fonds mondial CIBC » et « Wood Gundy ». Toutes les autres marques de commerce figurant dans le présent Rapport annuel, qui ne sont pas la propriété de la Banque Canadienne Impériale de Commerce ou de ses filiales, sont la propriété de leurs détenteurs respectifs.

Conseil d'administration

Katharine B. Stevenson

Présidente du conseil
Banque CIBC
Administratrice de sociétés
Toronto, Ontario, Canada
S'est jointe au conseil en 2011

Patrick D. Daniel

(CG, CRRPD)
Administrateur de sociétés
Calgary, Alberta, Canada
S'est joint au conseil en 2009

Christine E. Larsen

(CGR)
Administratrice de sociétés
Montclair, New Jersey, États-Unis
S'est jointe au conseil en 2016

Jane L. Peverett

(CV, CG – présidente)
Administratrice de sociétés
West Vancouver,
Colombie-Britannique, Canada
S'est jointe au conseil en 2009

Charles J. G. Brindamour

(CGR)
Chef de la direction
Intact Corporation financière
Toronto, Ontario, Canada
S'est joint au conseil en 2020

Luc Desjardins

(CV)
Président et chef de la direction
Supérieur Plus Corp.
Toronto, Ontario, Canada
S'est joint au conseil en 2009

Nicholas D. Le Pan

(CV – président)
Administrateur de sociétés
Ottawa, Ontario, Canada
S'est joint au conseil en 2008

Martine Turcotte

(CG, CRRPD)
Administratrice de sociétés
Verdun, Québec, Canada
S'est jointe au conseil en 2014

Nanci E. Caldwell

(CRRPD)
Administratrice de sociétés
Woodside, Californie, États-Unis
S'est jointe au conseil en 2015

Victor G. Dodig

Président et chef de la
direction Banque CIBC
Toronto, Ontario, Canada
S'est joint au conseil en 2014

Mary Lou Maher

(CGR)
Administratrice de sociétés
Toronto, Ontario, Canada
S'est jointe au conseil en 2021

Barry L. Zubrow

(CG, CGR – président)
Président
ITB LLC
West Palm Beach, Floride, États-Unis
S'est joint au conseil en 2015

Michelle L. Collins

(CV)
Présidente
Cambium LLC
Chicago, Illinois, États-Unis
S'est jointe au conseil en 2017

Kevin J. Kelly

(CRRDP – président)
Administrateur de sociétés
Toronto, Ontario, Canada
S'est joint au conseil en 2013

CV – Comité de vérification
CG – Comité de gouvernance
CRRPD – Comité de la rémunération et des ressources du personnel de direction
CGR – Comité de gestion du risque



www.cibc.com/francais